LIBRARY OF CONGRESS.

Chap. F2448

Shelf .N93

UNITED STATES OF AMERICA.

EXTRAITS

DES

AUTEURS ET VOYAGEURS

QUI ONT ÉCRIT SUR LA GUYANE.

PARIS. IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
POUR LA COLONISATION DE LA GUYANE FRANÇAISE.
N° 4.

EXTRAITS DES AUTEURS ET VOYAGEURS

QUI ONT ÉCRIT SUR LA GUYANE,

SUIVIS

DU CATALOGUE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA GUYANE,

PAR

VICTOR DE NOUVION,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES, ETC., ETC.

Les sources de la prospérité de nos colonies ne sont point taries ; elles ont encore du champ, beaucoup de champ devant elles. Tel est l'état de leur agriculture, qu'en renouvelant les plantes qui s'épuisent et se détériorent, en multipliant l'usage de la charrue et des autres instruments aratoires, en augmentant l'élève des bestiaux, en multipliant les engrais, on y peut changer la face du sol..... La même carrière de progrès leur est ouverte en ce qui touche la partie industrielle des exploitations.

(RAPPORT fait par M. le duc de Broglie, Président de la Commission coloniale, p. 68.)

PARIS.

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,

RUE DE VAUGIRARD, 36.

1844

1872

F2448
.N93

211819

INTRODUCTION.

Après cinq années de travaux assidus, les études préliminaires que nécessitait le Projet de colonisation de la Guyane française [1] sont arrivées à leur terme.

Ces études ne sont pas restées sans résultat :

Elles ont exercé, sur les esprits de la Métropole, une influence favorable aux idées qui nous semblent devoir servir de base à la reconstitution sociale et industrielle de nos colonies à esclaves ;

Elles ont, de jour en jour et à mesure que s'ap-

[1] Ce Projet a été exposé pour la première fois, au mois d'octobre 1839, dans une pièce intitulée : *Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française*, et présenté au Département de la Marine, le 9 novembre 1840, dans un Mémoire composé de huit pièces, sous ce titre : *Études et avant-projet d'une institution financière ayant pour but de développer le commerce maritime et de faciliter la réorganisation des colonies françaises.* Les principales pièces de ce Mémoire ont été reproduites dans la 3e *publication* de la Société d'Études.

profondissaient les questions qui se rattachent au Projet, confirmé les espérances qu'on est en droit de concevoir de son exécution;

Elles ont fait sentir à l'auteur de ce Projet la convenance d'apporter, au plan primitivement proposé, certaines modifications propres à donner toute satisfaction aux intérêts généraux de la France, aussi bien qu'aux intérêts particuliers engagés dans le commerce colonial;

Elles ont contribué, peut-être, à convaincre les colons de la Guyane que l'avenir de leur colonie, comme celui des autres colonies françaises à esclaves, dépendra entièrement de l'attitude que prendront les propriétaires dans la transformation sociale à laquelle, quoi qu'ils pensent ou qu'on leur dise, ils ne tarderont pas à assister.

Aujourd'hui, de nouvelles Propositions, présentées par deux membres du Conseil colonial de la Guyane[1] de concert avec l'auteur du Projet primitif, revêtues de l'adhésion de M. Favard, délégué de la colonie, appuyées sur l'assentiment des colons intéressés et sur l'espoir d'obtenir leur concours effectif, attendent la décision du Gouvernement.

[1] MM. Henry Sauvage et Adolphe de Saint-Quantin.

Ce ne sera pas un des faits les moins intéressants, parmi ceux qui se sont produits depuis la naissance du Projet de colonisation, que de voir les habitants de la Guyane française, s'associant à cette pensée, former entre eux, dans le but d'échapper à une ruine chaque jour plus imminente, une Compagnie dont le premier acte sera l'affranchissement des esclaves.

Ce n'est pas aussi un des faits les moins instructifs de notre histoire coloniale, que de voir les propriétaires du sol le plus riche du globe condamnés, par un ensemble de circonstances toutes plus ou moins anomales et oppressives, à souffrir périodiquement de la disette de vivres, et subissant, sous l'empire de causes inhérentes au système du travail forcé, la dépopulation progressive de leurs ateliers de travailleurs.

La misère et souvent la famine, au milieu de tous les dons d'une nature prodigue, tels sont, au bout d'un siècle, les tristes fruits du labeur de quinze mille bras esclaves.

Parmi les nombreux témoignages que nous pourrions produire à l'appui de cette vérité, nous nous bornerons à citer l'extrait suivant d'une lettre écrite par un habitant de la Guyane :

« Notre pauvre pays a bon besoin qu'on s'intéresse à lui, et que nos délégués tâchent d'obtenir des adoucissements à nos maux. On ne fait qu'y vivre, et encore bien difficilement. — La décroissance des habitations marche avec une rapidité effrayante.... Quand je suis arrivé à Cayenne, les deux rives du canal Torcy étaient cultivées. Il ne reste maintenant, dans ce quartier, que trois habitations. Il en est de même à Approuague, où, dans quelques années, il ne restera que des sucreries (30 avril 1843). »

Au fond, cela est vrai; et ce qui n'est pas moins vrai, c'est que la situation de la Guyane française, dont la population décroît sur un sol qui a besoin de bras, et qui, dans les seules limites occupées par la colonie actuelle, pourrait nourrir plus de 2,000,000 d'habitants, c'est qu'une telle situation est anormale, désastreuse. Elle offre d'ailleurs un contraste frappant avec le développement de la population sur d'autres points où les conditions géologiques et climatériques sont analogues; ainsi, depuis l'émancipation jusqu'en 1841, c'est-à-dire en trois ans, la Guyane anglaise a vu augmenter sa population de 10,000 individus[1].

[1] *Rapport* de M. le capitaine de corvette Layrle (aujourd'hui gouverneur de la Guyane française) sur les résultats de l'émancipation des noirs à la Guyane anglaise. — 15 novembre 1841. — (5e *publication du Dépar-*

Sur qui, des hommes ou de la nature, du pays ou de ses institutions, doit retomber la responsabilité de la détresse qui menace l'existence même de notre colonie? Il sera facile d'en juger, quand on saura quelle est la terre sur laquelle cette détresse s'est produite et se perpétue.

C'est pour la faire connaître que nous publions ce recueil.

D'un côté, de malheureux événements où l'ignorance et les passions humaines ont eu la plus large part; de l'autre, d'anciennes erreurs passées à l'état de préjugés enracinés, des croyances dont on ne s'est jamais occupé de rechercher l'origine, conservées par la tradition en dépit des contradictions que chacun des progrès de l'industrie agricole venait leur opposer, ont placé et maintenu la Guyane sous le coup d'une espèce d'anathème industriel. On ne se représente ses terres basses, c'est-à-dire cette magnifique bordure d'alluvions marines qui s'étend le long des côtes sur une profondeur moyenne de vingt lieues, que comme des marais pestilentiels et mortifères. Quant à ses terres hautes, c'est-à-dire aux parties montueuses et boisées de l'intérieur, si

tement de la Marine et des Colonies sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, page 6.)

tout prétexte a manqué pour en contester la salubrité, il n'est pas d'opinions erronées ou d'assertions irréfléchies qui ne trouvent crédit pour leur dénier toute aptitude à devenir l'objet d'une culture régulière et avantageuse.

Réhabiliter la Guyane,

D'une part, en cherchant sur quoi reposent les accusations de stérilité qu'on a trop légèrement portées contre la plus vaste portion de son sol;

D'autre part, en établissant, d'après des autorités dignes de toute confiance, combien peu elle a mérité la réputation d'insalubrité qu'elle a eu le triste privilége de conserver si long-temps :

Tel est donc le double objet que nous avons eu surtout en vue en formant cette compilation.

Nous avons accumulé les preuves et les témoignages jusqu'à la profusion. N'était-ce pas une nécessité? Deux choses sont constantes : — tandis que partout, autour de nous, les populations s'accroissent rapidement, la population de la Guyane ne se maintient même pas; — tandis que partout l'agriculture se développe et se perfectionne, les produits des cultures de la Guyane ne répondent pas aux conditions onéreuses de son exploitation actuelle. — Qu'en conclut, au premier abord, celui qui n'a pas vu et étudié cette contrée, ou qui n'a pas été en situation de se rendre compte de l'état des choses dans les posses-

sions françaises d'outre-mer? Il voit dans la Guyane une espèce de Laponie tropicale, une terre avare et inhospitalière. Il plaint le sort du malheureux propriétaire condamné à laisser dépérir un immense domaine, où des capitaux considérables ont été enfouis. Il calomnie la nature pour ne pas accuser l'homme.

L'Européen sait tirer d'un sol ingrat, d'une nature parcimonieuse des richesses inépuisables; féconder les sables arides de ses landes ou la surface crayeuse de ses steppes; transformer en vertes prairies des marécages infects; reporter sur les flancs des coteaux les guérets que les pluies d'automne ont entraînés dans la plaine: faire mûrir ses vendanges sur la pelletée de terre qu'il va déposer dans les fissures des rochers. Pour lui, désormais, il n'est plus de terre si stérile qu'elle ne rende au moins un jour de nourriture pour un jour de travail. Comment a-t-on pu lui persuader qu'un sol vierge, profond, engraissé séculairement par des détritus accumulés, enrichi du tribut des rosées, des pluies, des eaux fluviales et des alluvions marines; où la chaleur et l'humidité exercent de concert leur action fécondante; qu'un tel sol n'est pas prêt à prodiguer le superflu au bras qui le soumettra à une culture intelligente?

On lui a dit que les terres de la Guyane cachent

un vice radical sous les apparences décevantes de la fertilité; que ce sol, dès qu'il subit une culture régulière, perd rapidement sa fécondité; que des pluies torrentielles le lavent et en entraînent toute la couche végétale, et qu'il faut alors le laisser envahir de nouveau par la végétation sauvage pour en obtenir plus tard, pendant quelque temps encore, des moissons et des fruits.

On lui a dit tout cela, et il s'est accoutumé à le penser ainsi, sans examen et sans réflexion, sans rechercher si par quelques efforts, par un travail assidu, par l'emploi raisonné des mille moyens que son industrie a su créer pour venir en aide à l'impuissance spontanée des champs d'Europe, on avait reconnu que le produit des champs de la Guyane ne saurait payer le labeur de leur exploitation.

Chose étrange! La terre, en Europe, ne produit que pendant sept mois chaque année. Il faut, chaque année, lui rendre de la sève et de la chaleur par d'abondants engrais. Il faut, chaque année, varier la semence qu'on y dépose, en combiner les assolements, et demander à la chimie agricole les moyens d'en conserver la force végétative. Et cette terre est réputée fertile; elle nourrit douze cents habitants par lieue carrée, et fournit abondamment à leurs besoins.

La terre de la Guyane, une fois défrichée, est mise en culture. Dès ce jour, elle n'aura plus de re-

pos. Là, point d'hiver, point de saison où la végétation s'arrête. L'arbre y porte tout ensemble et perpétuellement des boutons et des fruits. Une jeune pousse remplace la feuille qui vient de tomber. La récolte n'est pas cueillie encore que le plant nouveau s'élève dans le même champ. Point d'engrais, on ne les connaît pas; point de labour, on se borne à gratter la surface du sol assez pour recouvrir la semence : c'est la manière de l'Indien, elle n'a pas été perfectionnée [1]; point d'assolements, moins encore de jachères. Le champ de cannes est replanté en cannes. Et quand, après huit ou dix ans; quand, parfois, après trente ou cinquante ans d'un régime que ne supporteraient pas trois années nos plus riches terroirs d'Europe, ce champ fatigué ne rend plus de lui-même au centuple la semence qu'il a reçue, il est alors considéré comme épuisé; et l'on n'a rien trouvé de mieux encore que de l'abandonner et de défricher quelques hectares de la forêt voisine.

C'est ainsi qu'il faut entendre que les terres de la Guyane s'épuisent. Et notons bien que nous parlons des terres hautes [2], et seulement de celles où

[1] Voyez la Table des matières, article *Culture, Emploi de la charrue.*

[2] « Les terres hautes, qu'on ne fume pas, sont considérées comme peu fertiles, parce qu'elles ne produisent presque plus quand elles ont donné deux ou trois récoltes; alors on les abandonne pour les laisser reposer, et les bois repoussent; quand ils ont atteint une grande hauteur, on les

l'on cultive la canne, et que la canne est l'un des végétaux qui absorbent en plus grande quantité les sucs nourriciers du sol. Ces mêmes terres hautes, plantées en rocou, en bananes, en café, etc., produisent perpétuellement sans aucun secours. Quant aux terres basses, il y a un demi-siècle qu'on y cultive la canne, et personne ne peut dire encore qu'il les a vues épuisées [1].

Nous allons en convenir d'abord : tant qu'on fera reposer exclusivement sur la production du sucre le présent et l'avenir de nos colonies des Indes-Occidentales, on aura, en apparence, quelque raison de dépriser les terres hautes de la Guyane. Qu'importent, en effet, vingt-cinq mille lieues carrées d'un terrain où la canne prospère pendant huit

abat de nouveau pour faire travailler les terres qu'on abandonne encore. Voilà la méthode de culture... On finit par abandonner toujours les plantations quand elles ne produisent plus, sans jamais les fumer. — C'est ainsi que l'on cultive l'île de Cayenne et ses environs. — Les terres basses, qu'on ne fume pas plus que les terres hautes, produisent indéfiniment sans jamais s'user.» (Soleau, *notes sur les Guyanes et les Antilles*. Voy. ci-après, p. 382.)

[1] « D'après le général Flinter, le produit moyen de la culture des terres à sucre peut être évalué ainsi :

A la Jamaïque.	10	quintaux par	acre.
A Saint-Vincent	25	id.	id.
A Porto-Rico	30	id.	id.

La proportion de fertilité est encore plus favorable aux terrains des Guyanes. (*Rapport à M. le duc de Broglie sur les questions coloniales*, par M. Jules Lechevalier. — 1re partie. Introduction, page xx.)

ou dix ans, en moyenne, sans engrais et sans labour, lorsque, sur deux mille lieues carrées de terres basses où la même plante donne, pendant un temps illimité, d'abondantes récoltes, dix lieues à peine sont occupées!

Mais quel arrêt a donc condamné les habitants présents et futurs de la Guyane à placer leurs principales et presque leurs seules espérances de fortune, ou même d'aisance, dans la culture de la canne; à suivre, pour cette culture, des errements qui, en dépit de la prodigieuse fécondité des terres basses, mettent leur sucre dans l'impossibilité de soutenir la lutte contre le sucre de betterave, même quand sera éteint le privilége fiscal dont jouit ce dernier? Mieux encore, quel arrêt a condamné la colonie à périr le jour où ses sucreries ne donneraient plus de bénéfices[1]?

Cet arrêt, il est, dit-on, dans les faits accomplis

[1] « Nos colonies font du sucre, et ne font guère que du sucre. — Comme toutes les colonies, elles tirent de la Métropole la plupart des choses qu'elles consomment; l'étranger leur fournit ce que la Métropole ne leur fournit pas. Elles ne cultivent pour elles-mêmes que des vivres; elles ne fabriquent que des objets grossiers et sans aucune valeur. La culture des denrées tropicales autres que le sucre y est en pleine décadence, ou n'y figure plus que pour mémoire.... C'est donc exclusivement comme manufactures de sucre que nos établissements coloniaux existent, et qu'ils entendent exister à l'avenir. — A ce titre, ils ont fort à faire. Ils rencontrent sur les marchés du monde, en général, et sur les marchés de la Métropole en particulier, de redoutables concurrents, des concurrents en progrès rapide.» (*Rapport* fait par M. le duc de Broglie, Président de la Commission coloniale, p. 64.)

qui pèsent comme un joug fatal et immuable sur les personnes et sur les choses.

Immuable! Nul ne voudra l'admettre, sinon les esprits que tout mouvement épouvante, même quand le mouvement serait leur unique chance de salut.

Eh quoi! la Guyane, dans son immense circonscription, renferme des plaines et des montagnes, des vallées et des collines, des ruisseaux, des lacs et des fleuves. On y trouve toutes les natures de terrain, depuis les terrains argileux, ferrugineux, sablonneux même, jusqu'à ceux que recouvre un terreau de 5 à 6 mètres d'épaisseur, et toutes les expositions sous des températures variées. Les denrées de l'Inde et de la Chine, du Sénégal et de la Guinée, de l'Arabie et des Moluques y poussent comme dans leur sol natal. Elle peut alimenter en coton de qualité supérieure la consommation entière de la France. On y rencontre, indigènes, d'inépuisables forêts des plus précieuses essences de bois des trois mondes; des parfums, des gommes, des résines, des plantes médicinales que nous allons chercher à grand'peine à tous les bouts du globe; cent produits dont chacun peut faire la fortune d'une population mille fois plus nombreuse que celle de notre chétive colonie de Cayenne[1]. Et l'on

[1] Voyez la Table des matières, article *Productions*.

s'obstinera à prétendre qu'elle ne pourra plus offrir aucun moyen de prospérité à ses vingt mille habitants, du moment où elle ne placera plus sur le marché de la Métropole 1,200,000 kilogrammes de sucre, à un prix capable de couvrir des frais exagérés de culture et de fabrication!

Sans doute, avec son organisation présente, avec ses 20,000 habitants éparpillés famille par famille sur un espace de 1,800 lieues carrées, et qui, pour fabriquer du sucre qu'ils vendent à conditions onéreuses, ou du rocou qu'ils ne vendent pas, négligent de planter des vivres et reçoivent de France, à des prix exorbitants, tous les mets de leur table; sans doute, en s'obstinant à suivre un régime qui l'a conduite à sa ruine et qui ne lui offre aucune perspective d'amélioration, la colonie de la Guyane touche à sa dernière heure. Mais n'est-ce pas déjà un miracle qu'elle ait pu vivre jusqu'ici?

On ne sait pas assez, en France, à quel point en sont encore les choses dans nos colonies, à la Guyane surtout. Quelques-uns des fragments que nous rapportons plus loin en donneront une idée; ce passage entre autres:

« A la Guyane, il n'y a ni charrues, ni brouettes, ni pelles, ni fourches, ni civières, ni charrettes, ni bêtes de somme, ni bêtes de trait, excepté pour les moulins de quelques sucreries; il n'y a ni routes,

ni ponts, ni bacs ; on y travaille la terre avec la houe ; les hommes y portent les fardeaux sur la tête, même aux plus grandes distances. Dans une foule de localités, dans les environs de Sinnamary, par exemple, on ne peut, faute de routes, de chariots, de brouettes, transporter sur les habitations une pièce de vin, un baril de farine ; et l'on s'étonne que de pareils cultivateurs ne s'enrichissent pas dans un pareil pays ! » (Page 288.)

Il en était ainsi en 1822, il en est encore ainsi en 1844.

Mais ce n'est pas assez; il en faut d'autres exemples, et nous les prendrons dans un autre ordre de faits. Il importe d'y insister, car on y trouvera le mot de bien des énigmes quant à la déplorable situation de nos colonies.

Que dirait-on des habitants de la Beauce, si, pour se donner exclusivement à la culture du lin, ils achetaient à des prix excessifs leurs céréales dans l'Amérique du Nord? Que dirait-on des habitants de la Normandie, si, pour ne s'occuper que de la fabrication des tissus, ils allaient acheter leurs animaux de trait ou de boucherie sur les bords du Danube? Les uns et les autres ne feraient cependant qu'imiter ce qui se passe en Guyane.

Il semblerait, en vérité, que cette colonie s'est

imposé la loi de rejeter avec dédain tous les dons de la nature, pour s'imposer toutes les privations, pour soumettre son existence à toutes les plus dangereuses épreuves.

Ainsi :

L'élève des bestiaux, des bêtes de somme et de trait, est la principale industrie et la principale ressource des Brésiliens du Para, parmi lesquels les exemples de fortunes rapides sont fréquents. Les animaux abandonnés à eux-mêmes dans les savanes s'y sont multipliés à tel point qu'aujourd'hui, indépendamment des exportations, on en tue un nombre considérable pour en vendre le cuir, tandis que, sur place, leur viande n'a plus aucune valeur. — Toutes les îles du vent et sous le vent dans l'archipel des Antilles manquent de bêtes de somme et de trait; la viande de boucherie y est rare, fort chère, et de mauvaise qualité. — La Guyane est admirablement placée pour faire le commerce avec ces îles. — Or, la Guyane française comprend d'immenses étendues de savanes absolument identiques à celles du Para. L'élève des bestiaux n'y coûterait que les frais de gardiens, et peut y donner des bénéfices considérables [1]. — Les importations en ce genre, à la Martinique et à la Guadeloupe seulement, s'élèvent,

[1] Voyez la Table des matières, article *Productions*, § *Bétail*.

année commune, à plus de 2,000,000 fr., que la Guyane aurait toute facilité de s'approprier :

La Guyane française a reçu du dehors, en 1840, pour ses propres besoins :

Bêtes de somme, de trait et de boucherie, pour.	61,020 fr. [1]
Viandes salées et extraits de viandes en pains, pour.	136,911
Peaux brutes, suif, saindoux et autres graisses, pour.	49,817
Total	247,748 fr.

L'Amérique méridionale est le pays des racines alimentaires. Le manioc, l'igname, la patate, y abondent et y donnent des récoltes hors de toute proportion avec les produits de nos jardins. Les fruits les plus fins et les plus parfumés qui ornent nos tables, viennent à grands frais de ces contrées pour se préparer, chez nous, en conserves et en confitures. Le riz, à la Guyane même, arrive trois fois à maturité en une année et dans le même champ [2] :

[1] Tous ces chiffres sont empruntés aux *Tableaux de population, de culture, de commerce, etc., pour l'année* 1840, publiés par le Département de la Marine.

[2] Voyez la Table des matières, article *Productions*, § *Plantes alimentaires.*

La Guyane française a tiré du dehors, en 1840, pour ses propres besoins :

Pommes de terre, légumes secs, légumes verts (conserves), riz, pour.	26,239 fr.
Fruits de table, sirops, confitures, etc., pour.	20,987
Total. . . .	47,226 fr.

ce qui, sur une population totale de 5,700 personnes libres, blancs et de couleur, riches et pauvres, tout compris, donne, en moyenne, plus de 8 francs par tête.

Les rivières de la Guyane regorgent de poissons de toute espèce; la pêche, sur les côtes, y est d'une extrême abondance. Cayenne pourrait approvisionner toutes les Antilles de salaisons[1]. Quelques bassins sur les bords de la mer en fourniraient le sel sans main-d'œuvre. La Martinique et la Guadeloupe consomment seules pour 3,500,000 fr. de poisson salé par année :

La Guyane française a tiré du dehors, en 1840, pour ses propres besoins :

Morue, bacaliau, poisson sec salé ou fumé, graisse de poisson, etc., pour.	174,900 fr.

[1] Voyez la Table des matières, article *Productions*, § *Poisson*.

Soit, pour 15,000 esclaves, environ 12 fr. par tête.

Enfin, ce qui paraîtra plus incroyable encore, la Guyane française, qui n'est tout entière qu'une immense forêt où abondent toutes les essences de bois[1], a tiré du dehors, en 1840, pour sa propre consommation :

Houille	6,600 fr.
Bois feuillard.	17,929
Bois d'ébénisterie	14,560
Futailles vides	32,859
Total. . .	71,948 fr.

Tandis que la Métropole a reçu, en 1841, suivant les relevés du commerce spécial seulement :

Bois de teinture et d'ébénisterie, pour.	6,500,000 fr.
Bois communs	38,397,000
Total. . . .	44,897,000[2] fr.

Voilà quelques traits de la situation industrielle de la Guyane[3].

[1] Voyez la Table des matières, article *Productions*, § *Bois*.

[2] *Bulletin du Ministère de l'Agriculture et du Commerce*, janvier 1843, nº 6.

[3] Nous sommes obligé d'énoncer et de maintenir des jugements qui pourront paraître injustes et même téméraires aux habitants de la Guyane

Il faudrait aller loin pour compléter le tableau, pour donner même la seule nomenclature de toutes les sources de richesse que cette colonie possède à l'état natif dans les trois règnes, et dont elle songe

engagés dans la pratique de la culture. Ces jugements sont vrais, surtout en ce qui se rapporte aux intérêts généraux et permanents de la prospérité coloniale; mais ils n'impliquent pas nécessairement la condamnation des habitants actuels, qui subissent, comme contraints et forcés, les conséquences d'une situation qu'il n'est donné à aucun d'eux de modifier en sa faveur. S'il est urgent de porter remède au malaise qui accable nos colonies, et la Guyane en particulier, ce n'est que par des mesures d'ensemble que l'on peut s'occuper d'y procéder. Il faut reconnaître que la sagesse individuelle des planteurs est souvent impuissante à prendre l'initiative des réformes pratiques, et que souvent aussi leur intérêt immédiat ne leur permet pas de le faire. — Ainsi, dans l'état présent des choses, la culture de la canne est, surtout pour les propriétaires de grands ateliers, la seule à laquelle ils puissent se rattacher, parce que c'est la seule qui continue l'emploi du capital immobilisé, et que le capital manque pour établir de nouvelles usines; parce que la canne est la seule des denrées d'exportation dont la première récolte, comme les suivantes, ne se fasse attendre qu'une année, et que les colons, n'ayant que la vente de leurs denrées pour subvenir à l'entretien annuel de leur famille et de leurs esclaves, sont dans l'impossibilité de supporter un intervalle plus long dans le recouvrement de leurs frais d'exploitation. — Ainsi encore, et quelque extraordinaire que cela puisse paraître : pour bon nombre de propriétaires dont les habitations touchent à des forêts de plusieurs centaines de lieues d'étendue, il y a économie à faire venir de la houille de France ou d'Angleterre, parce que, vu l'absence de chemins, de moyens de transport, etc., etc., vu la condition des travailleurs, la disette de bras, etc., etc., un esclave rapporte plus, tout compensé, dans une journée employée à la sucrerie ou au champ de cannes, que dans une journée consacrée à aller chercher du bois dans la forêt. — La responsabilité des faits que nous mettons en lumière, loin de retomber entièrement sur les colons, retombe donc, avant tout, sur un ordre général de choses dont les colons sont les premières victimes. — Reste seulement une distinction à faire

à peine à s'occuper. Nous pourrions parler du coton, qui figure annuellement pour 140,000,000 fr. dans les importations des États-Unis en France [1], tandis que la Guyane, qui possède assez de terres propres à la culture du coton pour inonder l'Europe de cette denrée, en a récolté, en 1840, 96,685 kilog., valant 171,000 fr. Mais nous nous bornerons à un dernier exemple :

Le tabac est indigène à la Guyane [2]. Il s'y reproduit spontanément. On l'y rencontre partout, le long des chemins, sur les terrains incultes, et jusque dans les rues de Cayenne [3]. Quant à sa qualité, avec une bonne culture et une préparation bien entendue, elle ne saurait manquer d'être excellente. L'Amérique du sud jouit, pour la supériorité de ses tabacs, d'une réputation méritée. Les bords de l'Orénoque et du Rio-Négro, le Brésil et le Vénézuéla, tous les pays enfin qui confinent la Guyane,

entre les colons qui demandent qu'on les sauve de leur détresse, mais résistent à tout ce qui pourrait porter atteinte à des institutions dont cette détresse est la conséquence nécessaire, et ceux qui, plus sages, consentent à se prêter à une reconstitution sociale et industrielle où leurs intérêts soient équitablement réservés.

[1] *Bulletin du Ministère de l'Agriculture et du Commerce*, janvier 1844, n° 144. — C'est par erreur qu'il est dit dans la note, page 348, que l'importation, en 1842, a été de 60,000,000 kilogrammes ; elle a été de 80,158,700 kilog., valeur 141,000,000 fr.

[2] Robert Harcourt l'y a trouvé en 1608 ; le père Pelleprat en 1652 (Voyez ci-après, pages 29 et 38).

[3] Voyez ci-après, page 434.

fournissent à la France ses tabacs les plus recherchés. C'est une culture des plus faciles, à laquelle toute personne peut se livrer isolément, qui exige peu de soins et cause peu de fatigue. A Porto-Rico, à Cuba, dans le Maryland, dans le Paraguay, à Java comme dans la Virginie, elle enrichit tous ceux qui s'y livrent. — Sur les 25 ou 30 millions de kilogrammes que la France consomme annuellement, la Régie en achète 15 millions à l'étranger. La Guyane pourrait les lui fournir, et au delà, et presque décupler par cette seule branche d'industrie le chiffre de ses exportations annuelles [1]. — Un essai a été fait, dit-on, et le tabac, *mal préparé,* n'a pas été accepté par la Régie. Il eût fallu, peut-être, appeler de Varinas ou de la Havane un ouvrier expert dans la préparation ; il est naturel, d'ailleurs, qu'un premier essai ne donne pas des résultats comparables à ceux d'une culture bien établie , lors même que le pays où cet essai est tenté présente une supériorité de ressources naturelles. Mais on s'est borné à un premier effort, et l'on a renoncé à toute nouvelle tentative.

Or, non seulement la Guyane ne vend pas ce tabac qu'elle pourrait récolter en quantités illimitées; mais elle achète tout ce qu'elle en consomme :

[1] Les importations de tabac étranger en France atteignent aujourd'hui une valeur de 35,000,000 fr. La somme totale des importations de la Guyane française en France a été, en 1840, de 3,645,336 fr.

En 1840, elle en a reçu 24,573 kilogrammes; et il y est parfois si rare et si cher, que l'on a vu, dit le général Bernard, les nègres donner jusqu'à 20 centimes pour prix d'une seule feuille.

A ce propos, nous pouvons faire une remarque qui ne sera pas sans intérêt. Le tabac, connu alors sous le nom de *petun*, fut, dans l'origine, la principale denrée d'exportation de toutes nos colonies des Indes-Occidentales; elles eurent, pendant longtemps, presque exclusivement le privilége d'en approvisionner l'Europe, où elles ont beaucoup contribué à en répandre l'usage. Depuis, le tabac est devenu un objet de première nécessité; la consommation en est immense et va sans cesse croissant; et tandis que la France verse tous les ans à l'étranger de 30 à 40 millions de francs pour s'en procurer les quantités nécessaires à ses besoins intérieurs, les trois colonies qui nous restent en ont acheté, pour leur propre usage, en 1840, savoir:

	kilog.	valeur
La Martinique,	260,677. . . .	444,858 fr.
La Guadeloupe,	246,982. . . .	386,983
La Guyane,	24,573. . . .	47,119
Total	532,232 kil. .	878,960 fr.

Ce sont là encore des faits, des faits qui défient la contestation et qui sont féconds en enseignements.

Loin de nous, toutefois, la pensée de rejeter sur les habitants de la Guyane toute la faute de leur fâcheuse situation. La cause n'en est pas seulement dans leur persistance à suivre de faux errements; pour eux, d'ailleurs, et tant qu'ils seront livrés à leurs seules ressources présentes, cette persistance, nous l'avons dit, est souvent une nécessité.

La cause en est ailleurs encore :

Elle est dans les entraves que leur oppose une organisation incompatible avec tout esprit de progrès. — Absence de capitaux, disette de bras, impossibilité de se procurer des capitaux et des bras : tels sont les résultats de cette organisation;

Elle est dans les longues erreurs d'un système d'administration à la fois impuissant et oppresseur. — Le fisc grève de droits énormes les produits que les colonies envoient sur le marché de la Métropole; que l'on cherche au budget quelle somme a jamais été, en revanche, allouée à la Guyane pour travaux publics, routes, navigation, moyens quelconques d'étendre l'exploitation, de seconder les industries locales, etc. La France n'a voulu voir encore dans la Guyane qu'un point militaire; elle l'a dédaignée et abandonnée à elle-même comme colonie agricole;

Elle est enfin, cette cause, et ce n'est point un

paradoxe, elle est surtout dans l'excessive fertilité de la Guyane.

Loin que ce soit la fécondité qui manque aux terres de la Guyane, il ne leur manque qu'une nombreuse population à nourrir.

Sous ces climats, dans ces admirables contrées, ce n'est pas par la paresse ou l'inertie de la nature que l'homme a été parfois vaincu dans les luttes qu'il a engagées contre elle ; c'est, au contraire, par sa force active, par son infatigable puissance de production.

En Europe, l'homme multiplie ses efforts pour provoquer et exciter la végétation. La végétation lui obéit, pour ainsi dire, et lui rend en proportion des moyens qu'il a employés pour la seconder artificiellement. Il est maître de son temps et de sa terre. Le résultat de son travail d'aujourd'hui s'augmentera du résultat de son travail de demain. La nature l'attend et le suit; elle ne le devance pas.

Il en est autrement dans les régions tropicales. Ici, dans le début du moins, la tâche principale de l'homme n'est plus d'aider ou de provoquer la nature, mais de la contenir et de la soumettre. Il ne peut en être le roi qu'à la condition d'être fort. Il ne lui commande pas, il la combat. S'il est faible, elle le domine; s'il est lent, elle le devance. Le repos du lendemain annule le travail

de la veille. L'effort isolé est sans valeur et sans effet ; et, pour nous servir d'un dicton qui, s'il est vulgaire, n'en est pas moins énergiquement vrai : « Pendant que le bûcheron s'ouvre par la cognée un » sentier à travers la forêt, l'arbre qu'il vient d'a- » battre repousse sur ses talons. »

L'exploitation des régions intertropicales du continent américain est, avant tout, une question de population. Aucun établissement n'y sera prospère et durable qu'autant qu'il aura et la force directe résultant du nombre et de l'agglomération, et la force artificielle qui multiplie l'homme sans étendre ni l'espace ni le temps.

Nous avons dit que les 20,000 habitants actuels de la Guyane occupent une superficie d'environ 10 lieues carrées. Les 12,000 esclaves employés aux travaux agricoles y cultivent 12,000 hectares : 1 hectare par homme. Cette proportion n'a rien d'exagéré ; c'est à peu près ce que fait, en moyenne, un cultivateur en France, en tenant compte des cinq mois pendant lesquels la terre se repose. Mais si l'on considère :

Que ces 12,000 hectares sont répandus sur un espace de 87 lieues de rivage et de 20 lieues de profondeur ;

Que ceux qui les exploitent n'ont à leur disposition ni les instruments, ni les machines, ni les

moyens de transport et de communication, ni la division du travail, ni les secours des industries collatérales, ni aucun des avantages qui résultent, en Europe, de l'agglomération sur chaque point du territoire de tous les arts et métiers, de ces mille voies de natures diverses qui coupent le sol dans toutes les directions;

Qu'enfin chaque plantation, livrée à elle-même au milieu d'une nature brute, doit trouver dans ses quelques esclaves tout ce qui est nécessaire à son industrie, depuis le défrichement du terrain jusqu'à la parfaite fabrication du produit;

On ne s'étonnera plus de l'impuissance à laquelle sont réduits les 200 et quelques propriétaires de la Guyane qui cultivent sur certaine échelle les denrées d'exportation.

A cette situation extrême il n'y a qu'un remède: LA POPULATION; et, comme préliminaire indispensable à toute augmentation efficace de la population, la répartition à nouveau et l'agglomération sur quelques points choisis pour centres, de la population aujourd'hui éparse entre l'Oyapock et l'Yracoubo. L'immigration pourra commencer ensuite. De nouveaux travailleurs, soumis aux règlements qui seront concertés pour assurer leur bien-être et, en même temps, pour combiner l'emploi le plus avantageux de leurs forces, pourront venir successivement

étendre les conquêtes de la civilisation de l'Amazone au Maroni, du Cap-Nord au Rio-Branco, et réaliser ainsi ce magnifique rêve d'une *France équinoxiale* enfanté par l'imagination enthousiaste de nos pères.

Mais, au seul mot d'immigration, que de préjugés encore vont se soulever ! que de lugubres souvenirs va réveiller ce nom de *France équinoxiale!* — N'est-il pas accepté vulgairement, que l'Européen ne peut supporter le travail dans les régions tropicales? et l'histoire de la Guyane en particulier ne se résume-t-elle pas, quant à cet objet, dans ce chapitre funèbre intitulé : *Expédition de Kourou?*

Parce que, en un jour d'humeur entreprenante, quelques hommes dont l'ignorance égalait la légèreté imaginèrent de diriger sur la Guyane, pour la coloniser, 12,000 individus rassemblés au hasard sur le pavé de Paris, ou dans les provinces de l'est, comme s'il s'était agi d'aller prendre possession d'un domaine seigneurial; et parce que ces aventuriers, aussi incapables de travail que de discipline, de courage que de persévérance, ne trouvant qu'une nature sauvage et gigantesque au lieu des palais enchanteurs, des jardins parfumés, du luxe, de la mollesse et des richesses que des prospectus mensongers leur avaient promis dès leur débarquement, payèrent, pour la plupart, de leur vie leur crédulité et la coupable imprévoyance de leurs chefs,

la Guyane est restée frappée d'anathème. L'opinion publique, égarée par les rapports de ceux qui ne pouvaient dissimuler leurs fautes qu'en accusant le climat, n'a plus vu dans cette colonie qu'un ciel dévorant, des plaines de fange, une atmosphère empoisonnée.

Plus tard, d'autres désastres, rendus plus saisissants par la pitié qui s'attachait aux victimes, par l'amour et les regrets qui les avaient suivies dans leur exil, réveillèrent la sinistre réputation de cette contrée. Les déportations de l'an V firent de la Guyane un lieu d'horreur pour tous ceux qui y virent traîner un parent, un ami, un frère en politique ou en croyance religieuse; et lorsque, trois ans après, on fit le dénombrement des survivants, cent cinquante familles éplorées ajoutèrent le retentissement de leur douleur aux récits poétiquement assombris de ceux qui revirent la France.

De tels événements, accomplis à des époques rapprochées et dans des circonstances où ils devaient exciter tant d'émotion, connus et commentés dans tout ce que leur dénoûment avait d'affreux, long-temps avant que la recherche des causes vînt réduire à leur juste valeur les exagérations qui se répandirent sur l'insalubrité de la Guyane, produisirent une impression qui ne s'est point encore entièrement effacée. Dans l'esprit du grand nombre des personnes qui acceptent sur la foi de la rumeur publique leurs idées et leurs jugements, la Guyane

est restée une terre réprouvée où bien peu d'Européens abordent impunément.

Et pourtant, depuis que ces faits se sont passés, mille témoignages divers sont venus protester contre cette erreur. Il n'est pas un seul écrivain sérieux, postérieur à ces époques, qui n'ait rejeté sur les fautes ou la méchanceté des hommes, toute la responsabilité des déplorables catastrophes auxquelles la Guyane a eu le malheur de servir de théâtre[1]; pas un seul, même parmi ceux qui nient la possibilité de peupler ce pays de cultivateurs européens.

Si nous exceptons — Ramel, dont l'ouvrage n'est tout entier qu'une violente protestation contre les traitements auxquels il a été soumis, — J.-J. Aimé, que Barbé-Marbois lui-même accuse d'exagération, — et le général Freytag qui a été réfuté, dans des notes pleines d'intérêt, par son éditeur, — les déportés eux-mêmes parlent avec modération, souvent avec éloges, du climat de la Guyane, malgré les souffrances qu'ils eurent à endurer sur cette

[1] Nous ne parlons que des écrivains *sérieux*, car on ne saurait tenir compte, dans un débat aussi grave, des fables ridicules ou des fictions mensongères auxquelles certains auteurs ne se font pas scrupule d'avoir recours comme moyen de produire des effets dramatiques ou d'exciter l'étonnement des lecteurs trop crédules. Nous ne prétendons point invoquer, par exemple, un assez pauvre roman publié par le chanteur Pitou, non plus que les contes extravagants du hollandais Stedman. Ces livres sont cependant, il faut le remarquer en passant, du petit nombre de ceux qui ont obtenu plusieurs éditions, et qui ont été traduits dans des langues étrangères.

terre d'exil. De Larue, entre autres, l'un des hommes distingués de cette époque, et auquel la Restauration rendit un rôle important dans l'Administration intérieure, a écrit, sur le développement et la richesse auxquels cette colonie pourrait atteindre avec des bras et une administration intelligente, des pages dignes d'une grande attention[1].

Le climat de la Guyane n'a pas exercé, sur les mortalités de Kourou et de Sinnamary, plus d'influence que n'en auraient exercé les intempéries de tout autre point du globe désert et inculte, où l'on aurait jeté les malheureux qu'on transporta sur ces plages. Dans des conditions égales, ils eussent trouvé partout un sort pareil. Tel est le jugement unanime de ceux qui ont été amenés à faire à ce sujet des recherches approfondies.

Mais cette vérité fut connue trop tard ; elle fut timidement proclamée, plus timidement accueillie. L'Europe, le monde entier s'étaient émus au récit de ces grands drames, dans lesquels un rôle était attribué aux phénomènes mystérieux de la nature équatoriale. La raison a difficilement droit contre la poésie devant l'opinion publique. Aussi, tandis que les voix qui chargeaient la Guyane d'injustes malédictions avaient rencontré partout des échos et des sympathies, les écrits de ceux qui vinrent en-

[1] Voyez ci-après, pages 279 et suivantes.

suite la défendre luttèrent presque sans succès, soit contre des préventions déjà enracinées, soit contre les fantastiques horreurs que les imaginations s'étaient accoutumées à se représenter sur ses rivages.

Reçus avec froideur et défiance, ces écrits, pour la plupart, furent bientôt oubliés; quelques-uns sont devenus très-rares, d'autres même n'ont jamais été publiés.

Maintenant que les passions et les douleurs se sont calmées, on commence enfin à apporter des dispositions meilleures à l'examen des faits qui ont conduit la France à laisser dans un trop long abandon la plus vaste de ses possessions d'outre-mer. Nous avons pensé que ce serait aider à cette tardive justice que de mettre sous les yeux des hommes de bonne foi, en leur évitant la fatigue et l'ennui des recherches, quelques pages empruntées aux auteurs les plus compétents. Les opinions qu'ont exprimées sur les événements de Kourou et de Sinnamary soit des témoins oculaires, soit des juges dont on n'a aucune raison de suspecter l'impartialité, nous dispensent d'entrer ici dans une appréciation détaillée des circonstances dont ces événements ont été la conséquence nécessaire. Nous nous bornerons donc à renvoyer le lecteur aux fragments rapportés dans ce recueil[1].

[1] Voyez à la Table des matières, articles *Expédition de Kourou* et *Déportations de l'an V.*

Il est cependant un rapprochement sur lequel il peut être utile d'appeler l'attention. La Guyane n'est pas le seul de nos établissements coloniaux qui ait vu tragiquement échouer de folles entreprises. Quarante ans environ avant l'expédition de Kourou, les bords du Mississipi étaient devenus le tombeau de plusieurs milliers d'insensés que des espérances extravagantes, excitées par une « imposture politique », y faisaient accourir de tous les points de l'Europe. « Au bout de » cinq ans, dit Raynal, il ne restait presque aucun de » ces malheureux qui s'étaient si légèrement expa- » triés. » Leur nombre a été estimé à 40,000. A Kourou, 10,000 périrent en deux ans : la proportion est inférieure. Toutefois la Louisiane n'est pas restée aussi long-temps que la Guyane sous le coup de la panique qui suivit les premiers essais de colonisation. Des opérations mieux conduites ne tardèrent pas à jeter les bases de la prospérité de cette colonie française alors; et, depuis, sa richesse et sa population n'ont pas cessé de s'accroître, et en ont fait l'une des plus belles provinces de l'Union américaine. La Louisiane est connue désormais comme un délicieux pays. Le climat en est doux et salubre. L'Européen qui y aborde peut s'y croire encore sous le ciel de la Provence ou de la Toscane. « Le ciel y est rarement couvert. » L'astre qui donne la vie à tout s'y montre presque » tous les jours. Il n'y pleut que très-peu, ce n'est

» même que par orages; mais des rosées abondantes
» remplacent avantageusement les pluies. L'air y est
» assez généralement pur. Les femmes reçoivent en
» naissant, sous cet heureux climat, une figure agréa-
» ble, et les hommes y éprouvent moins de maladies
» dans la force de l'âge, moins d'infirmités dans la
» vieillesse qu'on n'en voit dans nos contrées[1]. »

Quant au désastre de Sinnamary, qui a été tout d'abord accepté généralement comme une nouvelle et terrible preuve de l'insalubrité de la Guyane, il importe, non plus d'en apprécier les causes, — les auteurs que nous citons plus loin ne laisseront aucune incertitude à cet égard, — mais d'en bien préciser l'étendue.

J.-J. Aimé, à la suite de la relation de sa *Déportation*, donne la liste nominative de 329 déportés, et fait connaître ceux qui ont succombé aux maux de l'exil. Voici le relevé exact de cette liste :

Sur ces 329 déportés,

8 sont morts *durant la traversée*, par suite de

[1] Raynal, *Hist. philos. et polit.*, etc., t. VI, p. 106, édition d'Amsterdam, 1770. — La fièvre jaune fait de temps à autre des ravages assez considérables à la Louisiane. Raynal n'en parle pas cependant. Peut-être n'y avait-elle pas paru encore à l'époque où il écrivait. Quoi qu'il en soit, malgré les invasions périodiques de cette épidémie, la Louisiane s'est peuplée et prospère. La fièvre jaune, après avoir été apportée une fois à la Guyane, n'y a plus reparu. C'est donc, pour cette contrée, un avantage bien marqué sur la Louisiane, et ce n'est pas le seul.

privations, de mauvais traitements ou de maladies contractées pendant une longue et cruelle détention;

321 arrivèrent à la Guyane dans un état de santé dont on se fera une idée quand on saura que des 93 déportés qui se trouvaient à bord de *la Charente*, au moment où elle jeta l'ancre devant Cayenne, CINQUANTE-CINQ furent débarqués d'urgence pour cause de maladie.

Le tableau suivant répartit ces 321 déportés par professions et donne le nombre et la proportion des morts.

PROFESSIONS.	NOMBRE des déportés.	NOMBRE des morts.	NOMBRE de ceux qui ont survécu.	RAPPORTS des morts aux survivants.
Nobles ou de professions libérales....	45	11	34	moins de 1 à 3.
Prêtres, moines et gens d'église.....	255	147	108	Plus de 4 à 3.
Hommes de métiers.	21	5	16	moins de 1 à 3.
		163	158	MOYENNE plus de moitié.
	321	321		

Ainsi, sur 321 déportés, 21 seulement avaient été accoutumés à se livrer à des travaux manuels; tandis que les autres avaient été élevés soit dans les

mollesses et les recherches du luxe, soit dans les pratiques de la vie contemplative ou des fonctions ecclésiastiques. Que l'on veuille bien considérer, en outre, — que la plupart avaient atteint l'âge où les forces physiques et morales de l'homme commencent à décroître; — que bon nombre même étaient des vieillards; — qu'ils quittaient leurs familles, leurs affections, la vie civilisée et intellectuelle, et se voyaient jetés sur une terre déserte, au milieu d'une nature sauvage, aux prises avec la végétation éternelle des tropiques, forcés de lui arracher une partie de leur subsistance, de pourvoir eux-mêmes à tous leurs besoins, de se faire tour à tour bûcherons, charpentiers, laboureurs, etc.; — qu'ils étaient en proie à tous les inconvénients des pays vierges, sans aucune expérience des moyens de les combattre; — qu'ils étaient entassés dans des cabanes informes, insuffisantes pour leur offrir un abri, impuissantes à les protéger contre les chaleurs du jour, contre les fraîcheurs de la nuit, contre les insectes, les reptiles, etc., etc.; — qu'ils n'avaient même pas en quantité nécessaire des vivres grossiers, souvent malsains, toujours répugnants pour leurs estomacs délicats; — qu'atteints déjà, pour la plupart, de maladies contractées dans les cachots du continent ou à fond de cale des navires, et exposés à ces épreuves qu'impose toujours à la santé un brusque changement de climat, ils man-

quaient de médecins et de remèdes; — qu'ils étaient rongés par le chagrin, par les regrets, par une colère exaltée, ou abattus sous le poids du plus profond découragement; — qu'ils subissaient enfin, à la fois, toutes les douleurs, tous les supplices du corps, du cœur et de l'esprit. Si quelque chose doit étonner après cela, n'est-ce pas que la moitié de ces infortunés aient pu résister si long-temps à un sort si misérable!

Mais démontrer combien peu sont fondées les accusations que les catastrophes de 1764 et de l'an V ont fait porter contre le climat de la Guyane, cela ne suffirait pas pour établir que les Européens peuvent, non-seulement habiter, mais encore cultiver la terre dans cette colonie. Car, — et nous arrivons à la plus grave question qu'ait soulevée le projet de colonisation, — on pense communément qu'il y a une distinction radicale entre *faire sa résidence* dans les régions tropicales, s'y livrer même à tous les genres de métiers et d'industries, ou bien y *cultiver la terre.*

Cultiver la terre, ce serait, si l'on s'en rapporte à une opinion très-répandue, la seule occupation qui fût fatalement interdite à l'Européen sous les tropiques. Il pourra y être bûcheron, carrier, charpentier, maçon, faire des routes, construire des fortifications, etc., etc.; mais s'il a l'imprudence d'y

manier la houe ou le sarcloir, c'en sera fait de lui!

Tels sont les termes dans lesquels est posée sérieusement et fermement la question du travail des Européens dans les parties intertropicales de l'Amérique; c'est dans ces termes aussi qu'il nous est imposé de la présenter pour l'examiner.

Il est bon de constater d'abord, pour qu'on ne se méprenne pas sur la portée de nos intentions, que nous n'entendons nullement affirmer que cette question puisse être, en ce moment, présentée comme résolue dans le sens de l'aptitude des Européens à cultiver la terre. Nous croyons seulement qu'elle est loin aussi d'être résolue dans le sens opposé; que toutes les présomptions s'accordent, au contraire, à faire espérer un heureux résultat d'un essai convenablement conduit; et que, dans l'intérêt de la France et de la race européenne tout entière, il y a lieu, il y a utilité, il y a nécessité de procéder à cet essai avec toutes les conditions qui devront y être apportées pour le rendre décisif.

La Belgique et la Hollande en ont pensé ainsi; et, sans rien préjuger des mesures qu'elles auront prises pour l'exécution, nous attendons avec intérêt le résultat des tentatives qu'elles font en ce moment, l'une à Surinam, l'autre à Santo-Thomas de Guatemala. Déjà même, suivant les rapports qui s'accréditent et se multiplient chaque jour, le succès

de l'établissement belge de Santo-Thomas ne serait plus douteux[1].

Qu'il nous soit permis de regretter que la France, qui avait à réparer de grandes fautes dans le passé et à prendre sa revanche de l'inconstance, de la parcimonie, de la légèreté avec lesquelles elle a, dans ces derniers temps, tour à tour entrepris, puis abandonné l'exécution de quelques projets, tous, il est vrai, plus ou moins mal conçus, paraisse laisser à d'autres le soin de poursuivre la solution de ce grand problème. La France peut et doit faire mieux que la Belgique et la Hollande.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir devancer les

[1] Le dernier *Rapport* que nous connaissions est celui de M. M[illegible] Cloquet, consul belge à Guatemala, daté du 20 décembre 1843. A cette époque, 9 hectares 60 c. de terres vierges avaient été défrichés par les colons belges; 30 cases, une église, un kiosque, avaient été élevés, partie avec des bois arrivés de Belgique, partie avec les bois provenant du défrichement; on avait labouré des terres et planté du coton, du café, du maïs, des légumes. Trois cas de fièvre cérébrale et quatre cas de fièvres intermittentes étaient les seules maladies graves contractées à Santo-Thomas par les colons, et ces accès avaient leurs causes dans la conduite des sujets qui les subirent; aucun d'eux n'a succombé à ces maladies. Le *Rapport* du docteur Fleussu, daté du 25 novembre 1843, s'exprime ainsi : « Depuis » le 8 du mois de septembre dernier, époque à laquelle j'ai eu l'honneur » de vous adresser mon premier Rapport, l'état sanitaire de la colonie a » continué d'être on ne peut plus satisfaisant, et une nouvelle expé- » rience de trois mois bientôt, ajoutée à celle des quatre premiers mois » passés à Santo-Thomas, est venue justifier de plus en plus l'opinion que » j'avais émise sur la salubrité de ce climat. »

faits, nous maintenons que la question est à résoudre. Mais nous n'hésiterons pas à exprimer d'avance notre sentiment réfléchi, la profonde conviction qui est résultée pour nous de nos études et de nos méditations.

Cette conviction, elle est appuyée sur toute une longue succession de faits accomplis; et, s'il est permis à la raison humaine de chercher à tirer, des enseignements qu'elle recueille, une interprétation de la pensée qui dirige l'ordonnance générale des choses de ce monde, cette conviction semble justifiée encore par les nécessités d'une éternelle et sublime harmonie entre le bonheur de l'homme et l'accomplissement des desseins de la Providence.

L'homme, dans l'intérêt de ses passions ou de ses erreurs, a souvent prêté à la Providence de monstrueuses aberrations ou d'inexplicables caprices. N'est-ce pas encore méconnaître et sa bonté et sa sagesse que de soutenir qu'elle a interdit à tout jamais, à la race blanche, la culture des terres tropicales?

Qu'est-ce à dire, en effet?

Ces terres de l'Amérique, que la Providence a douées d'une exubérante fertilité; qu'elle a dotées à profusion de toutes les richesses végétales, des fruits les plus exquis, des plantes les plus précieu-

ses, des bois, des teintures, des parfums que l'art européen transforme en merveilles et dont, seul, il a appris à faire usage : elle les a faites telles que l'homme de race africaine peut seul en extraire les productions?

Et cet homme noir, qu'elle faisait naître par delà un océan tout entier, entre des rivages d'où la force seule a pu l'arracher; — qu'elle destinait, dit-on, à être l'instrument nécessaire pour ouvrir à la civilisation des trésors auxquels la civilisation a dû ses plus rapides progrès; — elle a laissé écouler trois siècles et demi, et d'autres peut-être à venir, après la découverte de l'Amérique, sans développer en lui ni le goût de la civilisation, ni le goût des arts, ni le goût du luxe, ni le désir des jouissances délicates et des raffinements de la sensualité, ni le sentiment de sa mission et de son rôle. Loin de là, elle lui a laissé au cœur l'amour instinctif et exclusif de sa terre natale[1]. Elle l'a conservé dans ces disposi-

(1) « L'amour des Africains pour le sol natal est tel qu'il est presque » impossible de les déterminer à le quitter. » (*État de l'émigration à la côte occidentale d'Afrique*. — *Revue coloniale*, n° d'avril 1844, p. 497). Nous sommes bien loin de prétendre ou même de penser que ces dispositions du noir sont inhérentes à sa nature, et qu'elles révèlent en lui des penchants qui n'existent pas chez les autres races d'hommes. Ces dispositions se retrouvent chez tous les peuples dans un état très-peu avancé de civilisation. Les Barbares du Nord de l'Europe émigraient en masse quand le sol ou la subsistance leur manquaient; mais on ne les a jamais vus se diriger isolément ou par familles vers des régions étrangères pour s'incorporer aux nations policées, et, certes, aucune promesse de salaire ou d'autres

tions, dans cet éloignement qu'éprouve l'homme primitif de toute race pour tout travail dont il ne s'attribue pas directement les fruits, afin de le condamner à travailler sous la contrainte et les châtiments au profit d'un étranger qui accapare le produit entier de ses fatigues?

Tandis que, non moins cruelle envers l'Européen, elle l'a fait roi de la création par l'intelligence; — elle lui a enseigné à aller chercher, sur les rivages

avantages n'aurait pu les déterminer à quitter leurs huttes enfumées et leurs forêts pour aller cultiver les terres de la campagne de Rome. Quand on veut, avec un peu d'impartialité, comparer ce que sont aujourd'hui les Africains à ce que furent nos pères, il est facile de reconnaître que les commencements des nations européennes ne le cèdent en rien en barbarie à la situation actuelle des Africains. Il n'y a donc aucune raison de conclure à l'inaptitude absolue des nègres pour la civilisation même la plus raffinée. Leur tour n'est pas encore venu, voilà tout, comme le tour des Européens n'était pas encore venu alors que les Éthiopiens bâtissaient la merveilleuse Méroé, tandis que les Goths, les Normands et les Germains, nos pères, erraient dans leurs forêts du Nord. Dire que la Providence n'a retardé de quelques siècles la civilisation de l'Afrique que pour nous réserver un moyen de recruter nos ateliers coloniaux en violant la plus sublime de ses lois, « la grande fraternité humaine », c'est la calomnier. Nous avons été *les Barbares* pour les peuples anciens, comme les Africains sont aujourd'hui *des Barbares* pour nous. Nous n'avons fait, à l'époque de la traite, à l'égard des nègres, que ce que firent les Grecs et les Romains à l'égard de leurs prisonniers de guerre qui n'étaient pas nègres : ils les réduisaient en esclavage et leur faisaient cultiver leurs terres. Entre les nègres de nos colonies et les Ilotes de Sparte, la comparaison se présente d'elle-même. Une fois émancipés, les Ilotes, dont le nom seul emportait l'idée d'abrutissement et de tous les mauvais instincts, sont devenus des hommes; et la postérité n'a pas trouvé d'expressions trop énergiques pour caractériser les dispositions des lois de Lycurgue quant à la condition de ces malheureux.

lointains, les objets utiles à ses arts, aux progrès incessants de sa civilisation ; — elle l'a formé à trouver l'emploi de chaque chose, à s'en attribuer l'usage, à s'en faire un bien d'abord, puis une nécessité; — elle lui a donné enfin la passion de la découverte, l'ardeur de la perfection, le génie de l'émigration. Puis, après l'avoir fait naître sous un ciel sévère, au milieu d'une nature chétive et insuffisante, elle l'a conduit un jour dans des contrées privilégiées; elle a étalé sous ses yeux des magnificences inconnues, des trésors ignorés. — Et quand le spectacle de tant de richesses eut excité tous ses plus violents désirs, irrité en lui de nouveaux, d'impérieux appétits, elle lui a imposé cette alternative : ou de réprimer ces désirs et ces appétits, ou d'employer à les satisfaire le bras de son frère réduit en esclavage?

Non! la Providence ne nous a pas traités en marâtre jalouse et cruelle. Non! elle ne nous a pas fait une loi fatale de l'esclavage de l'Africain. Elle ne nous a pas davantage exclus du séjour des contrées intertropicales de l'Amérique; — car, il ne faut pas s'y tromper : à la race qui laboure revient tôt ou tard la possession du sol. S'il est vrai que l'Européen ne peut cultiver les terres tropicales, l'Européen n'y restera pas.

Heureusement, et l'histoire à la main, nous pou-

vons nous rassurer. Nous pouvons répéter avec confiance ces paroles d'un illustre savant, qui a osé prédire d'autres destinées aux régions équinoxiales du Nouveau-Monde : « Une administration vicieuse ne » pourra pas toujours lutter contre les intérêts réunis » des hommes, et la civilisation va se porter irrésis- » tiblement dans ces contrées, dont la nature elle- » même annonce de grandes destinées par la confi- » guration du sol, par l'embranchement prodigieux » des fleuves, et par la proximité des deux mers qui » baignent les côtes de l'Europe et de l'Inde[1]. »

La civilisation, elle y viendra par l'Européen, avec l'Européen, comme elle est allée partout dans l'ère moderne; elle y viendra avec le christianisme dégagé des traditions des âges barbares, c'est-à-dire avec la liberté.

Au reste, l'esclavage qui, banni de toutes les sociétés civilisées du continent, a trouvé, grâce à un préjugé de couleur, un dernier refuge dans les colonies, n'a point été créé pour le nègre ni pour les cultures tropicales. Il n'a cherché à se mettre à couvert sous de prétendues nécessités locales que le jour où il s'est vu flétri par les principes religieux et politiques, réprouvé par les mœurs. La traite des nègres elle-même n'a pas été inventée pour fournir aux

[1] Humboldt. — Voyez ci-après, page 243.

colons du Nouveau-Monde l'unique moyen qu'ils puissent avoir d'en exploiter les richesses. Elle se pratiquait long-temps déjà avant la découverte de l'Amérique.

Dès 1442, on avait vu arriver à Lisbonne des nègres à cheveux crépus ; les mahométans de l'Afrique les amenaient pour les échanger contre les prisonniers que les Portugais leur avaient faits. Les Portugais eurent alors l'idée d'aller eux-mêmes acheter ces nègres en Afrique, et ils en établirent le marché dans leur comptoir d'Arguin [1]. Ce fut le 8 août 1444, date funeste, et lorsque Colomb n'était pas né encore, que le capitaine Lanzarote débarqua pour la première fois à Lagos, dans le royaume des Algarves, 235 esclaves noirs qu'il ramenait de la côte et qu'il vendit. Ce commerce continua en Portugal ; et, en 1539, la vente atteignait à Lisbonne le chiffre de 12,000 têtes de bétail humain.

Les Espagnols imitèrent bientôt les Portugais ; Séville devint l'entrepôt de leur commerce de nègres, et les îles Madère et des Canaries furent, dès ce moment, cultivées en partie par des esclaves africains.

Cet usage, à la fois ruineux et coupable, que l'envahissement de l'Amérique développa plus tard sur de si effrayantes proportions, n'est donc pas né

[1] De Barros, *Asia*. Decad. I ; lib. 3 ; cap. 8, cité par Ritter, *Géog. génér. comparée*, traduction, t. II, p. 35.

d'une nécessité inhérente aux conditions particulières de la culture sous les tropiques. Il fut introduit dans le Nouveau-Monde parmi tous les vices, tous les abus, tous les crimes qui s'y ruèrent ensemble et y prirent droit d'asile, à l'origine de l'occupation.

Dès les premiers moments de leur séjour dans les Antilles, les Espagnols, conquérants barbares, réduisirent en esclavage les Indiens qu'ils ne massacraient pas. Soldats et brigands, aventuriers et débauchés, ils n'entendaient l'occupation que comme un droit de s'approprier et de recueillir. Ils ne négligeaient aucun effort, ne reculaient devant aucun moyen de se soustraire à la nécessité de travailler. Mais bientôt la décroissance rapide de la population indienne et le zèle de ses défenseurs, surtout du courageux Las Casas, arrachèrent à la cour d'Espagne les édits qui défendirent de réduire les indigènes en esclavage.

C'est alors que l'introduction des nègres dans l'Amérique espagnole commença à prendre quelque importance. Toutefois les faits de traite ne se présentèrent d'abord qu'accidentellement et de loin en loin. Au bout de deux siècles, lorsque déjà depuis plus d'un siècle les Indiens avaient entièrement disparu, les Africains formaient à peine une portion sensible de la population des colonies espagnoles

les plus florissantes, Cuba et Santo-Domingo. C'est en 1493 que les Espagnols commencèrent à s'établir à Santo-Domingo, et le premier débarquement de nègres d'Afrique dans cette île ne remonte pas au-delà de 1510[1]; c'est en 1511 qu'ils jetèrent les fondements de leur domination à Cuba, et le premier navire de traite chargé de 300 nègres y aborda en 1521[2]. Il y avait donc, pour la première de ces îles 18 ans, pour la seconde 10 ans que les Européens y menaient de front la guerre et les défrichements, bâtissaient des villes et exterminaient les indigènes, lorsqu'ils songèrent à avoir recours aux bras des nègres pour alléger une partie de leurs travaux. Mais, pendant longues années encore, la traite fut loin de leur fournir assez d'Africains pour les dispenser de se livrer eux-mêmes à la culture. A Cuba, l'accroissement de la population esclave fut surtout très-lent : en 1763, au bout de deux siècles et demi d'occupation, on n'y comptait encore que 32,000 nègres; et dans les 80 années suivantes, c'est-à-dire jusqu'en 1843, ce nombre s'est élevé au chiffre énorme de 436,000 nègres esclaves, sans compter ceux qui ont été affranchis dans cet intervalle et qu'on porte à plus de 150,000, et malgré une mortalité annuelle de 8 à 10 p. 0/0.

[1] Charlevoix, *Hist. de Saint-Domingue*, t. I, p. 287.

[2] Humboldt, *Essai statistique sur l'île de Cuba*, t. I, p. 167 et suiv.

Ce qui se passa dans les colonies françaises est plus significatif encore. Nos premiers établissements dans les Antilles ne datent guère que de l'an 1620. Il y avait, par conséquent, un siècle que les Espagnols des îles voisines faisaient travailler des nègres esclaves. Or, loin qu'il eût été reconnu jusqu'alors que les hommes de race blanche fussent nés exclusivement pour recueillir, et les Africains pour travailler sous ces climats, on ne voit, à cette époque, parmi les Français qui prirent part à ces entreprises, aucune trace de la pensée d'avoir recours aux bras africains [1].

L'esclavage des blancs à temps limité précéda, dans nos colonies, l'esclavage perpétuel des nègres.

De hardis aventuriers et quelques gentilshommes ruinés furent les fondateurs de la puissance coloniale de la France.

Ceux-là, hommes au courage intrépide, aux mœurs sauvages, au caractère indompté, avides d'or, plus avides peut-être de hasards, tour à tour soldats, chasseurs ou matelots, furent long-temps la terreur des marins qui fréquentaient les mers des Antilles. Ils vivaient de la guerre, et les galions

[1] Le premier Édit où le Gouvernement français se soit occupé de régler la condition des esclaves nègres dans les colonies est du mois de mars 1685.—Huit ans auparavant, le 4 octobre 1677, le Conseil de la Martinique avait publié son premier Règlement sur la police des esclaves.

d'Espagne défrayaient largement les folles prodigalités de leur vie licencieuse.

Les autres, spéculateurs entreprenants, plus sages sans être moins courageux, plaçaient leurs espérances de fortune dans l'agriculture et le commerce.

Ces deux classes de colons se recrutaient en France par le même moyen, l'enrôlement. L'émigrant qui voulait se rendre « dans les îles » contractait l'engagement de travailler gratuitement, pendant trois années, pour le maître qui payait les frais de son passage. Il devenait alors, en réalité et dans toute la rigueur du mot, l'esclave de ce maître. Celui-ci devait pourvoir à ses besoins et pouvait disposer à son gré de sa personne, lui assigner arbitrairement sa tâche, le vendre, le châtier, le récompenser ou le maltraiter, suivant son caprice.

L'usage de ces engagements de trois ans, d'où les émigrants prirent le nom d'*Engagés* ou de *Trente-six mois*, fut légalement consacré, et d'assez nombreux règlements et édits furent proclamés pour le régulariser.

On ne saurait le nier, si la possession du blanc par le blanc ne justifie pas en morale la possession du noir par le blanc, la conduite des propriétaires d'esclaves européens, au XVIIe siècle, fait honneur à la conduite des propriétaires d'esclaves noirs au XIXe siècle. Rien n'égale le triste tableau que nous tracent

les contemporains de la condition des engagés. Excès de travail, privations, coups, tortures, cruautés de toute espèce, rien ne leur était épargné, pas même le meurtre. A défaut du fouet, qui peut-être n'était pas encore inventé, le bâton les suivait partout et les menaçait à tous les instants ; car, à cette époque, on avait déjà reconnu que le fouet est nécessaire pour donner de l'activité au nègre — je me trompe, à l'esclave, quelle que soit sa couleur. Le maître, qui n'avait que trois années à jouir du travail de son engagé, l'accablait de ses exigences, sans pitié, sans souci de sa santé ou de sa vie.

Plus tard, à une date qui n'est pas connue, mais qui n'est guère antérieure à 1650, quand les engagés devinrent plus rares, tandis que les développements du commerce exigeaient un plus rapide accroissement des bras, les propriétaires de nos colonies suivirent l'exemple de leurs voisins et eurent recours aux achats de nègres. Alors les engagés et les nègres travaillèrent de concert, soumis à la même discipline, aux mêmes fatigues, aux mêmes traitements, logés et nourris ensemble, conduits ensemble dans les champs, sous le même fouet, par le même surveillant. Et s'il y avait quelque ménagement, c'était pour le nègre dont la vie entière appartenait au maître qui avait intérêt à la conserver, tandis qu'à l'égard du blanc son intérêt était, au contraire, d'en tirer le plus de profit pos-

sible durant le temps limité de l'engagement. Et nous n'exagérons pas; les récits de tous les contemporains en font foi [1].

Ce sont pourtant ces engagés qui ont, en grande partie, défriché, cultivé et peuplé la plupart des îles Antilles. Il en mourait beaucoup; qui pourrait en douter? De toutes façons : de fatigue ou de maladie; sous le bâton, sous le fouet, ou sous la hache d'un maître impatient; sous le faix ou dans les tortures, il en mourait. Mais il en restait plus encore. Rendus à la liberté au bout de trois années, ils *s'amalelotaient*, c'est-à-dire s'associaient à deux ou trois, se bâtissaient une maison, défrichaient et cultivaient ensemble le terrain qu'on leur accordait. Après quelques récoltes, ils faisaient à leur tour venir de France des engagés, sur lesquels ils ne tardaient pas à se venger cruellement des traitements qu'ils avaient soufferts dans la même condition. Ainsi se formèrent nos colonies. « M. d'Énambuc, et après » lui M. de l'Olive, n'y ayant amené que des enga- » gés, dit du Tertre, quand ces pauvres gens avaient » achevé leurs trois ans, ils se mettaient deux ou » trois ensemble, abattaient du bois, et faisaient » une habitation sur laquelle ils bâtissaient une » case et faisaient des marchandises. J'ai vu de bons » garçons, aux îles, qui ne faisaient autre chose que » de faire de belles habitations, qu'ils vendaient

[1] Voyez ci-après, page 1 à 22.

» toutes plantées de vivres et de tabac à assez bon » marché aux nouveaux venus. »

Dans les premières années du XVIIIe siècle, l'introduction des engagés, prescrite par plusieurs édits et ordonnances, devint très-difficile par suite de la guerre qui avait épuisé la France de jeunes gens [1]. Ceux qui restaient devaient montrer d'autant moins d'empressement à passer aux colonies, qu'ils avaient pu apprendre quel sort leur réservaient les maîtres sous lesquels ils auraient à servir. La traite des nègres n'en prit que plus d'activité. Elle avait d'ailleurs, pour être préférée par les colons, l'avantage de leur fournir des travailleurs en propriété perpétuelle, se reproduisant de génération en génération. Ce n'est pourtant que vers le milieu du XVIIIe siècle, que l'usage d'embarquer des engagés paraît avoir cessé de lui-même, sans avoir jamais été aboli [2].

Telle est l'histoire des origines de nos îles amé-

[1] Voyez l'ordonnance du 17 novembre 1706, dans la note suivante.

[2] Voici le sommaire de quelques-uns des derniers actes législatifs relatifs aux engagés :

19 février 1698. — Ordre du Roi qui *rétablit*, pour les capitaines de navires allant aux îles (« attendu qu'il est convenable, pour fortifier les » colonies, d'y introduire des engagés qui, plus tard, deviendront habi- » tants »), l'injonction d'y transporter 3 engagés pour les bâtiments de 60 tonneaux et au-dessous; 4 pour les navires de 60 à 100 tonneaux; 6 pour les navires de plus de 100 tonneaux.

8 avril 1699. — Défense aux capitaines de prendre des engagés au-dessous de 18 ans.

ricaines. Et c'est ce qu'on oublie trop généralement; c'est ce qu'oublient probablement ceux qui posent comme axiome incontestable que les Européens ne

27 janvier 1700. — Ordonnance de l'intendant des îles, enjoignant aux habitants de se conformer aux ordres du Roi, par lesquels il leur est prescrit de subvenir aux besoins des engagés, particulièrement de leur fournir des vivres, des habits et des médicaments; — motivée sur les relâchements qui s'étaient introduits à ce sujet.

17 novembre 1706. — Ordonnance du Roi. « S. M. ayant, par son ordonnance du 19 février 1698, obligé les négociants qui envoient des vaisseaux à l'Amérique, d'y embarquer un certain nombre d'engagés, non seulement par le besoin que les habitants en ont, mais encore parce qu'*en s'y établissant, ils les fortifient et les augmentent,* » apporte quelques tempéraments à ces ordres, mais seulement « pendant la conjoncture de la guerre, » et en considération des « recrues qui se font pour ses armées. »

3 août 1707. — Ordonnance du roi qui fixe l'âge et la taille des engagés.

21 octobre 1713. — Ordonnance des administrateurs. « Les difficultés » qu'ont eues les habitants de se munir, pendant la guerre, d'engagés et » de domestiques blancs, venant à cesser par la paix, et étant nécessaire » de faire observer l'ordonnance du Roi sur lesdits engagés, tant pour » l'augmentation des colons qui font la force et la sûreté de la colonie, » que pour le *défrichement des terres* et l'*agrandissement des quar-* » *tiers,* » etc., etc.

16 novembre 1716. — Ordonnance qui rend de nouveau obligatoires les prescriptions de celle du 19 février 1698, « les habitants des colonies ayant à présent besoin d'engagés. »

15 février 1724. — Ordonnance du Roi pour réprimer certains abus dans l'embarquement des engagés.

20 et 28 octobre 1733. — Lettres du gouverneur du Cap, concernant les fraudes qui se commettent relativement au transport des engagés.

(Ces deux lettres sont le document le plus récent que nous ayons découvert jusqu'ici au sujet des engagés. Il est probable qu'à partir de cette époque il n'a plus été fait aucun acte législatif sur la matière, et qu'on a laissé tomber en désuétude la législation antérieure.)

peuvent, à aucune condition, cultiver la terre sous les tropiques.

Voudrait-on se faire un argument, à l'appui de cette assertion, d'un excès de mortalité parmi les engagés ? Cette mortalité, le chiffre n'en a jamais été constaté ; mais il est probable que, en dehors même de toute influence du climat, elle fut considérable. L'homme meurt partout de l'excès de fatigue et de privations, et sous des traitements barbares ; à plus forte raison quand ces causes agissent de concert au moment où, passant sous un ciel étranger, sa santé exige des précautions d'acclimatement. Il meurt partout, quels que soient sa force, son tempérament, sa couleur.

Le noir qu'on représente comme créé pour cultiver la canne en Amérique, ce noir né sous le soleil africain, sait-on ce qu'au beau temps de la traite et du pouvoir discrétionnaire du maître, sous l'empire de l'édit de 1685, il en advenait depuis le jour où il était remis entre les mains du planteur ? — Nous passons sous silence la mortalité à bord des bâtiments négriers, estimée communément au quart de la cargaison. — Ce qu'il en advenait, le voici : « Il est prouvé par des calculs dont on ne » dispute pas la justesse, qu'il meurt tous les ans, en » Amérique, *la septième partie*[1] des noirs qu'on

[1] Buxton porte cette proportion à 1/5 pour la première année. (*De la traite des esclaves en Afrique*, etc., trad. de M. Pacaud, p. 217.)

» y porte de Guinée. 1,400,000 malheureux qu'on » voit aujourd'hui dans les colonies européennes » du Nouveau-Monde, sont les restes infortunés de » 9,000.000 d'esclaves qu'elles ont reçus » [1].

Et quel fut le sort des aborigènes eux-mêmes, de ces Indiens que les Espagnols trouvèrent multipliant et prospérant à Santo-Domingo et à Cuba, et qu'ils soumirent, avec des rigueurs impitoyables, à des travaux exagérés dans les champs ou dans les mines? Ceux-là étaient dans leur propre pays; ils n'avaient point à subir les épreuves de l'acclimatement, ni à redouter l'influence de la température. Plus maltraités, plus accablés encore que les engagés et que les nègres, et les massacres aidant, ils furent aussi plus cruellement décimés. — En 1530, trente-huit ans après la découverte de l'Amérique, Nicolas Federmann qui visita Santo-Domingo, y trouva environ 20,000 Indiens, reste de ses 500,000 habitants [2]. A Cuba, la proportion fut double, il

[1] Raynal, *Hist. polit. et philos.*, etc., t. IV, p. 160.

[2] « Maintenant les Indiens n'habitent pas un seul village qui leur appartienne; mais ils sont les esclaves des chrétiens, du moins le peu d'entre eux qui existent encore, puisqu'il n'y en a presque plus. De 500,000 habitants de toutes sortes de nations et de langues répandus dans l'île, il y a 40 ans, il n'en reste pas 20,000 en vie; car il en est mort une grande quantité d'une maladie qu'on appelle *variole*, d'autres ont péri dans les guerres, d'autres dans les mines d'or où les chrétiens les ont forcés de travailler »... (*Narration du premier voyage de Nicolas Federmann*, dans la *Collection des voyages, relations*, etc., publiée par M. H. Ternaux-Compans.)

en restait, après 40 ans, 20,000 sur 1 million.

Les commencements de la Guyane ne furent pas autres que ceux des Antilles, à l'exception du régime des engagés qui ne paraît pas y avoir été établi. Ce furent des Français qui la créèrent, sous la direction de Compagnies formées dans la Métropole. Nous ne parlerons pas de l'expédition de Poncet de Bretigny : conduite par un fou furieux, elle eut sa fin naturelle, l'extermination des Français par les Indiens. Celle de Royville n'eut pas un meilleur succès : on verra ci-après [1] ce que Biet, son historien et témoin oculaire, raconte du pays où il eut à souffrir de la maladie et d'une horrible famine.

C'est de 1663, c'est-à-dire de l'expédition conduite par Lefebvre de La Barre, que date, à proprement parler, la colonie actuelle; et assurément Lefebvre de La Barre n'y mena pas de nègres. Ce chef habile ne la gouverna qu'une année. « Pendant ce » temps, dit la *Statistique Officielle*, les colons fran- » çais, au nombre de mille environ, établis à Ca- » yenne, travaillèrent paisiblement à défricher les » terres. La prudence du gouverneur et l'ordre qui » régnait dans l'administration, firent réussir la » colonisation. Malheureusement la guerre vint ar- » rêter, pour quelque temps encore, l'essor que

[1] Pages 39 à 42.

» commençait à prendre la colonie ; mais, à la fin » de 1667, les Français reprirent leurs travaux » agricoles, et la colonie vit ses pertes se réparer. »

Rien n'indique à quelle époque les premiers nègres furent introduits à la Guyane ; mais il paraît qu'en 1688, il n'y en avait pas encore, ou que, du moins, les cultivateurs blancs formaient la partie la plus considérable de la population. Voici, en effet, comment s'exprime la *Statistique Officielle* au sujet d'un coup de main tenté par les Guyanais contre Surinam. « L'expédition fut malheureuse ; la plu- » part des agresseurs, faits prisonniers, furent con- » duits aux Antilles, et la Guyane perdit ainsi la » partie la plus active et la plus laborieuse de sa » population. Le mouvement imprimé aux cultures » s'arrêta, et l'exploitation des terres resta concen- » trée dans l'île de Cayenne [1]. »

Il est à remarquer que, jusqu'au XVIIIe siècle, on ne trouve dans aucun auteur le moindre doute sur l'aptitude des blancs à cultiver les terres de l'Amérique intertropicale, et en particulier celles de la Guyane. Dans toutes nos recherches, nous n'avons pu rencontrer un écrivain contemporain qui donnât pour raison et pour cause de l'introduction des esclaves nègres, les motifs sur lesquels on s'appuie,

[1] *Notices statistiques sur les colonies françaises*, 2e partie, p. 145.

de nos jours, pour les maintenir en esclavage. Les blancs faisaient, dans toutes les colonies européennes, ce qu'ils faisaient en Europe : ils défrichaient et labouraient, les uns comme engagés, les autres comme colons libres. — Il est à remarquer encore que des colons libres continuèrent à s'établir sur des terres dont ils accomplissaient eux-mêmes tous les travaux de mise en culture, long-temps après que l'usage des engagements fut tombé en désuétude. Une ordonnance du roi, du 18 octobre 1750, règle les concessions à faire aux soldats libérés des garnisons de Saint-Domingue, *après que ces soldats auront défriché et cultivé pendant trois ans* les terres dont ils devront devenir concessionnaires [1].

La substitution du nègre esclave au cultivateur engagé s'opéra peu à peu et progressivement. Mais

[1] « S. M. s'étant fait représenter les différentes ordonnances concernant les concessions à distribuer, dans quelques-unes des colonies de l'Amérique, aux soldats des compagnies détachées de la marine qui y sont entretenues, et estimant nécessaire de faire les mêmes dispositions par rapport à la colonie de Saint-Domingue, *pour y procurer l'augmentation des cultures,* et faciliter aux soldats qui y sont en garnison et qui auront envie d'y former des établissements les moyens d'y parvenir, elle a ordonné ce qui suit :

« Art. 1er. Dans chacune des 34 compagnies françaises de la garnison de Saint-Domingue, il sera accordé chaque année congé absolu à deux soldats, auxquels il sera concédé des terres, et néanmoins les congés ne leur seront délivrés *qu'après que lesdits soldats concessionnaires auront défriché et mis en valeur, pendant les trois premières années,* le nombre de carrés de terre qui sera jugé convenable par le gouverneur lieutenant-général, » etc., etc., etc.

ce fait, qui eût été d'une si haute importance si l'on avait reconnu que les travaux de la culture fussent réellement une cause de mortalité inévitable pour les blancs, s'accomplit sans que personne songeât même à le signaler. On ne commença à en faire l'objet de mesures administratives que du moment où les nègres formèrent une portion notable de la population.

Que les Européens, libres ou engagés, aient disparu de la culture à mesure que le nombre des esclaves africains se multipliait, rien de plus naturel.

Dès que les propriétaires ont cessé de recruter des engagés, les derniers arrivés d'Europe n'ont continué à travailler par eux-mêmes qu'autant qu'il l'a fallu pour se procurer les moyens d'acheter des esclaves. Ainsi avaient fait leurs devanciers, ainsi firent-ils.

Les petits cultivateurs blancs durent, de leur côté, s'éloigner graduellement des travaux des champs, qui finirent par être regardés comme la marque, ou du moins comme le lot exclusif de l'esclavage. Ces travaux furent dès lors frappés de flétrissure. Ils établissaient d'ailleurs, entre le cultivateur blanc et le nègre, une espèce d'assimilation nuisible à cette autorité dont la couleur de la peau devenait, de plus en plus, le signe distinctif. N'était-ce pas, en effet, la conséquence d'une société qui avait écrit dans son

code : « TOUT NÈGRE QUI FRAPPERA UN BLANC SERA PENDU ET ÉTRANGLÉ[1] ».

Dans cet état de choses, et dès que le nombre des noirs fut devenu de beaucoup supérieur à celui des blancs, on jugea qu'une séparation complète des deux races dans la nature des travaux, comme elle existait déjà dans les rapports sociaux, était nécessaire à la conservation du prestige qui formait presque la seule sauvegarde de la domination du maître. Les blancs furent décidément détournés de la culture; et déjà, du reste, par suite du régime qui avait prévalu, il devenait chaque jour plus difficile à l'homme qui n'avait que ses bras et manquait de capitaux, d'entreprendre des exploitations rurales. On s'accoutuma facilement ensuite, d'abord par politique, plus tard par conviction peut-être, à prétendre que les blancs qui, les premiers, avaient porté la cognée et la bêche dans ces îles sauvages et y avaient créé de magnifiques domaines agricoles, étaient devenus incapables d'en labourer le sol.

C'est ainsi que, dans la plupart des colonies, la population se trouva scindée en deux classes extrêmes : les blancs, propriétaires et dominateurs, appelés par excellence *habitants* ou *planteurs;* et les noirs esclaves, êtres passifs, bornés, résignés sous

[1] Règlement du Conseil de la Martinique, du 4 octobre 1677, touchant la police des esclaves.

l'empire de la force et de l'ascendant moral, courbés sous le joug d'une loi d'autant plus rigoureuse, qu'elle violait le plus sacré et le plus imprescriptible des droits de l'homme.

Que l'on ait, après cela, nié le passé, nous le comprenons quand nous nous en expliquons le motif. Le passé, on peut d'ailleurs l'ignorer ou l'oublier.

Mais il n'en est pas tout à fait de même du présent. Or, quelques efforts qu'on fasse pour dissimuler la portée des faits, les faits positifs et certains prouvent que, depuis l'origine de nos colonies, les blancs, colons ou soldats, ouvriers ou cultivateurs, n'ont cessé d'y exécuter, non seulement sans graves inconvénients, mais presque toujours avec avantage pour leur santé, des travaux aussi fatigants, aussi pénibles, aussi dangereux que ceux auxquels on emploie les nègres. Ces faits, après avoir été la règle, sont devenus, il est juste de le reconnaître, l'exception et même la rare exception; mais est-il d'un homme impartial de les dissimuler ou de refuser d'en tenir compte dans une question où ils doivent avoir une si grande valeur? C'est parce qu'on s'est trop facilement laissé entraîner à les négliger, que nous avons cru devoir en rapporter un certain nombre dans ce recueil. Bien des lecteurs, peut-être, après tout ce qui s'est dit, depuis quelques années, dans certaines publications périodiques

ou autres, n'apprendront pas sans étonnement ce que faisaient les Européens dans les colonies, au moment même où l'on affirmait avec tant d'assurance qu'ils étaient incapables d'y travailler [1].

Il est vrai qu'on se retranche, à ce sujet, derrière cette subtile distinction : qu'un très-petit nombre de ces faits sont relatifs à des travaux d'agriculture ; que la plupart concernent des travaux d'art ou de défrichement, des travaux publics dans l'ordre civil ou militaire, ce qui, dit-on, est bien différent. — Différent quant à la destination? Sans aucun doute. — Mais différent quant à l'action du climat ! Que homme sensé pourrait le croire?

Les ouvriers qui ont bâti, au môle Saint-Nicolas, une ville au milieu d'un terrain fangeux ; qui ont tracé vingt routes à travers des marécages, des rochers, des plaines fertiles et des sables arides ; qui ont défriché des savanes ou élevé des retranchements, construit des redoutes ou dressé des batteries ; tous ces travailleurs militaires, qui, au dire unanime de leurs chefs, se portaient mieux dans leurs chantiers découverts, en rase campagne, que dans l'oisiveté de leurs casernes, et qui à la Guyane, par exemple, ont éprouvé, d'après un relevé de vingt années, une mortalité moyenne annuelle de 3 pour cent [2]; ces

[1] Voyez la Table des matières, article *Travail de la race blanche.*

[2] Voyez ci-après, page 577.

hommes n'avaient-ils donc, ni, sur la tête, ce soleil vertical dont on nous dit de si terribles choses, ni, sous leurs pas, ces émanations des terres fraîchement remuées si fatales, nous dit-on encore, au cultivateur européen? Le manœuvre, le pionnier qui coupent ou rapportent le terrain, le terrassier qui fait des fossés et des glacis, etc., etc., n'ouvrent-ils pas le sol aussi profondément que le nègre qui plante à la houe ou entretient ses digues et ses canaux? — Ou bien veut-on prétendre qu'il y a quelque cause particulière, inconnue, inexplicable, qui frappe d'impossibilité les travaux d'agriculture, dans la même terre, dans le même champ où les travaux d'art s'exécutent sans danger réel? Soit encore! — Mais alors on soutiendra donc aussi que ce fléau est exclusivement propre aux colonies françaises, et qu'il s'est abattu sur elles depuis quelques années seulement; car nous avons vu qu'il n'en fut pas ainsi d'abord dans ces mêmes colonies, et il nous sera facile de nous assurer qu'il en est tout autrement encore à quelques pas de leurs rivages.

Il est, en effet, de notoriété, parmi les colons et même en Europe, qu'une grande partie des denrées d'exportation que les îles espagnoles de Cuba et de Porto-Rico livrent au commerce, sont le produit du travail de cultivateurs de race blanche. Le tabac, le coton, le café, le sucre, aussi bien que les

vivres y sont cultivés indistinctement, ici par l'esclave, à côté par l'homme de couleur libre, plus loin par le blanc [1].

Quelque considérable qu'ait été, dans ces derniers temps, l'importation des nègres à Cuba, le nombre total des esclaves y dépasse à peine celui des blancs. On y comptait, en 1843 [2] :

Blancs.	418,000
Libres.	152,000
Esclaves.	436,000

C'est à peu près un esclave pour un blanc. —

[1] « En parcourant les montagnes des Antilles, nous avons trouvé, dans » leurs solitudes, de petites habitations délicieusement situées, dont le maître, qui cultivait ses plantations de ses propres mains, était un blanc, » et même portait un nom qui s'était fait connaître dans nos assemblées » nationales, ou qui jadis aurait pu être inscrit dans le livre d'or des Vénitiens. Mais ces rencontres, qui sont rares dans nos colonies, se retrouvent à chaque pas dans les Antilles espagnoles. Porto-Rico est peuplé » d'anciens colons de Saint-Domingue qui s'y sont réfugiés dans leurs malheurs, et qui, guéris des préjugés de leur enfance, se livrent aux travaux » des cultures. C'est à leur labeur personnel que l'île doit les belles caféières » qui font aujourd'hui sa prospérité. — Un jeune voyageur, M. Alex. de » Jonnès, qui vient de faire une excursion de près de 120 lieues dans l'intérieur de Cuba, a rencontré partout des Espagnols de race blanche, » aussi bons gentilshommes que le roi Pélage, et qui, néanmoins, exploitent eux-mêmes, par leur travail et celui de leurs enfants, de petites » propriétés que leurs soins rendent aussi belles que productives. » (Mor. de Jonnès, *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial.* — Voir ci-après, page 427.)

[2] *Moniteur Universel* du 14 avril 1843, d'après le *Diario di la Habana.*

En 1792, il y avait 84,000 esclaves pour 133,000 blancs; — en 1817, 199,000 esclaves pour 239,000 blancs; — en 1827, 286,000 esclaves pour 311,000 blancs[1].

A Porto-Rico, le nombre des esclaves est bien plus restreint encore; on y comptait, en 1836[2] :

Blancs.	188,000
Libres.	126,000
Esclaves	41,000

C'est un esclave pour 4 1/2 blancs.

Dans les colonies françaises, il y a, savoir[3] :

	MARTINIQUE.	GUADELOUPE.	GUYANE.
Blancs	9,904	8,900	1,180
Libres	31,742	28,410	4,517
Esclaves	76,503	94,109	15,285

C'est, à la Martinique, 7 esclaves; à la Guadeloupe, 10 esclaves; à la Guyane, 13 esclaves pour un blanc.

En présence de ces chiffres, il est facile de se

[1] Mor. de Jonnès, *Recherches statistiques.*
[2] Mor. de Jonnès, *Recherches statist.*
[3] *Tableaux statistiques officiels* pour 1840.

convaincre qu'à Cuba, comme à Porto-Rico, les travaux de l'agriculture ne sauraient être exécutés entièrement par les esclaves, surtout lorsqu'on remarque que ces deux colonies, avec 450,000 esclaves, produisaient, outre le tabac dont elles exportent d'énormes quantités, et le café qui est une branche importante du commerce de Porto-Rico, environ les deux tiers de la quantité de sucre produite par toutes les colonies anglaises, à l'époque où celles-ci disposaient des bras de plus de 800,000 esclaves [1].

« A la fin du siècle dernier, dit Mérivale, Cuba » était une colonie de peu d'importance. Sa popu- » lation se composait presque entièrement de petits » propriétaires cultivant le sol sans le secours d'es- » claves.

» Dans l'espace de vingt ans, les exportations de » Porto-Rico ont quadruplé [2]. En 1830, elle ex- » portait déjà à peu près moitié autant de sucre que » la Jamaïque [3]. Mais ce qu'il y a de particulier dans

[1] Mérivale (*Rapport à M. le duc de Broglie sur les questions coloniales*, par M. Jules Lechevalier. — Première partie, Introduction, p. xx.)

[2] De 1812 à 1830 (18 ans) la population blanche de Porto-Rico s'est élevée de 85,000 individus à 162,000; — la population esclave, de 17,000 à 34,000.

[3] En 1829, il y avait, à la Jamaïque, 322,000 esclaves. En 1830, la population de Porto-Rico se composait de 162,000 habitants blancs, 127,000 libres de couleur, et seulement 34,000 esclaves, un dixième en-

» l'histoire de Porto-Rico, c'est que ce développe-
» ment si rapide a eu lieu, pour ainsi dire, sans que
» la population esclave ait éprouvé quelque augmen-
» tation... En outre des planteurs proprement dits,
» il existe, dans cette colonie, une classe de petits
» propriétaires de race blanche, qui forment environ
» un tiers de la population totale. Ils cultivent avec
» leurs familles leurs petites habitations.... Cette
» situation de la colonie de Porto-Rico contredit de
» la manière la plus formelle deux préjugés invétérés
» qui ont existé jusqu'ici sur les régions tropicales.
» Elle démontre d'abord qu'une population de race
» européenne peut se développer avec une rapidité
» extraordinaire dans les climats tropicaux ; ensuite,
» que les denrées dites coloniales peuvent très-bien
» être produites par le travail libre. Il est certain,
» en effet, que la plus grande partie des sucres et
» autres marchandises exportées de Porto-Rico, ont
» été produites de cette manière dans ces dernières
» années [1].

» On se trompe grandement, dit de son côté le
» naturaliste anglais Schomburgh, lorsqu'on s'ima-
» gine que la chaleur du climat, sous les tropiques,
» ne permet pas aux Européens de s'y livrer au tra-

viron des esclaves de la Jamaïque : en tout 323,000 habitants, chiffre à peu près égal au nombre des esclaves de la Jamaïque.

[1] *Rapport à M. le duc de Broglie,* première partie, Introduction, p. xx.

» vail. J'ai vu les cultivateurs espagnols de Porto-
» Rico travailler dans les champs avec autant d'ac-
» tivité que les Africains, et pourtant, me dit-on,
» plusieurs d'entre eux ne faisaient que d'arriver
» d'Espagne. On s'accorde à reconnaître que les
» classes inférieures des créoles de Porto-Rico s'ex-
» posent aussi bien que les noirs aux variations de
» pluie et de chaleur; et je n'ai pas remarqué que
» les Portugais et les Maltais venus à la Guyane
» aient eu à souffrir du climat[1]. »

Peut-il être utile d'insister encore sur cette discussion? Devons-nous rappeler que la province de Pernambuco, au Brésil, est, depuis son occupation, cultivée en partie par des blancs de race portugaise[2]; qu'à Saint-Domingue, un canton est encore peuplé des descendants de la colonie européenne établie, en 1764, à la Bombarde, par le général d'Estaing, et que ces blancs, auxquels se sont réunis quelques Polonais, débris de l'armée du général Leclerc, vivent et travaillent encore, en 1844, sous les lois de la république d'Haïti[3]? Nous ne le pensons pas.

Qu'il nous suffise d'ajouter que, sur plus de

[1] Voyez ci-après, page 528.

[2] Voyez ci-après, page 391.

[3] *Essai sur les moyens d'extirper les préjugés des blancs*, etc., par S. Linstant d'Haïti, 1842, p. 146. — Voyez aussi ci-après, p. 176.

cent cinquante auteurs que nous avons consultés, en mettant hors de compte le très-petit nombre de ceux dont la position ne présente pas des garanties suffisantes quant à la profondeur de leurs observations et de leurs recherches, ou quant à l'impartialité de leurs jugements, tous ceux qui ont pris la peine d'étudier la question qui nous occupe s'accordent pour la résoudre par l'affirmative, spécialement en ce qui concerne la Guyane[1]. Ceux-là même qui ne s'expriment qu'avec réserve relativement au travail des Européens dans les îles intertropicales de l'Amérique, n'hésitent pas à n'y reconnaître aucun obstacle sérieux à la Guyane. Et, nous devons le dire sans admettre que l'exploitation d'aucune des parties de l'Amérique puisse être à tout jamais interdite aux bras européens, cette distinction en faveur de la Guyane est justifiée de tous points par les conditions plus favorables de son état physique[2]. Déjà, il est hors de toute contestation

[1] Voyez la Table des matières, article *Travail de la race blanche.*

[2] Un Mémoire, dont la première partie seulement vient de paraître, expose, sur les effets du séjour de la Guyane pour les Européens, indépendamment de tout travail de leur part, des opinions tout opposées aux nôtres. L'auteur, M. Itier, inspecteur des douanes, qui, après avoir passé deux mois dans la colonie, en a rapporté « des convictions des mieux arrêtées, » s'efforce de rajeunir cette vieille théorie de l'affaiblissement des facultés morales et physiques sous l'influence du climat, et en tire la conséquence que ce climat ne peut convenir à la constitution de l'Européen. Tout au plus aurait-il dû en conclure, à notre avis, que l'Européen

que la chaleur y est moins forte; que ses brises rafraîchissantes sont plus régulières, plus continues; que les épidémies, la fièvre jaune entre autres, y sont à peu près inconnues; qu'elle est exempte des ouragans, des tremblements de terre [1]; que la mortalité, parmi les troupes européennes qui y tiennent garnison, égale à peu près à la mortalité dans les garnisons de France, est, relativement à celle des garnisons des Antilles, dans le rapport de 3 à 10 [2]; enfin, que la moyenne de la mortalité générale, qui est, pour les six dernières années, de 1 sur 28 8/10, peut être considérée comme égale à la moyenne générale de la mortalité en Europe, établie par les uns à 1 sur 30 3/10 [3], par d'autres à 1 sur 28 [4].

n'a pas su prendre encore les mesures convenables pour mettre sa constitution à l'abri de toute mauvaise influence du climat; car avant de se résoudre à accepter une si dure loi d'exclusion, il faudrait au moins pouvoir se dire qu'on a épuisé toutes les ressources humaines pour s'y soustraire. La vie de l'homme est soumise partout à la condition de faire ou de ne pas faire certaines choses; chaque pays lui impose, à cet égard, ses conditions spéciales; il serait par trop exigeant de vouloir qu'il en fût autrement à la Guyane, et de dire qu'on n'y peut vivre, si l'on n'y vit et si l'on ne s'y porte bien quand-même. Nous avions cru n'avoir plus à nous occuper de ces opinions systématiquement négatives. Mais le Mémoire de M. Itier nous prouve qu'elles ne sont pas encore entièrement abandonnées, et nous consacrons, à en apprécier la valeur, une note qu'on trouvera ci-après, page LXXVII.

[1] Voyez la Table des matières, articles *Météorologie*, — *Salubrité*.

[2] Voyez ci-après, page 577.

[3] Idem page 576.

[4] *Rapport à M. le duc de Broglie*, 1re partie, page 273.

Quelle que soit, toutefois, la salubrité de la Guyane, nous ne nous sommes jamais dissimulé que l'acclimatement des travailleurs européens exigera de grandes précautions, et sera entouré de quelques difficultés. Mais nous croyons fermement qu'aucune de ces difficultés ne doit être regardée comme invincible. Avec son intelligence, son industrie, ses arts et des capitaux, l'Européen peut surmonter, et il a surmonté déjà des obstacles plus grands que ceux qu'il rencontrera pour s'établir définitivement à la Guyane. Il suffira qu'il le veuille et qu'il y procède avec modération, prudence et persévérance. Placé sous la tutelle d'une Compagnie et soumis à des règlements dictés par une sage prévoyance, le colon blanc sera tenu en garde contre les deux dangers les plus réels qu'il ait à redouter : son ardeur et son impatience. Répartir les heures et la nature des travaux conformément aux leçons de l'expérience; éloigner, pendant les premiers temps du moins, les travailleurs des champs durant la plus grande chaleur du jour; appeler au secours des bras les machines et les instruments perfectionnés; faire exécuter les défrichements, les dessèchements, les préparatifs de première installation par des noirs acclimatés; suivre une prudente progression dans la somme des fatigues à supporter par le nouveau colon jusqu'à ce

que son corps soit formé au régime alimentaire, au genre de vie et aux influences extérieures; diriger et surveiller son hygiène; lui assurer une nourriture saine et abondante et la satisfaction de son état; le délivrer des inquiétudes d'avenir: avec de telles mesures, — et une Compagnie pourra et devra les prendre —, nous ne redoutons, pour le cultivateur européen, aucun danger sérieux sous le climat de la Guyane.

Et dans quel pays, dans quelle partie de l'ancien monde la vie de l'homme n'est-elle pas exposée à quelque danger? Une moitié de l'Europe endure de longs et cruels hivers, des frimas et des glaces, époques de misère et de souffrance pour une portion considérable de la population, et pendant laquelle le contact prolongé avec l'air extérieur est trop souvent mortel. La Guyane ne connaît ni les hivers ni les frimas. — Le sud de l'Espagne a ses coups de soleil, non moins redoutables que les insolations de la Guyane; la chaleur y est plus intense, et au lieu des fraîches brises de mer qui soufflent continuellement dans notre colonie, on y respire un air rendu étouffant par la réverbération d'un sol rocheux ou de plaines de sable. — Les provinces du midi de la France et de l'Italie sont visitées régulièrement par le sirocco, vent brûlant et desséchant, espèce de simoun qui flétrit la peau, épuise la poitrine, et auquel on ne saurait s'exposer sans imprudence. — A Madrid,

ville de 200,000 âmes, on ressent parfois, dans les jours les plus chauds de l'été, au moment le plus imprévu, un vent glacé, rapide et léger, qui arrête subitement la transpiration, et fait chaque année des victimes. — La plupart des parties de l'Europe sont sujettes à de brusques changements de température et à ces brouillards qui causent tant de maladies, tant d'infirmités, tant de morts prématurées!

Ces dangers et bien d'autres, permanents ou accidentels, ont-ils fait condamner ces localités à rester désertes et incultes?

Qu'est-ce donc, enfin, que cette température de la Guyane dont on se fait un épouvantail? — Une chaleur qui varie de 22° à 32° centigrades, et qu'une brise de mer, soufflant continuellement, rend moins incommode que les chaleurs de l'été à Paris, que celles auxquelles sont exposés, le plus souvent, nos moissonneurs dans les champs! « Les » chaleurs qu'il y fait ne sont jamais si grandes que » celles qu'il fait dans notre France depuis la Saint-» Jean jusqu'au mois de septembre, » dit Biet [1]. — Il est vrai que le soleil est vertical, tandis qu'en France il est oblique; qu'on ne peut s'y exposer tête-nue, ce qui en France même n'est pas toujours prudent, et qu'au lieu des larges chapeaux de paille

[1] Voyez ci-après, page 40.

que portent nos paysans, il sera bon peut-être d'avoir des chapeaux d'une autre forme ou d'une autre étoffe; qu'il y a des moucherons plus nombreux que nous n'en avons, des insectes que nous ne connaissons pas, etc. Mais tout cela présente-t-il des obstacles insurmontables ? Quelles sont donc les ressources de notre industrie, si elles sont impuissantes à parer à de tels inconvénients !

Nous voulons le répéter encore : nous ne prétendons pas présenter la question comme résolue; mais nous insistons sur la nécessité d'une épreuve sérieuse et convenablement conduite, parce qu'à nos yeux l'Européen, partout où il peut être employé, est le meilleur et le plus précieux élément d'un établissement agricole et commercial. L'Européen n'a point de rival sur le globe. Il est surabondamment prouvé que l'Européen libre produit et consomme beaucoup plus que le nègre esclave; — ce qui ne prouve pas que le nègre libre ne produira et ne consommera pas plus que le nègre esclave; si les précédents ont quelque valeur, on est, au contraire, en droit de compter sur une notable augmentation [1].

[1] « L'homme n'est complet, il n'est tout ce qu'il peut être, il ne produit tout ce qu'il peut produire, que dans sa liberté. C'est une chose prouvée aujourd'hui que les bras libres produisent plus que les bras

Qu'on fasse donc un essai. Mais, en attendant, et même quelle qu'en doive être l'issue, rien ne s'oppose à ce qu'on appelle des hommes d'autres pays et d'autres races dès qu'on sera prêt à les recevoir. La Guyane française a des terres pour trente millions de bras; elle peut donner à tout émigrant laborieux l'aisance et le bien-être. Nègres libres, Coulies, Chinois, Malais, Indiens, hommes à peau noire, rouge ou cuivrée, ont été employés avec des succès divers, dans ces derniers temps, sur les plantations des colonies anglaises[1]. S'il devait être reconnu que, des

» chargés de chaînes, que l'homme libre travaille mieux que l'homme » abruti par l'esclavage ou même par le despotisme; enfin, qu'il est plus » lucratif de payer un ouvrier qui agit avec intelligence que de nourrir un » esclave qui obeit comme une machine ». (Aimé-Martin, *Éducation des mères de famille*, liv. III, chap. 23).

Le fait suivant est significatif à tous égards : — Vers 1780, un riche propriétaire danois, le comte de Bernstorf, donna la liberté à tous ses paysans. Quelques années après, un officier hollandais voyageant dans le Danemark, écrivait à ce sujet : « Jusqu'ici, personne n'a encore suivi, » en Danemark, l'exemple du feu comte de Bernstorf, malgré les pro- » duits quadruples des terres et la richesse actuelle de ses paysans, qui, » avant cette époque, étaient aussi misérables que les autres... » (*Voyage d'un officier hollandais en Suède.*)

[1] Voyez la *Revue coloniale* publiée par le Département de la Marine nos de juillet, août, octobre, novembre et décembre 1843, janvier, février 1844), sur les émigrations d'Indiens, de Chinois, de Maltais, de Portugais de Madère, etc., dans les colonies anglaises des Indes-Occidentales. — Voyez aussi le *Rapport* de M. Jules Lechevalier à M. le duc de Broglie, 2e partie, chapitre VII, VIII et XX.

vingt races d'hommes répandues sur le globe, la race européenne est la seule à laquelle il ne sera jamais permis de faire croître des moissons dans les terres fertiles de l'Amérique tropicale, la France y remplira du moins la mission qui semble lui avoir été réservée par les décrets éternels : elle y portera l'industrie, les arts; elle y créera la civilisation, en y appelant les autres races, en dirigeant leur installation, en leur ouvrant tout ensemble les voies du développement intellectuel, du progrès moral et industriel. Pendant une longue série d'années, de siècles peut-être, elle présidera à leur initiation à la vie sociale et à l'affermissement des institutions dont elle aura jeté les bases. Et si elle doit voir, à une époque lointaine, échapper à sa tutelle pour prendre rang parmi les nations indépendantes, une population qui aura reçu d'elle et ses lumières et sa prospérité, ce ne sera qu'après avoir été payée de ses bienfaits par une augmentation proportionnelle de sa richesse.

Ces résultats, que nous avons voulu prévoir en tenant compte d'une hypothèse que la raison et l'expérience repoussent également, ne seraient-ils pas, en tout cas, dignes encore de la France; seraient-ils sans intérêt pour sa grandeur future? Toutefois, il n'en sera pas ainsi; la Guyane restera à la France, mais à la condition que la France se ressouvienne de la Guyane et en prépare les destinées.

Tandis que, sur toute l'étendue du continent américain, s'opère un des mouvements les plus solennels qui aient jamais marqué l'histoire du monde; tandis qu'au milieu de tous ces empires naissants qui présagent, ou plutôt qui accomplissent déjà le déplacement de l'équilibre politique du globe, chacune des nations européennes s'efforce d'assurer son point d'appui, et de sauvegarder contre les éventualités de l'avenir son rang et sa puissance, la France ne restera pas spectatrice oisive de ces grands événements. Elle ne saurait, sans forfaire aux glorieuses traditions de quinze siècles d'existence, laisser plus long-temps déserte et abandonnée l'une des plus vastes, des plus belles, la plus précieuse, peut-être, de toutes les possessions européennes dans le Nouveau-Monde.

10 juin, 1844.

VICTOR DE NOUVION.

D'UN MÉMOIRE

DE

M. JULES ITIER, INSPECTEUR DES DOUANES,

SUR

LA GUYANE FRANÇAISE.

Ce Mémoire[1], dont le Département de la Marine vient de commencer la publication, nous arrive à temps pour nous permettre d'insérer ici un bref examen des opinions qu'exprime l'auteur sur le climat de la Guyane, et sur son influence quant à la santé des Européens.

Citons d'abord :

« La température de la Guyane n'est pas aussi élevée que le » ferait supposer sa proximité de la ligne ; elle est plus uniforme » qu'en aucun lieu de la terre. Mais, il faut le remarquer, le » corps humain n'éprouve pas la sensation de la chaleur à la ma- » nière d'un thermomètre ;..... aussi une température humide, » plus basse qu'une température sèche, est-elle *moins suppor-* » *table* que cette dernière. Or, à la Guyane, *l'air est presque* » *constamment saturé d'humidité* par suite de l'immense » évaporation d'un sol presque continuellement inondé. C'est

[1] *Notes statistiques sur la Guyane française*, par M. Jules Itier, inspecteur des douanes, 1843. — La première partie de ces *Notes* vient de paraître dans la *Revue coloniale*, numéro d'avril 1844 ; la suite est annoncée pour le numéro de mai. (Voyez ci-après, page 460, l'article *Itier*. Cet article était imprimé quand la première partie des *Notes* de M. Itier nous est parvenue.)

» cette humidité qui, combinée avec la chaleur, énerve les forces » de l'homme. Toutefois, les brises du soir, pendant l'hiver- » nage, viennent rendre du ton à ses organes, et, au demeurant, » *à la Guyane, la température*, quand on ne se livre pas » à un exercice violent, *est supportable, plus supportable* » *que la chaleur en France* dans nos beaux jours de l'été. — » Le climat est bien loin d'être aussi malsain qu'on le pense gé- » néralement..... Le pays est fiévreux, c'est chose incontestable ; » les fièvres intermittentes y règnent partout, excepté à Cayenne » même, ville où l'air est *aussi salubre que dans les deux* » *tiers des villes de France...* Ces fièvres sont, après tout, » la *seule maladie* dont il faille se préoccuper; eh bien, elles » ne sont *ni plus fréquentes, ni d'une autre nature* que » sur le littoral des arrondissements de Rochefort et de Ma- » rennes (Charente-Inférieure), où les mêmes causes, c'est-à- » dire l'existence de marais qui se dessèchent en été produisent » les mêmes effets.... N'était, en été, la fraîcheur des nuits de » la Saintonge, vous auriez la représentation la plus exacte du » climat de la Guyane, *dans les plus mauvais lieux et dans* » *la saison la plus insalubre.* » — L'auteur oublie qu'il y a, entre la Guyane et la Saintonge, cette différence essentielle que, dans la province de la France continentale, les exhalaisons des marécages séjournent dans l'atmosphère, tantôt imperceptibles, tantôt sous forme de brouillards, tandis que les émanations des terres noyées de la Guyane sont constamment balayées par la fraîche brise de mer qui souffle tous les jours de l'année, même pendant le mois de juillet contre lequel M. Itier fait, par erreur, une exception.

« On a, continue M. Itier, considérablement assaini Roche- » fort et ses environs par des travaux de dessèchement; de même, » les alentours de Cayenne *deviennent tous les jours plus* » *sains* par l'emploi des mêmes moyens. Je ne fais donc aucun » doute *que les fièvres ne disparaissent* en partie, *au fur*

» *et à mesure que le cercle des travaux* s'agrandira. *Il est* » *évident*, toutefois, que la constitution de l'Européen s'altère à » la longue à la Guyane sous l'influence de la chaleur humide » qui y règne constamment... C'est là aussi l'effet du climat » dans la Basse-Saintonge... *Nul endroit de la Guyane n'of-* » *frirait une situation pire, que dis-je! une situation* » *égale.* Mais la fièvre a pour effet immédiat de paralyser l'éner- » gie de l'âme; alors, *dans l'isolement* d'une habitation, la » nostalgie s'empare bien vite de l'Européen, qui se voit comme » abandonné du monde entier, et *il meurt, faute de la vo-* » *lonté de vivre* »[1].

Chercher à établir logiquement la chaîne des déductions à travers lesquelles l'auteur arrive à cet arrêt final, et à mettre quelque accord entre ses prémisses et ses conclusions, ce serait rude tâche. On éprouve un certain embarras à combattre des raisonnements où le juste et l'injuste, la vérité et le paradoxe, le fait et la conjecture arbitraire se mêlent, s'appuient et se contredisent tour à tour.

Autant qu'il est possible de résumer la pensée de l'auteur : les émanations du sol qui causent des fièvres, et l'humidité de l'atmosphère qui occasionne l'altération de la constitution de l'Européen, lui interdisent le séjour de la Guyane.

[1] Voici, par contre, ce que nous lisons dans un écrit dont l'auteur est en situation de bien juger : « Les auteurs d'hygiène disent en général que, » sous une température élevée, le cerveau et les autres organes perdent » de leur énergie, qu'on devient indolent, paresseux, peu propre aux tra- » vaux et aux exercices du corps. Ils attribuent en grande partie les effets » énervants d'une haute température à l'air chaud et à l'électricité, et ce- » pendant ici on n'éprouve rien de tout cela. Les colons (des blancs amenés » de Belgique) travaillent habituellement plus que les six heures par jour » qu'on leur avait fixées, et l'on n'en ressent aucune gêne pour les travaux » de l'esprit. » (Rapport de M. Martial Cloquet, consul belge à Guatemala.)

La fièvre est, du reste, « la seule maladie dont il faille se « préoccuper, » et il n'est pas douteux qu'on ne parvienne à la faire disparaître des autres parties de la colonie, comme elle a disparu de Cayenne, en desséchant le sol. — Mais alors la fièvre, à la Guyane, n'est qu'un mal accidentel, dont le remède est connu et parfaitement applicable. Sous ce rapport même, la Guyane vaut mieux que la Saintonge; et, quelques travaux aidant, elle ne le cédera plus en rien aux « deux tiers des villes de France, » sur lesquelles elle aura alors l'avantage d'une température constamment égale, d'une fertilité beaucoup plus grande, de l'abondance et de la richesse des productions naturelles. Faire entrer en ligne de compte, dans une question qui est décisive quant à l'avenir de la Guyane, la *paralysie de l'énergie de l'âme* qui est la conséquence de la fièvre, l'*isolement* et la *nostalgie* qui sont la conséquence de l'état présent de la colonie, c'est oublier, et un tel oubli a droit de surprendre, que la fièvre disparaîtra devant les défrichements, et que l'état présent sera changé radicalement le jour où la Guyane ne sera plus un désert.

Admettez, en renonçant un moment à l'arrêt de mort que vous venez de prononcer sans réserve ni condition, admettez que des canaux aient été creusés, que tous les terrains soient desséchés et assainis dans cette Guyane où l'Européen ne peut vivre parce qu'il en perd la volonté; admettez que les habitations aujourd'hui perdues dans les profondeurs de ses solitudes, soient multipliées et groupées de manière à former des villes, des villages comme vous en rencontrez dans tous les pays peuplés; que les habitants de ces villes et villages jouissent de l'aisance et du bien-être, ce qui ne peut leur manquer dans un si riche pays; qu'ils soient, en un mot, en possession de tous les avantages que procure la civilisation à toute société organisée pour en goûter les fruits; et dites ce que l'on devra craindre désormais de ces fièvres, de cette paralysie de l'énergie de l'âme, de cette nostalgie dont vous nous effrayez; dites si cette espèce de système d'intimida-

tion par lequel on semble prendre à tâche de fermer à l'Européen l'abord des régions intertropicales du Nouveau-Monde, et surtout de la partie de ces régions qui appartient à la France, ne croulera pas par sa base.

Mais il lui reste un appui encore : l'humidité de l'atmosphère qui « altère à la longue la constitution de l'Européen, » et qui lui réserve une fin prématurée.

On ferait de vains efforts pour découvrir, dans la phraséologie tant soit peu embrouillée de l'auteur, quelle est sa véritable opinion quant à cette humidité. Après avoir posé en principe qu'une température humide est *moins supportable* qu'une température sèche plus élevée, et qu'elle énerve les forces de l'homme, il affirme cependant que la température *humide* de la Guyane est *plus supportable* que la température *sèche* de l'été en France. Nous n'entreprendrons pas de concilier de telles paroles; nous ne nous occuperons même pas de ses restrictions relativement à un *exercice violent*, car il nous importerait peu de lui faire remarquer qu'un exercice *violent* n'est jamais salutaire ni par le chaud ni par le froid, même en France; qu'une température qui ne permettrait pas à l'homme de prendre un exercice *modéré* n'est pas *supportable*, mais *accablante*. Nous savons d'ailleurs, à n'en pas douter, que l'auteur est un des champions du préjugé qui condamne l'Européen à ne jamais dépasser les lignes tropicales; il nous suffit de constater qu'il combat lui-même sa propre opinion. Il en est toujours ainsi de l'erreur, dont la défense même plaide en faveur de la vérité.

Que l'humidité de l'atmosphère présente des inconvénients pour la santé de l'habitant de la Guyane, nous n'avons pas la pensée de le nier; mais on ne niera pas, d'un autre côté, que cette humidité, loin d'être spécialement contraire à l'homme de race blanche, doit être beaucoup plus dangereuse pour l'Africain, enfant d'une terre brûlée, et dont la constitution s'est formée sous l'action de la température la plus sèche du globe.

Or, dans la population de la Guyane française, et malgré toutes les causes réelles et supposées d'insalubrité, d'altération prématurée des organes, etc., y compris l'humidité de l'atmosphère, on a toujours compté un individu sur seize ou dix-sept, dont la vie atteint ou dépasse soixante ans, et les exemples de centenaires européens sont loin d'y être inconnus.

Vous dites que le repos est, à la Guyane, la condition de la santé. Mais qui vous l'a appris, qui vous l'a démontré, par quoi annulez-vous la valeur de tous les exemples du contraire que nous vous rappelons[1], et que vous avez pu connaître comme nous? Qui vous dit que le repos n'est pas, au contraire, l'ennemi le plus cruel de la santé, sous toutes les latitudes? L'oisiveté n'est pas la fin providentielle de l'homme; l'oisiveté lui sera toujours funeste. De ce que, dans une contrée, des hommes vivant dans l'oisiveté éprouvent du climat certains effets fâcheux, vous en induisez qu'il y va pour eux de la vie s'ils cessent de rester dans l'oisiveté; d'autres, et nous sommes de ce nombre, en induiraient avec plus de raison, ce semble, que la santé, pour eux, est au prix de l'activité et d'une fatigue *modérée;* ceux-là, du reste, ne proscriraient pas moins que vous l'*exercice violent*, mais ils savent qu'on peut quitter l'inaction absolue sans se jeter dans l'extrême opposé. Il nous paraît parfaitement rationnel de penser que, en raison même des émanations nuisibles que l'homme est exposé à absorber dans des lieux dont l'atmosphère n'est pas encore suffisamment épurée, il a besoin d'exciter par le travail la circulation intérieure et une abondante transpiration, sauf à prévenir l'affaiblissement qui pourrait résulter de cette transpiration, par un régime alimentaire convenable.

Quand on voit, dans la Guyane, un certain nombre d'hommes au teint pâle, aux traits altérés, on s'écrie : Ces hommes ne travaillent pas et pourtant leur santé est mauvaise; que serait-ce

[1] Voyez la Table des matières, article *Travail de la race blanche.*

s'ils travaillaient? En France, quand on remarque les mêmes symptômes chez un individu, on les attribue ou à la débauche, ou à la misère, ou à une mollesse oisive, jamais au travail; et certes, si ces constitutions délabrées se rencontrent chez nous, ce n'est pas parmi les laboureurs ou les ouvriers des campagnes. Pourquoi donc ces manières si opposées d'interpréter un même fait? Pourquoi ne pas penser qu'à la Guyane une mauvaise nourriture, des boissons pernicieuses, des excès, l'absence de précautions hygiéniques et l'oisiveté elle-même, contribuent autant et plus peut-être que l'humidité à affaiblir la constitution d'une partie des Européens? Pourquoi surtout s'arrêter devant une telle circonstance comme devant une barrière infranchissable et prononcer une sentence d'exclusion contre le présent et l'avenir? Vous n'oseriez pas soutenir que la science médicale et hygiénique a dit son dernier mot dans ces contrées; vous n'oseriez pas soutenir que son œuvre a commencé; oseriez-vous même soutenir que, dès aujourd'hui, il n'a pas été trouvé et bien reconnu un moyen aussi simple qu'efficace de détourner les dangers que vous grossissez?

Si des obstacles, aussi grands certainement que ceux que vous signalez, arrêtaient les Européens dans ce qu'ils entreprennent en Europe, la Saintonge d'abord ne serait pas peuplée, Rochefort ne serait pas assaini, la presque totalité de la Gaule transalpine, couverte au temps de César d'infectes marécages, serait encore couverte de marécages. « Il y a vingt siècles, l'Angleterre, la » France, l'Allemagne offraient le spectacle des savanes et des » forêts vierges de l'Amérique. L'homme a dû modifier jusqu'aux » productions de la terre. — César rapporte que le froid ne per- » mettait pas de cultiver la vigne dans la Gaule. L'homme a dû » modifier jusqu'au climat. — C'est par le travail qu'il a envahi » l'Europe. — C'est par le travail qu'il envahit l'Amérique..... » La mission physique de l'homme ici-bas est de refaire la terre » qu'il habite, l'air qu'il respire, et jusqu'aux plantes qui doi-

» vent l'abriter, le vêtir et le sustenter..... Chaque pas que » l'homme imprime sur le globe marque une conquête ; il est » chargé d'achever la création, et Dieu lui prête une partie de » sa puissance[1]. » Ce sont là, en effet, les grandes lois qui président aux destinées de l'humanité. Est-ce ainsi que vous entendez ces lois, vous qui proclamez qu'il faut s'abstenir devant le premier inconvénient que votre imagination vous fait prévoir? Vous êtes-vous rappelé que cette Europe que vous voyez aujourd'hui est l'œuvre de l'homme qui, certes, ne l'a pas reçue des mains de Dieu couverte de moissons, de villes, de jardins, de routes et de canaux? Croyez-vous qu'on n'ait jamais vu quelques teints se pâlir, parmi tous ces travailleurs qui, à force de bras, en ont *refait* le climat, le sol et les produits? Avez-vous oublié aussi que toute colonisation est une conquête, et que toute conquête implique l'existence d'ennemis ou d'obstacles?

Et quand, dans ce grand combat qu'il s'agit de livrer contre la nature, dans ce combat où la victoire est assurée et dont le butin peut devenir l'un des plus beaux empires du monde, quelques-uns des généreux soldats de la civilisation devraient mordre la poussière, croyez-vous que leur fin ne serait pas plus glorieuse et plus utile que celle des milliers de ses enfants que la France a perdus dans cent batailles pour posséder le Rhin que nous ne possédons pas? Si vous pensez qu'on doit renoncer à peupler la Guyane parce qu'elle n'est pas encore couverte de parcs et de palais, c'est-à-dire parce qu'elle n'est pas encore peuplée, dites-nous donc quel point du globe, quel centimètre carré de terrain, l'homme n'a pas été forcé de conquérir, à la sueur et au risque de son corps, contre les intempéries, contre les éléments, contre la nature?

En Europe, aujourd'hui, l'homme sait envisager avant tout le résultat. Il ne s'occupe ensuite des difficultés que pour cher-

[1] Aimé-Martin, *Éducat. des mères de fam.*, liv. III, chap. 29.

cher les moyens de les vaincre. Tandis qu'à l'égard des contrées intertropicales où le travailleur industrieux et libre n'a pas encore pénétré, il en est tout autrement : les voyageurs et surtout, peut-être, ceux auxquels certaines positions devraient imposer d'autres devoirs et qui devraient être d'autant plus scrupuleux dans leurs examens que leur parole peut exercer plus d'influence, semblent en vérité ne se donner pour tâche que de découvrir, d'exagérer, de forger des obstacles, et de proclamer les plus malheureuses raisons de ne rien faire. Où les raisons manquent, on évoque des fantômes; le moindre buisson qu'on peut rencontrer sur le chemin se transforme en une barrière insurmontable[1]. S'il était une seule industrie de la Guyane qui dût

[1] On croirait à peine jusqu'à quel point un voyageur, éclairé d'ailleurs, peut se laisser égarer dans les notions qu'il recueille sur les pays qu'il parcourt. Ainsi, après avoir reconnu que le minerai de fer, si abondant à la Guyane, contient, en peroxyde de fer, 71, — 59 et 64 pour 100, M. Itier ne croit pas cependant qu'on puisse en entreprendre l'exploitation, parce que l'on « serait *obligé* d'employer à la fabrication du charbon un *mélange* de » tous les bois qui croissent dans les forêts voisines, et que les bois à fibre » lâche, à texture poreuse, y prédominent et donnent de mauvais char- » bon. » — D'abord, il n'est pas exact de dire que les bois tendres prédominent dans les forêts de la Guyane; les bois durs y sont, au contraire, en majorité, sinon sur la lisière, du moins dans l'intérieur (*voyez les Tableaux pages* 319 *et* 320, *et la Table des matières*, § Forêts). Il est, au reste, de notoriété que c'est des forêts du Nouveau-Monde que viennent les bois les plus durs et les plus denses employés par les arts européens; et l'échelle est longue puisqu'elle comprend 120 espèces connues, dont le poids varie de 1,211 à 0,317 au décimètre cube, la pesanteur moyenne du chêne étant environ 0,950. Ensuite, il est au moins étrange d'ajouter qu'on serait *obligé d'employer un mélange* de tous ces bois. Il semble difficile, en effet, que, dans une forêt de 30,000 lieues carrées, on ne puisse *choisir* les essences les plus convenables, ainsi qu'on le fait dans les forêts de France. Qu'on dise que l'absence de chemins et l'état des cours d'eau opposeraient, en ce moment, des difficultés au transport du bois et du charbon, à la bonne heure! — En faisant des tranchées et en dégageant le lit des rivières on y

produire, sur la constitution de l'ouvrier, d'aussi déplorables effets que les travaux de nos mines souterraines, de la fabrication du blanc de céruse, etc., etc., il faudrait, à en croire ces esprits timorés ou prévenus, renoncer à s'occuper jamais de l'exploitation de cette colonie !

Il nous en coûte de reconnaître que ces dispositions, si peu dignes d'une nation qui aurait le sentiment de sa puissance et de ses propres intérêts, se sont conservées en France plus obstinément que partout ailleurs; il nous est pénible de voir qu'on ne s'y fait pas encore scrupule de trancher une question d'une si haute importance par une sentence telle que celle-ci :

« L'Européen meurt à la Guyane faute de la volonté de vivre. »

Une telle assertion est bien grave; elle aurait eu besoin d'être un peu moins sommaire, moins tranchante, et d'être appuyée sur des développements qui lui donnassent un sens, et surtout sur une plus longue expérience du pays. Il n'est pas tout à fait d'un homme prudent de porter d'un trait de plume une si terrible condamnation contre toute une contrée, après en avoir rapidement parcouru quelques points durant deux mois. On s'expose d'ailleurs à se trouver en contradiction avec des faits inexorables[1], avec des hommes dont la parole a trop

remédiera; mais supposer, après un bref coup d'œil à distance, qu'on ne pourra pas faire de bon charbon dans les forêts de la Guyane, c'est, on en conviendra, une manière quelque peu hasardée d'escalader la question.

[1] « Il paraît que l'on a souvent été trompé, en Europe, par ces jugements absolus prononcés d'après des données atmosphériques qui n'étaient » accompagnées d'aucune autre observation relative aux qualités du sol sur » lequel la chaleur agit, aux émanations qu'elle dégage, à tout ce qui a rapport aux eaux et aux vents, à la végétation et surtout au régime alimentaire des Européens qui sont fixés dans les climats chauds..... L'influence » de la température ne s'est signalée ici par aucun changement remarquable » dans la constitution des colons, et paraît n'avoir rien enlevé à leur activité européenne. Quelques-uns même font preuve d'une ardeur qu'il est

de poids, l'opinion trop de valeur pour être ainsi annihilée[1].

Il serait bon aussi de se garder de quelques écarts de raisonnement; par exemple, de proclamer comme permanent et irrémédiable ce qu'on a soi-même reconnu provenir de causes accidentelles, de circonstances qu'il sera facile de modifier.

Nous n'avons pas encore entre les mains la partie du Mémoire de M. Itier, qui traite du travail des Européens; mais ses conclusions à ce sujet sont si clairement indiquées d'avance qu'il n'y a pas à s'y tromper. Il en nie la possibilité. — Si l'auteur raisonne dans l'hypothèse où l'on placerait des Européens au milieu des plaines noyées de la Guyane, en leur donnant une cognée et une houe pour y fonder un établissement, il a, jusqu'à un certain point, raison de douter qu'ils puissent le faire sans danger; mais

» nécessaire de modérer; les plus vieux sont les plus intrépides à leur ou-
» vrage. Un vieillard, charpentier, travaille du matin au soir sans connaître
» d'heure, au soleil, la tête découverte; il paraît avoir porté un défi au
» soleil des tropiques, et jusqu'ici il n'a jamais éprouvé la moindre indispo-
» sition. — On comprendra facilement que, dans les embarras d'un premier
» établissement s'opérant au fur et à mesure que la hache faisait une place
» assez grande pour y construire des cases, on n'ait pu prendre des me-
» sures hygiéniques; que les colons n'ont pu être logés dans des cases bien
» sèches et bien aérées; que des excès en liqueurs, en eau froide et en
» fruits ont été commis; enfin qu'ils ont été forcément soumis à un régime
» de viande salée. Malgré ces circonstances concomitantes, les colons n'ont
» pas cessé de travailler, de jouir d'une bonne santé, sans voir un seul in-
» stant leurs travaux arrêtés par les terribles maladies d'acclimatation que
» l'on croit inévitables pour les Européens dans les pays chauds..... Enfin,
» malgré les travaux incessants, inséparables d'un premier établissement,
» malgré la différence de position sociale très-brusque qui est survenue pour
» plusieurs d'entre eux, malgré les nombreuses privations et les fatigues que
» les colons ont éprouvées, ils ont cependant *conservé leur gaieté*, et *aucun*
» *symptôme de mal du pays* ne s'est présenté. » (*Rapport* de M. Martial Cloquet, consul belge à Guatemala, du 20 décembre 1843.)

[1] Voyez la Table des matières, articles *Météorologie*, *Salubrité*, *Travail de la race blanche*.

personne, croyons-nous, n'a envie de renouveler la folie de Kourou. — Si, allant plus loin, comme nous sommes fondé à le croire, l'auteur prétend que les Européens ne pourront jamais travailler à la Guyane, même dans les parties qui seraient, comme l'île de Cayenne ou mieux encore, assainies, desséchées, « *aussi salubres,* en un mot, *que les deux tiers des villes de France,* » nous ne chercherons pas le mot d'une nouvelle contradiction aussi manifeste entre deux chapitres de son Mémoire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. l'inspecteur des douanes, qui a vu dans l'hôpital de Rochefort « 60 et 80 fiévreux sur 100 hommes de garnison, » ne peut pas ignorer que ces chiffres sont hors de toute proportion avec le nombre des malades fournis par les garnisons de la Guyane, à l'hôpital de cette colonie, à quelque époque que ce soit[1]. Nous concevrions donc, à la rigueur, qu'il soutint que les Européens ne peuvent pas travailler dans le département de la Charente-Inférieure; mais s'il ne leur interdit pas d'une manière absolue ce département, nous ne comprenons plus quels motifs peuvent le porter à leur interdire la Guyane.

[1] Nous regrettons de n'avoir sous les yeux aucun état du mouvement de l'hôpital de Cayenne en ce qui regarde exclusivement la garnison; mais nous renvoyons à la page 559 de ce volume, où l'on verra que le nombre des malades à l'hôpital était, le 7 mai 1818, de 43 dont 32 fiévreux. Nous ignorons quel était, en 1818, l'effectif exact de la garnison; nous savons seulement que cet effectif est communément maintenu entre 700 et 800 hommes : à 700, ce serait 1 fiévreux sur 22; tandis que dans la Saintonge M. Itier en a trouvé 18 sur 22. Nous avons déjà établi que la mortalité annuelle dans la garnison de la Guyane est de 3 sur 100.

TABLE SYSTÉMATIQUE

DES MATIÈRES.

MÉTÉOROLOGIE.

Pages : 29 — 31 — 34 — 35 — 37 — 38 — 40 — 43 à 45 — 50 — 52 — 53 — 59 — 63 — 68 — 71 — 73 — 74 — 75 — 77 — 109 — 123 — 137 — 155 — 166 — 178 — 183 — 184 — 187 — 192 — 196 — 229 — 234 — 246 — 248 — 267 — 272 — 282 — 309 — 331 — 337 — 364 — 370 — 377 — 384 — 402 — 417 — 459 — 476 à 480 — 546.

SALUBRITÉ.

Pages : 28 — 29 — 34 — 35 — 37 — 39 — 40 — 44 — 50 — 52 — 59 — 63 — 68 — 69 — 72 — 74 — 77 — 93 — 103 — 105 — 122 — 124 — 138 — 155 — 158 — 177 — 178 — 183 — 187 — 192 — 195 — 197 — 217 — 218 — 221 — 223 — 225 — 227 — 231 — 232 — 233 — 246 — 248 — 267 — 271 — 272 — 282 — 285 — 293 — 310 — 330 — 337 — 338 — 341 — 347 — 349 — 351 — 355 — 364 — 376 — 385 — 403 — 417 — 418 — 447 — 453 — 461 — 480 à 486 — 527 — 546 — 576 — 577.

GÉOLOGIE.

Pages : 29 — 51 — 58 — 59 — 60 — 63 — 67 — 69 — 75 — 81 — 85 — 88 — 98 — 106 — 114 — 132 — 136 — 158 — 222 — 228 — 242 — 243 — 283 — 312 — 369 — 378 — 382 — 388 — 416 — 452 — 455 — 497 à 500 — 526.

FERTILITÉ GÉNÉRALE.

Pages : 28 — 29 — 32 — 41 — 45 — 51 — 57 — 60 — 68 — 69 — 71 — 73 — 74 — 79 — 81 — 105 — 106 — 107 — 109 — 115 — 117 — 121 — 129 — 132 — 133 — 136 — 139 — 142 — 154 — 156 — 163 — 164 — 167 — 170 — 179 — 188 — 189 — 194 — 212 — 229 — 231 — 238 — 249 — 256 — 268 — 278 — 282 — 325 — 331 — 360 — 362 — 380 — 433 — 451.

PRODUCTIONS.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES:

Naturelles. Bois. — Pages : 38 — 76 — 81 — 83 — 84 — 88 — 89 — 91 — 103 — 127 — 134 — 137 — 139 — 143 — 173 — 180 — 182 — 188 — 211 — 229 — 238 — 244 — 248 — 258 — 284 — 312 à 316 — 319 à 323 — 355 — 361 — 362 — 364 — 419 — 424 — 447 — 489 à 493 — 502 — 521 — 548.

Gommes, résines, plantes médicinales, teintures, etc., etc. — Pages : 28 — 29 — 30 — 32 — 38 — 47 — 56 — 57 — 60 — 65 — 66 — 68 — 70 — 79 — 80 — 81 — 82 — 85 — 86 — 88 — 99 — 100 — 101 — 114 — 121 — 127 — 137 — 175 — 183 — 188 — 189 — 227 — 239 — 241 — 266 — 273 — 285 — 286 — 327 — 338 — 354 — 356 — 357 — 375 — 389 — 405 à 407 — 409 — 425 — 434 — 435 — 486 — 504 — 511 à 518 — 552.

Denrées d'exportation. — Pages : 29 — 37 — 47 — 53 — 56 — 57 — 65 — 66 — 68 — 70 — 81 — 95 — 98 — 102 — 104 — 106 — 111 — 118 — 128 — 136 — 144 à 146 — 165 — 172 — 179 —

181 — 188 — 198 — 222 — 227 — 250 — 251 — 254 — 256 — 277 — 279 — 283 — 285 — 294 — 348 — 350 — 372 — 384 — 408 — 437 — 509.

Plantes alimentaires. — Pages : 29 — 32 — 36 — 38 — 41 — 45 — 52 — 61 — 76 — 94 — 99 — 102 — 104 — 106 — 129 — 143 — 174 — 182 — 187 — 232 — 244 — 285 — 371 — 385 — 453 — 508.

PRODUCTIONS ANIMALES.

Bétail. — Pages : 46 — 48 — 52 — 60 — 66 — 76 — 98 — 99 — 107 — 119 — 126 — 137 — 171 — 173 — 177 — 180 — 182 — 185 — 186 — 213 — 219 — 223 — 235 — 250 — 251 — 254 — 261 à 263 — 284 — 325 — 326 — 341 à 344 — 350 — 363 — 367 — 394 à 398 — 422 — 432 — 446 — 520.

Poisson, Tortues. — Pages : 28 — 31 — 41 — 47 — 54 — 61 — 76 — 100 — 120 — 129 — 130 — 137 — 173 — 174 — 182 — 188 — 219 — 224 — 250 — 285 — 357 — 389 — 495 — 496 — 518.

Gibier. — Pages : 28 — 33 — 41 — 46 — 54 — 61 — 76 — 131 — 182 — 225 — 235 — 494 — 518.

Vers à soie. — Pages : 409 à 415.

PRODUCTIONS MINÉRALES.

Pages : 29 — 41 — 54 — 56 — 57 — 60 — 61 — 66 — 76 — 77 — 101 — 148 à 152 — 174 — 180 — 184 — 189 — 248 — 253 — 284 — 285 — 346 — 434 — 501.

SITUATION

SOUS LES RAPPORTS POLITIQUE ET COMMERCIAL.

Pages : 57 — 58 — 89 — 90 — 112 — 119 — 127 — 129 — 137 — 138 — 160 — 228 — 255 — 271 — 324 — 349 — 392.

INDIENS.

Pages : 55 — 129 — 131 — 140 — 175 — 183 — 281.

TRAVAIL DE LA RACE BLANCHE.

Pages : 1 à 25 — 42 — 54 — 63 — 65 — 93 — 105 — 108 — 115 — 122 — 139 à 142 — 143 — 160 — 163 — 165 — 175 — 176 — 179 — 193 — 210 — 225 — 233 — 252 — 257 — 260 — 265 — 268 — 270 — 272 — 273 à 276 — 278 — 289 à 292 — 298 à 306 — 312 — 316 à 318 — 332 à 334 — 340 — 351 — 358 — 373 — 374 — 380 — 390 — 391 — 399 — 419 — 425 à 428 — 430 — 432 — 446 — 448 — 454 — 456 à 459 — 522 à 525 — 527 à 530 — 553 à 575.

EXPÉDITION DE KOUROU.

Pages : 108 — 110 — 125 — 160 — 162 — 192 — 195 — 236 — 280 — 324 — 329 — 357 — 365 — 372 — 418 — 468 à 473 — 533 à 538.

DÉPORTATIONS DE L'AN V.

Pages : 201 — 202 — 215 — 216 — 218 — 247 — 330 — 365 — 417 — 545.

COLONISATION DES BORDS DE LA MANA.

Pages : 298 à 307 — 358 — 363 — 538 à 545.

CULTURES.

EMPLOI DE LA CHARRUE.

Pages : 172 — 307 — 382 — 438 à 445 — 550 à 552.

CATALOGUE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA GUYANE.

Pages : 579 à 616.

TABLE

DES AUTEURS CITÉS DANS CE VOLUME.

Aigremont (Jean de Laon, sieur d'). 3
Aimé (J.-J.) 215
Albon (Lefebvre d') 62
Albert 574
Anonyme 1674 51
Anonyme 1685 52
Anonyme 1700 59
Anonyme 1763 93
Anonyme 1775 122
Anonyme 1780 135
Anonyme 1780 142
Anonyme 1788 159
Anonyme 1794 164
Anonyme 1815 255
Anonyme 1816 259
Anonyme 1824 326
Anonyme 1824 327
Anonyme 1826 347
Anonyme 1841 570
Anonyme 1842 428
Arod (comte d') 261
Bagot (J.) 134
Bajon 123
Barbé-Marbois 368
Barkshire 30
Barre (Lefebvre de La) 43
Barrère 75
Baudrand 567
Bauve (Adam de) 375
Beauveset (Masclavy de) 74
Bellin 101
Bernard (Louis) 431
Biet 39
Blanche 272
Bois-Berthelot (de) 157
Bolingbroke (Henry) 231
Boudeau 570
Boulaye (de La) 64
Brun 49
Bruno-Rivière 349
Carra-Saint-Cyr 558
C. de B. (Notes à Freytag) 328
Chapel 147
Chevillard 548
Condamine (de La) 78
Cousinéry 365
Couturier de Saint-Clair 157
Couy (Félix) 570
Decaze 345
Denis (Ferdinand) 391
Desmarchais 67
Donzelot (comte) 564
Dumonteil 308
Duval d'Ailly 575
Ennery (d') 107
Essars (des) 84
Eynard 461
Favard 573
Fermin 108
Ferolles (d') 55
Feuille de la Guyane Française 551
Fresneau 85
Freytag 328
Galernerie (Boisseau de La) 548
Catier 363
Gautier 161
Gérard (Léger-) 340
Giraud 105
Giraud (F.-F.-J.) 228
Godin-des-Odonois 88
Goussard 445
Grenot 95
Grillet 49
Guisan 153
Harcourt 28
Hillhouse (William) 376
Humboldt (Alexandre de) 22—237
Itier 460
Jacquemin 185
Jacob 565
Jonnès (Alex.-Moreau de) 420
Labat 13—67
Laborde (de) 113
Laboria 449
Lacroix (de) 116
Lagotellerie (de) 278—552
Lalaüe 133
Laroche (Catineau-) 287

Larue (de) 279
Laussat (baron de) ..... 295—562
Leblond (J.-B.) 243
Lemoine 80
Lescallier ..... 144—167
Malouet 203
Malte-Brun 335
Martin (Montgommery-) 399
Mentelle (Simon-) 190
Mézilliac 558
Milhau (de) 71
Milliroux 415
Mithiade (J.) 286
Ministère de la Marine et des Colonies ..... 533—538—545
Mongrolle 220
Montplaisir (Pierre) 548
Oexmelin 2
Orvilliers (d') 80
Pagan (de) 36
Paul (J.) 267
Pellegrin 569
Pelleprat 37
Perrotet 404
Petit-Puy (Boyer de) 35
Philippe (de Saint-) 277
Pitou 234
Préfontaine (de) 96
Raleigh 27
Ramel 199
Raynal ..... 19—109
Renau 56
Reynaud 397
Robert 144
Roger 565
Ronmy 394
Roux (F.-A.) 383
Saint-Amand (de) 292
Saint-Clair (de) 572
Schomburgk 473
Soleau 379
Stedman 166
Suque 217
Terrasson 264
Terraube (Gallard de) 194
Tertre (du) 9
Thibault (Prosper) 549
Thomas 257
Vignal 323
Walckenaer (baron de) 387
Zéni 358

EXTRAITS
DES AUTEURS
ET
VOYAGEURS
QUI ONT ÉCRIT SUR LA GUYANE.

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS
DE LA RACE EUROPÉENNE
ENTRE LES TROPIQUES.

Il a paru nécessaire de placer, au début de ce recueil, quelques *Extraits* propres à donner une idée du genre de vie que menaient, dans les îles intertropicales de l'Amérique, les premiers Européens qui s'y établirent. Quand on verra les boucaniers et les flibustiers, tous gens nés en France, affronter impunément à toute heure du jour les ardeurs du soleil, et ne renoncer aux fatigues et aux dangers de la chasse et du brigandage que pour se faire cultivateurs et s'enrichir en fécondant la terre; quand on verra les *engagés,* jeunes gens de dix-huit à

vingt ans, raccolés en France, être vendus comme les esclaves, conduits aux champs comme les esclaves, nourris, vêtus, battus, maltraités, en un mot, comme les plus misérables esclaves; et, après avoir supporté tous ces maux pendant trois ans *pour acquitter le prix de leur transport*, cultiver alors pour leur propre compte jusqu'à ce qu'ils puissent à leur tour amener des *engagés* et achever leur vie dans l'opulence et l'oisiveté, — on pourra reconnaître s'il est vrai de prétendre que les Européens soient impropres au travail agricole dans les régions intertropicales.

I.

Histoire des aventuriers qui se sont signalés dans les Indes, par Alex.-Oliv. Oexmelin (édition de 1686, tome I).

Oexmelin, arrivé dans les colonies à titre d'*engagé*, c'est-à-dire comme *esclave blanc*, fut employé pendant trois ans, ainsi que l'étaient alors tous les engagés, aux travaux que font aujourd'hui les nègres seuls. Il mena ensuite pendant plusieurs années la vie des boucaniers. Les détails qu'il donne sur ses jours d'esclavage et sur les mœurs de ces infatigables aventuriers, sont des plus attachants. Il écrivait, du reste, à une époque où l'on n'avait

pas encore pensé à affirmer que le nègre peut seul se livrer aux travaux des champs sous les tropiques.

Tous ceux qui étaient *engagés* dans la compagnie dont j'étais du nombre furent conduits au magasin du commis général, à qui le capitaine du vaisseau apporta les paquets qui contenaient les ordres de messieurs de la Compagnie. On nous donna à tous deux jours pour nous rafraîchir et nous promener dans l'île, en attendant qu'on eût résolu ce à quoi on voulait nous employer.

Le temps qu'on nous avait donné étant expiré, on nous fit venir, et on nous exposa en vente aux habitants. Nous fûmes mis chacun à trente écus que l'on donnait pour nous à la Compagnie, qui nous obligeait à les servir trois ans pour cette somme; et pendant ce temps ils pouvaient disposer de nous à leur gré, et nous employer à ce qu'ils voulaient (page 12).

Tous les habillements des *boucaniers* sont deux chemises, un haut-de-chausses, une casaque, le tout de grosse toile, et un bonnet d'un cul de chapeau ou de gros drap, où il y a un bord seulement devant le visage, comme celui d'un carapoux. Pour des souliers, ils en font de peau de porc et de bœuf ou de vache. Ils ont avec cela une petite tente de toile fine, afin qu'ils la puissent tordre facilement et la porter avec eux en bandoulière; car, quand ils sont dans les bois, ils couchent où ils se trouvent. Cette tente leur sert pour reposer dessous et empêcher les moucherons dont j'ai parlé, lesquels sont si incommodes que sans cela il leur serait impossible de dormir. Lorsqu'ils sont ainsi équipés, ils se joignent toujours deux ensemble, et se nomment l'un et l'autre *matelots*. Ils mettent tout ce qu'ils possèdent en communauté, et ont des valets qu'ils font venir de

France, dont ils payent le passage, et les obligent de les servir trois ans (p. 150).

Le métier de domestique de boucanier est, à la vérité, un des plus rudes qui se fassent dans la vie. Lorsque le matin on donne un cuir, qui pèse pour le moins cent ou six-vingts livres, à un homme, à porter quelquefois trois ou quatre lieues de chemin dans des bois ou des halliers pleins d'épines et de ronces, que l'on est souvent plus de deux heures à faire un quart de lieue de chemin, cela ne peut être que fâcheux à un homme qui n'a jamais fait ce métier-là..... La récompense que les boucaniers donnent à leurs valets lorsqu'ils ont servi trois ans, c'est un fusil, deux livres de poudre, six livres de plomb, deux chemises, deux caleçons et un bonnet ; et après qu'ils ont été leurs valets, ils deviennent leurs camarades, vont aussi chasser avec eux, et deviennent boucaniers. Quand ils ont certaine quantité de cuirs, ils les envoient en France ; quelquefois ils y vont eux-mêmes, et ramènent de là des valets, qu'ils n'épargnent non plus qu'on les a épargnés (p. 166).

Quand les Français veulent commencer uue habitation, ils s'associent deux ensemble, comme j'ai dit des boucaniers, et se nomment *matelots;* ils font un contrat entre eux, par lequel ils mettent en commun tout ce qu'ils ont, et en peuvent tous deux également disposer. Si pendant la société un des deux venait à mourir, l'autre demeure possesseur de tout le bien. Ils rompent cette société quand bon leur semble, et prennent aussi un troisième aux mêmes conditions.

Étant ainsi associés, ils demandent de la terre au gouverneur, dans quel quartier il lui plaira; ce qui ne leur est jamais refusé.... La première chose qu'ils font quand ils veulent découvrir un lieu, c'est d'en chercher un qui soit commode pour bâtir une loge, qu'ils nomment dans ce commencement *ajoupa;* après,

ils abattent tout le menu bois, qu'ils laissent faner ou sécher à demi, ensuite celui de haute futaie, c'est-à-dire les grands arbres..... Après qu'ils ont coupé environ trente ou quarante pas de bois en carré, ils découvrent la terre, c'est-à-dire ils amassent toutes les feuilles et commencent à planter des vivres, qui sont des légumes, de quoi ils se nourrissent : ce qu'ils font d'abord, c'est de semer des pois, après des patates, du manioc, de quoi ils font de la cassave, des bananiers et des figuiers, qui leur servent dans ces commencements de nourriture. Ils plantent ces derniers dans les lieux les plus bas et les plus humides, comme le long des rivières et autour des sources; car il n'y a guère d'habitant qui n'ait sa demeure près d'une rivière ou d'une source.

Après qu'ils ont planté leurs vivres, ils bâtissent une plus grande loge, qu'ils nomment, à l'imitation des Espagnols, *case;* ils en sont les charpentiers et les entrepreneurs eux-mêmes, ou leurs voisins : chacun y donne son avis (p. 176).

La case ainsi construite, le maître de l'habitation donne pour récompense, à ceux qui lui ont aidé, quelques flacons d'eau-de-vie, s'il y en a dans le pays. Ils sont obligés, par société, de s'aider les uns les autres de cette manière, et cela ne se refuse jamais. Outre cette case ils en font encore quelque petite qui sert de cuisine.

Lorsque l'habitant est ainsi accommodé, il est au-dessus de ses affaires : il songe seulement que les vivres qu'il a plantés croissent, et à abattre du bois pour découvrir une place afin de planter du tabac. Ils en abattent suivant ce qu'ils sont de monde, c'est-à-dire pour mettre autant de deux mille plants de tabac qu'ils sont d'hommes, vu que le lieu où se plante le tabac veut être net de toutes sortes d'ordures ou d'herbes étrangères; et, pour cela, ils sont obligés de sarcler tous les huit jours. Sitôt qu'ils ont une place nette pour planter autant de tabac qu'ils le jugent à propos,

ils en usent de la manière que j'ai montrée. Pendant qu'il croît, ils bâtissent des cases pour le mettre, une ou deux, selon qu'ils auront de tabac. Cela se fait de même que la case dont je viens de parler. De plus, ils en bâtissent encore une médiocre, où travaille ordinairement celui qui tord le tabac, et où on le serre, en attendant la commodité de l'embarquer.

Dès qu'ils ont une certaine quantité de tabac ils l'envoient en France, où ils l'échangent pour de la marchandise qui consiste dans les choses nécessaires à cultiver leur habitation, comme haches, houes, grattoirs, couteaux, toile propre à faire des sacs à manioc et à les habiller. Il ne faut pas oublier la boisson, le vin et l'eau-de-vie ; car lorsqu'il vient un bâtiment de France, c'est la première chose que ces gens-là songent à acheter : ils se régalent pendant que cela dure, et font des débauches extraordinaires.

Il y en a qui passent en France lorsqu'ils ont gagné quelque chose; ils achètent eux-mêmes des marchandises, et engagent des hommes qu'ils amènent en ce pays pour les servir, ainsi que je l'ai dit des boucaniers. Comme ils sont ordinairement deux associés, l'un demeure sur l'habitation pendant que l'autre voyage. Quand ils retournent de France, ils amènent avec eux cinq ou six ou plus d'hommes, selon qu'ils ont le moyen de payer leur passage, qui est de cinquante-six livres pour chaque homme.

Ils n'ont pas plutôt mis pied à terre, qu'ils conduisent ces hommes à l'habitation et les font travailler. Ils commercent de ces hommes les uns avec les autres, et se les vendent pour trois ans pour la somme dont ils conviennent, et les nomment *engagés*. Si un habitant a plusieurs engagés il ne travaille point : il a un commandant qui fait travailler ses gens, à qui on donne deux mille livres de tabac par an ou une part de ce qui se fait sur l'habitation.

Or, voici la manière dont ces misérables engagés sont traités : Le matin, sitôt que le jour commence à paraître, monsieur

le commandant siffle, afin que tous ses gens viennent au travail; il permet à ceux qui fument d'allumer leur pipe de tabac, et les mène au travail, qui consiste à abattre du bois ou à cultiver le tabac. Il est là avec un certain bâton qu'on nomme une lienne : si quelqu'un regarde derrière lui ou qu'il soit un moment sans agir, il frappe dessus, ni plus ni moins qu'un maître de galères sur des forçats; et, malades ou non, il faut qu'ils travaillent : j'en ai vu battre à un point qu'ils n'en ont jamais relevé. On les met dans un trou que l'on fait à un coin de l'habitation, et on n'en parle point davantage.

J'ai connu un habitant qui avait un engagé malade à mourir; il le fit lever afin de tourner une meule pour repasser ou aiguiser sa hache, et ce pauvre misérable ne tournant point à son gré, car il n'en avait pas la force, il lui donna un coup de hache entre les deux épaules et le fit tomber sur le nez. Ce malheureux commença par jeter quantité de sang par la bouche, et mourut deux heures après. Et cependant ces inhumains ne laissent pas de passer pour fort indulgents en comparaison de ceux des îles Antilles : car ces barbares ont tué une quantité prodigieuse d'engagés depuis que les colonies françaises y sont établies.

Un certain habitant de Saint-Christophe, nommé Belle-Tête, qui était de Dieppe, faisait gloire d'assommer un engagé qui ne travaillait pas à son gré. J'ai entendu dire à un de ses parents mêmes que ce Belle-Tête a assommé plus de trois cents engagés, et disait après qu'ils étaient morts de paresse. Il leur faisait frotter la bouche de jaune d'œuf, pour faire croire qu'il les avait fait solliciter jusqu'à la fin.

Un jour un saint religieux fut lui remontrer et lui reprocher sa cruauté; sans avoir égard à la remontrance, il répondit brusquement qu'il avait été aussi bien engagé que ces gens, et qu'on ne l'avait pas mieux traité (p. 182).

Lorsque les engagés vont le matin au travail, un d'eux a le soin

d'aller donner à manger aux porcs; car les habitants nourrissent là toute sorte de bestiaux. Ils leur portent des feuilles de patates, et en même temps en arrachent pour donner à déjeuner à ceux qui sont au travail. Cela étant fait, ils appellent leurs camarades qui sont au travail pour déjeuner; quand ils ont mangé ces patates avec la pimentade, ils allument tous chacun leur pipe, et retournent au travail.

Celui qui a la charge de la cuisine épluche des pois qu'il met cuire avec de la viande, dans lesquels on met aussi des patates hachées en guise de navets. Après que son pot est au feu, il va travailler avec les autres; et quand il est temps de dîner, il revient pour l'apprêter. Sitôt qu'on a dîné, on retourne travailler jusqu'au soir, où on mange de même qu'à dîner; ensuite on les emploie jusqu'à minuit à éjamber du tabac. Dans le temps qu'on n'éjambe point de tabac, on fend du mahot, qui est une écorce d'arbre servant à lier le tabac, ou bien on fait des petits liens pour pendre le tabac; cela fait, on donne la permission d'aller se coucher.

Les fêtes et les dimanches ils peuvent aller se promener où ils veulent. Il y en a beaucoup qui meurent de chagrin de se voir ainsi maltraités, outre que la maladie du pays y contribue beaucoup; car si on n'a bien de la résolution et qu'on ne fasse quelque exercice, on demeure comme insensé; il survient une certaine insomnie et un tel assoupissement qu'on piquerait un homme en cet état qu'il ne le sentirait pas. Plusieurs deviennent hydropiques et ont la courte haleine qu'on nomme le mal d'estomac, qui est proprement ce qu'on appelle en France le scorbut, dont une infinité meurent.

Les Anglais traitent leurs engagés encore plus mal que les Français : ils les retiennent pour sept ans, au bout desquels ils leur présentent de l'argent pour boire, et puis les revendent encore pour sept ans; j'en ai vu qui avaient servi jusqu'à vingt-huit ans (p. 192).

II.

Histoire générale des Antilles habitées par les Français, par le R. P. Du Tertre; 1654. (Édit. de 1667, tome II.)

Il y a de deux sortes de familles dans les îles ; les premières sont composées de personnes mariées, les autres de certains garçons qui vivent en société, qu'ils appellent matelotage, aux termes du pays ; ils ont dans la case égale autorité sur les serviteurs, tout y est en commun et ils vivent en fort bonne intelligence. Lorsque l'un des deux se marie, ils se séparent, et l'on partage les serviteurs tant français engagés que nègres esclaves ; l'habitation est appréciée, et celui à qui elle échoit est obligé d'en payer la moitié à l'autre.

Toutes les meilleures familles qui sont aujourd'hui dans les îles ont commencé comme cela ; car M. d'Enambuc et, après lui, M. de L'Olive n'y ayant mené que des engagés, quand ces pauvres gens avaient achevé leurs trois ans, ils se mettaient deux ou trois ensemble, abattaient du bois et faisaient une habitation sur laquelle ils bâtissaient une case et faisaient des marchandises. Quand l'un était marié, il assistait son matelot à faire une habitation, et tâchait de lui acheter quelque engagé, afin de l'aider à gagner quelque chose pour acheter une femme de la façon que je dirai.

Au commencement que les îles furent habitées, chacun faisait sa place (1) ; ceux qui venaient libres avec des hommes allaient trouver le gouverneur, qui leur donnait gratuitement une place de bois de deux cents pas de large sur mille pas de hauteur à défricher ; il en donnait autant à ceux qui sortaient de service.

---

(1) C'est-à-dire, défrichait le terrain qu'il voulait habiter et cultiver.

J'ai vu de bons garçons aux îles qui ne faisaient autre chose que de faire de belles habitations, qu'ils vendaient toutes plantées de vivres et de tabac à assez bon marché aux nouveaux venus, ce qui leur était une grande commodité; car ordinairement ils faisaient, comme on dit, de la terre le fossé, la payant du revenu de la place, en deux ou trois levées, à proportion de la somme (p. 452).

Les familles des gens mariés sont ordinairement composées de trois sortes de personnes : des maîtres, des serviteurs français et des esclaves; c'est une loi inviolable et fondamentale dans les îles que ceux qui y passent aux dépens d'un autre, soit hommes, soit femmes, soit garçons, soit filles, sont obligés de servir trois ans, à commencer du jour qu'ils mettent pied à terre dans l'île, ceux qui ont payé leur passage. Il n'est pas besoin d'en passer de contrat, et on n'est pas moins engagé sans écriture qu'avec tous les contrats des notaires de France.

Celui qui en passe un autre n'a pas seulement le droit de s'en servir trois ans, mais le peut vendre à qui bon lui semble, et celui-ci à un autre; si bien qu'on a vu de jeunes garçons français, et souvent de bien meilleure maison que ceux qu'ils servaient, changer sept ou huit fois de maîtres pendant leurs trois ans.

Les femmes et filles sont sujettes à la même loi; mais, comme elles sont beaucoup plus rares, elles ne sont pas soumises à toutes ces rigueurs; car les femmes des officiers les achètent et s'en servent à faire leur ménage (p. 454).

Il y a un commandeur dans chaque famille, qui a soin de faire travailler les serviteurs, et sur lequel on se repose de l'habitation; il mange à la table du maître, et tous les serviteurs, français et nègres, lui obéissent en toutes choses (p. 456).

L'un des principaux commerces que nos navires ont exercés

dans ces îles, ç'a été d'y faire passer des jeunes garçons engagés qu'ils vendaient aux habitants pour les servir trois ans comme des esclaves, dont le prix commun était de mille ou douze cents livres de petun; mais ils étaient vendus bien plus cher lorsqu'ils savaient quelque métier. Les capitaines qui faisaient ce détestable négoce avaient des gens qui les prenaient à toutes mains, et enjôlaient bien souvent de pauvres écoliers et des enfants de famille, leur faisant croire mille merveilles du pays où ils les allaient réduire à l'esclavage.

M. le général de Poincy écrivit aux seigneurs de la Compagnie, en l'an 1640, pour les obliger d'empêcher ce détestable commerce, et de poursuivre un capitaine qui en avait mené deux cents à la Barbade. Sa lettre exprime trop bien la disgrâce de ces pauvres enfants pour n'être pas donnée ici. Voici comme il parle :

« Un nommé *Jonas*, et *Lantery* son frère, ont attrapé par » leurs artifices deux cents jeunes hommes français, entre lesquels » il y en a de bonne maison, qu'ils ont retenus l'espace de trois » mois à Saint-Servais, proche de Saint-Malo, et les ont enga- » gés pour cinq, six et sept ans, à raison de neuf cents livres de » coton pièce, et ce en l'île de la Barbade.

» Pour parvenir plus facilement à leur détestable dessein, ils » fretèrent un navire qui leur appartenait, et au capitaine Gi- » baut, de Guernesey ou Jersey, et autres marchands du même » lieu. Après, ledit Lantery s'accommoda avec le capitaine et » entra pour marchand dans ledit navire, qui fut chargé de di- » verses marchandises et de ces pauvres brebis qu'ils ont menées » à la boucherie du corps et de l'âme. Dieu a puni ledit Lantery » par la mort, qu'il lui a envoyée en chemin en s'en retournant, » n'ayant pas voulu qu'il ait joui d'un si injuste profit. Ceux qui » ont apporté ces nouvelles disent que c'était bien la chose la plus » déplorable que l'on saurait dire de voir ces pauvres enfants à » leur débarquement. Je ne pense pas qu'il y ait lieu au monde, » tant barbare soit-il, où il se pût commettre une action si inhu-

» maine. Si Dieu laisse ce Jonas quelque temps impuni, il mé-
» riterait bien d'être châtié par les hommes et contraint de ra-
» cheter ces innocents. »

Il y a beaucoup de chirurgiens, et l'on ne trouve point de quartier où il n'y en ait un ou deux. Ils entreprennent les cases à l'année, et on leur donne cinquante livres de petun par tête, hommes, femmes, enfants et serviteurs, tant blancs que noirs, moyennant quoi ils sont obligés de les traiter (p. 468).

Le peuple de ces îles est fort laborieux, et les fainéants y passent fort mal leur temps. Il est vrai que ce rude travail ne dure pas toujours; car d'abord qu'un homme a gagné de quoi avoir des esclaves, il prend un commandeur, sur qui il se repose du soin de l'habitation, et n'a plus d'autre soin que de se divertir. L'on a remarqué que ceux qui viennent les mieux accommodés aux îles y deviennent gueux; car, comme ils trouvent quantité de bons habitants qui ne cherchent qu'à passer le temps, ils jouent, ils se divertissent, et mangent insensiblement leur petit fait; au lieu que ceux qui y sont venus engagés, et que la nécessité a obligés de servir, travaillent avec ardeur quand ils sont libres, pour amasser de quoi se mettre à leur aise (p. 473).

La dureté avec laquelle la plupart traitent les Français engagés qu'ils ont achetés pour les servir trois ans, est la seule chose qui me paraît fâcheuse; car ils les font travailler avec excès, ils les nourrissent fort mal, et souvent les obligent de travailler en la compagnie de leurs esclaves, ce qui afflige ces pauvres gens plus que les peines excessives qu'ils souffrent. Il y a eu autrefois des maîtres si cruels qu'on a été obligé de leur défendre d'en acheter jamais; et j'en ai connu un à la Guadeloupe qui en a enterré plus de cinquante sur sa place, qu'il avait fait mourir à force de les faire travailler, et pour ne les avoir pas assistés dans

leurs maladies. Cette dureté vient sans doute de ce qu'ils ne les ont que pour trois ans, ce qui fait qu'ils ont plus de soin d'épargner leurs nègres (p. 477).

La principale source des maladies est, à mon avis, l'imprudence de nos Français, qui ne se précautionnent nullement contre tout ce qui les leur peut causer, et de ce que, ces maux commençant sans douleur, ils les négligent jusqu'à ce qu'ils ne soient plus en état d'y remédier. Ce dernier inconvénient regarde particulièrement les pauvres serviteurs engagés, qui seraient mal reçus à vouloir quitter leur travail, et à se dorloter, pour un mal qui n'est presque rien dans l'apparence (p. 479).

III.

Voyage aux îles de l'Amérique, par le R. P. Labat. (In-12, 1742. — Tome V.)

SAINT-DOMINGUE. — Colomb commença une ville à laquelle il donna le nom de Saint-Domingue, qui est devenu dans la suite le nom de toute l'île; il bâtit quelques autres forteresses, reconnut des mines d'or et d'argent, et y fit travailler. Il partagea quinze ou seize cents hommes qu'il avait amenés pour demeurer dans le pays en plusieurs colonies, et, avec le secours des Indiens, il fit de grands défrichés, où l'on s'appliqua à la culture du tabac, du manioc et de toutes sortes de vivres (p. 6).

CAROLINE (*Floride*). — Le fort fut rétabli par les ordres des capitaines Ribaut et Londonière. On défricha les environs, on sema des pois et autres légumes; et cette colonie naissante commençait à donner de grandes espérances à ses chefs, quand elle fut attaquée par les Espagnols (p. 12).

SAINT-CHRISTOPHE. — Aidé des Indiens, le capitaine d'Enambuc fit un défriché considérable où il fit cultiver du tabac. Il vint en perfection, et il en fit une levée si considérable qu'il en eut assez pour charger son bâtiment. Il fit aussi abattre un nombre de ces arbres que les Indiens appelaient acajoux, et en fit charger quelques billes de différentes longueurs après les avoir fait équarrir. Il résolut avec tous ses gens de s'établir dans cette île, et pour cet effet de repasser en France avec ce qu'il lui faudrait d'hommes pour conduire le bâtiment, afin de leur ramener des hommes et tout ce qui leur paraissait nécessaire pour l'établissement qu'ils avaient projeté. (p. 20)..... Après cette exécution, les Français et les Anglais se mirent sur leurs gardes, firent des abatis d'arbres pour leur servir de retranchements, posèrent des corps-de-garde, et se promirent un secours mutuel (p. 23). Après un séjour de huit mois, le capitaine d'Enambuc partit avec son ami le capitaine de Rossey et autant d'hommes qu'il jugea nécessaires pour faire la manœuvre. Les deux capitaines et quelques-uns de leurs gens vinrent à Paris en si bel équipage qu'ils firent naître l'envie à bien du monde d'aller prendre part à leur fortune et à leur établissement (p. 26). La différence de ces deux colonies (anglaise et française) n'empêcha pas les chefs de se faire bien des politesses. Ils procédèrent de bonne foi au partage des terres, et chacun se mit à faire valoir le terrain qui lui était échu (p. 27).

GUADELOUPE. — A peine les deux chefs (MM. de L'Olive et Duplessis) eurent-ils mis pied à terre qu'ils partagèrent leurs gens, c'est-à-dire tous ceux qui, n'ayant pas payé leur passage, étaient obligés de servir la Compagnie et de travailler pour elle pendant trois ans. On les appelait engagés (p. 38). Cependant le travail était très-grand; il fallait abattre des forêts de très-gros arbres, et la plupart bien plus durs que nos chênes d'Europe, pour faire des places propres à planter des pois, du manioc, des patates, des

ignames et autres vivres. Il fallait du temps considérablement pour mettre la terre en état de recevoir des semences et que les fruits fussent en maturité. La famine assaillit la colonie, les maladies suivirent ; les chefs se découragèrent, voyant que tous leurs hommes mouraient (p. 39). Les Français n'osaient s'éloigner de leurs forts, aller à la chasse ou sur les anses pour tourner les tortues ou pour varer des lamentins, parce que les Caraïbes, cachés dans l'épaisseur des bois, les observaient, et, dès qu'ils trouvaient l'occasion, les perçaient de leurs flèches empoisonnées. Cette guerre par surprise était cause que les travaux n'avançaient presque point, et qu'à moins d'être jour et nuit sous les armes on trouvait le matin arraché ce qu'on avait planté la veille ou ce qui était presque en état d'être recueilli. C'est ainsi que les Caraïbes détruisaient sans relâche le travail des habitants. Leurs cases étaient brûlées, le coton, le tabac, le maïs arrachés, et les Caraïbes faisaient plus de dégât en une nuit que les Français ne faisaient de travail en plusieurs semaines. Cela les mettait au désespoir (p. 41).

Martinique. — M. d'Enambuc choisit dans Saint-Christophe cent vieux habitants bons soldats et très-expérimentés dans le défrichement et dans la culture des terres, pour l'accompagner à la conquête de la Martinique. Ceux-ci s'étant munis de bonnes armes, d'instruments pour l'agriculture, comme haches, serpes, houes, scies, platines de fer, de farine de manioc, de cassave, etc., etc., etc., partirent de Saint-Christophe le 15 juillet 1637 (p. 44). M. d'Enambuc fit bâtir un fort de palissades à l'embouchure de la rivière ; il le munit de pièces de canon, fit faire des maisons pour loger la colonie, et, quand il la crut en sûreté, il fit travailler à un grand défriché dans les environs et planter du manioc, des pois, des patates, du coton, du tabac. Ces commencements ne pouvaient être plus heureux. Ces terres vierges produisaient tout ce qu'on leur demandait avec une facilité

merveilleuse (p. 46). Après cette déroute, on fut assez longtemps sans voir et sans entendre parler des Caraïbes. Les Français travaillèrent à leur aise, firent des habitations particulières. Ils n'allaient jamais au travail qu'ils ne fussent armés; chacun d'eux avait son fusil et deux pistolets à sa ceinture avec son gargoussier (p. 50). M. Du Parquet augmenta le fort de Saint-Pierre, et les habitants s'appliquèrent avec tant de succès à cultiver le tabac que la colonie se vit bientôt en état d'en charger quelques navires. L'excellence de ce tabac attira bientôt les vaisseaux d'Europe. Le commerce devint très-bon, et quoiqu'il fût borné au coton et au tabac, et ensuite augmenté par la culture du gingembre et peu après par l'indigo, la colonie devint en peu d'années très-florissante (p. 53). M. Du Parquet s'appliqua à gouverner avec une sagesse et une douceur infinies; ce qui lui attira tant de monde que, dans la revue qu'il en fit la même année, il se trouva près de huit cents hommes portant les armes, sans les femmes, les enfants et les serviteurs ou engagés (p. 54).

Grenade. — M. Du Parquet fit publier dans tous les quartiers de la Martinique une exemption de tous droits pour tous ceux qui voudraient s'établir dans cette île ; et dans le nombre de ceux qui se présentèrent il choisit deux cents hommes qu'il connaissait gens de cœur et fort expérimentés dans les défrichements des terres et dans la culture des vivres et des marchandises. Il arriva à la Grenade le 20 juin 1650 (p. 59). Le premier soin de M. Du Parquet fut de faire monter une grande maison de charpente qu'il avait fait faire à la Martinique, et, pendant qu'on y était occupé, il fit couper par ses gens une quantité suffisante de palissades pour l'environner à dix pieds de distance. Il y fit mettre des canons et des pierriers, et on y travailla avec tant de diligence qu'en moins de huit jours ce fort fut en état de résister aux Caraïbes et même aux Européens qui voudraient le venir attaquer (p. 61). Ensuite M. Du Parquet fit défricher le pays au pied de

la montagne, le long de l'Étang, où il fit commencer une grande habitation. Il donna des terres à tous ceux qui lui en demandèrent, à condition que ceux qui n'auraient point de serviteurs ou engagés s'amateloreraient, c'est-à-dire s'associeraient deux ou trois ensemble et travailleraient de concert à profits communs (p. 62). Les Français tirèrent de cette terre vierge du tabac d'une qualité si supérieure à celui des autres îles qu'une livre passait pour trois des autres. Ils en avaient déjà fait une récolte lorsque, etc. (p. 63).

SAINTE-LUCIE. — M. Du Parquet y envoya le sieur Rousselan avec quarante bons hommes, et toutes sortes de munitions de guerre et de bouche. Ce gouverneur était brave et prudent. Il fit construire, en arrivant, un fort qu'il environna de bons fossés et de bonnes palissades. Il fit faire une grande habitation qu'il fit cultiver en commun, et dont le revenu était partagé entre tous les habitants (p. 72).

LA TORTUE. — M. Le Vasseur se vit ainsi maître de l'île de la Tortue sans coup férir. Il choisit un lieu propre pour y bâtir une forteresse. C'était un rocher taillé naturellement en plate-forme, autour duquel il fit faire des terrasses de bonne maçonnerie, qu'il fit environner de casernes capables de loger quatre cents hommes à leur aise. Au milieu de cette plate-forme s'élevait un autre rocher, haut de trente pieds, escarpé de tous côtés, don le sommet était assez plat. Il fit tailler des degrés dans le roc..... Il fit bâtir un logement considérable pour lui sur ce rocher escarpé. Le bon ordre qu'il établit dans sa colonie, où tous les habitants travaillaient pour leur compte particulier, et l'accueil obligeant qu'il faisait aux boucaniers qui y venaient et aux flibustiers qui y amenaient leurs prises, lui attirèrent bien du monde et des richesses (p. 82-84).

SAINTE-CROIX. — Le commandeur de Poincy fit partir de St-

Christophe trois cents hommes pour aller établir une colonie française à Sainte-Croix. Il crut, sur les rapports avantageux qu'on lui fit, que c'était la plus florissante de toutes les colonies. En effet, la terre y est très-bonne et profonde, les arbres de toute espèce y deviennent d'une grosseur démesurée ; mais l'air y était mauvais, et elle manquait d'eau douce. Les puits qu'on y creusait fournissaient d'abord d'assez bonne eau qui se gâtait en peu de jours, et devenait salée ou infecte par les crabes qui y tombaient. Il est vrai qu'on pouvait faire des citernes, et on en fit dans la suite ; mais combien de gens sont morts en attendant qu'on ait eu des citernes. L'air était bien plus difficile à corriger que le défaut d'eau douce, parce que cette île étant assez plate et couverte de quantité de gros arbres, les vents ne pouvaient la balayer assez pour emporter les exhalaisons infectes des eaux qui croupissaient autour de l'île et qui corrompaient l'air (p. 117)..... M. de Poincy renvoya à la place de ce gouverneur un jeune gentilhomme nommé Dubois, plein d'esprit, de courage et de douceur. On ne saurait croire combien la colonie s'augmenta et changea de face sous ce nouveau gouverneur. Il transporta les habitants du lieu où ils étaient dans un autre plus commode et plus sain..... Depuis ce temps là, il n'y a plus eu de désordre à Sainte-Croix. Le peuple y était à son aise. On y faisait d'excellent tabac, de l'indigo, du rocou, du coton, etc. (p. 123).

MARIE-GALANTE. — Elle n'était habitée que par quelques sauvages. M. Houel y envoya, le 8 novembre 1648, cinquante hommes sous la conduite du nommé Le Fort, habile habitant de la Martinique. Ils firent une petite forteresse, ils défrichèrent un grand terrain où ils plantèrent des vivres, du coton, du tabac. Il y avait dix-huit mois qu'ils travaillaient avec succès, lorsque Le Fort et quelques habitants désertèrent et se retirèrent à la Martinique (p. 146).

IV.

Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, par Raynal (in-8°, 1770, tome IV).

Lorsque les Européens abordèrent aux Antilles, ils les trouvèrent couvertes de grands arbres, liés pour ainsi dire les uns aux autres par des plantes rampantes, qui, s'élevant comme du lierre, embrassaient toutes les branches et les dérobaient à la vue. Ces forêts, aussi anciennes que le monde, avaient plusieurs générations d'arbres qui, par une singulière prédilection de la nature, étaient d'une grande élévation, très-droits, sans excroissance ni défectuosité. La chute annuelle des feuilles, leur décomposition, la destruction des troncs pourris par le temps, formaient sur la surface de la terre un sédiment gras, qui, après le défrichement, opérait une végétation prodigieuse dans les nouvelles plantations qu'on substituait à ces arbres (p. 6).

Ces hommes passionnés pour la liberté se réfugièrent à la côte septentrionale de Saint-Domingue, qui servait d'asile à plusieurs aventuriers de leur nation, depuis environ trente ans qu'ils avaient été chassés de Saint-Christophe. On les nommait *Boucaniers*, parce qu'à la manière des sauvages ils faisaient sécher à la fumée, dans des lieux appelés boucans, les viandes dont ils se nourrissaient. Comme ils étaient sans femmes et sans enfants, ils avaient pris l'usage de s'associer deux à deux pour se rendre les services qu'on reçoit dans une famille. Les biens étaient communs dans ces sociétés, et demeuraient toujours à celui qui survivait à son compagnon (p. 27).

Les boucaniers n'avaient pas d'autre occupation que de faire

la guerre aux bœufs sauvages, extrêmement multipliés dans l'île. On les écorchait à mesure qu'on les tuait, et on ne s'arrêtait que lorsqu'on en avait abattu autant qu'il y avait de chasseurs. On faisait cuire alors quelques pièces de viande, dont le piment et le jus d'orange formaient tout l'assaisonnement. Ils ne connaissaient pas le pain, et n'avaient que de l'eau pour leur boisson. L'occupation d'un jour était celle de tous les jours, jusqu'à ce qu'on eût rassemblé le nombre de cuirs qu'on se proposait de livrer aux navires de différentes nations qui fréquentaient ces mers. On les allait vendre alors dans quelque rade. Ils y étaient portés par les *engagés*, espèce d'hommes qui se vendaient en Europe, pour servir comme esclaves pendant trois ans dans les colonies. Un de ces malheureux osa représenter à son maître qui choisissait toujours le dimanche pour ce voyage, que Dieu avait proscrit cet usage quand il avait dit : *Tu travailleras six jours et le septième tu te reposeras.* Et moi, reprit le boucanier, je dis : *Six jours tu tueras des taureaux pour les écorcher, et le septième tu en porteras les peaux au bord de la mer.* Il accompagna ce commandement de coups de bâton.

Des hommes de ce caractère, livrés à un exercice continuel, nourris tous les jours de viande fraîche, connaissaient peu les infirmités. Leurs courses n'étaient interrompues que par des fièvres éphémères dont ils ne se ressentaient pas les jours suivants..... (p. 29).

Les Espagnols, désespérant de vaincre des ennemis si féroces et si acharnés, s'avisèrent de détruire eux-mêmes par des chasses générales tous les bœufs de l'île. L'exécution de ce plan, en privant les boucaniers de leurs ressources ordinaires, les réduisit à former des habitations et à les cultiver (p. 31).

Avant que les Anglais fussent établis à la Jamaïque, et les

Français à Saint-Domingue, des corsaires des deux nations, si célèbres depuis sous le nom de *Flibustiers*, avaient chassé les Espagnols de la petite île de la Tortue, située à deux lieues de celle de Saint-Domingue, s'y étaient fortifiés, et avaient couru avec une audace extraordinaire sur l'ennemi commun. Ils formaient entre eux de petites sociétés de cinquante, de cent, de cent cinquante hommes. Une barque plus ou moins grande formait leur armement. C'est là que nuit et jour, exposés à toutes les injures de l'air, il leur restait à peine assez de place pour se coucher. Comme l'autorité qu'ils avaient donnée à leur capitaine se bornait à commander dans l'action, tout était dans une confusion extrême. Semblables aux sauvages, sans crainte de manquer, sans soin de conserver, ils étaient toujours réduits aux plus cruelles extrémités de la faim et de la soif. Mais tirant de leur détresse un courage incroyable, la vue d'un navire échauffait leur sang jusqu'au transport. Ils ne délibéraient jamais pour attaquer. Leur méthode était de courir à l'abordage. La petitesse de leurs bâtiments et l'art de les manier les dérobaient à l'artillerie du vaisseau; en ne présentant que la proue chargée de fusiliers qui tiraient sur les sabords avec une justesse qui leur était propre, ils déconcertaient les plus habiles canonniers. Dès qu'ils avaient jeté le grappin, il était rare que le plus gros navire pût leur échapper (p. 36).

Lorsqu'ils avaient fait un butin considérable, ils se rendaient dans les premiers temps à l'île de la Tortue, dans la suite les Français à Saint-Domingue et les Anglais à la Jamaïque, pour faire leur partage. Les braves qui arrivaient mutilés de leurs courses étaient les premiers pourvus. Une main, un bras, une jambe, un pied coupés se payaient deux cents écus. Un œil, un doigt, un orteil perdus dans le combat ne valaient que la moitié. On avait la somme entière pour une plaie qui obligeait à porter une canule. Les blessés avaient pendant deux mois un écu

par jour pour leur pansement..... Ces devoirs remplis, on voyait commencer les profusions de toute espèce. La fureur du jeu, du vin, des femmes, de toutes les débauches était portée à des excès qui ne finissaient qu'avec l'abondance. La mer revoyait ruinés, sans habits, sans vivres, des hommes qu'elle venait d'enrichir de plusieurs millions. Les nouvelles faveurs qu'elle leur prodiguait avaient la même destinée (p. 41).

La séparation des Anglais et des Français, lorsque la guerre du prince d'Orange divisa les deux nations; les heureux efforts de l'un et l'autre gouvernement pour accélérer la culture de leurs colonies par le travail de ces hommes entreprenants; la sagesse qu'on eut de fixer les plus accrédités d'entre eux en leur conférant des postes civils ou militaires, toutes ces causes et cent autres se réunirent pour anéantir la société la plus singulière qui eût jamais existé (p. 61).

V.

Essai politique sur l'île de Cuba, par M. de Humboldt (in-8°, 1826).

M. de Humboldt, dans son *Essai politique sur 'île de Cuba*, estimait à la fin de 1825 la population otale de cette île à 715,000 âmes, savoir :

Blancs.	325,000
Libres.	130,000
Esclaves	260,000

En 1843, suivant le relevé publié par le *Diario*

de la Habana, cette population a atteint le chiffre de 1,007,624, savoir :

Blancs.	418,291
Libres.	152,838
Esclaves	436,495

Sans nous occuper de l'accroissement du nombre des esclaves qui est le produit de la traite, on voit que le nombre des blancs s'est augmenté de près d'un tiers. On ne supposera pas sans doute que ces blancs, dont le nombre égale celui des esclaves, sont tous ou artisans ou propriétaires d'esclaves. On sait d'ailleurs qu'à Cuba, comme à Porto-Rico, le tabac, les vivres, etc., sont presque exclusivement cultivés par les blancs, et qu'ils se livrent également, quoiqu'en moindre proportion, à la culture de la canne à sucre, à laquelle on a coutume de les regarder ailleurs comme incapables de s'adonner. — M. de Humboldt entre dans des détails fort intéressants sur le mouvement de la population dans les trois classes qui composent la société coloniale.

On croit entrevoir, en général, que le nombre des blancs s'accroît plus dans les campagnes que dans les villes; que les libres de couleur, qui préfèrent à l'agriculture l'exercice d'un métier dans les villes, augmentent avec plus de rapidité que toutes les autres classes, et que les nègres esclaves, parmi lesquels il n'y a malheureusement pas le tiers des femmes qu'exige le nombre des mâles, diminuent de plus de 8 pour 100 par an. Dans la Havane

et les faubourgs, l'accroissement des blancs a été, en vingt ans, de 73 pour 100 ; celui des libres de couleur, de 171 pour 100. Dans la partie orientale, le doublement des blancs et des affranchis a lieu presque partout dans le même intervalle. Nous rappellerons à cette occasion que les libres de couleur augmentent en partie par le passage d'une caste à une autre, et que l'augmentation des esclaves, par l'activité de la traite, y contribue puissamment. Les blancs gagnent aujourd'hui très-peu par les émigrations d'Europe, des Canaries, des Antilles et de la Terre-Ferme ; ils augmentent par eux-mêmes..... La *juridiction de la Havane* éprouve une diminution de la *population relative* des blancs dans la capitale et ses alentours, mais non dans les villes de l'intérieur et dans toute la *Vuelta de Abajo* destinée aux plantations de tabac qui emploient des mains libres. En 1791, le recensement de don Luys de Las Casas donna à la juridiction de la Havane 137,800 âmes, parmi lesquelles les rapports des *blancs*, des *libres de couleur* et des *esclaves* étaient de 0,53; 0,20; 0,27..... La première introduction de nègres dans a partie orientale de l'île eut lieu en 1521; elle n'excéda pas le nombre de 500. Les Espagnols étaient alors beaucoup moins avides d'esclaves que les Portugais (1)..... L'introduction totale de nègres dans toutes les colonies d'Amérique n'était, pendant es seizième et dix-septième siècle, que de 3,500 par an; et les habitants de Cuba, tout adonnés à l'éducation des bestiaux, en recevaient à peine. Pendant la guerre de la succession, les Français relâchaient à la Havane pour échanger des esclaves contre du tabac. L'*Asiento* des Anglais vivifia un peu l'introduction des nègres; cependant, en 1763, quoique la prise de la Havane et le séjour des étrangers eussent fait naître des besoins nou-

(1) C'est en 1511, par conséquent dix ans auparavant, que les Espagnols ont commencé à faire de grands défrichements dans l'île, à y bâtir des villes, etc.

veaux, le nombre des esclaves n'atteignait, dans la juridiction de la Havane, pas encore 25,000; dans toute l'île, pas 32,000. Le nombre total des nègres africains introduits a été probablement, de 1521 à 1763, de 60,000; leurs descendants existent parmi les mulâtres libres, dont la majeure partie habite la partie orientale de l'île..... Nous verrons bientôt que, par l'activité toujours croissante de la traite, les quinze années qui ont suivi celle de 1790 ont fourni plus d'esclaves que les deux siècles et demi qui ont précédé l'époque du commerce libre.

C'est pour combattre des préjugés fondés sur de fausses évaluations numériques; c'est dans des vues d'humanité qu'il faut rappeler ici que les maux de l'esclavage pèsent sur un beaucoup plus grand nombre d'individus que les travaux agricoles ne l'exigent, même en admettant, ce que je suis bien loin d'accorder, que le sucre, le café, l'indigo ou le coton ne peuvent être cultivés que par des esclaves..... D'ailleurs le tabac n'est presque cultivé que par des blancs et des hommes libres.

EXTRAITS

DES AUTEURS ET VOYAGEURS

QUI ONT ÉCRIT SUR LA GUYANE.

I.

RALEIGH.

1596.

Walter Raleigh, qui est regardé comme ayant le premier visité la Guyane, partit d'Angleterre en 1594. Son but était de pénétrer dans l'intérieur du continent sud-américain par l'Orénoque. Arrêté bientôt dans sa navigation par les cataractes, il se borna à explorer les terres de la rive droite du fleuve, et retourna en Angleterre sans avoir toutefois renoncé à son entreprise. Il revint en effet à la Guyane en 1596, et encore en 1616 sans obtenir de meilleurs résultats. Jacques Ier lui fit trancher la tête pour lui avoir fait des promesses qu'il n'avait pu tenir. La relation du premier voyage de Raleigh a seule été imprimée. Elle est traduite en français à la suite des *Voyages de Corréal* (Amst. 1722).

Je parle de ce que j'ai vu moi-même. Si l'on veut faire quelque attention aux agréments naturels du climat, on y voit quantité de vallées et de rivières, beaucoup de gibier et de poisson. Le pays est propre à la culture, et l'air y est généralement fort pur. Aussi les gens y vivent très-souvent au delà d'un siècle. Nous y avons toujours couché sans autre couverture que celle du ciel, et cependant aucun de mes gens n'y a été malade en tout mon voyage. Il y a au Sud de la rivière beaucoup de bois de Brésil; on y trouve beaucoup de coton, d'herbe à soie, de baume et de poivre, diverses sortes de gommes, du gingembre (p. 249).

II.

HARCOURT.

1613.

Sir Robert Harcourt, gentilhomme anglais, après avoir fait, en 1608, un voyage dans la Guyane, et avoir reconnu les immenses avantages qu'on devait se promettre de la mise en valeur de ce pays, obtint du roi d'Angleterre des lettres patentes portant autorisation de mettre en culture et de peupler la partie du continent américain située entre le fleuve des Amazones et l'Esséquibo. C'est pour venir en aide à la mise à exécution de cette entreprise qu'il publia, en 1613, la *Relation d'un voyage fait à la Guyane, contenant la description du climat, du sol, etc.* (in-4°, Londres).

La qualité des terres de ce pays est de diverses natures. Au bord de la mer elles sont basses, c'est là que la chaleur serait la plus forte si elle n'était tempérée par une brise qui se fait sentir au milieu du jour. Dans ces parages l'air est souvent malsain, et s'ils sont peu habités c'est à cause du débordement des eaux ; toutefois la plupart du temps les rivières sont navigables ; le sol y est fertile, la population abondante, et le séjour sans danger. Sur les montagnes l'air est naturellement plus froid. Dans quelques endroits la terre est fertile ; elle renferme, en général, des minéraux et des mines de métal autant qu'aucune autre partie des Indes Occidentales ou Orientales. Il existe une sorte de terrain intermédiaire d'une hauteur moyenne, tempéré, sain, productif et plus peuplé que tous les autres ; il est couvert de marais, pâturages, courants d'eau, bois agréables, plaines délicieuses, et n'est pas non plus dépourvu de minéraux (p. 27).

On y récolte aussi le maïs ou blé de Guinée, qui est d'une production extraordinaire et rapporte souvent plus de quinze mille pour cent; on en fait un très-bon pain; il sert aussi à fabriquer de la bière et de l'*ale*, et à divers autres besoins de l'homme (p. 28).

On y compte une variété infinie de fruits. L'excellence de l'ananas est au-dessus de toute idée. La banane est aussi fort bonne. On connaît assez la patate..... (p. 31).

Le tabac peut se cultiver à la Guyane avec très-peu de peine ; il y pousse rapidement. Le sol, dans le voisinage d'une montagne appelée Gomeribo, à l'extrémité nord de la baie de Wapoco, est particulièrement favorable à cette culture (p. 36).

La salubrité du climat est aussi grande à la Guyane que dans aucune partie du monde. Les anciens philosophes pensaient que les régions situées sous la zone torride étaient inhabitables à cause de la chaleur et de la sécheresse ; mais l'expérience a prouvé

qu'elles sont habitées, tempérées et salubres, ainsi qu'on l'a vérifié dans diverses parties des Indes Orientales et Occidentales, notamment dans la Guyane. Le climat en est agréable et favorable à la constitution de l'homme ; son sol fertile produit mille choses propres à rendre la vie heureuse; il fournit en abondance tout ce qui est nécessaire à l'homme pour la nourriture, le vêtement, l'habitation, ainsi que pour le guérir en cas de maladie ou de blessure (p. 61).

III.

BARKSHIRE.

1632.

Le comte de Barkshire avait entrepris, vers l'an 1630, de fonder une colonie dans la Guyane. Il avait formé, à cet effet, une société de colonisation dans laquelle, suivant les statuts, on était admis, soit en personne avec une mise de fonds, soit en y prenant seulement un intérêt, soit en y apportant seulement son industrie. En 1632, un auteur anglais, qui ne s'est fait connaître que sous les initiales I. D., publia, pour faire valoir les avantages qu'offrait cette entreprise, une brochure in-4° sous le titre de *Essai sur la mise en culture de la Guyane tentée par le comte de Barkshire et compagnie*, etc. C'est cette brochure qui nous fournit l'*Extrait* suivant :

Le climat n'est pas aussi chaud qu'on pourrait se l'imaginer. Quoique situé presque sous l'équateur, le pays est habitable. Les rosées qui tombent pendant la nuit servent à rafraîchir l'atmosphère, et le soleil disparaissant douze heures de suite de l'horizon, cette longue absence laisse à l'atmosphère le temps de se refroidir. Le frais et la chaleur se partagent par égale partie les vingt-quatre heures de la journée (p. 14).

IV.

D'AIGREMONT.

1654.

Jean de Laon, sieur d'Aigremont, accompagna en Guyane M. de Royville, en qualité « d'ingénieur du roi et capitaine dans les troupes de France équinoxiale. » Il écrivit l'histoire des événements qui firent avorter cette tentative insensée. Sa relation fut publiée sous le titre de *Relation du voyage des François fait au cap de Nord en Amérique*, etc.

La pêche y est très-abondante de toutes sortes de poissons; les huîtres, grandes et petites, y sont très-communes, il y en a de larges comme une moyenne platine à empeser; le souffleur et le marsouin sont des poissons gros comme un mouton, et dont la chair est comme du bœuf; la tortue de mer a environ quatre pieds de diamètre, et est un excellent manger, aussi bien que ses œufs; on les prend facilement quatre mois de l'année lors-

qu'elles terrissent, c'est-à-dire lorsqu'elles viennent sur le sable pour pondre leurs œufs. Il y a encore le poisson de l'épée, long de six pieds, qui porte à sa tête une corne en forme de scie qui est garnie de grandes dents des deux côtés, et longue de quatre pieds; mais le sublime de tout c'est le lamentin, car, outre qu'il est merveilleusement bon, il est d'une effroyable grosseur. Le vingt-cinquième octobre, les sauvages nous en apportèrent un que je ne saurais mieux figurer que par une vache sans pieds et sans cornes, et dont les oreilles sont sous la gorge, qui sont les nageoires; la viande en est fort délicate et fait de fort bon potage.

Des eaux, donc, prenons terre, et voyons quelles plantes, quels arbres et quels fruits sont produits ici; si le territoire est bon; ce que peut rapporter cette terre, et en quoi c'est qu'elle abonde. Mais par où commencer? car il est impossible de parler de tout. Parlerons-nous premièrement des arbres et des plantes? Mais quoi? qu'en dirons-nous? Il n'y a point de fruits ressemblants aux nôtres, hormis le citron et l'orange; de même, il n'y a aucun morceau de bois, aucun poisson, excepté la raie, ni aucun oiseau semblable à ceux de ce pays-ci; et de fait on ne voit point parmi nous d'aoüaras, il ne se parle point de pommes de monbains, qui sont grosses comme de nos plus grosses pommes de France, des bacos, des pommes d'acajou, qui ne sont pas si excellentes qu'elles ont quantité de jus rafraîchissant, dont on peut faire de l'eau-de-vie; cette pomme est grosse comme une moyenne pomme de reinette, elle a aussi un noyau à la tête, gros comme une petite châtaigne, dont l'amande est très-bonne. La goüyane est un fruit gros et approchant du goût d'une noix confite; la banane est grosse et longue comme un moyen concombre, il en croîtra cinquante, soixante et quatre-vingts sur une branche qu'on appelle un regime, et dont le goût est très-agréable; tout s'en mange, hormis l'écorce, qui n'est pas plus épaisse que deux feuilles de papier; la figue de même nature

mais plus courte et plus délicate, et qui, chose admirable! porte l'image du crucifix autant de fois que vous en faites des rouelles; des citrons et des oranges aigres et douces. L'ananas, qui surpasse tous les autres en bonté et en noblesse, puisqu'il porte la couronne comme la fleur que l'on nomme impériale, est délicieux et d'une odeur délectable; il naît sur une tige approchant de celle d'artichaut; son goût, à mon avis, ne ressemble pas mal à celui du muscat, puisqu'il est doux et musqué comme lui; il est de la forme d'une pomme de pin, mais gros comme trois ensemble et jaune comme de l'or; et, tout ainsi que la fleur impériale est la reine des fleurs, aussi l'ananas est-il le roi des fruits. Les oiseaux bons à manger, et qui couvrent les arbres et les rivages de la mer, sont : bécassines, flamants, aigrettes, perroquets, ocas, poules pintades, canes musquées, des alouettes de mer, desquelles on peut tuer soixante et quatre-vingts d'un coup de fusil, et autres dont j'ignore les noms. Les bêtes à quatre pieds qui servent de nourriture à l'homme sont : le cerf, le cochon de deux espèces; le tatou, dont la peau est par écailles comme les brassards d'une cuirasse, de la grosseur et du même goût qu'un cochon de lait; l'agouti, qui est gros comme un renard; le sapajou, gros comme un lapin, et autres féroces. Il n'y a dans cette île aucune bête venimeuse; plusieurs bonnes racines s'y rencontrent, comme patates et manioc duquel l'on fait du pain que l'on appelle cassave; ce pain semble d'abord choquer l'esprit de ceux qui n'en ont point mangé, mais je puis assurer que je l'aimerais mieux que le pain chaland de Paris. Il faut neuf mois pour que le manioc soit en maturité, et dans les îles il faut un an, et quinze mois; mais pour toutes sortes de légumes, toutes racines et tous autres fruits, ils viennent en maturité trois fois l'année; et le blé de Turquie, autrement dit mil, mûrit en deux mois. Il y a plusieurs sortes de perroquets, comme aras, qui sont gros, courts de pieds, avec une longue queue de couleur rouge; des canivets, qui sont presque de même grosseur et tout

bleus; des périques, qui sont vertes mais fort petites, et qui ont une grande facilité d'apprendre à parler; des perroquets blancs, et d'autres de diverses couleurs et grosseurs. Il y a aussi quantité de sortes de singes, comme gros singes, guenons, sapajous, monnes et lacquenets. J'ai vu aussi un animal que l'on nomme paresseux, avec raison, puisque c'est la véritable image de la paresse; car il est bien trois jours à marcher cent pas, et il est gros comme des chiens bassets.

Mais parlons maintenant des chaleurs du pays, du climat et de ses saisons diverses. Les anciens géographes tenaient pour certain que la zone torride était inhabitable. A la vérité ce pays, le plus rôti qui soit sous la voûte étoilée, aurait bientôt banni les hommes de ces lieux, si la fraîcheur des nuits, des vents et de la pluie ne modérait cette chaleur insupportable; car alors que le frais de la nuit diminue et que le flambeau du jour commence d'échauffer la terre, il se forme un vent d'Est toujours très-favorable, qui rend le ciel serein et tempère l'ardeur que cause le soleil vers la ligne équinoxiale; ce vent est salutaire et semble bien plus doux que non pas le zéphire: et c'est en cela que l'on doit admirer la providence de Dieu, de ce qu'à point nommé tous les jours le vent se lève au matin, et, lorsque Phébus séjourne en son midi, il se tourne vers le nord, et souffle d'autant plus que la chaleur augmente. Les jours sont toute l'année égaux aux nuits, et environ sur la fin du mois de février le ciel commence à verser des eaux en très-grande abondance; et lorsque le soleil vient du signe du Capricorne pour passer la ligne, il fait de grandes pluies par trois mois continus, en sorte que l'on peut facilement voyager en bateau sur l'herbe où Flore faisait autrefois parade de ses beautés: mais aussitôt que cet astre approche du signe de Cancer, les eaux vont s'écoulant, la pluie commence à cesser, le ciel paraît serein, l'air est souvent sans nue, et les jours se font voir si beaux et si tempérés qu'ils charment tous les sens. Cette belle saison occupe plus que les deux tiers de l'an-

née, et continue tout autant que Phébus fait de chemin lorsqu'il passe par huit de ses maisons..... (p. 102 à 114).

V.

BOYER DE PETIT-PUY.

1654.

Paul Boyer, sieur de Petit-Puy, fit partie de l'expédition que M. de Brétigny conduisit en Guyane en 1643. Après avoir passé six années dans ce pays, et avoir échappé au sort qu'y trouvèrent la plupart de ses compagnons par suite des folies et des insatiables cruautés de Brétigny, il revint en France, où il publia le récit de son voyage sous le titre de : *Véritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que M. de Brétigny fit à l'Amérique occidentale, etc.* (Paris, 1654, in-8°). Cette relation, à ce qu'il affirme dans son *Avant-propos*, « fut écrite sur les lieux par le même auteur qui la donne au public. »

Le climat est si doux et si tempéré, du côté du cap Nord, par un petit zéphyr qui ne cesse jamais de donner, qu'il ne se peut rien voir de plus délicieux au monde. Toute l'année y est un perpétuel printemps, ou, pour mieux dire, un perpétuel automne ; car on n'y voit jamais les arbres sans feuilles, sans fleurs et sans fruits tout ensemble. L'air y est si pur et si excellent pour la conservation de la santé, que rarement on y voit des malades. Ceux qui vont en ce pays-là, et qui sont sujets aux gouttes, aux catarrhes, aux sciatiques, aux fluxions et aux hu-

meurs, y reviennent en parfaite convalescence. On ne connaît ni gelée ni frimas en toute cette grande partie de l'Amérique. L'homme ne saurait jamais rien désirer, ni pour la douceur ni pour les nécessités de la vie, qui ne se trouve en tout ce pays-là avec une abondance incroyable. Les vivres y viennent sans soin, et la culture y est si facile qu'un seul homme y fera plus de besogne que quatre autres n'en sauraient faire en France..... (p. 284).

Toutes les plantes et toutes les graines qu'on y apporte de France y viennent merveilleusement bien en toute saison, et la vigne de même y porte deux fois l'année..... (p. 318).

Pour moi, je sais fort bien que la vigne y donne des raisins deux fois l'an, que tous les fruits et les animaux y produisent continuellement en toute saison, et qu'on n'y voit jamais ni grêle ni frimas qui leur puissent nuire, puisque j'y ai demeuré l'espace de six années..... (p. 323).

VI.

PAGAN.

1655.

Le comte de Pagan n'est qu'un compilateur. Il ne paraît pas qu'il ait visité la Guyane; mais il est l'auteur d'une *Relation historique et géographique de la grande rivière des Amazones, extraite de divers auteurs* (Paris, 1655, in-8°). On n'a cru utile d'en citer quelques lignes que parce qu'elles offrent le résumé du jugement que portaient sur la Guyane

les voyageurs qui l'avaient visitée jusqu'à cette époque, et de l'impression que, malgré l'insuccès de quelques entreprises déjà tentées, leurs récits avaient faite sur les esprits. Jusqu'alors on n'avait point encore pensé à rejeter sur le climat ou sur de prétendues causes naturelles la responsabilité des fautes ou de l'ignorance présomptueuse de quelques hommes. Sous ce rapport, la relation du comte de Pagan mérite intérêt. Nous ne citerons que le passage qui en résume le plus brièvement la pensée.

Mais peut-on passer sous silence et sans reproche le reste de tant d'avantages merveilleux, et peut-on négliger sans injustice les admirables effets dont la nature prodigue, honore et glorifie cette contrée. Une terre dans laquelle la chaleur n'étouffe point, le froid ne saisit jamais, et l'air est toujours semblable, parce que son hiver, comme au reste de l'Amérique, ne procède que des inondations qui empêchent ou retardent pour quelques mois les productions de la terre ! Quelles merveilles ne se doit-on persuader d'un ciel si bénin et si favorable ?.... (p. 162).

VII.

PELLEPRAT.

1655.

Après avoir été assez long-temps missionnaire dans les îles de l'Amérique, le P. Pierre Pelleprat

passa en la même qualité sur le continent, chez les Indiens Galibis, au pays d'Oüarabiche, où il arriva en 1652. Il en repartit pour la France le 22 janvier 1654, et publia à son retour sa *Relation des missions des pères de la Compagnie de Jésus dans les îles et terre ferme de l'Amérique méridionale* (in-8°, Paris, 1655).

Les îles sont sujettes aux ouragans, mais la terre ferme en est exempte..... (2e partie, p. 21).

Bien que cette partie du continent (la Guyane) soit sujette à quelques-unes des incommodités qui sont aux îles, elle a néanmoins de si grands avantages, qu'ils sont capables d'en faire oublier toutes les disgrâces. La terre y porte le petun, les cannes de sucre, l'indigo, le coton, la casse, le gingembre, et généralement tout ce qui rend le séjour des îles ou agréable ou profitable, et, de plus, beaucoup d'autres commodités dont elles sont dépourvues. Cette terre est arrosée de plusieurs grandes rivières qui l'embellissent et la rendent féconde; elle est ornée de belles campagnes que les Espagnols nomment savanes..... (2e part., p. 34).

On se sert, en ce pays, pour le chauffage, de bois de diverses couleurs, rouge, blanc, vert, colombin, marbré, et même de celui qu'on appelle bois de lettres, si fort estimé dans l'Europe, qui seraient tous excellents pour de beaux ouvrages..... Les citronniers, les orangers et les limoniers y sont dans leur climat. On y trouve quantité de palmistes de plusieurs espèces; nos sauvages se servent du fruit qu'ils portent pour en tirer l'huile de *carassa*, dont ils oignent leur corps et leurs cheveux. Je m'en

servais pour brûler et la trouvais incomparable pour cet usage, n'ayant aucune mauvaise odeur et la flamme étant aussi belle que celle de la cire blanche..... Il faut ajouter que l'air y est plus pur et plus net, à cause que le soleil, par ses violentes chaleurs, y dissipe bien davantage les vapeurs..... (p. 35).

VIII.

BIET.

1664.

Antoine Biet, curé de Sainte-Geneviève de Senlis, fut le supérieur des prêtres qui se rendirent en Guyane avec M. de Royville. Échappé, comme il le dit lui-même, « *au naufrage que toute une infortunée colonie a fait dans un des plus beaux et plus riches pays qui soient sous le ciel* » (Épître dédicatoire), il revint en France en 1653. Il écrivit alors la relation de cette malheureuse entreprise, et la publia sous le titre de : *Voyage de la France Équinoxiale en l'isle de Cayenne, entrepris par les François en l'année* 1652. Doué d'un esprit droit et juste, Biet signale les fautes et les incroyables extravagances qui firent échouer cette expédition. Loin d'attribuer au climat les souffrances auxquelles succombèrent la plupart de ses compagnons, et qu'il endura lui-même dans toute leur rigueur, il ne cesse d'admirer le pays, la température, la richesse de la végétation,

la multiplicité des ressources qu'il présente. «Mais, » pour ce qui est de l'exécution, dit-il, on s'y » est très-mal comporté ; ce que l'on connoistra » par le récit fidèle, que je veux faire voir à la » postérité, de ce qui s'est passé dans cette infortu- » née colonie depuis son départ de Paris iusques à » son entière déroute, où on ne verra que choses » tout à fait tragiques depuis le commencement » iusqu'à la fin. » (Préface.)

Il semble que ce pays devrait être inhabitable, à cause de la proximité de la ligne et de la grande chaleur qu'il y devrait faire; mais ceux qui ont été de cette opinion se sont grandement trompés, n'y ayant point de région ni de pays plus tempéré dans le monde. Les chaleurs qu'il y fait ne sont jamais si grandes que celles qu'il fait dans notre France depuis la Saint-Jean jusqu'au mois de septembre. La raison de cela est que cette grande chaleur est tempérée par l'humidité, outre que, pendant les grandes sécheresses qui durent depuis la Saint-Jean jusqu'au mois de novembre, quand il ne fait pas grand vent et que le temps n'a point été nébuleux, il fait des rosées si admirables qu'elles font autant de profit à la terre que la pluie; et ce qui est tout à fait digne d'admiration, c'est que la providence qui gouverne ce grand monde a fait, pour modérer les grandes chaleurs qu'on devrait rencontrer en ce pays, que tous les jours, sans y manquer, il se lève un petit vent qui souffle de l'Est à l'Ouest depuis huit heures ou neuf heures du matin jusque sur les cinq heures du soir, sans lequel, bien que le tempérament soit humide, on ne pourrait pas durer ; et pendant la nuit il se lève un vent de terre la plupart du temps qui rend la navigation facile; autrement il serait impossible de naviguer de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire du

Couchant au Levant. Cela est propre pour les petits vaisseaux et non point les grands, s'ils ne vont gagner le vent bien loin dans la mer... (p. 331).

Les saisons n'y sont point distinguées, car on n'y passe point du printemps à l'été, ni de l'été à l'automne, non plus de l'automne à l'hiver. Il n'y a qu'un perpétuel été, puisqu'il y fait un chaud presque toujours égal pendant toute l'année; ce qui fait que l'on y cueille des fruits en tout temps, y ayant toujours quelques arbres chargés de fruits mûrs pendant que les autres sont en fleurs, et on n'en voit jamais un qui soit dépouillé de ses feuilles..... (p. 332).

La terre est très-bonne et très-facile à cultiver, étant une espèce de sable noir ou comme une terre mouvante qui a bien deux pieds de fond, au-dessous de laquelle on trouve une argile rouge très-propre pour bâtir, et de laquelle on peut faire des briques et des tuiles très-bonnes. En quelques endroits il y a de la terre à potier, la plus fraîche et la meilleure qu'on puisse trouver en quelque lieu que ce soit, et de laquelle on peut faire de très-belle poterie..... Cette terre est extrêmement fertile; ce qui la rend telle sont la rosée et les pluies, qui sont toujours chaudes à cause de la proximité du soleil; et elle pousse en telle abondance que l'on a remarqué qu'après que l'on a eu défriché, les racines des arbres ont autant poussé en six mois que nos bois taillis font en six ou sept ans.... (p. 333).

La chasse est très-bonne en ce pays, plus abondante en un lieu qu'en un autre..... (p. 339).

Ceux qui révoquent toutes choses en doute auront peut-être de la peine à croire ce que je vais dire de la pêche qui se fait dans ce pays, laquelle est si prodigieuse que cela n'est presque

pas croyable; mais le poisson est si bon et si excellent que je puis dire avec vérité qu'il surpasse de beaucoup en bonté celui de nos côtes de France, outre qu'il y en a de prodigieusement gros. Pour les poissons qui se pêchent à la seine, il y en a de tant de façons que nous ne les connaissons point, et en si grande quantité que cela est incroyable. Ceux qui sont de notre connaissance sont les raies de diverses grandeurs, qui sont grasses et bonnes, des mulets, des cumoles, des barbues et petits turbots; je ne doute pas qu'il n'y en ait aussi de gros, des poissons qui sont comme des aloses. Il y a aussi des vieilles, pareilles à des poissons qu'on nomme *gros-yeux*, qui viennent en prodigieuse quantité sur les rives de notre île. Il y en a encore tant d'autres que cela ne se peut imaginer. Ce qui est admirable, c'est qu'il y a des endroits qui en sont si abondants à quatre ou cinq lieues de notre île que cela est inconcevable.

Jugez donc, par ce que je viens de dire, si ce pays est mauvais et s'il n'y a pas moyen d'y bien vivre et d'y subsister. Ce n'est donc pas le pays qui est cause que nous avons tant souffert, mais la mauvaise prévoyance de ceux qui ont fait notre embarquement, qui n'ont pas fait provision des choses nécessaires, n'ayant pas emporté pour trois mois de pain, point d'hommes qui entendissent la pêche, ni d'instruments pour pêcher; et surtout à cause de nos divisions et de nos guerres civiles, car, quand nous aurions eu des hommes et des instruments pour aller à la chasse et à la pêche, nous ne les aurions pu employer, puisque nous avions assez à faire à conserver nos vies, et ainsi nous sommes péris de faim avec tant de gibier et de poisson (p. 351).

IX.

LEFEBVRE DE LA BARRE.

1666.

Le sieur Lefebvre de la Barre, maître des requêtes et intendant du Bourbonnais, forma, en 1663, une nouvelle Compagnie pour la colonisation de la Guyane. Ce projet, soutenu par Colbert, reçut promptement son exécution; en 1664, deux vaisseaux débarquèrent à Cayenne un premier détachement de colons. Ils se mirent à l'œuvre, et pendant une année leurs travaux furent couronnés du plus heureux succès. Revenu momentanément en France en 1665, M. de la Barre écrivit, pour la mettre sous les yeux du roi, la *Description de la France Équinoxiale, ci-devant appelée Guyane;* il y rendait compte des résultats qu'il avait obtenus, et y exposait ses espérances fondées pour l'avenir de la colonie. Mais la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, Cayenne fut attaquée et prise, et la plupart de ses nouveaux habitants emmenés prisonniers par la flotte britannique.

La France Équinoxiale, comme le reste de la côte jusqu'à l'Orénoque, jouit d'un printemps perpétuel : les jours y sont toujours égaux aux nuits, si vous joignez les crépuscules aux jours pour

les ôter aux nuits, n'y ayant de différence du plus court au plus long jour de l'année que de treize minutes, qui ne font pas un quart d'heure. Ainsi l'on peut dire qu'en tout temps il y a onze heures de nuit et treize de jour; ce qui fait que les chaleurs n'y sont pas telles que les anciens se les étaient figurées, la terre étant humectée d'une douce fraîcheur qui accompagne les nuits de ce pays. Aussi n'y fait-il jamais de froid, ni de chaud excessif. Car, quoique le soleil y soit deux fois l'année à pic et n'y fasse aucune ombre, et que, dans les autres saisons, ses rayons frappent bien plus à-plomb qu'ils ne font en Europe, néanmoins, comme il s'élève presque tous les jours, sur les neuf heures du matin, un vent oriental assez fort pour obliger quelquefois à porter la main au chapeau, l'air en est tellement rafraîchi qu'il suffit d'être à l'ombre pour sentir une fraîcheur qui fait souvent souhaiter un petit justaucorps, bien loin de se plaindre de l'excès de la chaleur. Ajoutez à cela qu'il me paraît qu'il y a plus de raréfaction dans l'air, et que le soleil y agit avec moins d'impression sur nos corps qu'il ne fait en Europe au delà du tropique.

La différence des saisons y consiste seulement aux sécheresses et au plus ou moins de pluies; car, quoique les années ne se ressemblent pas toutes et que les unes soient plus sèches et les autres plus humides, elles conviennent néanmoins en une uniformité de saison qui ne nous laisse de différence qu'entre le plus ou le moins. Les premières pluies qui nous pourraient marquer comme la saison de l'automne, y commencent en novembre, mais en si petite quantité qu'elles ne donnent pas encore le moyen de planter dans une terre altérée par quatre mois de sécheresse : il n'en tombe point le jour, et peu en décembre; elles augmentent en janvier et février, mais pas assez pour être appelées incommodes, puisque sans elles la terre serait stérile et ne donnerait aucunes productions; et que, s'il en tombe quelque peu le jour, c'est si rarement et en si petite quantité que ni les travaux n'en sont interrompus ni les hommes incommodés. A la

mi-mars, nous pouvons dire que l'hiver commence et dure jusque vers les premiers jours de juin ; car en ce temps il pleut beaucoup la nuit, et quelquefois le jour, par gros orages qui couvrent la surface de la terre d'eau en trois quarts d'heure, ou une heure qu'ils durent au plus. Mais l'on a cet avantage que l'on ne voit pas s'écouler six jours en toute l'année où le soleil ne paraisse à nos yeux au moins pendant six heures ; de sorte que l'on peut toujours travailler et se promener dans les lieux découverts et qui ne sont ni marécageux ni bas de situation.

Les pluies diminuent au commencement de juin et finissent tout à fait le dixième de juillet, depuis lequel jusqu'au dixième novembre il ne tombe pas une seule goutte d'eau ; de sorte que l'on peut avec raison nommer la première de ces saisons printemps, et la seconde l'été. Il ne faut pas faire ces règles si générales qu'elles n'aient quelque exception, suivant la différence des années et la diversité des lieux ; car, par notre expérience, nous connaissons qu'il pleut bien moins dans les lieux défrichés que dans ceux qui sont couverts de bois, bien moins à Cayenne et Korou qu'il ne fait à Yapoc et Aprouague, et bien plus à Maroni et Surinam qu'il ne fait dans les postes occupés par les Français.

La terre y est communément fertile et abondante ; et, puisque le chaud et l'humide sont les principes de la génération, il ne faut pas s'étonner de ces belles et fréquentes productions en un pays où ces deux qualités dominent ; la terre y donne pour la nourriture des hommes tout ce que fournissent les autres lieux de l'Amérique. Entre les fruits d'Europe, nous avons expérimenté que les citrons et oranges de toutes espèces, les figues et les grenades y produisent facilement et en abondance ; la vigne y produit aussi de fort bons raisins. Quant aux fruits du pays, quoique plusieurs écrivains les aient vantés au dernier point, il ne me paraît pas que, de plus de trente espèces dont j'ai mangé, aucun soit capable de flatter fort agréablement le goût des Européens, si ce n'est l'ananas, qui s'y rencontre bien meilleur et

en bien plus grande abondance que dans les Antilles. Pour les légumes, les choux, laitues, chicorée, oseille, raves, navets, panais, bourrache, buglosse, concombres, melons, citrouilles, et diverses sortes de faisolles, y fournissent abondamment de quoi satisfaire ceux qui aiment ces sortes de mets.

Le pâturage y est tel que les vaches que nous y avons portées sont en six mois devenues méconnaissables par leur graisse extraordinaire; et si l'on en peuple les grandes campagnes que la nature semble n'avoir faites qu'à ce dessein, l'on en tirera un profit très-considérable. Le peu de brebis que nous y avons eues y a fort multiplié; et la chair de quelques moutons châtrés que nous y avons descendus des navires s'est trouvée si bonne qu'elle donne lieu à nos habitants d'espèrer qu'ils pourront dans peu de temps joindre au nécessaire la délicatesse du manger. Les porcs y sont aussi fort délicats et produisent beaucoup, de même que diverses espèces de cabrites. Les poules y multiplient extraordinairement, et les canes de même. Les poules d'Inde y sont un peu plus difficiles à élever ; mais avec du soin, comme en France, les basses-cours n'en sont pas dépourvues.

Pendant six mois de l'année la chasse y peut fournir de quoi satisfaire ceux qui voudront épargner leurs productions domestiques pendant ce temps. Il y a des cerfs en assez grande abondance, de la même taille que les daims en France et fort bons à manger. Il y a quelques sangliers de deux espèces : les uns comme ceux de France, mais plus petits; les autres ayant un évent sur le dos, qui ne sont pas plus grands que des gros renards de France. Il y a aussi des pacs, tatous et agoutis, qui sont animaux qui se retirent en terre comme nos lapins et blaireaux, tous lesquels sont de bonne saveur, aussi bien que les tigres, qui y sont en assez grand nombre, mais qui ne font aucun mal aux hommes.

Pour les oiseaux, il y en a de différentes espèces, comme canards, sarcelles, bécasses, ramiers, tourterelles, perroquets de

plus de vingt sortes ; des aigrettes, flamants, des crabiers, spatules, alouettes de mer, bécassines, perdrix, faisans de quatre ou cinq sortes, et d'une espèce d'oiseaux qui sont presque aussi grands que les autruches, que les Indiens nomment toujoüou. Tous ces oiseaux sont bons à manger, hors qu'ils sont un peu plus secs que ceux de France de mêmes espèces.

La mer y fournit abondamment de quoi vivre lorsque l'on ne manque ni de filets ni de pêcheurs : il faut que les filets soient forts deux fois comme ceux de France. Il y a plusieurs sortes de bons poissons, et surtout les mulots, vieilles, turbots, raies, apalicas, et plusieurs autres ayant écailles. Le lamentin, ou vache de mer, y est rare ; et s'il s'y trouvait comme la tortue quatre mois de l'année, il y aurait de quoi contenter les friands, étant un excellent manger (1). Les terres marécageuses y fournissent des crabes fort gros et aussi bons que les écrevisses de France. Il s'y trouve aussi des huîtres dans les criques, qui sont fort grasses, mais moins salées que les nôtres. Disons plus, à l'avantage de cette terre, qu'elle ne produit aucuns animaux venimeux, et que les serpents, si redoutables en plusieurs endroits de l'Amérique, y sont recherchés par nos Français pour s'en servir comme d'un manger fort nourrissant et bon ; il s'y en rencontre dans les eaux et marais de plus gros que la cuisse d'un homme, et de dix, douze et quinze pieds de longueur, qui ont servi dans des occasions à rassasier plus de cinquante hommes ; ils ont la chair fort blanche, fort grasse, et d'un bon goût.

Si ces choses sont avantageuses pour la nourriture des habitants, les productions de la terre pour les marchandises ne le seront pas moins, puisqu'elle nous donne tout ce que le Brésil fournit aux Portugais, et de la même qualité : le tabac d'une bien meilleure sorte que celui des îles, le coton excellent, le rocou, et l'indigo, y occupent la culture de nos habitants. Pour ce qui concerne

---

(1) Le lamentin est très-commun dans d'autre parties de la Guyane.

les sucres, ceux qui s'embarqueront dorénavant seront tous blancs et épurés, et du prix, pour l'ordinaire, de cinquante à cinquante-cinq livres le cent, ce que nous pouvons faire avec la dernière facilité, et qui est du tout impossible aux îles françaises aussi bien qu'aux îles anglaises, ayant la terre grasse en abondance, tant pour en faire les formes, où le sucre purge beaucoup mieux que dans celles de bois, que pour nous en servir à les blanchir. Ajoutez à cela, qu'il y a de grands et commodes pâturages dont les îles sont privées, lesquels, outre le profit considérable qu'ils nous donnent lieu d'espérer des productions de nos bestiaux, nous fournissent encore une facilité fort grande pour tous nos travaux, par le grand nombre d'animaux que nous y pouvons entretenir, et diminuent de beaucoup la dépense que l'on est obligé de faire aux îles par le défaut de lieux propres à y en nourrir en quantité, ce qui engage de faire faire une partie du travail par des hommes qui coûtent beaucoup de nourriture et d'entretien ; au lieu qu'en la terre ferme, par le secours de nos bestiaux qui se nourrissent d'eux-mêmes dans des prairies ou savanes, nous épargnons et le nombre et le travail des hommes.

De sorte que s'il est constant que non-seulement un nombre infini d'habitants, tant français qu'anglais, se sont enrichis dans les Antilles par ces marchandises imparfaites et défectueuses, mais même que les villes de Flessingue et Mildebourg ont profité de plusieurs millions avec eux, que ne devons-nous espérer de notre France Équinoxiale, lorsque trois ou quatre années d'établissement auront donné lieu aux français de s'y pourvoir des choses nécessaires pour leurs manufactures, et d'y établir fortement leurs sucreries et raffineries, qui ne sont encore que commencées depuis dix-huit mois qu'ils y ont planté leurs colonies !

J'omettais à remarquer que le blé d'Inde, vulgairement nommé maïs, y croît en très-grande abondance et donne une grande commodité, tant pour la nourriture des habitants que

pour celle des porcs et de toutes sortes de volailles ; l'on en fait la récolte en toutes sortes de terres deux fois l'année, et en celles qui sont humides et grasses jusqu'à trois fois, ce qui ne se rencontre pas en aucune des Antilles (p. 27 à 34).

X.

GRILLET. — BRUN.

1671.

Le père Grillet, missionnaire de la Compagnie de Jésus, est le même qui fit, en 1674, avec le père Béchamel, un voyage dans l'intérieur de la Guyane. Ce furent les premiers Européens qui pénétrèrent à travers mille difficultés jusqu'au pays des Indiens Nouragues et Acoquas, voyage qui dura six mois, et pendant lequel ils firent, par terre, un trajet de 340 lieues. Leur journal a été imprimé en 1682 à la suite de la *Relation* du père d'Acugna, et réimprimé plusieurs fois depuis. — Quant au P. Brun, c'était l'un des plus courageux parmi ces hommes qui tentèrent d'accomplir l'œuvre de la civilisation des Indiens, et élevèrent, sur cent points divers des forêts vierges du Nouveau Monde, ces monuments qui témoignent de la puissance et de la persévérance de leurs efforts. Le palais qu'occupe aujourd'hui à Cayenne le gouverneur de la Guyane n'est autre qu'un ancien couvent de jésuites bâti par les mis-

sionnaires. Personne n'a pu, mieux que ces hommes, juger des avantages ou des inconvénients du pays.

La température de ce pays n'est pas malsaine ; mais, à cause que le cours de l'année est seulement divisé en deux saisons, l'une depuis décembre à juillet, où les pluies sont très-abondantes, l'autre depuis juillet jusqu'au mois de décembre, où on ne voit plus de pluie, ces deux extrémités sont la cause de quelques maladies qui ne sont pas dangereuses, et ceux qui y sont accoutumés s'y portent assez bien; il faut ordinairement, après qu'on est arrivé, souffrir une secousse, qui consiste dans une fièvre double tierce de dix ou douze jours, qui abat beaucoup, sans néanmoins qu'on en voie mourir aucun de ceux qui sont bien servis.

(*Lettre inédite du P. Grillet, de Cayenne, le 3 février* 1671, *MS. de la Bibliothèque royale.*)

Je me porte ici beaucoup mieux qu'en France, quoique la façon de vivre soit très-différente; je ne puis me plaindre de ce climat, qui s'accommode fort bien à ma complexion. L'on ne peut se persuader en France que la zone torride, à quatre degrés de la ligne, ait quelques douceurs; mais je dirai toujours que la France, dans aucune de ses saisons, n'a rien de si doux que Cayenne. Nous y sommes exempts de ce froid si rude, qui fait mourir tout ce qu'il y a de beau dans la nature ; et nous n'avons pas pour cela de ces chaleurs qui échauffent si fort l'air pendant nos étés qu'on n'y respire que du feu. Elles sont toujours tempérées par d'agréables fraîcheurs; et l'on ne se plaint point ici de la chaleur, lors même que le soleil est à pic sur nos têtes. C'est ce qu'on ne croit pas en France, et le seul mot de zone torride

leur fait plus de peur que l'expérience de tant de personnes ne trouve de créance dans leur esprit.

(*Lettre inédite du P. Brun, du pays des Arcarets, à la Guyane, le 17 janvier 1671. MS. de la Bibliothèque royale.*)

XI.

1674.

Relation de la Guyane et de ce qu'on y peut faire.

Cette relation fut publiée pour la première fois dans le *Recueil de divers voyages faits en Afrique et en Amérique* (Paris, 1674, 1 volume in-4°). Elle a été réimprimée à la suite du *Journal du voyage des pères Grillet et Béchamel*, tome IV de la *Relation de la rivière des Amazones* du père Christophe d'Acugna (Paris, 1682), sous le titre de *Relation de la Guyane*. L'auteur habitait la Guyane, et, suivant toute probabilité, il y faisait partie des missions.

Le pays est diversifié presque partout de plaines, de collines et de prairies, et il n'y a quasi point de montagnes qui ne se puissent cultiver avec beaucoup de profit.

La terre y est si fertile partout, qu'un homme avec ses bras y peut faire des vivres pour vingt personnes fort aisément, tant elle est aisée à cultiver. Les fruits y sont excellents et en abondance;

tous nos légumes y croissent toute l'année en très-peu de temps sans distinction de saisons; et comme il n'y a jamais d'hiver, les arbres y sont continuellement chargés de fleurs, de fruits et de feuilles.

L'air y est bon et le climat très-doux, bien qu'il soit entre les tropiques; et la chaleur y est perpétuellement tempérée par un vent frais d'Orient qui y règne toute l'année, à la réserve de la nuit, que le vent qu'ils appellent brise vient de terre et ne se sent pas plus d'une lieue et demie allant dans la mer.

Les eaux y sont excellentes et se conservent en leur bonté pendant les plus grands voyages, comme on l'expérimente souvent en Europe, où on ne les trouve jamais corrompues au retour des navires qui viennent de ces pays-là.

Il ne faut pas omettre qu'il y a dans cette côte plusieurs îles si propres à la nourriture des bestiaux que, pourvu qu'on y pratique quelques précautions, il ne faut pas douter qu'il n'y en ait dans peu de temps en aussi grande abondance que dans celles où l'on va tous les jours charger des cuirs, assez proche de ces lieux-là, supposant qu'on y en porte pour peupler.

XII.

AUTEUR ANONYME.

1685.

En 1685, il y avait déjà cinquante ans que les Français fréquentaient, habitaient et cultivaient l'île de Cayenne. Loin qu'on pensât alors que les nègres, séparés de l'Amérique par l'Océan, eussent été créés spécialement pour y exécuter les travaux

des champs, on ne s'occupait que des moyens d'y établir la population métropolitaine, en lui laissant le soin de pourvoir à ses besoins par l'exploitation agricole de cette fertile contrée. A Cayenne comme aux Antilles, les premiers colons furent les premiers laboureurs; ceci est de l'histoire. Mais comme c'est un point d'histoire depuis long-temps oublié, il peut n'être pas suffisant de le rétablir *ex professo*. C'est pour cela que nous reproduisons une partie des propositions contenues dans un document administratif rédigé dix ans après la reprise de la colonie sur les Hollandais. Elles sont extraites d'un *Mémoire à Mgr le marquis de Seignelay pour le rétablissement et l'augmentation de l'isle de Cayenne*, conservé au Dépôt des fortifications de la marine. C'est dans l'armée que l'on propose de prendre des laboureurs et des ouvriers; car alors, toujours et partout en Amérique, les soldats qui venaient prendre possession d'une portion de territoire, commençaient par la défricher et la cultiver.

Le pays de Cayenne est sans ouragans, et les arbres y ont si peu de racines que cela fait connaître qu'il n'y en a jamais eu.

Son territoire porte des sucres qui blanchissent aisément avec la terre et sèchent au soleil; ils sont de la qualité de ceux du Brésil.

Il porte du rocou admirable, beaucoup plus beau et meilleur qu'en pas un lieu de l'Amérique. Il en est de même pour son

coton, son tabac et son indigo. Ces sortes de marchandises sont propres pour exercer les petits habitants.

Il porte de gros mil, qui produit trois fois l'année, et sert pour nourrir les nègres, quantité de volailles et de cochons.

La chasse et la pêche y sont en abondance, et particulièrement la pêche du lamentin et de la tortue, dont on peut faire des salaisons qui secourraient les îles; ce qui peut exercer aussi une grande quantité de petits habitants.

Cette île a aussi des terres propres pour la poterie, et il s'y fait très-bien des pots et des formes à sucre, des tuiles, de la brique, dont on pourrait aussi secourir les îles.

Si Sa Majesté veut établir Cayenne et y faire une colonie puissante, comme il est de son avantage, cela ne se peut faire que par un puissant secours, pour faire une chose utile; parce que tout ce qui y a été fait ci-devant par de petits secours, n'a rien produit et n'a point donné de sûreté aux habitants; en sorte qu'ils ne sont pas plus en sûreté qu'auparavant.

Pourquoi il faut commencer par y envoyer trois cents soldats, parmi lesquels il y aura le plus qu'il se pourra de garçons charpentiers, maçons, couvreurs, charrons, taillandiers, armuriers et autres sortes d'ouvriers; et sera donné liberté à ces soldats et aux autres de la garnison de se faire habitants, et à ceux qui prendront ce parti, il sera fourni leur ration de farine et leur paye ordinaire pendant un an, afin qu'ils aient le temps de planter des vivres pour subsister après cette première année; et le reste sera mis dans la garnison, qui sera réduite à cent cinquante hommes, à mesure que les soldats se feront habitants; lorsque la garnison aura été réduite à cent cinquante hommes, il sera envoyé tous les ans à Cayenne une recrue de cent soldats, tant pour remplacer ceux qui manqueront de la garnison, que pour donner liberté aux autres soldats de se faire habitants; et à ceux qui se feront habitants, il sera aussi fourni pendant un an leur

ration de farine et leur paye ordinaire, afin qu'ils se puissent établir comme il est dit ci-devant, etc.

XIII.

DE FEROLLES.

1697.

Pierre-Éléonor, marquis de Férolles, fut gouverneur de la Guyane de 1687 à 1688, et de 1691 à 1705. Il fit, en 1697, sur les rives du fleuve des Amazones, un voyage d'exploration dont la *Relation* manuscrite est conservée au Dépôt des fortifications de la marine. Il constata que déjà à cette époque les Portugais faisaient un commerce considérable du cacao, de la vanille, de la cannelle, etc., qui poussent à l'état sauvage dans ces contrées; ce qui n'empêche pas qu'aujourd'hui encore on est persuadé à Cayenne que ces productions naturelles de la Guyane ne sont pas d'assez bonne qualité pour en faire un objet d'exploitation. Quant à les améliorer, s'il en était besoin, par la greffe, la taille et la culture, c'est ce dont il n'a jamais été question.

Pendant mon séjour à Macapa, j'y ai reçu, des Indiens Aroas-Ticouyous et Arianes qui habitent sur cette côte, beaucoup de

marques d'amitié pour les Français, et de joie de voir les Portugais dehors; ils me promirent de ne pas laisser manquer de vivres la garnison que j'y laisserais et que j'ai crue nécessaire, ayant ordre du roi de faire mon possible pour maintenir les Indiens contre les violences des Portugais, et aussi pour appuyer le commerce des Amazones, qui est important pour la colonie de Cayenne. Le cacao y vient naturellement et on n'a que la peine de le faire amasser. Les Portugais en tirent chaque année la charge de plus de cinquante grands canots. La vanille y est commune, et, dans des endroits où j'ai campé, j'ai vu la moitié des arbres entourés de cette plante. Le bois de crable, que nous appelons cannelle-girofle, se prend dans les rivières de Parou et Negro. Il y a aussi quantité de salsepareille, des huiles de copahu et des pierres vertes.

Les mines d'argent sont dans le haut des rivières d'Arabouy et d'Onatoma. Les épreuves en ont été faites en Portugal, et, s'étant trouvées bonnes, Sa Majesté portugaise a ordonné qu'on fortifiât les endroits; on y a bâti des forts.

XIV.

RENAU.

1700.

Le sieur Renau est l'auteur d'une *Description de la Guyane*, conservée manuscrite au Dépôt des fortifications de la marine. On n'a pu se procurer sur lui d'autres renseignements.

Cayenne a toujours été regardée comme un pays très-avantageux, et ce n'est qu'après plusieurs prises et reprises que nous en sommes demeurés les maîtres. Elle a tous les avantages que l'on peut souhaiter pour l'établissement d'une colonie : son terrain est bon et très-étendu; on en peut tirer de très-grands biens; elle ne peut être attaquée que par des entreprises faites en Europe, au lieu qu'elle a toutes les commodités pour entreprendre avec avantages sur toutes les autres colonies. Son atterrage, en venant de l'Europe, est très-aisé; les reconnaissances en sont infaillibles; elle est au vent de toutes les autres îles et de presque toute l'Amérique septentrionale. Il ne faut que quinze jours de navigation la plus aisée du monde pour tomber sur les établissements des autres nations les plus éloignées, et bien moins pour Surinam et la Barbade. L'endroit est le plus propre du monde pour y préparer toutes choses pour l'exécution d'une entreprise, soit pour ces deux colonies ou pour quelque autre; et l'on ne doit point craindre d'y être découvert par la difficulté de la navigation des îles de dessous le vent de Cayenne. L'on peut encore, en temps de guerre, ruiner tout le commerce de Surinam, qui est considérable, en y tenant quelques frégates, parce qu'il faut que les Hollandais viennent reconnaître le cap d'Orange, le Connétable, et passer à la vue de Cayenne.

Les richesses que l'on en peut tirer sont très-grandes; car, outre les mines d'argent que l'on trouve dans le haut de la rivière des Amazones, la plus grande partie de la campagne est pleine de cacaotiers et de vanille qui y viennent naturellement; l'on y trouve du bois de crable, qui est comme du clou de girofle; les bois les plus précieux y sont en grande quantité, les simples les plus merveilleuses y sont très-communes. Le sucre y est pareil à celui du Brésil, qui est le plus estimé; le coton et le rocou y sont plus beaux et meilleurs que partout ailleurs. Le nombre considérable de rivières dont la Guyane est arrosée rendent tout le commerce de ce pays très-aisé, et fournissent des endroits les plus favo-

rables du monde pour l'établissement de plusieurs grandes colonies, sans y avoir à craindre que les terres s'usent et qu'il en manque jamais, comme il a déjà fait à la Barbade et comme il fera ailleurs, car il y en aura toujours à changer tant que l'on voudra. Tous ces grands avantages doivent engager Sa Majesté à se conserver ce poste important.... L'on pourra aussi avoir une communication, par la rivière des Amazones jusqu'au Pérou, ce qui apporterait de très-grands biens dans le royaume.....

Cayenne est la mieux située du monde pour couvrir toute la Guyane et pour donner du secours partout où il y en aura besoin, soit vers la rivière des Amazones, soit vers celle de Marony, et pour la facilité du commerce; de là on fera tout le commerce en détail par de petits bâtiments dans toutes les rivières et dans celle des Amazones, où l'on pourra aller et venir facilement en estallant les marées. Toutes les marchandises s'apporteront peu à peu à Cayenne, où les vaisseaux de l'Europe les iront prendre. La situation de la ville est telle qu'avec peu de chose on la mettra en état de ne rien craindre de la part des ennemis, et de pouvoir entreprendre tout quand il plaira à Sa Majesté. Les rivières de Cayenne et de Monsinery peuvent contenir un très-grand nombre de navires en sûreté. L'entrée du port y est impraticable pour des vaisseaux ennemis, parce qu'il faut passer à portée de pistolet de la place; les descentes dans l'île ne sont pas aisées, et l'on pourra avec peu de chose les empêcher.

XV.

AUTEUR ANONYME.

1700.

Extrait d'un *Précis sur l'établissement de la colonie de Cayenne* (sans date ni nom d'auteur, manuscrit des Archives de la marine).

L'air en général y est extrêmement tempéré, les grandes pluies qui y tombent pendant une partie de l'année en sont la cause; il y est aussi très-sain, et rarement y essuie-t-on de ces maladies épidémiques, telles que celles qui règnent à Saint-Domingue et à la Martinique. Les chaleurs n'y sont pas, à beaucoup près, si excessives que celles qu'on ressent dans ces autres îles; un vent d'Est, qui s'élève sur les neuf heures du matin, les corrige et les rend supportables.

On ne compte guère dans ce pays que deux saisons, l'été et l'hiver, que l'on distingue par les pluies qui, dans les mois de janvier et février, sont quelquefois très-abondantes. Il succède ensuite un été que l'on appelle été de mars; il dure ordinairement pendant ce mois et une partie d'avril. Les pluies reprennent après, et continuent jusque vers le milieu de juillet, temps où, jusqu'à la fin de décembre, il est très-rare de voir tomber de l'eau. On a remarqué que les grands hivers en Europe se faisaient ressentir dans cette partie par les grandes pluies; si ce pays était plus découvert et plus défriché, il est à présumer que les pluies n'y seraient pas si abondantes. Tout le pays en général est arrosé par une infinité de rivières capables de porter des bâtiments de 70 à 100 tonneaux de port; outre celles dont j'ai parlé ci-dessus, il y en a encore de plus considérables.

Le terrain est marécageux sur les côtes, mais dans les terres ce ne sont que coteaux, vallons et savanes ou prairies. Le sol en est excellent; il est engraissé par plusieurs ruisseaux ou canaux qui entretiennent pendant toute l'année une fraîcheur admirable; il y tombe le matin une rosée qui humecte et détrempe la terre, qui, quelquefois, devient aride dans de certains endroits; telles sont les anses de Macouria. Mais l'industrie pourrait y remédier par le moyen des puits et des ravins que la grande quantité de pluies fait, et que l'on pourrait boucher. Les savanes y sont très-bonnes pour les bestiaux; on a soin de les brûler dans le cours de l'été, et les pâturages en deviennent meilleurs. Elles ne servent guère que pour cet usage; si cependant elles étaient labourées et fumées, comme nos prés le sont en Europe, il y a tout lieu de croire qu'elles seraient susceptibles de plantation. Cette expérience n'a encore été faite qu'imparfaitement. La botanique a de quoi s'y exercer; les plantes médicinales y sont la mauvaise herbe; il n'y a point d'arbrisseau qui n'ait sa propriété et sa vertu. La fièvre, la dyssenterie, le flux de sang, la toux, la fluxion de poitrine, l'asthme, les dartres, les coliques et les autres maladies y trouvent des spécifiques souverains; il semble que la nature s'y soit multipliée pour y faire végéter toutes ces différentes plantes.

Si la connaissance du terrain était plus étendue, on y trouverait des minéraux; dans l'île de Cayenne, en sortant du bourg pour aller à la côte, il y a un sable noir qui désigne une mine de fer; à une demi-lieue dudit bourg, pour aller à la côte, on a trouvé un sable doré qui, après avoir été lavé et mis dans le creuset, et éprouvé à l'eau forte et à l'esprit de nitre, a laissé des paillettes d'or. La montagne d'Argent, à l'embouchure de la rivière d'Oyapock, tire son nom d'une mine que l'on prétend y être, et que les Hollandais, du temps qu'ils s'étaient emparés de la colonie, avaient fait fouiller. Si le pays était plus peuplé et que les habitations fussent plus étendues, on y découvrirait des richesses

que la pauvreté et l'impuissance ne permettent pas de rechercher.

Les pierres y sont très-propres pour bâtir et se taillent aussi facilement que celles de Saint-Luc ; elles sont extrêmement tendres lorsqu'on les travaille en sortant des carrières, mais elles se durcissent insensiblement à l'air et deviennent d'une consistance très-compacte; celle dont on se sert le plus communément se nomme *pierre à ravet*, elle est rougeâtre et remplie de petits trous sur sa superficie. Le *grison* est une autre pierre si dure qu'elle ne peut se travailler; elle se sépare par morceaux et n'est propre qu'à combler des fondements. Il y a une autre pierre dans le territoire d'Approuak, qui ne le cède en rien au marbre pour la dureté: elle est veinée ; on peut tirer parti de celle-ci par le moyen de la scie. Il se trouve aussi quelques lits de plâtre, mais on n'en a pas encore fait usage jusqu'à présent. Il y a une terre blanche dont les habitants se servent pour leurs maisons; elle se détrempe dans l'eau, et on l'applique avec un balai sur la muraille ; il s'y trouve quelquefois du talc mêlé dedans.

Les nègres se servent, pour faire leurs pipes, d'une terre brune qui est très-fine ; c'est avec elle que les Indiens font leur poterie; cette terre raffinée serait aussi belle que celle d'Angleterre. La brique, la tuile, les carreaux et la poterie en général se font avec une argile que l'on mêle avec la vase.

La chasse et la pêche sont les ressources ordinaires du pays, et y sont très-abondantes. La biche, le cochon-marron, le mahipoury, le pac, le tatou, l'agouti, le canard sauvage, le perroquet, etc., y sont les gibiers les plus communs. Le mulet, le pazewy, la vieille, le lamentin, la raie, la loubine, le sauteur, le machoiran, la tortue, et plusieurs autres poissons se trouvent sur ces côtes, et s'y pêchent à la ligne ou au tramail.

Le manioc est la nourriture ordinaire des habitants et des nègres; c'est de cette racine que l'on fait de la cassave et du couac; elle est d'un grand secours, surtout en temps de guerre, où les bâtiments ne viennent que très-rarement. Outre cette racine, il

y a encore l'igname, la patate, la tahyauve, la banane, la racauve, le maïs, le riz, et plusieurs autres graines très-nourrissantes.

XVI.

LEFEBVRE D'ALBON.

1710.

Paul Lefebvre, seigneur d'Albon, arriva à Cayenne en 1706 avec le titre d'inspecteur de marine. Créé ordonnateur de la colonie en 1713, il y exerça ces fonctions jusqu'en 1746, époque de sa mort. Il avait alors quatre-vingts ans. Lefebvre d'Albon, homme de hautes capacités, n'avait pu voir la Guyane sans être frappé des ressources qu'elle présente et des avantages qu'il y aurait à y établir une population. Bien que la traite fût alors dans toute sa vigueur, ses vues ne se portèrent pas seulement sur les capitalistes qui pourraient y créer des *habitations*, et y caser quelques centaines de nègres. Il voulait renouveler à la Guyane, avec ordre et méthode, ce qui s'était opéré spontanément et au hasard au début de toutes les colonies européennes en Amérique, c'est-à-dire installer sur un champ qu'ils feraient valoir par eux-mêmes, des hommes laborieux, des soldats libérés du service, auxquels on offrirait ainsi une existence aisée, sauf à eux,

quand ils auraient fait quelques économies, à acheter des esclaves pour jouir dans le repos des fruits de leur industrie. C'est le projet qu'il développa dans des *Mémoires* conservés manuscrits aux Archives de la marine.

La Guyane, autrement appelée la France équinoxiale, parce qu'elle est en partie située sous l'équateur, peut passer pour un des bons pays de l'Amérique; l'air y est sain, nullement sujet aux ouragans, ni aux maladies pestilentielles qui ont fait périr tant de monde dans nos îles; et quoiqu'on y ait pendant sept et huit mois de l'année des pluies presque continuelles, on ne s'est pas encore aperçu qu'elles causassent aucune incommodité. On y fait généralement toutes les mêmes marchandises que dans les autres colonies; je pourrais même dire de meilleure qualité. Si le pays est montueux et couvert de bois épais, il est en même temps coupé d'une infinité de rivières qui rendent la communication aisée d'un lieu à un autre.

J'ai ci-devant parlé de la rivière d'Orapus comme d'un lieu où l'on pourrait faire de bons établissements : c'est là que je voudrais placer deux compagnies de soldats, amatelotant les hommes quatre par quatre avec une concession de terrain assez ample pour composer quatre petites habitations, au cas qu'ils voulussent se séparer lorsqu'ils seraient assez bien pour cela dans leurs affaires, et que, pour leur donner plus d'émulation, la portion d'un décédé fût successible aux derniers vivants, supposé pourtant qu'il n'y eût point d'enfants. Chaque commandant aurait sa concession dans le centre, et l'inspection sur toutes celles de s compagnie, c'est-à-dire pour examiner leur conduite, réveiller

les paresseux et entretenir une bonne discipline, dont mois par mois il rendrait compte au gouverneur. Je ne vois pas de moyen plus prompt d'augmenter la colonie en habitants.

XVII.

DE LA BOULAYE.

1725.

M. de La Boulaye se rendit à Cayenne par ordre du roi, dans le but de reconnaître les causes qui avaient jusqu'alors arrêté le développement de cette colonie et l'avaient maintenue dans un état constant de langueur. En exposant, dans un *Mémoire* qui est resté manuscrit, le résultat de ses recherches, il a développé en même temps les moyens par lesquels on pourrait mettre la colonie en voie de progrès durable. Ce moyen n'est autre encore que l'établissement de travailleurs européens qui cultiveraient eux-mêmes leur champ, jusqu'à ce qu'après avoir acquis de leurs propres bras un commencement d'aisance, ils achetassent des bras noirs afin de vivre dans le repos, tout en augmentant leur fortune. — En 1725, comme à aucune autre époque jusqu'alors, on ne doutait donc pas que le blanc pût travailler à la Guyane. Seulement le blanc, parvenu à l'aisance, achetait un esclave pour le suppléer

dans son champ, comme en France l'ouvrier qui s'est amassé une petite fortune abandonne ses outils, vit de ses rentes, et loue un domestique.

Le roi entretient à Cayenne quatre compagnies de cinquante hommes chacune, faisant ensemble deux cents hommes. Il faut donner à chacun de ces soldats quatre arpents de terre afin qu'ils les cultivent pour leur utilité particulière. Aussitôt qu'ils seront établis, qu'ils auront bâti leurs cases et planté des vivres, ce qui peut être facilement exécuté six mois après que l'ordre en aura été donné, il faut trouver le moyen de leur envoyer des filles pour les marier. Il n'y aura aucune de ces familles, si elle veut travailler fort médiocrement, qui ne puisse tirer de son travail à la fin de l'année de quoi acheter un nègre..... J'estime qu'il y aura au moins tous les ans cinquante de ces soldats en état de sortir de leurs petites habitations pour en prendre de plus grandes, et qui seront remplacés par un pareil nombre d'engagés.....

Le tabac de Cayenne est de la même nature que celui du Brésil. Tout habitant seul peut le cultiver.

La vanille vient d'une plante qui croît dans toutes les terres de la Guyane. Tout habitant seul peut aussi la cultiver.

Le coton de Cayenne est plus fin que celui des îles. C'est un arbrisseau qui porte la première année, et que tout habitant seul peut cultiver.

L'indigo de Cayenne est aussi beau que celui de Guatimala, c'est l'herbe naturelle du pays. Pour le faire, il faut bâtir des indigoteries. Un homme seul n'a pas assez de force pour le faire avec succès, mais quatre à cinq soldats joints ensemble en feront avec utilité.

Le gingembre est une plante qui vient partout, et un homme seul peut en faire s'il veut.

L'arbre qui porte la casse est naturel du pays. Si chaque habitant en avait seulement douze pieds, le commerce en serait très-considérable.

L'arbre dont on tire la cannelle se trouve aux environs de la rivière des Amazones; elle n'a pas la même force que celle des Indes Orientales, mais elle a le même goût et la même odeur.

M. le marquis de Férolles avait rapporté avec lui en 1700 deux quintaux de minerai d'argent qu'il avait tiré d'une montagne distante de l'île de Cayenne de quatre-vingts lieues. Il en fit faire l'essai à Paris, et trouva qu'il rendait 40 pour 100. Mais on ne pourra profiter de cette découverte que lorsque le pays commencera à se peupler assez considérablement pour que les Français en puissent faire la recherche commodément.

Il y a une étendue si prodigieuse de prairies ou savanes à la Guyane, qu'il est surprenant que les Français n'aient jamais eu la vue de les peupler de bestiaux, à l'exemple des Espagnols de Buénos-Ayres et des Portugais du Brésil, qui font un commerce si avantageux des seules peaux des bœufs qu'ils tuent.

Il y a dans la Guyane une infinité d'arbres fruitiers dont on tire des huiles, des gommes, des baumes, et qui demeurent tous inutiles faute de bras pour en cueillir les fruits. Mais dès qu'il y aura des habitants, et surtout de petits habitants, en les obligeant de planter chacun sur son habitation de tous ces arbres, il en sera à Cayenne comme il en est en Normandie pour les pommiers, en Provence pour les oliviers, en Périgord pour les châtaigniers.

Monseigneur peut juger, par tout ce qui vient d'être expliqué dans ce mémoire, si la Guyane mérite quelque attention.

XVIII.

DESMARCHAIS.

1730.

Le chevalier Desmarchais, capitaine de vaisseau, a fait de nombreux voyages en Afrique et en Amérique, et a enrichi la géographie maritime d'observations aussi importantes que multipliées. A son retour de Cayenne, en 1728, il remit toutes ses notes au R. P. Labat, qui avait été missionnaire en Amérique; ce savant jésuite s'occupa de les rédiger, en les complétant par ses études personnelles faites sur place, et par des emprunts considérables aux manuscrits que lui confia M. de Milhau, qui avait exercé à Cayenne des fonctions dans la magistrature. L'ouvrage du P. Labat, qui parut sous le titre de *Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée, isles voisines et à Cayenne, fait en* 1725, 26 *et* 27, jouit encore aujourd'hui de l'estime des savants et des géographes. Il est remarquable par l'exactitude de ses descriptions et par la droiture de ses jugements.

On compte vingt-cinq à trente lieues de l'embouchure de la rivière d'Oyapok jusqu'à l'île de Cayenne. On trouve dans cet espace plusieurs rivières.

Ce pays est infiniment plus beau et meilleur que celui qui est au nord de l'île de Cayenne; tout y vient en perfection. Les nations indiennes qui y sont établies s'y trouvent très-bien, et si elles étaient plus laborieuses, elles tireraient de ces terres de quoi faire un commerce avantageux. Le coton, le rocou et l'indigo y viennent naturellement et sans culture. Il y a des cacaotiers que personne n'a plantés et que personne ne cultive (tom. 3, p. 78).

Tout le monde sait que ces pays (la Guyane hollandaise), depuis la rivière de Paria, étaient des pays noyés, des marais impraticables et si malsains qu'on y prenait des maladies les plus dangereuses presque en y mettant pied à terre. Les Hollandais sont venus à bout par leur patience et par un travail assidu d'en faire un bon pays; à force de canaux et de jetées ils ont desséché ces marais; ils se sont ouvert des communications commodes; ils ont retiré de la mer des pays gras et immenses; ils y ont établi des manufactures de sucre; ils y cultivent avec succès le coton, le tabac, le rocou, l'indigo, le cacao, le café; ils ont bâti des villes très-propres et de bonnes forteresses. Que n'auraient-ils point fait s'ils fussent demeurés maîtres de Cayenne et des terres fertiles de la Guyane, si inutiles entre nos mains (p. 79)!

On ne connaît point en ce pays ces vents furieux qui, faisant le tour du compas avec une violence extrême, causent tant de désordres aux îles du vent. On les appelle ouragans (p. 127).

Si l'on n'était pas revenu de l'erreur où l'on a été pendant tant de siècles, que la zone torride était inhabitable, et surtout les contrées qui étaient sous la ligne ou qui en sont fort proches, comme est l'île de Cayenne, on rejetterait sur sa situation le petit nombre de peuple qu'on y voit; mais il y a long-temps qu'on s'est défait de ces préjugés. Si la chaleur est extrême dans quelques endroits situés entre les deux tropiques au voisinage de la

ligne, il faut en chercher d'autres causes que leur situation. On doit dire, à l'égard de Cayenne, qu'il n'y a guère de pays au monde plus tempéré.

Je ne prétends pas assurer qu'il n'y ait aucune maladie dans ce pays; mais elles y sont bien moins fréquentes et moins dangereuses que dans une infinité d'autres endroits, surtout pour ceux qui vivent sobrement, qui ne se laissent point entraîner aux plaisirs de la bonne chère et autres, qui mangent des fruits avec sagesse et qui ne s'outrent pas dans le travail; car, si les maladies sont pour quelques-uns, c'est assurément pour les indiscrets plus que pour tous autres. On n'a pas laissé de décrier cette île et de la faire passer pour un pays des plus malsains. Il est vrai qu'on a eu dans les commencements beaucoup de peine à y élever des enfants; mais on a vu la même chose à Saint-Domingue, à la Martinique et dans les îles du Vent, sans que cela ait empêché bien des Français d'y aller établir leur demeure. Cet inconvénient n'y vient point de l'air, mais des exhalaisons que la terre nouvellement découverte ne manque pas de produire. La chaleur corrompt ces exhalaisons et les rend putrides, l'air que l'on respire en est infecté : en faut-il davantage pour causer des maladies?..... Aussi voit-on que, depuis que ces terres ont été découvertes, la cause des maladies a cessé, et l'on y élève des enfants avec une facilité qu'on ne trouve guère en aucun lieu du monde..... On doit réduire les incommodités de ce pays aux grandes pluies qui y tombent pendant plusieurs mois de l'année, à la chaleur violente qu'on y ressent pendant une bonne partie du jour, et à quelques insectes qui s'y rencontrent (p. 140).

Le vaste terrain qui est entre Sinnamary et Maroni est haut, sans être montagneux. Ce ne sont que d'agréables collines dont les revers sont en pentes douces. Elles sont chargées de grands et puissants arbres, marque certaine de la bonté et de la profondeur de la terre. Dix mille habitants y seraient à l'aise et y fe-

raient des sucreries d'un rapport infini, sans compter que les cacaotiers, cotonniers, rocouyers et toutes sortes d'arbres fruitiers y seraient à merveille s'ils y étaient cultivés, puisque, sans culture et abandonnés à eux-mêmes, ils y viennent en perfection et produisent des fruits excellents (p. 203).

Le sucre et le rocou sont donc les deux seules marchandises qu'on a tirées jusqu'à présent de Cayenne. Les habitants ont négligé la culture de l'indigo, puisqu'il n'y a qu'une seule indigoterie dans cette colonie. Je n'en vois pas bien la raison; car leurs terres grasses et humides y seraient très-propres, et ce serait la première chose à laquelle ils devraient les employer après qu'ils les ont défrichées. On ne peut les excuser de ne pas cultiver le coton, puisqu'il y vient naturellement et sans culture dans les terres occupées par les Indiens : il viendrait bien mieux s'il était cultivé (p. 227).

C'est la faute des habitants de Cayenne s'ils ne font pas des fortunes aussi considérables que ceux des autres colonies : c'est à leur indolence qu'ils doivent s'en prendre. Pourquoi bornent-ils leur commerce au sucre et au rocou, eux qui peuvent cultiver une prodigieuse quantité de cacaotiers, de cotonniers, de café, d'indigo et autres choses qui entrent dans le commerce?

Le bois de Brésil y devrait tenir sa place (p. 242).

XIX.

DE MILHAU.

1732.

M. de Milhau fut pendant trois ans (de 1724 à 1727) juge de l'amirauté de l'île et gouvernement de Cayenne. Le père Labat le cite comme l'un des hommes qui avaient alors la connaissance la plus parfaite de ce pays. Il a laissé une *Histoire de l'Isle de Cayenne*, qui n'a jamais été publiée, et dont on conserve le manuscrit au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Tout le monde sait que ces pays, depuis la rivière d'Orénoque jusqu'au Maroni, étaient noyés. De marais impraticables et très-malsains, avec beaucoup de patience et un travail assidu, les Hollandais sont venus à bout d'en faire un bon pays. A force de canaux et de jetées, ils ont desséché ces marais; ils se sont ouvert des communications commodes; ils y ont établi des manufactures de sucre, de rocou, de cacao, de coton, d'indigo et de café; ils y ont bâti une belle ville et plusieurs bonnes forteresses (t. Ier, p. 75).

Selon la pensée des Européens, la proximité de la ligne devrait rendre ce pays inhabitable; mais ils se trompent, et on peut croire au contraire que ce pays est très-tempéré. Les raisons s'en

présentent d'abord à l'esprit : les jours sont toujours égaux aux nuits ; de manière que, si la présence du soleil sur l'horizon produit une chaleur violente qui échauffe extrêmement la terre, la présence de cet astre caché sous l'horizon donne à la terre le temps nécessaire pour se rafraîchir. D'ailleurs le soleil attire à soi une quantité prodigieuse de vapeurs des rivières qui, retombant en pluies ou en rosées, rafraîchissent beaucoup la terre. Il s'élève aussi tous les jours, sans jamais y manquer, un vent d'Est extrêmement frais qui, sans discontinuer, dure depuis huit heures du matin jusqu'au soleil couché.....

L'égalité des jours et des nuits et le vent d'Est qui ne manque jamais de s'y faire sentir à des heures réglées, tempèrent tellement la chaleur que l'air y est parfaitement bon et qu'on y est exempt de quantité de maladies qui règnent dans les autres îles et qui y font de grands ravages.

On taxe l'air d'être malsain, et c'est ce qui fait que la plupart des personnes méprisent cette île. Ce mépris n'est fondé que sur le rapport des personnes qui, s'étant prévenues, sont incapables d'en juger sainement. Ceux qui y arrivent se gorgent des fruits délicieux du pays, abusent de la générosité des habitants qui n'épargnent rien pour les bien régaler ; ils tombent malades, et, au lieu d'en accuser leur intempérance, ils taxent l'air d'être malsain. D'ailleurs, comme les matelots sont obligés d'aller d'habitation en habitation pour chercher leurs sucres et autres marchandises, ils sont échauffés par un si pénible exercice ; après avoir eu la rame à la main pendant plusieurs jours, après avoir été long-temps exposés à l'ardeur du soleil, dès qu'ils arrivent dans les habitations, ils boivent ou de l'eau froide ou du vin de canne, ou bien ils mangent avec avidité toutes sortes de fruits verts, et par cette indiscrétion ils s'attirent des dyssenteries, des fièvres et la colique ; alors ils maudissent le pays. Telle est la source des plaintes qu'on fait du mauvais air de Cayenne. Mais, à vouloir examiner les choses sans partialité comme je le fais, il

est certain que, pour peu qu'on veuille se ménager et mener une vie tempérée, on trouvera cette île plus saine qu'aucune île de l'Orénoque. Tous les sens s'y trouvent repus par une succession continuelle de plaisirs. La nature toute nue présente de toutes parts de nouveaux objets à la vue. Le goût est flatté par quantité de fruits que la terre produit d'elle-même sans art et sans culture.

D'ailleurs on peut réduire toutes les incommodités de ce pays aux grandes pluies, à la chaleur violente et aux insectes. L'Europe n'est-elle pas sujette aux pluies? Elles y sont quelquefois si excessives qu'elles ruinent les moissons. Mais, outre les pluies, quels désordres ne causent pas les neiges, les grêles, les gelées, qui ruinent les vignes, les grains et les arbres! quelqu'un s'est-il avise de taxer l'Europe de mauvais pays? La chaleur, me dira-t-on, est excessive dans cette île. Tous les pays situés entre les deux tropiques ne sont-ils pas aussi chauds, pour ne pas dire plus? L'Europe elle-même a des parties où la chaleur est plus difficile à supporter, surtout pendant la nuit; au lieu qu'à Cayenne on n'a point cette incommodité, et on peut s'en garantir à la faveur de chambres exposées au grand air. Les insectes, on ne peut nier qu'il y en ait en quantité, je l'avoue; il y a des maks, des maringouins, des chiques, des tics, des poux d'agouti, des serpents. L'Europe n'est point exempte de ces trois premières espèces d'insectes. Cependant on ne l'a point abandonnée, on les chasse, on s'en débarrasse le mieux qu'on peut; le mal n'est point sans remède. On fait de même à Cayenne. Les chiques sont incommodes et quelquefois dangereuses; mais elles n'attaquent que les paresseux et les gens malpropres..... (p. 155-167).

Le climat est si heureux et le terroir si fertile qu'il n'y a personne d'assez pauvre pour mendier ou pour manquer de vivres, quoiqu'il y ait un bon nombre de gens qui, par leur lâcheté et leur paresse, auraient besoin de secours (p. 193).

XX.

MASCLAVY DE BEAUVESET.

1742.

Extrait d'un *Mémoire au sujet d'un établissement à la Guyane, autrement dite la France équinoxiale, sur la rivière d'Orénoque, terre ferme de l'Amérique* (Ms. aux Archives de la marine).

Ce pays, suivant les relations des voyageurs qui y ont été de tout temps et celles qu'on a pris soin de ramasser, est un climat le plus sain et le plus tempéré qu'il y ait sur la terre ; on n'y connaît aucune sorte de maladies et la vie des hommes y est poussée communément au delà de cent ans. C'est ainsi qu'en parle le journal des PP. Grillet et Béchameil, jésuites, qui y ont fait un voyage en 1674. Ces terres sont propres à cultiver les plus riches plantations de l'Amérique ; et on en est d'autant plus convaincu que le cacao, les cannes à sucre, le coton, l'indigo, la vanille, la salsepareille, l'ipécacuanha et quantité d'autres précieuses denrées y croissent naturellement.

On y trouve en outre l'abondance de toutes sortes de vivres, soit en bestiaux, bêtes fauves, gibier, poisson et fruits de toutes espèces.

XXI.

BARRÈRE.

1743.

Pierre Barrère, docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, fit en 1722, par l'ordre du Roi, un voyage en Guyane, avec le titre de médecin botaniste du Roi dans l'île de Cayenne. Il consacra trois années à y faire des études de botanique et d'histoire naturelle. Il fut nommé, à son retour, professeur royal en médecine à l'université de Perpignan. Il a publié une *Nouvelle Relation de la France équinoxiale* et un *Essai sur l'histoire naturelle de la France équinoxiale*. C'est du premier de ces ouvrages que sont tirés les fragments suivants.

Toute la côte de la Guyane est admirable par sa verdure. Ce ne sont que d'épaisses forêts de différents arbres toujours verts, qui couvrent toute cette étendue de pays, et des futaies qui s'étendent si avant dans les terres qu'on les perd de vue. Les pluies presque continuelles pendant les trois quarts de l'année rendent l'air assez tempéré. On est même obligé quelquefois de faire du feu à cause du froid qui se fait sentir assez vivement, surtout les matins.

La plupart des terres qui sont le long de la côte sont pour l'ordinaire fort basses et noyées de mer haute; mais celles qui

sont plus avant sont assez élevées. Quoique communément on ne trouve presque partout que des bois, le pays néanmoins est assez plat et découvert en bien des endroits où il n'y a que des savanes noyées. Malgré cela, on peut dire que tout ce pays serait excellent s'il était cultivé. Il abonde en vivres, comme maïs, manioc, et plusieurs racines et fruits propres à la nourriture des originaires. Tous les grands pâturages qui sont dans cette province seraient capables de nourrir des troupeaux innombrables de bestiaux ; et les forêts peuvent fournir abondamment des bois, tant pour bâtir des maisons que pour la construction des vaisseaux. Enfin rien ne serait plus aisé, ce semble, que de défricher ce pays et d'y établir de bonnes colonies.

Outre la fertilité des terres, la chasse y est très-abondante. Les biches, les cochons de plusieurs espèces, les maypouris, les paks (1), les perdrix, les canards sauvages, les faisans, les ramiers, les tourterelles et quantité d'autres sortes de gibier n'y manquent pas. La côte est fort poissonneuse : on y pêche d'excellents mulets, des louvines, des parassis et autres poissons délicieux. Le lamentin est assez commun dans toutes les rivières..... (p. 6 à 8).

Le pays qui est arrosé par les rivières du comté de Gennes et d'Ourapeu n'est pas beaucoup défriché. Ce sont d'épaisses forêts, où l'on trouve quantité d'ébène, bois violet, bois de rose, bois de lettres, bois de fer et autres bois colorés. La vanille et les arbres de copahu y viennent aussi naturellement. La plupart des montagnes sont remplies de mines de fer, qui se montrent même sur la superficie de la terre. Le talc n'y est pas rare, mais il est en petits morceaux assez blancs. Il y a aussi une terre blanche molle qu'on détrempe dans l'eau pour blanchir les maisons.

---

(1) Espèce de lapin.

On remarque encore une espèce de *bol*, ou terre d'un rouge brun, dont les esclaves se servent pour faire leurs pipes. Les Portugais de Para en font d'excellente poterie, et surtout les bardaques, ou cruches où l'on fait rafraîchir l'eau. On pourrait la travailler de même à Cayenne. On trouve aussi un sable noir, fin et fort pesant qui tient de la nature du fer. Tout ce continent de la terre-ferme, qui paraît semblable à celui du Brésil, est un pays où les minéraux ne manquent pas, et je ne doute point que, si l'on voulait se donner un peu de peine, on ne découvrît un jour quelque riche mine qui dédommagerait sans doute des avances qu'on pourrait faire pour de pareilles recherches (p. 19-20).

Les pâturages sont excellents à Makouria, et les bestiaux s'y engraissent à merveille : c'est l'endroit de toute la colonie le plus propre à y engraisser des troupeaux (p. 21).

Le climat sous lequel l'île de Cayenne est située est pluvieux, mais d'ailleurs fort sain ; et on peut avancer, avec justice, que c'est une des îles françaises la plus avantageuse à la santé. Rarement on y voit des fièvres malignes, la petite vérole et tant d'autres maladies qui règnent souvent en France ; on ne sent pas non plus ces vives chaleurs, qui sont si incommodes dans les îles ; et, quoique Cayenne ne soit que par 4° $\frac{1}{2}$ de lat. Nord, les chaleurs y sont très-supportables en été par le vent d'Est, qui a coutume de s'élever tous les jours sur les neuf heures du matin (p. 61).

XXII.

LA CONDAMINE.

1746.

M. de la Condamine était au nombre des mathématiciens qui, sous le règne de Louis XV, furent envoyés à la fois sous l'équateur et au cercle polaire pour y mesurer les degrés terrestres et faire des observations astronomiques et géographiques propres à éclairer les questions qui se rattachaient à la configuration encore incertaine du globe terrestre. Après avoir terminé ses observations au Pérou, M. de la Condamine résolut de revenir en France en descendant la rivière des Amazones, dans le but de lever une carte exacte du cours de ce fleuve. En conséquence, il s'embarqua le 4 juillet 1743 au port de Jaen, situé sur la rivière des Amazones par 5° 21′ de latitude australe, à 235 toises au-dessus du niveau de la mer, et à plus de 1000 lieues de l'embouchure du fleuve, et arriva le 17 janvier 1744 au fort de Macapa, qui commande l'entrée de la bouche septentrionale au-dessous du cap Nord. Deux ans après, M. de la Condamine lut à l'Académie une relation de ce voyage, qui fut ensuite imprimée sous le titre de *Relation abrégée*

d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, depuis la côte de la mer du Sud jusqu'aux côtes du Brésil et de la Guyane, en descendant la rivière des Amazones.

On peut juger quelle doit être l'abondance et la variété des plantes dans un pays que l'humidité et la chaleur contribuent également à rendre fertile. Celles de la province de Quito n'auront pas échappé aux recherches de N.-Jos de Jussieu, notre compagnon de voyage. Mais j'ose dire que la multitude et la diversité des arbres et des plantes qu'on rencontre sur les bords de la rivière des Amazones, dans l'étendue de son cours depuis la Cordilière des Andes jusqu'à la mer, et sur les bords de diverses rivières qui se perdent dans celle-ci, donneraient plusieurs années d'exercice au plus laborieux botaniste, et occuperaient plus d'un dessinateur. Je n'entends ici parler que du travail qu'exigerait la description exacte de ces plantes et leur réduction en classes, en genres et en espèces. Que sera-ce si l'on y fait entrer l'examen des vertus qui sont attribuées à plusieurs d'entre elles par les naturels du pays! examen qui est sans doute la partie la plus intéressante d'une pareille étude. Il ne faut pas douter que l'ignorance et le préjugé n'aient beaucoup multiplié et exagéré ces vertus; mais le *quinquina*, l'*ipécacuanha*, le *simaruba*, la *salsepareille*, le *gayac*, le *cacao*, le *vanille*, etc., seraient-elles les seules plantes utiles que l'Amérique renfermerait dans son sein, et leur grande utilité connue et avérée n'est-elle pas propre à encourager à de nouvelles recherches (p. 74)?

Les gommes, les résines, les baumes, tous les sucs enfin qui découlent par incision de diverses sortes d'arbres, ainsi que les

différentes huiles qu'on en tire, sont sans nombre. L'huile qu'on extrait du fruit d'un palmier, appelé *unguravé*, est, dit-on, aussi douce, et paraît à quelques-uns aussi bonne au goût que l'huile d'olive. Il y en a, comme celle d'*Andiroba*, qui donnent une fort belle lumière sans aucune mauvaise odeur. En plusieurs endroits, les Indiens, au lieu d'huile, s'éclairent avec le *copal* entouré de feuilles de bananier; en d'autres, avec certaines graines enfilées dans une baguette pointue, qui, étant enfoncée en terre, leur tient lieu de chandelier. La résine appelée *cahuchu* dans les pays de la province de *Quito* voisins de la mer, est aussi fort commune sur les bords du *Maragnon*, et sert aux mêmes usages. Quand elle est fraîche, on lui donne avec des moules la forme qu'on veut : elle est impénétrable à la pluie; mais, ce qui la rend remarquable, c'est sa grande élasticité (p. 77).

XXIII

D'ORVILLIERS ET LEMOINE.

1748.

M. Gilbert Guillouet, seigneur d'Orvilliers, fut commandant, pour le Roi, de la Guyane française, de 1730 à 1763; M. Lemoine, commissaire de la marine, remplit dans la même colonie les fonctions d'ordonnateur, de 1738 à 1762. Ces deux fonctionnaires avaient donc eu le temps et les moyens d'étudier les ressources du pays lorsque, en décembre 1748, ils rédigèrent de concert, pour le gouverne-

ment, le *Mémoire concernant la colonie de Cayenne*, dont on va lire quelques pages.

Cayenne est susceptible de toutes les cultures ; la terre ne se refuse à aucun plantage : cannes, indigo, rocou, café, coton, vivres, tout y vient sans plus de travail qu'ailleurs. Les bois de charpente et de construction, si rares dans les autres colonies et si communs ici, la mâture, les bois de teinture, les plantes et arbres médicinaux, les épiceries, les résines, les gommes et les huiles qu'on peut tirer des fruits qui sont particuliers à la colonie, peuvent former des branches de commerce considérables, qui lui seront particulières.

Est-il une colonie, est-il un pays dans le monde qui ait la facilité que Cayenne a à profusion pour le commerce de l'intérieur? Il n'y a pas un canton, quelque éloigné qu'il soit, où, par un charroi de deux à trois mille pas tout au plus, on ne puisse embarquer les marchandises, soit dans des rivières, soit dans des criques qui toutes se communiquent et se rendent à la mer. Il serait même très-facile de réunir les principales rivières et de procurer à la colonie une navigation par l'intérieur des terres, depuis l'Oyapok jusqu'au Maroni.

Voyons quelles sont les choses que la colonie produit et qui peuvent former des branches d'un commerce qui lui serait particulier.

Il n'y aura que des tentatives qui pourront procurer de nouveaux objets de commerce ; mais de qui les attendre, sinon de la multitude des colons?

Les découvertes que pourront lui procurer les grands défrichés multiplieront les connaissances que l'on a déjà, et la quantité des personnes qui étudieront les moyens de les faire servir à

leur fortune les perfectionneront : une découverte en procurera une autre. Une multitude ne peut se fixer aux mêmes objets ; c'est de là que naît l'industrie, mère du commerce.

Il est constant qu'autrefois on a fait le commerce des bois de teinture qui se trouvent dans cette colonie ; c'est lui qui a attiré les premiers aventuriers qui y sont venus, et nous connaissons plusieurs bois pour le rouge, le violet et le jaune.

Nous avons ici plusieurs arbres, des plantes et des lianes médicinales souveraines.

On y trouve des épiceries agréables, et qui le deviendraient encore bien davantage si on recherchait leur préparation.

Les amandes et les fruits dont on peut tirer de l'huile sont abondants; de ces huiles, quelques-unes sont bonnes à manger, d'autres à brûler, d'autres à la peinture et sèchent aisément; nous en avons même qui ont la même propriété que le béhen : j'en juge par des amandes cueillies depuis six ans qui n'ont pris ni âcreté ni aucun soupçon d'odeur rance; c'est l'amande du canary de singe, dont il y a plusieurs espèces.

Les gommes doivent faire aussi un objet de commerce, surtout la gomme d'acajou, laquelle est mise en usage ici comme la gomme arabique. Le commerce de la gomme en Guinée est regardé comme un objet intéressant. J'ai vu armer en 1735 pour aller soutenir en Guinée le commerce de la gomme et empêcher celui que les Anglais faisaient en contrebande. Pourquoi aller en Guinée, si Cayenne nous en produit une qui ait les mêmes qualités et qui a même par-dessus l'avantage que, détrempée à l'eau-de-vie, elle n'est plus sujette à l'humidité et est préférable à la colle forte?

Si ce commerce s'établissait, Cayenne, dans peu d'années, pourrait en fournir des cargaisons.

Le cirier, ou guinguiamadou, outre qu'il a une vertu médicinale qui guérit les esquinancies chancreuses, produit en outre une graine qui n'est que cire : on écrase la graine et on la fait

bouillir pour en retirer la cire, et on en forme des chandelles dont on a fait beaucoup d'usage pendant la guerre. La nécessité en a fait connaître l'utilité, et on la préfère au suif; sa lumière est aussi belle. Elle n'a point d'odeur désagréable, au contraire, et elle a la consistance de la bougie jaune. On la préférerait certainement à la chandelle, soit dans les offices, soit dans les cuisines, chez les ouvriers qui travaillent au feu et qui sont obligés de se servir d'huile ne pouvant se servir de suif, pour les demi-riches de campagne; en un mot, elle pourrait faire un objet de commerce : il y a même lieu de croire que cette cire peut être raffinée à un demi-blanc.

Un autre objet plus intéressant que toutes ces espérances est le bois de construction. Le bois de cèdre est assez commun dans le fond des terres ; il est aussi parfait que celui de la Havane, dont l'usage est connu. Le bois de grinion, dont on peut faire des bordages, et toutes les pièces droites, est très-commun et résiste aux vers ; le bagace peut aussi être employé en bordage et est, pour ainsi dire, incorruptible à l'eau ; le coupy, le oüacapou, le saoüary, le balata et une infinité d'autres propres aux membrures sont communs.

L'on peut fournir sans grande difficulté les arsenaux de bois de premier échantillon et de toutes les espèces; mais qui peut faire cet essai ? Il n'y a que le roi.

Il faudrait, pour s'assurer des quantités et qualités, un homme zélé, expert, laborieux, actif et d'un bon tempérament, avec un atelier de dix à douze bons charpentiers soldés au mois, qui pendant l'intervalle d'un vaisseau du roi à l'autre pourraient faire une exploitation.

Toutes ces idées sur le commerce dont cette colonie peut être susceptible sont vraies et nullement douteuses. Si elle a le bonheur d'être pourvue de colons et d'esclaves, on ne sera pas longtemps à l'éprouver ; mais le moyen de la peupler de colons et d'esclaves, et d'élever son commerce actuel au point où il fau

qu'il monte pour qu'elle puisse s'adonner à un nouveau et particulier, voilà le difficile, si on ne veut point trancher dans le vif.

XXIV.

DES ESSARTS.

1748.

M. des Essarts, contrôleur de marine, entreprit avec M. d'Orvilliers, commandant dans la colonie de Cayenne, un voyage par terre de Cayenne à l'Approuague et à l'Oyapok, dans le but de reconnaître « les terrains, les plantes, les situations, et enfin tous les avantages qu'on pouvait tirer de ces postes. » — Il rédigea, sur les résultats de ce voyage, un *Mémoire* qui est resté manuscrit aux Archives du ministère de la Marine.

Il n'est nullement douteux que la qualité des bois de ces pays-ci ne soit au-dessus de celle des bois de France, en ce que généralement ceux qu'on emploie dans les ports pour la construction sont sujets à peu de durée, surtout par le haut des vaisseaux, dont les côtés sont exposés à l'air et éprouvent alternativement la sécheresse ainsi que le hâle du soleil et des vents, de même que l'humidité des eaux pluviales..... Or, je conclus que le cèdre, l'acajou, le grinion, le carapa, le oüacapou et l'angélique ne seraient point sujets à ces inconvénients, non plus qu'à

la piqûre des vers, expérience qu'on a déjà ici; et, ces bois étant employés aux parties principales d'un vaisseau, l'on n'en verrait jamais la fin.

Les Indiens m'ont fait connaître un arbre qui rend une gomme élastique. Elle coule blanche comme du lait en sortant de l'arbre; elle se fige quelque temps après qu'elle en est sortie. Lorsqu'on veut l'employer, on la travaille à l'instant qu'elle coule, et on lui fait prendre telle forme qu'on veut. Je crois qu'une certaine épaisseur de cette gomme préparée serait à l'épreuve de la balle; ce qui deviendrait excellent pour les cuirasses, qui seraient d'autant plus faciles à faire que les arbres de cette espèce sont communs et rendent beaucoup.....

La journée du 7 ne nous fut pas moins pénible que les deux premières, et j'observai également, en suivant notre route, la bonté du terrain en plusieurs endroits, la beauté des arbres et la commodité du transport par les différentes rivières plus ou moins grandes, mais toujours en partie propres à porter bateau en les nettoyant.

XXV.

FRESNEAU.

1749.

Pendant quatorze années qu'il passa à la Guyane avec le titre d'ingénieur en chef pour le roi, le sieur Fresneau s'occupa de recherches et d'expériences sur les diverses espèces de résines qui découlent de certains arbres des forêts. On sait que l'arbre qui produit le suc laiteux connu sous le nom de caoutchouc est indigène à la Guyane. Les nom-

breux usages auxquels on emploie cette substance, dont la consommation augmente chaque jour, pourront en faire une branche de commerce de quelque importance quand on s'occupera de la recueillir. Mais il existe encore à la Guyane d'autres résines dont les propriétés variées peuvent trouver dans l'industrie d'utiles applications. Voici ce que dit de quelques-unes le sieur Fresneau, dans un *Mémoire* manuscrit conservé au Dépôt des fortifications de la Marine.

Il me reste présentement à faire connaître le choix, la propriété des ouvrages des différents sucs des arbres, dont j'ai parlé dans ce mémoire. Premièrement, le mélange du mapa avec le figuier sauvage fait une espèce de cuir non élastique, qui peut servir à toutes sortes d'ouvrages qui ne seront point exposés au feu ou à l'ardeur du soleil. Cette matière est impénétrable à l'eau, et peut être par conséquent utile.

Le coumacai, mêlé avec le poirier de la Guyane, fait une autre espèce de cuir plus parfait, sans cependant être élastique. Il est également impénétrable à l'eau; mais la trop grande chaleur ou ardeur forte du soleil l'amollit et déforme l'ouvrage quand il n'est point soutenu sur une toile ou autre chose; il peut être très-utile à une infinité d'ouvrages qui seraient même exposés à la plus grande ardeur du soleil.

Le suc laiteux du paocompoider ou du bois long, outre qu'il est impénétrable à l'eau, comme les deux autres ci-dessus, la chaleur, quelque grande qu'elle soit, ne l'amollit point, ni le froid ne le gèle point, mais il n'est presque pas élastique.

Les ouvrages du suc laiteux de l'arbre seringa surpassent infiniment les autres, quoiqu'il soit susceptible de la moindre gelée.

Aussi les Portugais n'emploient-ils que lui seul ; il a la propriété de s'attacher sur tout et beaucoup plus intimement que les autres sucs ; l'ardeur du soleil n'y fait aucune impression ; l'eau ne peut le pénétrer, quand même il n'y aurait que quelques couches d'enduit sur quelque matière que ce soit ; c'est ce qui doit le rendre très-recherché pour une infinité d'usages, présentement qu'il nous est connu. Je ferai observer que les résines dont je viens de parler diffèrent des autres résines connues en ce qu'elles ne sont point cassantes ; elles peuvent de plus servir à faire des espèces de bougies et des flambeaux qui n'auraient pas absolument besoin de mèches, s'enflammant très-facilement ; et si on a la précaution de mettre quelque vase au-dessous de ces flambeaux, on ramassera ce qui en découlera et qui pourra servir à en former de nouveaux.

XXVI.

GODIN DES ODONOIS.

1750.

M. Godin des Odonois prit part aux grands travaux astronomiques que le gouvernement français fit entreprendre en 1735. Envoyé au Pérou, il y demeura environ douze ans, et revint à Cayenne par l'intérieur de l'Amérique, trajet que madame Godin accomplit elle-même quelques années plus tard pour venir rejoindre son mari, avec un courage et une détermination qui lui ont acquis la célébrité. M. Godin des Odonois resta long-temps à Cayenne, où il put se livrer avec d'autant plus de

fruit à l'étude du pays qu'il avait pour termes de comparaison des observations recueillies sur un grand nombre d'autres points de l'Amérique. Il ne revit la France qu'en 1773, trente-huit ans après l'avoir quittée.

Fragments d'un *Mémoire sur la navigation de l'Amazone*, écrit à Cayenne en 1750.

L'agrandissement des États de Sa Majesté, le bien de ma patrie et l'honneur du gouvernement de Votre Grandeur ne me permettent pas de passer sous silence le bien que retirerait la France si elle avait un pied sur l'*Amazone;* l'intérêt de la France dans la navigation de l'*Amazone,* est le commerce immense qu'elle peut faire alors avec toutes les provinces des royaumes du haut et du bas *Pérou*, sans que l'Espagne puisse presque y apporter remède, à cause du nombre infini d'avenues que produisent tant de rivières qui y débouchent et toutes navigables. Je voyais aussi d'autres intérêts particuliers que la France pouvait retirer, ayant la côte Nord de l'*Amazone;* par exemple, le cacao, qui ne manque jamais tous les ans sur l'une et sur l'autre rive, le girofle, la salsepareille, le baume de copahu, la vanille, les bois précieux, les bois de construction ; les Portugais font de tout cela un grand commerce, et ce sont les uniques effets qui maintiennent le gouvernement du *Para;* mais ayant atterri à la partie de la côte de la domination de Sa Majesté, et ayant monté la rivière de *Vincent-Pinson*, où est le premier établissement des Français de ce côté-là, j'ai trouvé qu'il y avait tout ce que les Portugais avaient sur l'*Amazone;* plusieurs habitants m'ont fait relation de l'intérieur des terres, c'est la même chose que l'*Amazone*, dont je ne doute pas pour être le même continent. Votre Grandeur pourrait établir dans cette colonie une construc-

tion de vaisseaux, les bois y sont très-propres; Sa Majesté en retirerait beaucoup d'utilité, parce que les bois ne lui coûteraient aucune somme; le roi de Portugal le pratique ainsi à la côte de Brésil; une grande partie des vaisseaux d'Espagne sortent des chantiers établis à la Havane... Ce qu'il y a de certain et que je puis assurer à Votre Grandeur, c'est que les bois y sont excellents et beaucoup meilleurs que ceux d'Europe, tant pour le corps du bâtiment que pour mâture, et dureront davantage.

Le commerce peut premièrement se faire avec la ville de *Lima* et la province du haut Pérou, par le moyen de la rivière de *Guallaga*, qui débouche à l'*Amazone*, navigable en grandes barques et bateaux jusqu'à la bourgade des *Lamas*, où il faudrait faire l'interlope; de *Lamas* à *Guanuco* il y a trois missions de l'ordre de Saint-François, qui sont les villages de *Sion*, *Pézenas* et *Cocheros*; ce dernier est éloigné seulement de quinze lieues de *Guanuco*; la route de *Lamas* à *Lima* n'est pas encore bien frayée, mais il y a un commerce de toiles de coton établi, et tous les ans ceux de *Lamas* y vont avec vingt et tant de pirogues; ce qu'il y a de certain, c'est que les Espagnols de *Lima* et des environs vont par terre jusqu'à *Buénos-Ayres* pour faire la traite avec les Portugais de la nouvelle colonie de *Saint-Gabriel*, et sont obligés de faire deux mille et tant de lieues d'allée et de retour; ils descendraient bien plus volontiers la rivière de *Guallaga*, ou en quelque autre endroit que ce fût de l'*Amazone*.

Le commerce se peut faire avec toutes les *vallées* et province de *Loxa*, montant l'Amazone jusqu'au détroit de *Borja*; il faut noter que cette rivière se remonte très-facilement, parce que les vents sont toujours favorables; ils règnent toute l'année de la partie de l'Est, et déclinent jusqu'au Nord-Est tout au plus; depuis la fin de mai jusqu'au mois de décembre, ils sont extrêmement forts, et seulement les autres mois ils le sont moins; un navire pourrait remonter la rivière jusqu'au détroit de *Borja*,

mais pour descendre il aurait beaucoup de peine : les bâtiments dont on se doit servir sur cette rivière sont ceux qui portent voile latine et auxquels on peut border des avirons, comme tartanes, galères et bateaux, pour pouvoir descendre la rivière en courant des bordées de pointe en pointe, et pinçant le vent de près, ce que le trait carré ne peut pas faire.

Le commerce se peut faire encore avec toute la province de *Quito,* remontant l'Amazone et prenant la rivière de *Napo*, dont le dernier port est à quinze jours par terre de la ville de *Quito;* on peut encore prendre la rivière de *Pastaza*, qui est la route que j'ai faite ; le dernier port jusqu'où on peut aller est distant de la ville de *Riobamba* et autres circonvoisines de six à sept jours de chemin par terre ; ce port s'appelle *Canincha,* qui est où anciennement était situé le village de *Canelos :* remontant cette rivière de *Pastaza* jusqu'à ce port, on s'excuse de remonter dix à douze jours celle de *Bobonaza* jusqu'audit village de *Canelos.*

Le commerce se peut faire avec la province de *Pasto*, suivant l'Amazone jusqu'à l'embouchure de la rivière de *Putumaxo* et remontant cette rivière, où sont les missions de l'ordre de Saint-François.

Le commerce enfin se fera avec les provinces de *Popayan* et *Almagues* par la *rivière Noire.*

Le *Para* n'offre presqu'aucune utilité à notre colonie : les habitants y sont beaucoup plus pauvres qu'à Cayenne ; à peine connaissent-ils les monnaies, puisqu'ils achètent dans les places publiques jusqu'aux menues denrées, en troc de livres de cacao ; et quoique tout commerce généralement ne leur fût pas défendu avec nous, jamais Cayenne n'en retirerait aucun profit ; seulement on pourrait, allant en interlope à l'île de *Juanes,* acheter des bestiaux pour cette colonie, en échange de toiles et autres marchandises ; c'est l'unique chose dont on puisse faire usage avec les Portugais du Para.

Si la France avait un jour un pied sur l'Amazone, elle n'aurait presque plus besoin de l'échelle de Cadix pour la vente de ses effets, et cette colonie en deviendrait la plus florissante du monde.

Fragments d'un *Mémoire sur différents bois dans l'île de Cayenne*, daté de 1750.

1° *Bois de cèdre noir.* Il se conserve dans l'eau ; j'en ai vu qui était abattu depuis au moins dix ans, partie de l'arbre dans l'eau, et ce que l'eau couvrait quand la marée croissait était encore vert et beaucoup plus dur que ce que l'eau n'atteignait pas; seulement le temps est capable d'achever ce bois, mais il le consume sans corruption ; la vermine ne s'y attache point à cause de son amertume; il flotte et est bon pour bordages et autres pièces quelconques du bâtiment.

2° *Bois de cèdre rouge,* connu ici sous le nom d'acajou : il en est de ce bois comme du premier, et il a les mêmes qualités.

Ces deux bois sont extrêmement brefs, et le boulet sur eux ne fera que son trou sans éclater; ils reçoivent et tiennent fort bien le clou, et je crois qu'à pointe perdue sur eux il fera autant de force que rivé sur d'autres.

3° *Bois de cèdre jaune,* ainsi appelé à Cayenne, mais qui n'est point cèdre.

4° *Bois de copahu.* C'est ce bois qui produit le baume que l'on connaît sous ce nom et dont j'ai fait connaître l'arbre à plusieurs personnes à Cayenne, et pris, en leur présence, de son huile qui depuis long-temps s'était déposée dans un trou naturel de l'arbre. Ce bois et le n° 3 sont très-bons, durent beaucoup; ils peuvent servir en bordages et autres pièces quelconques; et outre cela, en mâture, ils sont légers et liants.

5° *Bois de zalzafras* (1), qui est le même dont on use en médecine, et que j'ai aussi fait connaître à Cayenne ; il ne se corrompt point ; il peut servir pour tout ce que dessus, moins pour mâtures pour être un peu pesant ; il flotte cependant et est très-liant.

6° *Bois de carapa.* C'est un arbre qui produit un fruit dont on fait de l'huile, et d'elle du savon. Cette huile est fort en usage au Para et sur tout l'Amazone. Il peut servir pour tout ce que dessus et aussi pour mâture ; et, en ce cas, il ne faut point lui ôter l'aubier. Cet arbre est différent de tous les autres, car l'aubier est ce qu'ils ont de plus mauvais, et c'est ce que celui-ci a de meilleur ; il est très-léger et flotte ; la vermine ne s'y attache pas non plus ; il ne dure point en terre.

7° *Bois de cèdre sauvage*, connu à Cayenne sous le nom de *bois brémont ;* il ne peut pas servir pour mâture pour être, à ce que je crois, un peu fort ; il flotte cependant, mais pour bordages et autres pièces quelconques, il est très-bon ; j'en ai vu des billes abattues depuis trente à quarante ans et très-saines.

8° *Bois de grillon* (2), fort en usage à Cayenne : on peut en tirer des planches pour faux doublage ; il est très-léger.

9° *Bois de tahuary rouge ;*

10° *Bois de cupi rouge.* Ces deux bois s'entretiennent et se conservent dans l'eau ; ils peuvent très-bien servir pour courbes ; ils ne fendent pas facilement ; il y en a des blancs des deux espèces, mais inférieurs au rouge.

11° *Bois de huacapu* (3) *brun*, qui flotte ; le noir calle et est très-pesant ; le brun peut servir à de différentes choses.

12° *Bois de huapa.* C'est un bois huileux qui dure beaucoup dans l'eau.

---

(1) On écrit aujourd'hui *sassafras.*

(2) On dit aussi *grinion* et *grillion.*

(3) Prononcez *ouacapou.*

13° *Bois de cèdre jaune sauvage*, connu ici sous le nom de *Bois-Bernard;* il est extrêmement léger et liant; il peut être fort bon pour mâts et vergues; j'en ai vu des billes abattues depuis très-long-temps et fort saines.

14° *Bois de bagaze* (1), fort estimé à Cayenne, et dont on peut faire beaucoup d'usages; il est de durée; le *bagaze* de marécage ne flotte pas, c'est seulement celui des mornes.

Tous les bois ci-dessus ne sont aucunement gras et presque tous gommeux et huileux; ceux que j'adopte pour les meilleurs sont les n°s 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11 et 14. Il y a, outre ceux nommés en ce mémoire, beaucoup d'autres bois très-bons, mais dont l'expérience n'a point été faite.

Pour rouets de poulies, il y a ici un très-bon bois qui est ce que l'on appelle sur l'Amazone *cumaru*, et ici *gayac;* je n'assurerai pas que ce soit le véritable, mais au moins il en a la qualité, la couleur, etc. Cet arbre produit un fruit à noyau, et l'amande, dont l'odeur est fort agréable, produit une huile très-bonne pour la dyssenterie. J'ai envoyé le fruit entier, l'amande et une bouteille de cette huile au Jardin du Roi à Paris.

Cayenne, le 24 septembre 1750.

Signé, GODIN.

XXVII

AUTEUR ANONYME.

1763.

Mémoire sur la Guyane française, conservé manuscrit au Dépôt des fortifications de la Marine.

La salubrité du climat est certaine; il n'est aucune colonie

---

(1) On dit aujourd'hui bois *bagace* ou *bagasse*.

méridionale si saine, si peu attaquée de maladies épidémiques que la Guyane. Les pluies, quelque violentes qu'elles soient, n'occasionnent ni maladies mortelles comme à Saint-Domingue, ni maladies destructives du tempérament comme à la Martinique..... Monseigneur peut être assuré que les hommes employés aux défrichements, appliqués à un travail modéré, n'ont rien à craindre du climat, si d'ailleurs leur conduite est réglée. La débauche et les excès, quels qu'ils soient, sont seuls à craindre dans la Guyane.

Après la santé des hommes, la certitude de la subsistance indépendante du dehors et des circonstances me paraît l'objet le plus intéressant.

Le défriché fait, cinq mois, huit mois suffisent pour la récolte de quantité de grains, de légumes et de racines.

La Guyane produit nombre de légumes non-seulement très-sains mais savoureux.

Le pois de sept ans, espèce de haricot très-délicat; l'extrémité des tiges de différents palmistes, appelés choux; des herbes potagères en nombre et des racines en abondance, la nature donne presque toutes ces choses gratuitement, ou tout au plus exige un travail fort léger.

Plusieurs de nos légumes d'Europe réussissent parfaitement. Les différentes fèves, haricots, et surtout celles appelées pois de grenade aux îles et pois nègre en Provence, viennent sans beaucoup de culture, entremêlées dans les jeunes plantages, sans leur nuire aucunement, elles viennent à basse tige. Les haricots qui rament se sèment au pied des tiges du maïs sitôt qu'il est en maturité. Les différentes chicorées, les laitues de toute espèce, l'oseille, la ciboule, le bereau, etc., réussissent avec des soins. Les choux, les raiforts, la rave, le navet, la carotte y viennent pour ainsi dire sans culture dans les jeunes plantages.

XXVIII.

GRENOT.

1763.

Expériences faites pour comparer la bonté de différentes espèces d'indigo, par le sieur Grenot, marchand teinturier à Paris (*Manuscrit de la Bibliothèque du Roi*).

Première observation. — Les indigos qui ont été éprouvés sont ceux de Saint-Domingue, de Guatimala, de Cayenne et du Sénégal.

J'ai pris six onces de chacun de ces indigos, et j'ai passé une petite cuve de chaque dans des pots de grès fort hauts.

Le Saint-Domingue, le Guatimala et celui de Cayenne sont fort bien revenus; ils avaient un beau vert avec une écume de fleuré bien cuivrée, comme cela doit être quand la cuve est bonne à teindre. La cuve de Cayenne quoique belle paraissait cependant un peu moins forte que les deux autres. A l'égard de celle du Sénégal, à peine paraissait-elle avoir de la couleur.

Deuxième observation. — J'ai passé dans chacune de ces cuves un morceau de toile de coton à plusieurs reprises pour faire prendre à ces toiles la couleur la plus foncée qu'il serait possible, en observant de les tremper et de les retirer toutes en même temps afin que la comparaison fût très-exacte. Saint-Domingue, Guatimala et Cayenne ont donné un bleu foncé, comme on peut le voir sur les échantillons; avec cette différence néanmoins que l'indigo de Cayenne a fourni un bleu un peu moins foncé, mais d'ailleurs ne le cédant en rien pour la beauté aux deux autres. La cuve du Sénégal a fait à peine un déblanchi.

Troisième observation. — J'ai coupé un morceau des trois échantillons teints, je les ai fait débouillir pendant dix minutes dans une eau chargée d'une quantité de savon égale en poids à celui de ces mêmes échantillons. Ils ont également bien résisté à ce fort débouilli, et n'ont fait que s'y éclaircir un peu. Celui de Cayenne n'a pas plus perdu que les autres.

Quatrième observation. — Les expériences précédentes prouvent que l'indigo de Cayenne est essentiellement aussi beau et aussi bon que les meilleurs indigos, tels que ceux de Saint-Domingue et de Guatimala.....

A Paris, le 9 juin 1763.

Signé, GRENOT.

XXIX.

DE PRÉFONTAINE.

1763.

M. de Préfontaine, lieutenant réformé des troupes de Marine, fut nommé, sous les ordres de MM. Turgot et Chanvallon, commandant de la partie Nord de la Guyane, concédée à la famille de Choiseul pour l'établissement de la colonie du Kourou. Ancien habitant de Cayenne, où il avait étudié les cultures coloniales, M. de Préfontaine publia, avant de se rendre à son nouveau poste, une *Maison rustique de Cayenne*, véritable manuel d'agriculture pratique, qu'il dédia à M. le duc de Choiseul. Ce livre ne contient aucune vue nouvelle, aucune idée de quel-

que portée sur les moyens à employer pour l'exploitation des richesses végétales de la Guyane. Il constate seulement qu'en 1763, comme aujourd'hui, il était reconnu qu'il y aurait d'énormes avantages à cultiver en Guyane un grand nombre de productions qui y sont indigènes, et qu'en 1763, comme aujourd'hui, ces cultures y étaient complétement négligées. On sait, du reste, que M. de Préfontaine n'eut pas occasion d'appliquer dans la nouvelle colonie ses connaissances agricoles; et qu'après quelques représentations lyriques sur un théâtre improvisé au milieu des forêts, et quelques promenades en parure de ville sur ces rives sauvages, presque tous ces malheureux aventuriers furent victimes de leur propre légèreté et de l'ignorance de leurs chefs. Il faut rendre cependant à M. de Préfontaine cette justice que, s'il a eu sa part de complicité dans cette horrible catastrophe, c'est qu'il n'a pu obtenir, de l'incurie ou de la mauvaise volonté de l'administration, aucune des mesures qui eussent été indispensables pour le salut de l'expédition. Quant à lui, il avait une telle certitude du succès de l'entreprise, si elle était sagement conduite, que l'année précédente (1762) il avait écrit et répandu un Mémoire qui portait ce titre : *Parallèle entre la partie du Nord et du Sud de la Guyane française, avec un plan d'établir une nouvelle colonie composée de cinquante habitants; le sieur de Préfontaine offrant tous les*

biens qu'il possède à l'Amérique pour caution de l'entreprise (Manuscrit du Dépôt des fortifications de la Marine).

Dans le Nord, on trouve la terre ferme dès les bords de la mer. Les terres sont basses sans être noyées ; elles sont entrecoupées de petits monticules et montagnes éloignés les uns des autres de deux à trois lieues. Les fonds sont faciles à égoutter ; la terre des plaines est légère, mêlée de sable et de terreau ; les couches sont assez profondes..... Le coton des anses, c'est-à-dire des bords de la mer, est d'une longueur, d'une blancheur et d'une propreté singulières. Cette dernière qualité vient de ce qu'il ne tombe que sur le sable lorsque des coups de vent forcés l'obligent à quitter sa cosse quand il est parfaitement mûr. La récolte d'hiver est presque aussi certaine que celle d'été, si elle n'est pas aussi abondante. Les marchands, au reste, préfèrent le coton des anses du Nord à celui de la terre ferme et de l'île..... Depuis Cayenne jusqu'à Maroni, c'est-à-dire près de cinquante lieues de long sur six à sept de large, ce ne sont que plaines immenses et garnies de pâturages excellents ; une quantité de bouquets de bois offrent de quoi subvenir à la subsistance des gardiens et de leur établissement. Si M. Alcaron veut s'informer à ceux qui sortent comme moi de la Guyane, ils lui diront la même chose et ajouteront que j'ai, dans cette partie, près de deux cents bêtes à cornes dans le meilleur état possible. C'est enfin la partie du Nord qui fournit Cayenne non-seulement de viande, mais encore de volatile de basse-cour. Si cette partie était aussi peuplée en bestiaux qu'elle en peut contenir, elle serait en état de nourrir la Guyane et toutes les Antilles. (*Parallèle ent. la part.*, etc.)

La farine, le vin et le bœuf sont apportés à Cayenne par des navires.

Les vivres qu'il est le plus facile de se procurer en peu de temps sont les racines, comme les *ignames*, les *patates*, la *tayove* ou les *choux caraïbes*, le *manioc* et le *camanioc;* le *mil*, le *riz*, les *herbes* et les *légumes*, dont il y en a de naturels au pays, d'autres qui y sont naturalisés.

Les fruits de plantes et d'arbres y sont abondants.

Les animaux domestiques qu'on peut élever dans une basse-cour et dans les savanes sont une ressource indépendante de celles qu'offrent la chasse et la pêche.

Le pays offre encore des moyens pour apprêter et assaisonner les mets ; et l'on peut s'y procurer des boissons plus ou moins agréables, mais du moins toujours utiles, tant aux habitants qu'aux nègres (*Mais. rustique*, p. 13).

Les cabris y réussissent très-bien, les jeunes sont aussi délicats que l'agneau.

Les moutons multiplient beaucoup.

Si on voulait destiner un nombre d'hommes suffisant pour garder des troupeaux de cochons, ce serait un grand avantage pour la colonie.

Le lait des vaches est bon, mais elles en donnent moins que celles d'Europe ; on en fait des fromages que l'on pourrait perfectionner.

Les bœufs, si utiles pour la nourriture et pour le charroi, pourraient être encore plus communs. Il ne serait pas même difficile d'avoir une boucherie ouverte à Cayenne ; mais on n'y en trouve que quand les sucriers en fournissent (p. 26).

On tire du *pataoua* une huile excellente, et la meilleure de toutes pour être mangée en salade. On l'extrait comme celle de l'*aouara*.

On tire de l'huile du fruit du *caumoun;* cette huile est auss très-bonne en salade.

Celle qu'on tire de la graine de *sesame*, dit *ouangle*, sert au même usage et équivaut à l'huile d'olives.

Le *moncaya* en fournit une qui est moins bonne que les deux premières, mais dont on ne laisse pas de se servir.

Celle qu'on tire de la chair du fruit de l'*aouara* est dans le même cas. Les nègres l'emploient beaucoup dans leurs ragoûts.

Pour suppléer au beurre qui manque, on tire des noyaux de l'*aouara*, dont la chair a donné de l'huile, après les avoir gardés en tas pendant une année entière, une graisse qui conserve d'abord un peu de goût aromatique ; mais quand on veut l'employer en friture, on la fait bouillir avec un morceau de cassave, et le goût d'aromate disparaît.

Le beurre de cacao est connu en France comme remède adoucissant ; il est, au besoin, très-utile à Cayenne pour la cuisine et très-agréable à manger (p. 37).

Les habitants se servent de l'huile d'*aouara*, principalement pour s'éclairer. Elle brûle en entier, et sans qu'il y ait aucune perte.

Celle que fournit l'arbre *carapas* n'est bonne qu'au même usage ; elle n'a aucune odeur, elle a pourtant la propriété de garantir des insectes les meubles qu'on en frotte légèrement. On l'emploie encore contre les vers qui attaquent les canots.

L'huile de la tortue *caouane*, dont la pêche se fait en mars et avril aux grands îlets de Cayenne, ne sert qu'à brûler dans la forge et dans les autres endroits peu fréquentés des maîtres.

L'espadon, qu'on pêche à la folle, aux petites îles de Remire, et qui est ordinairement fort gros et a douze pieds de long, donne encore une huile qu'on n'emploie que dans les lampes.

La gomme-résine du bois rouge, passée dans des bois mous, et l'écorce du courbaril, étant allumées, font des espèces de *flambeaux*, et l'effet du pin dans les Pyrénées.

Mais la nature, indépendamment des secours dont j'ai parlé,

a pourvu encore aux besoins en ce genre par l'*arbre à suif;* sa graine est remplie d'une graisse dont on fait de la *chandelle.* Le coton filé donne les mèches.

On trouve de la terre propre à faire de la *poterie,* et les ingrédients propres pour leur donner une espèce de vernis. Il y a du choix pour la *brique :* celle de Racamon est la meilleure.

Les cendres du bois-canon, mêlées avec un corps de bananes, donnent de très-bon *savon.*

Le cœur d'un arbre nommé *moutouchi*, amolli à coups de marteau, fournit des *bouchons.*

La moelle du *caratas* , ainsi que la tige de l'*ouaye* , servent d'*amadou.*

La gomme-résine que portent les vieilles branches de l'arbre *many* conserve le bois des pirogues et canots.

Tant de lianes, qui sont fort communes dans les bois et que les nègres savent travailler, font l'office de *cordes* de toutes grosseurs. L'écorce du *maho* et celles de quelques autres arbres rendent le même service (p. 42).

XXX.

BELLIN.

1763.

Bellin, ingénieur de la Marine et du Dépôt des plans, censeur royal, membre de l'Académie de Marine et de la Société royale de Londres, écrivit une *Description géographique de la Guyane.* Son but principal était de réunir, au point de vue de

la géographie maritime, toutes les observations qu'avaient faites isolément les navigateurs; aussi ne s'est-il occupé que très-brièvement des productions et du climat. Bien que les côtes de la Guyane aient été reconnues depuis avec plus de précision, et que quelques-unes de ses rivières aient été un peu mieux étudiées, le livre de Bellin est encore très-estimé aujourd'hui.

Saint-Thomas de la Guyane, premier établissement des Espagnols, n'a jamais été fort considérable, puisque dans son état le plus florissant elle ne contenait pas au delà de cent cinquante maisons. Cependant les Espagnols ne laissèrent pas que d'en tirer de grands secours, tant par la culture du tabac, qui y réussit très-bien, que par la quantité de bestiaux qu'ils y élevèrent avec facilité, et qui s'y multiplièrent considérablement, par la bonté et l'abondance des pâturages; ce qui fit un objet de commerce assez considérable pour exciter l'envie des autres nations de l'Europe (p. 7).

On recueille, dans la Guyane hollandaise, de la casse en abondance, et l'on y trouve une sorte de baume qui est excellent pour les plaies nouvellement faites.

Le riz y vient très-bien, et présentement on en recueille beaucoup. Il y a du cacao, un peu de rocou et de la vanille.

Les cafés qu'on y a plantés ont très-bien réussi; ce café est aussi bon que celui du Levant; les habitants en recueillent non-seulement pour leur consommation, mais en envoient beaucoup en Europe.

Les orangers, limoniers, citronniers, les melons d'eau et mus-

qués y croissent parfaitement bien ; aussi tire-t-on du pays de petits citrons et de petites oranges confites. Les vignes qu'on y a transportées donnent de fort bons raisins (p. 120).

Le climat de l'île de Cayenne est sain, quoique fort pluvieux. On y voit peu de ces maladies qui font tant de ravages dans nos îles de l'Amérique, comme fièvre maligne, petite-vérole et autres. On n'y connaît pas le mal de Siam, si dangereux à la Martinique et à Saint-Domingue. Pendant l'été, les chaleurs y sont supportables, étant tempérées par le vent d'Est qui a coutume de s'élever tous les jours sur les neuf heures du matin. A la vérité, la sécheresse est extrême pendant trois ou quatre mois que dure cette saison, et quelquefois elle est si grande que les campagnes en sont toutes brûlées....

Si l'île était entièrement défrichée et si l'on y faisait des canaux pour l'écoulement des eaux, elle serait très-saine et plus fertile qu'elle n'est. Par la même raison, l'air y était beaucoup moins sain lorsqu'on a commencé de s'y établir qu'il ne l'est aujourd'hui, et les habitants y étaient sujets à des maladies très-fâcheuses (p. 181).

Dans les forêts, on trouve quantité de beaux arbres propres pour la charpente, pour la menuiserie et pour la marquetterie, entre autres l'ébène noire, l'ébène verte, le bois de lettre et le bois violet, le bois de fer, le bois de roses, le bois de feroles, le bois de crabe et autres bois colorés.

Le bois d'acajou, qui est très-bon pour faire des meubles et de belles boiseries, est si haut et si gros qu'on en fait des pirogues de quarante à cinquante pieds de long, et de grandes et larges tables d'une seule planche.

Il est à remarquer que le bois de lettre, qu'on nomme en France bois de la Chine, ne croît en aucun autre endroit de l'A-

mérique que dans la Guyane, ce qui le rend très-précieux (p. 192).

Le coton de Cayenne est infiniment plus beau et plus fin que celui des îles, quoique ce soit pourtant la même espèce que l'on cultive partout, et qu'on nomme en botanique *coton-arbrisseau*, à cause qu'il s'élève à dix ou douze pieds; il est dommage qu'on ne le cultive pas davantage, pour en pouvoir faire un commerce réglé. On a coutume de faire deux récoltes de coton chaque année : celle d'été est en septembre et octobre, celle d'hiver en janvier et février (p. 196).

Le cacao qu'on a planté à Cayenne y a très-bien réussi. Il serait à souhaiter qu'on se livrât davantage à cette culture, et qu'il y eût plus de cacaoyères dans la colonie; quand ces arbres sont venus, ils forment une espèce de forêt où l'on se promène volontiers dans les plants de cacaos.

Il y a de la vigne dans l'île de Cayenne, dont on peut faire et dont on fait même du vin excellent. Il est fort couvert; il a beaucoup de feu et de force, sans être rude; au contraire, il est un peu doux. Jusqu'à présent on a fait peu de vin à Cayenne, parce que les grappes ne mûrissent pas entièrement toutes à la fois; d'ailleurs les habitants trouvent plus de profit à faire du sucre qu'à cultiver la vigne. Cependant quelques-uns font du vin, mais en petite quantité. Le vin de treille est bon, et même de garde, pourvu qu'on le laisse fermenter pendant sept à huit jours avant de le mettre en bouteille. Il n'y a rien de si aisé que d'avoir dans son jardin des raisins dans toutes les saisons : on n'a pour cela qu'à partager la treille en deux, et la couper alternativement, c'est-à-dire moitié un mois, et l'autre moitié le mois suivant; on aura le plaisir par ce moyen de voir donner à la vigne des fruits pendant tous les mois de l'année. A dire le vrai, les raisins ne

mûrissent qu'avec peine en hiver, à cause des grosses pluies, ce qui fait qu'ils ont un petit goût d'acide dans leur plus grande maturité (p. 199).

XXXI.

GIRAUD.

1767.

Fragments d'un *Mémoire sur les causes du peu de produit des terres de Cayenne, et sur les moyens d'y remédier.*

De toutes les contrées de l'Amérique où les Français ont des établissements, il n'en est peut-être aucune qui soit plus propre que la Guyane pour la production de toutes les marchandises que l'on trouve dans cette partie du monde, et pour fournir les choses nécessaires à la subsistance des colons et des habitants. Si les établissements que l'on y a essayés n'ont pas réussi, ce n'est pas au sol qu'il faut l'attribuer.

C'est une erreur de croire que le climat est nuisible aux Européens; leur mauvaise conduite, leur déréglement est la vraie cause des maladies qu'ils y éprouvent; ce sont des accidents qu'ils s'attirent par un usage immodéré des fruits du pays et des liqueurs, et surtout par la fréquentation des négresses. La preuve de ce fait, c'est que les Européens qui y vivent sobrement y jouissent d'une bonne santé, et ne sont pas plus sujets aux maladies qu'en Europe; ils trouvent même que la température de l'air est plus salutaire que dans les autres colonies de l'Amérique, et surtout beaucoup au-dessus du climat de Saint-Domingue.

On ne connaît point en effet, à Cayenne, cette sueur terrible

que l'on nomme Siam à Saint-Domingue et à la Martinique, et qui prive la patrie de tant de citoyens utiles. Les eaux y sont excellentes et en abondance dans la terre-ferme; on trouve partout des sources, des ruisseaux et des rivières. Il n'y a pas plus de bêtes venimeuses qu'en France; le tigre est le seul animal carnassier que l'on y aperçoive, encore se tient-il dans le fond des forêts et n'est dangereux que pour le sauvage; on n'y voit ni loups, ni lions, ni cerviers; le gibier de toute espèce y est commun, ainsi que le poisson d'eau douce et de mer, les bestiaux qu'on y a apportés y multiplient de même qu'en Europe, ainsi que les poules, les pigeons et les canards.

Les produits y sont d'un genre supérieur à celui des autres îles : le café de Cayenne se vend dans tous les ports plus que tout autre café des îles; tout le monde connaît la bonté et la beauté des bois, mais il y en a peut-être peu qui aient remarqué qu'il y a beaucoup de bois propre à la construction des vaisseaux.

Le terrain est de la plus grande fertilité et d'une culture des plus aisées; on peut en juger par deux circonstances : 1° par le rapport considérable dont est le pays, malgré le petit nombre des colons et des travailleurs; 2° par le peu de travail que demande le terrain pour produire, et la double récolte de presque toutes les denrées, et principalement du riz.

Le riz de Cayenne est un des meilleurs et des plus sains. Dans les autres pays on le plante par touffes; dans l'Égypte, où croît le plus recherché, on est obligé de l'arroser et de faire pour cela des roues qui puisent l'eau dans le Nil; à Cayenne, on se contente de gratter un peu la terre pour empêcher que les oiseaux ne le mangent, et on n'en fait pas moins deux récoltes abondantes; au reste, cette double récolte a lieu pour toutes les denrées qui ne viennent qu'une fois l'an dans les îles sous le vent.... On objecte que la quantité de riz deviendrait à charge et sans utilité, parce qu'on n'a pas un moyen commode pour l'éplucher; mais

rien ne serait plus facile que de mettre en usage le moulin. On se sert en Ethiopie, pour le café, d'un moulin avec lequel un nègre de douze ans peut émonder une barrique de riz par jour : rien n'est plus facile et moins coûteux.

XXXII.

D'ENNERY.

1769.

Fragments d'un manuscrit intitulé *Détails particuliers sur Cayenne et ses établissements, adressés à M. le duc de Praslin* par M. d'Ennery.

C'est après avoir parcouru l'île de Cayenne, la Guyane, et remonté la plus grande partie des rivières, que je puis vous assurer qu'il y a de très-bonnes terres dans cette colonie, et qu'il est possible qu'elle produise un jour à elle seule plus de denrées que toutes nos îles à sucre en produisent aujourd'hui. Ce n'est pas légèrement et sur des ouï-dire que je parle; mon opinion est fondée sur ce que j'ai vu de mes deux yeux, qui n'étaient fascinés ni par l'intérêt, ni par l'enthousiasme : d'ailleurs la comparaison de Surinam que j'ai faite depuis m'a éclairé et lève toute espèce de doute.

Ce qu'il y a à faire d'abord, c'est de tirer parti des bois et de multiplier les bestiaux de toute espèce à l'infini; cela sera utile à nos îles qui en manquent et qui sont forcées d'en tirer de l'étranger. La multiplication des bestiaux, dans la Guyane, est prodigieuse, et la nature y a formé d'immenses prairies naturelles pour les nourrir. Il est malheureux qu'on ne se soit pas occupé plus tôt d'un objet aussi important, et dont la réussite est aussi démontrée. Nous aurions à présent autant de bêtes à cornes et

de mulets que nos voisins les Portugais du Para et les Espagnols de l'Orénoque.

J'ai été à Kourou ; je puis vous assurer que l'emplacement du lieu où on avait mis le dépôt de la nouvelle colonie était sain, bon et bien choisi. Les malheurs qui sont arrivés sont nés du projet même, de son étendue, du mauvais choix des colons, de la longueur des traversées et de mille autres circonstances.

Cependant, si les chefs eussent eu du courage et de l'humanité, ou seulement du bon sens, tout n'aurait pas été perdu, et il resterait encore bien du monde dans la Guyane. J'en juge par la petite peuplade de Sinnamary que j'ai vue. Il n'y avait en 1763 qu'un seul habitant, appelé Honoré ; il y existe à présent plus de soixante familles d'Allemands et d'Acadiens, composant 208 têtes, qui sont assez solidement établies sur la rivière et sur la côte pour se pouvoir passer des vivres du roi, qu'on ne leur donne plus depuis un an ; ils ont presque tous des bestiaux, et ils m'ont paru assez bien logés, heureux et contents.

XXXIII.

FERMIN.

1769.

Philippe Fermin, Hollandais, docteur en médecine, a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle, les maladies, etc., de la colonie de Surinam. Il résuma à peu près toutes ses observations dans sa *Description générale, historique, géographique et physique de la colonie de Surinam* (in-8°, Amsterdam, 1769). On sait que la partie hollandaise de la

Guyane est beaucoup moins saine que la partie française; mais la patience et la persévérance des Hollandais sont parvenues à en vaincre toutes les difficultés. Du reste, il paraît que, dans les premiers temps, le séjour de la Guyane ne jouissait pas d'une très-bonne réputation parmi la population néerlandaise; car Fermin nous dit, dans son *Avertissement*, qu'il a écrit cet ouvrage pour « dis- » siper les préjugés qu'on nourrit dans la métro- » pole contre un pays si digne d'attention à tous » égards. »

Quel heureux pays! ne puis-je m'empêcher de m'écrier, où l'on peut jouir toute l'année, sans aucune interruption, des précieux dons de Flore et de Pomone; où la neige, la glace et les frimas sont inconnus, et où l'on ignore la cruelle nécessité de se rôtir pour se réchauffer, comme on fait dans une partie de l'Europe plus de la moitié de l'année (t. Ier, p. 99).

XXXIV.

RAYNAL.

1770.

L'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes*

n'est pas au nombre de ceux sur lesquels il puisse être utile de donner quelques renseignements. Il n'aurait eu, du reste, aucun titre pour figurer parmi ces *Extraits*, si, contemporain de la malheureuse expédition du Kourou, son témoignage sur les causes qui en ont amené la catastrophe n'avait dû nous paraître d'autant plus important, qu'on sait avec quelle hauteur de pensée et quelle certitude de jugement l'illustre philosophe appréciait les choses et les hommes.

Il fallait que la population des troupeaux précédât celle des hommes. Il fallait accroître l'une et l'autre par degrés, et jeter dans cette région éloignée les germes de la culture avant d'y multiplier les habitants. Les premiers envois devaient être faibles, et accompagnés de toutes les avances, de tous les secours nécessaires pour l'exploitation. L'agriculture et la population se seraient réciproquement engendrées et augmentées. Les nouveaux colons en auraient attiré d'autres, et la société aurait pris ses forces comme l'individu dans l'espace de vingt ans.

On ne fit pas ces réflexions si simples, si naturelles. Douze mille hommes furent débarqués, après une longue navigation, sur des plages désertes et impraticables. On sait que, dans presque toute la zone torride, l'année est partagée en deux saisons, l'une sèche et l'autre pluvieuse. A la Guyane, les pluies sont si abondantes depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mai, que les terres sont submergées ou hors d'état d'être cultivées. Si les nouveaux colons y étaient arrivés au commencement de la saison sèche, placés sur les terrains qu'on leur desti-

nait ils auraient eu le temps d'arranger leurs habitations, de couper les forêts ou de les brûler, de labourer et d'ensemencer leurs champs.

Faute de ces combinaisons, on ne sut où placer cette foule d'hommes qui arrivaient coup sur coup dans la saison des pluies. L'île de Cayenne aurait pu servir d'entrepôt et de rafraîchissement aux nouveaux débarqués, on y aurait trouvé du logement et des secours. Mais la fausse idée dont on était prévenu, de ne pas mêler la nouvelle colonie avec l'ancienne, fit rejeter cette ressource. Par suite de cet entêtement, on déposa douze mille victimes sur les bords du Kourou, dans une langue de sable, parmi des îlots malsains, sous un mauvais hangar. C'est là que, livrés à l'inaction, à l'ennui, à tous les désordres que produit l'oisiveté dans une populace d'hommes transportés de loin sous un nouveau ciel, aux misères et aux maladies contagieuses qui naissent d'une semblable situation, ils virent finir leur triste destinée dans les horreurs du désespoir. Leurs cendres crieront à jamais vengeance contre les imposteurs qui ont abusé de la confiance du Gouvernement pour consommer à si grands frais tant de malheurs à la fois (t. v, p. 26).

Qu'est-il arrivé de la catastrophe où tant de sujets, tant d'étrangers ont été sacrifiés à l'illusion du ministère français sur la Guyane? C'est qu'on a décrié cette malheureuse région avec tout l'excès que le ressentiment du malheur ajoute à la réalité de ses causes.

Toutes ces discussions prouvent que la France ne doit pas renoncer à l'exploitation de la Guyane. Le sucre y sera d'abord plein d'eau, sans saveur, en petite quantité; mais il ne fut presque jamais meilleur dans les terres nouvellement défrichées. Le café, le cacao, le coton, prennent à la Guyane un degré de perfection qu'ils n'ont pas aux Antilles. Le tabac y peut, y doit

prospérer. L'indigo qui y croissait autrefois en abondance s'y est abâtardi; mais il y recouvrera sa première qualité, si on le renouvelle par des graines de Saint-Domingue. Le rocou n'y a pas une grande valeur; mais le débit en est assuré. La vanille y est naturelle. On n'en a tiré encore aucun parti, parce que les gousses qui la contiennent se pourrissent aussitôt qu'elles sont cueillies. Il est aisé de s'instruire de la culture des arbres qui les portent, et d'enrichir la Guyane de cette branche de commerce.....

Tout dépendra des encouragements que la cour de Versailles versera dans cet établissement. Il n'offre pas plus de difficultés que Surinam. Cependant Surinam est couvert aujourd'hui de riches plantations. Pourquoi la France ne mettrait-elle pas la Guyane au niveau de cette colonie hollandaise par les avances et les gratifications qu'un État doit toujours faire quand il s'agit de grands défrichements vraiment utiles? Les défrichements, voilà des conquêtes sur le chaos et le néant à l'avantage de tous les hommes, et non pas des provinces qu'on dépeuple et qu'on dévaste pour mieux s'en emparer, qui coûtent le sang de deux nations pour n'en enrichir aucune, qu'il faut garder à grands frais et couvrir de troupes pendant des siècles avant de s'en promettre la paisible possession. La Guyane ne demande que des travaux et des habitants : que de motifs pour ne pas les lui refuser!

Cette colonie peut multiplier à son gré ses troupeaux et ses subsistances. Difficilement on l'envahirait, et plus difficilement encore on la bloquerait. Elle ne sera donc pas conquise.... Ce serait, en cas de perte des autres colonies, une grande ressource que la Guyane, où l'on cultiverait toutes les productions dont l'habitude a donné le besoin, et pour lesquelles il faudrait payer un énorme tribut à l'étranger si les colonies nationales ne pouvaient les fournir.

Tout est encore à faire pour s'assurer des avantages que présente cet établissement (p. 31 et suiv.).

XXXV.

DE LABORDE.

1773.

Le docteur de Laborde, médecin du roi à Cayenne, parcourut successivement les hôpitaux militaires de toutes les colonies françaises, et particulièrement ceux de Saint-Domingue. Il fit aussi plusieurs voyages dans l'intérieur de la Guyane, entre autres un sur le Maroni et un vers le cap Cachipour, à la recherche de plantes médicinales. Trente années employées avec une activité incessante, sous le ciel des tropiques, n'avaient laissé dans l'esprit du savant médecin aucun doute sur la possibilité, pour les Européens, de tirer eux-mêmes du sol fertile de la Guyane les productions dont il est si prodigue. — Nous n'avons pu retrouver le *Journal* de son voyage vers le cap Cachipour qui est resté manuscrit, mais il en a été fait une analyse dans le *Journal de physique* (in-4°, 1773, tom. Ier); cette analyse nous fournira quelques passages intéressants.

L'auteur ne put parvenir à découvrir dans son voyage le *quassia amara*, mais il nous apprend dans son Mémoire qu'on a transporté dans l'île de Cayenne plusieurs jeunes plants de cet arbrisseau; qu'ils y ont bien réussi; que, vers la fin de 1772, ils avaient déjà fleuri et fructifié; qu'ils se plaisent dans les lieux frais et humides, et qu'en les plantant sur les bords des rivières il y a lieu de présumer qu'on les verra multiplier autant qu'on peut le désirer.....

Cette description des forêts de la Guyane étonnera peut-être une partie de nos lecteurs, et effraiera l'autre sur le sort d'un Européen transporté sur cette terre nouvelle pour lui; ils ne verront que l'image de la misère, là même où la nature étale toutes ses richesses; mais nous observerons que cette même terre n'attend que les révolutions que le temps amène, et des mains qui les secondent, pour se couvrir de moissons et nourrir des troupeaux abondants.

Les rivières, les torrents, la mer qui pousse sans cesse sur ses bords les corps qui ont roulé parmi ses flots, déposent, lentement à la vérité, mais sans interruption, la terre, le sable, les substances de toute espèce que leurs eaux ont entraînées. Le terrain s'élève, le lit des fleuves se forme, il se creuse; la mer elle-même accumule sur ses bords des dépôts qui deviendront des digues insurmontables à ses flots. Alors la terre sera découverte, les fleuves seront renfermés dans leur lit, chaque élément occupera une place séparée et nourrira les animaux qui lui sont propres. Mais quelle ne sera pas la fécondité d'un sol neuf, engraissé par des dépôts formés pendant des siècles? Loin donc d'accuser la nature, ne devrions-nous pas regarder ces vastes portions du continent, dont notre avarice lui reproche l'abandon, comme des réserves que sa prévoyance ménage pour les temps où le sol qui nous nourrit, épuisé de ses sucs, cessera de pouvoir fournir à nos besoins? Mais si nous voulons accélérer ces temps, qui n'étaient

pas réservés pour nous, et cultiver une terre destinée à notre postérité, la nature ne nous défend pas de concourir à ses travaux et d'en précipiter le terme.

L'Européen transporté à la Guyane y verra le sol se dessécher, se découvrir, devenir fertile sous ses mains laborieuses; il dirigera le cours des rivières trop long ou trop tortueux; il creusera leur lit, il en élèvera les bords pour les y enfermer; il le nettoiera des bois, des rochers, des obstacles différents qui l'embarrassent; il abattra les forêts dont l'ombre empêche l'action du soleil, et dont la masse attire les nuages. C'est ainsi que, dans les diverses parties du globe, les fruits que l'homme cueille dans des terres nouvelles et qui n'étaient pas façonnées à son usage, sont le prix de ses travaux et de son industrie. Le travail est grand, mais la récolte est immense.

Loin que la nature ait refusé ses dons à l'habitant paisible de la Guyane, s'il a un reproche à lui faire, c'est de l'en avoir accablé. De cet état d'abondance, de cette facilité à pourvoir à ses besoins, naît sa nonchalance habituelle, et cette apathie où son âme est plongée. S'il manque quelque chose à son bonheur, c'est de connaître les désirs qui mettent la valeur à la jouissance. Mais poursuivons et voyons les maux auxquels il est exposé. Un des plus frappants, le plus grand de tous peut-être, est causé par un faible insecte, par un être qui semble vivre à peine, enfin par les maringouins, ces insectes que nous connaissons sous le nom de cousins..... Mais ce fléau n'est pas particulier à la Guyane; on l'éprouve dans tous les climats couverts d'eaux, de forêts, et que l'homme habite rarement; dans ceux même qui, condamnés par la nature à un froid et à une stérilité perpétuels, n'offrent au voyageur aucun avantage en dédommagement. Nous-mêmes, dans nos champs plus heureux, nous ne pourrions supporter, pendant une nuit d'été passée dans une forêt, au bord d'un étang ou d'une mare, le bourdonnement et les piqûres

des cousins. Ne nous grossissons donc point les objets, n'en changeons pas le point de vue, et rappelons-nous que, dans les campagnes délicieuses de l'Italie, dans toutes celles qui sont au midi de l'Europe, on est obligé, ou de reposer entouré de rideaux de gaze si l'on veut jouir du frais, ou de s'enfermer au fond des habitations, sans laisser d'ouverture ni aucun accès à l'air extérieur. Avec les mêmes précautions, on se garantirait des mêmes désagréments dans la Guyane.

XXXVI.

DE LACROIX.

1775.

M. César-Jacques de Lacroix arriva à Cayenne avec le titre d'Ordonnateur de la colonie, en 1774, c'est-à-dire moins de dix ans après le désastre du Kourou. Il est bon d'insister sur cette date, car elle donne du poids à cette assertion, que « le climat de la Guyane est moins maladif que celui de la France dans beaucoup de provinces, » exprimée par un homme qui avait tant de raisons pour être prévenu contre ce climat. Étonné de la langueur où se traînait une colonie dont il ne tarda pas à reconnaître les immenses ressources, M. de Lacroix adressa, en 1775, au ministre, un *Mémoire* qui est resté manuscrit, et dans lequel il expose l'état où se trouvaient alors les diverses branches d'exploitation agricole,

en faisant connaître celles qui lui paraissaient devoir produire les résultats les plus avantageux. Ce qui est surtout remarquable dans ce *Mémoire*, c'est que la situation dont il fait le tableau en 1775 est restée exactement la même en 1843; que les mêmes traditions relativement à l'épuisement rapide du sol, le même dédain pour des cultures de la plus haute importance, les mêmes errements dans la conduite des choses, la même disette de numéraire avec des dettes de plus : tout cela se retrouve aujourd'hui. En un mot, pour avoir le tableau fidèle de la colonie en 1843, il suffira, à la lettre, de changer la date du *Mémoire* de M. de Lacroix. De tels faits sont éloquents. Que l'on compare l'état actuel de l'industrie agricole dans la métropole, avec les méthodes, les procédés, les idées qui y avaient cours en 1775, et l'on jugera si tout doit être pour le mieux dans la Guyane.

La première de toutes les questions qui se présentent à faire sur la colonie de Cayenne est, sans contredit, de s'informer si les terres y sont bonnes, et si elles produisent relativement aux peines qu'on prend et aux dépenses qu'on fait pour leur culture. A en juger d'après ce que ces terres ont rendu jusqu'à présent et d'après la manière dont elles ont été cultivées, on pensera que les terres de Cayenne et de la Guyane sont ingrates ; mais le cultivateur entendu, qui en connaîtra le sol, verra que leur peu de produitvient de plusieurs causes :

1° De ce qu'on a toujours imaginé à Cayenne, ainsi qu'on l'a pensé long-temps dans les autres colonies, que la terre en Amérique devait toujours produire sans culture, et que lorsqu'elle cessait de rapporter, c'était une preuve qu'elle était épuisée.

2° De la facilité que le petit nombre d'habitants établis jusqu'à ce jour dans la Guyane ont eue de s'étendre à leur gré. Chaque particulier s'inquiétait peu de la qualité du terrain qu'il défrichait, parce qu'aussitôt qu'il s'apercevait d'une diminution dans sa récolte, il abandonnait ce terrain pour faire un nouvel abattis dans le grand bois, et courait toujours ainsi d'établissement en établissement sans s'arrêter à aucun. C'est ainsi, Monseigneur, que la Guyane a été cultivée depuis 1664 jusqu'à ce jour (1).

3° ..... etc.

Le rocou est, sans contredit, la première denrée de cette colonie, d'autant plus qu'elle y vient partout et qu'elle ne peut venir dans aucune autre de nos îles.

Le coton est la seconde denrée de la colonie. Le coton de Cayenne est préféré en Europe à celui de toutes les autres colonies.

Le café est la troisième denrée de cette colonie : il est supérieur à celui de toutes nos autres, mais comme on l'a planté indifféremment dans toutes sortes de terres, sans connaître celles qui lui sont propres, la plupart des cotonniers sont morts après avoir donné les plus belles espérances.

L'indigo est une denrée naturelle à la Guyane, car on peut regarder dans beaucoup d'endroits de cette colonie l'anil, ou herbe à indigo, comme une mauvaise herbe qu'il est impossible de détruire lorsqu'une fois elle y est venue. Cependant la fabrication de l'indigo, à mon arrivée dans cette colonie, était absolu-

---

(1) Il en est encore à peu près de même en 1843.

ment abandonnée, quoique anciennement on en eût fait beaucoup.

La colonie de Cayenne étant au vent de toutes les îles du vent, et les vivres de toute espèce, comme manioc, riz, mil, y venant en quantité et de la plus grande beauté, cette colonie paraît naturellement faite pour secourir dans le besoin toutes celles du vent ; besoin qui malheureusement n'arrive que trop souvent, vu les affreux ouragans que ces îles éprouvent tous les huit à neuf ans.

Il semble que la nature ait encore établi la Guyane pour être d'une autre manière la nourriture des îles du vent. Cette province est remplie, dans toute son étendue, surtout dans la partie de l'Ouest, de prairies ou savanes naturelles, coupées de rivières et ruisseaux, et parsemées de bouquets de bois où le bétail se retire dans la grande chaleur. M. Maillart, qui a senti tout l'avantage dont ces savanes pouvaient être pour y établir de nombreux troupeaux de bêtes à cornes, a employé avec le plus grand succès, sous l'approbation du ministère, les fonds dus au roi par les habitants, à mesure qu'ils rentraient, à jeter dans ces prairies ou savanes des bestiaux. Cette entreprise a eu tout le succès imaginable ; les bestiaux qui paissent dans ces savanes sont de toute beauté, et la viande qu'ils donnent est aussi belle que celle de France. De quinze à seize cents bêtes à cornes qui ont été introduites dans cette colonie, depuis 1769, le nombre en est aujourd'hui tellement augmenté qu'il y en a déjà plus de sept mille ; en en introduisant un millier, on peut espérer que cette colonie sera en état, sous peu d'années, d'en fournir aux îles du vent, soit pour la boucherie, soit pour les moulins à sucre ; on arrêtera par ce moyen une des grandes causes du commerce étranger dans nos colonies, l'argent des Antilles ne sortira pas de la main des Français, et ces îles contribueront de leur côté au prompt établissement de la Guyane (1).

---

(1) En 1843, la Guyane française tire toujours du dehors une grande

Il y a encore, Monseigneur, dans les savanes naturelles, des buffles que S. M. y avait fait passer en 1765. Ces animaux y réussissent parfaitement; mais, faute de connaître la manière de les dompter, ils sont devenus si farouches qu'on a été forcé d'en tuer une partie, et d'abandonner les autres ; cependant, en faisant mes tournées dans ces savanes, j'en ai encore trouvé un troupeau de quatorze, qui n'étaient pas sauvages, que j'ai chargé le garde-magasin du poste de Sinnamary d'apprivoiser, et j'espère qu'il y parviendra facilement.

La nature a encore accordé aux petits habitants pasteurs de l'anse de la mer, depuis Kourou jusqu'à Sinnamary, une manne annuelle qui, sans soin, leur procure une richesse réelle. Cette manne provient des tortues, tortillons et caoüanes, qui montent régulièrement pendant quatre mois de l'année sur ladite anse, pour y déposer leurs œufs à la marée montante. Toute la peine que cette pêche donne, est de bien veiller la tortue pour la tourner sur le dos lorsqu'après sa ponte elle retourne à la mer au moment du reflux. Ces tortues sont ensuite vendues, par les pêcheurs, aux bâtiments qui viennent les traiter, ou on en tire de l'huile et on les sale pour la vie. La vente que les habitants de ladite anse en ont faite l'année dernière leur a donné un bénéfice de plus de dix mille francs, qu'ils ont employés à acheter des nègres pour garder leurs bestiaux.

Dans le nombre des causes du peu de richesse des habitants de la Guyane, on peut encore mettre la disette d'argent. Le commerce se faisant absolument par échange dans cette colonie, celui qui fournit les denrées de première nécessité a toujours l'avantage sur celui qui ne peut donner en échange que les den-

---

partie de sa viande de boucherie, et la totalité de ses bêtes de somme et de trait.

rées purement de luxe, comme sont celles des colonies; ainsi l'habitant est toujours à la merci du négociant qui met aux denrées d'Europe le prix le plus avantageux, et déprise par la même raison celles de l'habitant (1).

Le climat de Cayenne est si avantageux à toutes sortes de plantes, que les productions de l'Asie, l'Afrique et l'Amérique y semblent être dans leur pays natal; les épiceries qui y ont été transportées de l'Ile-de-France y ont toutes parfaitement réussi. Le girofle, la cannelle, la muscade y sont de toute beauté et poussent presque sans soin, excepté celui de les préserver des insectes, surtout des fourmis.

La salsepareille vient très-aisément à Cayenne; mais comme elle n'est naturelle que dans les pays d'en haut, on n'en a point encore fait un objet de commerce.

Le quassia-amara vient très-bien à Cayenne, et il ne sera pas difficile d'en augmenter la culture.

Il y a dans la Guyane deux sortes de vanille; la première, très-commune, se trouve sur presque tous les palmiers appelés bâches et sur les maripas; mais la gousse, qui a un pouce et demi de long et qui est moins grosse que le petit doigt, manque totalement de cette huile essentielle qui la rend propre aux usages de la médecine et des épiciers.

L'autre espèce est très-rare dans la Guyane, on en trouve quelques pieds répandus çà et là dans les endroits frais et humides. Sa tige prend racine en terre et s'attache sur différents palmiers; ses gousses ont environ sept à huit pouces de long, sont grosses à proportion et répandent une odeur des plus agréables quand elles sont bien préparées. Cette culture réussirait si on y donnait les soins convenables. La vanille des Espagnols n'est pas supérieure à cette dernière, on assure qu'elle est la même.

---

(1) La situation sous ce rapport est encore exactement la même.

Le climat et l'air de la Guyane sont on ne peut pas plus sains, on pourrait même dire que ce climat est moins maladif que celui de la France, dans beaucoup de provinces. Les Français qui y arrivent n'y sont pas sujets aux maladies aiguës qu'ils essuient dans les autres colonies. Les nègres sont dans le même cas que les blancs ; les naissances remplacent les morts. Depuis huit ans la population de cette colonie se soutient toujours au même degré; elle augmenterait même, si la plus grande partie des négrillons ne mouraient pas du mal de mâchoire ou *tetanos*, avant le dixième jour de leur naissance, par les soins malentendus que l'on a dans cette colonie pour les négresses en couche.

XXXVII.

AUTEUR ANONYME.

1775.

Extrait d'un manuscrit intitulé *Peuplade de blancs dans la Guyane* (sans nom d'auteur, aux Archives de la Marine).

L'établissement des travailleurs blancs à Sinnamary ayant enfin réussi et démontrant, par les faits, que le climat et le sol de la Guyane peuvent convenir à des cultivateurs européens, on propose à Monseigneur l'accroissement successif de cet établissement par un envoi annuel de quinze paysans seulement, choisis parmi les hommes du Béarn ou du Languedoc, et alternativement de quinze filles nubiles, choisies dans l'hôpital des Enfants trouvés, avec les vivres, habits, outils et ustensiles nécessaires pour un an seulement, aux uns et aux autres. La dépense fixe de cet objet pourrait être réglée à 10,000 francs par an, y com-

pris les frais d'établissement de chaque envoi, dont le premier pourrait être fait cette année.....

XXXVIII.

BAJON.

1777.

Bajon, chirurgien-major de l'île de Cayenne et dépendances, correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris, résida douze ans à la Guyane française. « Ces douze années de séjour, dit-il dans son *Avant-Propos,* m'ont mis à portée d'acquérir des connaissances sur la nature du climat de ces contrées, sur les maladies qui y règnent, sur les divers traitements qui leur sont convenables, sur un grand nombre de faits d'histoire naturelle peu connus, et enfin sur le sol et la culture des terres de ce Nouveau Monde. » Il a consigné le résultat de ses observations dans un assez grand nombre de Mémoires, qui ont été réunis et publiés en deux volumes in-8°, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de Cayenne et de la Guyane française, etc.*

La chaleur de cette saison (l'été) serait sans doute insoutenable, si elle n'était pas tempérée par des nuits longues, qu'un

ciel beau et serein rend très-fraîches. Cette fraîcheur est quelquefois si grande qu'à quelque distance de la mer, dans l'intérieur des terres, on est forcé de se chauffer tous les matins. La chaleur du climat est encore modérée par les vents qui règnent dans cette saison; ils sont réglés, très-forts et viennent de l'Est, souvent du Sud. Ceux de l'Est n'arrivent sur les côtes de la Guyane qu'après avoir passé sur une vaste étendue de mer où ils se chargent d'un principe salin, qui leur donne une fraîcheur considérable, très-propre à modérer la chaleur du climat. De plus, ces vents, qu'on appelle *brises*, ne paraissent que quand la chaleur commence à devenir un peu considérable, c'est-à-dire sur les neuf à dix heures du matin; ils se calment totalement sur les quatre à cinq heures du soir (tom. 1er, p. 2).

L'hiver est la saison la plus longue, puisqu'elle commence vers le mois de novembre, et qu'elle ne finit que vers celui de juin ou de juillet. Il ne faut pas croire qu'elle se passe toute en pluies; il est vrai qu'il y a des hivers où elles sont très-abondantes, et dans lesquels on trouve bien peu de beaux jours; mais ces hivers sont les plus rares; le plus grand nombre sont entremêlés de jours sans pluies (p. 5).

De ce que nous venons de dire, il résulte que le climat de Cayenne est beaucoup plus tempéré que sa position près de la ligne ne semble l'indiquer (p. 7).

Les maladies contagieuses et épidémiques sont on ne peut pas plus rares à Cayenne; j'ai déjà fait voir, en parlant de celles qui attaquent les nouveaux débarqués, que ce climat n'est pas si malsain qu'on le croit, et que les maladies qu'il produit ne sont pas aussi violentes et aussi dangereuses que celles des îles du vent et sous le vent. Il en est de même par rapport aux épi-

démies; elles y sont et moins dangereuses, et beaucoup plus rares. La maladie de Siam, si redoutable et si commune à Saint-Domingue, n'a jamais été observée à Cayenne; les fièvres pestilentielles, la petite-vérole, la rougeole, les fièvres pourprées, qui sont si familières dans la plupart de ces îles, sont tout à fait inconnues dans ce climat.

La seule maladie épidémique que j'aie eu occasion d'y observer pendant douze ans que j'y ai exercé l'art de guérir, est celle qui ravagea si cruellement la plus grande partie des hommes amenés pour de nouveaux établissements, dans les années 1763 et 1764, et qui a laissé l'idée la plus désavantageuse de ce climat. C'était une fièvre maligne produite par une infinité de causes, dont on aurait bien pu prévoir les suites fâcheuses. En effet, une partie de ces Européens fut déposée dans des endroits nouvellement découverts et tout à fait inhabités, remplis et entourés de marécages d'où sortaient des exhalaisons de toute espèce; ils restèrent exposés pour la plus grande partie aux injures du temps, ou furent entassés les uns sur les autres dans de très-mauvaises cases, nourris avec des aliments apportés d'Europe, mais qui avaient acquis des qualités nuisibles dans des magasins où ils avaient séjourné long-temps. Les viandes salées de toute espèce, les huiles, beurres et graisses rances, les légumes échauffés, les farines gâtées, qui constituaient ces aliments, ont nécessairement apporté le germe d'une putridité excessive, qui a été développée par la chaleur du climat; enfin, pour surcroît de malheurs, une partie des habitants étaient obligés de boire des eaux croupissantes et à demi-pourries, souvent même de celles de la mer.

A toutes ces causes se joignirent les passions de l'âme; on sait combien leurs effets font d'impression sur l'économie animale; il est difficile de marquer jusqu'à quel point de violence ces passions furent portées chez la plupart des colons, qui n'étaient passés dans cette île que d'après des promesses qu'on ne pouvait leur tenir, et sur l'espérance frivole qu'ils avaient conçue d'une

fortune brillante. Tous étaient persuadés qu'il ne fallait qu'arriver dans ce Nouveau Monde pour y ramasser de l'or. Mais, hélas ! quelle fut leur surprise, lorsqu'ils se virent sur des terres vierges où la nature était encore brute, et qui n'avaient eu pour habitants que des animaux sauvages. Accablés du poids de la chaleur, et incapables de pouvoir cultiver les terres comme il le fallait, réduits à la plus triste des misères, et forcés enfin d'abandonner des projets qui étaient la source de tous leurs malheurs; le chagrin, la nonchalance, la crapule, la malpropreté, et le désespoir auquel ils se livrèrent, augmentèrent encore la violence de la maladie (t. I, p. 58).

Les savanes qui ne sont pas continuellement noyées sont, pour le plus grand nombre, couvertes d'herbe toujours verte et excellente pour la nourriture du bétail; elles offrent, par cette raison, une ressource considérable pour la multiplication des bêtes à cornes qui y réussissent à merveille. Depuis environ huit à neuf ans qu'on s'est occupé de cet objet, ces animaux s'y sont si fort multipliés, qu'un grand nombre des savanes de Sinnamary et de Kourou, se trouvent aujourd'hui remplies des plus beaux bœufs et des plus belles vaches qu'on puisse voir ; de sorte qu'actuellement les propriétaires de ces bestiaux peuvent facilement fournir à Cayenne autant de viande de boucherie qu'il en faut, et même établir un commerce avec les habitants des îles du vent et sous le vent qui toutes manquent de ressources. Outre les bœufs qui multiplient avec tant de facilité dans toutes ces savanes, les cochons et les chèvres y viennent aussi très-bien ; la multiplication des premiers surtout se fait avec tant de facilité et de promptitude, qu'en très-peu de temps on a des quantités considérables de ces animaux..... Quoique la plupart des vaches qui ont été introduites dans ces savanes aient été tirées des îles du Cap-Vert, et qu'elles paraissent d'une race fort petite, il n'en est pas moins vrai que leur production est très-belle, et

presque tous les bœufs sont aussi grands et aussi beaux que ceux qu'on élève en Europe, ce qui prouve la bonté de ces pâturages. De plus, on peut assurer que leur chair est très-bonne, très-succulente, et qu'elle vaut au moins celle qu'on mange à Paris..... Lorsqu'on voudra multiplier le bétail dans les savanes de la partie du Sud de la Guyane, on y trouvera les mêmes ressources que dans celles dont nous venons de parler ; la plus grande partie de ces dernières est couverte d'une herbe tendre et verte pendant toute l'année, le bétail en est très-friand (t. 2, p. 8).

Les terrains qui sont à une certaine distance de la mer, élevés et secs, sont couverts d'arbres dont le bois est très-dur, et plusieurs sont propres à la charpente, à la mâture et à la construction. La grande quantité de ces arbres a fait qu'on n'en a employé que peu d'espèces, et lorsqu'on ne rencontre pas ces espèces, on va les chercher fort au loin, et on abandonne les autres comme mauvais et inutiles, quoiqu'il soit très-certain que, parmi les bois qu'on ne connaît pas et qu'on n'a jamais employés, il y en ait de très-durs et peut-être d'aussi bons que le *ouacapou* et le *balata*, les meilleurs connus. Outre tous ces arbres qui, comme je le dirai bientôt, offrent à cette colonie des ressources très-grandes, on trouve encore, dans ces forêts immenses, des productions utiles et très-intéressantes ; telles que la *vanille*, la *salsepareille*, le *bois-crabe* (c'est une espèce de cannelle), le *pouchiri* (c'est une espèce de noix muscade), le *racoucsini* (1), le baume de *copahu*, la *casse*, le *simarouba*, le *cacao* (on n'en trouve que dans le Camoupi, au haut de la rivière d'Oyapok), la *gomme élastique*, et un grand nombre d'autres substances gommeuses et résineuses, dont on n'a aucune

(1) C'est un baume très-balsamique, dont les Indiens se servent avec succès ; on en fait usage intérieurement pour les maladies de poitrine.

connaissance. Presque tous ces articles sont des branches de commerce considérable pour nos voisins les Portugais ; malgré notre industrie et notre intelligence, nous n'avons su jusqu'à présent en tirer aucun parti.

La gomme élastique, que beaucoup de personnes connaissent en France relativement à ses propriétés singulières, est très-commune à Cayenne, ou du moins l'arbre qui la fournit se trouve abondamment dans la Guyane (t. 2, p. 23).

L'exploitation des bois de la Guyane offre une branche de commerce considérable, les habitants de nos îles voisines manquent de bois propres à la charpente, et c'est en partie les Anglais qui leur en fournissent. Ils préféreraient, sans doute, le tirer de Cayenne, et ne manqueraient pas de venir le chercher..... Un grand nombre des bois de la Guyane sont très-propres pour la mâture et la construction des vaisseaux, et seraient peut-être plus propres à ces usages que ceux qu'on a coutume d'employer. Le *cèdre* et le bois *seringue* seraient ceux qui conviendraient le mieux pour la mâture ; on trouve plusieurs espèces du premier, dont on a déjà eu occasion de se servir, et il paraît très-propre à ces usages..... Outre ces bois, il y en a encore d'autres qui sont très-beaux et très-propres pour des meubles, tels que le bois de *lettre*, celui de *feroles*, le bois *satiné*, le bois *violet*, le bois *rose*, etc. Tous ces bois sont fort communs dans la Guyane, et on en transporte souvent en France.

Enfin les plantes et les arbres qui croissent dans ce pays font l'objet de la culture des habitants, et produisent les denrées propres à cette contrée; tels sont l'indigo, les cannes à sucre, le coton, le cacao, le rocou. On sera sans doute surpris que tous ces articles, qui font l'objet du commerce des autres colonies du vent et sous le vent, et qui sont les seuls qui les aient portées à l'opulence où elles sont maintenant, n'aient jamais pu faire faire le moindre progrès à la colonie de Cayenne. Cependant on ne saurait discon-

venir que toutes ces plantes n'y croissent très-bien, et que les denrées qu'elles produisent ne soient supérieures à celles des autres colonies. Ces deux faits sont des vérités que personne n'osera contester. D'où peut donc venir la pauvreté de ses habitants? Il est prouvé qu'ils font travailler leurs nègres autant que dans les autres colonies. Voici, selon moi, les principales raisons de leur peu de progrès. Les plantes dont nous venons de parler, quoiqu'elles croissent très-bien dans ces terres, y ont une courte durée; plusieurs périssent dès qu'elles commencent à entrer en rapport, par la raison qu'on ne donne aucun soin à la terre où on les plante; les habitants les abandonnent aussitôt, et vont faire de nouveaux abatis pour en planter de nouvelles, ce qu'ils répètent tous les ans ; ils ne peuvent donc en entretenir que peu à la fois, et n'en tirent par conséquent qu'un revenu médiocre. Ils partent ensuite de ce faux principe pour prouver le peu de bonté du sol de ces contrées et le mal que les grandes pluies et les grandes sécheresses y font ; il sera cependant facile de démontrer combien on s'est abusé sur ce point, et c'est ce que je me propose de faire à la fin de ce volume. Les ressources pour la vie de l'habitant et de ses esclaves ne manquent point à Cayenne; les vivres et beaucoup de douceurs y viennent à merveille. Les habitants des bords de la mer ont le poisson, les crabes, les chancres, etc., en si grande quantité, que les nègres en ont toujours plus qu'ils n'en peuvent manger. La quantité du poisson qui se trouve sur toute la côte de cette province, dans les rivières qui la baignent et dans les lacs ou savanes qui restent toujours couvertes d'eau, fait qu'on peut en préparer pendant l'été une très-grande quantité, soit en le faisant sécher, soit en le salant. Ce poisson, sec ou salé, peut servir à nourrir les esclaves occupés sur les habitations peu à portée de s'en procurer de frais, ainsi que les ouvriers dispersés dans les bois. Il serait encore possible d'en faire une branche de commerce pour nos colonies voisines, qui toutes manquent de vivres pour leurs

esclaves. La pêche qui deviendrait la plus abondante et la plus lucrative serait celle du *lamentin*. Ce poisson, dont le volume est énorme, est très-commun, vers le sud de la Guyane, dans des lacs qui se trouvent aux environs du *Mayacaré*. Pour que cette pêche eût tout le succès possible, il faudrait d'abord commencer par faire sur les lieux quelque établissement où les personnes préposées à cet objet resteraient pendant toute l'année; de petits bâtiments de Cayenne viendraient chercher le poisson à mesure qu'il serait préparé. Les Indiens, qui sont assez nombreux dans cet endroit, pourraient se rendre fort utiles à cette pêche; avec de bons traitements, de la douceur et quelques petits présents de temps en temps, on fait tout ce qu'on veut de ces hommes, et il est facile de se les attacher; leur amitié ne peut être que très-avantageuse, tandis que leur inimitié peut être très-dangereuse. Si l'on voulait rendre cette pêche encore plus lucrative, on pourrait faire à Cayenne du sel qui serait très-propre à ces salaisons. Je ne sais si jusqu'ici on s'est jamais occupé de cet objet qu'il serait si facile de remplir. Il y a, aux environs de Cayenne, des positions très-favorables pour établir facilement et à peu de frais des marais salants, et la grande sécheresse de l'été serait sans doute très-propre à l'évaporation nécessaire pour la préparation du sel. Outre les salaisons dont nous venons de parler, les tortues fourniraient encore une ressource considérable; elles sont fort communes, pendant plusieurs mois de l'année, aux environs de la rivière de Sinnamary; les habitants qui sont établis sur les bords de cette rivière en font déjà un petit commerce avec les Martiniquois, qui viennent eux-mêmes les chercher; ce commerce pourrait beaucoup s'augmenter au moyen de quelques précautions qu'il serait facile de prendre.

Outre toutes les ressources que la pêche fournit aux habitants de Cayenne, on trouve encore beaucoup de poissons et de tortues propres à faire de l'huile; l'*espadon* et la tortue *caouane*, qui

se trouvent dans beaucoup d'endroits, fournissent beaucoup d'huile ; il ne s'agit que de savoir l'extraire.

Le gibier est encore d'une très-grande utilité pour la nourriture des habitants de cette province ; sur les bords de la mer et dans les savanes dont nous avons parlé, il est très-abondant. Les canards, les sarcelles de plusieurs espèces, les bécasses et bécassines, et plusieurs autres oiseaux aquatiques très-bons à manger, y fourmillent. On trouve, sur les bords de la mer où croissent les palétuviers et que le flux et le reflux baignent alternativement, une si grande quantité de biches qu'un chasseur en tue autant qu'il en veut. Dans l'intérieur des terres, le gibier de toute espèce abonde ; les oiseaux et les quadrupèdes y sont très-multipliés, et la plupart sont très-bons. Si les habitants qui sont un peu avant dans les terres ont de bons chasseurs (ce qu'il leur est facile de se procurer parmi les Indiens), ils peuvent avoir très-souvent des *maïpouris*, les plus grands quadrupèdes de ce continent, dont la viande est très-bonne. Enfin, les animaux domestiques de basse-cour y viennent avec la plus grande facilité, surtout les pigeons, les volailles, les canards. Les dindons n'y multiplient pas aussi facilement ; cependant on en élève beaucoup dans les habitations qui sont sur les bords de la rivière de Sinnamary. Les oies seules n'y réussissent point.

D'après ce que nous venons de dire on sera sans doute surpris que, depuis le temps que cette colonie est établie, elle n'ait pu sortir de l'état de faiblesse et de langueur où elle est encore aujourd'hui ; elle offre cependant, comme on vient de le voir, un grand nombre de ressources très-propres à lui faire faire des progrès rapides : telles sont : *la multiplication du bétail, l'exploitation des bois, la salaison du poisson, la culture des épices et une culture plus réfléchie des terres en général*, relativement aux denrées propres à cette contrée. Tous ces objets méritent l'attention du Gouvernement, dont la protection seule peut faire prendre à toute cette colonie une

consistance convenable. Nos voisins ont tous fait des progrès considérables, pourquoi nous serait-il réservé de rester toujours dans le même état de langueur (t. 2, p. 27-37) ?

Il y a sur les bords de la mer des terres plates noyées, soit par le flux et reflux, soit par les eaux pluviales, qui, en certains endroits, s'étendent à deux, trois et souvent quatre lieues ; la plupart de ces terres sont très-bonnes et contiennent une couche extérieure fort profonde très-propre à la végétation ; elle est formée par le sédiment que les eaux y ont déposé ou par des substances qui y ont été entraînées des montagnes voisines par les courants des pluies. Je ne me suis point proposé de parler de la culture de ces terres, je ferai seulement observer que pour les mettre en valeur (surtout celles qui sont baignées par les eaux de la mer) il faut faire beaucoup de dépenses avant de pouvoir en tirer parti ; mais lorsqu'elles sont en rapport elles produisent abondamment et pendant long-temps (1).

Si l'on pénètre dans l'intérieur des terres et qu'on parvienne jusqu'aux premiers sauts ou *cataractes* des rivières, on observe que la couche extérieure va toujours en augmentant d'épaisseur; elle est noire et très-profonde, et cela ne peut guère être autrement : le grand nombre d'arbres tombés et pourris par leur vétusté, la quantité énorme de feuilles qui se sont accumulées depuis tant de siècles doivent former une épaisseur considérable. La terre qui suit cette couche est toujours roussâtre et s'étend très-profondément.

Toutes ces terres n'exigent, pour être fertiles, que d'être remuées et exposées successivement à l'action des météores ; mais les habitants regardent ce travail comme très-difficile et très-dis-

---

(1) Les Hollandais cultivent à Surinam ces terres avec le plus grand succès, et l'opulence où se trouve actuellement cette colonie est due à la grande fertilité de son sol.

pendieux : le produit, disent-ils, ne dédommagerait jamais des frais. L'habitude où ils sont de découvrir tous les ans de nouvelles terres, et d'avoir continuellement de nouvelles plantations, leur fait croire que c'est le moyen le moins coûteux et le plus sûr pour avoir un bon produit : l'expérience leur démontre cependant tous les jours le peu de succès de cette méthode (tom. 2, p. 337).

XXXIX.

LALAÜE.

1777.

Fragment d'un *Mémoire sur la Guyane,* par M. Lalaüe (Manuscrit du Dépôt des fortifications de la Marine).

La Guyane est connue pour être un des meilleurs pays de toute l'Amérique française (1), tant par sa situation que par la bonté de son sol : une partie de ce vaste continent mise en valeur pourrait égaler, peut-être même surpasser en vingt ans la meilleure de nos colonies. Si jusqu'à présent les différentes tentatives qui y ont été faites n'ont pas eu le succès qu'on s'en promettait, les fautes qu'on a faites sont assez connues pour les éviter à l'avenir.

---

(1) On sait que la France a possédé et colonisé en Amérique, outre les pays qui lui restent, *la Louisiane*, *le Canada*, *l'Acadie* dans l'Amérique du Nord, *Saint-Domingue*, *Saint-Eustache*, *Tabago*, *Sainte-Lucie*, *la Grenade*, *Saint-Vincent*, *la Dominique*, etc., dans l'archipel des Antilles.

XL.

BAGOT.

1777.

Fragment du *Journal de J. Bagot, contenant ses remarques dans son voyage pour la visite des bois propres à la construction des navires*, conservé au Dépôt des fortifications de la Marine.

Il résulte de mon opération qu'il est possible de tirer de la grande rivière d'Oyapok, ainsi que des différentes rivières qui y dégorgent, trois mille deux cent quatorze arbres, et d'Approuague cinq mille quatre-vingts arbres de différentes qualités, qui peuvent être tous propres à être employés à la construction en tout ce qui peut être bois droit. Il n'en est pas de même des bois tors : les forêts de la Guyane sont entièrement dépourvues de cette dernière espèce, et le peu qu'on en pourrait tirer ne saurait être que très-moyen, eu égard à la grosseur et longueur des bois droits ; encore faudrait-il pour en tirer parti avoir des gabarils ou quelques personnes entendues dans cette partie.

L'exploitation des susdits bois, ainsi que leur tirage, ne m'ont pas paru bien difficiles, surtout lorsqu'il s'agira d'une exploitation suivie.

J'ai observé dans mes recherches que l'Approuague et l'Oyapok sont dépourvus de plusieurs bonnes qualités de bois, tous propres à la construction, et qui peuvent se trouver dans les différentes rivières qui avoisinent Cayenne.

Ma mission était de voir s'il était possible de trouver des bois propres à la construction, et si la quantité et les qualités étaient

suffisantes et propres à l'objet qu'on se propose; je crois l'avoir remplie, ne doutant nullement que lors d'une exploitation suivie il ne s'en découvre une plus ample quantité et peut-être d'autre qualité.

XLI.

AUTEUR ANONYME.

1780.

Fragments d'un *Mémoire sur la Guyane*, manuscrit au Dépôt des fortifications de la Marine.

La colonie de Cayenne est, de tous les établissements en Amérique, celui dont on dit le plus de bien et le plus de mal. Ceux qui considèrent la pauvreté de cette colonie après un siècle et plus d'occupation, à côté des richesses si promptement acquises à la métropole par nos îles du vent et sous le vent; ceux qui ont vu de loin ses mauvais succès, tandis que toutes nos autres colonies auxquelles on a refusé des secours se sont élevées d'elles-mêmes au degré d'opulence où elles sont arrivées, plaignent le Royaume d'avoir une possession si onéreuse, et reprochent encore à cette colonie le juste nécessaire que le Gouvernement semble plutôt prodiguer qu'accorder à l'actuelle et ancienne utilité de cet établissement. Cette manière de voir est sans doute un préjugé raisonnable, mais ce préjugé est bien affaibli par un autre.

Tous ceux qui ont habité Cayenne, ceux qui ont vu et partagé ses malheurs, ceux qui, seuls, ont été à portée de bien juger entre les choses et les personnes, entre la nature de la colonie et sa fortune, tous ceux-là s'obstinent à dire que cette possession, si constamment inutile, pourrait cependant devenir bientôt notre

meilleur établissement en Amérique; et l'obstination de ces entrepreneurs, après tant de motifs de découragement, est, pour leur opinion, un préjugé bien voisin de la certitude.

La Guyane, coupée par quinze rivières navigables, dont trois peuvent admettre des navires, et par quantité de ruisseaux qui présentent des communications faciles à pratiquer d'une rivière à l'autre, offre partout à la culture des rivages qui ajoutent infiniment à l'étendue utile de cette colonie; elle est encore plus intéressante par la qualité du sol que par son étendue.

La Guyane peut donner au commerce de France toutes les denrées qu'il retire de nos îles du vent et sous le vent; elle peut lui en fournir d'autres qu'il ne saurait avoir par ces îles. La Guyane a sur elles un autre avantage bien remarquable, celui de pouvoir se suffire à elle-même, et de pouvoir suffire encore à ces îles dans des parties d'approvisionnement à l'égard desquelles elles sont dans la très-fâcheuse nécessité d'admettre l'étranger.

Les denrées qui sont communes à la Guyane et aux Antilles sont le sucre, le café, le coton, le cacao, l'indigo : si le sucre de la Guyane est inférieur à celui de nos autres colonies, c'est à l'ignorance de la fabrique qu'il faut s'en prendre autant qu'à la fertilité superflue des terres nouvellement mises en culture : dans toutes nos îles les terres vierges ne donnent, comme à Cayenne, que des cannes aqueuses, sans aucune saveur, et dont il est impossible de faire même de mauvais sucre.

Le café de la Guyane est supérieur à celui des Antilles; il faut dire la même chose du cacao, dont on trouve en quelques endroits des forêts entières qui sont naturelles à cette colonie.

Le coton qu'on y cultive est fort au-dessus de celui des Antilles, il est plus soyeux. L'indigo y serait aussi bon qu'à Saint-Domingue s'il était également travaillé. Le tabac n'est point à Cayenne un objet de commerce, il y est par conséquent peu cultivé; mais l'excellence de celui du Brésil, qui l'avoisine, est un préjugé favorable pour celui de la Guyane.

Les approvisionnements qui manquent à nos Antilles, et que la Guyane peut fournir, sont les bois de charpente et de construction pour les moulins à sucre, le merrain ou bois de tonnellerie, le bétail nécessaire à la subsistance et au travail. Le Para, qui borne la Guyane, a dans des prairies naturelles comme celles de la Guyane une telle multitude de bestiaux qu'un bœuf de huit à neuf cents livres pesant ne coûte qu'une piastre. Elle peut encore leur être très-utile par l'abondance de sa pêche, par le riz, le maïs et le manioc, qui y croissent merveilleusement.

Ces denrées seront tous les jours plus intéressantes, pour nos colonies du vent surtout, dont les habitations, maintenant trop bornées par les partages de plusieurs générations, suffisent à peine dans l'étendue qui leur reste aux plantations de cannes, dont la quantité doit être proportionnée aux bâtiments construits pour la fabrication du sucre, et qui autrement seraient à charge aux propriétaires.

Les objets de commerce qui sont particuliers à cette colonie sont le rocou, le bois de teinture, de couleur, la cire végétale, les résines, la vanille, les drogues médicinales, telles que le simaruba, le parrirabrava, l'épipékuana, etc.

La Guyane, qui pourrait être si importante par l'étendue et les commodités de son territoire, par la variété de ses productions et par ses rapports avec nos Antilles, dont elle peut seule corriger les imperfections, est encore très-intéressante par sa position au vent de ces mêmes îles, dont elle est très-peu distante, et par sa situation entre les Portugais du Para et les Hollandais de Surinam, qui la bornent à l'une et à l'autre de ses extrémités. Elle serait aussi très-propre à servir d'entrepôt au commerce de France pour le versement des denrées et des marchandises du royaume dans ces deux colonies, dont le voisinage pourrait bien encore susciter d'autres pensées.

Le climat de la Guyane est plus tempéré que celui des Antilles, quoiqu'elle soit beaucoup plus proche de l'équateur ; l'air

y est plus salubre; l'inclémence des saisons, si redoutée aux îles du vent surtout, n'est point un sujet d'inquiétude pour l'habitant de Cayenne, où l'on n'a pas encore connu les ouragans qui depuis 1752 ont ruiné trois fois la Martinique.

La richesse se convertit bientôt en infortune dans les pays plus faciles à attaquer qu'à défendre, et c'est sous cet aspect surtout que la Guyane a un singulier avantage sur les Antilles : plus celles-ci s'accroissent, plus elles ont d'esclaves et de denrées commerciales, plus il devient facile de les réduire à l'extrémité en les séparant de l'Europe par des vaisseaux et des corsaires en station sur leurs côtes qui rendent ces îles accessibles de toutes parts, et le succès de l'invasion est bien facile quand il a été préparé par la cessation des approvisionnements nécessaires.

Il n'en peut être ainsi de la Guyane ; elle a infiniment plus de subsistances que les Antilles ; elle ne peut être bloquée ; l'invasion y serait très-difficile ; les vaisseaux de ligne ne peuvent approcher de cette terre, dont les côtes sont trop plates ; la descente ne pourrait donc pas être protégée ; des bois impénétrables qui croissent dans des terres noyées défendent l'abord du rivage à l'ennemi, et lui ferment presque partout le pays.

XLII.

ROSEMBOURG.

1780.

Ce fut moins de quinze ans après la catastrophe du Kourou que M. Rosembourg présenta à l'Administration un *Mémoire* où il proposait un moyen de peupler la Guyane de travailleurs européens. L'Ad-

ministration accueillit très-bien ce Mémoire, et le soumit à l'appréciation de MM. Malouet et de Fiedmond. Or, M. Malouet était récemment de retour de la Guyane, où il avait vu les derniers débris de la malheureuse expédition du Kourou, et M. Malouet, qui plusieurs fois, dans sa correspondance officielle comme dans ses discours en qualité de gouverneur, avait répété que les blancs étaient incapables de supporter les travaux des champs dans la Guyane, M. Malouet, par une de ces étranges contradictions qu'on remarque à chaque instant dans sa conduite, et sur lesquelles nous aurons bientôt occasion de revenir, approuva et loua le projet. La guerre qui régnait alors ne permit pas d'en tenter la réalisation.

MOYENS DE COLONISATION
(proposés par le *Mémoire*).

La Guyane offre aux îles et à la métropole les bois de construction, de teinture et de marqueterie, le merrain, la brique et la poterie, les bestiaux, la pêche, l'huile de poisson, le riz, et d'autres substances, le tabac, le rocou, le coton, le café, le cacao et l'indigo : tous ces objets, les uns de premier besoin et les autres de luxe, ne le cèdent en rien à ceux du même nom que fournissent les autres parties de l'univers, et plusieurs leur sont préférables. La nature agissant dans cette contrée ne demande que des bras, et une honnête aisance sera le prix qu'obtiendront ceux qui ne les lui refuseront pas. Les Acadiens, les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, les enfants que l'État élève dans les hôpitaux, au lieu de lui être à charge, augmenteront son

bien-être dès qu'on leur aura distribué des terres dans la Guyane. Pasteurs, agricoles, scieurs de long, etc., ils fourniront à leurs besoins, et ouvriront un commerce d'échange lorsque les secours de la métropole leur seront retirés au moment où ils pourront s'en passer ; les Indiens, rappelés par de meilleurs traitements, grossiront la colonie. On verra bientôt la charrue sillonner la terre; l'art tirera un fer excellent des mines qui sont à fleur de terre; les flibustiers, les habitants des îles que le partage des habitations a réduits à la pauvreté, reflueront vers la Guyane et la vivifieront.

Cette heureuse époque ne peut être provoquée que par les soins du Gouvernement. Ses premiers envois d'émigrants doivent être peu considérables. Entre les caps du Nord, de Cassipoure et d'Orange, aux environs des monts Cayés, on trouvera un pays sain et fertile. Un petit nombre d'administrateurs choisis et se conduisant par les principes de l'administration rurale, un bon prêtre, un chirurgien habile, quelques sœurs grises, formeront avec eux une grande famille qui n'aura qu'un esprit.

Tous en commun sur cette vaste habitation, qui sera la matrice des autres, s'occuperont des emménagements nécessaires. Ensuite des détachements iront, dans une circonférence tracée hors des limites de la première enceinte, faire des alignements pour de petites habitations en raison du nombre de familles, y élever des cases, et commencer de petites plantations en subsistances. Tous reviendront, chaque soir, sur l'habitation commune, où les femmes leur auront préparé les choses nécessaires à la vie et à la propreté.

Ces dispositions faites, un nouvel envoi de France, mais plus nombreux, parce que les forces seront doublées, ira prendre la place de l'ancien; on fera passer alors les premiers colons sur les propriétés qu'ils se seront formées, où ils trouveront les bestiaux, les outils et les commodités nécessaires. Le même procédé établira un second cercle....., etc., avec l'attention, prise de la

conduite du fondateur de la Pensylvanie, de laisser libre, entre chaque habitation, un espace égal à son étendue ; précaution bien vue contre le démembrement des terres, objet d'émulation pour les pères qui auront des enfants à établir, et ressource précieuse pour ces jeunes orphelins que la colonie aura adoptés, même pour les étrangers qui viendraient avec des moyens, et qu'on enclaverait dans des habitations en valeur dont les secours et l'exemple leur seraient de la plus grande utilité.....

OBSERVATIONS (de l'Administration).

On ne peut qu'applaudir aux vues du rédacteur du Mémoire, et aux moyens qu'il a détaillés avec beaucoup d'intelligence. Il serait à souhaiter que les circonstances permissent de ne pas attendre la paix pour s'occuper sérieusement de cet objet important ; mais, quelque utile qu'il soit, la précipitation à le suivre pourrait être dangereuse, et, le passé devant éclairer sur l'avenir, il serait à propos que Monseigneur, pour ne rien donner au hasard, communiquât le Mémoire ci-joint à MM. de Fiedmont et Malouet, dont les lumières et le zèle sont connus, et qu'il fît reconnaître les lieux destinés à l'établissement.

RAPPORT

(fait par suite des *Observations* ci-dessus).

Les vues du sieur Rosembourg sur la Guyane sont justes : la destination de cette partie du continent est très-bien indiquée ; le lieu pour le premier établissement est bien choisi ; les moyens paraissent sages, en même temps qu'ils sont peu dispendieux ; mais ne conviendrait-il pas de préparer d'avance les choses, soit par des reconnaissances, soit par la vérification de la qualité du sol, soit par la désignation que des gens bien experts feraient

des travaux nécessaires? Les détails seront discutés si Monseigneur juge à propos de donner suite au projet, qui est bon en soi.

XLIII.

AUTEUR ANONYME.

1780.

Fragments d'un *Mémoire sur Cayenne, exposant les moyens d'y établir et d'y faire prospérer des colons européens*, manuscrit du Dépôt des fortifications de la Marine.

Ce mémoire, qui porte la même date que le précédent, vient encore confirmer cette observation, sur laquelle il est important d'insister, à savoir : que le désastre du Kourou, même à l'époque où il venait de s'accomplir, n'avait nullement été regardé, par les hommes sérieux, comme la fin nécessaire et fatale de toute entreprise de ce genre qu'on pourrait tenter sous le ciel de la Guyane.

On sait que la province de la Guyane est susceptible de toutes sortes de productions de l'Amérique, et qu'il ne manque que des bras pour agrandir la colonie de Cayenne et pour y attirer le commerce.

Je ne parlerai point du projet nouveau qui a été formé pour faire travailler les Européens dans cette partie comme les Africains; ce projet en lui-même est bon, mais il aurait fallu à cet égard des préparatifs et des arrangements qui eussent précédé les envois du monde qu'on a fait passer.....

Une attention à avoir, c'est d'engager les habitants de Cayenne à planter beaucoup de riz; en paille il se conserve six ans: essai que j'ai fait, c'est-à-dire qu'au bout de six ans celui que j'avais mis en réserve s'est trouvé aussi sain que le premier jour; ainsi il peut se conserver peut-être dix ans, ressource infinie dans les disettes et en temps de guerre.

Lorsque les habitants nouveaux feront leurs abatis, ils pourront en commun rassembler les bois qui se trouveront propres aux bâtiments civils et à la construction des vaisseaux; ils les transporteront sur le bord de la rivière la plus voisine pour qu'aux frais du roi le transport s'en fasse, et on dédommagera les colons de leur exploitation.

Il serait avantageux de tirer des bois de Cayenne pour la construction. La plupart de ces bois sont incorruptibles, et voici ceux que j'ai vus pendant près de dix-sept ans employés aux barques, canots, etc., sans être attaqués de la piqûre des vers; ils résistent alternativement au soleil et aux eaux pluviales: ce sont le *cèdre*, le *carapa*, l'*ouacapou*, l'*angélique*, le *bagasse*, l'*acajou* et le *balata*, ce dernier bois ne flotte point.

Il est essentiel, avant que d'envoyer des passagers à Cayenne pour les placer soit à Approuague, soit dans la partie du Nord, de faire construire des magasins dans chaque quartier pour recevoir la subsistance et les effets, ainsi que des carbets pour recevoir au débarquement ces nouveaux venus, autrement ils sont exposés aux injures du temps, ou sous des tentes, ce qui les fait périr; et de les placer de suite sur les terrains qu'ils doivent occuper, pour qu'ils puissent y travailler en commun. Si, au contraire, on les laisse dans l'inaction, l'ennui et le chagrin

s'emparent de ces misérables, ce qui les fait mourir; exemple que j'ai vu avant mon départ de Cayenne.

Il faudra donner à chaque bourgade un traînail, deux canots de pêche, des lignes, des anis, des fusils, de la poudre et du plomb; il faudra les engager aussi à élever de la volaille, et promettre une récompense à ceux qui auront atteint à s'en procurer trente pièces pour leur nourriture; ils planteront du mil ou maïs, dont la récolte se fait le cinquième mois de la plantation.

On peut aussi, au choix des anciens habitants, leur donner de nouveaux colons pour travailler et apprendre à planter, cultiver, préparer et conserver les denrées que les récoltes produisent.

Il faut que les nouveaux colons s'attachent à ne planter que des vivres la première année, comme manioc, riz, mil, igname, tayoves et patates de toutes espèces.

XLIV.

ROBERT ET LESCALLIER.

1785.

Fragments d'un mémoire intitulé *Remarques et vues sur les avantages de la culture de l'indigo dans les terres basses d'Approuague*, par MM. Robert et Lescallier. (Manuscrit du Dépôt des fortifications de la Marine.)

Nos essais sur la culture de l'indigo dans les terres basses d'Approuague nous ont présenté des avantages si étonnants que, pour être assurés que nous ne nous laissons point surprendre par

des illusions trop flatteuses, nous avons cru devoir soumettre au calcul le plus exact, tant le produit de cette précieuse culture, que les forces nécessaires pour l'obtenir avec tout le succès possible, en prenant pour base les faits que nous avons pratiqués. Il nous a paru essentiel, avant de nous livrer à des spéculations séduisantes, de nous rendre raison à nous-mêmes et de nous convaincre de la réalité des avantages que nous apercevions, qui nous ont paru incroyables au premier aspect.

C'est le but du tableau que nous allons dresser. Nous ne prétendons point guider personne dans une carrière dont nous connaissons à peine le sentier; et c'est moins pour instruire que pour notre propre satisfaction, et pour nous diriger nous-mêmes dans une entreprise en quelque façon nouvelle, que nous allons développer des combinaisons que quelques expériences nous ont mis à même de faire.

L'herbe à indigo croît avec tant de vigueur et tant d'abondance sur le sol des pinotières d'Approuague, que nous avons reconnu qu'un équipage de cuve dans la proportion la plus en usage à Saint-Domingue, c'est-à-dire la cuve à pourriture ou fermentation de douze pieds en carré sur deux et demi de hauteur, ne peut exploiter qu'environ sept carrés d'herbe régulièrement plantés.

L'habitant qui possède trente-cinq à trente-six esclaves construira donc une indigoterie avec une cuve dans la proportion désignée, et il aura une plantation de sept carrés.

Il ne fera guère que cinq coupes la première année, parce que la graine étant quelque temps en terre avant de développer son germe, et la plante croissant un peu plus lentement dans sa naissance, elle ne parvient à sa maturité qu'à deux mois et demi et même trois mois; mais nous sommes fondés à croire par notre expérience qu'on fera six coupes dans les années suivantes, parce que les rejetons arrivent à leur maturité à sept semaines ou deux mois au plus; ainsi nous tablerons sur six coupes annuellement.

(*Suivent les tableaux et calculs présentant d'énormes bénéfices, mais dont l'appréciation ne serait plus en rapport avec l'état actuel des choses. Nous constatons seulement que rien ne s'opposerait à ce qu'on fît aujourd'hui, sur cette branche de commerce, des bénéfices proportionnels; mais il n'est à Cayenne qu'un seul habitant qui fasse encore de l'indigo, pour la consommation locale, et il va chercher au hasard dans la campagne les quelques brassées d'indigotier sauvage qu'il emploie à cette fabrication*).

Qu'il nous soit permis à présent de faire pressentir l'opinion que nous nous sommes formée d'après le succès de nos essais. Si quelqu'un parcourt nos remarques, il s'apercevra bien qu'il s'en faut que les résultats présents atteignent à la possibilité des avantages que nous entrevoyons; ce n'est qu'un à-peu-près, ou pour parler plus juste, le moins qu'on puisse obtenir de cette culture intéressante. On se le persuadera facilement, si l'on fait attention que nous avons distrait un sixième des forces pour le temps des maladies et pour les détours, et qu'il est bien des circonstances où ces deux objets en consommeront moins. On se flattera sans efforts d'obtenir de plus grands avantages, en se promettant un plus grand produit de chaque cuve, puisque nous n'avons établi nos calculs que sur la moindre donnée, qu'en tablant sur 7 liv. 1/2 seulement, tandis qu'ils peuvent rendre jusqu'à 12 et 15 liv., en partant de la proportion de nos vaisseaux, dont la fabrique nous a rendu 5 livres en 72 carreaux, en présence de MM. les administrateurs et autres notables. On se rappellera qu'ils contiennent un peu moins d'un tiers d'une cuve dans les proportions convenables; enfin, en se flattant d'en obtenir un plus haut prix que celui que nous avons porté.

Signé : ROBERT et LESCALLIER.

XLV.

CHAPEL.

1788.

M. Chapel, sous-inspecteur des mines, fut envoyé à Cayenne pour faire des recherches et des essais sur la possibilité d'exploiter le minerai de fer si abondant dans cette colonie. Il s'établit au canton dit Grand-Marée, et y procéda à d'assez longues expériences. Mais des difficultés de toute espèce, nées du manque de moyens, d'ustensiles, d'ouvriers capables, de son éloignement de Cayenne, etc., etc., ne lui permirent pas d'arriver à un résultat satisfaisant. Il dépassa de beaucoup, pour établir un très-mauvais atelier, le crédit qui lui avait été accordé pour mener à fin ses expériences ; ses travaux restèrent sans résultat, quant à la question de savoir si l'on peut exploiter avec avantage le minerai de la Guyane. Cette question nous semble, à nous, fort oiseuse, attendu que le minerai analysé en France ayant été reconnu riche, exempt de soufre et d'arsenic, et donnant des fers d'excellente qualité, il serait difficile de comprendre pourquoi on n'en pourrait tirer parti dans un pays qui n'est tout entier qu'une inépuisable forêt. Chapel a écrit de très-nombreux *Rapports* et *Mémoires* conservés aux Archives et au Dépôt des fortifications de la

Marine; nous nous bornerons à quelques citations tirées de celui qui porte le titre de *Mémoire sur le minerai de fer de Grand-Marée dans la Guyane française.*

C'est sur une heure cinq huitièmes et demi, méridien de la boussole des mineurs, et à environ quatorze lieues de Cayenne, qu'est situé le petit canton dit *Grand-Marée*, du nom du principal ruisseau qui le traverse. Le pays est très-montueux, quoique les montagnes n'y soient que de médiocre hauteur. Dans tous les environs, sur une étendue de plus de trois lieues de longueur sur autant de profondeur, la surface du terrain n'est, pour ainsi dire, que minerai de fer. L'on y en distingue, en général, de trois espèces, mais qui participent toutes de l'hématite. La première et la plus commune est le minerai d'alluvion, dont les grains irréguliers, coagulés et réunis par un gluten également ferrugineux, forment comme une espèce de poudingue, tantôt plus, tantôt moins dur, selon que le gluten s'est plus ou moins durci par le contact de l'air. Il est ordinairement rempli de crevasses ou geoles irrégulières, où l'on observe souvent très-distinctement les rayons de l'hématite.

La seconde est le minerai noir de fer assez compacte, lisse et presque spéculaire dans sa cassure; celui-ci paraît assez homogène, mais il est le plus rare et il ne s'approfondit point. Si on le trouve à une médiocre profondeur, dans le précédent, ce n'est que par petites veines qui n'ont point de suite, comme j'ai eu lieu de m'en assurer par les différentes fouilles que j'ai faites et dont je vais rendre compte.

La troisième enfin, qui se trouve généralement répandue sur toute la surface, et mélangée dans la profondeur parmi les argiles ocreuses qui sont très-fréquentes, est un minerai globuleux dans quelques-uns desquels on observe les stries divergentes de l'hé-

matite ; d'autres ont leurs fractures cellulaires et irrégulières ; d'autres, presque en grain d'acier ; mais tous, surtout ceux de la superficie, peuvent être regardés comme débris des deux espèces précédentes.

Cette vaste étendue de minerai que l'on observe à la superficie ne suffisait pas pour affirmer la valeur de cette couche presque universelle. Si, d'après ces apparences, si flatteuses qu'elles fussent, on se fût déterminé à établir un fourneau, l'on aurait pu, sous peu de temps, voir s'éloigner les mines et augmenter par là considérablement la main-d'œuvre. Il fallait donc en consulter la profondeur ou la puissance. C'est ce que j'ai fait par différents puits que j'ai poussés sur les deux rives du ruisseau dit *Grand-Marée* et autour de l'endroit que l'on avait choisi, même avant mon arrivée, pour être le siége de cet établissement.....

Le siége de cette entreprise était établi sur un petit monticule, au pied duquel passe immédiatement le ruisseau de *Grand-Marée*. Autour de ce point, l'on a approfondi onze puits à différentes distances et sur différentes directions.

Il est inutile d'entrer dans un détail particulier sur les matières que l'on a rencontrées dans ces différents approfondissements ; un détail général suffira pour apprécier l'abondance de ce minerai. Dans tous ces puits, hormis ceux 4, 9, 10 et 11, après les avoir approfondis dans un minerai tel que nous avons dit ci-dessus qu'on le rencontre ici, à la profondeur d'un ou de deux, mais jamais au delà de trois pieds, cette couche de minerai, qui d'abord était très-dure, très-pure, ou sans mélange d'aucune terre ni de pierre, change totalement de nature ; ce n'est plus qu'une terre jaune ou rouge, toujours chargée de beaucoup de chaux de fer dans différents états ; mais dans laquelle il se rencontre, disséminée, une quantité assez considérable de morceaux de minerai de fer de diverses grosseurs, depuis un pouce cube jusqu'à un pied, et dont on pourrait tirer parti, puisque tels de nos décombres nous fournissent par le lavage trente, quarante et

même cinquante de ce minerai, en état d'être jeté dans le fourneau. Combien n'exploite-t-on pas, en France, de terres qui sont bien moins chargées que celle-là ; mais les difficultés et les frais sont peut-être plus multipliés ici qu'en Europe.

La seule différence qu'on observe entre ces morceaux et ceux de la superficie, mais qui est bien remarquable, c'est que ces premiers sont beaucoup plus mous et moins riches à la fonte, mais aussi peut-être donneraient-ils un fer plus doux. Cette différence d'états prouverait assez que la dureté des derniers n'est due qu'à la dessiccation occasionnée par le contact de l'air, et au lavage par les eaux qui a rapproché leurs parties constituantes ; et que l'on peut ne pas regarder comme roulés de loin, et d'une masse considérable inconnue, les morceaux détachés et les graviers que l'on observe sur des étendues immenses, mais bien comme se formant tous les jours par de semblables causes, et transportés, à la vérité, à certaines distances par les petits torrents particuliers qui sont ici très-fréquents, surtout dans la saison des pluies. Une chose nous le prouve encore presque à l'évidence : c'est que nos décombres, quoique très-récemment sortis du sein de la terre et jetés au bord du puits, se sillonnent en mille sens différents par les grandes pluies qui entraînent les parties vraiment argileuses, en abandonnant les plus ferrugineuses ou les plus chargées de chaux de fer, et leurs surfaces irrégulières se trouvent hérissées d'une infinité d'aspérités qui nous représentent autant de stalagmites qui ont déjà acquis une certaine consistance et une couleur foncée d'ocre qu'elles n'avaient pas dans le sein de la terre ; il faut croire que dans une suite de temps elles formeront, par une espèce de revivification, des morceaux d'hématite, etc., tels qu'on en trouve dans presque tout le pays.

Outre ces trois espèces de minerais, qui se trouvent aux environs et même au loin de *Grand-Marée*, il en existe une

quatrième qui est très-abondante, surtout dans l'île de Cayenne dont elle fait une grande partie du sol, ainsi que le long des rivières. Mais l'on observe qu'elle ne se propage point au loin dans les terres, et il ne paraît pas qu'elle pénètre beaucoup dans la profondeur. C'est un minerai ocreux et noirâtre, très-poreux, rempli de larges geoles très-irrégulières, se communiquant les unes dans les autres, et ne laissant même entre elles souvent que des filaments assez déliés, pour l'ordinaire très-cassants, mais d'autant plus résistants que les morceaux ou masses de ce minerai sont plus éloignés des eaux. Il a encore l'argile pour base et est pauvre en fer. Ses interstices, au bord de la mer, sont en partie remplis des vases que les eaux charrient, et en partie d'une argile blanche ou kaolin, provenant de la décomposition du feldspath, qui est ici très-commun dans les masses continues ou couches, qui se trouvent un peu éloignées des eaux et qui sont très-fréquentes et considérables; les interstices sont remplis de terreau, parmi lequel on voit encore des parties de l'argile blanche ci-dessus. Les naturels du pays nomment ce minerai roche à *Ravet*, du nom d'un scarabée fort commun ici, qui ronge les matières les plus dures, ou en rend la surface raboteuse; il est très-peu commun en Europe. Malgré sa pauvreté, ce minerai pourrait être d'une grande utilité pour la durée d'un établissement de forges, vu son abondance et la facilité de son exploitation; il pourrait lui être avantageux en ce que, en consultant les mélanges propres, il fournirait beaucoup de laitier aux minerais secs que l'on aurait employés. Je ne dois pas omettre ici que tous les granits qui bordent les côtes de Cayenne et qui sont composés de quartz, de schorl, de mica, de feldspath, en différentes proportions, sont presque tous attirables par l'aimant, en vertu d'une quantité assez considérable de minerai de fer jouissant de cette propriété sans être torréfié, répandu dans sa contexture en grains imperceptibles et qui se confondent surtout avec le schorl. La quantité de ces grains est telle qu'ayant

broyé en poudre très-fine un morceau de ce granit pris au hasard, j'en retirai, par le moyen du barreau aimanté, plus d'un sixième, et presque un cinquième de son poids de sable très-fin, noir et brillant, très-riche en fer ; mais celui qui proviendrait de ce minerai fondu seul ne pourrait être qu'aigre et cassant, et les fourneaux, dans un pareil traitement, seraient très-sujets à s'engorger. Il serait à propos, l'établissement une fois monté, de faire des essais pour tâcher de tirer parti de ces matières, ce qui contribuerait encore à la durée de l'entreprise et peut-être à son avantage; car ce ne sont pas les seuls granits de la côte qui sont de cette nature ; presque tous ceux de l'intérieur de l'île et même du continent, que l'on rencontre fréquemment saillants en très-gros blocs, surtout dans les ravins, offriraient les mêmes avantages.

Je n'ai pas encore une somme suffisante de connaissances locales pour pouvoir dire d'une manière précise et invariable les frais de construction, les dépenses journalières d'une forge dans ce pays-ci ; mais je crois pouvoir hasarder le petit aperçu suivant.

Un seul haut fourneau avec ses affineries, bien monté et bien soigné, supposé qu'il soit au feu douze mois sans interruption, pourra absorber en minerai 25,240 quintaux, en charbon 80,000 quintaux, en castine 6,000 quintaux ; produire en fonte 18,000 quintaux. En supposant que cette fonte soit de bonne qualité, comme on le peut supposer, elle devra rendre 12,000 quintaux de fer marchand, ce qui, à huit sous la liv., ou 40 liv. le quintal, prix ordinaire qu'il revient ici au roi, ferait, pour produit de la forge une fois établie, une somme de 480,000 liv.

Vu les grandes difficultés qui se trouvent ici pour les constructions considérables, on suppose, en forçant peut-être un peu mais comme on doit le faire, que l'établissement coûterait deux millions.

XLVI.

GUISAN.

1788.

M. Malouet, nommé administrateur de la Guyane française en 1777, voulant tirer cette colonie de l'inertie dans laquelle elle végétait, se rendit à Surinam afin d'y étudier le système d'agriculture auquel ses habitants devaient leur merveilleuse prospérité. Il obtint du Gouvernement hollandais la permission d'attacher au service de la France un ingénieur habile, capable de le seconder dans ses projets d'amélioration agricole; c'était Guisan, auquel il donna le titre d'Ingénieur en chef pour la partie agraire. Après avoir travaillé à l'assainissement des environs de Cayenne, qui étaient jusqu'alors restés à l'état de marécages, et fait quelques explorations dans les terres noyées, Guisan s'occupa de tracer un canal qui devait réunir le Mahury à la rivière de Kaw, de faire opérer le dessèchement des pinotières de l'Approuague, d'établir des chemins, et d'enseigner aux colons l'art de tirer parti de l'admirable fertilité des terres basses. Bien que la plupart des grands travaux qu'il avait projetés soient restés inachevés ou n'aient pas même été commencés, Guisan peut être regardé comme le créateur de la culture en terre basse à Cayenne. Sa mémoire

est encore aujourd'hui en vénération parmi les habitants de la Guyane française. Guisan a écrit un *Traité sur les terres noyées de la Guyane*, imprimé à Cayenne en 1787, et réimprimé en 1825, par ordre du Gouverneur de la Guyane française. On a conservé de lui en outre plusieurs Mémoires, entre autres le *Précis d'un voyage fait à Oyapok par MM. le chevalier de Boisberthelot et Guisan, pour faire l'examen des terres sur la rive gauche du fleuve d'Oyapok* (1778, Ms.). Le *Journal d'un voyage fait dans les savanes noyées comprises depuis la rivière de Mahury à la rive gauche de celle de Kaw* (1778), etc.

C'est à Oyapok que sont les meilleures terres basses ; mais leur grand éloignement s'opposait à ce qu'on pût raisonnablement leur donner la préférence sur celles d'Approuague qui sont excellentes et *semblables en tout à celles de Surinam*, où l'on en cultive assurément une très-grande quantité qui leur sont même *de beaucoup inférieures.* Il est vrai que ces terres sont un peu froides actuellement ou paraissent l'être ; mais cela ne vient que parce que cette plage commence seulement d'être récemment en très-petite partie découverte, et que les dessèchements n'y sont encore ni assez profondément creusés, ni assez perfectionnés ; dès qu'ils le seront suffisamment, et que la partie découverte sera augmentée par de nouveaux défrichés, on verra une nouvelle force, une nouvelle activité à la végétation qui est déjà si prodigieuse ; toutes les cultures y réussiront bien mieux encore, et les changements de saison, un excès de pluie ou d'humidité n'opéreront aucun changement quelconque qui

puisse être défavorable aux plantes. Cependant, ce n'est que lorsque les établissements seront poussés à une certaine profondeur dans les pinotières qu'on reconnaîtra à ce sol toutes les richesses qu'il renferme.

La rivière d'Approuague est donc la seule de cette colonie qui réunisse tous les avantages vraiment désirables : à la richesse des terres, à leur étendue, à l'agrément des positions les plus heureuses et à tout ce qui constitue la salubrité, se joint encore une prérogative bien importante, celle d'être moins incommodé et presque exempt d'une multitude d'insectes qui vous dévorent plus ou moins dans la plupart des autres parties de la colonie; c'était donc le quartier le plus propre à l'établissement d'une colonie et aux progrès des grandes cultures.

Bien plus, cette rivière a encore l'avantage particulier d'être la plus navigable de toutes celles de la Guyane française; et aucune même de toutes les autres parties de la Guyane en général n'a un point de reconnaissance aussi remarquable : c'est le Connétable, vaste rocher qui se trouve à quelques lieues au nord de son embouchure (*Traité des terres noyées*, p. 315).

On jouit dans la Guyane d'un très-beau ciel, d'un climat doux, absolument exempt de ces coups de vents, de ces orages, de ces ouragans destructeurs qui ruinent l'espoir de l'habitant dans les autres colonies, et sont la terreur du navigateur dans leurs parages..... On observe qu'en général les blancs sont plus fréquemment atteints de maladies dans le cours de la belle saison, et qu'au contraire les nègres jouissent alors d'une meilleure santé que pendant la saison pluvieuse.

Au reste, ces maladies font peu de ravages et ne sont pas difficiles à guérir. Les habitants même en ont, les uns plus, les autres moins, mais ordinairement tous, assez de connaissance pour les traiter seuls sans appeler les gens de l'art.

Le meilleur climat du globe est sujet à quelques inconvé-

nients; quelques vices plus ou moins considérables, dépendants du local et de la température y sont attachés; celui de Cayenne, malgré cet excès de pluies et d'humidité mérite d'être généralement reconnu pour être plus sain que celui de la plupart des autres colonies; il y périt moins d'individus, proportionnellement à sa population, que dans aucune.

Que si jusqu'à présent on lui a donné une renommée tout à fait opposée, c'est que, dans un événement désastreux dont l'affligeant souvenir se rappelle sans cesse, confondant les termes et prenant l'effet pour la cause, on a préféré d'attribuer cet effet au climat qui n'y avait tout au plus que bien peu de part, à s'en éclairer par des recherches (*ibid.* p. 319 à 321).

La rivière d'Oüanari est bordée entièrement par des pinotières qui ont, compensation faite de leur différente profondeur, trois quarts de lieue sur la rive droite et deux lieues sur la rive gauche, et cela l'espace de cinq lieues de longueur, ce qui fait plus de treize lieues carrées de pinotières, en bonnes terres desséchables, moyennant de l'argent, du courage et de la patience..... Après trois quarts de lieue de navigation dans Couroüai, rivière qui a son embouchure dans l'Approuague, nous avons fait ouvrir un chemin sur la rive droite allant au nord-est où nous avons marché trois heures et demie de temps dans l'eau jusqu'au milieu du corps plus ou moins; depuis le bord de la rivière jusqu'au milieu du chemin que nous avons parcouru, ce sont de très-belles pinotières et de bonnes terres; après cela viennent des marécages qui sont de bonnes terres aussi. Tous ces quartiers-là sont de belles plaines en terres basses et qui sont toutes desséchables; nous n'avons pas visité la rive gauche, mais il y a une forte présomption à croire que les terres y sont tout aussi précieuses. — La découverte de tant de belles terres basses desséchables nous a fait un plaisir infini, cependant

nous n'avons visité que les terres appartenantes à la Compagnie de la Guyane française. Il n'y en a certainement pas moins sur les terres du roi qui ne sont pas concédées, sans compter les plaines de Kaw; mais pour pouvoir en rendre compte il faudrait y faire une visite en règle, telle que celle que nous venons de faire pour la Compagnie. Que dira-t-on présentement du préjugé général des colons de la Guyane, qui vous objectent sans cesse qu'il n'y a point de pinotières ou terres basses contiguës, et qu'on ne sait pas si le peu de marécages isolés qu'on connaît sont desséchables? Cette opinion est même celle de l'assemblée nationale; cependant toutes ces belles terres qui offrent des richesses inépuisables se trouvent à leurs portes, dans des rivières habitées depuis long-temps, qui paraissent avoir été parcourues très-souvent et ont fourni matière à des systèmes sans nombre. — Dans cette ligne tirée dans Couroüai nous avons pris des sondes, premièrement à la fin de notre ligne, puis au milieu et vers la rivière; la terre de ces différentes sondes est peu différente l'une de l'autre, étant partout bonne. — Il était tard lorsque nous avons été au bout de ce percé ou ligne, où nous avions marché pendant trois heures et demie; ne pouvant donc aller plus loin, nous avons fait monter un nègre sur un arbre, il nous a rapporté que toute l'étendue qu'il voyait est de même marécages et pineaux du côté de la mer, et tout du côté de l'Ouest et de l'Est aussi (*Précis d'un voy. fait à Oyapok*, etc.).

Guisan partit de Cayenne, avec MM. de Boisberthelot et Couturier, pour explorer les Savanes noyées de la plaine de Kaw, le 2 mars 1778.

..... Le 4, nous commençons à nous mettre en route, marchant dans l'eau et nous mêlant à nos nègres pour aider à pousser nos canots.... Nous venons de passer une terrible nuit : nous n'avions

rien pour nous couvrir; cependant les blancs étaient un peu mieux en ce que nos hamacs étaient suspendus à des perches, ce qui nous à mis hors de l'eau jusques vers le jour, que nos perches s'étant enfoncées dans la vase par notre poids, nous commencions à avoir les reins dans l'eau. Au reste, quand on a passé la nuit dans un hamac par la pluie, on est peu affecté de se voir mouillé par-dessous.... Nous avons sondé la terre, c'est un fonds de bonne vase marine recouverte d'un à deux pieds de terreau. — Le 5, nous avons marché tout le jour dans les joncs dont nous venons de parler. — Le 7, la pluie a été si continuelle qu'il nous a été impossible de rien observer.... Nos vivres commencent à se gâter, etc., etc.

Ce voyage se prolonge ainsi, avec des phases diverses, jusqu'au 2 mai, c'est-à-dire pendant deux mois. Les voyageurs avaient partagé toutes les fatigues de leurs nègres; comme eux, ils s'étaient mis jusqu'à mi-corps dans la boue pour pousser les canots à travers la vase et les herbages; comme eux, ils avaient supporté la privation d'eau et de vivres, reçu la pluie et le soleil, vécu et dormi au milieu des exhalaisons de cette immense plaine fangeuse; et après ces deux mois ainsi passés, les trois explorateurs rentrèrent à Cayenne, sans que leur santé en ait reçu aucune altération. — Voici les conclusions qui terminent le *Journal* de Guisan.

Il résulte de l'examen fait de cette plaine noyée :

Qu'elle présente un plan incliné vers la mer;

Que cependant le grand pourtour de palétuviers qui la borde est plus élevé, et forme tout à l'entour une digue naturelle qui ne

laisse échapper que les eaux qui surpassent leur élévation ou les *têtes des criques ;*

Que l'endroit le plus noyé est aux approches de Kaw ;

Que la plaine est recouverte de beaucoup de terreau qui, dans bien des endroits, a été séché et calciné par le feu dont le propre, quand on l'y a mis, est de brûler jusqu'au fond des racines au dedans de la terre ;

Que la nature répare peu à peu les ravages de ces incendies ;

Que toute cette plage est desséchable moyennant un large canal de Mahury à Kaw, et un autre canal qui de celui-là irait dégorger droit à la mer ;

Que la communication de ces canaux serait facile jusqu'au pied des montagnes (*Rapport de M. Guisan sur les savanes de Kaw*, feuille de la Guyane française, t. 2, p. 42).

XLVII.

AUTEUR ANONYME.

1788.

Réflexions sur la colonie française de la Guyane. (Broch. in-8°.) — Cette brochure, écrite à une époque où la nation française était en proie à la fièvre des projets, propose un moyen au moins assez étrange pour mettre la Guyane en valeur. L'auteur veut diviser la colonie en *Villas*, espèces de majorats inaliénables, qui seraient réparties entre des seigneurs et des ecclésiastiques, et auxquelles seraient attachés, en place des esclaves, des *serfs-colons*, aux mêmes

conditions que les anciens serfs de la glèbe. Sous tous les autres rapports, l'auteur fait preuve de grand sens et d'une étude approfondie du passé et des ressources de la colonie.

De toutes les entreprises à système sur la Guyane, celle qui fut formée en 1763 a été la plus funeste à l'humanité, et la plus mal conçue dans le régime intérieur qu'on se proposait d'y établir. L'exécution du projet fut confiée entre les mains d'un chef qui ne voyait dans cette opération qu'un moyen de mettre à exécution un plan chimérique de législation, qu'il s'était forgé sans avoir égard au climat et aux autres circonstances qui forment les peuples et la nature de chaque gouvernement. L'autre chef associé à cette entreprise manquait de la première qualité essentielle, la probité, sans laquelle il n'existe point de véritable administrateur. — L'incapacité du gouverneur et la mauvaise foi de l'intendant ne sont pas les seules causes des malheurs de 1763. On n'était pas même convenu de la partie de terrain qu'on voulait peupler ; les subsistances manquèrent tout à coup, etc., etc. (p. 2).

Le système d'établir dans cette contrée une population capable de résister par elle-même aux attaques étrangères, et propre avec le temps à voler au secours des autres colonies lorsque les circonstances l'exigeront, ne doit pas être abandonné légèrement. Par sa position, la Guyane pourra servir de point de réunion, de repos et même d'asile dans les événements contraires (p. 4).

Il faudrait distribuer des terres aux soldats destinés à la défense de la Guyane, leur donner toutes sortes de moyens de les faire valoir et leur interdire le célibat. Des propriétaires pères de famille, soldats au besoin, tel est tout simplement le système mili-

taire convenable dans les commencements de la population de cette contrée (p. 11).

XLVIII.

GAUTIER.

1791.

Le citoyen Gautier, officier de la milice de la Guyane française, avait habité vingt-huit ans cette colonie, lorsqu'il présenta à l'Assemblée Nationa'e son *Plan d'une colonie sur les bords d'Oyapock*.

Au milieu de cette foule de projets que l'intérêt personnel ou l'amour du bien public enfante chaque jour, et qui viennent suspendre les opérations de l'auguste Assemblée, le sieur Gautier se garderait bien de faire paraître le *Plan d'une colonie nouvelle*, si, d'après les plus mûres réflexions, toutes puisées dans l'usage d'une longue suite d'années, dans la connaissance parfaite du sol et du climat où il désirerait l'établir, il n'était certain d'une entière réussite; s'il ne pouvait répondre qu'en procurant à la Nation les plus grands avantages il tirerait bientôt de l'indigence tant de pères de famille, tant d'ouvriers qui n'attendent, pour s'en affranchir, que les moyens d'exercer leurs talents, leur industrieuse économie.

C'est à la Guyane française ou France équinoxiale, qu'il a long-temps habitée lui-même, c'est sur les bords d'Oyapock et d'Ouanary qu'il a découvert et qu'il leur offre aujourd'hui les biens de la meilleure terre de ce vaste continent.

A droite et à gauche de ces deux rivières, sont de vastes sava-

nes naturelles, des forêts immenses, qui n'attendent que des bras pour être abattues et réduites en culture. Les embouchures de ces deux rivières sont distantes l'une de l'autre d'une demi-lieue, et de trente, ou environ, de Cayenne.

Au seul nom de cette île, le sieur Gautier sent bien que la prévention va s'élever contre lui; déjà il lui semble entendre toutes les parties de la France réclamer en poussant un profond soupir; mais qu'elles suspendent un moment leur jugement. Bien loin de condamner un trop juste sentiment de douleur, témoin des larmes, du désespoir des Français à Cayenne, sa sensibilité en a gémi. Hélas! il ne pouvait alors que gémir sur un projet conçu au hasard et exécuté par des chefs peu éclairés ou malintentionnés.

Il serait en effet facile, en France même, de faire bientôt périr la moitié des citoyens, si on les traitait comme les nouveaux colons envoyés à Kourou; si, comme eux, ils n'avaient pour nourriture que des aliments malsains, farines gâtées, légumes échauffés, viande corrompue, et pour boisson que des eaux puantes et de mauvais tafia de la Martinique.

Ce n'est donc pas la faute de ce climat, puisqu'il est reconnu et prouvé que ses productions sont bien au-dessus de celles des autres colonies. Le vice est venu tout entier d'une mauvaise administration. Il n'en faut pas conclure que ce pays soit sans ressource; il faut au contraire profiter de la première faute, éviter de tomber dans une seconde, et, par de sages précautions, se dédommager des pertes que la France y a faites.

Le sieur Gautier, animé du même zèle qui, pendant vingt-huit ans, a dirigé ses opérations dans ce continent, offre à la Nation l'hommage de ses services pour effacer jusqu'aux moindres vestiges des malheurs passés, en jetant, à peu de frais, les fondements d'un établissement solide sur les rives d'Oyapock et d'Ouanary, dont les productions assureront le bonheur, non-seulement par les avantages qu'elles offrent, mais encore par ceux que l'on peut tirer journellement des épiceries et des fruits de

l'Inde, dont l'abondante fertilité annonce quels trésors elle renferme dans son sein ; trésors immenses pour les arts et le commerce, par ses bois de teinture, gommes, baumes, huiles, résines ; trésors salutaires par ses plantes médicinales, que la Nation achète à un prix excessif de l'étranger, tandis qu'elle les possède chez elle d'une qualité infiniment supérieure et bien capable de fixer son attention.

Comme pour le succès d'un établissement tout dépend du commencement, tout dépend des hommes qui y sont employés, quels sont ceux qu'il conviendrait d'abord d'appeler pour l'exécution du projet proposé ? La raison les indique : des Européens acclimatés, des créoles cultivateurs, des ouvriers actifs, laborieux, pris dans l'intérieur du royaume, sur la recommandation de leur district ou de leur département.

Or, il y a dans la Guyane française et dans les îles voisines des Européens dont les occupations depuis long-temps sont de veiller sur les nègres, de les conduire, de diriger leurs travaux en qualité d'économes ou de commandeurs. En leur offrant une partie de terrain qui serait arpentée et limitée, avec les ustensiles nécessaires pour le défrichement, comme le Roi l'a toujours pratiqué, et les avances de quatre nègres et d'une négresse, avec quelle reconnaissance ne recevraient-ils pas un avantage aussi considérable ! Avec quelle ardeur ne joindraient-ils pas leurs bras aux bras qui leur seraient accordés, pour tirer du sein de la terre les mêmes productions dont ils ont, pendant tant d'années, enrichi les habitants qui les ont employés !...

Voilà des hommes acclimatés et cultivateurs ; voilà ceux qu'il conviendrait d'abord d'employer pour servir de modèles aux Français, pour lesquels le sieur Gautier se proposerait de former cent habitations, et qui, d'après le décret de l'Assemblée Nationale en faveur du plan proposé, seraient choisis parmi les cultivateurs nés dans les provinces méridionales.

Les jeunes gens qui se disent artistes et qui inondent la capitale, les gens sans aveu doivent être absolument rejetés de ce genre d'occupation; le sieur Gautier leur réserve d'autres exercices. Il faut à la vérité des ouvriers; mais c'est aux bras nerveux des charpentiers, des scieurs de long, des forgerons, des menuisiers et autres, dont les talents sont nécessaires aux établissements, qu'il faut les distinguer; ce sont ceux-là qu'il faut choisir lorsqu'ils seront porteurs de bonnes attestations qui, en répondant de leurs vie et mœurs, certifieront qu'ils manquent d'occupation en France.

C'est de tels hommes que doit être composée, pour réussir, la première émigration que le sieur Gautier ferait transporter avec lui pour commencer.

XLIX.

AUTEUR ANONYME.

1794.

Extrait d'une *Lettre sur la culture du sol de la Guyane*, conservée au Dépôt des fortifications de la Marine.

Quoiqu'il y ait fort peu de temps que je suis à Cayenne, j'ai trouvé, au milieu de mes occupations, le moyen de prendre des renseignements certains sur le sol, la manière de le cultiver, la nature et la qualité de ses productions.

La colonie de Cayenne et de la Guyane française est d'une très-vaste étendue; son sol, aussi fertile que celui de Surinam, offre les mêmes avantages à l'industrie : il fournit des récoltes abondantes en sucre, café, coton, indigo, cacao, rocou, d'une valeur égale aux productions du Brésil, qui sont estimées sur les

marchés d'Europe 30 p. 0/0 au delà des mêmes denrées des autres colonies.

On a établi ici, depuis quelque temps, des habitations en girofliers, poivriers, canneliers : elles ont parfaitement réussi ; les fruits croissent aussi abondamment et de même qualité que dans l'Inde.

En vain argumenterait-on contre ce pays de son défaut d'accroissement. J'opposerais à ce raisonnement l'état florissant de la partie hollandaise, dont le sol en tout égal au nôtre présente les plus belles, les plus riches habitations. L'état d'enfance dans lequel est restée Cayenne ne peut donc être reproché qu'aux colons qui, naturellement indolents et trouvant des moyens d'existence assurés dans les secours que la métropole leur faisait passer annuellement, ont négligé ceux que la nature les invitait partout à accepter.

Si, ce que j'ignore, il entre dans le plan de la Convention Nationale de conserver quelques possessions en Amérique, Cayenne seule peut dédommager la France de la dévastation de ses autres colonies. Ce qui te surprendra, c'est que, quoiqu'à quatre degrés de la ligne, les blancs qui ne sont point avancés s'établissent et cultivent eux-mêmes; c'est donc à tort qu'on a jusqu'ici soutenu qu'il fallait être noir pour travailler la terre d'Amérique. Qu'un homme émoussé par le plaisir, qui passe d'Europe ici, ne puisse habituer ses mains à la culture, je le conçois aisément; mais ce même homme en France serait-il plus propre aux travaux de la campagne ?

L.

STEDMAN.

1796.

J.-G. Stedman était capitaine dans un corps de volontaires qui fit partie de l'expédition militaire envoyée, en 1772, par la Hollande pour réprimer les brigandages auxquels se livraient les nègres marrons de Surinam. Il passa cinq années à guerroyer dans la Guyane, et écrivit, à son retour en Europe, un livre qui parut en anglais, à Londres, en 1796. La traduction en fut publiée à Paris, l'an VII, sous le titre de *Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guyane* (3 vol. in-8°). Cet ouvrage est dépourvu de tout mérite littéraire; c'est une œuvre fort pitoyable, où l'excès de la forfanterie égale, s'il est possible, l'excès de la crédulité. Il a cependant été réimprimé plusieurs fois et traduit en plusieurs langues.

Les chaleurs à la Guyane, quoiqu'elle soit placée sous la zone torride comme la Guinée, y sont cependant beaucoup plus supportables que dans cette partie de la côte d'Afrique. Les rayons brûlants du soleil y sont tempérés, chaque jour, par des vents de mer rafraîchissants; tandis que dans la Guinée l'intensité de la chaleur est augmentée par le vent qui souffle continuellement de terre, et qui, dans son passage, traverse de nombreux dé-

serts de sable. Les vents d'Est ou alizés, qui règnent généralement entre les tropiques, sont des plus frais sur la côte de la Guyane entre huit ou dix heures du matin et six du soir, où ils cessent; après quoi à peine entend-on l'haleine du plus léger zéphyr (p. 46).

Quelques parties de la Guyane offrent un aspect montagneux et nu; mais le sol en général est très-fertile. La verdure couvre la terre pendant toute l'année; les arbres portent en même temps des fleurset des fruits mûrs; tout y offre l'image ravissante de la réunion du printemps et de l'été. Ces signes heureux de fertilité doivent être attribués, particulièrement à Surinam, non-seulement aux pluies et à la chaleur du climat, mais encore à sa situation basse et marécageuse, qui empêche ainsi l'intensité de cette chaleur de détruire la végétation, et surtout à l'extrême richesse du sol, principalement dans les parties cultivées avec l'industrie européenne (p. 49).

LI.

LESCALLIER.

1797.

Ce fut, comme il nous l'apprend lui-même, dans le but d'éclairer le Gouvernement sur le parti intéressant qu'il pouvait tirer de ses possessions de l'Amérique du Sud, que Daniel Lescallier, ancien ordonnateur des Guyanes hollandaise et française, publia son *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane.*

Par de fréquents voyages et de longs séjours dans un grand nombre de colonies, Lescallier avait été à même d'en apprécier la valeur et d'en comparer l'importance. Il fit son apprentissage à Saint-Domingue, sous le gouvernement du général d'Estaing, en 1764. A ce sujet, il rapporte dans son *Introduction* un fait qu'il a paru d'autant plus intéressant de reproduire ici, qu'a côté des funestes résultats auxquels l'incurie et l'ignorance ne sauraient manquer d'aboutir dans toute entreprise tentée sous les climats tropicaux, il montre jusqu'à quel point la prudence et de sages combinaisons parviennent à vaincre des difficultés beaucoup plus sérieuses que celles que présentera jamais l'exploitation bien entendue de la Guyane (voir ci-après *Extrait de l'introduction,* pag. 175).

En 1780, Lescallier se rendit à la Grenade; il y resta deux ans. En 1782, après un séjour de quelques mois à la Martinique, il vint à la Guyane hollandaise, qu'il habita encore deux années. Et enfin, de 1784 à 1788, il fut ordonnateur de la Guyane française, poste qu'il abandonna pour revenir en France « dans l'espoir d'inspirer au Gouvernement, » pour cette colonie, l'intérêt qu'elle mérite. » Pendant la durée de ses fonctions à la Guyane, Lescallier avait écrit dans le même but plusieurs Mémoires, qui étaient toujours restés sans réponse et sans effet. D'un autre côté, tous les efforts qu'il avait faits

dans la colonie elle-même, loin d'obtenir de meilleurs résultats, lui avaient aliéné l'esprit des habitants. Leur mécontentement fut poussé jusqu'à ce point que, ne se bornant pas à mettre obstacle à toutes ses vues de progrès, ils l'accusèrent près du Gouvernement, et le dénoncèrent même comme abritant, sous des prétextes d'essais, la dilapidation des deniers publics. Notons, pour tout expliquer, que Lescallier avait eu l'imprudence d'affirmer que les bras libres pourraient remuer le sol de la Guyane aussi bien que les bras esclaves, et que c'était à la population européenne qu'il voulait demander des habitants pour ces magnifiques contrées.

Parmi tous les hommes qui ont pris part à l'administration de la Guyane, Lescallier doit être incontestablement compté au nombre des plus capables, des plus dévoués, des plus laborieux. Agriculture, commerce, industrie, productions minérales, exploitation des bois, élève des bestiaux, colonisation, il étudia toutes ces questions tour à tour sur tous les points de la colonie; et il ne cessa de proposer, soit au Gouvernement, soit aux colons, les moyens d'améliorations partielles les plus pratiquement réalisables. Toute son activité, soutenue par une profonde conviction, ne put parvenir à autre chose qu'à établir dans les savanes du Sud un parc à bestiaux, qui entra immédiatement dans la voie de la plus séduisante prospérité, mais qui fut abandonné après

très peu de temps, parce que M. Pomme, son directeur, jugea bon de venir en France.

Lescallier était devenu enthousiaste de la Guyane, parce qu'il l'avait vue plus belle et plus riche que toutes les autres colonies, d'où pourtant on savait tirer des trésors. Trois années de courses, d'études et d'efforts inutiles, de lutte et de déboires ne le rebutèrent pas. Impuissant contre l'inertie et le mauvais vouloir des colons et de l'Administration locale, il résolut d'aller chercher dans la métropole des esprits moins prévenus et moins systématiquement hostiles. Mais il arriva en France à la fin de 1788, et l'on sait quelles idées commençaient alors à occuper la France.

J'ai reconnu les terres basses d'Approuague excellentes et semblables absolument à celles de Demerary, Essequebo et Berbice. Le sieur Guisan les a toujours trouvées égales à celles qu'en général on estime le plus à Surinam, et son opinion est qu'elles sont de la meilleure qualité. On y tente avec le plus grand succès la culture de l'indigo, que les Hollandais n'ont pas coutume de faire valoir dans leurs colonies de ce même continent. Les essais desquels j'ai pris connaissance offrent des résultats on ne peut plus satisfaisants.

Il est actuellement bien démontré que le quartier d'Approuague peut, par la culture de ses terres basses, offrir une prospérité immense (*Projet et moyens pour la culture d'un espace de terrain entre Kaw et Approuague*, etc. Ms. 1785).

Les pays de l'intérieur sont susceptibles d'une exploitation

considérable de bois de charpente et de marine, soit pour fournir aux besoins des nouveaux établissements à faire dans le pays, soit pour fournir aux îles du vent et à une exportation considérable pour les besoins de la marine de France. On y trouve des fers en quantité.

L'intérieur des terres peut offrir des moyens de richesses par l'exploitation de la vanille, de la salsepareille, des gommes, de la cire végétale et autres articles ; mais dans le moment présent ce ne sont encore que des objets de simple curiosité, par le défaut de communication avec cet intérieur et le peu de fréquentation avec les peuplades considérables d'Indiens, qui seules peuvent donner un essor à ce genre de recherches.....

Les bestiaux ont assez bien réussi dans la colonie, dans les savanes ouvertes et naturelles de la partie du nord.

On en estime le nombre à plus de 7,000 bêtes à cornes. On peut encore exciter la population des chevaux et des mulets ; mais à cet égard il n'y a rien de fait. La partie du nord de la colonie au delà d'Yracoubo, et la partie du sud au delà d'Oyapok, ont des savanes que l'on croit préférables à celles déjà établies.

Il faudrait quelques spéculateurs aisés pour la prospérité des terres basses et des grandes cultures que l'on peut faire à Approuague, et dans les autres terres basses, dont les essais assurent la réussite, et où l'on a fait surtout l'épreuve la plus avantageuse de l'indigo, qu'on y fait de la plus belle qualité (*Mém. sur l'état actuel de la col. de Cayenne, etc.* 1786. Ms.).

Il résulte de ce triste exposé une question bien naturelle : la Guyane est-elle susceptible de devenir une colonie florissante ?

Que d'objections s'élèvent contre elle !

« Il y a cent ans qu'on n'en fait rien; le Gouvernement y a fait » des efforts extraordinaires; des gens instruits s'en sont occupés; » des spéculateurs y ont versé des fonds; les uns et les autres ont » échoué : donc on n'y fera jamais rien de bon.....

» Ses terres sont froides et stériles, son climat malsain, ma-
» récageux et infect; sa pauvreté est une preuve de son manque
» de moyens, » etc., etc.

De pareilles assertions débitées d'un ton décidé, appuyées par la mauvaise opération de Kourou, ont fait la réputation malheureuse de la Guyane et ont causé son peu de progrès.

Il est cependant aisé de démontrer par des faits que la Guyane est susceptible de faire une colonie égale à Surinam, à Saint-Domingue, et même au-dessus de l'une et de l'autre.

Si une habitation connue possédant 60 nègres fait 30,000 fr. de revenu et au delà chaque année, les 10,400 nègres que contient la colonie devraient donner 5,200,000 fr. au même taux. Pourquoi ne donnent-ils pas la 5e partie de cette somme?

Cette habitation est pourtant située dans les terres hautes de la colonie, ces terres que de grands écrivains ont appelées froides et stériles, qu'ils ont condamnées à une pauvreté éternelle.

C'est dans les terres hautes, à 14 lieues de Cayenne, dans les montagnes, qu'est située l'habitation la Gabrielle, où est la plantation des girofliers du Roi, qui y a réussi complétement; c'est dans les terres hautes qu'est l'habitation Beauregard (bien des ci-devant Jésuites), qui offre une sucrerie intéressante, la seule que la Guyane puisse citer et qui donne de beaux revenus.

Ce n'est pas qu'on veuille ici renverser le système de cultiver les terres basses et noyées, à la manière des Hollandais, qui offrent les plus grandes espérances en tout genre; on veut dire seulement par là que c'est faute de culture, de travaux, d'industrie et de vigilance que la plupart des habitants, même des terres hautes, n'y ont rien fait.

Les uns n'ont rien fait, faute de travailler suffisamment leurs terres en ne faisant que les gratter à la manière des Indiens; d'autres ont été, à l'imitation de ces peuples et de leurs pères, absolument indolents et apathiques.

Mais, en y faisant passer une population proportionnée à son

étendue, avec le temps et les précautions nécessaires, la Guyane peut centupler ses produits, s'élever même à des progrès inappréciables.

D'abord il est démontré actuellement que ses terres basses valent celles de Surinam, de Demerary, Berbice et Essequebo, que les Hollandais cultivent avec de si grands succès; on y fait même, de plus qu'eux, de l'indigo reconnu d'une qualité supérieure.

Non-seulement Approuague, mais Ouanary et Oyapok, offrent de grands espaces où l'on peut faire des cultures en tout genre; mais vingt autres rivières, à commencer par les limites avec les Portugais, jusqu'au Marony, notre confin avec les Hollandais, montrent autant de places à autant de colonies capables (si on veut les établir) d'être citées chacune pour leurs richesses, et d'attirer chacune par la suite des vaisseaux de commerce.

Mais en supposant toutes les terres basses de la colonie mises en valeur, ou en train de l'être, on aurait encore de très grandes étendues dans les terres hautes, où le café, le cacao, le coton, l'indigo et le sucre peuvent être cultivés avec succès; des intervalles de marécages peuvent être desséchés et donner beaucoup, d'après quelques petites épreuves qu'on en a déjà faites.

Outre les projets de culture, on y peut faire encore une spéculation immense de bestiaux dans des savanes naturelles qu'on y trouve de toutes parts à une certaine distance de la mer, entre les pays noyés et les grands bois; et il serait très-possible de rendre cette branche lucrative et utile à l'approvisionnement de nos colonies des Antilles.

Des tentatives peu considérables encore, faute de moyens, montrent que l'on y peut faire des pêches et salaisons très-lucratives en lamentin, couri et autres poissons, qui non-seulement aideraient la colonie, mais aussi les îles Antilles.

L'exploitation des bois est un objet qui peut devenir de la première importance; le pays en est couvert, il s'y trouve des bois

de premières dimensions, durs et incorruptibles pour les usages de la marine, pour la construction, pour l'artillerie; on y peut trouver de quoi fournir aux habitations et aux sucreries des îles, et des bois de couleur pour l'ébénisterie très-recherchés; cette exportation ne monte pas dans ce moment à plus de 50,000 livres par an, mais elle peut s'élever à une somme très-considérable et offrir la plus grande utilité avec des bras et de l'industrie.

La pêche des tortues de mer, qui se fait dans diverses parties de la côte, du côté de Sinnamary, fait une branche de commerce utile aux îles, et donne des ressources aux pauvres habitants qui commencent.

S'il est vrai de dire que la plupart des terres hautes et montagneuses sont peu propres à la culture, il est également vrai qu'il y en a plus de bonnes que les spéculateurs n'en peuvent demander. Eh! quel est le pays où, sur une aussi grande étendue, il n'y ait pas des intervalles stériles? Même, dans celui-ci, les parties peu propres à la culture des denrées coloniales peuvent récolter et fabriquer du manioc, qui serait d'une grande ressource pour les Antilles; on y peut élever des bestiaux avec le plus grand succès, exploiter des bois, construire des canots, pirogues, etc.

Il s'y présente encore un objet qui seul peut donner de l'essor à la Guyane, c'est celui des mines de fer; on en trouve de très-riches et abondantes, et donnant du fer de la meilleure qualité, propre, suivant le rapport de M. Duhamel, à toutes sortes d'ouvrages et à la fonte des canons. Un essai de ces mines, commencé au quartier de *Roura* par un ingénieur minéralogiste envoyé par le Ministre, apprendra ce qu'on doit attendre de leur exploitation pour les profits, et pourra décider l'établissement de nombre d'usines, car on trouve de ces mines très-abondantes et étendues dans nombre d'endroits.

L'intérieur du pays, qui n'est presque pas connu, peut deve-

nir très-intéressant par les objets de droguerie et d'histoire naturelle que la botanique peut y trouver, sans ceux déjà connus qu'il serait trop long de détailler. Les Indiens dispersés dans diverses parties de cet intérieur et sur les côtes, peuvent devenir une population intéressante.

Mais ce qui doit donner encore beaucoup de satisfaction sur cette colonie, c'est l'assurance qu'on croit s'être procurée en dernier lieu, par divers rapports analogues faits de diverses parties du pays, qu'il existe à 25 ou 30 lieues de la mer, loin des embouchures des rivières, au-dessus des sauts, une belle contrée annonçant partout de la fertilité et la possibilité d'y établir des peuplades heureuses. On pourrait garnir tous ces hauts de rivières d'un mélange de blancs européens, pâtres et agriculteurs, d'Indiens et de sang-mêlés, qui élèveraient des bestiaux, des volailles, des vivres et autres objets de subsistance, et vivraient eux-mêmes abondamment, assureraient l'intérieur du pays, communiqueraient entre eux et les missions et peuplades indiennes par des chemins intérieurs, et donneraient des moyens pour pénétrer et s'établir plus au loin dans toute cette vaste contrée, dont les bornes et les productions nous sont inconnues.

J'ose avancer que tant d'objets intéressants peuvent se promouvoir sans augmenter les dépenses que le Roi fait en cette colonie ; ils peuvent même avoir lieu en diminuant ces mêmes dépenses ; c'est ce qu'il me sera aisé de démontrer. (*Mémoire sur la Guyane française.* Ms. 1788.)

.... Je fus destiné à l'établissement du Môle-Saint-Nicolas (à Saint-Domingue). C'était vers la fin de 1764.... On avait fait le projet de peupler ce pays de quelques familles acadiennes ; on devait y joindre des Allemands et des Lorrains, ouvriers, pâtres et cultivateurs. Cette entreprise était commencée. A un nombre de ces blancs émigrants on avait ajouté un atelier de 150 nègres

appartenant à l'État, pour aider aux plus forts travaux de défrichement et de logement. On avait entassé tout cela dans le replat bas, alors infect et marécageux, où est située actuellement la ville du Môle-Saint-Nicolas.

Cette importante et difficile mission avait été confiée, dans le principe, à des mains inhabiles ou inactives. Presque rien n'était fait; la maladie et le découragement avaient gagné le plus grand nombre de cette population, qui était logée à l'étroit sur la terre humide et malsaine, sous des planches minces assemblées en pignons, ou sous des toiles, abris insuffisants contre l'ardeur du soleil.

Tel était l'état du Môle-Saint-Nicolas lorsque le général d'Estaing put s'en occuper. Il s'y rendit lui-même pour y établir un meilleur ordre, et vint passer plusieurs mois au milieu de la contagion, pour chercher les moyens de la dissiper.

Au spectacle de ce lieu, ce général dit qu'il n'avait vu aucun champ de bataille aussi horrible. Pour ne pas remuer la sensibilité de mes lecteurs et pour ménager leur temps, je me contenterai de dire qu'on aurait répété au Môle-Saint-Nicolas les désastres qui arrivèrent à Cayenne dans l'établissement de Kourou dans le même temps, si les soins prévoyants et la vigilance de ce général n'avaient remédié à tant de maux. Il ne partit qu'après avoir vu établir sous ses yeux un meilleur ordre de choses et en avoir confié la suite et les détails d'exécution à des personnes sur qui il crut pouvoir compter. Je fus un de ceux qu'il honora de sa confiance.

....Je cite cette circonstance parce qu'elle a été pour moi une excellente école de choses absolument semblables à ce que l'on peut faire pour établir la Guyane, où il y a plus de moyens et moins de difficultés que nous n'en trouvâmes au Môle-Saint-Nicolas. Après deux ans de travaux et d'attention nous y laissâmes, à la place de forêts et marécages infects, une ville où chaque famille était logée à part et sainement, et munie de tous ses besoins; un grand nombre de bâtiments civils et d'établisse-

ments militaires, des logements et des plantations de vivres du pays pour les nègres de l'État ; cet atelier, instruit et exercé à divers travaux et en très-bon état ; plusieurs gens de métiers et industrie établis ; une population de 3 à 4 mille blancs qui commençait à supporter les difficultés du climat. Il y avait dans l'intérieur du pays des cultures, du bétail, des communications, et deux petites peuplades en train de prospérer et qui ont en effet réussi (*Introduction* à l'ouvrage intitulé *Exposé des moyens,* etc.).

Dans ces savanes à perte de vue (entre Sinnamary et Iracoubo) on a toujours multiplié avec succès les bestiaux ; mais une mauvaise administration ou le manque de prévoyance en a fait beaucoup diminuer le nombre depuis quelques années. Les cochons y avaient prodigieusement multiplié ; ils étaient dans le cas d'offrir un objet de spéculation pour les îles du vent.

Cette partie de la Guyane a toujours été regardée comme très-saine, et présentant plus de ressources aux petits habitants et aux commerçants ; le gibier de toute espèce y abonde, la mer est fort poissonneuse, ainsi que les rivières. Les volailles y réussissent ; on y cultive avec succès les vivres du pays et le coton (*Exposé des moyens*, etc., p. 22).

Que d'objections s'élèvent le plus souvent contre tous les projets qui se présentent pour établir et mettre en valeur cette grande contrée (la Guyane) ? —Il y a cent ans qu'on n'en fait rien.—Le Gouvernement y a fait sans succès des tentatives et des dépenses. Son climat est marécageux et malsain, ses terres sont froides et stériles, nous dit-on. Sans entamer là-dessus une trop longue discussion, il me suffira peut-être d'assurer, d'après une expérience de six ans dans la Guyane hollandaise et dans la nôtre, que la Guyane est celle des colonies de l'Amérique la moins nuisible à la santé des Européens.

La chaleur est moindre dans ce continent, quoique au voisinage de la ligne, que dans nos autres colonies de la zone torride. J'y ai observé pendant trois ans le thermomètre, et l'ai vu se soutenir entre le 19e et le 25e degré. Cette température peu ardente est mitigée par la fraîcheur que répandent dans l'air et l'influence des vents alisés du grand Océan, auxquels cette partie de la Guyane est merveilleusement exposée, et la multitude des rivières et des fleuves qui l'arrosent de toutes parts, et les forêts dont le pays est couvert presque dans toutes ses parties.

On objecte quelquefois, contre la salubrité du pays, ces forêts et ce qu'on appelle les marécages ; mais c'est à tort : l'expérience a démontré qu'ils n'ont aucun effet funeste ni les uns ni les autres. Le séjour des forêts n'y est point malsain ; j'y ai fait des courses considérables, accompagné d'un nombre d'Européens et autres ; nous avons couché plusieurs nuits de suite dans les bois sans que personne en ait été incommodé. Les espaces qu'on appelle *marécages* n'y ont aucune mauvaise influence ; d'ailleurs on ne peut appeler proprement marécages de grandes étendues, semblables à des inondations, où les eaux ne sont ni stagnantes ni croupissantes et se renouvellent sans cesse, soit par les marées deux fois par jour, soit par les pluies abondantes dans une partie de l'année. Il est connu que la saison pluvieuse est la plus saine, et que le voisinage des côtes, où tout est terres basses et noyées, dont je ferai ci-après la description, est au moins aussi salubre que les parties intérieures.

Ce que j'ai dit des degrés de chaleur a rapport au climat des côtes et au voisinage de la mer. Quand on s'éloigne des bords de la mer et des pays bas à dix ou quinze lieues de distance, il y a toujours deux degrés de moins de chaleur.

On voit fréquemment des Européens passer dans la Guyane, y séjourner plusieurs années, sans éprouver aucune de ces maladies fâcheuses auxquelles ils sont sujets dans presque tous les autres pays de la zone torride, et comme un changement de

climat aussi marqué peut naturellement le faire craindre. Les Européens résistent surtout à ce climat lorsqu'ils savent adopter une manière de vivre frugale, plus analogue aux pays chauds; lorsqu'ils ont soin d'éviter, dans les commencements, de s'exposer trop long-temps de suite aux rayons directs du soleil. S'il meurt des émigrants, c'est presque toujours le libertinage et l'usage des liqueurs fortes qui les emportent; ce n'est pas la faute du climat.

Après avoir rassuré sur la prétendue insalubrité du pays, il faut établir que ses terres sont propres à donner des produits. Je ne crains pas d'assurer que la Guyane offre de superbes et fertiles terrains à cultiver, et beaucoup de moyens de commerce, d'industrie et de travail. Outre les grandes cultures de denrées coloniales, dans lesquelles la Guyane française peut un jour surpasser non-seulement Surinam, mais encore Saint-Domingue, outre les épiceries de l'Inde, qui y prospèrent comme dans leur sol natal des Moluques et de Ceylan, on y trouve plusieurs moyens de prospérité qui sont étrangers aux autres colonies.

Pour commencer par l'objet qui intéresse le plus lorsqu'on parle des colonies, celui de la culture des denrées coloniales, il suffirait peut-être, pour prouver que la Guyane a des terres de la première fertilité, de citer les colonies voisines du même continent, Surinam, Berbice, Démérari et Esséquébo, où l'industrie hollandaise s'est si bien exercée; ces colonies qui, quoiqu'elles soient beaucoup plus nouvellement établies que notre Guyane, font déjà cependant pour 100 millions de revenus annuels, tandis que la Guyane française n'en a fait, dans ses temps les plus brillants, que pour 7 à 800 mille livres au plus; ces colonies qui suffisent amplement à leurs propres dépenses, et donnent des profits, tandis que la nôtre, sur 750 mille livres qu'elle coûte annuellement au trésor public, ne donne que 50 à 60 mille livres de recettes en déduction (p. 29-33).

On peut établir avec succès des *haltes* ou ménageries de gros bétail, dans les parties de terres hautes qui sont en savanes; on y pourrait, avec les soins convenables, faire réussir des haras. Lorsque ces savanes sont entremêlées de bouquets de grands bois, qui peuvent fournir des matériaux pour la construction des cases et des parcs, le terrain sur lequel on coupe ces bois, étant de meilleure qualité, peut se défricher et se cultiver en manioc et en coton.

La Guyane française a encore, dans divers cantons, des montagnes entières de minerai de fer d'excellente qualité, propre à tous les ouvrages, même à la fabrication des canons. Ce minerai est riche et abondant; il rend depuis 45 jusqu'à 80 pour cent. Les endroits où se trouve le minerai sont couverts de bois; ce qui facilitera beaucoup l'exploitation de ces mines. On a creusé dans le pays nombre de puits pour vérifier l'épaisseur du minerai, qui a depuis 6 pieds jusqu'à 27 pieds d'épaisseur à la surface de la terre. Des eaux courantes dans les mêmes montagnes faciliteront l'établissement des usines et martinets nécessaires; et ce serait un grand moyen de spéculation, comme de travail et d'industrie, pour la partie indigente de la nation.

Si l'on voulait réserver à la marine seulement un canton inoccupé de ce pays, elle pourrait s'y approvisionner, à des prix au-dessous de ceux d'Europe, de bois d'une durée quintuple au moins des nôtres. On épargnerait des sommes à l'État dans cette branche d'administration; on économiserait au moins toutes celles qui passent à l'étranger pour avoir de mauvais bois.

Plusieurs espèces de bois qui croissent entre les tropiques sont très-propres à la construction des vaisseaux, et beaucoup plus durables que les nôtres. L'emploi utile que font de ces bois diverses nations des Indes, et les Espagnols à la Havane, à Manille, etc., aurait dû plus tôt nous engager à suivre leur exemple. Aucun pays ne produit de ces bois en plus grande abondance que la Guyane. Je puis en parler avec quelque assurance (p. 54-55).

Parmi ces divers bois, il y en a qui ont une qualité amère ou aromatique, qui en chasse les insectes et les vers de mer, si funestes aux vaisseaux. Il y en a d'autres qui se pétrifient dans l'eau et ne s'y pourrissent jamais. On voit dans les forêts des arbres qui, ayant été très-anciennement renversés par vétusté ou par quelque coup de vent, ont essuyé pendant nombre d'années les injures du temps et l'humidité presque continuelle, sans être pour cela gâtés autrement que dans leur aubier.

Quoiqu'il y ait des différences totales entre ces bois, puisque les uns sont incomparables et les autres ne sont propres à rien, on a le plus souvent fait contre eux tous, sans distinction et sans examen suffisant, diverses objections qui ont fait rejeter trop légèrement leur usage. Il ne me sera pas difficile de repousser ces objections.

La première de ces objections est leur grande pesanteur.

Cette objection ne peut être faite avec réflexion par des personnes connaissant les principes de la construction et de la stabilité des vaisseaux. Si ces bois sont plus lourds, le constructeur calculera leur pesanteur spécifique ; formant des bois les plus lourds les parties submergées, et fabriquant les hauts avec les bois plus légers que le même pays fournit, il abaissera d'autant le centre de gravité de son vaisseau, et diminuera considérablement la quantité de lest dont on est obligé d'écraser nos bâtiments (p. 58).

Je n'ai encore parlé que des côtes et du voisinage de la mer en décrivant le climat de la Guyane, sa température, les divers moyens de culture, de prospérité et d'industrie que ces contrées présentent.

Les épiceries de l'Inde et tous les fruits délicieux des pays chauds, se naturalisent dans la Guyane, et y ont réussi aussi parfaitement qu'aux Moluques ou à Ceylan.

Toutes les denrées coloniales y croissent avec le plus grand

succès, et la qualité de presque toutes y est décidément supérieure à celle des autres colonies. Il est reconnu que le café de la Guyane est le meilleur après celui de Moka; le coton de la Guyane est d'une qualité supérieure à tous les autres, et vaut toujours dans le commerce 40 ou 50 livres par quintal de plus que ceux des îles.

Le sucre y a un grain plus gros et mieux cristallisé; le tabac y vient égal en qualité à ceux si renommés du Brésil et de Saint-Vincent.

La terre y est propre à la culture de toutes les espèces de vivres des pays chauds, et à celle du riz.

Des savanes immenses offrent, dans divers cantons de ce vaste pays, de la pâture à tel nombre de bestiaux qu'on voudra y faire multiplier : ils y réussissent très-bien.

Le pays abonde en gibier de toute espèce et en poissons d'eau douce excellents : une mer poissonneuse présente le long des côtes des moyens de subsistance aux colons et aux ouvriers et cultivateurs; on y trouve même des articles d'échange et de commerce par les abondantes salaisons qui peuvent se faire de lamentins et autres poissons. Les tortues viennent dans la saison augmenter annuellement ces ressources.

Les forêts produisent de superbes bois de couleur et d'ébénisterie, des bois de construction pour la marine, d'autres pour les bâtisses, les habitations et les moulins.

On pourrait encore espérer d'y récolter de la soie, espèce de production à laquelle paraît se prêter singulièrement un climat égal et peu ardent, exempt de ces ouragans qui portent ailleurs le ravage et la destruction.

De ce voisinage de la mer, dans lequel, par tous ces moyens d'industrie, on peut faire des revenus égaux à ceux de toutes les autres colonies prises ensemble, si l'on passe à la description du pays intérieur, il jouit d'une température bien plus agréable, d'un climat plus sain et de bien des avantages.

J'ai été moi-même, à 30 et 40 lieues loin de la mer, dans di-

verses parties tant de la Guyane hollandaise que de la Guyane française ; j'ai fait des voyages de plusieurs jours par terre à travers les bois et les montagnes ; j'ai éprouvé à cette distance une différence agréable de température. J'ai couché, ainsi que tous ceux qui me suivaient, en plein air, plusieurs nuits de suite, sous des abris qu'on se fait avec des branches et des feuilles de palmistes : personne n'en a été incommodé.

Ces forêts et ces pays intérieurs produisent, outre les bois, la vanille, la salsepareille, la gomme élastique, la gomme copale et plusieurs autres, diverses sortes d'épices naturelles au pays, entre autres le bois de crabe et le *pulchiri*, espèce de muscade, le baume de copahu, le baume du Pérou, appelé dans le pays *racoussini*, la casse, le simarouba, l'ipécacuanha, la pareira-brava, une cire végétale appelée *guinguiamadou*, de la cire noire connue ailleurs sous le nom de cire de la Guadeloupe, d'excellent miel, une substance appelée *nid de fourmi* qui a une qualité supérieure au meilleur agaric connu pour arrêter les hémorragies, des bois propres aux teintures, et tant d'autres productions dont plusieurs nous sont encore inconnues : tout cela ferait des occupations pour les Indiens de l'intérieur, des moyens d'échange pour leur procurer des marchandises d'Europe, donnerait des débouchés à nos manufactures et de l'activité à notre commerce.

Dans cet intérieur, à de grandes distances, on trouve le cacaoyer croissant naturellement en forêts.

Il paraît certain, par les rapports qui m'ont été faits des parties les plus intérieures que nous ne connaissons ni ne fréquentons, que lorsqu'on pénètre bien avant dans les terres, comme à 80 ou 100 lieues de la mer, on trouve un pays excellent, fertile et plus agréable pour le séjour que celui des côtes et du voisinage de la mer.

Plus on s'éloigne des côtes, plus le pays est salubre, exempt d'insectes et d'animaux venimeux, plus aussi il est peuplé de

nations indiennes, dont plusieurs sont actives et industrieuses.

Ces parties intérieures ont des mines de ce beau cristal de roche que l'on retrouve roulé sur les bords de la côte et de quelques rivières dans ce qu'on appelle *pierres de Cayenne.*

Il est probable qu'on y trouvera, en le recherchant et l'examinant de plus près, nombre de minéraux et de végétaux précieux qui ne nous sont pas encore connus, desquels on retirerait de grands avantages pour les arts et la médecine (p. 69-74).

On ne connaît dans la Guyane que deux saisons : celle des pluies, appelée quelquefois *hiver ;* et celle de la sécheresse, à laquelle, par opposition, on donne le nom d'*été.*

La saison des pluies commence ordinairement en décembre, quelquefois seulement en janvier. Il y a le plus souvent un intervalle sec d'un mois ou six semaines en mars et avril, qu'on appelle la *petite sécheresse.* A la mi-avril, ou à peu près, les pluies recommencent jusqu'en juin, et quelquefois jusqu'à la mi-juillet. Ainsi, sur les douze mois de l'année, il y en a environ cinq de pluie.

Quoique ces pluies soient extrêmement abondantes, surtout pendant la dernière époque, il ne faut pas s'en faire une idée exagérée et croire que ce soit un déluge continuel. Il y a des intervalles et même des journées entières de beau temps pendant la saison pluvieuse, comme réciproquement il y a des intervalles et des journées entières de pluie pendant la sécheresse.

La Guyane est exempte de ces ouragans qui font tant de ravages aux Antilles et aux Indes. Les tremblements de terre, ces grandes convulsions de la nature, qui ailleurs détruisent tout et engloutissent les colons et leurs travaux, ne désolent point le continent de la Guyane. On n'y connaît pas la grêle, qui détruit si souvent nos moissons (p. 120-122).

LII.

JACQUEMIN.

1798.

Quand le citoyen Jacquemin publia son *Mémoire sur la Guyane française*, il avait habité vingt-deux ans la Guyane, et y avait rempli avec succès différentes missions dont il avait été chargé par le Gouvernement. La Guyane, dont il avait visité une partie assez étendue, « ne se présentait à ses yeux que comme une terre de promission. Son vœu était d'y voir passer beaucoup de ses concitoyens dont l'existence était pénible, et qui auraient trouvé, dans la Guyane, non-seulement des ressources assurées contre l'indigence, mais encore les moyens faciles de se procurer en peu d'années de l'aisance et même de la richesse. La nature, ajoute-t-il, en a fait, et elle y prodigue les principales avances. » Son livre est un appel à l'émigration; et le citoyen Jacquemin prêchait d'exemple, car, après un très-court séjour en France, il retourna habiter la Guyane.

Attenant à la plage, il y a sur les derrières, dans près des trois quarts de la longueur de la côte, des prairies naturelles, appelées savanes; mais il n'y a que celles des cantons de Kourou et Sinamari, qui soient passablement fournies de bétail.

Lorsque j'étais à Sinamari j'en fis le relevé, et je trouvai que celui de ce canton se montait à environ quatre mille têtes. Depuis le poste d'Yracoubo jusqu'à Organabo, village indien, il y a huit lieues de belles et bonnes savanes. Ce n'est que depuis peu, sur le rapport que je fis de l'étendue et de la bonté de cette prairie, qu'on y fit passer quelques bestiaux ; elle peut en nourrir au moins cinq ou six mille. Depuis là jusqu'à Maroni il y a environ trente lieues, mais cette partie n'est guère connue que des indigènes ; il y a probablement aussi des savanes. Depuis Yracoubo jusqu'à Sinamari il y a huit lieues de prairies, et douze de Sinamari à Kourou, qui nourriraient aisément quinze ou seize mille têtes de bétail. Dans celles d'Ouassa, depuis l'Oyapok jusqu'à Cachipoure, on pourrait en élever environ vingt mille, et depuis Cachipoure jusqu'aux possessions portugaises, quarante ou cinquante mille. Ces prairies sont excellentes et, comme l'on voit, d'une étendue immense : on peut, sans se méprendre, leur donner environ cinquante lieues de longueur sur la côte. Le bétail y réussirait aussi bien que celui des établissements portugais, auxquels elles confinent, et que celui que j'ai vu chez les Indiens à Makari et à Conani. Ainsi voilà environ cent mille têtes de bétail qu'on peut élever dans les prairies de la Guyane. Leur immense multiplication n'y serait point à charge ; elle refluerait, soit en nature, soit en cuirs ou en salaisons, dans les Antilles, où on a une communication facile et qui s'exécute en fort peu de temps, parce que les vents, la marée et les courants favorisent tellement la navigation qu'on a été souvent en trois ou quatre jours de Cayenne à la Martinique, quoiqu'il y ait trois cents lieues de l'une à l'autre. On pourrait aussi multiplier dans ces prairies les chevaux, les mulets et les buffles. J'ai vu, dans les savanes de Sinamari, une jument élever cinq beaux poulains dans un espace de temps assez court, et deux femelles avec un mâle buffle produire environ soixante élèves sans que personne en prît soin. Les brebis, les chèvres et

les cochons méritent aussi l'attention. Les brebis font ordinairement, tous les ans, trois petits en deux portées. Les chèvres et les cochons multiplient beaucoup plus (p. 4).

Passons aux terres hautes de l'intérieur. Pour être moins fertiles que les basses, elles ne sont pas pour cela à négliger. On y respire un air frais, pur et sain..... On peut y établir plusieurs millions d'habitants qui, avec un peu de travail, se procureraient une vie douce et agréable. La chaleur y est supportable; on n'y a pas à souffrir de la rigueur du froid, ni de la vicissitude des temps, des saisons, ni des jours et des nuits qui sont presque toujours les mêmes. Les pintades, les pigeons, les canards, les dindes, et généralement toutes les espèces de volailles y viennent très-bien et s'y élèvent presque d'elles-mêmes; les poules pondent et font des couvées toute l'année; le froid, qui ne s'y fait jamais sentir, ne les en empêche pas. Quelques vaches, quelques chèvres et quelques porcs donneraient le beurre, le lait, les fromages et le lard dont on aurait besoin. La chasse et la pêche sont abondantes; la nature, avec très-peu de travail, y prodigue les oranges, les limons, les mangles, les citrons, les abricots, les corosols, les ananas, les sapotilles, les cerises, les grenades, les pistaches, les pommes cannelles, les goyaves, le gingembre, les monbins et plusieurs autres fruits qui se mangent crus, et dont on fait aussi des confitures, des compotes et des marmelades. La plupart des légumes d'Europe avec ceux du pays offrent, dans tous les temps de l'année, une nourriture saine, agréable et substantielle. Il n'y a point de vin à Cayenne, mais on y supplée par la boisson faite avec la canne à sucre, le riz, le mil, les bananes, le manioc, les patates et autres fruits du pays. On peut cependant avoir du raisin toute l'année, mais cela demande une grande sujétion : il faut tailler la vigne chaque fois qu'elle a porté; ceux qui en prennent la peine ont par ce moyen du raisin en tout temps. On fait dans la Guyane trois ou quatre récoltes par

an; trois ou quatre mois suffisent pour la maturité de plusieurs grains, tels que le riz et le mil. On y a des arbres qui ont tout à la fois des fleurs, des fruits verts et des fruits mûrs, qui se succèdent continuellement. Il y a des fruits, tels que le pataoüa, le caumon, et des graines, comme l'ouangle, avec lesquels on fait une huile aussi bonne que celle d'olive. Le moncaïa, l'aoüara, le maripa et plusieurs autres arbres portent des fruits qui donnent une huile moins bonne que celle dont je viens de parler, mais dont on ne laisse pas de se servir ; les nègres en font grand usage pour assaisonner leurs ragoûts et pour s'éclairer.

Les tortues, les caoüanes, les espadons, les requins et autres gros poissons qu'on pêche le long de la côte donnent abondamment de l'huile à brûler. Il y a un arbre fort commun, appelé par les indigènes oüaoüarouchi, et arbre à suif par les Français, avec le fruit duquel on fait des bougies qui éclairent très-bien. La gomme du mâni, fort commun dans les bas-fonds, étant fondue et mêlée avec de l'huile de carapas, lequel arbre est aussi fort commun dans ces mêmes bas-fonds, a la propriété, par sa grande amertume, d'éloigner tous les insectes des embarcations, et de les garantir de la piqûre des vers ; cet objet mérite l'attention du Gouvernement, par la grande utilité dont il peut être à la marine et au commerce. On tire de l'arbre appelé pekia une graisse bonne à faire la friture et à remplacer le beurre dans tous les usages de la cuisine; les amandes de ce fruit se mangent aussi en manière de cerneaux. La vanille vient naturellement dans les bois, sur les troncs des arbres. On pourrait aussi avoir la cochenille comme dans le Mexique; nous avons l'arbre qui la nourrit, il ne faut que des personnes entendues pour en tirer parti.

Outre les bois de construction, nous avons toutes les espèces de ceux qui s'emploient aux plus beaux ouvrages et à la teinture ; l'ébène vert et noir, le bois satiné et marbré, le bois de lettre, les bois jaune, rouge et violet. La pitte, qui se tille comme le chanvre, avec laquelle les Indiens font des cordes, des lignes et des

hamacs, et les Portugais des bas, des gants et de la dentelle; cette pitte, dont on tire un fil fin comme de la soie, et qu'on peut employer aux mêmes usages, vient naturellement et si facilement qu'elle est comme le chardon du pays. Le fromager et quelques autres arbres qui produisent une espèce de ouate, se multiplient de bouture, et en peu de temps; le citoyen Fiedmond, gouverneur de la Guyane, en faisait tous les ans ramasser pour les faire passer en France. Il y a des terres propres à faire des briques, des tuiles, de la poterie, de la faïence et même d'aussi belle porcelaine que celle de la Chine. Enfin les productions médicinales, dont on a besoin pour maintenir ou rétablir sa santé, ne sont pas moins communes à Cayenne que celles qui servent à la subsistance et aux agréments de la vie. Le pays ne manque pas d'eaux minérales et ferrugineuses; il produit le copahu, le racouchini, le tamarin, la casse, l'ipécacuanha, le simarouba, la squine, la salsepareille, le gaïac, le sassafras, la pareirabrava, la gomme élémi, la gomme animée, le quassi, espèce de kina excellent pour la fièvre, et beaucoup d'arbres naturels tant fébrifuges que vermifuges; des arbustes et des simples en grand nombre et d'une qualité supérieure.

Enfin, la Guyane est un vaste continent dont on tirerait le plus grand parti s'il était plus peuplé. Toutes les productions de Cayenne surpassent en qualité celles des autres colonies. Son coton a une soie plus belle, plus longue et plus fine; son café approche du moka. Ce pays abonde en toutes sortes de choses rares et curieuses. On y voit des oiseaux qui charment la vue par l'admirable variété et la rare beauté de leurs plumages; tout y vient facilement et sans beaucoup de culture; la terre est couverte d'arbres de haute futaie, et peut-être de plus de cent espèces différentes, dont quelques-uns même n'ont pas encore de nom propre. Il y a quantité de mines de fer qu'il faudrait exploiter, ne fût-ce que pour y consommer le bois, qui y est si commun qu'il nuit par sa grande quantité. Il y a probablement aussi des mines d'or,

d'argent et d'autres richesses enfermées dans le sein de la terre, comme au Pérou, au Mexique et au Brésil, auquel il confine. Des Indiens qui avaient travaillé aux mines du Para m'ont assuré qu'il y avait de l'or dans les montagnes derrière Makari, village qu'ils habitent. Dans le quartier de Sinamari, on trouve sur la côte du véritable grenat et une espèce de diamant. Le citoyen Fiedmond, ancien gouverneur de la Guyane, en avait fait tailler pour des boucles de souliers, de jarretières, des boutons de manche, et pour une garniture de veste; ces pierres étaient jolies et luisantes. Le citoyen Patrice, médecin botaniste, a trouvé des paillettes d'or, des calcédoines, dans l'exploration qu'il a faite d'une partie de la Guyane française en remontant l'Oyapock et descendant le Maroni. Plusieurs voyageurs ont rapporté que, sur certaines montagnes, très-nombreuses dans la Guyane, la boussole était dans une agitation continuelle : il y a donc ou de l'aimant, ou des métaux, ou enfin quelque chose d'extraordinaire. Que ce soit de l'or, de l'argent ou des pierreries, ce n'est pas ce qui est le plus important ; les vraies richesses sont la culture de la terre (pag. 7 à 15).

LIII.

SIMON MENTELLE.

1799.

Simon Mentelle, qui s'est rendu célèbre par son zèle et ses travaux pour la Guyane française, était arrivé dans cette colonie, en 1763, comme ingénieur de l'établissement projeté du Kourou. Il était chargé de tracer et de diriger la construction de la

ville que l'on devait élever sur les bords de cette rivière. Il se mit à l'œuvre sans perdre de temps ; mais à peine avait-il fait enfoncer les premiers pieux dans le premier hectare défriché, que les colons arrivant coup sur coup par milliers subirent les funestes conséquences de l'ignorance des chefs de l'entreprise, et de l'inqualifiable imprévoyance qui les jetait ainsi sur une plage déserte, sans abri, sans secours, avec des vivres pourris et des eaux saumâtres pour toutes ressources alimentaires. Simon Mentelle assista au développement entier de ce lugubre drame ; il vit, presque jusqu'au dernier, périr ces malheureux, et il regagna Cayenne avec les débris échappés au désastre. Mais pendant que la nouvelle de cette catastrophe, dont on s'efforçait partout de rejeter la cause sur le climat de la Guyane pour pallier la sottise des hommes, ravivait dans les populations européennes ce préjugé des anciens que la zone torride est inhabitable, Mentelle, homme de sens droit, jugeant sans passion comme sans aveugle terreur, spectateur de tout ce qui avait précédé et accompagné l'événement, concluait précisément de cet essai qu'avec un peu de prudence et quelques précautions, les Européens pouvaient, non-seulement habiter la Guyane, mais faire valoir de leurs mains et avec succès le sol fertile de cette colonie. Cette conviction s'accrut et se fortifia en lui pendant le séjour de trente-six ans qu'il fit à la Guyane ; et

lorsqu'il y mourut, dans un âge très-avancé, il venait d'écrire un *Mémoire sur la possibilité d'établir à la Guyane des colonies de blancs cultivateurs.*

Simon Mentelle semblait s'être voué à aider au développement et à la prospérité de la Guyane. Les nombreux écrits qu'il a laissés, et dont quelques-uns seulement ont été depuis produits au jour dans des récueils périodiques, témoignent de son activité et de la multiplicité de ses travaux. Il fit partie comme géographe de l'expédition qui, pour la première fois, remonta l'Oyapok jusqu'à sa source, rejoignit le Maroni et revint à Cayenne par mer, après avoir descendu le cours de ce fleuve; il dressa la carte de ce voyage à l'aide de son *Journal* qu'il avait conservé au péril de sa vie. Il rédigea pendant longues années l'*Almanach de Cayenne*, où il consigna d'intéressantes observations météorologiques. Ses travaux, que nous ne pouvons tous indiquer ici, seraient encore aujourd'hui d'une grande importance, et il serait bien à désirer pour la colonie qu'on en fît enfin imprimer le recueil.

Quoique la Guyane soit située presque au milieu de la zone torride, les chaleurs n'y sont pas excessives.

Il a été tenté plus d'une fois d'établir à la Guyane française des familles européennes. Il n'a été fait, pour aucun de ces projets, autant de frais et d'efforts que pour celui de 1763, et il n'en est aucun dont le résultat ait été aussi désastreux.

Il serait très-injuste d'attribuer au physique de cette région les malheurs qui suivirent cette fameuse entreprise : ses mauvais succès dérivèrent des principes mêmes du plan ; de fausses mesures dans l'exécution en achevèrent la ruine. Parmi ces fausses mesures, il suffit d'en citer une seule : c'est l'extrême disproportion qui existait entre la foule des individus transportés pendant dix-huit mois, et la petite population qui était déjà clairsemée dans le pays, sans qu'on pût y trouver de ressources pour venir au secours de ceux qui arrivaient en si grand nombre.

On renouvela, en 1768, à Cayenne, un semblable essai sur une moindre échelle ; on se proposait de le réaliser par degrés. On choisit cette fois d'anciens soldats de la garnison, robustes, accoutumés à la fatigue, parfaitement acclimatés ; 70 furent entretenus dans cet objet, durant près de trois ans, sur la rive droite de Tonnegrande, à environ une lieue au-dessus du *saut*. Les vivres, les instruments aratoires et autres, les ustensiles, une boulangerie, des officiers de santé et des médicaments, l'État pourvoyait à tout. Cette tentative imaginée par le baron de *Bessner*, qui l'établit et la soutint en qualité de gouverneur, n'en manqua pas moins dans ses mains. Il est vrai que le local avait été mal choisi, que la terre en était très-ingrate et qu'il s'y mêla infiniment de traverses et de contrariétés.....

Aujourd'hui, Kourou et en général cette Guyane ont contre eux un funeste préjugé, fondé sur les événements de 1763 et 1764. Il s'est fortifié par la fatale prédilection qu'on a donnée à la Guyane française pour y reléguer les déportés.

Comment d'ailleurs rechercherait-on un pays où l'on voit une faible population qui, malgré tout le bien qu'on dit de cette terre, y languit, partie dans le mal-être et partie dans la médiocrité. Jamais l'abondance, même des vivres, n'y règne, et les choses de première nécessité y sont chères.

Au demeurant, l'exemple de Kourou, où subsiste encore une génération de cultivateurs qui s'alimentent et prospèrent tout

doucement par leur industrie, ne peut être récusé par personne et doit servir de leçon. Je ne saurais trop conseiller d'y apporter en même temps beaucoup de précautions et de ménagements. Des pâtres, des laboureurs, des exploiteurs de bois, nés en Europe, peuvent passer hardiment à la Guyane française et se flatter d'y vivre (*Mémoire sur les colonisations de blancs européens*).

LIV.

GALLARD DE TERRAUBE.

1799.

M. Gallard de Terraube, officier et homme de lettres, publia, sous le titre de *Tableau de Cayenne et de la Guyane française*, un ouvrage dont le but était de rectifier les erreurs accréditées, et de secouer l'indifférence du public « sur le compte de la plus intéressante des colonies, la plus susceptible peut-être d'arriver à un grand état de prospérité. » « Ce n'est pas, dit-il, sur des mémoires que j'écris, mais d'après mes propres observations faites avec soin et souvent réitérées, pendant un séjour d'environ un an dans la Guyane, et trois différents voyages dont le principal but était de rectifier les cartes marines. »

Le terrain de la Guyane française est excellent dans beaucoup de parties; les productions, en général, d'une qualité supérieure,

les moyens de subsistance abondants et variés, l'air plus salubre que dans aucune des îles du vent ou sous le vent, l'étendue bien plus considérable; et si, avec la réunion de tant d'avantages, cette belle colonie est encore si étrangement reculée de nos jours, c'est uniquement parce qu'elle a toujours été méconnue et privée des encouragements auxquels, plus qu'une autre peut-être, elle avait droit de prétendre (p. 20.).

La Guyane est un pays immense, en général d'une grande fertilité, mais dont la nature du terrain exige quelques avances et des travaux considérables, avant de pouvoir espérer d'en rien obtenir. Une erreur générale et long-temps prolongée sur le choix des terres les plus propres à la culture, et la funeste issue de quelques entreprises concertées d'avance de manière à en rendre le succès impossible, ont également concouru à faire porter, et sur son climat et sur sa fertilité, le jugement le plus faux comme le plus défavorable (p. 25.).

Quoique le climat de Cayenne soit incomparablement moins malsain que celui de toutes nos autres colonies d'Amérique sans exception, on s'est accoutumé à répéter, sans examen, qu'on y respirait un air pestilentiel, et à en parler comme on pourrait le faire avec raison de Batavia et des autres parties du globe les plus justement décriées à cet égard. Des faits incontestables serviront à prouver combien cette opinion est exagérée, en même temps que les tristes souvenirs que nous allons rappeler en expliqueront l'origine et la cause.

On devine assez qu'en parlant de tristes souvenirs je ne puis avoir en vue que la trop fameuse expédition du Kourou, qui eut lieu, il y a environ une trentaine d'années, sous le ministère et par les ordres de M. le duc de Choiseul..... Après avoir totalement délaissé jusqu'alors la colonie de Cayenne et ses ha-

bitants, et l'avoir à peine comptée au nombre des possessions françaises, le Gouvernement parut s'en occuper sérieusement tout à coup; mais ce ne fut que pour donner à grands frais d'éclatantes preuves d'une imprévoyance sans exemple; et il l'a abandonnée depuis en lui attribuant ce qui n'était que l'effet naturel et nécessaire de l'insuffisance de ses mesures, et de la fausseté de ses calculs..... On fut épouvanté, en France, d'une dépopulation aussi subite, et l'on en conclut que ceux qui étaient morts de faim ou de misère, avaient été victimes de l'insalubrité du climat. Ce préjugé est encore dans toute sa force : c'est lui qui a perdu la colonie de Cayenne, soit en empêchant le Gouvernement de fixer ses regards sur elle, soit en détournant une foule d'Européens ou d'habitants des Antilles de venir y former des établissements.

C'est ici le moment de bien faire connaître le climat de la Guyane, de combattre une erreur trop généralement répandue, de répondre par des faits à des accusations vagues qui s'accréditent à force de se répéter, et qui donnent lieu à des préventions toujours funestes pour le pays qui en est l'objet. Je dirai tout sans partialité, à charge ou à décharge : chacun assiéra son jugement ensuite.

On n'y remarque que deux saisons bien distinctes, la saison sèche et la saison pluvieuse. La première se prolonge ordinairement depuis le commencement du mois de juin jusque vers la fin de septembre; et, pendant la plus grande partie de ce temps, il fait des chaleurs très-vives : l'air est presque constamment serein, et à peine tombe-t-il quelques gouttes d'eau pour rafraîchir et purifier l'atmosphère. Le mois d'octobre ramène insensiblement les pluies, qui sont fréquentes et d'une abondance excessive en décembre, janvier, février et mars, et elles commencent alors à diminuer tous les jours davantage pour préparer insensiblement le règne de la saison suivante.

Pendant toute la saison pluvieuse, c'est-à-dire pendant sept

ou huit mois de l'année, les chaleurs sont aussi modérées qu'il est possible de l'espérer dans le voisinage de l'équateur. Les nègres s'y plaignent même quelquefois du froid, et l'on s'y porte en général presque aussi bien qu'en Europe. Ce n'est qu'à l'époque où des eaux stagnantes sont desséchées ou corrompues par de longues sécheresses qu'il se manifeste, pendant deux mois et demi, des fièvres qui n'ont rien de contagieux, mais qui exercent toujours quelques ravages. Cette saison correspond à l'hivernage des îles du vent, qui y est aussi l'époque la plus critique. Mais elle n'y est pas également marquée par des tremblements de terre, des raz de marée et ces ouragans affreux, presque aussi redoutables aux habitants qu'aux navigateurs. Ces tristes phénomènes y sont heureusement inconnus.

M. Laborde, que je crois encore vivant dans le département du Gers, alors médecin du roi à Cayenne, et qui, depuis trente ans, avait successivement parcouru les hôpitaux militaires de toutes les colonies, et en particulier ceux de Saint-Domingue, m'a assuré que le climat de la Guyane était incomparablement moins destructeur, et indépendamment des autres observations sans nombre qu'il avait été à portée de faire, il en jugeait par le peu de soldats qui périssent à la Guyane, en le comparant avec la consommation d'hommes vraiment effrayante que font habituellement les autres régiments coloniaux. Tous les habitants, parmi lesquels j'ai vu plusieurs octogénaires, m'ont confirmé ce témoignage. Les couleurs de la santé y sont presque aussi généralement répandues que la teinte livide qu'on nomme *teint patate* est commune dans nos îles. Enfin, pour dernière preuve irrécusable, c'est qu'après avoir resté sept mois et demi de suite à Cayenne, dans mon premier voyage, sans perdre un seul homme de l'équipage du bâtiment, il en mourut une vingtaine dans les quatre mois que nous passâmes immédiatement après dans la baie de Fort-Royal à la Martinique. Dans mes deux voyages suivants, où j'ai fait un séjour d'environ quatre mois

à Cayenne, il ne nous est mort qu'un seul homme sur un équipage d'environ cent vingt ; et l'on sait néanmoins que c'est dans la classe des marins et des soldats que la mort exerce ses plus grands ravages en Amérique, parce qu'avec moins de moyens de se soustraire aux influences funestes du climat ou de les combattre, ils font d'ailleurs tout ce qu'il faut pour en être les premières victimes. Il est vrai qu'on a généralement remarqué, entre les tropiques, que l'air que l'on respire sur les bâtiments et dans les rades est plus sain que celui de la terre.

En général, pour me résumer en peu de mots, le climat de la Guyane, quoique ne pouvant pas se comparer pour la salubrité à celui de la France, est incontestablement moins destructeur que celui de nos autres colonies d'Amérique, et vaut surtout beaucoup mieux que l'idée qu'on en a conçue. Quiconque y mène une vie sobre, et y prend d'ailleurs les petites précautions indispensables quand on habite la zone torride, peut espérer d'y fournir une longue carrière, exempte de grandes infirmités, quelque différente que puisse être la température du pays où il a pris naissance. Les Européens, et surtout la multitude des fugitifs du Canada qui ont été y chercher un asile depuis un grand nombre d'années, en fournissent tous les jours la preuve incontestable. Mais je dois ajouter en même temps que les uns et les autres n'ont acheté la santé dont ils jouissent qu'au prix des maladies presque toujours nécessaires entre les tropiques pour parvenir à ce qu'on appelle s'acclimater, et pouvoir braver impunément l'action immédiate du soleil, contre laquelle on a toujours besoin de se tenir en garde. Plus ces maladies tardent à se manifester et plus elles sont ordinairement graves et dangereuses (p. 39-50).

On cultive à la Guyane toutes les différentes productions coloniales, et elles y sont en général d'une qualité très-supérieure ; il ne peut y avoir ni doute ni prévention à cet égard, car le

commerce rend constamment hommage à cette supériorité, en achetant lui-même ces denrées beaucoup plus cher dans le pays, et en en faisant ensuite un article à part et à un prix plus élevé dans ses tarifs de marchandises en France. Les trois objets surtout, au sujet desquels cette supériorité est généralement reconnue, sont : le coton, l'indigo et le café..... Le coton de la Guyane est infiniment plus doux, plus moelleux, d'un plus beau blanc, et a surtout le fil plus fort et plus long..... On en fait constamment deux récoltes dans la colonie, l'une au printemps, l'autre vers la fin de la saison pluvieuse..... L'indigo, qu'on coupe à peine deux ou trois fois par an dans nos îles, donnait constamment dans les nouveaux défrichements de la rivière d'Aprouague, six, sept, et jusqu'à huit récoltes..... (p. 96 et suiv.).

LV.

RAMEL.

1799.

L'adjudant-général Ramel, commandant des grenadiers du Corps Législatif, était au nombre des déportés de fructidor. Parvenu à s'évader, il se réfugia en Angleterre. Le *Journal* qu'il publia à Londres, en 1799, est exclusivement rempli par le détail des petits incidents qui se succédaient dans la vie des exilés; il y est à peine question de la Guyane. Nous n'avons pas voulu négliger cependant d'en citer quelques passages qui donneront une idée des traitements auxquels les déportés furent soumis

pendant une traversée de plus de cinquante jours. La partie du *Journal* de Ramel où il raconte leur voyage, bien que fort mal rédigée, est pleine d'un triste intérêt. En lisant ces pages, comme en lisant ce qu'en ont écrit plusieurs de ses compagnons d'infortune, on se convaincra que la mortalité de Sinnamary a été, pour les uns, le couronnement naturel des maladies occasionnées par les souffrances du voyage, — souffrances qui furent portées à tel point dans les convois postérieurs, qu'entre le départ et l'arrivée la corvette *la Bayonnaise* avait jeté huit cadavres à la mer; — pour les autres, la conséquence forcée des privations de toute espèce et du découragement profond auxquels furent en proie des nobles, des prêtres, des hommes de cabinet jetés sans ressources, sans secours et sans asile dans un désert inculte. Croit-on qu'un *gentleman* anglais s'*acclimaterait* en France, s'il y arrivait malade, épuisé, et qu'on l'installât sans abri, sans vêtements, sans vivres, et livré à sa seule industrie, au plein cœur de la forêt de Saint-Germain, avec défense, sous peine de mort, d'en franchir les fossés. Ce qui étonne dans l'histoire de la déportation, ce n'est pas que bon nombre des proscrits aient trouvé la mort dans les forêts de la Guyane, c'est bien plutôt qu'il en soit revenu quelques-uns.

Lorsque au huitième jour de notre navigation on voulut bien nous laisser respirer pendant une heure chaque jour, trois seulement d'entre nous : *Tronçon-Ducoudray*, *Pichegru* et *Lavilleheurnois*, furent en état de profiter de cette permission ; tous les autres n'avaient plus assez de force pour sortir de l'entre-pont. Je fus moi-même vingt-huit jours sans pouvoir sortir de la *fosse-aux-lions*..... Le capitaine Laporte n'oublia aucun des tourments qui pouvaient nous faire succomber ; ce fut par une recherche de barbarie qu'il ne voulut jamais nous faire donner une échelle pour grimper sur le pont, de manière qu'étant obligés de nous hisser par une corde dans le vide des écoutilles, ceux d'entre nous qui étaient trop affaiblis, ceux-là même à qui le renouvellement d'air était le plus nécessaire, n'en pouvaient profiter..... On nous refusait les plus vils secours, les ustensiles les plus indispensables ; nous quatre prisonniers de la fosse-aux-lions demandâmes au moins un peu de paille ou quelque moyen de nous défendre des meurtrissures dans le roulis du bâtiment. « Ils se moquent de moi, s'écriait le capitaine, » le plancher est trop doux pour ces brigands, je voudrais pou- » voir faire paver la place qu'ils occupent. »

Le quatorzième jour de notre navigation, le manque d'air et d'aliments avaient réduit le plus grand nombre d'entre nous à la dernière extrémité. Le chirurgien ne nous avait donné dans ses courtes visites d'autre consolation que de nous dire que nous ne souffrions que du mal de mer, et que, quant au scorbut, nous trouverions de quoi nous guérir, que la Guyane abondait en tortues.

Barbé-Marbois rédigea une lettre qui fut portée au capitaine par le fidèle *Aristide*. En voici le précis :

« N'ayant point été prévenus de notre embarquement pour un » si long voyage, nous n'avons pu faire aucune provision ; vous » ne nous avez pas donné connaissance des ordres et des instruc-

» tions que vous avez reçus pour ce qui concerne notre traite-
» ment à votre bord. Il n'est pas possible que vous ayez l'ordre
» de nous faire mourir de faim, et nous devons croire que les
» barbaries que vous exercez envers nous sont un abus de votre
» autorité. Songez que vous pourrez vous en repentir un jour,
» que notre sang pèsera sur votre tête, et que c'est peut-être à
» la France entière, mais certainement à nos familles, à nos
» frères et à nos fils que vous aurez à rendre compte de l'exis-
» tence des hommes que le sort a mis dans vos mains.

» Nous demandons qu'avant de quitter les côtes d'Espagne et
» le travers de la baie de *Sant-Andero*, vous envoyiez un
» canot à terre pour faire à nos frais les provisions qui nous
» sont indispensables. »

Le capitaine Laporte répondit : « Je n'ai point de vengeance à
» redouter. Je n'enverrai pas à terre ; je ne changerai rien aux
» ordres que j'ai donnés, et je ferai sangler des coups de gar-
» cette au premier qui m'ennuiera par ses représentations. »

Depuis que les maux violents causés par le mouvement des vagues avaient cessé, la cruelle faim produisait parmi nous des effets différents. Le plus grand nombre était affaibli, presque éteint, surtout *Tronçon-Ducoudray, Laffon-Ladébat* et *Barthelémy;* au contraire, *Marbois, Willot* et *Dossonville* avaient des accès de rage, et les aliments grossiers qu'ils prenaient en trop petite quantité ne faisaient qu'exciter leur appétit dévorant.

Je me souviens dans ce moment d'un trait plus remarquable, un seul mot, un cri qui fit frémir notre féroce capitaine. Marbois se promenait sur le pont et souffrait de la faim jusqu'à ne pouvoir plus se contenir ; le capitaine passa tout près de lui : « J'ai faim ! j'ai faim ! lui cria Marbois d'une voix forte quoique
» altérée et le regardant avec des yeux étincelants : j'ai faim,
» donne-moi à manger, ou fais-moi jeter à la mer (p. 80-97). »

LVI.

MALOUET.

1801.

M. Malouet, nommé ordonnateur de la Guyane quelques années après la désastreuse expédition du Kourou, arriva à Cayenne en 1777. M. de Fiedmond était alors gouverneur, mais ce n'était pour lui qu'un poste honorifique, et M. Malouet était en réalité investi des pouvoirs les plus étendus. Doué d'une grande activité, possédant par suite d'une longue résidence à Saint-Domingue l'expérience des affaires coloniales, le nouvel ordonnateur s'était rendu à son poste avec la résolution d'améliorer la condition industrielle de la Guyane qui, malgré l'extrême richesse de son sol, pesait toujours lourdement sur le budget de l'État. Mais ces louables projets ne purent être réalisés qu'en partie. Le caractère et les idées de M. Malouet se prêtaient mal aux exigences de la situation. D'une raideur souvent brusque, toujours inflexible, quand il eût été plus adroit peut-être d'employer les voies de conciliation pour opérer les réformes administratives, il ne se montra pas moins entier à l'encontre de toutes les vues de développement agricole sur lesquelles il eut à prononcer. Les écrits dans lesquels il rend compte de ses actes trahissent, à chaque page, cette exagéra-

tion de franchise et de fermeté qui n'est plus qu'un travers quand elle rend l'homme incapable d'user de persuasion ou de ménagements, et obstinément hostile à toute pensée qui sort du cadre de ses opinions.

M. Malouet, on ne saurait le nier, était animé des meilleures intentions; il en donna la preuve en entreprenant, dès son arrivée à Cayenne, le voyage de Surinam, pour étudier par lui-même le mode de culture et l'organisation civile de l'établissement hollandais, dont l'immense prospérité sur un sol et sous un climat moins favorables accusait hautement d'incapacité les colons de Cayenne. L'engagement de l'ingénieur Guisan, qui enseigna à nos planteurs l'art de la culture en terre basse, fut un véritable bienfait pour la colonie française; ce fut aussi l'œuvre la plus réellement profitable de M. Malouet. Mais c'est à cela que se bornèrent les heureux effets de son séjour à la Guyane. Ses efforts pour rétablir un peu d'ordre dans l'administration furent loin d'être couronnés d'aussi beaux résultats, et, nous devons le dire, ne justifient nullement à nos yeux la réputation de haute capacité dont il a joui jusqu'ici. Nous n'y pouvons rien reconnaître qui décèle en lui de grandes conceptions, une intelligence digne du champ sur lequel elle avait à s'exercer. Il entreprit d'effacer les dissensions intestines qui divisaient la colonie; et après avoir usé toute son autorité et toute la puissance de son caractère absolu à

faire exécuter de petites mesures qui n'avaient d'autre effet que d'exciter les résistances et d'aigrir les esprits, il laissa, à son départ, les dissensions plus vives et plus profondes qu'auparavant, et l'administration plus embarrassée. En ce qui concerne les exploitations rurales, il se déclara en toute circonstance partisan des préjugés et des doctrines exclusives qui paralysèrent toujours, pour les colonies, les éléments les plus féconds de prospérité. Au point de vue social, il fut homme de parti et de caste, et accepta, dans tout ce qu'elles ont de funeste et de stérile, les idées qu'il eût été plus sage de détourner et de combattre.

Peut-être trouvera-t-on que nous jugeons sévèrement un homme auquel on a coutume d'attribuer toutes les qualités qui distinguent le grand administrateur. Mais nous pensons qu'il ne faut jamais accepter que sauf contrôle les réputations, même les plus unanimement consacrées, et c'est dans ses œuvres que nous nous sommes efforcé d'apprécier le mérite de M. Malouet. Or la *Correspondance* et les *Rapports* de M. Malouet ne laissent aucun doute sur ces deux points : qu'il ne put parvenir à rétablir la bonne harmonie entre les habitants de la Guyane et l'administration ; et qu'il se montra sans cesse et indistinctement l'adversaire obstiné de toutes les innovations. Était-ce chez lui conviction, et, pendant son séjour à Saint-Domingue, était-il véritablement

devenu l'un des croyants à l'optimisme colonial? ou bien faisait-il le sacrifice de sa pensée pour ne pas effaroucher les préjugés locaux, et ne leur demandait-il très-peu à la fois que pour obtenir quelque chose, laissant au temps le soin d'éclairer les esprits et de préparer l'avenir? — Nous aurions voulu pouvoir admettre cette dernière hypothèse; mais quand on voit cet administrateur épuisant toute son énergie dans une lutte pour des réformes de détail et même pour des questions d'amour-propre, au moment où la colonie tout entière est menacée dans son existence, condamner dédaigneusement et *à priori* tout projet tendant à en raffermir, rajeunir ou multiplier les éléments, tout progrès à tenter dans des voies qui s'écartent des traditions de l'esclavage; quand on le voit répondre par une négation à tout moyen proposé pour faire franchir enfin à la Guyane française les étroites limites de sa production, et s'aveugler jusqu'à ne tenir aucun compte de l'évidence des faits accomplis, on se dit que M. Malouet pourrait bien ne devoir, en grande partie, sa haute réputation qu'aux éloges intéressés de ceux dont il a trop souvent patronné les erreurs et partagé les antipathies.

Nous avons dit *s'aveugler;* le mot est dur, nous devons le justifier, et c'est dans ce qui touche à la question du travail des blancs que nous en choisirons les moyens.

Administrateur, et parlant officiellement, M. Malouet ne manque aucune occasion de se prononcer en termes formels contre tout essai dans ce sens. — Nous ne rappellerons pas, qu'ancien colon de Saint-Domingue, M. Malouet devrait avoir entendu parler de la prospérité à laquelle s'y était élevée la petite peuplade européenne établie à *la Bombarde*, en 1764, par les soins du comte d'Estaing et de Lescallier (1), et qui s'y maintint dans l'état le plus florissant, jusqu'à ce qu'elle fût dispersée par la Révolution; qu'il aurait pu ne pas ignorer l'exis-

---

(1) Voyez un *Extrait* relatif à ce fait, article Lescallier, p. 175-177.— Nous ne saurions omettre ici un rapprochement intéressant et instructif. M. Malouet qui, sur les sept années de la durée de ses fonctions (de 1777 à 1784), employa la seule année qu'il passa à la Guyane à se *quereller* (c'est le mot) avec telle ou telle fraction des habitants, et les six dernières, pendant lesquelles il ne quitta pas la France, à ne rien faire ni pour ni contre la colonie, se trouve partout prôné comme l'un des héros de notre histoire coloniale. M. Lescallier, dont nous avons déjà cité les écrits et fait connaître les œuvres et les nobles efforts, succédant à M. Malouet de 1784 à 1788, n'a cessé, pendant ces quatre années, de déployer une activité infatigable, un zèle à toute épreuve. Pas une de ses *Lettres*, pas un de ses *Rapports* qui ne propose quelque chose à faire, qui n'offre des moyens d'exécution et de grandes probabilités de succès. Or, non-seulement Lescallier fut empêché de réaliser aucun de ses projets, non-seulement toute sa persévérance échoua devant des résistances plus persévérante encore, mais il fut accusé, calomnié, discrédité; nous avons eu sous les yeux des correspondances où il est traité de *faiseur* et de dilapidateur; la colonie n'a conservé aucun souvenir de l'homme qui dévoua sa vie à la faire sortir de sa torpeur, et ses grandes idées sont restées oubliées et improductives dans les ouvrages où, heureusement pour sa mémoire, il les a déposées.

tence de cette bourgade, dont tous les membres jouissaient du bien-être et marchaient progressivement à la fortune en cultivant la terre de leurs propres mains, bien que, au dire de ce même Lescallier et du docteur Leblond, « comparée à la Guyane, Saint-Domingue soit *une fournaise* », et que ces laboureurs allemands eussent été obligés, avant tout, de transformer un immense marécage en une ville et en des terrains de labour. Nous supposerons que M. Malouet n'avait jamais vu le Môle-Saint-Nicolas. — Mais ce qu'il avait vu, c'était, non loin des rives si tristement célèbres du Sinnamary et du Kourou, quelques familles européennes établies çà et là, et dont « la *prospérité* l'avait *étonné* », entre autres un ancien soldat « cultivant à lui seul sept arpents de terre », et « devant *à son seul travail* l'existence d'un » très-riche paysan d'Europe. » (Voyez ci-après, p. 210). — Ce que M. Malouet avait vu encore, et, tout cela, il le rapporte lui-même dans ses *Mémoires*, c'était un vieux soldat de Louis XIV, surnommé *Jacques des Sauts*, qu'il visita dans sa retraite sur un îlot de l'Oyapock. Libéré, comme *invalide*, du service militaire, Jacques Blaisonneaux était venu en Guyane; et il y avait été successivement économe, ouvrier pour son propre compte, propriétaire d'esclaves et de plantations, jusqu'à ce qu'ayant atteint sa *cent dixième année*, privé de la vue, abandonné et misérable, il en était réduit, quand M. Malouet

vint le trouver, à vivre de charité. — « Il vivait » depuis quarante ans dans ce désert, dit M. Ma- » louet, il était aveugle et nu, assez droit, très- » ridé. La décrépitude était dans ses mouve- » ments; sa démarche, le son de sa voix, étaient » d'un homme robuste; une longue barbe blanche » le couvrait jusqu'à la ceinture. Deux vieilles né- » gresses composaient sa société et le nourrissaient » du produit de leur pêche et d'un petit jardin » qu'elles cultivaient sur les bords du fleuve..... » Et remarquons que cet homme n'avait point atteint ce grand âge dans l'île de Cayenne, où il est reconnu, sans exception, que l'air est parfaitement sain, mais dans un canton dont aucune partie n'était défrichée, au milieu des forêts vierges, et sous le vent des terres d'alluvion.

Quel pays sera donc salubre si celui-là ne l'est pas où l'on voit de tels exemples de longévité? N'est-on pas fondé à accuser au moins de contradiction l'homme qui, après avoir été témoin de l'aisance et de la santé qu'une vie active et régulière peut procurer dans la Guyane au colon industrieux, repousse sans examen et sans discussion toute pensée d'établir, sur des points choisis de ce sol, une partie des familles laborieuses auxquelles la métropole ne peut fournir des moyens d'existence!

M. Malouet a publié, en 1801, un très-grand nombre de pièces relatives à ses actes d'administra-

tion et à sa correspondance. Ce recueil est l'une des lectures les plus instructives qu'on puisse faire quand on veut avoir une idée de ce qu'a été et de ce qu'est encore en grande partie, quant à l'action efficace du Gouvernement, l'organisation administrative de nos colonies.

Une multitude de relations faites à différentes époques et par des hommes différents, présentent sur cette colonie les mêmes observations, quant à la bonté du sol et du climat, à la qualité des productions naturelles ou propres aux terres de la zone torride.

On ne peut pas révoquer en doute des témoignages multipliés, des expériences constatées; et en réduisant toutes les exagérations des enthousiastes de la Guyane, il est toujours certain que cette grande possession peut devenir infiniment précieuse à la France.

Mais comment la plus ancienne de nos colonies est-elle restée si fort au-dessous des îles du vent et sous le vent ? Ses habitants paraissent condamnés à une misère éternelle, tandis que ceux de nos autres colonies ont déjà transmis à leur sixième génération des fortunes brillantes ; les uns et les autres ont commencé de même. La terre de la Guyane est, dit-on, aussi fertile que celle de Saint-Domingue; d'où provient donc la différence de succès ? Cette observation très-naturelle est devenue un préjugé cruel contre Cayenne, qui l'a de plus en plus avilie, dégradée aux yeux des spéculateurs, et qui en perpétuera la stérité s'il n'est pas efficacement détruit par le Gouvernement (t. 1er, p. 63).

J'ai vu, entre Sinnamari et Kourou, quelques hommes dont

le travail et les succès m'ont étonné. Un nommé Gervais, ancien soldat, cultive seul sept arpents de terre plantés en vivres et en coton. Cet homme a, par son travail, l'existence d'un très-riche paysan ; il est propriétaire d'un très-grand troupeau, et est aujourd'hui en état d'acheter quatre nègres (p. 351).

Bien que nous nous abstenions en général de faire aucun commentaire sur nos citations, nous ne pouvons, parce que le fait est très-grave, omettre de faire remarquer encore que M. Malouet, qui constate ainsi ce que le travail d'un Européen peut lui procurer de bien-être dans la Guyane, est cependant *officiellement* l'adversaire déclaré du travail des blancs.

Nous estimons à peu près qu'il y a six cents Indiens répandus sur la portion du continent qui appartient au Roi ; on ne peut évaluer à moins de douze cents arpents par année la destruction des bois faite par eux. Cette population étant aujourd'hui réduite au plus petit terme où elle ait jamais été, on ne peut évaluer à moins de trois mille arpents par année les coupes et brûlés qui avaient lieu sur le bord des rivières seulement avant l'établissement des Français. Ceux-ci, depuis cent ans, ont parcouru et dévasté tout le terrain visité par le sieur Bagot ; il s'y est trouvé cependant huit mille arbres bons à être coupés à trois et quatre cents pas au plus du bord des rivières.

Les rivières de Maroni, Mana, Conanama, sont encore intactes de la part des Indiens ; celles de Sinnamari, Kourou, la Comté, l'Orapu, Kaw, ne seront pas de long-temps épuisées, et toutes les rivières du Sud, au delà d'Oyapock jusqu'à la baie de Vincent-Pinson, promettent les mêmes ressources.

Il serait donc absurde de soutenir qu'on ne peut pas tirer de la Guyane une grande quantité de bois de construction.

Il est même constaté que les terrains dévastés se réparent en moins d'un demi-siècle, et offrent à cette époque les mêmes espèces de bois à couper ; car, indépendamment des visites faites par le sieur Bagot, nous avons reconnu nous-même dans nos courses que les lieux ci-devant habités par les Indiens sont actuellement couverts d'arbres de haute-futaie.

La seule question problématique sur cette matière est la difficulté ou la facilité des moyens d'exploitation. Il n'est pas douteux que dans un pays désert et misérable, tel que celui-ci, dépourvus comme nous le sommes de bras, de machines, de chemins, de canaux, enfin de toute espèce d'industrie, les anciens habitants resteront obstinément livrés aux pratiques de l'ignorance. Dans cet état, il est certain qu'il n'y aura rien à espérer.

Mais cet état doit changer, et il ne dépend que de vous que votre ministère soit l'époque d'un changement aussi utile..... Mais on ne fait rien de rien. Lorsque le roi d'Espagne a établi des chantiers à la Havane et l'exploitation des bois de cette île, il a fallu y transporter des ouvriers et des machines : il en sera de même dans la Guyane (p. 378).

La position de cette colonie, au vent de toutes les autres, l'étendue de ses forêts, des savanes propres à la nourriture des bestiaux, l'abondance des poissons qui se trouvent sur les côtes, présentent de grands moyens de commerce. Les terres basses comprises entre les rivières de Cayenne, Kaw, Approuague, Couronai, Ouassa, Oyapock et Cachipouri, ce qui forme un espace de cinquante lieues de long, peuvent produire toutes les denrées coloniales dont l'exportation est l'aliment du commerce et de la navigation nationale.

Les mornes, et toutes les terres hautes dont les savanes sont entourées, sont susceptibles de récoltes de grains, légumes, fruits et racines du pays, tant pour la nourriture des pasteurs

que pour l'approvisionnement des Antilles; les savanes qui bordent la mer depuis la rivière de Maroni jusqu'à l'île de Cayenne, et depuis la barre de l'Oyapock jusqu'à celle de Vincent-Pinson, peuvent nourrir d'immenses troupeaux. En remontant les rivières jusqu'à quinze ou vingt lieues, on peut se livrer utilement à l'exploitation des bois pour la marine et les constructions civiles.

A Surinam, où les montagnes sont à 15 lieues du bord de la mer, le Hollandais en y abordant n'a dû voir qu'une plage immense, couverte d'eau et de bois pendant la marée, et de boue pendant le jusant. C'est là, dans ce premier instant, que j'admire et suis épouvanté du courage, de l'industrie, de l'audace de cet Européen barbotant dans la boue, et disant à son camarade : Faisons ici une colonie, desséchons ce bourbier.

Lorsque de cette parole il résulte en moins d'un siècle quatre cents habitations contiguës, travaillées sur le même plan, présentant le même ensemble d'ordre, de vues et de moyens, lorsqu'enfin je me suis vu sur une des habitations nouvellement sorties de dessous l'eau, parcourant des jardins aussi bien dessinés que les Tuileries, des terrasses aussi bien nivelées que celle de Belle-Vue, des canaux de soixante pieds de large sur deux mille toises de long, je ne me défends pas d'une impression profonde d'admiration, qui se répète vivement chaque fois que j'en parle (t. III, p. 91).

Surinam et Cayenne ne peuvent être mis en parallèle que relativement au sol; car sur tout le reste il y a presque la même différence qu'entre les colons hottentots et ceux de la Touraine.

Les deux sols, quant aux parties constituantes, aux productions qui leur sont naturelles et aux accidents des saisons, sont absolument les mêmes.

Les vases des palétuviers, les terres noires et friables des pinotières, les savanes noyées, tout se ressemble dans ces deux colonies (p. 100).

Pour le desséchement des terres basses et les espérances que l'on doit en concevoir, la colonie de Surinam et la richesse de ses cultures forment une collection de preuves qui ne pourra être détruite ni par les effets ruineux du luxe excessif de ses habitants, ni par la différence géographique des terres hollandaises et des nôtres. Les Hollandais ont été obligés de bâtir à grands frais sur la vase, de recueillir dans des citernes les eaux de pluie, de faire des digues et des canaux avant de pouvoir planter des vivres; et les Français peuvent avoir des magasins, de l'eau, des vivres sur la terre ferme environnante, avant de commencer leurs travaux dans les pinotières....

Toutes les entreprises du Gouvernement et des particuliers ont été faites avec la même inconsidération. La différence des projets n'a porté que sur la préférence à donner à tel quartier, à telle rivière. Tel a été le plus célèbre et le plus désastreux de ces établissements dans la rivière de Kourou. Cependant les Hollandais ont, à cent lieues de nous, une colonie florissante : même sol, même climat, mêmes productions, mêmes accidents de la nature; tout s'y ressemble, hors les plans et les moyens d'institution. *Ce sont deux emplacements égaux où un architecte intelligent et un manœuvre ignorant ont bâti, avec la même dépense, l'un un palais magnifique, l'autre une chaumière misérable* (p. 257).

LVII.

J.-J. AYMÉ.

1801.

J.-J. Aymé, député au Conseil des Cinq-Cents, était, lui quatre-vingt-treizième, parmi les malheureux qu'on entassa dans l'entrepont de la frégate *la Charente* pour les transporter à Sinnamary. Évadé le 5 brumaire an VIII, il publia peu de temps après, sous le titre de *Déportation et naufrage de J.-J. Aymé*, une relation de ses tristes aventures. Homme passionné et violent, si l'on en juge par son style bardé d'injures et d'imprécations, écrivant sous l'impression récente d'événements dont le souvenir excite encore en lui une colère qui touche parfois au délire furieux, son livre respire partout un emportement et une exagération qui ne laissent aucun intérêt à son récit, aucun caractère sérieux à ses allégations. C'est seulement parce qu'il s'appuie sur un chiffre officiel que nous avons cru pouvoir invoquer son témoignage relativement à l'état sanitaire des déportés à leur débarquement à Cayenne.

Lorsque nous atteignîmes le tropique, la maladie avait déjà gagné plusieurs d'entre nous ; quelques-uns avaient la fièvre,

d'autres le scorbut ; ils obtinrent d'être mis au poste des malades et d'en recevoir le traitement... On se doute bien de la profonde ignorance avec laquelle ce traitement était administré ; car l'on sait quelle est, depuis la Révolution, la majeure partie des officiers de santé employés au service de l'État (1) ; c'était toujours la même tisane, la même médecine, appliquées indistinctement à tous les genres de maladie ; mais on ne se doute pas avec quelle négligence et souvent avec quelle dureté cela se faisait..... Le nombre des malades grossissant chaque jour, le capitaine eut peur pour son équipage, peut-être pour lui-même ; et comme le principe du mal était essentiellement le mauvais air que nous respirions dans notre tombeau, il décida, après le passage du tropique, que de deux heures en deux heures il sortirait pendant la nuit vingt-cinq d'entre nous pour aller sur le pont. Cet adoucissement était fort peu de chose et avait ses inconvénients ; car, depuis huit heures jusqu'à six, on venait faire des appels très-bruyants. D'un autre côté, lorsque nous entrions tous à la fois, à six heures, dans l'entrepont, dont l'air avait été renouvelé dans la journée, nous nous accoutumions insensiblement à sa fétidité ; mais lorsqu'au milieu de la nuit nous rentrions dans cette fournaise pestilentielle, c'était une chaleur, c'était une odeur insupportables. A peine avait-on la moitié du corps en dedans qu'on sentait une chaleur aussi pénétrante que si l'on eût été plongé dans un bain très-chaud ; à peine y était-on en entier qu'on se sentait empoisonné..... Le 24 prairial, à l'arrivée devant Cayenne, la goëlette *l'Aigle* vint prendre à bord les déportés malades. Ils étaient au nombre de cinquante-cinq (sur quatre-vingt treize)..... (p. 93-98).

---

(1) Il ne faut pas perdre de vue que ceci fut écrit en 1801. Il est inutile sans doute d'ajouter que, depuis cette époque, les choses ont bien changé.

LVIII.

SUQUE.

1802.

M. Suque, ancien officier de l'Administration de la Marine à Cayenne, est l'auteur d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Tableau de la Guyane française.*

Vouloir détruire le préjugé consacré par le temps et produit par l'ignorance des causes, sur une colonie qu'on décrie sans cesse malgré qu'elle ait enrichi bien des individus suivant leur plus ou moins de talent ou d'adresse, n'est pas une opération si facile à exécuter radicalement que celle de l'oculiste qui rend la vue au malheureux frappé de la cataracte. Je serai donc traité de téméraire ou de présomptueux si, après tout ce qui a été dit sur la Guyane Française, j'ose élever ma voix afin d'engager le Gouvernement à porter son attention sur ce vaste continent, d'où l'idée qu'on s'en est formée éloigne tout établissement. Ma réponse est simple : je suis Français ; donc je dois à ma patrie, si elles peuvent lui être utiles, les faibles connaissances que l'expérience m'a données, comme le plus jeune de ses enfants lui doit son sang si elle en a besoin.

L'opinion sur la Guyane ou Cayenne, comme sur l'air qu'on y respire, est tellement prononcée contre, que sitôt qu'on entend parler de cette partie du continent de l'Amérique, on paraît étonné de voir en revenir quelqu'un. Quel est le point du globe où l'on est à l'abri de la mort ? S'il en existait un, chacun voudrait y aller, et l'on finirait par s'y égorger afin d'y trouver

place. L'air de la Guyane n'est pas plus meurtrier que celui des autres colonies, et plus ce pays sera défriché, plus il sera sain. Plusieurs quartiers de la partie sous le vent de Sainte-Lucie, tels que l'anse la Raye, où j'ai vu mourir bien du monde, quoique y menant une vie assez réglée, sont infiniment moins sains que le plus mauvais quartier de la Guyane. Qu'on suive donc le même plan de vie à Cayenne, qu'on s'y abstienne de tout excès, ainsi que de la boisson des liqueurs fortes, et on s'y portera bien. Il faut cependant convenir que le canton de Kourou est le moins sain de la côte connue, que le séjour du poste à Approuague n'est pas sans quelque danger; néanmoins il n'y manque pas d'habitants qui, par leur bonne santé, sont une preuve parlante qu'on se porte bien partout quand on se conduit sobrement. En fructidor an VII, le citoyen Dugrenouillet, habitant Cayenne depuis cinquante ans, avait passé sa quatre-vingtième année, et il n'était certainement pas le seul vieillard existant et bien portant dans la colonie. Ce n'est donc qu'une fausse idée qu'on s'est formée de ce pays-là qui le fait regarder comme le tombeau des Français qui y vont. Me donnera-t-on pour preuve de son insalubrité la mortalité de ces victimes qui y ont été transportées depuis quelques années? Mais qu'on considère l'état moral et physique de ces malheureux qui, en y arrivant, étaient dénués de tout, même de leur liberté dans toute sa plénitude. Qu'on considère que les derniers qui avaient été transportés sur les bords de la rivière de Conanama, logés sous des carbets, nourris avec de la viande salée, sans moyens particuliers pour se procurer quelques petits secours, étaient sur une savane que les Indiens eux-mêmes avaient abandonnée..... Sinnamary, sur lequel on se récrie tant, était auparavant le poste où l'on envoyait souvent des convalescents pour y achever le rétablissement de leur santé. Et si on ne les y envoie plus, c'est que, ne pouvant leur procurer toutes les douceurs que leur état exigeait, je renvoyai à Cayenne les deux qu'il y avait en l'an IV, avec recommandation de ne plus y en faire

passer pour cet effet; mais l'insalubrité n'entra pour rien dans cette mesure générale, que mon état me forçait de prendre pour le bien des malades eux-mêmes.

La partie du vent, c'est-à-dire depuis Cayenne jusqu'à Oyapock, n'offre pas d'endroit malsain. Les habitations y sont assez nombreuses eu égard à la population et à l'étendue des défrichements; mais les établissements en culture ne s'étendent pas au delà de ce dernier poste. Tous, comme ceux d'Approuague, ainsi que ceux de la partie sous le vent, sont susceptibles de plus grande production en augmentant leurs moyens.

Si la paix avec le Portugal nous donnait la tranquille jouissance de ce vaste terrain compris entre Oyapock et le fleuve des Amazones, outre les avantages commerciaux qu'on retirerait de la navigation sur ce fleuve, on aurait encore la facilité de former sur cette terre fertile, coupée par plusieurs rivières, de nombreux établissements. C'est bien encore là qu'il conviendrait le mieux d'abandonner, à l'exemple des Espagnols et des Portugais, une grande quantité de vaches, génisses et taureaux. Un établissement fait à Ouassa, sous les yeux du citoyen Pomme, en a donné la preuve avant la Révolution. Non-seulement les pâturages y sont aussi bons qu'ils y sont abondants, mais il serait bien plus aisé de transporter le bétail à Cayenne, soit en vie pour les besoins du service et du public au chef-lieu, soit, quand la quantité le permettrait, en salaison, pour en alimenter nos îles à sucre. Cette facilité sera bien sentie par ceux qui ne connaissent pas la colonie quand ils sauront que, Cayenne étant sous le vent de cette côte, on est bien moins long-temps à faire par mer le trajet jusqu'à la capitale, vers laquelle les vents ordinaires et les courants portent, que pour remonter de Sinnamary à Cayenne.

La pêche et la salaison du lamentin, du machoireau, de l'espadon et autres, qui se fait au Mascary, par quelques habitants de Sinnamary et d'Yracoubo, est effectivement souvent abon-

dante; mais elle n'a qu'une saison. Ce ne serait donc qu'un surcroît d'amélioration de cette côte si actuellement on y formait des établissements en culture ou en ménagerie.

LIX.

MONGROLLE.

1802.

La conclusion du traité d'Amiens ayant mis fin à ses préoccupations continentales, le Gouvernement français songea à réparer les maux qu'avaient soufferts les colonies, et à prendre des mesures propres à leur ouvrir des voies de régénération et de développement. Alors, comme auparavant et comme depuis, par suite de la réputation d'insalubrité que de funestes événements avaient faite à la Guyane, cette colonie se trouvait exclue de tous les projets. Mongrolle, qui avait habité pendant douze ans le Nord et le Sud de la Guyane, et qui avait été frappé des immenses avantages qu'on pouvait en tirer, ne put laisser passer, sans les réfuter, les descriptions mensongères répandues sur ce pays par les déportés. Il rédigea à ce sujet un Mémoire qu'il présenta à la Société d'Agriculture de la Seine. La Société chargea quelques-uns de ses membres de l'examiner. Le Rapport auquel cet examen donna lieu fut fait par

le citoyen Leblond, médecin naturaliste et botaniste, habitant de Cayenne. Le Mémoire et le Rapport parurent à la Société d'Agriculture d'une telle importance, qu'elle arrêta qu'ils seraient communiqués au Gouvernement, et elle les adressa en effet, le 13 vendemiaire an XI, au citoyen Decrès, Ministre de la Marine et des Colonies. Ils furent imprimés tous deux cette même année, sous le titre de *La France équinoxiale*, ou *Exposé sommaire des possessions de la République sous l'équateur*, par le citoyen Mongrolle, in-8. Paris, an XI.

Cette colonie (la Guyane) réunit tous les genres de prospérité par les ressources abondantes qui s'y trouvent, par la bonté de son sol encore vierge, par sa situation et par la pureté de son air. Que de titres pour faire reprendre à la Guyane française le rang qu'elle doit tenir dans l'Amérique méridionale!

La Condamine a voyagé sur la rivière des Amazones, il a visité les forêts qui avoisinent les rives de ce grand fleuve, et il a demeuré près de six mois à Cayenne avant de repasser en France. Nous ne voyons point que ce savant se soit plaint de l'insalubrité du climat. Milord L. B. G., qui a aussi voyagé dans cette partie et qui y a fait des observations savantes, s'exprime ainsi : « L'air de la Guyane est pur, son sol est fertile et produit presque sans culture ; les fruits les plus délicieux y parfument l'air. Enfin, si l'on en excepte les bords de la mer et un petit nombre de terrains aquatiques, la Guyane est encore le pays le plus fertile du monde. » Le docteur Laborde, ancien médecin du Gouvernement à Cayenne, qui a parcouru toutes les

colonies de l'Archipel, assure que « le climat de la Guyane est bien moins destructeur que celui de Saint-Domingue. » Un ancien ordonnateur de la Guyane, maintenant employé par le Gouvernement dans une autre colonie, assure également que « cette contrée est celle des colonies de l'Amérique la moins nuisible à la santé des Européens. »

Enfin, pour dernière citation, le P. Labat, qui a également voyagé dans cette vaste contrée, assure que l'air y est *bon, sain et point malfaisant.* On voudra bien remarquer qu'il s'exprimait ainsi en l'année 1725; qu'à cette époque on ne pensait point à mettre les terres basses en valeur, et que les bois commençaient pour ainsi dire aux portes de Cayenne (p. 8).

N'y aurait-il que l'habitation nationale de la Gabrielle, qui en 1792 ou 1793 produisit près de vingt-cinq milliers pesant de girofle trouvé égal à celui d'*Amboine*, la culture du cannellier, du muscadier, du theyer, du poivrier, de l'arbre à pain, du litchi, du mangoustan, du noyer de Bancoul, il faudrait convenir que la Guyane, sous ce rapport, mérite autant l'attention particulière du Gouvernement que celle des capitalistes, puisque la culture des arbres à épiceries peut offrir une branche de commerce précieuse à la République (p. 28).

Nous avons déjà dit, plus haut, que la Guyane française s'étendait depuis la rive droite des Amazones jusqu'à la rive gauche du Marony, dans une étendue de deux cents lieues de côtes, sur une surface aussi grande que la France entière avec ses augmentations, arrosée de grandes rivières plus larges que le Rhin, et d'un grand nombre de petites qui y affluent en tous sens, indépendamment des criques (petites rivières) qui s'y jettent. Les principales sont : Au Sud, *Arouari, Vincent-Pinson, Macari, Carsewene, Conani, Cachipour, Oyapock, Aprouague, Kaw, Mahury;* au Nord, *Macouria, Kou-*

rou, Malmanoury, Sinnamary, Conanama, Yracoubo, Organabo, Mana, Marony, où finissent les établissements français. Ces rivières se déchargent toutes dans l'Océan. Celles d'Oyapock, d'Aprouague, de Kourou, de Mana et de Marony peuvent être remontées par des bâtiments de soixante à quatre-vingts tonneaux, ce qui est très-avantageux pour l'exportation des denrées coloniales et l'importation des marchandises européennes. Depuis la rive droite des Amazones jusqu'à quelques lieues de la rivière d'Oyapock, la côte est basse, et dans l'intérieur, à une assez grande distance, couverte de forêts entières de cacaotiers plantés naturellement et par reproduction. Ces arbres sont plus robustes que ceux cultivés, et n'ont point encore été cueillis par aucune main d'homme. Leur exploitation produirait donc un revenu certain si l'on formait des établissements le long de cette côte, et si l'on établissait les bâtiments nécessaires pour faire sécher, ressuer et resserrer ce cacao, qui égale celui de Karaque.

Indépendamment de cette exploitation et de la culture de cette denrée qu'on pourrait tenter sur cette côte, culture qui n'est pas en grande vigueur dans la Guyane, quoiqu'elle produise un revenu assuré, un asile agréable contre l'ardeur du soleil, et qu'elle n'exige d'autres soins que ceux de détacher les plantes parasites ou guis qui entourent les arbres et les font périr, on pourrait encore y élever des hattes ou ménageries pour le gros bétail, parce qu'il s'y trouve des savanes très-étendues, qu'on pourrait meubler avec de l'herbe de Guinée, qui, sans ressembler à notre luzerne (c'est une herbe longue qui se plante par touffe), en possède au moins la qualité (p. 30).

Quant à son climat, nous ne craignons pas de dire que, de toutes les îles de l'Amérique méridionale, Cayenne est celle qui est la plus avantageuse à la santé des Européens. On peut à cet égard interroger les marins instruits qui ont stationné à Cayenne. Ils diront, s'ils aiment la vérité, qu'ils perdaient bien

moins de matelots dans la rade de cette île, en un mois de temps, que dans celles de la Martinique, de la Guadeloupe ou du Cap-Français, en quinze jours. Le docteur Laborde soutenait, et l'a même démontré au Gouvernement, que l'État perdait moins de soldats à Cayenne que dans les autres îles ; d'où il concluait que le climat était moins destructeur : ces assertions sont bien faites pour détruire tout ce qu'on pourrait alléguer de contraire (p. 44).

Cette partie de la colonie (de Macouria jusqu'à Iracoubo), quoique pauvre et délaissée, est néanmoins celle où la nature offre des tableaux riants, des variétés pittoresques et des ressources aux habitants peu fortunés qui y ont fait de petits établissements. C'est sur cette plage que, pendant près de six mois de l'année, viennent pondre les tortues de mer. Chacun alors fait le quart ou le guet. Immobile, l'habitant voit s'avancer une tortue qui, avant de gagner tout à fait le sable, écoute attentivement, la moitié du corps hors de l'eau, si personne ne peut la distraire dans sa ponte. Dès qu'elle a reconnu le terrain, elle gagne la grève, fait un trou dans le sable avec ses ailerons et y dépose ses œufs. C'est dans cette situation que l'habitant s'avance rapidement, et que, avec autant de force que d'adresse et de légèreté, il la retourne sur le dos et revient à son poste attendre une autre tortue. Nous avons dit qu'il fallait autant de force que d'adresse pour retourner une tortue, ce qu'on ne fait jamais seul, mais à deux ou trois personnes ; parce que, si on en manquait, on courrait risque d'avoir une jambe cassée, ou au moins d'être blessé grièvement par la tortue qui, en se débattant, donne des coups d'ailerons très-vigoureux ; et cela n'étonnera point quand on saura qu'il y a de ces tortues qui pèsent jusqu'à 300 livres.

Indépendamment de cette ressource, dont on pourrait tirer un parti avantageux, la mer et les rivières, comme toutes celles de la Guyane, y sont très-poissonneuses ; les légumes de France

y viennent très-bien, et l'on y a en abondance la volaille du pays, telle que le *hoco*, espèce de dindon, l'*agami*, le *perroquet*, le *paraqua*, espèce de faisan, la *sarcelle*, le *canard* à rouge crête des bords du Maragnon, qui vient très-souvent manger avec celui des basses-cours, et la *poule-pintade*, ou de Guinée, qui n'y est pas assez commune. Ceci doit également s'appliquer aux autres parties de la Guyane, où la pêche et la chasse sont très-abondantes (p. 47).

Cet aperçu doit prouver que la Guyane ne mérite point d'être abandonnée du Gouvernement pour former des établissements aux *îles du vent*, qui n'offriraient peut-être pas un climat aussi sain, et autant d'avantages, tant pour le capitaliste que pour l'homme qui n'a que son courage et son activité ; car des travaux peu pénibles s'offrent partout, dans la Guyane, à son zèle et à son industrie. Indépendamment de cette vérité, la Guyane française présente encore au naturaliste une infinité d'animaux et d'insectes peu connus, au minéralogiste une vaste carrière, et au botaniste un champ inépuisable de plantes aussi rares que curieuses par leurs formes. Elles sont tellement recherchées, et je ne crains pas d'être démenti, que beaucoup d'amateurs de l'histoire naturelle y avaient, alors que j'habitais cette colonie, des relations ou des intérêts : ses détracteurs, en lui ôtant la salubrité de son climat, n'ont pu lui faire perdre sa réputation à cet égard.

Cet aperçu doit prouver encore que le climat de la Guyane n'est pas malsain..... J'ai habité douze ans la Guyane, et j'ai été à portée, dans mes divers voyages au Sud, au Nord, dans l'intérieur, même dans les pinotières d'Aprouague, contrée que les grands bois qui l'avoisinent rendent en tout temps pluvieuse, d'éprouver toute la malignité du climat ; j'atteste avec franchise n'avoir eu aucune des maladies qui, dans les autres colonies, enlèvent annuellement une portion des habitants, notam-

ment à la Jamaïque, où les fièvres malignes et les coliques enlèvent dans un petit nombre d'heures ceux qui en sont attaqués.

Non, le climat de la Guyane n'est point redoutable aux Européens, comme on a pris un certain plaisir à le débiter! Ils peuvent résister à ses effets, qui sont plutôt un tribut qu'il faut nécessairement payer au climat, qu'une maladie pestilentielle affligeante pour l'humanité, en suivant un plan de conduite opposé à celui qui a presque toujours été adopté par nos jeunes Français sous la zone torride. Sans réfléchir sur les suites de leur inconséquence, ils donnent dans des excès nuisibles à leur santé; tandis que, pour fournir une longue carrière dans la Guyane, il faut autant de frugalité que d'activité lorsque la chaleur est supportable et permet d'en prendre; s'abstenir, ou ne faire usage que très-modérément du tafia; ne pas trop s'exposer au soleil de midi; éviter, autant que possible, de faire la *siesta*, parce qu'elle rend le sang lourd et épais; ne s'abandonner aux jouissances du sexe qu'avec beaucoup de précaution et de ménagement; ne point se coucher à l'air, sur l'herbe, ni s'y endormir, pour éviter des coliques et des fièvres qui, sans avoir le caractère de celles de la Jamaïque, n'en sont pas moins dangereuses; ne point aller à la chasse, surtout dans les premiers moments de son arrivée; se priver d'une boisson commune, appelée *punch*, qui est si dangereuse que dans quelques îles de l'archipel américain on l'a nommée *tue-diable*, parce qu'elle enflamme le sang et cause des fièvres ardentes; enfin, imiter les habitants des provinces méridionales de l'Asie, naturellement sobres, qui ne font qu'un très-petit usage des liqueurs fortes, parce qu'ils savent bien qu'elles altèrent les sources de la génération.

C'est ainsi qu'on parviendra à braver l'effet du climat et à détruire ce que l'abbé Raynal a avancé : que *les habitants de l'Amérique ne parviennent jamais à une longue carrière.* Cependant nous avons connu deux créoles de Cayenne,

M. et Mme Lacoste, qui par leur âge démentaient cette assertion, puisque le premier avait quatre-vingt-quinze ans et son épouse soixante-dix-neuf alors que je quittai la colonie. Nous avons aussi connu deux nègres de l'habitation du chevalier de Behague, au mont Sinéry, dont un centenaire et l'autre octogénaire.

Seraient-ils parvenus à un si bel âge, presque sous l'équateur, si les uns et les autres s'étaient abandonnés aux excès dont nous cherchons à garantir nos compatriotes et à l'usage immodéré des boissons enivrantes ? Ces deux exemples suffisent, je crois, pour détruire l'opinion de Raynal et pour prouver que ce n'est pas toujours le climat qui détruit les hommes (p. 49).

Puissent mes vœux être remplis pour cette partie du globe, où je n'ai aucun intérêt, mais que je reverrais avec plaisir si mes faibles connaissances pouvaient être utiles au Gouvernement.

Je me résume donc en soutenant que le climat de la Guyane est préférable à celui de quelques parties de Saint-Domingue, de la Guadeloupe et des autres colonies méridionales. J'affirme que les denrées qui nous viennent de cette possession sont d'un degré supérieures à celles qui nous arrivent des Antilles et de l'île de France. Cette vérité se remarque par l'empressement du commerce à se procurer du café qui approche de celui de Moka, du coton reconnu le plus beau des îles et qui se vend, même sur nos ports, deux francs au-dessus de celui des autres colonies. Cet empressement se remarque encore à l'égard du sucre, du rocou, du tabac, des bois de couleur, du baume de copahu et du Pérou, de la gomme élastique, de la casse, du simarouba, de l'ipécacuanha, de la salsepareille, de la gomme gutte, de l'abuta, du tamarin, du jalap, et de la vanille, qui y croît naturellement et de laquelle on ne tire aucun parti avantageux, faute de moyens pour la conserver. Nous espérons enfin

que cet empressement, qui donne une haute idée des productions de la Guyane, ne tardera point à se manifester relativement aux épiceries, dont la culture pourrait être poussée avec succès (p. 53).

LX.

F.-F.-J. GIRAUD.

1803.

F.-F.-J. Giraud est l'auteur d'une brochure qui parut en 1803, sous le titre de : « *Mémoire sur la Colonie de la Guyane française et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession*, rédigé sur les notes d'un colon. » C'est en effet sur les notes de M. Vidal, habitant de la Guyane, qu'il composa son ouvrage.

Sous le rapport des localités, le trajet de France à la Guyane est ordinairement l'un des plus courts et des plus faciles de la navigation occidentale, ce qui doit assurer à la colonie des communications plus rapides et un commerce plus économique et plus lucratif; son étendue en tous sens lui donne, sous le même rapport, une nouvelle supériorité, surtout si l'on considère que, limitrophe du Brésil et du Pérou, auxquels une multitude de fleuves navigables la rattachent comme par autant de bras, elle a dans le voisinage, et par ses communications, les moyens d'un commerce d'échange tel que celui que font les caboteurs des Antilles, et surtout les Anglais de la Jamaïque, avec les possessions espagnoles du golfe du Mexique ; et même cette sorte de

spéculation serait beaucoup plus lucrative encore pour la Guyane, en ce que ses communications, ayant lieu à travers le continent et par le moyen des fleuves qui l'arrosent, tendraient à exciter une grande industrie intérieure, et ne pourraient d'ailleurs être interrompues en cas d'hostilités. Mais c'est surtout dans ce dernier cas que les avantages de la position de la Guyane sont visibles, puisque, se trouvant au vent de toutes les colonies des nations européennes avec lesquelles la France peut avoir une guerre sérieuse, elle n'a rien à craindre de ces colonies, peut, au contraire, armer en course contre elles et intercepter les envois qui leur seraient destinés. Enfin ce qui distingue ce sol favorisé, et doit inviter plus particulièrement l'industrieux colon à y fixer ses pas, c'est qu'il n'y craint pas de voir ses longs travaux détruits en un clin d'œil par la fureur des éléments, et que cette terre hospitalière n'est ni agitée par les tremblements, ni bouleversée par les ouragans qui sont le fléau des autres colonies, et que depuis un temps infini sa tranquillité physique a été constamment dans le plus heureux équilibre (p. 20).

Il ne peut entrer dans les bornes de ce Mémoire de décrire toutes les richesses territoriales de cette colonie. Mais nous rappellerons sommairement que, de l'aveu de tous les voyageurs, sa fertilité est vraiment prodigieuse et ses productions admirables, en ce qu'elles offrent, réunies et acclimatées sur le même sol, les denrées les plus précieuses des deux Indes (p. 22).

Ce n'est pas tout, et nos nombreux besoins trouveraient de non moins nombreuses ressources dans les vastes forêts qui couvrent cette colonie. Il y croît en effet les essences d'arbres les plus précieuses, qui réunissent la noblesse des formes, la majesté des proportions et des qualités aussi brillantes que solides, telles que l'odorance, l'éclat, le poli, la dureté, l'incorruptibilité. La menuiserie y exploiterait pour les jouissances du luxe des bois de

marqueterie dont les surfaces présentent un satiné que l'art ne saurait imiter. Il y a pour la charpente et les constructions civiles des bois durs et compactes singulièrement propres à résister à l'humide chaleur du climat. Enfin la marine et l'artillerie s'y approvisionneraient avec non moins d'avantage (p. 29).

Ne nous lassons pas de le redire, ce tableau est infiniment au-dessous de la réalité; mais tel qu'il est enfin, nous croyons qu'il prouve sans réplique que ce pays, par ses denrées coloniales, peut réparer les pertes essuyées par la métropole dans les autres colonies; qu'il a d'ailleurs par-dessus elles le précieux avantage de pouvoir transporter chez nous un des débouchés du commerce des épiceries; que dans l'état où sont nos bois de France, ceux de la colonie nous présentent pour la marine et le commerce une richesse vraiment inappréciable; qu'enfin ses bestiaux et ses animaux peuvent fournir des articles infiniment avantageux à diverses branches d'industrie et de commerce. Serait-il possible que la France négligeât plus long-temps d'ouvrir cette mine féconde? Mais si tels sont les avantages de la possession de Cayenne, comment se fait-il, dira-t-on, que des germes aussi riches n'aient point été développés par la culture, ou que cette culture ne soit point encore parvenue à faire sortir la colonie de la longue enfance à laquelle elle a paru jusqu'ici condamnée? Il est aisé de se convaincre que cette objection prouve seulement l'incurie des hommes, et ne saurait rendre douteux ni équivoque le bienfait de la nature. Les colonies portugaise du Para et hollandaise de Surinam présentent l'aspect de la culture la plus productive, de la fertilité la plus riche. Ce ne peut donc être que l'absence du travail et des soins qui condamne à la stérilité la Guyane française, qui sert d'intermédiaire à ces deux colonies, jouit par conséquent d'un climat semblable, et réunit évidemment d'ailleurs les mêmes caractères de fécondité (p. 33).

Nous ne citerons pas, comme obstacle à la prospérité de la colonie, ni les chaleurs du climat, ni l'insalubrité du terrain. Ces inconvénients n'ont point arrêté, comme on le voit, la prospérité du Para et de Surinam; d'ailleurs le climat et les chaleurs de Cayenne sont plus supportables, moins étouffants qu'aux Antilles. S'il s'y rencontre des quartiers insalubres, c'est en les cultivant qu'on les assainira. Enfin il est constant que c'est l'intempérance plus que la chaleur qui tue les Européens aux colonies (p. 50).

Il conviendrait que les citoyens les plus influents donnassent aux riches l'exemple de diriger leurs spéculations financières vers la prospérité coloniale, en plaçant des fonds dans une industrie infiniment plus avantageuse et souvent plus louable que toutes les spéculations qu'ils peuvent tenter en France. Tous les jours des capitalistes y placent hardiment sur biens-fonds à des intérêts beaucoup plus forts que le produit de ces mêmes biens, tandis qu'à Cayenne la culture la plus simple peut rapporter jusqu'à 25 pour 0/0. Et cependant cette spéculation, qui ferait à la fois la splendeur de l'État et la richesse des particuliers, ne trouve ni secours ni aliments chez les capitalistes de France (p. 64).

LXI.

BOLINGBROKE.

1807.

Henri Bolingbroke, agent commercial du Gouvernement anglais à Surinam, publia à Londres en 1807 un *Voyage à Démérary*, etc., d'où nous extrayons les pages suivantes.

Beaucoup de personnes ont dit que le pays était insalubre; quant à moi, je ne l'ai pas jugé ainsi. Dans le cours de mes excursions sur les rivières d'Essequibo et de Berbice, j'ai souvent été entièrement mouillé par la pluie trois fois en vingt-quatre heures, et chaque fois mes habits se séchaient sans que j'en éprouvasse le moindre inconvénient. Je ne voudrais pas conseiller aux nouveaux arrivants d'essayer la même expérience, car c'était la nécessité seule qui me forçait à le faire. La sobriété a beaucoup plus d'influence sur nous-mêmes qu'on ne le suppose d'ordinaire; elle est le soutien de notre existence. On doit conseiller aux gens qui se rendent aux Indes Occidentales de se tenir le corps libre et de ne s'exposer ni à l'air de la nuit ni aux brouillards, dont l'action est pernicieuse. Il n'est pas moins nécessaire d'éviter la chaleur du soleil; en s'y exposant tout à coup ou trop long-temps, on risque de contracter des fièvres ou d'éprouver d'autres conséquences fâcheuses (p. 87).

Le plantain ou bananier est originaire de la Guyane et produit des fruits neuf mois après avoir été planté. Il s'élève à dix pieds environ. Un seul arbre reproduit trois ou quatre rejetons qui poussent parfaitement droits, mais que l'on coupe à six pouces de terre lorsque le fruit a été cueilli; les récoltes se font successivement ainsi. Une banane ressemble assez à un navet ou à une carotte, mais sa circonférence est égale à ses deux extrémités; une enveloppe ou peau épaisse la protége contre les rayons du soleil. Si on la fait rôtir, elle se rapproche du pain plus qu'aucune autre production végétale; ses régimes ou réunions de fruits pèsent de 50 à 70 livres.

La seule espèce de grain très en usage est le maïs, qui rapporte six semaines ou deux mois après avoir été semé; et le millet, qui ne donne qu'une ou deux récoltes par an. De préférence au foin, on cultive l'herbe de Guinée et celle d'Écosse qui fournissent une nourriture abondante pour les bestiaux.

Les habitants de la Basse-Allemagne trouveraient dans la Guyane des attraits particuliers pour s'y attacher. Leur langage, leurs mœurs et leur système de fermage y ont déjà été naturalisés par les Hollandais, en sorte que les émigrants de Brême ou de Hanovre s'y trouveraient moins étrangers et auraient moins à apprendre que les autres Européens.....

Si les jeunes fermiers d'Angleterre savaient combien nos occupations rustiques sont variées et amusantes, l'immense profit que procure la moindre peine ou la plus petite industrie, quelle est la force productive de notre excellent sol et de notre climat, enfin, tout ce qu'il y a ordinairement de luxe dans les habitudes et les plaisirs des planteurs civilisés, ils émigreraient plus souvent pour ce pays (p. 223).

Cette prodigieuse étendue de rivages n'est pas moins convenable aux diverses productions tropicales que les bords du Nil et du Gange. Pour que l'on puisse mettre en activité toutes les industries agricoles auxquelles le climat et le sol de la Guyane sont si admirablement adaptés, il conviendrait de fonder quelques colonies européennes au confluent des principaux cours d'eau. Des milliers d'hommes pourraient être occupés et nourris par le produit de ses fertiles savanes..... Le climat de la Guyane est le plus doux et le plus salubre de toutes les contrées tropicales habitées jusqu'ici par les Européens. On peut attribuer cela à ce que le vent lui arrive frais après avoir traversé une vaste surface de mer. Un air constamment pur souffle de l'Est sur la Guyane, tandis que sur la côte opposée d'Afrique le même air équatorial ne paraît qu'après avoir traversé des terres et chargé de la chaleur pestilentielle des déserts sablonneux. Outre le courant perpétuel qui se porte vers l'Ouest, il y a une fluctuation latérale de chaque jour à laquelle on a donné le nom de brise de mer et de brise de terre. La brise de mer, qui est la plus fraîche des deux, souffle du Nord-Est pendant toute la journée et tempère

la chaleur. La brise de terre, plus chaude que l'autre, souffle du Sud durant la nuit et empêche le trop grand refroidissement de l'atmosphère; la température est donc égale en même temps que modérée. Aucun ouragan n'enlève au planteur la récolte qu'il espérait, et je ne me rappelle pas avoir été témoin d'une sécheresse. On ressent parfois des tremblements de terre à la Guyane, mais ils ne sont jamais à redouter dans les régions plates et sur les terres basses, les seules où l'on voit des plantations. Les inondations sont les accidents les plus fréquents, mais à mesure que le terrain s'éloigne des rivières, il y est moins exposé. La peste est très-rare (p. 367).

LXII.

PITOU.

1807.

Le *Voyage à Cayenne, dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, de l'histrion déporté Pitou, est si complétement dépourvu de toute espèce de valeur, que nous nous serions dispensé de le citer si, au milieu de toutes ses extravagances et de ses ridicules histoires qui défieraient la crédulité d'un enfant, il n'avait consigné incidemment un fait d'un haut intérêt, en ce qu'il constate les commencements prospères d'un établissement de colons pasteurs sur la crique Macari, près de la baie de Vincent-Pinson, vers l'extrémité Sud de la Guyane

française. On sait que ce pays, entièrement en terre basse, et le plus marécageux de toute la Guyane, est regardé avec raison, dans son état actuel, comme le moins propre de toute la colonie à recevoir des émigrants. Pitou peut être cru sur parole, lui qui dans sa description, où l'ignorance le dispute à la bouffissure du style, dit que l'on ne trouve dans ce pays que hyènes, crocodiles, serpents et tigres, et qu'on y respire un air condensé par les étangs et par les grands arbres, etc., etc. Quelques mots sur la funeste expédition du Kourou, rapportés d'après un témoin oculaire, nous ont aussi paru dignes d'être reproduits.

Le Gouvernement a déjà essayé de tirer parti des savanes de la crique Macari près la baie de Vincent-Pinson. En 1784, M. le comte de Villebois, gouverneur de la colonie, sur les avis de M. Lescallier, alors ordonnateur, y fit établir des ménageries dont la garde fut confiée au député Pomme, assez connu en France depuis la révolution. Elles réussissaient bien; on y envoyait des soldats qui se fixaient dans la colonie, après avoir obtenu leurs congés; des créoles mêmes s'y rendaient volontiers. Le Gouvernement leur donnait des nègres pâtres, des vivres; leur avançait un certain nombre de bêtes à cornes, dont ils avaient le laitage. Ils partageaient seulement les rapports avec l'État; ils choisissaient les lieux les plus propices pour abattre les forêts et y substituer à leur loisir des denrées coloniales. Par ce moyen, ce désert se peuplait de cultivateurs et de pâtres. Depuis la Révolution, les invasions des Portugais ont tout ruiné, et ce sol,

si productif par la végétation, a repris sa forme hideuse (t. I, p. 197).

Nous allons dîner chez M. Colin. Ce vieillard est de Caen. Comme il est contemporain de Préfontaine, nous parlons du cimetière; et il nous met sur la colonie de 1763. « Quoique » Préfontaine fût mon ennemi, dit-il, je lui rendrai justice; il n'est » pas cause des malheurs de la colonie de 1763. Si le ministre » Choiseul l'eût écouté, Cayenne et Kourou seraient florissants; » il avait demandé trois cents ouvriers, et des nègres à propor- » tion pour leur apprêter l'ouvrage; chaque année en ayant fourni » un pareil nombre aurait fait affluer les étrangers; la Guyane, » inculte et hérissée de piquants, se fût peuplée peu à peu; le » commerce et l'industrie auraient donné la main aux arts; la » grande terre serait devenue aussi habitable que Cayenne; nous » aurions remonté le haut des rivières sans nous borner aux » côtes. Pour cela il fallait marcher pas à pas, c'était le moyen » de trouver des mines d'or dans la fertilité inépuisable de ce sol. » Le Gouvernement français voulut agir plus en grand, afin de » recueillir tout de suite le fruit de son entreprise. Il ouvrit un » champ vaste à l'ambition et à la cupidité. Le sol de la Guyane, » renommé depuis un siècle, servit à faire revivre le système de » Law sous une autre forme.

» Les quinze mille hommes débarqués ici, et aux îles du Sa- » lut ou du Diable, à trois lieues en mer, ont été gardés dans » l'intention de les acclimater, puis de les faire travailler quand » ils auraient passé à l'épreuve des maladies du pays. Cette co- » lonie du Kourou a coûté trente-trois millions; tout a échoué par » la mauvaise administration des chefs, par le brigandage des » commis et des fournisseurs, et plus encore par la mésintelligence » de Turgot et de Chanvalon. Le premier voulait commander au » second, qui se croyait maître absolu. Il avait donné pour limites » aux débarqués tout le terrain de la rive gauche de la rivière

» Kourou jusqu'à l'anse. Cette forêt qui nous obstrue le jour » était rasée jusqu'aux rochers. J'ai vu ces déserts aussi fré- » quentés que le jardin du Palais-Royal..... Des dames en robe » traînante, des messieurs à plumet, marchaient d'un pas léger » jusqu'à l'anse; et Kourou offrit pendant un mois le coup » d'œil le plus galant et le plus magnifique; on y avait amené » jusqu'à des filles de joie. Mais comme on avait été pris au dé- » pourvu, les carbets n'étaient pas assez vastes, trois et quatre » cents personnes logeaient ensemble. La peste commença son » ravage; les fièvres du pays s'y joignirent, et la mort frappa in- » distinctement. Au bout de six mois, dix mille hommes périrent » tant aux îles qu'ici; Turgot fit prendre Chanvalon la nuit de » Noël, quand la mort était lasse moissonner » (p. 260).

LXIII.

HUMBOLDT.

1814.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre longuement sur le *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*, ni sur son auteur. Cinq années employées à explorer les contrées les plus inconnues de l'immense bassin compris entre l'Orénoque et l'Amazone ont fourni à M. de Humboldt les matériaux de l'un des ouvrages les plus remarquables de notre siècle. En décrivant ce magnifique pays, l'imagination de l'illustre natura liste se soutient dans un enthousiasme perpétuel. Sa haute intelli-

gence, toujours tendue à la recherche des lois de l'harmonie générale de la nature, n'a pu contempler le spectacle de tant de richesses encore ignorées sans rester convaincue qu'il était réservé aux régions équinoxiales de devenir un jour le théâtre sur lequel se développera une nouvelle phase de la civilisation humaine.

Le bassin du Rio-Négro et de l'Amazone, dans la Guyane, est le bassin central et le plus grand des bassins de l'Amérique du Sud. Il est exposé à la fréquence des pluies équatoriales; le climat, chaud et humide à la fois, y développe une force de végétation à laquelle rien ne peut être comparé dans les deux continents (t. IX, p. 203).

Les progrès que la végétation des grands arbres et la culture des plantes dicotylédones ont faits dans les environs des villes, par exemple autour de Calabozo et du Pérou, prouvent ce que l'on pourrait gagner sur la steppe en l'attaquant par de petites portions, en l'enclavant peu à peu, en la divisant par des taillis et des canaux d'irrigation (t. IX, p. 80).

Je suis persuadé qu'une partie considérable de ces plaines, Venezuela, Meta, etc., perdra dans la suite des siècles, sous une administration favorable à l'industrie, l'aspect sauvage qu'elles ont conservé depuis la conquête des Européens (t. IX, pag. 80).

Les superbes vaisseaux sortis des chantiers de la Havane, de Guayaquil et San-Blas sont plus chers sans doute que les vaisseaux des chantiers d'Europe; mais ils ont sur ces derniers, par

la nature des bois des tropiques, l'avantage d'une longue durée (t. IX, p. 319).

Espérons que l'homme, en changeant la surface du sol, parviendra peu à peu à changer la constitution de l'atmosphère. Les insectes diminueront lorsque les vieux arbres de la forêt auront disparu, et l'on verra, dans ces contrées désertes, les fleuves bordés de hameaux, les plaines couvertes de pâturages et de moissons (t. VII, p. 139).

Dans ce même site si pittoresque, M. Bonpland fut assez heureux pour découvrir plusieurs troncs de *laurus cinnamoïdes*, espèce de cannellier très-aromatique, connu à l'Orénoque sous le nom de *varimaca* et de *canelilla*. Cette précieuse production se trouve dans la vallée de Rio-Caura, près de l'Esmeralda, et à l'Est des grandes cataractes. Il paraît que c'est le père jésuite Francisco de Olma qui a découvert le premier la *canelilla* dans le pays des Piaciors près les sources du Cataniopo. Le missionnaire Gilli, qui ne s'est point avancé jusqu'aux contrées que je décris en ce moment, paraît confondre le *varimaca* ou *guaümaca* avec le *myristica* ou muscadier de l'Amérique. Ces écorces et ces fruits aromatiques, la cannelle, la noix de muscade, le *myrtus pimenta* et le *laurus pulcheri* seraient devenus des objets importants de commerce, si l'Europe, lors de la découverte du Nouveau-Monde, n'avait pas déjà été accoutumée aux épiceries et aux aromes de l'Inde. La cannelle de l'Orénoque et celles des Missions-Andaquies, dont M. Mutis a introduit la culture à Mariquita, sont cependant plus aromatiques que la cannelle de Ceylan, et elles le seraient encore davantage si elles étaient séchées et préparées par des procédés tout semblables (t. VII, p. 220).

Lorsqu'on réfléchit sur l'immense variété des végétaux propres

à fournir du caoutchouc dans les régions équinoxiales, on regrette que cette substance, si éminemment utile, ne soit pas à plus bas prix parmi nous. Sans propager par la culture les arbres à sève laiteuse, on pourrait recueillir dans les seules missions de l'Orénoque tout le caoutchouc que peut consommer l'Europe civilisée. Dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, on a fait quelques essais heureux pour fabriquer avec cette substance des bottes et des souliers sans couture. Les Omaguas de l'Amazone sont la nation américaine qui sait le mieux travailler le caoutchouc (tom. VII, p. 328).

Sous la zone tempérée, sur les bords du Missoury, comme sur le plateau du Nouveau-Mexique, l'Américain est chasseur; mais sous la zone torride, dans les forêts de la Guyane, il cultive du manioc, des bananes, et quelquefois du maïs. Telle est l'admirable fertilité de la nature, que le champ de l'indigène est un petit coin de terre; que défricher, c'est mettre le feu à des broussailles; que labourer, c'est confier au sol quelques graines ou des boutures. Que l'on remonte par la pensée aux siècles les plus reculés, toujours, dans ces forêts épaisses, nous devons nous figurer les peuples tirant de la terre la plus grande partie de leur nourriture; mais, comme cette terre produit abondamment sur une petite étendue et presque sans labeur, nous devons nous représenter aussi ces peuples comme changeant souvent de demeure le long d'une même rive. En effet, encore aujourd'hui, l'indigène de l'Orénoque voyage avec ses graines; il transporte ses cultures comme l'Arabe transporte sa tente et change de pâturage. Le nombre des plantes cultivées que l'on trouve sauvages au milieu des bois prouve des habitudes nomades chez un peuple agricole. Peut-on être surpris que ces habitudes fassent perdre presque tous les avantages qui résultent, sous la zone tempérée, des cultures stationnaires, de celle des céréales, qui exigent de vastes terrains et des travaux plus assidus (tom. VII, p. 334)?

J'ai vu arriver sur les côtes de la terre-ferme des bâtiments venant de Demerary, chargés de fruits du *taryocar tomentosum*, qui est le *pekea tuberculum* d'Aublet. Ces arbres atteignent jusqu'à 100 pieds d'élévation, et offrent, par la beauté de leur corolle et la multitude de leurs étamines, un aspect magnifique. Je fatiguerais le lecteur en continuant l'énumération des merveilles végétales que renferment ces vastes forêts. Leur variété repose sur la co-existence d'un si grand nombre de familles dans un petit espace de terrain, sur la force stimulante de la lumière et de la chaleur, sur l'élaboration parfaite des sucs qui circulent dans ces végétaux gigantesques (tom. VII, pag. 348).

Plus on étudiera la chimie sous la zone torride, et plus on aura occasion, dans quelque lieu reculé mais abordable au commerce de l'Europe, de découvrir, à demi préparés dans les organes des plantes, des produits que nous croyons appartenir au seul règne animal, ou que nous obtenons par les procédés de l'art, toujours sûrs, mais souvent longs et pénibles. Déjà on a trouvé la cire qui enduit le palmier des Andes de Quindiu, le lait nourrissant du *Palo de Vaca*, l'arbre à beurre de l'Afrique, la matière caséiforme tirée de la sève presque animalisée du *Carica Papaya*. Ces découvertes se multiplieront lorsque, comme l'état politique du monde paraît l'indiquer aujourd'hui, la civilisation européenne refluera en grande partie dans les régions équinoxiales du Nouveau-Continent (tom. VII, p. 151).

Nous eûmes à peine le temps d'examiner, dans le couvent (coventos), de grands amas de résine (*mani*) et les cordages du palmier *chiquichiqui* qui mériteraient bien d'être plus connus en Europe. Ces cordages sont extrêmement légers, surnagent à l'eau, et ont plus de durée dans la navigation des rivières que les

cordages de chanvre. Sur mer, il faut, pour les conserver, les mouiller souvent et les exposer peu aux ardeurs du soleil (t. VII, p. 436).

Il serait à désirer qu'on pût établir de grandes corderies sur les rives du Rio-Negro et du Cassiquiare pour faire des câbles un objet de commerce avec l'Europe. On en exporte déjà une petite quantité de l'Angostura aux Antilles. Ils y coûtent 50 à 60 p. 100 de moins que les cordages de chanvre. Comme on n'emploie que les jeunes palmiers, il faudrait les planter et les soigner par la culture (t. VII, p. 437).

Depuis que j'ai quitté les bords de l'Orénoque et de l'Amazone, une nouvelle ère se prépare pour l'état social des peuples de l'Occident. Aux fureurs des dissensions civiles succéderont les bienfaits de la paix, un développement plus libre des arts industriels. Cette bifurcation de l'Orénoque, cet isthme du Tuamini, si facile à franchir par un canal artificiel, fixeront les yeux de l'Europe commerçante. Le Cassiquiare, large comme le Rhin, et dont le cours a 180 milles de long, ne formera plus en vain une ligne navigable entre deux bassins de rivière qui ont une surface de 190,000 lieues carrées. Les grains de la Nouvelle-Grenade seront portés aux bords du Rio-Negro; des sources du Napo et de l'Ucayale, des Andes de Quito et du Haut-Pérou, on descendra en bateau aux bouches de l'Orénoque sur une distance qui égale celle de Tombouctou à Marseille. Un pays neuf à dix fois plus étendu que l'Espagne, et enrichi des productions les plus variées, est navigable dans tous les sens, par l'intermède du canal naturel du Cassiquiare et de la bifurcation des rivières. Un phénomène qui sera un jour si important pour les relations politiques des peuples méritait sans doute d'être examiné avec soin (t. VIII, p. 138).

Il en sera de ces contrées fertiles, mais incultes, que parcourent le Guallaga, l'Amazone et l'Orénoque, comme de l'isthme de Panama, du lac de Nicaragua et du Rio-Haasacuabo, qui offrent une communication entre les deux mers. L'imperfection des institutions politiques a pu, pendant des siècles, convertir en déserts des lieux dans lesquels le commerce du monde devrait se trouver concentré; mais le temps approche où ces entraves cesseront d'avoir lieu. Une administration vicieuse ne pourra pas toujours lutter contre les intérêts réunis des hommes, et la civilisation va se porter irrésistiblement dans les contrées dont la nature elle-même annonce de grandes destinées par la configuration du sol, par l'embranchement prodigieux des fleuves, et par la proximité des deux mers qui baignent les côtes de l'Europe et de l'Inde (t. VIII, p. 152).

Je ne connais rien de plus propre à faire admirer la puissance des forces organiques dans la zone équinoxiale que l'aspect de ces grands péricarpes ligneux, par exemple du cocotier de mer (*lodoïca*) parmi les monocotylédones, et du *bertholletia* et du *lecythis* parmi les dicotylédones. Sous nos climats, les cucurbitacées seules produisent, dans l'espace de quelques mois, des fruits d'un volume extraordinaire, mais ces fruits sont pulpeux et succulents. Entre les tropiques, le *bertholletia* forme, en moins de cinquante à soixante jours, un péricarpe dont la partie ligneuse a un demi-pouce d'épaisseur, et que l'on a de la peine à scier avec les instruments les plus tranchants (t. VIII, p. 181).

Nous trouvâmes dans la maison du missionnaire les soins les plus prévenants; on nous procura de la farine de maïs et même du lait : les vaches en donnent en abondance dans les basses régions de la zone torride. On n'en manque nulle part où l'on trouve de bons pâturages. J'insiste sur ce fait, parce que de

circonstances locales ont répandu, dans l'archipel indien, le préjugé de regarder les climats chauds comme contraires à la sécrétion du lait (t. VIII, p. 283).

La quantité de matière nourrissante qu'offre le véritable sagoutier de l'Asie excède tout ce que donnent d'autres plantes utiles à l'homme. Un seul tronc d'arbre, dans sa quinzième année, fournit quelquefois six cents livres de sagou ou de farine. M. Crawford, qui a habité long-temps l'archipel de l'Inde, calcule qu'un acre anglais (4,029 mètres carrés) peut nourrir quatre cent trente-cinq sagoutiers, qui donnent cent vingt mille cinq cents livres, avoir du poids, ou plus de huit cents livres de fécule par an. Ce produit est triple de celui des céréales, double de celui des pommes de terre en France. Les bananes offrent sur la même surface de terrain plus de matière alimentaire encore que le sagoutier.

Il faut espérer que lorsque la paix sera rendue à ces belles contrées, qu'une politique étroite n'arrêtera plus le développement de l'industrie, des cales de construction entoureront les bassins de la Vieja-Guayana. Après l'Amazone il n'y a pas de rivière qui, des forêts mêmes qu'elle parcourt, puisse fournir des bois de construction plus précieux pour l'architecture navale. Ces bois, appartenant aux grandes familles des laurinées, des guttifères, des rutacées et des légumineuses arborescentes, offrent toutes les variétés désirables de densité, de pesanteur spécifique et de qualités plus ou moins résineuses. On ne manque, dans ce pays, que d'un bois de mâture léger, élastique et à fibres parallèles, comme en fournissent les conifères des régions tempérées et des hautes montagnes des tropiques (t. VIII, p. 414).

LXIV.

J.-B. LEBLOND.

1814.

Leblond, médecin-naturaliste, correspondant de l'Académie des Sciences et de l'Institut, parcourut pendant vingt-cinq ans les contrées tropicales, les Antilles, l'intérieur de l'Amérique méridionale, par l'Orénoque et le fleuve de la Madeleine, jusqu'aux côtes du Pérou, et particulièrement « les immenses contrées de Cayenne et de la Guyane française », où il résida dix-huit ans : « Médecin, dit-il, j'ai eu occa- » sion de voir et de traiter dans ces divers climats » nombre de maladies, seul ou avec des praticiens » accrédités. » Le but de son séjour en Guyane était d'y rechercher le quinquina, mission pour laquelle il fut pensionné par Louis XVI. Ardent, zélé et infatigable, Leblond visita la Guyane en tous sens, remontant les rivières, traversant les marais, gravissant les montagnes, et pénétrant au cœur des forêts vierges. Il ne dit nulle part qu'il ait été indisposé pendant ce long séjour, et ce fût quarante-sept ans après son départ de France, par conséquent dans un âge fort avancé, qu'il publia son dernier ouvrage. Ses travaux sont très-importants pour le sujet qui nous occupe. On en trouvera les titres au Catalogue bibliographique.

Comme le C. Mongrolle, je suis intimement persuadé que cet immense pays (la Guyane), sagement administré, deviendra, sans contredit, l'une des plus intéressantes de nos colonies..... La Guyane française ne peut être un sol *brûlant*, comme tant d'autres situés par les mêmes latitudes, parce qu'il n'y a ni sables, ni pierres, ni rochers, couvrant des surfaces d'une grande étendue, seuls propres à augmenter les effets des rayons solaires; parce que le sol y est partout argileux et couvert de plantes, de forêts ou de plantations d'où la chaleur ne jaillit point comme d'une plaine de sable, et parce qu'enfin le t ermomètre ne la désigne, terme moyen, qu'à 22° le jour et 18° la nuit.

Il n'y a pas de comparaison entre la température de Cayenne et celle de Saint-Pierre du Cap, et de presque toutes les capitales des îles du vent : ce sont des fournaises en comparaison.

Le sol de la Guyane française est, sans contredit, marécageux partout où l'eau séjourne. Elle a cela de commun avec tous les pays que la main de l'homme n'a pas défrichés ; ce sont les *terres basses* qui, toujours couvertes de palétuviers, de pinots, de lotus et autres plantes aquatiques, dont l'effet bien connu est de purifier l'air infect à mesure qu'il se forme, ne deviennent malsaines que quand on les défriche. Mais, lorsque la *patience hollandaise* les a converties en belles habitations, couvertes de belles plantations qui produisent le même effet, elles ne sont pas plus malsaines que toutes autres plaines desséchées; elles le sont même beaucoup moins, parce que l'air n'y est pas sensiblement infecté de cette odeur hépatique qui se manifeste dans les pays marécageux où abonde la chaux, substance dont la Guyane française est malheureusement privée. Voilà pourquoi les fièvres doubles tierces endémiques dans ses plaines marécageuses sont rares, et n'y sont généralement pas meurtrières.

Le témoignage de *La Condamine* et d'un *lord anglais* sont sans doute du plus grand poids; mais pourquoi n'y pas ajouter celui de tous les Français qui reviennent de la Guyane et qui y

retournent presque toujours, des soldats et des officiers de terre et de mer qui s'y marient ; enfin, de tous ceux que le hasard y amène et qui finissent par s'y fixer, parce que le pays, sans être riche, offre beaucoup à l'industrie des pauvres, *qu'il est hospitalier et sain?* Tel est le témoignage unanime. J'en connais bon nombre, actuellement à Paris, qui y retournent, et je ne serai pas le dernier, pour peu que l'hiver me soit défavorable (*Rapp. sur le Mém. de Mongrolle*, p. 99).

Quant aux déportés de fructidor, dont parle l'auteur (Mongrolle), on peut ajouter à ses réflexions : que l'état violent où ils se trouvaient et les traitements qu'ils peuvent avoir éprouvés durant une longue et pénible traversée durent les exaspérer, les aigrir de toute manière ; que, débarqués en cet état à Cayenne, ils n'ont pu juger des choses qu'à travers le crêpe lugubre qui occupait leur imagination ; que, transportés ensuite sur les rives de *Conanama*, où la nature, dans toute sa majesté sauvage, ne leur offrait aucuns fruits, si abondants partout ailleurs, où rien n'était préparé pour les recevoir convenablement, où les rations, en partie composées de salaisons, continuèrent à appauvrir leur sang, à affaiblir leurs organes ; et qu'un pareil état de choses, bien loin d'effacer de tristes souvenirs, ne pouvait que les retracer dans toutes leurs circonstances les plus pénibles, on sera forcé de convenir qu'à la fois victimes du mal moral et physique dont ils étaient environnés, ils durent succomber sous le faix des maladies, d'autant plus périlleuses qu'elles reconnaissaient pour cause l'adversité et les longs malheurs (*ibid.*, p. 102).

Je suis bien sûrement de l'avis de l'auteur : la *parfaite connaissance des avantages que la Guyane présente au Gouvernement et aux spéculateurs* donnerait matière, non pas à un, mais à plusieurs volumes. Ses forêts sont immenses,

inépuisables et pleines de bois propres à l'artillerie, à la charpente, la menuiserie, à la marqueterie. Ses mines de fer sont également immenses ; les essais en ont été faits à Paris par les *CC. Darcet* et *Duhamel.* Elles donnent au moins quarante livres au quintal d'un fer de la meilleure qualité. Quant à celles d'argent, je ne les connais pas ; d'ailleurs les véritables mines de la Guyane française, du moins quant à présent, sont son agriculture, poussée dans toutes les branches au plus haut point où elle puisse ariver (*ibid.*, p. 113).

Le sol de la Guyane française, généralement vaseux et argileux, est partout couvert de forêts et de plantes ; aussi la température y est-elle moins élevée que dans les pays sablonneux et découverts situés par les mêmes latitudes, on peut l'évaluer à 22° dans les temps ordinaires, à 20° lorsque les vents du Nord-Est et la pluie refroidissent l'atmosphère, à 25° durant les plus fortes chaleurs de l'été, et à 26° ou 27° lorsqu'il survient des calmes en cette saison : cette température baisse de quelques degrés dans l'arrière-nuit (*Observat. sur la fièvre jaune*, p. 219).

D'après cet exposé, il paraîtrait que la Guyane française devrait être l'un des climats les plus malsains qu'il y ait au monde. Cependant, lorsqu'on considère que les vents du large ou de la mer qui soufflent de l'Est, du Nord-Est ou du Sud-Est, suivant que le soleil s'approche ou s'éloigne de chaque tropique, battent en flanc toutes les côtes, toutes les parties de la Guyane habitée par les Français, et que l'atmosphère journellement renouvelée va se perdre dans les solitudes de l'Ouest ; si l'on considère, en outre, que les miasmes, à mesure que la chaleur les dégage des marais et des corps qui se putréfient, sont absorbés en grande partie par les plantes et les arbres qui couvrent la terre, on sentira que ce pays doit être généralement sain, aux localités près résultant des nouveaux défrichements et des habi-

tations où l'air se renouvelle difficilement, ou qui sont situées sous le vent des marais sujets à se dessécher. S'il n'en était pas ainsi, comment aurais-je fait pour soutenir pendant trois ans des courses de six à sept mois chaque année, pendant lesquelles j'ai traversé, avec vingt-cinq à trente hommes du pays, une infinité de marais où nous en avions souvent jusqu'à la ceinture, n'ayant tous pour nourriture que la chasse et la pêche, pour lits que nos hamacs, et dormant toujours à la belle étoile ou sous des feuillages, sans qu'il en soit péri un seul de maladie, et cela pendant les fortes chaleurs et les calmes de l'arrière-saison de l'été de vendémiaire (*ibid.*, p. 220) ?

Lorsqu'à force de travaux le terrain des savanes est parfaitement desséché et recouvert par la culture des denrées coloniales, le séjour en devient sain et des plus agréables, surtout lorsque le bananier et les arbres fruitiers couvrent de leur ombrage les digues et les environs des établissements. C'est alors que ce séjour, naguère habité par les reptiles, les cancres, les poissons et des nuées de cousins, etc., devient à peu près aussi sain que tout autre lieu placé hors de l'influence des marais; quoiqu'au milieu des fossés et des saignées multipliées de toutes parts, toujours pleins d'eau durant les pluies, ou à sec pendant l'été, on ne s'en porte pas plus mal : ce qu'il peut se former d'air vicié est absorbé par les plantes.

Ces plaines de Caux (Kaw), vues du haut des montagnes de la Gabrielle, où est le premier établissement de culture des épiceries, sont certainement magnifiques : que serait-ce si elles étaient cultivées à la manière des Hollandais ! Quel effet charmant produirait la vue de chaque plantation, dont les bâtiments, les manufactures et les logements des noirs ressemblent à autant de villages ! Mais, pour opérer cette métamorphose, il faudrait occuper cent mille bras à dessécher et fertiliser ce sol d'une richesse admirable.

Les bords de l'Approuague et des rivières qui s'y rendent, jusqu'à l'Oyapok, offrent des plaines égales en fertilité à celles de Caux, mais les bras y manquent aussi pour les mettre en culture ; et quelques établissements qui, formés sur la rive gauche, s'étendaient de l'habitation du Roi jusqu'à la mer, languissent faute d'ouvriers dans un état précaire (*Description abrégée de la Guyane*, p. 26).

Comme à Guayaquil et au Macapa sur l'Amazone, il y a dans la Guyane des forêts de cacao sauvage, qui ne diffère du cacao cultivé que parce qu'il est plus amer ; on y trouverait aussi toutes sortes de bois de marqueterie et de construction pour la marine. Ses lacs sont peuplés de lamantins et de poissons à limon ou sans écailles, de toutes espèces, dont on pourrait faire d'excellentes et d'abondantes salaisons. Comme à Guayaquil, la multiplication des poissons a amené celle des crocodiles ou caïmans, qui s'en nourrissent. De vastes prairies naturelles entourent ces lacs ; le bétail prospérerait à souhait dans ces gras pâturages, où l'herbe d'Écosse abonde (*ibid.*, p. 30).

Les terres basses où croissent les forêts de mangliers doivent obtenir la préférence pour la culture du cotonnier. La *salure* de ces terres, bien loin d'en diminuer la fertilité, leur donne au contraire un nouveau degré d'énergie, et le coton qu'elles produisent en abondance est, comme on sait, de la première qualité, après le fernambouc. Pour peu que le terrain soit desséché, on en obtient au bout de huit à neuf mois la première récolte : c'est la culture la plus avantageuse aux colons peu fortunés, en ce qu'elle les récompense de leurs travaux dès la première année (*ibid.*, p. 33).

La partie du Nord au delà du Kourou, où les prairies abondent, serait plus particulièrement réservée à la multiplication du

bétail; cette industrie n'exclurait pas celle de la culture du coton ou de toute autre denrée que pourrait favoriser la nature du sol. Ainsi, par exemple, l'embouchure du Mana jusqu'au premier saut offre, sur ses deux rives, des forêts immenses de mangliers, que l'on pourrait remplacer par de riches cotonniers.

Mais c'est surtout dans le Sud de l'Oyapok que de riches et gras pâturages demanderaient à se couvrir de troupeaux de toute espèce. Quelques pasteurs portugais ou espagnols, qu'il serait aisé d'engager, y formeraient des *hatos* ou ménageries, qui mettraient les viandes à bas prix, comme cela a lieu dans leurs colonies, où un taureau, y compris le cuir, ne se paye pas plus de six ou neuf francs (*ibid.*, p. 36).

Outre les denrées coloniales ordinaires et diverses cultures indigènes, la Guyane a encore l'avantage de pouvoir offrir au commerce les épiceries de l'Inde, dont la jouissance, devenue un besoin pour notre civilisation, nous rend aujourd'hui tributaires de l'étranger. Cette culture peut y prospérer partout; cependant l'expérience a appris qu'elle réussirait mieux sur les montagnes de Caux qui avoisinent la Gabrielle, où le giroflier, le poivrier, le cannellier et le muscadier se sont parfaitement naturalisés (*ibid.*, p. 38).

Guidé par la boussole, on arrive à travers les forêts à la chaîne même des montagnes que l'on gravit avec plus ou moins de difficultés. On est alors élevé au-dessus du niveau de la mer à une hauteur de 250 à 300 toises. C'est dans ces montagnes, parcourues pendant quarante jours, que j'ai cherché le quinquina sans succès, quoique j'y aie trouvé beaucoup de rubiacées, *et même le chêne et le gland*, signes indicateurs de la région tempérée où croît le quinquina dans les montagnes de l'Orénoque et sur les flancs des Cordillières (1).

---

(1) Il y a toute probabilité que le quinquina, qui se trouve dans les mon-

Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y a pas d'hiver dans ces contrées, que les vêtements les plus légers suffisent, et que le travail d'un seul homme peut en nourrir vingt ou trente; ou plutôt que, quand les fruits et la culture ont acquis un certain développement, il ne faut pour ainsi dire que les entretenir, puisque la plupart des productions de la terre y croissent spontanément (*ibid.*, p. 78).

Lorsque l'on considère que les nouveaux colons (1) ne seraient soumis qu'à l'obligation assez douce de vivre dans un climat qui jouit d'un printemps perpétuel, où tous les besoins et même les agréments de la vie sont le prix d'un travail simple et peu pénible, il est permis de croire qu'attachés à leur nouvelle patrie par leurs femmes et leurs enfants, rendus aux vertus sociales et aux mœurs, devenus enfin paisibles par la seule influence du climat, et ne voyant plus autour d'eux que des égaux, ces hommes perdraient bientôt, avec leurs anciennes et criminelles habitudes, le désir de revoir la France, qu'ils auraient d'ailleurs peu de motifs de regretter (*ibid.*, p. 83).

---

tagnes de l'Orénoque, existe aussi dans les montagnes de la Guyane, qui en sont voisines et dont la conformation géologique présente les mêmes caractères. Simon Mentelle, dans son voyage sur l'Oyapock et le Maroni, a reconnu plusieurs arbres de la famille des rubiacés et des cimaroubées, ce qui l'a amené naturellement à supposer qu'on devait aussi y trouver le quinquina. M. Auguste de Saint-Hilaire a rencontré cet arbre au Brésil, dans des régions analogues à celles de la Guyane, à une très-petite élévation au-dessus du niveau de la mer. Enfin, le quinquina se cultive avec succès à la Guyane française, et il en existe aujourd'hui, sur quelques habitations, des plants parfaitement développés. Il y a donc tout lieu de penser que cet arbre précieux existe à l'état sauvage dans les forêts, et qu'il y reste inconnu et improductif comme toutes les richesses qu'elles recèlent.

(1) Leblond proposait de faire de la Guyane un lieu de déportation pour les condamnés.

Il me semble qu'une contrée si riche, et où la nature a placé tant de moyens de prospérité et ouvert tant de débouchés à l'industrie, doit trouver dans les circonstances une occasion favorable de sortir de sa longue inertie. Il suffirait pour cela que ses avantages bien sentis éveillassent l'attention des capitalistes, aux spéculations desquels la Guyane offre un vaste et libre champ. Ils pourraient alors former, à l'exemple des Anglais et des Hollandais, des compagnies qui feraient les avances des noirs que réclament la culture des terres basses, et la production des denrées coloniales proprement dites. Mais il est nécessaire que, de son côté, le Gouvernement arrête des regards paternels sur cette intéressante possession, qu'il favorise, par tous les moyens que lui donnent sa puissance et sa sagesse, le mouvement de son commerce et les accroissements de son industrie (*ibid.*, p. 89).

Leblond a joint à cet ouvrage une carte *géographo-géologique* de la Guyane. Voici quelques-unes des explications dont il l'a fait suivre, en renvoyant par des lettres aux points de gisements.

— Rivière des Rubis, où l'on trouve dans le sable des fragments de zircon, d'améthyste et de topaze, du titane ferrugineux et d'autres substances minérales. — Cailloux roulés blancs, ayant la belle eau de la topaze lorsqu'ils sont taillés. On les trouve dans toute la rivière de Sinnamary et sur les côtes maritimes des environs. — Grenat, titane ferrugineux, manakanite, et autres substances minérales qui se trouvent dans le sable de la plupart des rivières, principalement dans celles de Sinnamary, de Courrieye et du Mana. — Mine de fer oxydé brun-rougeâtre, de 15 pieds de largeur, encaissée dans du schiste micacé, formant un filon considérable traversé par le Mana, découvrant 12 pieds de hauteur au-dessus de l'eau, profondeur inconnue;

direction Nord et Sud. On trouve disséminées dessus des grenailles de fer pisiforme de même couleur, à couches concentriques. — Mines de fer à cassures cubiques ou rhomboïdales, ou à couches concentriques, de la grosseur d'un obus; elles se trouvent principalement dans la rivière d'Oyac ou de la Comté. — Mine de fer limoneuse, provenant des vases où abonde le fer; on la nomme dans le pays roche à ravet, parce que cet insecte se loge dans ses cellules, pareilles à celles d'une éponge. Cette mine forme un banc plus ou moins épais dans les plaines et sur les montagnes de l'île de Cayenne, et aux environs sur la terre ferme, dans la paroisse de Roura et les montagnes de la Gabrielle. — Mine de manganèse, très-considérable, à la surface du sol. — Bancs de kaolin, etc. (*ibid.*, p. 65).

Les racines, le bois, les feuilles, les fruits, l'écorce de cet arbre (le cannellier) deviennent précieux pour la main qui sait en tirer parti : les racines donnent, par la distillation, un camphre infiniment préférable au camphre ordinaire pour l'usage de la médecine; les vieux troncs fournissent des nœuds résineux qui ont l'odeur du bois de rose, et peuvent être employés avantageusement par l'ébéniste; les feuilles donnent une essence estimée des parfumeurs ; l'eau distillée des fleurs, outre l'odeur la plus suave, ranime les esprits, adoucit la mauvaise haleine et répand son parfum et l'agrément partout où elle est employée; enfin, la décoction des fruits donne une cire très-recherchée (*Observations sur le cannellier de la Guyane*).

Les prairies du Sud de la Guyane, situées entre l'Oyapock et les possessions portugaises, sont excellentes et d'une immense étendue; elles ont environ 50 lieues en longueur sur les côtes

maritimes, et de 12 à 15 lieues en profondeur dans les terres, et elles ne sont encore occupées par personne. Quelques milliers de génisses répandues sur ces belles prairies mettraient, en peu d'années, la Guyane française en état de fournir du bétail à toutes les îles du vent. On joindrait facilement à ce premier établissement celui des haras de chevaux et de mulets, et l'on parviendrait, par ces moyens réunis, à retenir dans le sein de la patrie plusieurs millions dont ces mêmes îles du vent sont inévitablement tributaires envers les Espagnols et les États-Unis de l'Amérique (*Moyen de faire disparaître les abus de la mendicité*, etc.).

LXV.

AUTEUR ANONYME.

1815.

Notes sur la situation générale de la Guyane française, recueillies d'après les rapports des habitants de cette colonie revenus en France dans le courant de 1815, *et Observations sur la reprise de possession de cette colonie, ainsi que sur ses limites* (Ms. du Dépôt des fortifications de la Marine).

..... C'est dans un pareil état de choses que la Guyane française, considérée toujours jusqu'à présent comme l'un des derniers de nos établissements, peut reprendre le rang qui semble lui avoir été destiné par la nature. Par sa position géographique, elle peut devenir le centre d'opérations commerciales actives et importantes, telles que le réclament les besoins de la métropole.

Par son étendue, par la fécondité d'un sol profond et inépuisable, par l'avantage d'une égalité de température favorable à la culture des plantes coloniales, elle peut atteindre le plus haut degré de prospérité agricole. Les entreprises, ou plutôt les essais qu'on y a faits jusqu'à présent, prouvent que par l'influence de ses localités physiques, de la nature du sol et de l'égalité de la température, les produits coloniaux qu'elle donne atteignent une grande supériorité de qualité sans rien perdre du côté de l'abondance. Le rocou nécessaire à la teinture s'y cultive presque exclusivement aux autres établissements d'Amérique. Le coton égale en qualité celui de Fernambouc, le cacao est rangé dans le commerce après celui de Caracas, le café n'est point inférieur à celui des Antilles, et le sucre a déjà donné des résultats satisfaisants.

La Guyane peut encore offrir à la France plusieurs articles qui appartiennent au commerce de l'Inde; et, aux productions qu'on vient déjà d'énumérer, nous devons ajouter les épices : le girofle s'y recueille avec abondance et sa qualité est préférée à celle du girofle d'Asie dans quelques contrées d'Europe; la muscade, le poivre et la cannelle donnent des espérances fondées. Il est encore des productions d'une moindre importance, dont la masse peut être encore l'objet d'un commerce avantageux.

Cependant, et malgré tous ces principes de prospérité, Cayenne n'a encore qu'une existence débile et précaire. Cette différence entre les moyens et les résultats provient de plusieurs causes. On considère comme la première les plans mal conçus et encore plus mal exécutés à différentes époques pour donner une existence à cette colonie; la deuxième, le peu de connaissance des ressources que présentait la Guyane et des avantages que l'on pourrait retirer de la culture des terres basses; la troisième est enfin le peu d'importance que la métropole attachait à cette colonie lorsqu'elle avait en sa possession Saint-Domingue, celles des Antilles qu'elle a perdues, l'île de France, etc.

Si la traite des nègres doit cesser définitivement pour la France, comme tout semble le présager, on ne doit pas pour cela renoncer aux avantages que la colonie peut procurer à la métropole ; il ne faut que donner une nouvelle direction à l'industrie, et savoir profiter des dons que la nature a prodigués à cette terre équinoxiale. C'est par des établissements de bestiaux qui ne peuvent manquer de prospérer, comme ceux dont nos voisins nous donnent l'exemple; c'est par des essais pour établir en grand des salines, pour faire des coupes, dans les forêts, des bois incorruptibles qui s'y trouvent en grande quantité et de qualités variées et précieuses ; c'est par des plantations multipliées d'arbres à épices, travaux qui peuvent être exécutés par des Indiens ou des blancs; c'est enfin par la culture du quinquina, du jalap, de la salsepareille, de la vanille, de la gomme élastique et des drogues médicinales qui peuvent être cultivées pareillement sans le secours des esclaves, que l'on peut donner une nouvelle vie à cette colonie, si toutefois la direction en était ordonnée avec sagesse, et surtout avec un dévouement absolu aux intérêts du Gouvernement et de la métropole.

LXVI.

THOMAS.

1816.

M. Thomas, sous-inspecteur de la Marine, est l'auteur de plusieurs mémoires relatifs aux colonies et aux questions maritimes : l'ouvrage auquel nous allons faire quelques emprunts est intitulé : *Sur l'utilité dont peuvent être à la France les forêts de*

la Guyane; il a été publié dans les *Annales maritimes*, 1816, 2e partie, t. III.

Les productions territoriales des Antilles ne diminuent-elles pas depuis long-temps? Ne faut-il pas chercher les moyens de suppléer à cette diminution? Déjà la Guyane a été indiquée comme en présentant de faciles et de certains. Mais à ce nom d'anciens souvenirs se réveillent, d'anciennes inquiétudes se reproduisent, et, au lieu d'espérer des gains prompts et abondants, on ne veut plus apercevoir dans la perspective que le découragement né du mauvais succès des premières tentatives. Quoi qu'il en soit, il serait maintenant difficile d'en imposer; Sa Majesté elle-même a vu dans le temps avec assez de détail tout ce qui concerne cette colonie pour que l'on doive s'en rapporter au jugement qu'elle portera sur son importance actuelle, et sur la marche à suivre pour y recréer et pour augmenter des établissements que le succès favorisera indubitablement. On connaît assez ce qu'il est permis d'en attendre pour que l'intérêt particulier entre avec confiance dans la route qui lui sera tracée, et rapporte enfin à l'État la part de produits que lui doit cette colonie jusqu'ici plus onéreuse que profitable.....

Depuis long-temps les forêts de la France s'épuisent de bois de construction propres à la marine militaire..... Il faut donc trouver d'autres ressources. La Guyane nous les offre..... Sur vingt-cinq espèces de bois provenant des forêts de la Guyane, soumises, par une Commisson nommée à cet effet, à des expériences comparatives avec des bois de France, trois furent jugées propres à faire des baux et barots (le *bagasse*, le *bois rose* mâle, le *pacoury*); six furent jugées bonnes pour bordages (le *carapa* rouge, l'*angelin*, le *coupy* rouge, le *couage*, le *grignou*,

le *sassafras*) ; le bois rose fut désigné comme susceptible de faire des essieux de poulies : je ne parle pas de ceux qui peuvent servir pour aménagements, ou être employés avec agrément pour meubles et autres objets de luxe.

En somme, la Commission a reconnu que plusieurs des espèces que je viens de désigner sont supérieures en qualité à la plupart des bois de France ; elle leur présume une durée double : partant de là, elle reconnaît que l'emploi de ces bois d'Amérique aura pour résultat plus de solidité, plus de durée, moins de réparations; avantages qu'elle oppose avec grande raison à l'excédant de prix qu'ils pourraient présenter sur ceux de France (1) (p. 155).

LXVII.

AUTEUR ANONYME.

1816.

Le passage suivant est extrait d'un ouvrage intitulé : *De la politique coloniale de la Grande-Bretagne à l'égard des provinces américaines du Nord, et des possessions des Indes Occidentales,* par un voyageur anglais (Londres, 1816).

L'homme pauvre arrivant aux colonies doit d'abord se contenter d'une hutte ; plus tard, il arrive à se bâtir une habitation plus

---

(1) En raisonnant sur des prix plus élevés que ceux des bois de France, l'auteur se place dans l'hypothèse du maintien de la Guyane dans son état

commode et à organiser une ferme; mais pour réussir il doit compter exclusivement sur son travail. Curaçao est, en abrégé, un exemple à suivre : c'est une colonie de fermiers. Si l'on accordait des encouragements convenables, on verrait affluer les émigrants. Voulût-on objecter qu'une semblable mesure causerait la destruction certaine du plus grand nombre des cultivateurs; je répondrai que cette assertion n'est pas exacte. Ce n'est pas l'inaptitude des blancs à travailler la terre, c'est leur orgueil qui leur fait employer les bras des nègres. Il existe à la Barbade de nombreux descendants des premiers colons qui cultivent leurs champs eux-mêmes, comme le faisaient autrefois leurs pères, et paraissent plus forts et mieux portants que tous les autres. C'est la facilité de se procurer des nègres, c'est aussi l'influence de l'exemple, qui ont entretenu cette opinion que les blancs sont incapables de supporter les fatigues de l'agriculture sous les Tropiques. Le préjugé seul entrave l'industrie des blancs. Nous citerons à ce sujet un fait bien connu. Certains Barbadiens, dont la constitution est pourtant robuste, refusent absolument de s'occuper d'aucun travail des champs, parce que, disent-ils, ce serait pour eux une honte de s'assimiler aux noirs; mais ils font sans difficulté la course de Bridgetown avec un poids de 200 livres sur la tête. Si l'on prétendait encore que les blancs qui travaillent sont créoles, et accoutumés au climat depuis leur enfance, nous dirions, tout en convenant que cela est vrai, qu'à Surinam on voit des colons, nés en Hollande et en Allemagne, cultiver de leurs propres mains et conserver leur santé. En un mot, nous sommes persuadé que l'Européen qui ne s'expose

---

présent; il est évident que du moment où l'on aura pris les moyens nécessaires pour y faciliter, y régulariser l'exploitation des bois, et où cette exploitation s'exécutera concurremment avec le défrichement, le dessèchement, la canalisation, etc., le prix de revient subira une baisse considérable.

pas trop à la chaleur du jour n'a rien à craindre. Ce qui fait périr tant de soldats et de matelots, c'est l'intempérance et le passage imprudent du chaud au froid. Ils travaillent et se mettent en transpiration, puis ils boivent et s'endorment exposés à l'air de la nuit; le lendemain la fièvre les saisit et ils succombent (p. 174).

LXVIII.

D'AROD.

1817.

Extrait d'un manuscrit intitulé : *Mémoire sur la Guyane française, ou exposé des renseignements indiqués par les instructions de Son Excellence le duc de Luxembourg, ambassadeur extraordinaire de S. M. à la cour de Brésil, et fournis par les habitants notables de la colonie au lieutenant de vaisseau comte d'Arod,* commandant le brick du roi le *Hussard* (Dépôt des fortifications de la Marine).

On croyait généralement à Cayenne qu'il serait au moins important de ne pas rapprocher nos limites en deçà de la rive droite du Cassipour. Cet arrangement nous laisserait quelques établissements commencés sur la rive droite de l'Oyapok, et surtout les belles savanes situées entre l'Oyapok et l'Ouassa, très-propres à l'élève du bétail, et déjà éprouvées par un colon nommé *Pomme.* Les succès que les ménageries ont eus sous l'admi-

nistrateur Lescallier, quoique très-incomplets par la médiocrité des secours qu'il put accorder à l'homme chargé de l'entreprise, ont prouvé que le Gouvernement ne porterait pas vainement ses vues de ce côté. Depuis le départ de *Pomme*, nommé en 1791 au corps législatif, l'établissement que lui avait confié Lescallier est anéanti. Mais, d'après les rapports de quelques hommes de couleur qui ont pénétré dernièrement dans l'Ouassa, on ne peut en accuser que la folle ambition de l'homme qui a abandonné des travaux importants au moment même où l'on devait en recueillir le fruit. Les difficultés locales qui existent toujours dans des contrées où la nature est encore brute, seraient aisément surmontées si le roi daignait aider d'une manière efficace les individus qui seraient tentés de renouveler les projets d'établissements tentés par Lescallier. C'est dans les immenses plaines de l'Ouassa qu'on appellerait désormais tous ceux qui voudraient commencer leur fortune par l'éducation du bétail.

La partie du Nord, la plus anciennement cultivée de la Guyane, renferme une source de richesses non moins importante que celle qu'on se promettait du défrichement du quartier d'Approuague. On y trouve proportionnellement la plus forte population, le plus grand nombre de propriétaires aisés, les espérances les plus prochaines d'un grand revenu, et par le genre de culture que ses habitants ont choisi, on y éprouve moins que dans les autres quartiers le besoin d'une augmentation considérable de bras. Sa prospérité future est déjà marquée par la quantité de bêtes à cornes répandues sur cette vaste surface, et par la connaissance précise des moyens les plus efficaces pour les multiplier.....

Peu après les désastres de l'expédition du Kourou, M. Maillard, un des ordonnateurs les plus distingués qui aient administré la Guyane française, fit distribuer aux malheureuses familles, reste de la nouvelle colonie, environ huit cents bêtes à cornes. Cha-

que habitant fut admis au bienfait de cette avance supportée par le trésor public, et s'engageait simplement à rendre, au bout de cinq ans, un nombre de têtes égal à celui qu'il avait reçu. M. de Lacroix, qui précéda immédiatement M. Malouet, suivit cette impulsion avec un zèle qui excite encore la reconnaissance des anciens colons. Il obtint un tel succès que, dès 1775, le nombre des bêtes à cornes s'éleva à plus de seize mille, et vingt-cinq caboteurs de la Martinique et de la Guadeloupe vinrent enlever le superflu de la consommation intérieure.

L'élève du bétail trouva, sous l'administration de M. Malouet, de nouveaux encouragements, et les progrès eurent lieu non-seulement dans les parties du Nord, mais encore dans l'île de Cayenne, qui offre quelques savanes naturelles. Enfin, en 1787, l'administrateur Lescallier envoya dans le quartier d'Iracoubo trente soldats congédiés pour y commencer des ménageries. Chacun obtint en avance pour cinq ans cinq têtes de bétail et, pendant un temps déterminé, une ration journalière composée d'une livre et demie de pain et d'une livre et demie de viande salée. Dans les premières années de la Révolution, la livre de viande, que la rareté du bétail maintient aujourd'hui à 15 ou 16 sous de France, ne se vendait que 7 ou 8 sous; et lorsque le décret du 16 pluviôse an II fut apporté dans la colonie, ces petites ménageries d'Iracoubo avaient déjà triplé. Tous les soldats propriétaires avaient pu acheter plusieurs nègres cultivateurs.....

La vérité de ces assertions sur l'ancienne prospérité des hattes, et sur les améliorations conçues dans les derniers temps, est prouvée par les ressources qui ont survécu à tant de circonstances funestes.....

Les habitants consultés, et entre autres M. Terrasson, assurent que, dès que l'ordre et le régime convenable aux ménageries seront rétablis, la multiplication du bétail deviendra immense en moins de cinq ans, et pourra alimenter un commerce extérieur.....

Ce résumé des renseignements qui m'ont été demandés sur l'état de la Guyane française est beaucoup plus flatteur pour la Métropole qu'on n'eût dû l'espérer après toutes les vicissitudes qui ont entravé pendant vingt-cinq ans le développement des immenses ressources de cette colonie. Elle renferme aujourd'hui tous les éléments de prospérité, puisque d'heureux effets ont démontré que son sol convenait aux cultures qui sont la richesse des colonies des deux Indes, et que tous les produits coloniaux s'y amélioraient en même temps que leur quantité doublait par la fertilité des terres basses.

LXIX.

TERRASSON.

1819.

M. Terrasson, cité au chapitre précédent comme l'un des propriétaires les plus éclairés de la Guyane, est l'auteur d'un Mémoire intitulé : *Observations sur la Guyane française* (Ms. au Dépôt des fortifications de la Marine).

Un nègre coûte 2,500 fr. Il rend chaque année 500 livres de coton ou pareille valeur en d'autres denrées.

Pour former un ouvrier nègre, il faut six ans d'apprentissage, c'est donc 3,000 livres de coton qu'il eût produites, à 54 sous la livre . . . . . 8,100 fr.

Valeur du nègre	2,500
Apprentissage et nourriture	1,400
Un nègre ouvrier passable revient à	12,000 fr.

Moins il y aura de nègres ouvriers, plus il viendra d'ouvriers blancs de France :

1° On a l'expérience que tous les ouvriers blancs qui sont venus de France sont aujourd'hui propriétaires plus ou moins riches et aisés, tous pères de famille ;

2° Ce serait un avantage qu'il y eût autant de blancs que de noirs dans les colonies;

3° Les ouvriers, les exploitants de bois ne travailleront qu'à couvert, ces derniers à l'ombre des arbres, les premiers sous des hangars, et c'est le soleil et non les pluies qui détruit les Européens à la Guyane (1) ;

4° En n'employant dans les chantiers du roi que des ouvriers blancs, on assurerait de l'occupation à la population de France, d'autant plus que chacun des nègres tirés de ces chantiers et employés à la culture produirait de quoi salarier les ouvriers blancs. La colonie se peuplerait ainsi d'hommes laborieux, les seuls qui lui conviennent.

Il y a des cultures qui pourraient se faire par des familles Européennes, telles que celles du carapa, du cirier et de la vanille.

Le carapa est un arbre de la plus haute futaie, précieux en

---

(1) Il est inutile de faire remarquer que nous n'avons pas entendu accepter en leur entier les opinions des auteurs que nous citons. Ainsi, nous ne pouvons admettre ces termes : que le soleil détruit les Européens. Il est évident que celui qui s'expose à un coup de soleil en subit les conséquences, comme celui qui, en France, ayant chaud, s'expose à un vent glacé peut y trouver la mort. D'ailleurs, les atteintes du soleil ne sont dangereuses que de 10 heures à 3 heures. Il reste donc sept à huit heures de la journée durant lesquelles les Européens pourraient travailler partout ailleursque dans les bois. Nous admettons volontiers que pendant les sept autres heures il faudra se maintenir à l'ombre, par exemple, s'occuper des travaux intérieurs. Il serait, du reste, facile de procurer toujours de l'ombre, même aux ouvriers employés aux champs.

tout genre ; cet arbre, lorsqu'il est jeune, fournit de très-belles et bonnes mâtures ; vieux, il fournit des bordages pour les navires et d'excellents madriers en planches. Il est rouge et veineux, et sert à faire de beaux meubles ; son amertume le rend invulnérable aux vers et à tous les insectes qui attaquent les bois. Ses fruits sont de grosses amandes blanches ; son huile est aussi limpide que de l'eau, et préserve les bois qui en sont enduits de la piqûre des vers qui percent les bâtiments. M. Malouet en a fait faire l'épreuve. Un de ces arbres, lorsqu'il n'est pas privé d'air par la pression des autres arbres des forêts, peut donner trois barils d'amandes, et chaque baril d'amandes produit douze pots d'huile.

Les forêts sont remplies de ces arbres. Il suffirait, pour en obtenir beaucoup de fruits et leur faire rendre plus de produit qu'aucune autre denrée, d'élaguer ou d'abattre dans les forêts les arbres qui leur interceptent l'air.

Peut-être tirerait-on plus d'huile des amandes si on envoyait de France un manipulateur d'huile de noix, d'amandes ou de graine de lin. On suit, dans le pays, la méthode des Indiens, que tous les colons croient être vicieuse.

Le cirier, que les Indiens appellent guingamadou, est aussi un arbre de haute futaie. Les forêts en sont remplies. Comme au carapa, il faudrait lui donner de l'air pour qu'il rapportât beaucoup de fruits. Ceux de ces arbres qui se trouvent à la lisière des forêts qui bordent les prairies du Nord, donnent jusqu'à deux barils de graines, et le baril de graines produit jusqu'à vingt-cinq livres de cire. Cette cire est jaune comme la cire vierge d'abeilles ; elle se blanchit par les mêmes procédés.

Les familles européennes occupées de l'éducation des bestiaux dans les prairies du Nord, pourraient entreprendre la manipulation des produits du cirier, du carapa et de la vanille.

La vanille vient naturellement dans la colonie. Les forêts en sont remplies ; mais les singes et les oiseaux sont si friands de

son fruit qu'il est impossible d'en sauver aucun. Cette plante parasite ne peut prospérer qu'autour des établissements où les singes et les oiseaux ne puissent l'atteindre. L'arbre qui lui est le plus propre, appelé bois sucré, vient promptement et en toute terre.

La France ne connaît pas le prix de la Guyane française. Cette contrée peut devenir pour elle les Grandes-Indes rapprochées de l'Europe.

LXX.

J. PAUL.

1819.

M. Jacques Paul, ancien négociant à Cayenne, est l'auteur d'une *Notice sur la Guyane française*, conservée manuscrite au Dépôt des fortifications de la Marine.

La Guyane française, quoique placée au centre des tropiques, est préservée par son atmosphère de l'ardeur dévorante de l'Afrique. La température en est douce, et rarement la chaleur y est plus forte que celle de l'été à Paris. Un vent de mer continuel, ainsi que des pluies fréquentes, particulièrement pendant l'hivernage, en agitant et rafraîchissant l'air, rendent cette colonie, non-seulement plus saine qu'aucune de celles que les Français possèdent en Amérique, mais encore plus propre à toutes les cultures des tropiques. A l'appui de ces deux assertions, on peut hardiment avancer que, depuis la paix, aucun Européen n'y a été moissonné par l'influence du climat ; et ce qui fournit la preuve évidente de l'autre, c'est la bonne réussite des épices, la belle végétation de la canne à sucre, du café, du cacao, du

coton, même de l'indigo, qui y croît spontanément, du rocou, de l'arbre à pain et de toutes les familles de palmiers.

Les terres basses sont formées le long des côtes et des rivières par les alluvions; les plus éloignées des terres hautes sont en général les meilleures. Au moyen de digues et d'écluses on en opère le desséchement; l'exploitation en est extrêmement facilitée par les canaux qu'on peut y creuser en tous sens, et leur fertilité est si grande qu'on pourrait cultiver dans le même champ la canne, le girofle, le coton, le manioc, l'indigo. La culture de la canne est, dans ces terres, d'un rapport beaucoup plus avantageux que dans aucune autre colonie. Les cannes y sont plus grandes, plus belles et plus productives.

On ne peut parler ici que du sol des côtes, le défaut de population suffisante ne permettant pas d'exploiter les terres de l'intérieur, que l'on dit de très-bonne qualité.

De cet aperçu on peut conclure que la Guyane française offre plus de chances favorables à l'industrie et à l'emploi des capitaux, que les autres colonies françaises dont la fécondité est presque épuisée par la mise en rapport depuis longues années de toutes les terres susceptibles de culture.

Il serait très-facile de mettre la Guyane française à même de recevoir une émigration, avantageuse pour la métropole, d'une partie de l'exubérance de sa population. Car les blancs peuvent, sans exposer leur santé, s'y occuper de l'éducation du bétail, de l'exploitation des bois, de la navigation, de la pêche, du cabotage, même de quelques travaux de culture, telle qu'une partie de celle du cacao, café, épices, manioc, etc.

Les produits de la Guyane française sont évalués, année commune, à deux millions de denrées d'exportation, et à un million en denrées de consommation (1). L'industrie intérieure se borne à

(1) Ces chiffres sont ceux de l'année 1818. — En 1840, le montant total

celle de quelques ouvriers de première nécessité, et ne vaut guère la peine d'être comptée.

Ainsi le résultat du travail de quinze mille individus sur un sol riche et fécond, sous un climat bienfaisant et tempéré, se réduit à trois millions. Cependant le capital de douze mille esclaves pris en bloc s'élève au moins à 15 millions de francs 15,000,000

Les bâtiments, usines, mobiliers d'exploitation, terres en culture, plantages, canaux et autres travaux de défrichement peuvent s'évaluer à 10 millions, ci. 10,000,000

Total. . . . . (*) 25,000,000

Le produit brut sur 25 millions est donc de trois millions 3,000,000

Sur quoi il faut déduire la mortalité des esclaves, supputée, d'après l'expérience, au vingtième par année ; ce qui occasionne une perte de. . 750,000

Les vêtements, médicaments, à 50 fr. par tête, s'élèvent à. 600,000

Les frais d'exploitation, instruments aratoires, érection et entretien d'usines. 650,000

2,000,000

Ensemble à déduire du revenu brut. 2,000,000

Il reste donc pour produit net. 1,000,000

---

des produits des cultures de la Guyane française a été, suivant les Tableaux statistiques publiés par le Ministère de la Marine, savoir : valeur brute, 6,157,323 fr. ; — valeur nette, 4,508,867 fr.

(*) En 1840, la valeur des propriétés, esclaves, terres et usines, est estimée, dans les mêmes Tableaux, à 33,186,340 fr

Ce misérable résultat serait sans doute un motif suffisant pour faire abandonner cette colonie, si on avait à l'attribuer au climat ou au sol. Mais il est facile de démontrer qu'il n'est dû qu'au mauvais choix de la culture, à la méthode vicieuse d'exploitation et à l'esprit d'isolement des cultivateurs.

On peut faire observer ici qu'une grande partie des opérations que la culture et la préparation des épices et de la vanille nécessitent, pourraient tout aussi bien être faites par des Européens que par des gens du pays.

Il y a bien loin de ce produit possible (*nous en omettons le calcul*) au revenu actuel de la colonie. Les principales causes de cette différence sont : le défaut de contiguïté des habitations, l'absence des arts de première nécessité qui oblige l'habitant à tout faire par lui-même ; l'éloignement du marché ; le peu d'importance des habitations, dont la moitié du personnel est employée au service particulier du maître, qui pour se nourrir a constamment un pêcheur, un chasseur, une ménagère, une blanchisseuse, et s'il a des enfants, deux à trois autres domestiques pour les servir. Ainsi en supposant son atelier de douze individus, en voilà six au moins qui d'ouvriers deviennent consommateurs.

Sous la domination portugaise, il existait à Cayenne des relations de bon voisinage entre cette colonie, Surinam et le Brésil.

Outre l'avantage de recourir à ces voisins lorsque nous manquions de vivres, nous avions celui de tirer du Brésil des bœufs, des mulets et des chevaux, et même quelques noirs ; en cas de guerre avec les Américains, du tassau (viande séchée au soleil), et du poisson aussi séché au soleil, nourriture très-convenable aux noirs.

Il était d'autant plus important de continuer à entretenir des relations de bonne amitié avec le Para, qu'en outre des divers avantages que ces relations pourraient nous procurer, elles nous offrent un moyen peu coûteux, facile et prompt de mettre en peu de temps la Guyane française à portée de faire un emploi important des riches savanes dont elle est couverte.

Cette colonie présente l'avantage d'une température beaucoup moins destructive des Européens qu'aucune autre colonie française en Amérique, et offre par sa fertilité beaucoup plus de chances de succès aux entreprises agricoles. La population, aujourd'hui très-faible, peut être augmentée d'une partie de l'exubérance de la métropole, à l'avantage de l'une et de l'autre.....

On ne tardera pas à être convaincu que la Guyane française est plus saine qu'aucune autre des possessions de la France en Amérique sous les tropiques, que sa position géographique permet de se rendre en quatre jours à la Martinique et à la Guadeloupe, qu'en temps de guerre Cayenne présente une situation favorable à un coup de main sur les Antilles ou autres possessions étrangères dans ces parages, qu'enfin son voisinage du Brésil exige qu'on y entretienne toujours un certain nombre de troupes.

Tous ces avantages ne semblent-ils pas désigner la Guyane française comme le dépôt colonial de la France dans les mers occidentales de l'Atlantique ?

Ne pourrait-on pas, en conséquence, y établir un dépôt de troupes, où les soldats destinés à compléter les cadres de la Martinique et de la Guadeloupe, avant d'être envoyés à leurs corps, viendraient s'accoutumer facilement à l'ardeur des tropiques, dans une colonie dont la température est plus appropriée à leur constitution ?

LXXI.

BLANCHE.

1819.

Esquisse sur la colonisation de la France équinoxiale (Ms. du Dépôt des fortifications de la Marine).

Quant à la température, on peut se flatter qu'elle n'a rien de redoutable dès lors qu'elle n'est point accompagnée d'insalubrité. Car on sait que ce sont bien moins les grandes chaleurs que l'excès du travail et l'intempérance qui occasionnent les mortalités dans les colonies; et il est certain que, depuis que les noirs y ont été moins accablés de fatigues, que depuis qu'ils y sont plus ménagés, soit en raison de l'augmentation de leur valeur, soit en raison du perfectionnement des cultures, soit enfin par l'effet de l'influence des principes d'humanité, la population s'y accroît au lieu de diminuer.

Objecterait-on que cette expérience faite sur les noirs ne serait peut-être pas applicable aux blancs, auxquels la suppression de la traite force aujourd'hui d'avoir recours?

Nous croyons être fondés à répondre que, dès lors qu'il est prouvé qu'ils vivent et qu'ils parviennent à un âge avancé sous les températures les plus opposées, on doit admettre qu'il suffira d'user des précautions et des soins dictés par la prudence et la raison pour leur faire supporter le climat de la Guyane, entourée de colonies où les hommes de toutes les couleurs parcourent une longue carrière.

Et quand bien même la culture du café ainsi que celle du sucre seraient remises pour eux à des temps plus éloignés, la Guyane,

sans ces deux denrées, n'offrirait-elle pas les ressources les plus précieuses à la France et aux colonies ? Car, sans parler de l'exploitation de bois magnifiques, de la propagation des troupeaux, de la culture des vivres, de celle du tabac, etc., le vaste continent de la Guyane ne semblerait-il pas destiné à sauver la France d'un commerce dont on ne peut trop signaler les funestes effets ; enfin, à remplacer, pour elle, le commerce de l'Inde, par la production de toutes les épiceries et par la plantation de l'arbre à indigo de Bengale, du *writhia tinctoria?* D'après des documents officiels, « les Anglais, qui en 1789 étaient obligés de » tirer, pour leurs propres besoins, des indigos de France et » d'Espagne, en ont vendu, en 1815, provenant du Bengale, » pour *cinquante millions* à l'Europe, dont *huit* à *dix* à la » France. »

Mais, dans cette Europe, il y a bien des espèces d'hommes; et deux espèces d'hommes *seulement* sont propres à être employées dans une colonisation, savoir ; l'*une*, des individus riches ou aisés, donnant par leurs propres moyens des garanties suffisantes : l'*autre*, des êtres honnêtes, sains, robustes, laborieux, toutes qualités qui se trouveraient particulièrement chez les paysans.

Nous réservant de nous occuper des premiers dans un autre chapitre, nous pensons relativement aux seconds qu'ils devront : 1° être bien connus au moral et au physique; 2° n'être mis en mouvement et n'agir que d'après des instructions positives ; 3° être protégés et soignés depuis le moment et le lieu de leur départ jusqu'à celui de leur destination ; 4° avoir un sort assuré et le plus heureux possible dans le cercle des analogies.

Nous proposerions donc, comme moyen de préparer la fertilité du sol et sa salubrité, de soumettre à des règlements tout ce qui concerne le site des habitations, le desséchement des marais, le défrichement des terres, l'exploitation des bois, la navi-

gation des rivières, et enfin le choix des cultures afin de les approprier à la nature préalablement éprouvée du sol et, autant que possible, aux moyens des propriétaires que l'on appelle dans les colonies *habitants*, et de confier l'exécution de ces règlements à des comités de salubrité et à des conseils d'agriculture fortement composés. Et je crois être fondé à supposer que ce serait en adoptant des mesures semblables, que ce serait, en outre, en suivant des plans bien réfléchis, bien mûris, que ce serait en les exécutant *successivement, graduellement*, que l'on parviendrait à étouffer toutes les craintes qui pourraient naître de tristes souvenirs, et particulièrement de ceux de l'expédition de 1764, que je rappelle ici, afin d'exposer que ces malheureux, que ces déplorables résultats ne peuvent rien faire préjuger pour l'avenir, parce qu'il est notoire qu'ils n'ont été que l'effet de l'imprévoyance la plus inconcevable, qu'ils n'ont eu pour cause unique que l'oubli le plus extraordinaire des premiers éléments d'une bonne administration.

Des cultivateurs blancs sous la *zone torride!* Que de préventions à détruire!... Car, indépendamment du souvenir des engagistes, non-seulement on a fait entendre que les Africains seuls sont créés pour faire croître le sucre et le café, et les Européens pour en jouir; mais il a été dit et écrit (entre autres par l'abbé Raynal) que les colonies cultivées par les blancs ne pourraient pas soutenir la concurrence contre celles livrées aux mains des nègres.

Nous croyons d'autant plus nécessaire de chercher à combattre ces assertions, que ce que nous dirons servira, nous nous en flattons, à donner de la force au sujet que nous traitons dans ce chapitre.

Raynal, n'ayant pu posséder des calculs comparatifs pour asseoir son opinion, a donc conjecturé, et nous supposerons qu'il entendait s'appuyer sur l'élévation du prix de la main d'œuvre ou de la culture, sur l'infériorité des forces physiques des

blancs, sur l'impossibilité de leur donner, sans de grandes dépenses, une nourriture convenable.

Relativement à la nourriture, il est constant que s'il s'agissait des colonies occidentales qui ne produisent que quelques subsistances auxquelles les noirs seuls peuvent s'accoutumer, on pourrait avoir beaucoup à craindre. Mais dès lors que le continent de la Guyane fournirait la plus grande partie des vivres qui conviennent aux blancs, aux Européens, les préventions doivent disparaître devant ces faits, que les subsistances y seraient abondantes et à bon marché.

Relativement à l'insuffisance des forces des blancs, nous pensons que ce que nous avons dit, et du choix qu'on pourrait faire des cultures, et des ménagements qui seraient à employer à l'égard des cultivateurs, et ce que l'on peut ajouter sur les progrès de l'art de l'agriculture dans les colonies, nous pensons que ces choses suffisent pour tranquilliser.

Il nous reste donc à répondre à l'objection relative à l'élévation du prix de la culture.

Il pouvait être très-commode à ceux qui voulaient créer des colonies d'aller à la côte d'Afrique se pourvoir de cultivateurs. Mais quel était le résultat de cette opération en y réfléchissant bien? — Qu'il fallait mettre dehors un capital énorme pour acheter ou pour traiter des noirs, que la mortalité enlevait annuellement au moins un vingtième de ce mobilier qui, alors, était à remplacer avec de nouveaux fonds; qu'il fallait, et toujours chèrement, acheter des vivres d'Europe, lorsque (ce qui arrivait fréquemment) ceux des noirs manquaient; qu'il fallait vêtir, quoique simplement, ces hommes. Nous ajouterons que les ouragans dans les colonies occidentales y ravagent assez souvent les récoltes, y détruisent les bâtiments, et qu'alors l'habitant, au lieu de recueillir du revenu, est écrasé de dépenses.

A côté de cet aperçu des avances de fonds, des frais de toute espèce, des risques qui diminuent ou qui diminuaient excessi-

vement les bénéfices des colons (quelquefois riches, mais très-souvent malaisés et endettés) des îles du vent et sous le vent, nous croyons pouvoir établir avec une espèce de certitude que ceux qui se livreraient aux grandes cultures à la Guyane, à l'aide des blancs, n'auraient à débourser (chose égale d'ailleurs) que les frais du passage des cultivateurs; que la mortalité ne leur occasionnerait aucune perte numérique; que, très-incessamment, ils ne seraient assujettis à aucune dépense de nourriture; qu'ils n'auraient point à craindre d'ouragans destructeurs de récoltes et de bâtiments, et enfin que les frais de construction, dans un pays couvert de bois, seraient aussi légers qu'ils sont élevés dans les colonies occidentales.

Voilà, sans doute, de grands avantages, relativement à l'épargne des capitaux, à la diminution des dangers et de beaucoup de dépenses.....

Si donc, comme nous nous plaisons à le penser, il y a autant de vérité que d'avantages dans cet exposé, il en résulterait qu'au lieu d'être effrayé de la pensée de faire cultiver la Guyane par des Européens, on pourrait trouver, dans la nécessité, même absolue, d'adopter ce système, ce qui, aujourd'hui surtout, pourrait encourager des entreprises.

Quant au salaire pour les petits travaux, il s'établirait, comme nous l'avons supposé, des règles sous l'influence ou la décision des autorités; le temps amènerait des usages, et la concurrence qui surviendrait assurerait les convenances respectives.

LXXII.

DE SAINT-PHILIPPE.

1820.

M. de Saint-Philippe, habitant propriétaire de la Guyane française, a publié dans le journal officiel de cette colonie, du 17 mars 1821, un *Précis historique des premiers établissements du quartier de Macouria.*

L'habitation Guatimala, ancienne propriété des Jésuites, embrasse trois monticules, dans les savanes, sur les bords de la rivière de Kourou. Leurs caféyers et leurs cacaoyers, quoique abandonnés depuis environ 60 ans que les Jésuites ont été détruits et leurs biens confisqués, se font encore remarquer et promettent au giroflier les mêmes succès qu'il a obtenus dans le quartier de Roura.

Les vastes incendies auxquels sont en proie de temps immémorial les savanes de la Guyane en détériorent sensiblement le sol. Montesquieu dit que les sauvages coupent l'arbre au pied pour avoir le fruit ; il est très-vrai que nos sauvages et nos nègres incendieront dix lieues de pays pour avoir une tortue.

Cependant ces terres de savanes, si elles sont ainsi moins favorables aux cultures, sont en même temps d'une utilité majeure pour la propagation des bestiaux ; non qu'elles y soient toutes également propres : on a même fait cette observation singulière, qu'elles se bonifient d'autant plus pour cet objet qu'elles s'avancent

davantage sous le vent : c'est généralement ainsi de l'Est à l'Ouest, dans les hautes terres de Macouria.

Si ces déserts étaient peuplés et cultivés, ils s'amélioreraient et se répareraient par les engrais, comme on le voit en Europe. On en a même l'exemple chez des habitants établis dans les savanes de Kourou et de Sinnamary. Leurs ménageries et la facilité d'en transporter où ils veulent les vastes parcs leur en ménagent tant qu'ils veulent les moyens. Ce pays aurait aussi des perfectionnements à introduire dans son agriculture, et des perfectionnements qui seraient propres à sa nature. Ainsi, les pluies y sont si abondantes qu'il importerait de ne laisser que fort peu de temps les labours sans être ensemencés. Les savanes ont des îlots où le caféyer, le tabac, toutes les plantes riches réussiraient parfaitement : des savanes de Sinnamary de médiocre qualité en offrent l'heureuse expérience. Des colonisations européennes proportionnées aux localités y prospéreraient plutôt que dans les anses des terres basses; le soin des bestiaux n'y donnerait pas de grande peine; la culture des îlots se ferait presque à l'ombre.

Il ne faut pas s'imaginer des plantations étendues, mais des espèces de métairies où l'Européen une fois acclimaté trouverait une vie douce et aisée ; on en a déjà quelques exemples à Kourou, à Sinnamary et Iracoubo (*Feuille de la Guyane franç.*, t. II, p. 121 et suiv.).

LXXIII.

DE LAGOTELLERIE.

1820.

M. de Lagotellerie, auteur d'un *Mémoire sur le giroflier*, inséré dans la *Feuille de la Guyane fran-*

çaise du 9 juin 1821, faisait partie de l'administration de la colonie, à titre de Directeur de l'Intérieur et du Domaine, et de Secrétaire-Archiviste du Gouvernement

---

Le giroflier, venu des Moluques à Cayenne, a retrouvé dans cette colonie un sol, une température qui lui convenaient; il s'y est naturalisé sans peine. La beauté des arbres, leur vigueur, leur produit, qui ne laissent rien à désirer, prouvent assez qu'il ne faut que des bras pour que la Guyane puisse suffire, en ce genre de production, à la consommation de l'Europe (*Feuil. de la Guy. franç.*, t. II, p. 488).

Le cannellier est l'arbre le plus vivace que je connaisse. Toutes les terres, toutes les situations, toutes les expositions lui conviennent; il se plaît partout, sur la cime des montagnes, sur le bord du ruisseau qui baigne ses pieds, dans les terres d'alluvion bien ou mal desséchées, et cependant il ne forme point *denrée d'exportation* à Cayenne (p. 491).

LXXIV.

DE LARUE.

1821.

Le chevalier de Larue, député de la Nièvre au Conseil des Cinq-Cents, et membre de la Commission des Inspecteurs de la même assemblée, compris dans la première déportation, fut au nombre de ceux qui parvinrent à s'évader et à gagner l'An-

gleterre. C'était, dit la *Biographie universelle*, un homme doué d'autant de moralité que de talent. Rentré en France, il devint, sous la Restauration, Garde-général des Archives du royaume. Il s'occupa alors de rédiger, et fit paraître en 1821 une *Histoire du* 18 *fructidor*, ou *Mémoires contenant la vérité sur les événements qui se rattachent à cette conjuration, terminés par quelques détails sur la Guyane considérée comme colonie.* — C'est de cette dernière partie que nous avons extrait les pages suivantes. L'auteur n'a pas vu la Guyane dans des circonstances qui puissent donner lieu de suspecter sa véracité quand il fait l'apologie d'une terre sur laquelle il a tant souffert. Voici, du reste, ce qu'il dit à ce sujet, dans son avant-propos : « J'ai dû » saisir l'occasion de parler d'une colonie qui, même » dans son état de langueur, renferme tous les élé- » ments de la plus grande prospérité, et pourrait, » avec le temps, et sous des administrations zélées » et habiles, suppléer à nos autres établissements » en ce genre. Ce que j'en rapporte mérite d'autant » plus de confiance, que, dans cette terre d'exil, » j'étais assurément bien dégagé de toute espèce » d'illusion. »

C'est sur les bords de cette rivière (le Kourou) que périrent, en 1763, treize mille victimes d'une entreprise à laquelle il n'a manqué pour réussir que de la prévoyance et de la prudence. On

rejeta sur le climat les fautes de l'Administration, et une vingtaine de misérables habitations sont le seul fruit que l'on ait retiré du sacrifice de plus de vingt millions. Cet espace de vingt lieues de Kourou à Iracoubo est bordé, du côté de la mer, de plages de sable et d'une lisière de palétuviers, épaisse en quelques endroits d'une lieue; mais derrière cette lisière se présentent des savanes ou prairies naturelles qui ont jusqu'à trois lieues d'étendue, et se terminent aux grandes forêts peuplées de toutes les espèces d'arbres dont ce pays abonde.

On a élevé dans ces savanes des bestiaux avec le plus grand succès : les porcs spécialement y avaient prospéré de manière à devenir une branche de commerce importante pour les îles du vent. Mais au moment où nous avons quitté Sinnamary, tous ces avantages étaient devenus presque nuls.

Les grandes anses de sable, qui bordent cette côte, sont très-fréquentées par les tortues, depuis avril jusqu'en septembre; ces testacés, dont la chair est si saine, forment une branche lucrative d'exportation pour les Antilles.

Enfin, l'abondance du gibier, du poisson et de la volaille dans cette partie de la Guyane, le succès avec lequel on y cultive le manioc et le coton, l'ont toujours fait regarder comme la plus favorable aux petits établissements.

Les bords de plusieurs petites rivières qui se jettent dans l'Oyapoc, abondant en pâturages, sont très-fertiles et peuplés d'Indiens faciles à civiliser.

Il en est de même de la longue étendue de pays qui sépare la rivière d'Oyapoc, depuis le cap Orange jusqu'à la baie de Vincent-Pinçon. On y trouve plusieurs peuplades très-nombreuses, avec lesquelles Cayenne était entrée en rapports commerciaux. C'était l'ouvrage des missionnaires, dont l'expulsion a arrêté les progrès de ces Indiens vers la civilisation.

Les Français n'ont donc fait des tentatives d'établissement que

dans l'espace renfermé entre les rivières d'Iracoubo et d'Oyapoc, encore ne les ont-ils pas portés au delà de cinq lieues de la côte : tout le reste est encore abandonné à la nature et couvert de forêts immenses. Mais que pouvaient huit mille noirs, quatre cents gens de couleur, et huit à neuf cents blancs, dont la très-majeure partie s'est constamment fixée à Cayenne, et dont les moyens ont toujours été fort bornés ? Il fallait même que le pays offrît de grandes et faciles ressources pour obtenir des résultats tels que ceux que présentait la colonie avant sa désorganisation.

De toutes les colonies de l'Amérique, la Guyane serait certainement celle dont le climat nuirait le moins aux Européens, si elle était défrichée. Le thermomètre se soutient ordinairement entre le 19e et le 25e degré ; et cette chaleur, très-supportable, est encore tempérée par la fraîcheur que répandent les rivières infiniment multipliées et les vents alizés du Grand-Océan ; cette chaleur diminue même à mesure qu'on s'enfonce dans les terres ; et si les Européens savaient se garantir des excès auxquels les expose la facilité des jouissances, ils auraient beaucoup moins à redouter les effets du climat.

Les ressources de la Guyane en culture, commerce et industrie, sont immenses : susceptible de toutes les productions coloniales, et même des épiceries qui y prospèrent comme aux Moluques et à Ceylan, elle offre de plus des avantages étrangers aux autres colonies. Est-il permis d'en douter, quand on considère les succès de Surinam, Berbice, Démérari et Esséquebo ? La patience et l'industrie hollandaise y ont déjà créé un produit annuel de plus de cent millions. Pourquoi donc celui de la Guyane française s'est-il à peine élevé à sept ou huit cent mille francs (1), même lors de ses plus grands succès ? On ne peut en

(1) Depuis l'époque où De Larue habitait la Guyane, le chiffre des produits de cette colonie a beaucoup augmenté. Voyez la note, page 268.

accuser que les vices de l'Administration et l'impatience des cultivateurs, qui se sont toujours opposés au développement de toutes les ressources de cette colonie. La côte, dans presque toute son étendue, sur trois ou quatre lieues de profondeur, et les bords des principales rivières, sont couverts d'une couche de terreau noirâtre de quinze à vingt-huit pouces d'épaisseur. Ces terres, appelées terres basses, sont presque inépuisables quand, sous le terreau et à peu de profondeur, se trouve une espèce de vase homogène d'un gris tirant sur le bleu ou le roux, assez molle pour y enfoncer aisément un très-long bâton. C'est cette vase qui contient essentiellement les principes d'une heureuse végétation. A cette première considération, il faut dans le choix du terrain joindre l'attention de se placer de manière à recevoir la brise alizée qui souffle toute l'année de l'Est à l'Ouest, et qui contribue infiniment à la santé des cultivateurs, et même à celle des plantes. C'est particulièrement sous ce rapport que le voisinage de la mer est préférable.

Les terres basses de seconde qualité sont celles dont la vase recouverte par le terreau est mélangée de diverses couleurs, et surtout contient des mottes de tourbe dénuées de sels : elles exigent une culture beaucoup plus pénible et plus dispendieuse.

Le caféyer y réussit, et s'y conserve long-temps quand la vase est bien desséchée; mais il faut l'attendre quatre ou cinq ans.

Enfin, la canne à sucre n'y prospère pas moins : on y peut même établir des moulins que la marée descendante ou la brise ferait mouvoir. Mais les sucreries exigent, comme on le sait, beaucoup plus de frais et de bras.

Les terres hautes, c'est-à-dire inaccessibles aux inondations, ne présentent pas, à beaucoup près, aux cultivateurs d'aussi grands avantages, mais elles ont celui d'entraîner infiniment moins de frais, et d'être plus propres à la culture du manioc, qui constitue la principale nourriture du pays. Elles conviennent aussi à celle du

giroflier, puisque c'est dans les terres hautes qu'a si bien réussi la grande plantation de ces arbres qui se fait remarquer dans cette colonie. Peut-être encore ces terres s'amélioreraient-elles beaucoup si la culture y était mieux entendue : à peine y gratte-t-on la superficie avec la houe, et on n'y fait encore les *abatis* qu'à la *caraïbe*, en laissant subsister les troncs des arbres sur le sol et des souches entières.

Les vastes savanes dont est couverte la plus grande partie des terres hautes sont on ne peut plus favorables aux hattes ou ménageries de gros bétail, et même aux haras.

On y trouve des montagnes entières de minerai de fer si riche qu'il rend jusqu'à soixante-dix pour cent. Ces alentours sont couverts de bois, et les plus beaux cours d'eau sillonnent les vallées. Quelle source de richesse pour d'habiles spéculateurs !

Les forêts en offrent une inépuisable pour la marine française. On y trouve plus de cinquante espèces de bois propres à entrer dans la construction des vaisseaux. Le poids du pied cube s'élève de quarante à quatre-vingt-douze livres ; les plus lourds, employés dans les parties submergées, soulageraient le bâtiment d'une grande partie de son lest, donneraient beaucoup plus d'espace pour le chargement, et concourraient à sa solidité ainsi qu'à sa sûreté ; les autres, consacrés aux parties hautes, auraient l'avantage d'être inaccessibles aux insectes rongeurs, et de durer quatre fois plus que ceux d'Europe. C'est principalement du côté d'Oyapoc que devraient se fixer les vues du Gouvernement pour cet objet, parce qu'il trouverait dans les rivières qui l'avoisinent, dans les beaux bois qui en garnissent les rives, dans les Indiens qui les habitent, les plus grandes ressources pour l'exploitation et le transport.

A tous ces avantages on doit ajouter que le café de ces contrées est classé par les connaisseurs immédiatement après celui de Moka ; que la qualité supérieure du coton en est si bien re-

connue qu'il vaut dans le commerce jusqu'à cinquante francs par quintal de plus que les autres.

Le rocou a le même avantage.

Le sucre est d'un grain plus gros et mieux cristallisé.

Le tabac égale celui du Brésil et de Saint-Vincent.

Le riz peut y être cultivé avec le plus grand succès.

Tous les fruits connus dans les autres colonies, et beaucoup de particuliers à la Guyane, y abondent. On y cultive même la vigne avec succès : le vin qu'on en tire est couvert et généreux... Quant au blé, il n'y a pas réussi; l'humidité et la chaleur le font bien monter jusqu'à douze pieds en six semaines, mais il ne donne point d'épis.

Les rivières et la mer fournissent des poissons excellents.

Les forêts, remplies de gibier, offrent tous les bois les plus précieux.

Enfin, l'éducation des vers à soie (1) y réussirait d'autant mieux qu'on n'y éprouve pas de ces ouragans qui portent si souvent le ravage à Saint-Domingue et dans les autres colonies.

Si l'on s'enfonce dans le pays à cinquante ou soixante lieues, le climat y devient plus salubre, plus tempéré à mesure qu'on avance. On y voit des forêts entières de cacaoyers. Les gommes les plus précieuses, la vanille, la salsepareille, le bois de crabe (espèce d'épice), le pulchiri (espèce de muscade), le baume du Pérou, la casse, l'ipécacuanha, une cire végétale, la cire noire de la Guadeloupe, d'excellent miel et une foule d'autres substances très recherchées sont communes dans les bois intérieurs.

Enfin, les mines de très-beau cristal de roche qui y existent attestent qu'on en découvrirait de plus précieuses encore.

---

(1) On a découvert, il y a quelques années, à la Guyane un ver à soie indigène qui vit sur le palétuvier, l'arbre le plus commun sur toutes les côtes de la Guyane, et qui donne un produit de couleur nankin, ayant des qualités remarquables pour le tissage.

Ces vastes contrées n'ont donc besoin que de fonds, de bras, et d'une administration aussi active qu'éclairée pour rivaliser avec les possessions hollandaises, et nous dédommager des malheurs dont nos autres colonies ont été frappées (p. 505 et suiv.).

LXXV.

J. MILTHIADE.

1822.

M. Jules Milthiade, ancien aspirant de marine, fit, en 1822, deux voyages d'exploration dans l'intérieur de la Guyane, l'un chez les Indiens Oyampis, l'autre chez les Emérillons. Chacun de ces voyages dura environ deux mois. S'il n'en résulta aucune découverte géographique bien importante, du moins M. Milthiade y fit-il une ample moisson de salsepareille.

Le soir nous fîmes halte au pied d'une petite montagne que nous eûmes le temps de visiter avant la nuit.

Il y avait sur son sommet quelques pieds d'une espèce de salsepareille dont la liane était tachetée de rouge en différents endroits. Les Indiens portugais m'apprirent que ce n'était pas celle que leurs compatriotes tiraient de la rivière des Amazones.

Le lendemain, après avoir visité de nouveau la montagne, nous arrivâmes sur le sommet d'une autre, qui n'était pas très-éloignée de la première. Nous y trouvâmes en abondance la salsepareille que nous cherchions. Elle ne différait de l'autre

qu'en ce que la liane était d'un très-beau vert, sans aucune tache. Les racines aussi n'étaient pas si noires et paraissaient plus spongieuses.

J'en fis arracher le plus possible pendant deux jours; ensuite, après l'avoir fait laver et sécher, nous retournâmes au village (*Feuille de la Guyane française*, t. 4, p. 275).

LXXVI.

CATINEAU-LAROCHE.

1822.

M. Catineau-Laroche est l'auteur de l'essai de colonisation tenté sur les bords de la Mana. Cette entreprise, sans avoir donné aucun résultat réel, parce qu'elle était conduite par des hommes auxquels manquaient l'expérience du pays et la science de l'administration, n'a cependant échoué devant aucun obstacle direct ou insurmontable. On pourrait dire qu'elle s'est éteinte par défaut d'organisation, d'élan, de persévérance. M. Catineau-Laroche, qui avait déjà visité Saint-Domingue et une partie des colonies américaines des Anglais et des Espagnols, présenta, en 1819, au Gouvernement français, d'assez longs mémoires, restés manuscrits, sur la possibilité d'établir en un point quelconque de la Guyane française des cultivateurs européens. Par suite de ces propositions, une Com-

mission fut envoyée pour étudier les lieux. Elle explora les rivières d'Organabo, d'Iracoubo, de la Mana et du Maroni, et fit un rapport favorable sur le climat et sur la fertilité du sol. Elle proposa les bords de la Mana comme le point le plus propice à l'exécution du projet, dont M. Catineau-Laroche reçut la direction. Revenu en France pour faire ses préparatifs, il publia une *Notice sur la Guyane française* (broch. in-8°, 1822), comme appel à l'émigration. Bientôt après, l'entreprise ayant été, à la Chambre des Pairs, l'objet d'attaques assez vives de la part de M. de Barbé-Marbois, M. Catineau-Laroche écrivit pour réfuter les assertions du noble pair un ouvrage qu'il répandit sous le titre de : *De la Guyane française et du projet de la peupler avec des laboureurs européens* (in-8°, 1822). C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons seulement quelques *faits*; les *opinions* de l'auteur pourraient être suspectes dans la question qui nous occupe.

A la Guyane, il n'y a ni charrues, ni brouettes, ni pelles, ni fourches, ni civières, ni charrettes, ni bêtes de somme, ni bêtes de trait, excepté pour les moulins de quelques sucreries; il n'y a ni routes, ni ponts, ni bacs; on y travaille la terre avec la houe : les hommes y portent les fardeaux sur la tête, même aux plus grandes distances. Dans une foule de localités, dans les environs de Sinnamary, par exemple, on ne peut, faute de routes, de chariots ou de brouettes, transporter

sur les habitations une pièce de vin, un baril de farine. Et l'on s'étonne que de pareils cultivateurs ne s'enrichissent pas dans un pareil pays ! Et parce qu'il est mal administré, on en conclut qu'il est mauvais, et que Dieu l'a condamné à être inhabité (p. 34).

Dans le Mexique, trois millions d'Européens ou descendants d'Européens cultivent la cochenille, l'indigo, le coton, la canne à sucre, et on n'y compte que six mille esclaves africains. La même chose a lieu dans les mêmes proportions, dans la Guyane espagnole, sur l'Orénoque et dans la république de Colombie. A en juger seulement par la nature et la beauté des produits, la chaleur y doit être considérable : et en effet, elle l'est souvent beaucoup plus qu'à Cayenne. Et cependant cette population originaire de l'Europe s'accroît et prospère.

Qu'en faut-il conclure ? C'est que l'homme s'acclimate plus ou moins sous toutes les zones, lorsqu'il est sobre et qu'on pourvoit à ses besoins : c'est que, dans les pays les plus analogues à celui qui l'a vu naître, dans son propre pays même, il périt, si ceux qui sont chargés de lui donner des soins et de le protéger le maltraitent, ou bien s'il joue avec sa vie (p. 40).

Deux officiers de marine, MM. Legoarant et Hippolyte Lefèvre, ont accompagné de France à Cayenne le commissaire chargé de diriger l'exploration de la Mana : ils n'ont pas passé quelques jours seulement dans les bois ; mais pendant quarante et un jours, du 12 novembre au 24 décembre 1820, ils ont remonté la Mana, fait des excursions à droite et à gauche et couché dans les bois, à la belle étoile. Cependant, malgré les privations de toute espèce, ni l'un ni l'autre n'a été malade. Trois autres explorateurs ont fait des voyages intérieurs d'une plus courte durée, mais bien autrement fatigants, et leur santé n'en a point été altérée.

Il n'y a pas une seule possession des Européens en Amérique,

où la température soit plus supportable qu'elle ne l'est à la Guyane; il n'y en a pas non plus dont le climat soit moins destructeur et moins malfaisant (p. 45).

Au mois de mars 1821, je me trouvai à la Barbade, et j'y ai appris que, dans cinq paroisses de l'intérieur, où l'on se livre particulièrement à la petite culture, des blancs cultivent le maïs, le tabac, le gingembre, le coton, et élèvent des bestiaux à la manière d'Europe. On compte dans cette île, qui n'a que vingt à vingt et une lieues carrées de superficie, 75,000 esclaves, 35,000 blancs domiciliés, 2,000 soldats blancs, autant de soldats noirs, et 4,000 marins; en tout 41,000 blancs. Or, la Barbade, où un nombre assez considérable de blancs sont obligés de travailler la terre, est entièrement déboisée. Souvent elle est, pendant six mois consécutifs, privée de pluie; elle est par conséquent beaucoup plus chaude que la Guyane. Elle est aussi désolée par les ouragans et la fièvre jaune, qu'on ne connaît point à la Guyane; et cependant la population blanche y travaille et prospère (p. 50).

Dans la Floride occidentale et sur le Mississipi, des blancs, ouvriers libres, travaillent la terre, de compagnie avec les esclaves africains. Comme ces derniers, ils poussent la charrue, sèment, sarclent et récoltent le coton, les turneps, les patates et le maïs. Ces blancs, originaires des États du Sud, de l'Ouest et du Nord, viennent tous les printemps dans la Floride louer leurs bras aux planteurs, à raison de quinze piastres par mois. Et cependant, à l'époque des travaux agricoles, la chaleur est à la Louisiane bien plus forte qu'elle ne l'est à la Guyane; elle y est réellement accablante, car il arrive souvent que, pendant huit ou dix jours consécutifs, il n'y a pas assez d'air pour agiter une feuille.

Sur le Mississipi, la côte allemande et les Alacapas ont été défrichés par des Européens tirés en grande partie de la Bavière.

Ces Allemands y ont prospéré et établi deux grandes paroisses de la Louisiane.

Pendant la dernière guerre, on a fait faire par des soldats blancs la grande promenade de Saint-Pierre de la Martinique : ils travaillaient depuis six heures du matin jusqu'à neuf, et reprenaient le travail à trois heures. Ces soldats ont très-bien résisté à ce travail, qui était dur et qui a duré long-temps.

En 1815 et 1816, sous le gouvernement de M. Vaugiraud, dix-huit soldats par compagnie, ou trois cent vingt-quatre soldats du régiment de la Martinique, étaient chaque jour employés à divers travaux des plus fatigants, tels que remuement de terre et extraction de pierres, etc. Ces soldats n'étaient pas malades.

En 1821, j'ai vu au Fort-Royal de la Martinique des soldats blancs travailler à la route de Bellevue à la ville, et faire les tranchées, réservoirs, etc., destinés à conduire des eaux au Fort-Royal. Le gouverneur les employait de préférence à des noirs, parce qu'ils travaillaient plus vite et beaucoup mieux, et parce qu'ils n'étaient pas malades.

Ce sont des soldats du bataillon d'Alsace, des matelots des vaisseaux du Roi et des bâtiments du commerce, qui, à la Guyane, ont défriché et abattu une grande partie des palétuviers des terres basses de Macouria et du Petit-Cayenne, à raison de quatre cents francs le carré. Les habitants les préféraient pour ce travail, parce qu'ils allaient plus vite et résistaient mieux que les nègres (*Lettre de MM. V., P. et D.*; *Cayenne*, 15 *janvier* 1821).

A la Guyane aussi, sur les côtes, des hommes blancs, leurs femmes et leurs enfants cultivent sans difficulté le rocou, le cacao, le coton, le giroflier, le caféier et le tabac, qui y vient délicieux. J'y connais des blancs qui, toute leur vie, ont défriché, labouré, planté, et qui n'ont jamais voulu se faire aider par des nègres. Il ne faut pas croire que ces hommes-là soient dégénérés. L'un d'eux, M. Fr. Rochereau, est au contraire un des hommes

les plus vigoureux et les plus beaux de la colonie. Il y a trente ans qu'il laboure la terre.

Dans toutes les colonies, des blancs sont maçons, boulangers, forgerons, serruriers, charrons, charpentiers, bûcherons, scieurs de long. Partout, des matelots blancs, échauffés par les traversées, par le séjour du bord et les aliments de mer, déchargent et rechargent les navires, souvent en plein-midi; partout ils font du lest, coupent des bois et se livrent aux travaux les plus pénibles.

Pendant l'exploration qui a été faite sur la Mana, l'équipage du brick *l'Isère* a abattu et scié des acajous; et quoique ce bâtiment fût mouillé par le parallèle des terres d'alluvion, personne n'y a été malade (*Rapport au Gouvernement. Février* 1821).

A Cayenne, dans l'été de 1821, les soldats du bataillon de la Guyane ont fait avec l'Administration un marché pour lui fournir des pierres. Ils en ont fait l'extraction au bord de la mer, près de la savane de la ville; ils ont travaillé tout l'été, à toutes les heures du jour, et aucun de ces soldats n'a été malade (*Rapport de M. D..., ingénieur*) (p. 51-53).

LXXVII.

SAINT-AMANT.

1822.

P. Ch. de Saint-Amant était à Cayenne le secrétaire particulier de M. le baron de Laussat, gouverneur de la Guyane, à l'époque où l'on s'occupait de mettre à exécution le projet de colonisation des

bords de la Mana. M. de Laussat, qui n'avait pas approuvé les vues du directeur de cette entreprise, avait été assez vivement attaqué dans plusieurs brochures répandues dans la métropole. C'est pour répondre à ces attaques, défendre M. de Laussat, et exposer les vices du plan de colonisation, que M. de Saint-Amant publia, en 1822, un livre intitulé : *Des colonies, particulièrement de la Guyane en* 1821. L'auteur blâme et combat en termes assez vifs les plans de M. Catineau-Laroche, parce qu'ils lui ont paru trop mal combinés pour présenter des conditions de succès. Mais il est bien éloigné de regarder comme chose impossible, de tirer parti de la fécondité de la Guyane.

Une seule de nos colonies, la Guyane, peut devenir un jour importante. La nature lui a fait part de tous ses dons ; mais cette colonie est, pour ainsi dire, abandonnée..... Il dépend entièrement du Ministre de la Marine et des Colonies, d'élever à un point d'opulence prodigieux la Guyane française, de consoler ainsi la nation de la perte de Saint-Domingue. De quelles bénédictions serait l'objet un pareil administrateur!.... (*Préface*, p. XIII.)

Le séjour de Cayenne est bien moins meurtrier, pour les troupes qui y sont en garnison, que celui des Antilles; la fièvre jaune n'y exerce pas ses ravages. Cet avantage devrait être un motif de ne pas craindre d'envoyer à Cayenne une bonne garnison (p. 45).

Lors du funeste résultat de l'expédition du Kourou, en 1763, on décria cette malheureuse région avec tout l'excès que le ressentiment du malheur ajoute à la réalité de ses causes. De là s'établit en France l'opinion qu'on ne pourrait jamais fonder de colonie dans un pays aussi insalubre et aussi marécageux.

Ce préjugé, autrefois général, n'existe plus que chez les personnes qui ne connaissent la Guyane que de nom. Cette colonie se réhabilite tous les jours dans l'opinion publique. On finira par lui rendre la justice qu'elle mérite (p. 86).

Le café de Cayenne a toujours été renommé, et jamais on n'a mieux justifié une bonne réputation. Après le café *moka*, il n'est guère possible d'en trouver de meilleur que celui de Cayenne.

Cette qualité supérieure que le café acquiert à la Guyane, rend bien étonnant le peu d'extension que cette branche de culture a pris dans cette colonie. Il est extraordinaire qu'on ait préféré fabriquer du sucre, inférieur à celui des Antilles, tandis qu'on pouvait planter du café bien préférable à celui des îles françaises (p. 108).

Le coton est une des productions originaires de la Guyane française. Elle y existait lors de l'arrivée des Européens.

Sa qualité ne le cède qu'au coton de Fernambouc (p. 110).

Le cacao, dont on trouva des forêts entières à la Guyane, lors de la découverte de ce continent, y est toujours cultivé, et y vient d'une excellente qualité (1). S'il n'est pas renommé comme tel, ce n'est point la faute du sol, mais celle de la préparation.

---

(1) Il existe encore des forêts de cacao sauvage, dans la partie Est de la Guyane en se rapprochant de l'Amazone. Ce cacao ne diffère du cacao cultivé qu'en ce qu'il est plus amer.

Il sent presque toujours la fumée parce qu'on le *boucane*, au lieu de le faire sécher dans des étuves, comme cela se pratique dans les autres colonies. On ne possède point encore d'établissements de ce genre à Cayenne. Les habitants ont négligé de s'en procurer; par leur procédé actuel de préparation, ils font déprécier le cacao de Cayenne, et dans le commerce, et dans la consommation (p. 111).

LXXVIII.

DE LAUSSAT.

1822.

M. le baron de Laussat fut gouverneur de la Guyane française de 1819 à 1823. Possédant une grande expérience qu'il avait acquise au service de l'État, tant en Europe que sur divers points de l'Amérique, éclairé, actif, entreprenant, M. le baron de Laussat marqua son séjour dans la colonie par l'introduction d'importantes améliorations dans son régime intérieur, et par des efforts constants pour la tirer de la torpeur mortelle à laquelle elle semblait se résigner volontairement. La réorganisation de l'Administration, la création d'un Conseil périodique des chefs de service, et de Comités consultatifs; l'ordre rétabli dans les Archives; la réunion en un corps régulier des Actes de l'ancienne législation; la fondation d'une imprimerie; la publication d'un Recueil officiel des Actes de l'Administra

tion; la promulgation du Code de procédure civile; la rédaction et la mise en vigueur d'un Code spécial de commerce, du Code des douanes, de la Loi du notariat, du Régime hypothécaire; la révision du Code des affranchissements; l'établissement d'une Cour prévôtale, d'une Cour royale, d'un Tribunal de première instance, d'un Tribunal de commerce; l'institution d'un Commissaire de police, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil; la réforme de nombreux abus dans la Comptabilité des magasins de l'État; la création d'une briqueterie; des encouragements donnés au commerce des bois, à l'élève des bestiaux; l'introduction des premières machines à vapeur et des premières charrues; la construction d'un hôpital et de plusieurs bâtiments d'utilité publique, d'un canal, d'une léproserie; enfin, de louables efforts pour appeler vers la Guyane de nouveaux travailleurs : tels sont les titres de M. le baron de Laussat à la reconnaissance des habitants de la Guyane.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'importance de ces actes d'une laborieuse et vigilante administration. Mais nous devons dire quelques mots de deux essais de colonisation entrepris sous le gouvernement de M. le baron de Laussat.

Le premier de ces essais, dont la pensée était due à M. de Laussat lui-même, consistait à introduire et à établir à la Guyane quelques familles de

ces *settlers* des États-Unis d'Amérique, gens robustes et intrépides, espèce d'avant-coureurs de l'industrie et de la civilisation, qui passent leur vie à abattre les forêts vierges, et à vendre successivement aux cultivateurs les terrains qu'ils ont ainsi défrichés. On verra plus loin, pourquoi cette tentative ne fut suivie d'aucun succès.

Le second essai est celui de la colonisation des bords de la Mana. M. de Laussat, qui avait reconnu des vices profonds dans le projet conçu par M. Catineau-Laroche, ne laissa pas de prêter, aux termes de ses instructions, un concours actif à l'établissement de la nouvelle colonie. Ses rapports avec M. Catineau-Laroche prirent néanmoins, dès les premiers jours, un caractère de mésintelligence. Mal accueilli par les habitants de Cayenne, qui refusaient de le seconder, M. Catineau-Laroche tourna contre le gouverneur l'aigreur qu'il en ressentit; et quand il dût reconnaître que ses mesures, trop légèrement combinées, ne pouvaient le conduire aux résultats qu'il avait annoncés, il s'efforça d'en rejeter la cause, et sur la malveillance des habitants, et sur l'hostilité du gouverneur. Il se laissa même emporter, dans l'excès de son irritation, jusqu'à accuser M. de Laussat d'avoir tenté de le faire empoisonner, accusation qui ne pouvait partir que d'un esprit troublé par les désagréments d'une situation très embarrassée, et qui

n'atteignit pas un homme aussi honorablement placé dans l'estime publique que l'était M. de Laussat. M. de Laussat eut, en effet, la sagesse de n'en pas tenir compte.

Les habitants de la Guyane, qui n'avaient pu voir sans inquiétude ce gouverneur entrer résolument dans la voie des réformes, lui rendent aujourd'hui plus de justice, et le placent au nombre des hommes qui ont rendu le plus de services à leur colonie.

M. le baron de Laussat a laissé des *Notes manuscrites* sur les faits qui se sont accomplis sous son administration; M. le baron de Laussat, son fils, ayant bien voulu nous communiquer cet intéressant document, nous allons en reproduire quelques pages.

Des projets nombreux, tendant à augmenter la population blanche de la Guyane, ont occupé sérieusement le Gouvernement en 1818, 1819, 1820 et 1821 : trois seuls ont été suivis d'effets, celui des Chinois, celui de Passoura, et celui de la Mana.

1° CHINOIS.

Le Ministre confia à M. le capitaine de vaisseau Philibert, en 1818, une expédition dans l'Inde, pour en transporter des Chinois à la Guyane. L'expédition toucha en passant, au mois de février 1819, à Cayenne, et y déposa un ingénieur des ponts-et-chaussées chargé de leur préparer un local. Après des recherches faites sous les yeux mêmes de M. Philibert, il fut arrêté que ces Chinois, à leur arrivée, seraient installés sur les rives du grand et du petit Kawana, dans le quatier de Kaw.

On en était là, quand je débarquai à Cayenne. Je pressai plusieurs fois l'ingénieur de s'occuper des préparatifs. Il s'en occupa en septembre 1819. Ces préparatifs furent retardés et traversés par mille difficultés. Mes excitations étaient vaines. Cependant, en mai 1820, il fut porté sur les lieux un atelier de nègres à loyer. Les incommodités du séjour et l'énormité de l'entreprise étaient telles qu'ils désertèrent et se dissipèrent en fort peu de temps. Il demeura démontré qu'il serait impossible que cet emplacement fût prêt.

Non loin de là et sur les bords de la rivière de Kaw, se trouvait une jolie habitation appelée l'Ermitage, et plantée en rocou, café et girofles, appartenant à un M. Campardon retiré en France. Elle était à vendre. Il y avait des bâtiments et des plantations. Je la fis acheter et je donnai aussitôt à l'entreprise la construction de trente cases nécessaires pour loger 100 à 200 Chinois.

Vingt-sept seulement mouillèrent en rade de Cayenne, le 9 août suivant, à bord du Rhône, commandé par le capitaine de frégate Élie.

Il existait des engagements synallagmatiques entre eux et le commandant français. Je m'y conformai avec une précision scrupuleuse. Je les installai à l'Ermitage, où il y avait seize cases pleinement achevées. C'était plus qu'ils n'en avaient besoin. Je leur donnai M. Pastoret, habitant mûr et expérimenté, pour leur patron. Ils furent amplement pourvus de tout et nommément de vivres. Ils mangèrent à plusieurs reprises, en quinze et en dix jours, les provisions d'un mois : ils les enlevaient violemment. Dans une de ces émeutes, leur capitaine Tampeton, essayant de les rappeler à l'ordre, reçut de l'un d'eux un si rude coup de tête qu'il fut atterré et mourut au bout de cinq ou six jours. Ni menaces, ni caresses n'étaient capables de les engager au travail. Les graines, soit de riz, soit de légumes, qui leur furent distribuées, ne furent point semées. J'imaginai de leur en im-

poser par la crainte. A l'aspect d'un sous-officier et d'un détachement de gendarmes, ils prêtèrent quelques minutes à cette troupe une obéissance passive, puis retombèrent promptement dans leur indolence et leur oisiveté. Manger, boire, dormir et croupir dans la misère, rien ne pouvait les tirer de là. Ils n'écoutaient même pas un officier de santé et des négresses que j'avais mis au milieu d'eux pour les déliver de leur vermine et de leurs plaies.

Enfin, après quatorze mois de patience et d'essais, en août 1821, je fis revenir tous ces vauriens à Cayenne.

Ils n'étaient plus que dix-sept, sur lesquels encore il en mourut deux.

2° Passoura ou Laussadelphie.

J'avais observé de près, pendant mon séjour à la Louisiane, ces settlers, ces défricheurs qui, au Nord de l'Amérique, sont comme les troupes légères de la civilisation, en avant d'elle de cinquante à soixante lieues dans les immenses forêts du Nouveau-Monde, qui y font métier de commencer de grands défrichements pour les revendre à des cultivateurs déterminés à y fonder des établissements stables. J'imaginai qu'ils seraient de bons modèles à offrir aux Français dans les bois de la Guyane. Je souhaitai avoir six à douze familles de cette espèce, composées chacune d'un père de famille, de la mère et de trois ou quatre enfants. Le Ministre de la Marine m'autorisa à m'adresser en son nom à MM. notre ministre plénipotentiaire (Hyde de Neuville) et notre consul-général (Petry) aux États-Unis. Je leur écrivis de Paris, en mai 1819. Le Ministre de la Marine m'appuya lui-même directement auprès d'eux. J'expliquai formellement qu'il me fallait des familles, et des familles de laboureurs *american settlers*.

Notre vice-consul à Norfolk, à l'instigation du consul-général à Washington, engagea quarante et un individus, formant onze fa-

milles, et me les expédia le 26 septembre 1821. Mais au moment d'embarquer, plusieurs reculèrent ; il en mourut en route. Bref, le 12 novembre suivant, il en débarqua sur la rive droite du Passoura, vingt de sept différentes familles; cinq ou six d'entre eux étaient des chefs, en âge et en état de travailler.

Je m'occupai de tenir toutes les promesses qui leur avaient été faites au nom du roi. Je commandai de bâtir sur un plan régulier, six cases dans un terrain choisi long-temps d'avance à ce dessein. Les immigrants s'y logèrent et, enchantés de mon accueil, donnèrent eux-mêmes à ce lieu le nom de Laussadelphie. Le directeur de l'intérieur et du domaine, M. de Lagotellerie, alla les y recevoir et les y installer.

Je livrai treize bêtes des ménageries du roi, tant pour le labour que pour le nourrissage. Je donnai trois différentes charrues. Je réglai, sur le pied anglais, toutes les rations à fournir pendant un an.

Mais je ne tardai pas à reconnaître que nous placions mal nos bienfaits. Ce n'est pas des ravages du climat que je me serais plaint. Ils en souffrirent peu ; et s'ils se fussent moins livrés à la paresse et à l'ennui, ils en auraient encore moins souffert : ils vivaient dans l'oisiveté. Je les stimulai en vain. Mais aussi, quelles gens ! un préposé des douanes, un prêtre catholique défroqué et marié, un boucher, un mauvais charpentier..... Les trois garçons les plus vigoureux n'ont jamais voulu gratter la terre. Ils n'ont cessé de murmurer ouvertement et de comploter leur évasion clandestine, parce que j'avais fini par leur signifier que, les envisageant comme des engagés, ils n'obtiendraient pas de moi leurs congés. Ce tas de fainéants était composé d'Irlandais ramassés sur les quais de Norfolk. Trois hommes, une femme et un enfant moururent dans les cinq premiers mois. La mort d'un père de famille entraînait la perte de la famille entière, car les enfants étaient la plupart en très-bas âge. Des commissaires allèrent plusieurs fois, par mon ordre, les visiter;

je plaçai même, à poste fixe, au milieu d'eux, un sous-officier de confiance pour les contenir et les obliger à travailler. L'année touchait à son terme, et il était impossible de ne pas continuer à les nourrir, parce qu'ils ne s'étaient formé par eux-mêmes aucune ressource.

Les Kelli avec le père et la mère étaient au nombre de six, et la mère en était l'âme. Ils valaient, et surtout la mère, mieux que les autres. C'était une véritable paysanne. Le vieux mari a été le seul qui ait manié la charrue. Les autres mangèrent par gourmandise trois têtes du bétail que je leur avais données pour les propager. La mère Kelli mourut en octobre 1822. J'avais renvoyé selon leurs désirs, aux États-Unis, les familles qui avaient perdu leur chef. Il ne restait plus d'individus en qui j'eusse d'espoir. Avant de prendre les mesures que la fin de l'année de séjour rendait indispensables, j'ordonnai une nouvelle inspection. Il en résulta que sur sept personnes les Kelli, qui comptaient pour quatre, ne voulaient plus rester, malgré les offres attrayantes que je faisais encore au frère; le reste persistait dans la mauvaise volonté qu'ils avaient toujours montrée.

Déjà, dès le mois d'août, j'avais soumis à la discussion d'un conseil spécial la question du parti à prendre sur les débris de cette petite colonie. Il y avait été arrêté que le mieux serait de s'en défaire entièrement, en les rembarquant.

Je revins à cet avis. Ils repartirent, le 21 novembre 1822, pour Boston, sur l'*Essex*.

Ils ont été constamment comblés d'attentions et de faveurs. S'ils ont mal tourné, c'est bien leur faute.

Nul doute que ce triste dénoûment ne m'ait affligé. J'ai fort regretté les peines prises et les sommes dépensées. Aussi n'ai-je cessé de songer comment il serait possible de les faire encore servir à l'utilité de la colonie et à l'extension soit de sa population, soit de sa culture.

Le caporal Gabet, que j'avais envoyé dans les derniers temps

aux laboureurs irlandais, pour les faire travailler et les contenir, est resté jusqu'à présent sur les lieux. Il m'a offert de s'y établir avec ses camarades libérés et d'y faire ce que les étrangers n'y ont pas fait. Je l'aimerais incomparablement mieux. J'ai saisi cette ouverture.

J'ai écouté la proposition de neuf soldats du bataillon, ses camarades libérés. Les plus intimes d'entre eux s'associant de deux en deux, tous, sans contracter formellement de mutuels liens, cultiveront de concert le même espace de terrain, sauf à obtenir ultérieurement chacun, quand une fois ils auront acquis pleine connaissance de la chose, une concession particulière d'une vingtaine ou plus de carrés de terre. Ils auront cependant en commun des instruments aratoires, des bestiaux, des embarcations.

Une ration journalière leur sera fournie pendant un an. Il leur a été signifié qu'on les verrait avec plaisir se marier convenablement. De l'humeur dont est ordinairement le soldat, je n'oserais répondre des suites de cette entreprise. Elle se présente à plusieurs égards sous de propices augures. J'ai même eu le temps d'en recevoir un premier rapport satisfaisant. Ils ont entouré de barrières et défriché des terres rapprochées de leurs maisons. Ils labourent, ils plantent, ils soignent beaucoup le bétail. L'aspect du lieu change, et respire l'activité. Savoir s'ils persévéreront (1).

---

(1) Ils avaient en effet persévéré, se trouvaient passablement, et ne demandaient pas à se retirer, lorsque, en 1826, ils reçurent du ministère l'ordre d'évacuer l'établissement. Il serait difficile de se rendre compte d'une telle détermination. Les soldats-cultivateurs de Laussadelphie n'avaient pas, il est vrai, atteint à cette époque une grande prospérité; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, lorsqu'on considère quelles pouvaient être les ressources et la puissance de dix hommes établis et livrés à leurs propres forces dans un lieu isolé, au milieu d'une nature sauvage, et privés de tous

3° La Mana.

Quand je fus nommé au gouvernement de la Guyane, le ministère de la marine était extrêmement occupé de projets tendant à accroître la population, la force, la production et l'importance de cette colonie. Il me les donna à examiner et à lui en dire mon opinion, dans les premiers mois de mon séjour à Cayenne.

Des hommes de couleur libres provenant des États-Unis, des Chinois, des Malais, des engagés soit africains, soit européens, des blancs des Canaries, tout le monde avait ses vues, sur lesquelles j'eus à m'escrimer.

Je fus chargé, à mon départ, de découvrir dans l'intérieur de la Guyane, des terres propres à recevoir un grand établissement de cultivateurs tirés de France.

Portant mes regards autour de moi, ils se fixèrent à la Mana. Cette rivière arrose un vaste pays, vers l'occident, confinant avec Surinam, dont il n'est séparé que par le Maroni. Les terres y sont très-boisées. Nul établissement n'y existait encore. Le sol vierge nous était inconnu. Nous y distinguions seulement un plateau immense, dont l'abord même n'était pas inaccessible mais, pourtant, était au-dessus de mes forces.

Trois reconnaissances nécessairement incomplètes s'y succédèrent par mes ordres, en septembre, octobre et novembre 1819. Je ne manquai pas, le 18 avril suivant, d'en rendre compte au ministre.

Cependant M. Catineau lui remettait, au même moment, un traité de colonisation de la Guyane, en 282 pages in-folio. Il n'y

---

les secours et avantages que trouve le travailleur dans les pays civilisés. Ne devait-on pas plutôt regarder ce résultat comme très-heureux, encourager ces nouveaux colons, et s'occuper d'en augmenter le nombre en leur fournissant les moyens d'améliorer leur position!

était pas question de moins que d'y verser 92,000 âmes en 10 ans, à raison de 10,000 par an, lesquelles y auraient élevé la population totale à 200,000 au bout de ce terme, et jouiraient alors d'un revenu de plus de 200,000,000 de livres en coton, ou de 150,000 fr. en argent, en même temps que de tous les autres avantages d'une civilisation perfectionnée. C'était, au demeurant, sur ces bases, une utopie complète.

Ne transporter que des laboureurs endurcis ou de gros ouvriers; les amener en nombres modérés et par familles; soigner leurs traversées et surtout leur installation; pourvoir avec régularité à leurs premiers besoins; mesurer leur travail et les en arracher de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi; les accoutumer à un régime sobre en même temps que substantiel..... A ces conditions, j'ai la confiance qu'ils s'acclimateront et prospèreront.

Enfin, il s'agit d'atteindre un but inappréciable : ne reculons pas devant quelques dangers et quelques pertes.

N'est-ce pas ainsi que des hommes d'État doivent envisager les choses?

Après avoir lu, examiné et réfléchi, telle fut, en résumé, l'opinion à laquelle je m'arrêtai et que je présentai au Ministre. Il en rendit compte au Roi, au mois de juillet 1821, et cette base de colonisation fut admise.

La Commission d'exploration s'était casée dans un carbet provisoire, qu'on a dû reconstruire cinq ou six fois depuis.

Il y fut ajouté un carbet en guise de caserne, un autre pour servir de chantiers et quelques légers bâtiments de servitude : tout cela bien frêle. Depuis, on a entrepris, suivant de nouveaux ordres dictés de Paris, des ouvrages plus solides.

Une très-grande partie des bois, pour l'hôpital et pour la maison de l'ordonnateur et du juge, sont prêts et rendus à pied-d'œuvre.

Quant aux cultures, seize carrés sont abattus et défrichés au poste principal. Il faut en retrancher l'emplacement des bâtiments. Tout le reste est planté ou semé en maïs, en riz ou en herbe de Guinée, etc. etc.; des pépinières des principales cultures du pays, coton, cannes, etc., y ont été formées.

Le poste inférieur, où six hommes sont détachés pour le garder et l'entretenir, a dix-huit carrés d'abatis plantés en bananes, maïs, manioc et riz.

La terre, à ce poste, a paru légère et bonne seulement pour des vivres. Il n'a été considéré jusqu'ici que comme une sorte de débarcadère et de dépôt à l'entrée de la rivière, entre son embouchure et les postes supérieurs. Les navires ne peuvent guère remonter plus haut dans le temps des pluies ou, selon le langage créole, des doucines.

Tout ce qui a été dit de la Mana n'a pas changé mon opinion. Je crois qu'une colonie d'Européens blancs y profitera, pourvu qu'elle n'y arrive que par petites portions, et que ces portions soient composées, non pas de citadins et d'artisans efféminés, mais de familles de robustes laboureurs; et il faut bien remarquer que je dis *des familles*.

Je répéterai seulement encore que, pour la bonne qualité du sol en général, et, tout ensemble, l'heureuse configuration du terrain, je crois que nul autre quartier n'est aussi colonisable que celui-ci, dans tout le reste de la Guyane.

Je ne dissimulerai pas, cependant, que depuis le mois de décembre dernier, époque où les commissaires explorateurs achevaient leur tâche, les pluies haussèrent les eaux d'environ 27 pieds : par conséquent, fort au-dessus de l'un et de l'autre bord de la rivière; elle parvint à une étendue dont les voyageurs ne se doutaient pas. Il en résulte nécessairement, pendant sept ou huit mois, une température habituelle que des Européens n'affronteraient pas sans péril, et à laquelle je ne connais de remède que de vastes et grands défrichements qui aient éclairci,

desséché et assaini au loin le pays; ce qui, après tout, ne peut non plus s'obtenir qu'à force de temps et de travail.

J'ai donné aux habitants sucriers un encouragement éclatant par les deux moulins à vapeur qne j'ai obtenus du Roi. J'ai peut-être eu le bonheur de faire naître le goût des machines, lorsqu'auparavant il régnait contre elles une prévention opiniâtre et générale. Une machine à coton, pour séparer la graine et tout à la fois le nettoyer, a été apportée de la Nouvelle-Orléans par des immigrants qui venaient dans ce pays chercher mon appui.

Mais le perfectionnement dont je suis fier et qui est mon ouvrage, que j'ai recommandé dès le principe par mes discours, dont j'ai importé les instruments, pour lequel j'ai fait faire avec persévérance des essais, et formé enfin une école publique : c'est le labourage à la charrue. On a eu beau affirmer qu'il avait été autrefois tenté inutilement, on a eu beau jurer qu'il ne réussirait pas; il a réussi, et réussi en terre basse comme en terre haute. Il est pratiqué sans difficultés à l'habitation de la Béarnaise, quartier de Macouria; à celle de M. de Lagotellerie, aux portes de la ville; à l'habitation royale de Mont-Joli, à celle du quartier-général, canal de Torci; il le sera sur toute terre cultivable qui ne sera pas inaccessible aux bœufs. Déjà plusieurs habitants qui le réprouvaient sont pressés de l'établir sur leurs terres.

Aussi, je mets les machines et le labourage à la tête des titres par lesquels j'espère avoir plus ou moins rempli les intentions du Roi et recommandé ma mémoire aux Guyanais; je me vanterai à jamais d'avoir introduit le labourage et les machines à la Guyane française.

Je ne finirai pas cet article sur la culture, sans faire observer qu'il y a grande abondance de vivres du pays, manioc, bananes, etc., dont nous éprouvâmes cependant la disette à la première et à la seconde année de mon arrivée.

LXXIX.

DUMONTEIL.

1823.

M. Dumonteil fut chargé, en 1820, d'aller explorer les forêts de la Guyane. Voici comment s'expriment, au sujet de cette mission, les *Annales maritimes*.

« Il était d'un grand intérêt pour la Marine Royale de vérifier jusqu'à quel point les espérances tant de fois annoncées sur les produits possibles de l'exploitation des forêts de la Guyane pouvaient être fondées. Il fallait pour cela faire choix d'un homme instruit, actif et persévérant, qui ne se laissât ni rebuter par les difficultés, ni prévenir par les séduisantes apparences d'un premier coup d'œil, ou par les trompeuses et décourageantes assertions des colons, trop souvent disposés à s'inquiéter de ce qui peut changer leurs habitudes. M. Dumonteil, officier du Génie maritime, reçut l'ordre de se rendre à Cayenne afin d'explorer en détail les forêts qui bordent les rivières voisines, d'en essayer les bois, de les soumettre à des expériences comparatives et d'établir, par des calculs positifs, à quel prix ils pourraient être amenés dans les chantiers de la Marine Royale. » Après avoir

consacré trente mois à des voyages et à des expériences de toute nature, M. Dumonteil fit, en novembre 1822, sur les résultats de ses recherches, un Mémoire qui fut inséré dans les *Annales maritimes* (1823, t. 2, p. 96). Ce Mémoire fut remis, avec vingt-trois échantillons apportés par M. Dumonteil, à une Commission qui procéda à Brest à leur examen, et fit à son tour divers Rapports successifs, dont les *Conclusions* ont été imprimées dans les *Annales maritimes* (1826, t. 2, p. 153). Déjà, en 1820, après une première reconnaissance de l'intérieur de la Guyane, M. Dumonteil avait adressé au gouverneur de la colonie un Rapport qui est resté manuscrit, et dont nous allons d'abord reproduire une partie.

Rapport sur un voyage d'exploration dans l'intérieur de la Guyane française.

La partie de la Guyane que j'ai parcourue est, en général, très-monotone à cause de la quantité d'arbres qui limitent la vue de toutes parts; mais ce pays, qui présente toujours le même aspect à l'admirateur du paysage, serait du plus grand intérêt pour le naturaliste. A chaque pas une plante nouvelle, un insecte rare, un animal inconnu, se présenterait à sa vue; à tout instant un objet nouveau viendrait le distraire; il serait inaccessible à l'ennui et la fatigue lui paraîtrait supportable.

Le climat est à peu près le même qu'à Cayenne, seulement les nuits y sont très-fraîches; la température moyenne y est con-

stamment de 3 à 4 degrés centigrades au-dessous de celle du chef-lieu de la colonie, et elle y serait probablement encore inférieure, si les vents qui agitent le sommet des arbres pouvaient se faire sentir au pied de ces bois épais.

A quoi tient cette différence de chaleur? Est-ce à la nature montueuse du pays, ou à l'absence continuelle des rayons du soleil, à cette abondante rosée qui tombe la nuit en forme de pluie et à l'humidité constante que l'on y éprouve? Toutes ces causes peuvent y contribuer.

Il est à craindre que, le pays une fois découvert, la température s'élève par l'action du soleil à la hauteur de celle de Cayenne, et cela arriverait infailliblement si l'on abattait sans art et sans mesure ces arbres qui y entretiennent la fraîcheur; mais en y faisant des abatis bien ordonnés, en laissant des bouquets de bois de distance en distance, qui feraient de ce pays un mélange de culture et de forêts, l'ardeur du soleil y serait tempérée par des courants d'air plus ou moins actifs.

Les reptiles venimeux dont, si mal à propos, on épouvante l'Européen, n'existent pour ainsi dire pas dans ce canton de la Guyane; les bêtes féroces y sont très-rares, et tous ces animaux sont d'une timidité extrême; le tigre même n'ose attaquer l'homme.

Pendant le cours de notre voyage nous n'avons vu qu'un jeune tigre que les chasseurs ont tué, et cinq serpents qui, lorsqu'on les a frappés, n'ont fait d'autre mouvement que celui de prendre la fuite. Je dois rapporter cependant que, le 30 octobre, un serpent *grage*, l'unique que nous ayons rencontré, et le seul qui court sur l'homme lorsque celui-ci vient troubler son repos, a poursuivi, sans l'atteindre, un de mes nègres; il a été tué d'un coup de fusil. Voilà le seul accident auquel nous ayons été exposés, du moins en apparence.

Ce sont pourtant ces grands bois, la terreur des habitants de Cayenne, et d'après ces derniers le tombeau de tout Euro-

péen et même de tout créole qui a la témérité de s'y enfoncer ; ce sont, dis-je, ces grands bois que quarante personnes ont habités pendant soixante et un jours sans éprouver d'autre malheur que le retour à Cayenne de M. Ronmy. Dans le cours du voyage, quelques nègres ont éprouvé de légères indispositions qui, heureusement, n'ont pas eu de suite, et j'ai eu le bonheur de les ramener tous bien portants.

Ainsi, celui qui s'avance dans ces forêts vastes et sombres où, pendant le jour, il est obligé de vaincre des obstacles sans cesse renaissants ; livré à lui-même pendant ces nuits longues et obscures (les nuits sont de treize heures), sans un lit où il puisse prendre un instant de repos, pas même une chaumière qui le mette à l'abri de la pluie, ainsi que de cette rosée abondante et de cette grande humidité qui règne constamment dans les grands bois ; interrompu à chaque instant dans son sommeil par une foule d'insectes ; privé souvent des premiers besoins de la vie ; enfin exposé à tous les dangers que l'on court dans un pays désert ; ce voyageur, dis-je, doit naturellement éprouver quelques incommodités ; mais elles tiennent plutôt aux privations et aux souffrances qu'il éprouve qu'à l'insalubrité du pays qu'il parcourt.

Il résulterait donc de ce que je viens d'exposer : que le pays que j'ai parcouru, sans offrir un climat essentiellement différent de celui de Cayenne, est sous une température constamment plus basse que celle du chef-lieu de la colonie (1).

---

(1) La température moyenne de Cayenne à midi et à l'ombre, est à peu près de 30 à 31 degrés centigrades ; et la nuit, le thermomètre ne descend guère au-dessous de 24°,23°50. Ce n'est que par extraordinaire que la température sort de ces limites. D'après mes observations dans le pays que j'ai parcouru, j'estime la chaleur naturelle à midi et conséquemment à l'ombre, puisque le soleil n'y paraît jamais, à 28 degrés cent. Mais dans la nuit, la température baisse jusqu'à 18° cent.

Ce pays, couvert d'arbres qui le rendent pluvieux et qui n'en font qu'une forêt immense, est arrosé par une multitude de criques et de ruisseaux qui en fertilisent le sol; il est très-montueux, ce qui le rend plus sain que les rivages de la mer, qui, généralement, sont plats et marécageux. Ce canton de la Guyane enfin est à peu près exempt de ces reptiles venimeux qui se tiennent ordinairement dans les savanes humides et marécageuses, et l'on n'y voit nulle part ces *macqs*, ces maringouins, ces moustiques, etc., qui, sur les côtes, font le tourment du genre humain.

Il ne s'agit donc plus maintenant que de résoudre cette grande question : les Européens résisteront-ils au climat de ce pays nouveau? Je ne me permettrai pas de décider sur un point si délicat, si important, et qui demande tant d'expérience; cependant j'ose croire qu'un essai fait sur un petit nombre de familles ne pourrait offrir que d'heureux résultats, surtout si l'on cherchait à croiser les races en y mêlant quelques Indiens et même quelques noirs.

Mémoire détaillé sur les bois de la Guyane française.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la mer, le terrain devient plus accidenté; les arbres sont plus abondants, et l'on arrive bientôt dans un pays ondulé de collines et coupé, dans tous les sens, d'un nombre infini de rivières et de ruisseaux qui en fertilisent le sol, et offrent les moyens économiques d'en exporter les produits. C'est là que la nature ne montre plus de bornes dans la multiplicité et la beauté de ses productions. Partout on rencontre des arbres de toute espèce, dimension et forme, et dont la pesanteur, la dureté, la force, la flexibilité et la durée offrent toutes les variétés possibles.....

L'usage journalier que l'on fait à Cayenne d'un grand nombre d'espèces de bois du pays, suffit pour attester que, sous le rap-

port des qualités et de la durée, ils sont bien supérieurs aux bois d'Europe; ils sont aussi, en général, susceptibles de prendre un plus beau poli.....

Il suffirait de savoir qu'à la Guyane les terres sont de la plus grande fertilité, que la végétation y est continuelle, et qu'il y règne presque constamment une humidité favorable à la croissance des plantes, pour en conclure que ce pays produit nécessairement une immense quantité d'arbres dont, en général, les dimensions doivent être considérables. C'est en effet ce qui a lieu; et si nous ajoutons que les forêts de ce vaste continent n'ont jamais été exploitées, nous pourrons affirmer, en toute assurance, qu'elles renferment en proportion beaucoup plus de bois de première espèce que nos forêts d'Europe, qui cependant ont suffi jusqu'à ce jour aux besoins toujours croissants d'une population surabondante. Il existe à la Guyane des espèces d'arbres qui acquièrent des dimensions vraiment extraordinaires. De ce nombre se trouve le *pekaya*. Sa hauteur varie entre 12 et 15 mètres, et son diamètre moyen est d'environ 1 mèt. 80 cent. Les habitants font des canots de cet arbre, dont le bois est excellent.

En outre des grandes ressources que la Guyane offre à nos ports, elle produit des bois dont les couleurs vives et variées présentent les nuances les plus recherchées. Ces bois, au nombre de dix à douze espèces, sont connus sous le nom générique de *bois de couleur*. Ils sont propres à faire les plus beaux travaux d'ébénisterie, de tabletterie, de menuiserie, etc.

Il résulterait donc de ce que nous venons de dire, que les forêts de la Guyane renferment une grande quantité de beaux bois droits; que, sans être très-fertiles en bois de membrure, elles présentent à la marine de belles ressources en ce genre; qu'on y trouve, en abondance et de toutes dimensions, des courbes dont nos ports sont dépourvus; qu'enfin elles produisent de fort beaux bois de couleur.....

La Guyane française produit en bois tout ce qu'il est possible de trouver de plus lourd et de plus léger, de plus dur et de plus tendre; et la variété est telle dans ce pays, que l'intervalle entre ces extrêmes est rempli sans interruption. Ainsi donc, à supposer que la pesanteur et la dureté fussent des défauts, on pourrait rejeter tous les bois qui auraient ces propriétés, et nous pensons qu'il resterait encore au moins autant d'arbres dont les qualités peuvent être comparées avec avantage à celles des bois dont on fait usage dans nos ports, que proportionnellement peuvent en renfermer aujourd'hui nos forêts de France.

Mais, bien loin d'admettre ce principe, nous répéterons ce qu'a déjà dit M. Daniel Lescallier, et ce que ne saurait contester celui qui a la moindre idée d'hydrostatique : qu'un mélange raisonné et proportionné de bois pesants et de bois légers dans la construction de nos vaisseaux présenterait les plus grands avantages, puisqu'il permettrait, sinon de supprimer en entier, du moins de diminuer considérablement la quantité de lest dont nous sommes obligés de surcharger nos bâtiments. Cette répartition régulière et uniforme d'un poids que l'on n'aurait plus besoin de se procurer à grands frais, ne contribuerait pas peu non plus à la marche et à la durée des vaisseaux, en même temps qu'elle en rendrait la cale plus spacieuse.....

Si nous établissions une comparaison entre la Guyane et la France, sous le rapport des difficultés locales, les avantages seraient peut-être en faveur de la première, par la raison que son territoire est traversé d'un très-grand nombre de rivières, et que la forme du terrain n'y présenterait pas de plus grands obstacles que ceux que l'on rencontre en France, si, comme celle-ci, elle était coupée de routes dans tous les sens : mais c'est un pays encore désert. Ainsi jusqu'à ce que la population de la Guyane française soit suffisante pour que des motifs d'utilité publique y fassent établir des communications faciles par terre, la valeur des bois que l'on voudra extraire de ce pays se trou-

vera naturellement augmentée des dépenses occasionnées par des travaux préparatoires indispensables.

Cependant, quoique la faiblesse actuelle de la population à Cayenne soit un grand obstacle, mais le seul réel qui s'oppose à l'exploitation des riches forêts de cette colonie, nous espérons démontrer, dans la deuxième partie de cet écrit, que la marine française possède en ce moment des moyens suffisants pour se procurer, au moins au même prix que les bois d'Europe, les excellentes productions de la Guyane.....

Le Gabaret est peut-être la rivière la plus boisée de celles qui alimentent l'Oyapock, ses bords sont couverts d'arbres des plus belles dimensions et des espèces les plus recherchées.

Cette rivière semble offrir à la marine des ressources inépuisables en bois de toute qualité; mais ce qui la rend inappréciable c'est la facilité qu'elle présente dans les transports, tant par sa navigation que par sa proximité de l'embouchure du fleuve.....

Croirait-on que, dans une petite ville de quinze cents âmes de population, située entre deux fleuves qui traversent des forêts immenses, et dont les bords seuls eussent été capables de suffire aux besoins de toute la marine française, croirait-on, dis-je, que dans un semblable pays le bois de charpente est plus rare et se vend à un prix plus élevé que dans aucun autre coin du globe ! Ce fâcheux exemple fait voir jusqu'où peut conduire l'imprévoyance ; et il est à craindre que, s'il n'est pas pris de promptes et sages mesures pour arrêter les progrès du mal, les rivières de Gabaret sur l'Oyapock, de Kourou, de Mana et autres ne soient bientôt dans un état déplorable.....

Il résulte de ce que nous venons d'exposer :

Que la Guyane française est couverte d'une immense quantité d'arbres d'excellentes qualités et très-propres aux constructions navales, par leurs dimensions et par leurs forces ;

Que les bois de Cayenne sont tous sujets à quelques défauts,

La Guyane française produit en bois tout ce qu'il est possible de trouver de plus lourd et de plus léger, de plus dur et de plus tendre; et la variété est telle dans ce pays, que l'intervalle entre ces extrêmes est rempli sans interruption. Ainsi donc, à supposer que la pesanteur et la dureté fussent des défauts, on pourrait rejeter tous les bois qui auraient ces propriétés, et nous pensons qu'il resterait encore au moins autant d'arbres dont les qualités peuvent être comparées avec avantage à celles des bois dont on fait usage dans nos ports, que proportionnellement peuvent en renfermer aujourd'hui nos forêts de France.

Mais, bien loin d'admettre ce principe, nous répéterons ce qu'a déjà dit M. Daniel Lescallier, et ce que ne saurait contester celui qui a la moindre idée d'hydrostatique : qu'un mélange raisonné et proportionné de bois pesants et de bois légers dans la construction de nos vaisseaux présenterait les plus grands avantages, puisqu'il permettrait, sinon de supprimer en entier, du moins de diminuer considérablement la quantité de lest dont nous sommes obligés de surcharger nos bâtiments. Cette répartition régulière et uniforme d'un poids que l'on n'aurait plus besoin de se procurer à grands frais, ne contribuerait pas peu non plus à la marche et à la durée des vaisseaux, en même temps qu'elle en rendrait la cale plus spacieuse.....

Si nous établissions une comparaison entre la Guyane et la France, sous le rapport des difficultés locales, les avantages seraient peut-être en faveur de la première, par la raison que son territoire est traversé d'un très-grand nombre de rivières, et que la forme du terrain n'y présenterait pas de plus grands obstacles que ceux que l'on rencontre en France, si, comme celle-ci, elle était coupée de routes dans tous les sens : mais c'est un pays encore désert. Ainsi jusqu'à ce que la population de la Guyane française soit suffisante pour que des motifs d'utilité publique y fassent établir des communications faciles par terre, la valeur des bois que l'on voudra extraire de ce pays se trou-

vera naturellement augmentée des dépenses occasionnées par des travaux préparatoires indispensables.

Cependant, quoique la faiblesse actuelle de la population à Cayenne soit un grand obstacle, mais le seul réel qui s'oppose à l'exploitation des riches forêts de cette colonie, nous espérons démontrer, dans la deuxième partie de cet écrit, que la marine française possède en ce moment des moyens suffisants pour se procurer, au moins au même prix que les bois d'Europe, les excellentes productions de la Guyane.....

Le Gabaret est peut-être la rivière la plus boisée de celles qui alimentent l'Oyapock, ses bords sont couverts d'arbres des plus belles dimensions et des espèces les plus recherchées.

Cette rivière semble offrir à la marine des ressources inépuisables en bois de toute qualité; mais ce qui la rend inappréciable c'est la facilité qu'elle présente dans les transports, tant par sa navigation que par sa proximité de l'embouchure du fleuve.....

Croirait-on que, dans une petite ville de quinze cents âmes de population, située entre deux fleuves qui traversent des forêts immenses, et dont les bords seuls eussent été capables de suffire aux besoins de toute la marine française, croirait-on, dis-je, que dans un semblable pays le bois de charpente est plus rare et se vend à un prix plus élevé que dans aucun autre coin du globe ! Ce fâcheux exemple fait voir jusqu'où peut conduire l'imprévoyance ; et il est à craindre que, s'il n'est pas pris de promptes et sages mesures pour arrêter les progrès du mal, les rivières de Gabaret sur l'Oyapock, de Kourou, de Mana et autres ne soient bientôt dans un état déplorable.....

Il résulte de ce que nous venons d'exposer :

Que la Guyane française est couverte d'une immense quantité d'arbres d'excellentes qualités et très-propres aux constructions navales, par leurs dimensions et par leurs forces ;

Que les bois de Cayenne sont tous sujets à quelques défauts,

mais qu'ils ont cela de commun avec ceux d'Europe, auxquels ils semblent d'ailleurs supérieurs en qualité ;

Que la forme du terrain ne présente pas, par elle-même, de grandes difficultés pour les transports à effectuer par terre ;

Que la quantité de rivières dont le sol est arrosé offre au contraire de puissants moyens de communication ;

Qu'enfin le seul obstacle réel qui puisse s'opposer à l'exploitation des forêts de la Guyane, tient à la faiblesse actuelle de la population, puisque les routes à frayer dans ce pays désert, n'ayant d'autre but d'utilité publique que l'approvisionnement de nos ports, occasionneraient des dépenses uniquement en augmentation de la valeur des bois exploités ; d'où suit la nécessité absolue de savoir si le prix auquel reviendraient ces bois rendus au port d'embarquement pour l'Europe, permettrait d'en entreprendre l'exploitation.

La Guyane française est coupée d'un très-grand nombre de fleuves propres à opérer les transports par eau, et la nature du terrain n'y présente pas de grandes difficultés à vaincre, dans la conduite du bois jusqu'aux bords des rivières navigables ; ce n'est donc que le manque de bras propres à exploiter les forêts de ce pays, qui présente des obstacles.

Sans doute, s'il était suffisamment démontré que les Européens sont de nature à résister à l'action du climat brûlant des régions équatoriales, et qu'ils peuvent s'y livrer à un travail modéré, la question qui nous occupe serait résolue ; mais, malgré leurs nombreux apologistes, tous les projets ayant pour but de peupler la Guyane française de laboureurs européens ont éprouvé, jusqu'à ce jour, une opposition presque invincible.

Quoique partisan d'un essai dont la réussite promettrait à la France d'immenses avantages, nous ne nous permettrons cependant de rien avancer de décisif sur une question que l'expérience seule peut résoudre. Ainsi, sans répéter ce qui vient d'être dit à ce

sujet, dans plusieurs Mémoires sur Cayenne, nous nous contenterons de rapporter quelques faits qui se sont passés sous nos yeux ; ils suffiront pour motiver notre opinion à cet égard.

Pendant l'été de 1819, des soldats du bataillon de la Guyane ont travaillé sous les ordres de M. Prus, ingénieur des ponts-et-chaussées, à la réparation du quai de Cayenne, et cela pendant les plus fortes chaleurs, sans qu'il en soit résulté pour eux aucun accident fâcheux.

On voit tous les jours et dans toutes les saisons des soldats, attachés comme charretiers à la Direction d'artillerie de Cayenne, travailler du matin au soir à transporter sur divers points des matériaux de toute espèce ; d'autres, employés par la même Direction comme chaufourniers, font cuire des madrépores qu'ils sont obligés de transporter à bras, depuis le magasin général jusqu'au pavillon *Hugues*, près duquel est le four à chaux : cependant ces hommes n'en sont pas incommodés.

Mais voici un fait auquel nous n'aurions pu ajouter foi, s'il ne s'était passé sous nos yeux : quinze soldats du bataillon de Cayenne ont passé un marché avec l'administration locale pour extraire, à tant la toise, les roches nécessaires à la construction d'un palais de justice ; la savane était leur seul atelier. Là, exposés aux plus fortes chaleurs, ils travaillaient avec une activité inconcevable. Une petite tente en toile, qu'ils avaient construite près de leur chantier, les abritait de l'ardeur du soleil durant leur déjeuner, qui se prolongeait quelquefois de onze heures à une heure. Quelques personnes, pour contester un fait dont Cayenne a été témoin, affirment que les soldats dont il s'agit ne travaillaient que pendant la *fraîcheur* du matin et du soir. Nous ignorons quelle est à Cayenne l'heure de la fraîcheur durant le jour ; mais, pour ne pas répliquer à cette assertion, il nous suffira de dire que quinze ouvriers qui ont porté chacun leur gain journalier à dix-huit francs, et qui ont donné à eux seuls plus d'ouvrage que n'en auraient fait, pendant le même temps, soixante bons

nègres de la colonie, ces hommes, il faut en convenir, n'ont guère pu se reposer. C'est pendant l'été de 1821 que les soldats dont nous venons de parler ont exécuté leur entreprise; et lorsque, le 7 décembre de la même année, nous avons quitté Cayenne pour revenir en France, nous n'avions pas appris qu'aucun d'eux eût été indisposé; d'ailleurs, à supposer que plusieurs d'entre eux eussent fait des maladies graves, ne pourrait-on pas en attribuer la cause à l'usage immodéré que ces malheureux faisaient du vin et du tafia! Il nous est arrivé d'en rencontrer plusieurs fois étendus ivres morts sur la savane, et exposés ainsi à l'ardeur du soleil.

Enfin nous ajouterons que cinq Européens ont eu à faire, dès leur arrivée à Cayenne, les corvées les plus pénibles : sur trente mois de séjour dans la colonie, ils en ont passé au moins douze à parcourir les déserts du pays, souvent privés des premiers besoins de la vie, et cependant ils existent tous encore et sont en parfaite santé. A la vérité, quelques-uns ont été malades, mais ces accidents, qui doivent en général être attribués au changement de climat, sont souvent le résultat de quelque imprudence.

Nous ne dirons rien des Français à qui leur genre d'occupation permet de se mettre à couvert du soleil et de la pluie; il est assez démontré qu'ils peuvent alors se livrer sans danger aux travaux les plus actifs...

ÉTAT DES BOIS DE LA GUYANE ANALYSÉS A CAYENNE EN 1821.

NOMS DES BOIS.	POIDS d'un décim. cube sec.	NOMS DES BOIS.	POIDS d'un décim. cube sec.	NOMS DES BOIS.	POIDS d'un décim. cube sec.	NOMS DES BOIS.	POIDS d'un décim. cube sec.
Ébène	1,211	Bois-jaune-d'œuf	0,946	Abricotier	0,800	Bois-grage blanc	0,588
Bocco	1,208	Anaoura	0,938	Pagelet	0,787	Sassafras	0,577
Bois-golette	1,196	Wapa huileux	0,930	Parcouri jaune	0,784	Grignon-fou	0,577
Panacoco	1,181	Maho rouge	0,926	Bois-casse	0,783	Bois-sucré	0,565
Gouyavier rouge	1,165	Nangoci	0,922	Bois violet	0,771	Bois-de-lait	0,552
Gayac	1,153	Saint-Martin	0,912	Bois amer	0,769	Lamoussé rouge	0,551
Bois-divin	1,140	Wapa blanc	0,912	Palétuvier blanc	0,768	Bois-banane	0,545
Bois-Benoît	1,124	Courbaril	0,904	Bourgouni	0,758	Alapari	0,532
Bois-crapaud	1,120	Bois-rameaux	0,904	Wapa-petite-feuille	0,756	Cèdre noir-marécage	0,531
Balata	1,109	Wacapou	0,900	Angélique	0,746	Coton-Siam	0,529
Rose mâle	1,108	Bois-de-fer	0,893	Bagasse	0,745	Mapa	0,528
Maho noir	1,106	Coupi noir	0,881	Mouchigo	0,730	Bois-homme	0,500
Maho-couratari	1,091	Satiné rouge	0,877	Bagasse-terre-basse	0,719	Cacao-grand-bois	0,496
Bois-perroquet	1,069	Montouchi	0,875	Bois-Marie	0,717	Cèdre jaune	0,489
Couratari	1,054	Wapa-courbaril	0,865	Mani	0,714	Bois-canon-grand-bois	0,472
Bois-Bagot	1,052	Spanao rouge	0,861	Grignon	0,714	Figuier-grand-bois	0,457
Patagai	9,051	Bois rouge-tisane	0,852	Bois-aras	0,687	Lamoussé	0,454
Bois-de-lettres moucheté	1,049	Balco	0,848	Baouinti	0,677	Taouin	0,453
Maria-Congo	1,049	Cèdre-bagasse	0,842	Bois-caca	0,674	Cèdre-savane	0,431
Balata-singe rouge	1,043	Bois noir	0,838	Bois-grage noir	0,667	Acajou blanc	0,424
Bois-de-lettres rouge	1,038	Panapi	0,835	Bois-encens	0,662	Grignon-fou rouge	0,411
Palétuvier rouge	1,017	Poïpo	0,829	Carapa blanc	0,659	Saouari rouge	0,410
Canari-macaque	0,993	Préfontaine	0,827	Paparout	0,655	Simarouba	0,403
Cœur-dehors	0,991	Satiné brun	0,825	Bois-de-rose femelle	0,648	Coupaya	0,374
Bois rouge, variété	0,984	Saouari	0,820	Cèdre noir-montagne	0,648	Bois-bâle	0,365
Balata blanc	0,972	Jaoua	0,819	Mauguier	0,647	Guigamadou	0,364
Sapotillier	0,968	Coupi	0,819	Panacoco-grande-feuille	0,643	Acajou-bâtard	0,349
Mencouar	0,957	Parcouri noir	0,816	Calebassier	0,633	Cèdre blanc	0,331
Gouyavier blanc	0,957	Bois-cannelle	0,801	Bois-cruseau	0,611	Immortelle	0,317
Spanao blanc	0,946	Bois-pagaye	0,800	Bois-cracra	0,592		

ÉTAT DES BOIS RECONNUS PROPRES A ÊTRE EMPLOYÉS.

1re CLASSE[1].	2e CLASSE[2].	3e CLASSE[3].	4e CLASSE[4].	5e CLASSE[5].
Ebène. Bocco. Bois-golette. Panacoco. Gayac. Bois-divin. Bois-Benoît. Bois-crapaud. Balata. Rose mâle. Maho noir. Maho-couratari. Bois-perroquet. Couratari. Patagai.	Maria-Congo. Balata-singe rouge. Palétuvier rouge. Canari-macaque. Cœur-dehors. Bois rouge, variété. Balata blanc. Spanao blanc. Bois-jaune-d'œuf. Anaoura. Wapa huileux. Maho rouge. Nangoci. Saint-Martin. Wapa blanc. Courbaril. Bois-rameaux. Wacapou. Bois-de-fer. Coupi noir. Wapa-courbaril. Spanao rouge. Bois rouge-tisane. Baleo. Cèdre-bagasse. Panapi. Poïpo. Préfontaine. Saouari. Jaoua. Coupi. Parcouri noir.	Bois-cannelle. Bois-pagaye. Pagelet. Parcouri jaune. Bois-casse. Bois violet. Bois-amer. Bourgouni. Wapa-petite-feuille. Angélique. Bagasse. Bagasse-terre-basse. Mani. Grignon. Daouinti. Bois-caca. Carapa blanc. Paparout. Bois-de-rose femelle. Cèdre-noir-montagne. Bois-grage blanc. Sassafras. Grignon-fou. Bois-de-lait. Alapari. Cèdre noir-marécage. Mapa. Cèdre jaune. Cèdre-savane.	Bocco. Panacoco. Gouyavier rouge. Bois-Benoît. Bois-Bagot. B. de lettr. de toutes variét. Sapotillier. Courbaril. Satinés de toutes variétés. Matouchi, *idem*. Abricotier. Bois violet. Bagasse. Carapa rouge. Acajou de toutes variétés. Gouyavier blanc. Gayac.	Bois noir. Palétuvier blanc. Mouchigo. Bois-Marie. Bois-aras. Bois-grage noir. Bois-encens. Manguier. Panacoco-grande-feuille. Bois-cruyeau. Bois-cracra. Bois-sucré. Lamoussé rouge. Bois-banane. Bois-homme. Figuier-grand-bois. Lamoussé. Taouin. ——— Calebassier[6]. Coton-Siam. Cacao-grand-bois. Bois-canon-grand-bois. Grignon-fou rouge. Saouari rouge. Simarouba. Coupaya. Bois-bâle. Guigamadou. Acajou-bâtard. Cèdre blanc. Immortelle.
1 Bois que leurs dimensions et leurs qualités rendent propres à la construction des vaisseaux. — Plus pesants que le chêne. — Propres à faire les pièces de la partie inférieure de la carène, qui exigent une longue durée.	2 Bois d'une pesanteur équivalente à celle du chêne — Propres à faire de bonnes membrures et d'excellents bordages pour la construction de la coque en général, mais particulièrement pour l'œuvre vive.	3 Bois d'une pesanteur équivalente à celle des pins, sapins, etc. — Membrures et bordages. — Particulièrement propres à la construction de l'œuvre morte.	4 Bois à meubles, autrement dits, bois de couleur. — Dans cette classe on trouve rangés quelques-uns des arbres déjà désignés pour la construction ; cela tient à ce que, malgré la beauté de leur bois, ils sont très-abondants.	5 Bois d'une qualité inférieure. — Ces bois pourraient être utilement employés en planches dont la qualité serait au moins équivalente à celle des planches de peupliers, dont on fait un si grand usage en France. 6 Ces bois sont en général d'une très-faible valeur; et leur emploi ne pourrait être d'aucune utilité dans nos arsenaux, excepté peut-être pour faire quelques bouées ou autres objets d'une grande légèreté.

(*Annales Maritimes*, 1823, t. II, p. 96 et suiv.)

Rapport de la Commission chargée de la visite et de l'examen des bois de la Guyane.

RÉSULTAT DES ESSAIS FAITS DE 1820 A 1826.

Les vingt-trois espèces de bois de Cayenne examinées, ont été rangées en cinq classes, savoir :

PREMIÈRE CLASSE.

1. *Angélique*, *génipa*. — Plus forts, aussi élastiques, et pas plus lourds que le chêne de France. Ils peuvent le remplacer avec avantage dans toutes les parties d'un vaisseau.

2. *Cèdre jaune*, *saouary*. — Susceptibles, quoiqu'un peu inférieurs aux précédents, de faire à peu près le même service.

3. *Wappa*, *balata*, *St-Martin rouge*, *St-Martin blanc*. *Bois violet*, *courbari*. — Plus pesants que les précédents, mais pouvant encore remplacer le bois de chêne avec avantage pour les membrures des vaisseaux, les bordages de fond, les préceintes et pièces de liaison.

4. *Bois-de-fer*, *ébène noire*, *ébène verte*, *ébène rouge*. — Pesants, très-peu élastiques, et ne pouvant être employés que pour la membrure de l'œuvre vive des vaisseaux, pour quille et carlingue. Rangés cependant dans la 1re classe à cause de la grande durée qu'ils procureraient à cette partie du vaisseau, dont la destruction nécessite la condamnation des bâtiments, ou du moins une refonte très-coûteuse.

2e CLASSE.

1. *Grignon*, *grignon-fou*. — Inférieurs au sapin du Nord

pour border les ponts et les hauts des vaisseaux. Mais comparables pour cet emploi au sapin du Canada.

2. *Acajou.* — Encore plus tendre et moins élastique que les précédents, et ne pouvant être employé que comme vaigrage des hauts, ou bordage d'entre-sabords, et pour la menuiserie.

3e CLASSE.

1. *Maho-couratari.* — Supérieur en apparence à ceux de la classe précédente, mais jugé moins favorablement à cause du peu de consistance de sa résine.

2. *Coupi rouge, coupi blanc.* — Comparables pour les qualités à quelques-uns des bois de la première classe, mais affectés d'une odeur fétide qui doit en restreindre l'emploi.

4e CLASSE.

Gaïac. — Propre seulement à faire des rouets de poulie.

5e CLASSE.

Panacoco, bocco. — Arrivés tellement détériorés qu'il a paru impossible de les employer.

CONCLUSIONS.

La Commission a estimé les bois de Cayenne par l'importance de leur emploi dans les grandes constructions navales, aux besoins desquelles il est plus urgent et plus difficile de pourvoir ; mais elle fait remarquer que parmi ceux qu'elle a jugés précieux sous ce rapport, se trouvent des bois de couleur qui ont fourni les plus jolis meubles, et les ébènes noire et verte, qui, mieux que le gaïac de Cayenne, peuvent en cas de besoin remplacer le gaïac ordinaire. Les rognures et enlevures provenant de l'emploi de ces bois dans les grandes constructions pourvoieraient suffisamment aux besoins des autres services.

Extrait d'une lettre de Brest, concernant l'examen des bois de la Mana, fait par ordre du Ministre de la Marine et des Colonies.

Brest, le 1er mars 1824.

« Je viens de faire une apparition à Brest, d'après les ordres » du Ministre. J'y ai visité en détail les bois que vous y avez en- » voyés. J'ai été émerveillé de leur beauté et de leur grande » dimension ; si, comme je l'espère, la qualité répond à l'appa- » rence et si vous pouvez nous en faire parvenir une certaine » quantité à un prix modéré, vous rendrez à la marine un ser- » vice d'autant plus signalé que bientôt nous ne saurons plus » où nous procurer des chênes de fortes dimensions. »

Signé L***,
sous-inspecteur des constructions navales.

(*Feuille de la Guyane française*, t. v, p. 145.)

LXXX.

VIGNAL.

1823.

M. Vignal, habitant de Cayenne, publia, à l'époque où le projet de colonisation des bords de la Mana était à l'étude, une brochure intitulée : *Coup d'œil sur Cayenne en* 1822. Cette brochure, écrite pour com-

battre tout projet de colonisation, propose comme dernière limite du perfectionnement administratif et du développement de richesse pour la Guyane, le rétablissement des règlements qu'y établit M. Malouet en 1777. C'est, on en conviendra, pousser jusqu'à une étonnante exagération la haine de tout progrès, de toute innovation. Quoi qu'il en soit, M. Vignal, qui se contredit dix fois sans s'en apercevoir, reconnaît que la partie française a, sous le rapport de la salubrité et sous celui de la fertilité, des avantages marqués sur les parties brésilienne et hollandaise. Quant à la question du travail des Européens, sa brochure porte trop évidemment l'empreinte de la passion sous l'empire de laquelle elle a été écrite, pour que nous ne récusions pas comme très-partial le témoignage de son auteur.

Quels que soient les avantages que la nature a accordés à la Guyane, son nom n'a obtenu jusqu'ici qu'une sorte de célébrité triste et fatale. On a imputé à l'inclémence de sa température, à je ne sais quelle puissance meurtrière attachée au sol, les résultats de l'imprévoyance humaine. Il y a peut-être, pour certains pays comme pour certains hommes, de mauvaises destinées qui ne se peuvent vaincre (*Avant-Propos*).

La Guyane française, comparée aux Guyanes hollandaise et portugaise, au milieu desquelles elle est placée, a, sur ces deux possessions étrangères, les avantages réels d'une position topographique meilleure, à tous égards, même sous le rapport de la salubrité, d'un sol plus fertile. Ses produits sont supérieurs et

plus variés; les épices de l'Inde, inconnues à Surinam et au Para, y sont cultivées avec succès. Ses girofles, en particulier, jouissent d'une préférence marquée sur tous les marchés de l'Europe; ses cotons rivalisent avec ceux de Fernambouc et de la Géorgie; enfin ses cafés sont recherchés depuis qu'ils sont plus connus. Cependant les deux colonies étrangères se sont élevées au plus haut point de prospérité, tandis que la nôtre est restée dans un état voisin du néant (p. 4).

Il n'y a ni mules ni mulets à Cayenne; ces animaux sont pourtant indispensables à un très-grand nombre d'usines, et leur emploi plus universel doublerait immanquablement les travaux de la culture. Ce que soixante nègres ne pourront faire sur un espace donné, trente l'exécuteront avec dix mules ou mulets. Il faut même, à partir de ce moment, regarder cet auxiliaire comme inévitable pour cette population de cultivateurs noirs qui ne se recrutera plus.

Faudra-t-il cependant continuer à faire venir à grands frais ces animaux de Buénos-Ayres, c'est-à-dire, d'une distance de sept ou huit cents lieues, tandis que le sol de la Guyane est tout aussi favorable à leur propagation que celui de l'Amérique espagnole? Les difficultés d'une importation de cette nature et d'une si longue traversée, les pertes auxquelles sont exposés les marchands, portent ces animaux à un prix extrêmement élevé, et l'on imagine bien que les vendeurs ne prennent en retour que des piastres. Autant d'argent dont la colonie se prive volontairement en faveur de ses voisins : n'est-ce pas le comble de l'aveuglement et de la plus honteuse incurie!

LXXXI.

FEUILLE DE LA GUYANE FRANÇAISE.

(Journal officiel du Gouvernement de la colonie.)

1824.

Extrait d'un article intitulé : *Des moyens à employer pour la conservation, l'entretien et le ménagement du bétail, et pour prévenir les ravages des épizooties à la Guyane*, inséré dans le n° 102 de la *Feuille de la Guyane française.*

Les maladies épidémiques qui viennent de dépeupler nos ménageries, nous imposent l'obligation d'employer tous les moyens de conservation, d'entretien et de ménagement à l'égard des bestiaux qui nous restent.

Au lieu des pratiques salutaires que je viens d'indiquer, des imaginations égarées trouvent plus simple d'attribuer les pertes qu'ils éprouvent dans leurs ménageries à l'enivrage des eaux, à des piayes, à la jalousie de quelque voisin, lorsqu'elles ne devraient en accuser que le peu de soin que les propriétaires prennent eux-mêmes de la conservation de leurs animaux.

La répugnance du bétail à rentrer, chaque soir, dans nos parcs fangeux, ne nous fait-elle pas assez connaître le vice de nos routines, et ne nous prescrit-elle pas ce que nous avons à faire! Si ces pauvres animaux pouvaient parler, ils nous diraient : Si vous voulez que nous rentrions, de notre propre mouvement, dans les parcs que vous avez formés, faites que nous y trouvions un abri contre les injures du temps; au lieu de nous entasser

dans la boue, allumez quelques feux qui assainissent nos étables et éloignent les nombreux insectes dont nous sommes dévorés, et nous vous récompenserons de tous ces soins par d'abondants produits et l'amélioration de notre espèce.

Extrait d'une *Note sur la culture du Voakoa, palmier transporté de l'île Bourbon à la Guyane*, insérée dans le n° 103 de la *Feuille de la Guyane française*.

Le voakoa, dont on tire un si grand avantage à l'île Bourbon pour emballage, est à peine connu dans notre colonie; cependant les plants qui nous ont été envoyés ont complétement réussi au Jardin-du-Roi, où ils se sont multipliés par les soins de M. Cosnard.

Ce palmier vient très-bien dans les terres médiocres. Il se plaît beaucoup mieux en terres basses que dans les terres hautes.....

Un voakoa, qui produit bien, donne, par an, six livres de voakoa sec. Les plants doivent être placés entre trois ou quatre pieds de distance et en carreau. Cette culture est réservée, à Bourbon, aux familles les plus pauvres. Un homme seul, sans esclaves, pourra facilement planter en voakoa et entretenir neuf carrés de terre, et si à Cayenne comme à l'île Bourbon, on employait le voakoa à faire des sacs pour exporter en France le *sucre*, le *café* et le *girofle*, il y a tout lieu de croire qu'un seul cultivateur, au bout de trois ans, se ferait un revenu de 1,500 à 2,000 francs.

Pour se former une juste idée du parti avantageux que l'on tire à Bourbon de l'usage du voakoa pour le transport des den-

rées du cru de la colonie, il suffira de savoir que, dans l'année 1819, il a été payé 70,000 francs pour le seul achat des sacs nécessaires à l'emballage de 7,000,000 pesant de sucre brut, et il est à présumer qu'à l'époque actuelle, ce seul produit de l'industrie coloniale doit s'élever à environ 200,000 francs.....

D'après ce qui précède, on ne peut contester tous les avantages attachés à la culture du voakoa, que nous ne saurions trop recommander à l'industrie des Guyanais. Avec cette plante on forme des haies impénétrables à l'homme et au bétail. De quelle ressource ne serait-elle pas dans notre Guyane!

LXXXII.

FREYTAG.

1824.

Les *Mémoires du général Freytag*, très-médiocre roman enté sur le triste drame de la déportation de fructidor, ne sauraient être comptés au nombre des livres dans lesquels on peut chercher une appréciation sérieuse et saine des hommes et des choses. Mais cet ouvrage a été publié par un éditeur qui l'a enrichi de notes d'un grand intérêt et qui témoignent, dans leur auteur, d'une connaissance approfondie de tout ce qui a rapport à la Guyane française. Voici les renseignements que l'annotateur, M. C. de B. donne sur lui-même dans sa préface.

« L'éditeur de cet ouvrage y a ajouté quelques notes sur la Guyane française. Parti pour Cayenne après le traité d'Amiens, avec un bataillon du 8e régiment de ligne, dont il faisait partie, il a séjourné deux années dans ce pays qu'il a quitté en le regrettant. Une nature féconde, puissante et variée, des colons généreux, bons et hospitaliers, voilà ce qu'il a trouvé sur un sol qui n'attend que quelques efforts pour enrichir ses habitants et la France des plus précieuses productions. Aussi, n'a-t-il pas craint de défendre la Guyane contre les accusations dont elle a été l'objet de la part d'hommes que le malheur a rendus injustes, ou qui ont sacrifié la vérité au désir d'intéresser leurs lecteurs. »

De long-temps on ne sera d'accord sur la Guyane en général, et principalement sur Sinnamary. La funeste expédition de 1763 a couvert cette contrée d'un voile funèbre, et l'opinion a attribué au climat ce qui ne devait être imputé qu'à la coupable imprévoyance de l'Administration. Treize mille individus ont péri sur la plage de Kourou, de faim, de misère, et par les maladies qui devaient atteindre des hommes dénués de tout, sans abri et entassés dans quelques misérables carbets. On n'avait pas préparé de logements, les vivres furent débarqués sur le rivage et, dans une nuit, une forte marée vint les enlever ou les corrompre. La famine, une épidémie moissonnèrent en peu de temps cette population, dont les cris retentirent en vain sur cette malheureuse rive et ne trouvèrent en France que quelques faibles échos.

Les déportations sont venues accroître le discrédit dans lequel la Guyane et Sinnamary étaient tombés. Les victimes ont exagéré les inconvénients de leur position et ont parlé des lieux avec tout autant d'injustice et de partialité qu'en s'exprimant sur les hommes. Il faut dire, pour leur justification, que, comme on ne saurait aimer sa prison et son geôlier, il n'est pas surprenant que tout ce qui les entourait ait produit sur leur imagination une sensation pénible, et qu'ils aient plus fortement senti des maux auxquels ils ne trouvaient aucune compensation. Mais qu'est-ce que cela prouve contre un pays qui n'a peut-être eu que le tort involontaire d'avoir été le tombeau des dupes d'un ministre ignorant et le lieu d'exil des victimes d'une révolution !.....

On s'est beaucoup récrié contre l'insalubrité de la Guyane. Sans doute plusieurs cantons sont malsains, en raison de causes locales que la culture ferait disparaître ; et n'y a-t-il pas, même en Europe, des territoires, des provinces entières, dont le séjour est plus dangereux et plus redoutable que celui de Cayenne ! Les habitants de la Zélande, vivant sur un terrain abaissé au-dessous du niveau des eaux, sont en proie à une fièvre continuelle. En France, les indigènes de plusieurs parties de la Flandre, des Landes, de la Touraine et de la Haute-Provence, ont à craindre des maladies tout aussi dangereuses que celles qui atteignent les Européens sous les tropiques. Chacune de nos provinces a sa Guyane, et cependant ceux qui sont nés dans ces lieux proscrits, comme ceux que des intérêts y retiennent, vivent dans la sécurité, et ne quitteraient pas leur pays pour en aller habiter un autre qui ne présenterait pas ces inconvénients ; et, sans aller chercher au loin des exemples, croit-on que nos brouillards, nos froids rigoureux, la glace et la neige de la zone que nous habitons et les cruelles infirmités qu'ils produisent, ne soient pas des objets d'aversion et d'effroi pour les individus nés sous les tropiques? On en a vu beaucoup quitter avec transport le sol de la France et retourner sous l'ombre de leurs palmiers, avec autant de

joie qu'en ont pu ressentir les déportés fuyant Sinnamary.

Le climat de Cayenne est beaucoup plus tempéré que celui du Sénégal, de l'Égypte, et même de la Sicile; l'air y est constamment rafraîchi par les vents d'Est qui ont traversé l'Océan dans un espace de mille lieues. La fièvre jaune y fut apportée en 1804, par un bâtiment des États-Unis, et n'a pas reparu depuis dans la colonie. Les maladies n'y sont fréquentes et dangereuses que pour les hommes intempérants ou adonnés au libertinage. On y cite beaucoup d'exemples de longévité, et il en existe un en ce moment qui n'a peut-être pas son second en France, c'est celui d'une femme âgée de cent dix ans, née en Europe, et habitant depuis long-temps la colonie (1).

Aucune contrée du globe ne présente à l'activité des Européens un champ plus beau, plus vaste et plus fertile à exploiter. Une nature vierge leur offre les résultats d'un long repos et les débris immenses des générations d'arbres et d'animaux qui se sont succédées depuis la création. Ce sol incomparable peut devenir la patrie de tous les végétaux de la zone torride, à quelque pays qu'ils appartiennent; et déjà les épices parfumées de Ceylan et des Moluques y croissent non loin des fruits d'Otaïti, du café de l'Arabie et du cotonnier des Indes Orientales. Cette fertilité est telle qu'en peu d'années le revenu d'un défrichement peut s'élever au même taux que le capital qui y a été employé. Plusieurs millions de bras ne suffiraient pas à la culture de cette vaste partie du continent américain, et des millions d'individus

---

(1) On pourrait ajouter un grand nombre d'exemples à celui-là, entre autres celui de ce vieux soldat, Jacques Blaisonneaux, surnommé *Jacques des Sauts*, dont il a déjà été question ci-avant. Cet homme, qui, après avoir fait la guerre plus de trente ans en Europe, vécut encore cinquante ans dans la Guyane, fut, dans ses dernières années, visité par MM. Noyer et Malouet. En proie à un délire sénile, comme le sont en général les vieillards, il conserva jusqu'à son dernier jour l'usage de ses facultés physiques, et mourut à 112 ans environ, sans autre infirmité que la perte de la vue.

végètent en Europe dans la misère et dans l'oisiveté ! (T. Ier, notes, p. 285 à 28.)

Je ne partage pas entièrement l'avis de l'auteur (Freytag), qui est, du reste, conforme à celui de plusieurs voyageurs, sur les dangers que présentent, dans nos colonies, les travaux de l'agriculture pour les Européens. Il est certain que si un nouveau débarqué, avant d'être acclimaté, avant d'avoir adopté un régime hygiénique conforme à la nature du climat, se livre à des travaux qui exigent un emploi étendu de ses forces, cet imprudent doit presque infailliblement succomber. Mais je crois que des hommes, déjà accoutumés à la vie laborieuse des champs, aux fatigues des professions mécaniques, peuvent être amenés par degré à supporter et l'ardeur du climat et la différence de température comme de manière de vivre. Je voudrais d'abord que les nouveaux colons restassent quelque temps livrés à des occupations peu pénibles, telles que le soin des troupeaux qui doivent leur procurer une nourriture substantielle et devenir les auxiliaires de leurs travaux. Lorsque leur constitution aurait subi la métamorphose à laquelle sont soumis tous les Européens dans les régions inter-tropicales, ils pourraient s'adonner impunément aux soins de la culture, surtout en s'aidant de la charrue, trop long-temps négligée dans nos colonies, de la houe attelée, de la herse et de plusieurs autres instruments qui, en Europe, multiplient les moyens d'exploitation en diminuant l'emploi des forces de l'homme.

J'ai vu à Cayenne et dans les Antilles des soldats et des matelots travailler sur les ports au chargement et au débarquement des vaisseaux ; d'autres exercer les métiers pénibles de forgeron, de charpentier, de menuisier. Sur plusieurs points de la colonie vivent des soldats réformés qui, retirés sur un coin de terre avec une négresse, se livrent à des cultures, peu étendues à la vérité, mais qui suffisent à tous leurs besoins. On a beaucoup

trop attribué au climat de la Guyane ce qui n'a d'autre cause que des inconvénients locaux que la persévérante industrie des hommes peut faire disparaître. Cette terre fertile a été maudite injustement et a expié l'erreur ou l'ignorance de ceux qui ont entrepris de la peupler et de la féconder. Abattez une partie de ces vastes forêts primitives, desséchez ces immenses alluvions, dont les siècles ont préparé les couches si riches en principes de végétation; laissez arriver jusqu'à vos habitations, dans toute sa pureté, ce vent régulier qui, parti des régions de l'Est, a traversé l'Océan, et vous aurez alors un sol supérieur en fertilité à l'inépuisable Égypte et son égal en salubrité.

Depuis que cette note est livrée à l'impression, j'ai lu dans le *Moniteur* un article contenant des détails qui confirment sur tous les points ce que j'ai avancé relativement au travail des Européens sous les tropiques. Ce sont de nouvelles preuves à ajouter aux faits que j'ai cités. Voici ce que contient le journal officiel :

« C'est un préjugé malheureusement trop ancien et trop généralement répandu aux colonies que tout Européen qui travaille en plein air, pendant les heures de la chaleur, est un homme que la mort frappe peu de temps après.

» Depuis qu'une sage administration régit nos possessions d'outre-mer, il est cependant démontré que l'influence du climat est bien moins funeste aux Européens que l'habitude de l'oisiveté, l'excès des boissons et des plaisirs, et l'humidité chaude dont on néglige de se garantir. Les exemples ne manqueront pas à l'appui de notre assertion.

» A la Martinique, des militaires tirés des bataillons d'infanterie, réunis en ateliers, ont travaillé plus de deux ans sans qu'un seul ait été attaqué d'une maladie un peu sérieuse. De semblables ateliers ont été employés au fort Bourbon et à Saint-Pierre avec le même succès. Plus de soixante hommes de la compagnie de sapeurs travaillent journellement aux routes qui

environnent la ville du Fort-Royal ; on en compte à peine quelques-uns à l'hôpital. Tout récemment, les canonniers viennent d'être astreints à des corvées extraordinaires et à des manœuvres de force en plein air, pour l'armement des batteries, et l'on ne s'est pas aperçu que cela ait occasionné dans cette arme un surcroît de malades. Le travail, même pendant les plus fortes chaleurs, dans des lieux sains, est au contraire fort salutaire.

» Ce que nous venons de dire de la Martinique se passe de même à la Guadeloupe. Ce sont des faits constatés par les autorités que leurs fonctions appellent à observer.

» Émettrons-nous notre opinion tout entière sur l'erreur dans laquelle on a été ou feint d'être jusqu'à présent, relativement aux dangers pour les Européens de tout travail sous la zone torride ? C'est moins encore peut-être la paresse que l'orgueil qui en fut la source et qui la propage toujours ; on a érigé en quelque sorte en loi du climat ce qui n'était que la conséquence d'une passion exaltée ; et pour empêcher que, par une heureuse exception, quelques colons laborieux ne donnassent aux noirs le mauvais exemple de l'application au travail, un préjugé adroitement établi les a menacés de toutes les rigueurs de ce climat dévorant. La paresse a facilement accueilli ces conseils de l'orgueil : *Indè mali labes*.....

Les maladies qui atteignent le plus communément les Européens dans la Guyane se bornent à un très-petit nombre, et l'on n'y connaît pas une foule de cruelles affections qui règnent dans les régions septentrionales (t. II. Notes, p. 194 à 204).

Il nous manque un tableau complet et surtout véridique de la Guyane ; ce serait pour les sciences physiques, pour la géographie, pour l'histoire naturelle et pour l'agriculture coloniale un des plus beaux monuments à élever. Tout, dans ce pays, est beau, grand, varié, et cependant simple comme la création. L'homme et ses travaux n'y paraissent encore que comme de

faibles accessoires. Les trois règnes y étalent une multiplicité de familles, de genres et d'individus qui étonnent l'imagination. L'ornithologie surtout y déploie une magnificence éblouissante dont nos collections ne donnent qu'une idée imparfaite (*Précis historique sur la Guyane, à la suite de l'ouvrage de Freytag*, t. II, p. 297).

Aucun gouvernement de l'Europe ne possède de colonie qui renferme plus de moyens de prospérité que la Guyane. Ce pays ne réclame que des bras et des capitaux pour enrichir la métropole, ses habitants, et ceux qui entreprendront l'exploitation d'un sol vierge et qui recèle tant de trésors. Le système des compagnies est le seul qui puisse amener ce changement. Tout autre ne donnera que des résultats faibles, lents et incertains. L'esprit des compagnies est un esprit de production et de conservation. Nous en avons des exemples bien remarquables chez nos voisins et, parmi nous, dans les associations qui ont entrepris et exécuté de grands travaux projetés depuis des siècles, et qui, sans ce système créateur et vivifiant, seraient restés long-temps encore dans l'oubli (*ibid.*, p. 332).

LXXXIII.

MALTE-BRUN.

1825.

Ce n'est pas à titre de voyageur que nous appelons ici Malte-Brun en témoignage; c'est à titre de savant dont les assertions font autorité, de critique éclairé, de juge impartial. Malte-Brun, pour dé-

crire la Guyane a dû consulter tous les auteurs qui en ont parlé *de visu;* et il a dû éprouver une surprise aussi grande que celle que nous avons éprouvée nous-même, lorsque cette Guyane, qu'il ne se représentait peut-être lui-même que comme un séjour dangereux et funeste, il l'a vue dépeinte par tous ceux qui l'ont visitée, comme un séjour enchanteur par son ciel, par ses sites, par les incomparables merveilles de sa végétation. Triste preuve de l'empire des préjugés! Il n'est pas rare, encore aujourd'hui, en France, d'entendre des hommes, instruits et capables d'ailleurs, faire de la Guyane la plus effrayante peinture. Demandez-leur s'ils ont vu la Guyane : — ils ne l'ont pas vue; — demandez-leur sur quels renseignements ils s'en font une si triste image : — ils invoquent la notoriété publique. — Or, la notoriété publique doit reposer sur le témoignage d'hommes compétents; de voyageurs, par exemple : plus de deux cents voyageurs ont écrit sur la Guyane; vous cherchez leurs ouvrages, vous en ouvrez dix, vingt, cinquante, vous les ouvrez tous ; et, sauf deux ou trois exceptions prévues, ce sont partout des descriptions les plus séduisantes de ce pays tant calomnié, partout admiration et enthousiasme, partout des protestations en faveur de sa salubrité, et partout des plaintes, des regrets, des reproches sur l'abandon dans lequel on laisse une si magnifique posses-

sion. L'opinion de Malte-Brun est d'autant plus importante — qu'elle s'est établie précisément sur ce qui doit servir de base à la notoriété, sur l'ensemble des témoignages dignes de foi, — et que l'auteur du meilleur traité de *Géographie universelle* qui ait jamais été fait, ne saurait être exposé à aucun soupçon de partialité en faveur de la Guyane, sur laquelle il écrivait en 1825.

Le climat tant décrié de la Guyane est moins chaud que celui des Indes Orientales, de la Sénégambie et des Antilles. Le thermomètre de Réaumur, à Cayenne, s'élève à 28 degrés dans la saison sèche, et à 24 dans la saison pluvieuse (1).

M. Cotte indique pour Surinam des termes qui paraissent encore plus bas, savoir : 25 degrés 8 minutes pour le maximum moyen de chaleur, et 20 degrés pour la chaleur moyenne de l'année. Ce qui surtout diminue la chaleur à la Guyane, c'est l'action des vents dominants, qui viennent du Nord pendant la saison pluvieuse, et de l'Est, quelquefois du Sud-Est, pendant la saison sèche. Ces vents, passant tous sur de vastes étendues de mer, apportent une température plus fraîche, de sorte que, dans l'intérieur, le froid des matinées oblige l'Européen à se chauffer (*Géographie universelle*, édit. de 1841, t. VI, p. 342).

Considéré sous le rapport de la salubrité, ce climat a été trop calomnié. Il a les doubles inconvénients attachés à tout pays en

---

(1) On a vu plus haut, page 178, que, d'après des observations prolongées, la température de Cayenne a été reconnue se maintenir entre le 19e et le 25e degré : moyenne, 22 degrés.

friche, couvert de bois ou de marais, et à toute contrée chaude et humide. Les maladies qui attaquent les Européens nouvellement arrivés sont des fièvres continues. Ce sont les abatis nouvellement faits qui exposent le plus la santé des colons; le soleil développe les miasmes qu'exhale un terrain formé de débris de végétaux accumulés depuis des siècles; mais ce danger n'existe que dans les premières années. Les fièvres, tierce et double-tierce, qui règnent habituellement dans le pays, sont incommodes, mais peu dangereuses. Les épidémies sont très-rares, et la petite-vérole y a été extirpée. Toute l'année a ses récoltes de fruits; cependant les arbres mêmes qui sont toujours chargés de fruits n'en portent qu'en certains temps fixes, qui semblent être les époques de leurs récoltes : tels sont les orangers, les limoniers, les poiriers-avocats, dont le fruit est surnommé *moelle végétale;* les sapotilliers, les corossols et plusieurs autres qui ne viennent que dans les endroits cultivés. Ceux qui croissent naturellement dans les forêts ne produisent qu'une fois par an, et la plupart dans les mois qui correspondent au printemps d'Europe : tels sont les fruits du palmier, ceux du *mari-tembour,* du *prunier-monbain* et autres.

La *Guyane française*, entre la Guyane hollandaise et le territoire brésilien, comprend, depuis l'embouchure du *Maroni* jusqu'à celle de l'*Oyapock*, une étendue de 80 lieues de côtes (1). Entre ces deux cours d'eau, l'*Approuague* et la *Mana* ont 30 à 40 lieues de longueur. Cette partie de la Guyane est plus saine que les deux autres et présente les éléments de la plus grande prospérité. Il n'y règne aucune maladie endémique : la petite-vérole n'y a paru que deux fois en vingt-quatre ans, et la fièvre

(1) Cette étendue est de 125 lieues, en portant les limites de la Guyane française jusqu'à la rivière Vincent-Pinçon, d'après les termes du traité d'Utrecht.

jaune une seule fois depuis la fondation de la colonie. Le sol est très-fertile. Quels progrès l'agriculture ne peut-elle pas y faire ! Le territoire de cette colonie renferme de vastes savanes dont les pâturages pourraient servir à fonder une branche d'industrie importante, en y élevant des chevaux et des bêtes à cornes dont il serait facile d'approvisionner les Antilles, etc., etc.

La nature n'a pas traité Cayenne avec moins de faveur que Surinam. Mais l'ignorance si commune chez les hommes d'État français, la présomption, compagne de l'ignorance, enfin la puissance combinée de l'intrigue et de la routine, ont toujours enchaîné les hommes éclairés et entreprenants qui ont proposé les vrais moyens pour faire sortir cette colonie de sa trop longue enfance (348).

Puisque nous citons Malte-Brun, nous prendrons encore de lui quelques faits qui, pour être étrangers à la Guyane, n'en sont pas moins de nature à être utilement rappelés dans ce recueil. On sait que, de toutes les contrées du Nouveau-Monde, le Mexique est une de celles où l'acclimatement des Européens est soumis aux plus sérieuses épreuves. Le rapide accroissement, dans cet empire, des races européenne et mélangée (1) paraîtra donc d'autant plus digne d'attention que ces races, les Européens surtout, y exécutent non-seulement tous les travaux des champs et de culture de la canne à sucre, mais encore ceux de l'exploitation des mines, regardés avec raison comme les plus funestes à la santé.

---

(1) Suivant M. de Humboldt, le mouvement de la population au Mexique, sur une moyenne de 50 années, a été de 170 naissances pour 100 décès.

Le ci-devant royaume de la Nouvelle-Espagne est, de toutes les colonies européennes sous la zone torride, celle dans laquelle il y a le moins de nègres. D'après des renseignements exacts il paraît que, dans toute la Nouvelle-Espagne, il n'y a pas 6,000 nègres et tout au plus 9 à 10,000 esclaves. Ces esclaves sont la plupart des Mecos ou Apaches, montagnards indomptables et féroces qui ordinairement succombent bientôt au désespoir et aux effets du changement de climat. L'accroissement de la prospérité coloniale du Mexique est tout à fait indépendant de la traite des nègres. Il y a trente ans que l'on ne connaissait presque pas en Europe le sucre mexicain ; aujourd'hui la Vera-Cruz seule en exporte plus de 120,000 quintaux, et cependant les progrès qu'a faits dans la Nouvelle-Espagne, depuis le bouleversement de Saint-Domingue, la culture de la canne à sucre, n'y ont pas augmenté d'une manière sensible le nombre des esclaves (p. 196).

LXXXV.

LÉGER-GÉRARD.

1825.

M. Léger-Gérard, médecin vétérinaire à la Guyane française, publia, en 1825, dans le journal officiel de la colonie, un *Mémoire* très-long et très-détaillé *sur les ménageries et sur l'éducation des animaux de trait.* Ce travail a encore aujourd'hui tout son intérêt, car aucune amélioration n'a été introduite dans cette branche d'industrie qui seule pourrait être pour la colonie une source de prospérité. Il est inutile de rappeler ici qu'on peut mesurer par

centaines de lieues carrées l'étendue des savanes qui forment, dans la Guyane, de magnifiques prairies naturelles, et qui sont parfaitement identiques à celles dans lesquelles le Para compte aujourd'hui des milliers de têtes de bétail.

Le climat est généralement humide et sa température chaude.... Il en serait bien autrement si les vents dominants, qui viennent du Nord, et qui n'ont pu perdre beaucoup de leur température en traversant la mer, ne soufflaient pas presque continuellement. Ces vents portent les émanations des marais dans l'intérieur du pays, et les côtes en sentent peu les effets; c'est pourquoi le pays est généralement sain. D'un autre côté, la température est encore modifiée par l'éternelle végétation qu'on rencontre partout, par l'évaporation continuelle qui s'y opère et par les abris que lui offrent les chaînes de montagnes (*Feuille de la Guyane française*, t. VI, p. 176).

Je ne sais pas de quelle époque date l'introduction des chevaux dans ce pays, mais il paraît qu'elle remonte au temps de l'établissement des battes, en 1776, par M. Maillard; ce qu'il y a de présumable, c'est qu'en 1787 il y en avait plus qu'à présent puisqu'on organisa une escouade de milice de trente dragons à cheval dans la ville de Cayenne, ce qu'il serait bien difficile de faire aujourd'hui. Sans doute aussi que la cause principale qui a empêché la multiplication de ces précieux animaux est cet état d'incertitude et de changements survenus dans les différentes positions de la colonie changeant de maître souvent, et sans cesse d'administrateurs, qui arrivent avec des vues différentes de ceux qui les ont précédés et qui se laissent trop souvent influencer par les préjugés accrédités par l'ignorance. Nos

ancêtres n'en avaient pas, nous ne pouvons en avoir; axiome faux que tout ce qui nous entoure détruit.

Quoi qu'il en soit, le petit nombre de chevaux que nous possédons participe des caractères des races indolentes; on remarque que les indigènes, abstraction faite des formes, sont plus vigoureux, résistent davantage à la fatigue (*ibid.*, p. 179).

Quant aux juments, je ne conçois pas comment on peut en aller chercher à grands frais aux États-Unis tandis que l'île de Marajo, très-voisine de ce pays, peut nous en fournir en abondance et à peu de frais. L'espèce est de moyenne taille, la tête est un peu forte, les oreilles un peu longues et éloignées l'une de l'autre, le corps dégagé et bien fait, les membres secs et nerveux. On reproche aux animaux de cette race d'être peu traitables, difficiles à dompter, méchants; mais toutes ces mauvaises qualités ne viennent-elles pas du peu de soin que l'on apporte dans leur choix et dans leur éducation? Ce qu'il y a de certain c'est que les Portugais s'en servent fort bien, et qu'ils vont rarement à pied. Ces chevaux s'acclimateraient d'autant mieux qu'ils sont, à peu de différence près, dans les mêmes circonstances que celles dans lesquelles ils seraient ici (*ibid.*, p. 184).

La Guyane française tire ses mulets ou les reçoit, en grande partie, des États-Unis; ils arrivent entassés les uns sur les autres. Ayant souffert pendant la traversée toutes sortes de privations, ils sont plus disposés à contracter une foule de maladies que le changement subit de climat et de nourriture occasionne. Si l'on joint à cela le mauvais choix de ceux qu'on amène, la plupart déjà vieux et tous plus ou moins sauvages et vicieux, on aura une idée de ces animaux, dont le prix pourtant est exorbitant. Quand on pense que, dans cet état, un mulet se paye 1,000 francs au moins, et que le plus souvent on exige de l'argent et non des denrées pour le payement, on est porté à plaindre ceux

que le besoin force d'en acheter. Quel que soit néanmoins le prix de ces animaux, s'ils étaient communs ! mais leur rareté, qui paraît devenir plus grande de jour en jour, entrave l'agriculture ; l'habitant pressé de se rembourser excède de fatigue le peu qu'il a, et perd une partie de ses récoltes en même temps qu'il perd ses animaux.

Quelles que soient la rareté et la cherté des mulets, et quelles que soient les plaintes qu'on entend de toutes parts sur les maladies qui en font périr un grand nombre, on ne leur porte pas plus de soin. A peine achetés, sans avoir égard à la différence du climat, de la nourriture et aux souffrances d'une longue traversée, on est pressé d'en jouir ; et comment s'y prend-on ? au lieu de les amener graduellement au travail en employant la douceur et la patience, on les met entre les mains des nègres, qui les garrottent et qui proportionnent les coups aux efforts que font ces animaux pour se soustraire à leur brutalité.

Deux races de moutons ont été introduites dans ce pays ; l'une qui vient de l'Afrique et qui est beaucoup plus grosse, est couverte d'un poil ras, l'autre vient d'Europe et porte de la laine.

On se livre généralement peu à l'éducation de ces animaux, et je ne sais pourquoi ; on prétend qu'ils sont difficiles à élever dans cette colonie, et cependant les propriétaires qui ont mis de côté ce préjugé ont de beaux troupeaux. Sans doute ce qui a donné lieu à cette erreur c'est le peu de succès que beaucoup d'habitants ont obtenu, parce qu'ils croyaient que les moutons ne réclament aucun soin ; ils les ont abandonnés dans une pâture ingrate, souvent humide : leur retraite pour la nuit est un mauvais carbet où ils sont dans la boue et la fiente jusqu'au ventre, et où leur corps se couvre d'insectes qui les font maigrir, qui les rendent galeux, et qui finissent par causer leur mort....

Par des précautions simples et faciles on préviendra la plupart des maladies qui enlèvent beaucoup de moutons, et on aura

de beaux troupeaux qui multiplieront d'autant plus vite que dans la colonie les mères font souvent deux petits et quelquefois trois, et qu'elles font deux portées par an; c'est une source de richesse qu'on n'apprécie pas assez (*ibid.*, p. 303).

Dans les voyages que j'ai faits dans les savanes, j'ai eu lieu de me convaincre que beaucoup de marais ou pripris ne devaient leur formation qu'à l'obstruction des criques ou des fossés; leur nettoiement me paraît d'autant plus nécessaire qu'en diminuant le nombre de ces marais on rendrait les communications plus faciles et le pays plus sain. Dans quelques localités aussi on pourrait tirer parti des eaux superflues pour irriguer les pâturages voisins.....

Le pacage des bestiaux est un des meilleurs moyens d'améliorer les savanes à peu de frais. On remarque partout que le séjour des animaux dans un pâturage change sa nature : les herbes nuisibles ou inutiles disparaissent pour être remplacées par des plantes choisies que les animaux ont mangées çà et là dans la savane; quelques graines non digérées, passant avec les excréments, couvrent bientôt le parc de leurs tiges. C'est pourquoi on ne saurait changer trop souvent ces parcs, une fois tous les mois : et au bout d'un an, si le parc a un carré d'étendue, on aura douze carrés d'excellents pâturages (*ibid.*, p. 313).

Quel que soit le résultat de la coutume d'incendier les savanes, on devrait en tirer un meilleur parti : il serait bien facile de récolter la graine des bonnes plantes, de panic, d'herbe à bœuf, d'herbe de Guinée, par exemple, et de la semer après l'incinération; ce serait le moyen de changer en peu de temps les savanes, de les convertir en pâturages. C'est surtout dans les lieux moyens, ni trop élevés, ni marécageux, qu'une pareille méthode donnerait les plus heureux résultats (*ibid.*).

LXXXV.

DE CAZE.

1826.

M. de Caze, qui se qualifie lui-même « homme de lettres, » ne nous est connu que par la brochure qu'il publia en 1826 sous le titre de *Compagnie de colonisation générale à la Guyane française proposée à l'industrie nationale*. L'Épigraphe de cette brochure, empruntée au XIIe livre de Télémaque, mérite d'être rapportée : « La terre » ne demande ici qu'à enrichir ses habitants; mais » les habitants manquent à la terre. Prenons donc » tous ces artisans superflus qui sont dans la ville, » et dont les métiers ne serviraient qu'à dérégler les » mœurs, pour leur faire cultiver ces plaines et ces » collines. » Le projet de M. de Caze, œuvre très-incomplète et dénuée de toute idée pratique, reposait sur la division du sol de la Guyane en 36,000 lots d'une demi-lieue carrée, dont chacun serait attribué en propriété au souscripteur d'une action de 2,000 francs. Du reste, l'opération qu'il propose était de tous points irréalisable. Les amers regrets de l'auteur sur la suppression de la traite ne nous donnent pas non plus une haute idée de ses méditations sur la philosophie sociale. Aussi nous bornerons-

nous à peu près à emprunter à son livre une citation tirée d'un ouvrage resté inédit.

Pour donner plus de poids à l'existence présumée de riches mines dans la Guyane française, je vais rapporter une anecdote arrivée à M. Ogier de Gombaud, ancien lieutenant-colonel, déporté dans cette contrée, en 1803, et consignée dans l'histoire générale inédite qu'il en a faite, et dont le manuscrit m'a été dernièrement communiqué :

« Il n'est pas douteux que ce pays ne contienne de riches mines dans l'intérieur. Dans les voyages que j'ai faits, accompagné de quelques Indiens, nous rencontrâmes des individus de la nation des Itourams et des Oyampis, qui habitent l'intérieur des terres dans le Sud. Un de ces sauvages avait un morceau de minerai presque pur d'un métal que je crus être de l'or par son poids. Comme je n'avais ni mercure ni pierre de touche pour l'éprouver, l'ayant frotté long-temps, et ne lui ayant trouvé nulle odeur de cuivre, j'engageai l'Indien à me le céder, et je lui offris quelques petites merceries que j'avais encore. Malheureusement je n'avais plus ni tafia ni eau-de-vie, et très-peu de tabac; car, avec cela, l'argument eût été concluant et le marché fini. Ce morceau de minerai, très-brillant et presque pur, pouvait peser trois à quatre livres. Il le portait attaché à son cou, renfermé dans un sac de toile de palmier ; il paraissait y être très-attaché, non à cause du métal, mais parce qu'il le regardait comme son dieu ou Toussani, qu'il eût livré cependant, malgré son respect pour sa divinité, pour un couic de tafia (1). J'engageai un de nos banarès à lui demander s'il avait trouvé cette terre jaune dans son pays, et si c'était bien loin ; il dit que le pays où il l'a-

---

(1) Vase formé de la moitié d'une sorte de gourde dite calebasse.

vait ramassée était bien loin, bien loin, en montrant le Sud, et que cette terre était assez commune. Il nous quitta le lendemain : c'est tout ce que j'ai pu savoir. »

Les esprits les plus prévenus contre la Guyane, ces êtres qui, sans nulle connaissance des choses et suivant en tout le cours d'aveugles préjugés, ont frappé cette belle portion du Nouveau-Monde d'une éternelle proscription, pourront-ils, s'ils veulent enfin ouvrir les yeux, ne pas apprécier les énormes avantages qu'elle donnerait à notre industrie si le défrichement s'en opérait! pourront-ils nier la fertilité de son territoire, la richesse et l'immensité de ses produits, le facile abord de ses rivières, et mille autres avantages prêts à éclore sous les ailes des arts!

LXXXVI.

AUTEUR ANONYME.

1826.

Fragments d'une *Notice sur la Guyane* insérée dans les *Annales Maritimes*, 1826, t. Ier.

Le meilleur climat des colonies que les puissances européennes possèdent entre les tropiques est sujet à des inconvénients plus ou moins graves, dépendant de leur température et de leur localité. Au Sénégal, par exemple, l'excessive chaleur, la rareté des pluies et la durée des vents brûlants de la partie de l'Est, contrarient les effets de la végétation. A la Martinique et à la Guadeloupe, les ouragans font le désespoir des habitants; la fièvre jaune y moissonne tous les ans une grande partie des soldats de leur garnison. A l'île Bourbon, les pluies d'orages et les coups de vent grossissent les rivières, les font sortir de leur lit, et en-

traînent à la mer le peu de terre végétale qui recouvre ce rocher aujourd'hui si prospère. La Guyane française, favorisée de tous les dons de la nature, est exempte de tous ces fléaux ; aucune maladie contagieuse ou épidémique n'afflige cette belle contrée ; les fièvres et les dyssenteries ne s'y montrent jamais sous un caractère malin ; et l'on peut dire avec vérité que toutes les maladies qui atteignent les Européens à leur arrivée dans cette colonie sont des plus faciles à guérir. En un mot, il est bien démontré aujourd'hui que, de toutes nos possessions de la zone torride, l'île de Cayenne est la plus saine et la plus fertile.....

D'après ce qui précède, on doit voir que la Guyane n'est point un vaste désert créé par la Providence pour dévorer les Européens. On y jouit au contraire d'un très-beau ciel, et l'on n'a pas à y redouter, comme aux Antilles et à l'île Bourbon, ces coups de vent, ces orages, ces ouragans destructeurs qui ruinent dans l'espace de quelques heures l'espoir des colons, et sont la terreur des marins qui naviguent dans leurs parages.

Le coton de Cayenne est égal en beauté à celui de Sea-Island, de Fernambouc et autres parties du Brésil ; il est très-supérieur en blancheur et en finesse à celui du Sénégal, il est aussi plus facile à nettoyer. Si l'on considère que la France consomme annuellement pour une somme de 72,000,000 de francs de coton (1), on sentira combien il serait intéressant d'accorder quelques encouragements à cette culture à la Guyane française, qui, par la fertilité de son sol et par son étendue, pourrait, si les bras ne lui manquaient pas, suffire à la consommation de nos manufactures.

Une exploitation en grand des bois de couleur, d'ébénisterie, de constructions navales, dont la supériorité est aujourd'hui constatée, présenterait aux spéculateurs des bénéfices immenses. On peut les évaluer à l'avance à plus de 22 pour cent.

---

(1) En 1842, la France a reçu de l'étranger 60,000,000 kilog. de coton.

LXXXVII.

BRUNO-RIVIÈRE.

1827.

M. Bruno-Rivière, de Bordeaux, au retour d'un voyage fait à la Guyane, en 1825, publia les notes qu'il avait recueillies dans la colonie. Un second voyage fait l'année suivante lui ayant permis d'étendre et de multiplier ses observations, il revit son premier travail, dont une deuxième édition parut en 1827, sous le titre de : *Observations générales sur la Guyane française, et projets d'amélioration de cette importante colonie*, brochure in-8°.

L'expédition de Kourou, en 1763, celle de Tonnégrande, en 1768, et enfin celle bien plus récente de 1820 à la Mana, sont cause qu'on n'a cessé et qu'on ne cesse de nos jours de calomnier injustement ce beau pays sous le rapport de l'insalubrité.

Ce que j'ai déjà dit dans mes premières notes, quoique d'une faible autorité, sur Cayenne, ce que ne cessent de répéter les voyageurs qui en arrivent journellement, ne permet plus de douter, d'après même les relevés les plus récents envoyés au Ministre de la Marine, que de toutes nos colonies aucune n'offre une salubrité comparable à celle de Cayenne.

On ne disconviendra pas que cette île n'ait toujours été considérée par sa situation comme un poste très-important pour la conservation de nos autres colonies, et susceptible d'un commerce extrêmement avantageux pour toutes les nations. Louis-le-Grand, dont les regards paternels s'étendaient de tout côté,

employa en tout temps les moyens les plus efficaces pour favoriser le commerce et encourager l'agriculture. De toutes nos colonies, celle de Cayenne parut fixer plus particulièrement l'attention du monarque. Comment se fait-il donc que, d'après tant de preuves et d'autorités sur les avantages incontestables qu'offre cette colonie, l'île de Cayenne soit encore considérée comme une terre de proscription où tout semble être voué à la mort? L'ignorance des localités ou la mauvaise foi peuvent seules faire soutenir une pareille hérésie. Du reste, si je suis entré dans ces détails, trop longs peut-être, c'est pour donner une nouvelle preuve que de tous les temps cette colonie, par ses richesses naturelles, méritait d'attirer l'attention du Gouvernement et du commerce (p. 21).

Quant aux cotons, il est constant que ceux de la Guyane française l'emportent en qualité sur ceux de nos autres colonies et rivalisent avec ceux de Fernambouc. Si toutes les terres propres à cette culture étaient défrichées, elles fourniraient, et au delà, les cotons nécessaires aux besoins de nos filatures. Un carré de bonne terre produit de 7 à 800 livres de coton; celui qui provient des terres hautes est plus beau que celui des terres basses, mais ce dernier rapporte beaucoup plus. Il en est de même de presque tous les produits qui se cultivent à Cayenne; et, d'après les essais qui ont été faits depuis peu pour comparer les cotons du Sénégal avec ceux qui se récoltent dans le beau quartier de Macouria, il en est résulté en faveur de ces derniers sur les autres un excédant en plus de douze livres par quintal, c'est-à-dire qu'un quintal de coton en graine du Sénégal n'a rendu que dix-huit livres de laine, tandis qu'une même quantité du pays en a rendu trente livres (p. 41).

Plusieurs quartiers de la Guyane offrent encore aux colons, par de gras pâturages, une nouvelle branche d'industrie; elle consisterait à élever des troupeaux de bœufs et à former des ha-

ras de chevaux et de mulets, comme le font les Espagnols. Cette branche de commerce serait extrêmement avantageuse pour les Antilles, surtout en raison de leur proximité (p. 46).

Voici encore une preuve bien frappante de la supériorité de ce climat sur celui de la Martinique et de la Guadeloupe. Je ne parlerai pas de celui du Sénégal, colonie ruineuse en hommes et en argent (1). La mortalité parmi les hommes qui forment la garnison de Cayenne n'a été, depuis quelques années, que de trois sur cent au *maximum*, tandis que celle des deux autres îles a toujours été de douze à quinze au *minimum*. Pendant l'administration de M. Carra-Saint-Cyr, laquelle a duré près de deux ans, époque où il y avait une garnison, une administration et une station nouvellement arrivées, sur 1550 malades qui sont entrés à l'hôpital pendant son séjour, il n'y a eu que vingt-deux morts. Le mouvement des malades à l'hôpital, depuis 1821 jusqu'à la fin de 1825, qui a été d'à peu près sept mille, n'a pas de beaucoup dépassé en totalité deux sur cent.

D'après cet état comparatif et beaucoup d'autres données irrécusables, il serait bien à désirer que le Gouvernement, autant dans l'intérêt de l'humanité que dans celui de Cayenne en particulier, fixât ses regards sur ce point pour y établir le dépôt des garnisons nécessaires à la protection des Antilles. Après un an ou deux de séjour à Cayenne, ces hommes se trouveraient acclimatés, ce qui épargnerait des transports et des renouvellements de troupes dans les garnisons ; d'un autre côté, le Gouvernement, la colonie et le soldat lui-même en retireraient de grands bénéfices. La population de la colonie s'accroîtrait ; et, comme il se trouve toujours parmi les militaires une grande quantité d'artisans de plusieurs classes, ils répandraient l'industrie et les arts mécaniques parmi les colons (p. 48).

---

(1) Nous ne partageons pas l'opinion de cet auteur sur le Sénégal.

ans celles qui arrivent dans la colonie, comme celles qui y sont déjà acclimatées, remplissent leur pénible devoir, sans qu'il en soit résulté d'inconvénient pour leur santé. Une telle expérience était décisive, et elle fut reconnue comme telle par M. Noyer. Aussi, ce judicieux savant n'hésita-t-il pas à revenir sur ses anciennes préventions; et il le fit sans détour, comme on le verra ci-après dans l'*Extrait* de sa *Lettre à la Société de Géographie.* Or tous les habitants de la Guyane savent, comme M. Noyer, ce qui se passe à la Mana; la plupart en ont été témoins, tous peuvent le vérifier chaque jour. D'où vient donc qu'on affecte de n'en pas tenir compte?

Le seringa ou syringa est l'arbre qui donne la résine élastique, connue, dans le Pérou et dans le haut pays de l'Amazone, sous le nom de *caoutchouc;* les Portugais l'ont appelé *seringa* à cause que les Indiens font avec cette résine des espèces de poires vides pour suppléer à nos seringues. Cet arbre, qui est indigène de la Guyane, croît particulièrement, vers sa partie méridionale, dans des terrains bas et humides; outre la résine qu'il produit, il est encore très-propre à faire de petits mâts d'une seule pièce et des jumelles aux gros mâts; il est léger, extrêmement liant, il vient très-droit et très-haut.

L'utilité dont la résine élastique est aujourd'hui dans les arts, et qui pourrait peut-être s'étendre à une infinité d'usages auxquels elle n'a pas encore été appliquée, m'a déterminé à publier cette notice et à faire connaître le procédé dont se servent les Indiens pour extraire le suc laiteux du caout-chouc et pour l'employer en sortant de l'arbre, procédé que je leur ai souvent

vu pratiquer lorsque j'étais au milieu d'eux (*De la Résine élastique, Annales marit.*, 1823, 2e part., p. 260).

Depuis les désastres de la nouvelle colonie (Kourou), la Guyane avait une très-mauvaise réputation. Les déportations et les mortalités dont elles furent suivies ne firent que propager l'opinion défavorable que l'on avait de son climat. Aujourd'hui on reconnaît généralement que ce pays est beaucoup plus sain que les Antilles. Outre qu'il n'a point de maladies endémiques, comme nous l'avons déjà dit, on n'y éprouve point ces convulsions de la nature qui désolent les îles et ravagent le continent de la terre-ferme. Ici, point d'ouragans, point de convulsions volcaniques; la nature est dans un calme profond (*Mémoire sur la Guyane française*).

Il existe en ce moment (1819) à Cayenne deux femmes blanches qui sont plus que centenaires..... (*id.*).

Une Commission instituée à Brest, par S. Ex. le Ministre de la Marine et des Colonies, à l'effet de visiter et d'examiner les bois de la Guyane, s'est livrée en 1824, 1825 et 1826 à un travail suivi, dont les résultats ont été consignés dans des rapports au Ministre de la Marine.

Il résulte des observations de la Commission (1) que vingt-trois des espèces de bois examinées ont été reconnues éminemment propres aux constructions navales; qu'à la vérité elles sont susceptibles de se fendre et de se gercer par la dessiccation; mais que leur densité paraissant être la cause qui s'oppose à l'évaporation de la sève, on pourrait faciliter cette évaporation immé-

(1) Cette Commission n'a étudié qu'une rivière, celle de *Mana*, et dans la seule Guyane française on compte vingt fleuves et rivières navigables

diatement après l'abattage, soit en sciant les pièces qui doivent être débitées en bordages, de manière à mettre le cœur à découvert, soit en traversant le bois par des trous de tarière.

Outre les espèces propres aux constructions, les forêts de la Guyane produisent plusieurs bois d'ébénisterie. Les principaux sont :

Le *bois de lettre moucheté*, le *bois-Bagot*, le *satiné rubané*, le *moutouchy-grand-bois*, le *férolle*, le *panacoco*, le *boco*, le *bois violet*, etc., etc.

Les bois d'ébénisterie de la Guyane peuvent faire de très-beaux meubles massifs, et sont susceptibles de recevoir un bien plus beau poli que toutes les autres espèces.

Les terres alluvionnaires qui bordent le littoral de la Guyane sont peuplées de forêts de *palétuviers* ou *mangliers*. On en connaît de deux espèces : le *palétuvier blanc* (rizophora) et *le palétuvier rouge* (avicennia).

Le *palétuvier blanc* est excellent pour chauffer les machines à vapeur.

On fait avec le *palétuvier rouge* des pilotis; mais c'est surtout son écorce qui est éminemment utile dans l'art du tanneur : elle remplace l'écorce du chêne.

On trouve dans les forêts de la Guyane une grande quantité d'arbres à gomme, à résine, à baume, dont on pourrait utiliser les produits.

On en retirerait en abondance la gomme d'*acajou*, celle de *monbin*, le baume de *copahu*, le baume *racoucini*, auquel les Indiens attribuent des propriétés médicinales merveilleuses; la *résine élastique* ou *caoutchouc;* celle de *courbari*, aussi belle et aussi pure que la résine copal; le *mani*, qui donne une espèce de brai sec; le *guinguiamadou*, dont on extrait un *adipocire* qui sert à faire des bougies.

Ces forêts produisent aussi une grande variété de fruits oléagineux dont on obtient des huiles concrètes ou liquides.

On y rencontre le vanillier grimpant sur les troncs des vieux palmiers ; le quinquina, etc., etc.

C'est surtout de la nombreuse famille des palmiers que l'on peut tirer une foule d'avantages. M. de Humboldt en a décrit quatre-vingt-six espèces dans ses *Plantes équinoxiales.*

La médecine trouvera de riches moissons à faire dans les végétaux de toute espèce dont est couvert le sol fertile de la Guyane. Depuis l'Oyapock jusqu'à l'Araouari les rivières sont pour ainsi dire vierges, leurs rives sont peuplées de belles forêts où la cognée n'a point encore retenti.

La première rivière qui se présente, au Sud de l'Oyapock, est celle de *Cachipour* qui me semble réunir toutes les conditions nécessaires à son exploitation. Son embouchure est saine et profonde. On pourrait établir sur la côte des pêcheries qui procureraient de grandes ressources alimentaires aux exploitants. La mer y fournit une grande quantité de poissons de toute espèce, parmi lesquels est le *pirarocou* qui a quelque analogie avec la morue.

Les lacs que renferme cette partie de la Guyane abondent en *lamantins* (mammifères du poids de quatre à cinq cents livres), dont la chair ressemble beaucoup à celle du porc (*Forêts vierges de la Guyane française*).

Mentelle reçut l'ordre de partir pour le Kourou dans la première expédition qui eut lieu, et il arriva à Cayenne, en 1763 à la tête d'une compagnie d'ouvriers. Bientôt après il se rendit avec eux à Kourou pour exécuter les travaux préparatoires, et les bâtiments destinés à recevoir les immigrants qu'on devait successivement y envoyer. Il traça d'abord le camp de Kourou sur un plan régulier qui devait être celui de la ville qu'on aurait bâtie plus tard. Ces travaux n'étaient pas encore achevés, que les navires qui transportaient les nouveaux colons et les appro-

visionnements arrivèrent coup sur coup et presque tous à la fois; ce qui fut cause que les colons furent entassés dans les logements, et que les provisions exposées en plein air ne tardèrent pas à se corrompre. On sait quelle fut l'issue funeste de cette colonisation. L'histoire a flétri l'Administration et les administrateurs dont l'impéritie et l'égoïsme ont provoqué tant de désastres. J'ai eu en ma possession une gravure enluminée qui représentait le camp de Kourou et ses environs. On y voyait deux dames en grande toilette et des messieurs en habit français, l'épée au côté, qui se promenaient sur le rivage comme aux Tuileries. Les anciens et les contemporains m'ont assuré que cette gravure était parfaitement exacte (*Notice sur la vie de Simon Mentelle, Ann. Marit.* 1834, t. Ier, p. 297).

La petite colonie de la Mana, fondée en 1821, a été cédée en 1828 à madame Javouhey, supérieure générale de la congrégation des dames de Saint-Joseph. Depuis que cette petite colonie a fait quelques progrès, le problème de l'acclimatement des cultivateurs européens a été en partie résolu. Les sœurs converses que la supérieure générale avait emmenées avec elles se sont habituées au travail de la terre et à la nourriture du pays (*Lettre à la Société de Géographie.— Bulletin de la Société,* t. II).

LXXXIX.

ZÉNI.

1828.

M. Zéni, sous-ingénieur des constructions navales, fut chargé par le Gouvernement, de diriger les travaux préparatoires de l'établissement de la Mana.

Dans le but de s'éclairer sur les opérations qu'il avait à exécuter, il visita, en compagnie de M. Leschenault de La Tour, les colonies voisines des Hollandais et des Anglais, et fit, à son retour, un *Rapport sur l'état des colonies de Surinam et de Demerary sous le rapport de leur administration, de leur culture et de leur commerce*, inséré dans la *Feuille de la Guyane française*, n° 89. De retour en France, après avoir assisté à l'abandon du projet auquel il avait été associé, et convaincu par ce qui avait été fait de la possibilité de le réaliser avec succès, il publia, dans les *Annales Maritimes*, un article destiné à rappeler l'attention du Gouvernement et de l'industrie sur l'exploitation de la Guyane. Cet article, qui parut en 1828, est intitulé : *Des moyens de mettre en valeur les terres de la Guyane.*

La ville de Georges-Town, située à l'embouchure du Demerary, qui forme une baie fort étendue, est de plusieurs pieds au-dessous des hautes marées ; il a fallu disputer à la mer le terrain occupé maintenant.

Les Hollandais, habitués à vaincre, chez eux, des difficultés pareilles, n'ont pas craint d'entreprendre les travaux nécessaires pour s'y établir, et ils ont été amplement dédommagés de leurs peines par la bonne qualité des terres qu'ils tiraient de dessous l'eau.

En arrivant dans l'espèce de baie que forme l'embouchure du Demerary, on voit, d'un coup d'œil, les nombreux établissements formés sur ses deux bords ; les usines, les maisons d'habitation,

toutes bâties sur une grande échelle, se dessinent entre des masses de verdure qui les ombragent sans les cacher. Il règne dans tout cet ensemble une gracieuse variété, qui ferait croire que ceux qui habitent ces bords sont tout occupés d'embellir leur demeure ; mais les usines en mouvement, les nombreux bâtiments qui sont dans la rade viennent animer le tableau, et apprennent que les habitants se livrent à des occupations plus sérieuses, et qu'ils savent joindre l'utile à l'agréable.

L'intérieur n'offre plus le même spectacle : on voit des défrichements à perte de vue, de vastes champs de cannes ou de cotonniers, dont l'ensemble forme un coup d'œil uniforme, qui contraste singulièrement avec la vue agréable qu'on vient d'avoir (*Rapport sur l'état des colonies*, etc., p. 339).

Il y a une grande route de Demerary à Berbice, et un canal de Surinam à Saramacca ; de Saramacca à Berbice la route n'est pas facile : aussi, dans cet intervalle, point d'habitations ; pourtant les terres y sont tout aussi bonnes qu'ailleurs, tandis que les autres points de la côte, où les communications sont établies, sont peuplés d'habitations du plus grand rapport.

On sait que nos terres basses valent celles de ces colonies ; nous avons l'avantage d'avoir les terres hautes plus à proximité qu'eux ; nos cultures sont plus variées que les leurs ; ils ne connaissent pas les épiceries que nous cultivons avec succès à Cayenne. On sait, en général, que les bonnes terres et l'industrie ne nous manquent pas, ce n'est que les moyens suffisants (*ibid.*, p. 347).

Il faut de grands défrichements pour assainir le pays et le mettre en rapport, établir des routes ou des canaux ; tous travaux qui, d'après les colonies voisines, semblent les seuls à exécuter pour appeler une population nombreuse.

On a fait de grands sacrifices, mais on en a été amplement dé-

dommagé, puisque les peines qu'on s'est données ont été couronnées d'un entier succès.

A Cayenne, la continuation des canaux, des routes à percer, un chantier de construction à établir, ainsi qu'un bassin couvert d'un hangar, où les bâtiments de commerce trouveraient à se réparer, et dont ils auraient bientôt payé les frais par un droit prélevé sur chacun, sont des travaux nécessaires à la prospérité de cette colonie.

Le déboisement en grand des rives de la Mana, une route jusqu'à Cayenne sont aussi essentiels.

On peut, pour cette dernière colonie, encourager l'exploitation des bois, soit par des particuliers, soit en y transportant le chantier actuellement à l'Orapu, dont l'épuisement fait monter très-haut le prix des bois.

Les entreprises faites sur une grande échelle sont le plus souvent couronnées de succès.

Il y a peut-être économie à agir en grand.

Un établissement à former ressemble, si l'on peut se servir d'une comparaison, à une machine qu'on veut monter pour produire un travail quelconque ; et l'on sait bien que, de deux machines que l'on fera de forces différentes, celle dont l'effet sera double ne coûtera pas au fabricant le double de dépense (*ibid.*, p. 355).

J'ai dû, dans l'intérêt de la mission que j'avais à remplir, étudier le pays, afin de mettre à profit toutes ses ressources. Pendant deux années de séjour dans les forêts de la Guyane, souvent placé dans des circonstances difficiles, tout occupé des moyens d'y remédier, j'ai trouvé quelquefois ceux de les prévenir ; cette position m'a mis à portée de juger ce qu'il fallait faire ou éviter pour décider le succès d'une entreprise, et je présente ici le résultat de mes observations.....

C'est à l'esprit d'association, qui embrasse et vivifie tout, qu'il appartient de tirer parti des richesses que ce pays renferme. Cayenne verra augmenter sa prospérité par la culture de toutes les denrées de l'Inde, et bientôt notre commerce sera affranchi du tribut qu'il paye à l'étranger.

Tous les éléments nécessaires à la réussite d'une grande opération existent à la Guyane, et pourtant on n'a pas encore obtenu de résultats satisfaisants.

Sa position moyenne entre les terres hautes du Brésil et les terres basses qui bordent l'Orénoque indique assez qu'elle peut embrasser tous les genres de culture appropriés à ces variétés du sol, dont on connaît d'ailleurs la fertilité. L'insalubrité du climat a cessé d'être un épouvantail depuis que l'on a mieux exploré le pays; il est bien constant que la fièvre jaune n'y existe pas, et que les seules maladies qu'on ait à craindre sont quelques fièvres de marais, et encore quand on s'établit auprès des terrains bas et humides.

Pourquoi donc n'a-t-on rien fait encore? C'est que les divers projets qui ont été présentés, et dont quelques-uns même ont reçu un commencement d'exécution, n'ont pas été conçus avec une expérience assez approfondie des lieux, ou n'ont pas été entrepris avec des moyens suffisants, ni suivis avec la persévérance que réclament des entreprises de ce genre.....

Les richesses naturelles qui couvrent le sol de la Guyane sont offertes à l'industrie; c'est une récolte à faire. C'est vers ce but que doit se porter l'attention des spéculateurs : une exploitation régulière, faite en grand, offre toutes les chances d'un prompt succès, tandis qu'une opération dirigée spécialement vers les cultures n'offre que des résultats lointains et même incertains.

Nous serions donc d'avis qu'on s'occupât d'abord d'exploiter les forêts de la Guyane, et qu'on ne regardât les cultures que comme une branche d'industrie moins lucrative qui doit remplacer la première.....

Les belles savanes du bas de la rivière offrent des pâturages excellents ; on peut se livrer à l'éducation du bétail, qui y devient superbe : on peut même donner autant d'extension qu'on le voudra à ce genre d'industrie, en établissant des haras et des ménageries dans les belles plaines qui séparent la rivière d'Organabo de l'Iracoubo. L'établissement principal trouverait de bonnes terres, et l'on aurait l'avantage d'être très-rapproché du chef-lieu de l'établissement de la Compagnie, puisqu'on peut s'y rendre par terre, de la Mana, en un jour.

Toutes ces considérations nous portent à croire qu'une spéculation entreprise sur les bases que nous venons de poser ne peut qu'être avantageuse à ceux qui s'y livreront (*Des moy. de mett. en valeur, etc.* —*Annales Marit.* 1828, 2e part., t. II, p. 334 et suiv.).

XC.

GATIER.

1829.

M. Gatier, capitaine de vaisseau, fut chargé, en 1823, par le Gouvernement, de remonter la rivière de la Mana et d'en reconnaître la source. Il partit, le 20 juin de la même année, de l'embouchure de cette rivière, et, après une exploration qui dura plusieurs mois, il en fit connaître le cours dans toute son étendue. — M. Gatier fit, à diverses époques, d'autres voyages dans l'intérieur de la Guyane, et publia, dans les *Annales Maritimes*, quelques *notes* sur cette colonie. Ses obser-

vations pendant l'exploration de la Mana ont été insérées dans les *Annales scientifiques d'Auvergne*. C'est à ce dernier ouvrage seulement que nous ferons quelques emprunts.

Dans les forêts qui bordent le cours de la Mana, on trouve des qualités de bois supérieures : les diverses variétés de cèdres, le courbaril, balatas, sassafras, gaïac, et l'acajou pâle y sont des plus belles dimensions ; on y rencontre aussi le grignon, dont l'écorce, renfermant une grande quantité de tanin, remplace avec avantage celle du chêne, qui n'appartient qu'aux régions tempérées.....

La température de la Mana est à peu près la même que celle de Cayenne. A mesure que l'on avance vers la Haute-Guyane, la chaleur du soleil est tempérée par des brises rafraîchissantes, et devient d'autant plus supportable que l'on est plus élevé.....

Chaque soir, dans les contrées que nous avons explorées, un épais brouillard s'élève du sol humide des forêts et couvre les plus hauts arbres à une distance considérable. Ces vapeurs ne deviennent perceptibles qu'au moment où la fraîcheur de la nuit les condense, et disparaissent aux premiers rayons du soleil. Tout nous porte à croire qu'elles n'ont rien de dangereux, rien de délétère.

Pendant plus de quatre mois j'ai parcouru cette partie de la Basse et Haute-Guyane, comprise entre la Mana et le Maroni; nous avons passé les journées, les nuits, dans ces sombres forêts, tantôt sur les plateaux élevés, tantôt au milieu des marécages; nous avons gravi des montagnes, traversé des rivières, et, dans ces fréquentes et longues courses, l'expédition n'a pas eu un seul malade (1).....

---

(1) L'expédition était composée de quatorze personnes.

La transition de la saison humide à celle des grandes chaleurs détermine des maladies, mais qui n'ont rien de celles qui se renouvellent périodiquement dans les régions insalubres. La funeste expédition de Kourou, la déportation à Sinnamary ont seules jeté de la défaveur sur le climat de la Guyane. La colonisation entreprise sur les bords de la première de ces rivières fut trop nombreuse et mal dirigée. On ne s'était pas même assuré les moyens de subsistance : aussi les résultats furent-ils désastreux... L'histoire de la déportation nous fournirait-elle une preuve plus convaincante de l'insalubrité de la Guyane? Je ne saurais le penser, si l'on observe que ces martyrs de la cause de la patrie et de la religion portaient, sur une terre inhospitalière, des existences déjà flétries par tous les maux physiques, par toutes les peines morales.....

XCI.

COUSINÉRY.

1831.

M. Cousinéry, ingénieur en chef de la Guyane française, fut chargé, en 1829, par M. Jubelin, gouverneur de cette colonie, de faire un voyage à Surinam et à Demerary, afin d'y étudier le mode de dessèchement et de colonisation des Hollandais et des Anglais. En 1831, il publia, dans les *Annales Maritimes*, la *relation* abrégée de ce voyage et les observations qu'il lui fournit l'occasion de recueillir. Le tableau qu'il y fait de l'état florissant de ces colonies ne saurait manquer de produire une pro-

fonde impression sur ceux qui connaissent l'état de langueur et de misère dans lequel se traîne séculairement la Guyane française; et pourtant, sous tout les rapports climatériques et géologiques, la Guyane française a, sur les autres, des avantages marqués.

Les magasins de Demerary sont abondamment pourvus de marchandises provenant de tous les points du globe. On aperçoit dans les rues beaucoup de chevaux de selle et surtout beaucoup de voitures découvertes nommées *tilburys*, dont l'usage est généralement adopté : on ne saurait se faire une idée de leur nombre, de leur élégance et de la beauté des chevaux qui les traînent. Les esclaves sont en général très-bien vêtus. Telles sont les premières impressions que nous avons reçues à la vue des lieux.

La quantité des caboteurs entrants ou sortants est incroyable; ces caboteurs sont de petites goëlettes dans le genre de celles qu'on emploie à Cayenne, elles servent à transporter en ville les denrées des habitations. On peut juger par leur nombre, qui excède quatre cents, de l'importance des cultures environnantes; plusieurs sont chargées de régimes de bananes vertes, qui forment, à Demerary, la plus grande partie de la nourriture des nègres et même des blancs : c'est un objet de consommation très-considérable (*Annales Marit.*, 1831, 2e part., t. 2, p. 7).

Les habitations, à Demerary, se succèdent sans interruption; quelques-unes ressemblent à de beaux villages, tant les constructions y sont nombreuses. A l'horizon s'élèvent de toutes parts des cheminées de machines à vapeur, seul moteur employé aujourd'hui par l'industrie anglaise. Tout le pays que j'ai parcouru

dans ce voyage est en terre basse, et serait inondé au loin, si les digues qui le protégent contre les envahissements de la mer étaient rompues : aussi sont-elles entretenues avec le plus grand soin par chaque propriétaire, sous la surveillance des commissaires de quartier, qui peuvent imposer de très-fortes amendes aux délinquants, et qui même pourraient faire vendre une habitation dont le propriétaire refuserait d'obéir à leurs ordres réitérés. Les mêmes principes de surveillance et d'exécution sont appliqués aux chemins, à tous les ponts qu'il a fallu jeter sur les canaux d'écoulement et de navigation qu'ils traversent, enfin à tous les ouvrages qui intéressent la sûreté, la salubrité publique et la libre circulation ; ce sont les habitants qui sont tenus de les construire et de les entretenir sans interruption. Tout prouve l'excellence de ce système. La route que nous parcourions est très-belle, ses fossés bien curés, son bombement maintenu ; elle était partout pourvue d'approvisionnements. Selon les localités, ces approvisionnements étaient des débris de brique ou de gravier, ou de sable coquillier; mais plus généralement c'étaient des tas de terre végétale cuite en plein air au point de cuisson de la brique. La portion de cette route qui m'a paru la plus belle était entretenue en sable coquillier : c'était une vraie allée de jardin (*ibid.*, p. 9).

Nous sommes partis à pied de bonne heure ; en sortant de la ville (Surinam), M. Escar m'a fait remarquer une immense savane publique coupée de nombreuses rigoles et parfaitement desséchée. Chaque habitant a le droit d'y envoyer paître ses bestiaux ; je la trouvai en effet couverte d'une quantité considérable de gros bétail. Quoique ce pâturage ne soit pas clos, il ne paraissait pas que ces animaux eussent besoin de gardiens : on m'a assuré que le soir chacun d'eux sait fort bien regagner son gîte. C'est une industrie très-profitable pour les classes inférieures de la ville et des environs; et en même temps c'est un moyen

d'avoir toujours à portée un ample approvisionnement de viande de boucherie. Il semble qu'une savane commune, établie dans le même but auprès de Cayenne, offrirait, avec le temps, de grands avantages à la colonie en facilitant le commerce des bestiaux.

Le gazon qui couvre cette savane, comme celui de toutes les digues que nous avons eu à parcourir dans le commencement de notre course, est tondu de très-près ; c'est un vrai tapis de verdure d'un aspect très-agréable à l'œil. On doit attribuer sa beauté à l'usage où l'on est d'y faire paître les bestiaux ; je suis d'autant plus porté à le croire, qu'à mesure que nous nous éloignions de la terre habitée, la végétation, sur ces mêmes digues, prenait un aspect plus sauvage, et le chemin devenait très-pénible à cause de la hauteur des herbes (p. 34).

XCII.

BARBÉ-MARBOIS.

1834.

M. le marquis de Barbé-Marbois était au nombre des déportés du 18 fructidor. Il avait alors 53 ans. N'ayant pas voulu partager avec quelques-uns de ses compagnons les périls de leur évasion, il resta dans la Guyane jusqu'à l'époque où fut levé l'arrêt qui l'y avait envoyé, c'est-à-dire environ trois ans. Actif et courageux, il se créa, dans le désert de Sinnamary, des occupations manuelles, menuiserie, jardinage, etc., auxquelles il consacrait tout son

temps. Malgré les privations de toute nature et les souffrances morales et physiques auxquelles il fut soumis par suite de la rigueur des mesures qu'il eut à subir, M. de Barbé-Marbois revint en France plein de santé; et il était presque centenaire lorsqu'il publia son *Journal d'un déporté non-jugé* (2 vol. in-8°, Paris, 1835). Ce livre, bien qu'empreint d'une profonde amertume, et écrit jour par jour sous l'inspiration des scènes horribles dont Sinnamary fut le théâtre, est loin cependant, comme on va le voir, de présenter la Guyane sous des couleurs aussi sombres que le font les *Mémoires* de la plupart des autres déportés. On verra encore par l'extrait d'un *Rapport à la Commission royale de la Mana*, fait le 4 novembre 1821, par M. de Barbé-Marbois, qu'il n'avait pas rapporté de ses résidences sous les tropiques, soit comme administrateur, soit comme proscrit, des idées défavorables à l'établissement des travailleurs européens dans ces régions.

Nous mouillâmes, au soir, à quatre lieues de Cayenne, en vue d'une côte où la nature étale une grande magnificence. Ces beautés ne se trouvent qu'entre les tropiques. La mer baigne ici un rivage couvert d'une verdure continuelle. Les regards, bornés au loin par des montagnes, reviennent se reposer sur des collines dont les pentes sont faciles et les aspects variés..... C'était un bonheur d'être arrivé dans la saison où les grandes chaleurs allaient finir, il était plus facile de nous habituer au climat. Les

petites pluies commencent au mois de novembre; elles durent environ deux mois et demi. Le petit été commence aux premiers jours de février. Les pluies sont rares alors. La chaleur est modérée, l'air est rafraîchi de temps à autre par des brises assez régulières, et quelquefois par des pluies douces : c'est le temps le plus sain de l'année. Les grandes pluies durent depuis le milieu de mars jusqu'au commencement d'août. Si quelquefois le soleil perce les nuages, il est d'une chaleur accablante.

Les grands secs succèdent aux grandes pluies, et ils finissent au milieu de novembre. C'est le temps le plus chaud et le plus malsain de l'année.

Vous voyez que les pluies tombent tandis que le soleil s'approche des tropiques. Deux fois par an, il passera à plomb sur nos têtes. Il dessèche la terre, et il soulève des vapeurs souvent mortelles. Ces lieux seraient inhabitables, si les nuits, aussi longues que les jours, ne rendaient quelque fraîcheur à la terre et à l'air, et si, par une providence vraiment admirable, le soleil n'était caché par des nuages. Les chaleurs sont plus supportables ici que dans toutes les parties de l'Afrique, sous les mêmes latitudes. Un thermomètre de Réaumur, placé dans un lieu presque fermé, varie, dans le cours de l'année, entre 17 degrés et 21 $\frac{4}{10}$.

..... Les raz de marée sont fréquents ici; mais ils font peu de dommage, parce qu'ils ne peuvent arriver jusqu'aux édifices et aux cultures. Les tremblements de terre sont rares et peu dangereux (t. Ier, p. 115 à 123).

Il ne faut pas attribuer toutes les maladies qui règnent actuellement aux intempéries du climat. Les habitants se rappellent leurs anciennes jouissances, et une aisance dont il ne reste plus de trace. Le chagrin de leurs pertes, des dangers toujours menaçants, voilà des causes trop naturelles de la fréquence des maladies à la Guyane (t. Ier, p. 159).

Les Hollandais ont été possesseurs de la Guyane française, et on rencontre des traces de leur présence dans les environs du bourg que nous habitons. Nés au milieu des eaux, dont ils ont à se défendre de tous côtés, ils ont assujetti cet élément, et l'ont rendu un des agents les plus puissants de leur prospérité. On trouve ici des canaux à demi comblés, et des tranchées qui conduisaient jusque dans le Sinnamary les eaux des savanes submergées. Ils ont apporté dans ce continent l'art qui a conquis sur la mer une partie des Pays-Bas; et sans doute ils eussent donné une grande valeur aux terres de notre Guyane, s'ils en fussent demeurés les maîtres. Les Français, qui la reprirent sur eux, ne profitèrent pas de leurs travaux, et l'industrie hollandaise n'a servi qu'à rendre témoignage de la bonté d'un sol que nous avons négligé pendant plus d'un siècle.

Les Français avaient aussi formé un établissement, en 1640, sur les bords de Surinam; mais les terres étant marécageuses et malsaines, ils l'abandonnèrent. Les Hollandais nous remplacèrent, et en les fertilisant ils les ont rendues moins insalubres. Ainsi, le sol que nous avons reconquis, et celui qu'ils ont occupé après nous, attestent en même temps leur habileté et notre maladresse (t. Ier, p. 238).

L'arbre à pain se plaît à la Guyane, il y donne des fruits en abondance; ils peuvent servir à la nourriture de l'homme, et les animaux en mangent avec avidité. Ils ressemblent aux châtaignes, moins par la forme que par le goût. Je plantai à Sinnamary des semences provenant des arbres qui sont à Cayenne; au bout d'un an, mes plantes avaient quatre pieds de hauteur (t. Ier, p. 239).

Le manguier a pareillement réussi à la Guyane : ce fruit balsamique et sain y est très-abondant. Les Indiens en sont avides; mais, par une suite de leur paresse et de cette instabilité qui les

fait errer d'un lieu à un autre, ils en ont négligé la culture. Elle est facile cependant : il ne faut que laisser tomber un noyau à terre, et sarcler autour de l'arbuste qui lève immanquablement (t. Ier, p. 240).

Le cannellier prospère dans cette colonie autant qu'à Ceylan même. Il y en a plusieurs dans les jardins de Sinnamary et dans ceux des autres cantons; mais jusqu'à présent cette culture n'est pour ainsi dire qu'un objet de curiosité. Les cannelliers apportés de l'Asie à la Guyane sont de la meilleure espèce et viennent originairement de Ceylan. Il y en a deux arbres à quelques toises de ma case. Ils ne sont plantés que depuis quatre à cinq ans, et le tronc a déjà quinze pouces de circonférence à un pied et demi du sol. Le cannellier vient ici en haie ou en plein vent. Il ne demande presque point de culture; la plupart des terrains lui conviennent.

Le giroflier a été cultivé avec soin à la Guyane française; le girofle qu'on y récolte est au moins égal à celui d'Amboyne (t. Ier, p. 241).

M. Chanvallon, intendant, fut envoyé en Guyane dès 1763, un an avant le chevalier Turgot, et on le chargea de faire toutes les dispositions préalables. Il s'occupa dès son arrivée du choix du local, et ce choix était bon, quoi qu'on ait pu dire : c'étaient les îles du Salut et les terres qui sont à l'embouchure du Kourou; elles sont fertiles, la rivière est poissonneuse ainsi que la mer où elle se jette. Ce canton est à douze lieues de Cayenne, sous le vent. Les îles sont au nombre de trois : le sol est riche; les bananiers et les arbres fruitiers que nous y plantâmes, il y a trente-six ans, s'y perpétuent depuis même qu'elles sont abandonnées, et souvent les navigateurs s'y arrêtent pour cueillir des fruits. Le mouillage, entre deux de ces îles, est le meilleur de toute cette côte, et on y tiendrait cent navires à l'ancre en sûreté pendant toute l'année. On pourrait établir une bonne

habitation et même deux sur l'île Royale : on y serait à l'abri des incursions des bêtes sauvages; mais la politique la laisse déserte parce que l'ennemi s'en emparerait aisément ou s'y procurerait des rafraîchissements en temps de guerre. C'est sur les bords du Kourou que furent débarqués, dès le commencement de 1764, environ douze mille personnes de tout âge, de tout sexe. Au lieu de procéder successivement et à des intervalles éloignés, on céda à l'impatience de tout faire à la fois. Les approvisionnements furent d'abord prodigués; mais il n'y avait point de magasins pour conserver une quantité prodigieuse de denrées : la chaleur et l'humidité en détruisirent une partie. Il fallut bientôt jeter aux animaux ce qui devait servir à faire subsister long-temps les hommes. La moisissure attaqua les meubles et les vêtements; les vases furent brisés, une quantité immense de vin fut gâtée dans les futailles. A défaut de cabanes ou de tentes, on forma des abris avec des voiles de vaisseau; mais la pluie, le vent et la chaleur pénétraient de toutes parts. Au lieu d'habituer par gradation les journaliers au travail, on exigeait d'eux des corvées et un service public qui ne leur permettaient pas de s'occuper de leurs propres défrichements.

Une faute semblable avait été commise au Mississipi, cinquante ans auparavant; on avait entrepris d'y fonder une colonie: on avait imaginé qu'un pareil dessein pouvait s'exécuter par des envois simultanés de familles et, à défaut de familles, par de vagabonds et par les rebuts des deux sexes. La précipitation avait été encore plus grande en 1764. on ignorait que des mœurs simples et des habitudes laborieuses sont les seuls éléments qui puissent préparer le succès d'un établissement colonial. L'oubli de ces premières règles entraîna la perte des deux entreprises; la ruine de celle de la Guyane fut encore plus prompte que celle du Mississipi ne l'avait été (t. II, p. 39).

Il n'y a ici que deux prêtres déportés qui aient pu travailler

à la terre. Ils sont parvenus à faire croître quelques légumes dans un espace de quatre ou cinq toises carrées; l'un va même y renoncer, parce que les fourmis et d'autres insectes dévorent ses plantes dès qu'elles approchent de la maturité.

L'autre était en France un frère convers, jardinier dans la maison de Sept-Fonds. Il demeure à une lieue de nous, solitaire, dans une cabane isolée et éloignée de tout autre établissement. Il y vit silencieux, contemplatif et laborieux; il se nourrit de poissons et de racines, et s'aperçoit à peine qu'il a quitté son couvent. Il cultive son enclos avec assez de succès, et ce bon ermite, si subordonné, à peine aperçu dans son monastère, est ici le plus indépendant, le plus utilement occupé et le plus abondamment pourvu de tous les déportés (t. II, p. 46).

.....A Saint-Domingue, sous le gouvernement de M. de la Luzerne et l'*administration de M. le marquis de Barbé-Marbois,* les forts du Port-au-Prince et la route du Cap à Jacmel ont été faits par des soldats blancs des régiments du Cap et du Port-au-Prince. « Les forts étaient établis dans les vases qui bordent la mer; la route, qui a cinquante lieues marines, traverse les marais de l'Artibonite, les vases de l'Arcahaye, les hautes montagnes de la Selle, des Gonaïves, de Plaisance et du Dondon. Ces travaux ont duré plus de deux ans; souvent on faisait jouer la mine; les soldats travaillaient à toutes les heures du jour. Il a péri bien des soldats, dira-t-on. Détrompez-vous; il n'en est mort qu'un, oui, un seul, et encore est-ce l'éclat d'une mine qui l'a tué. Le fait est si extraordinaire que, lorsque je le cite, je crains en vérité qu'on ne s'imagine que c'est un conte fait à plaisir; mais je vous assure, messieurs, que c'est la plus exacte vérité » (*Rapp. à la Comm. de la Mana*).

XCIII.

ADAM DE BAUVE.

1834.

M. Adam de Bauve, voyageur français, est l'un de ceux qui ont poussé le plus loin leurs courses à travers le continent de la Guyane. A plusieurs reprises, et pendant sept années (1828 à 1835), il s'enfonça dans les forêts vierges, suivit et reconnut les cours d'eau, et recueillit des détails neufs et très-intéressants sur la topographie de ces contrées. A son dernier voyage, il suivit l'Amazone jusqu'au *Rio negro*, remonta cette rivière jusqu'au *Rio branco*, celle-ci jusqu'à quelque distance de sa source, et de là, traversant la Cordilière nommée *Sierra parisine*, arriva sur l'Orénoque, où il s'embarqua pour descendre dans l'Océan. Plusieurs lettres de M. Adam de Bauve sur son voyage ont été insérées dans le *Bulletin de la Société de géographie*, années 1833 à 35.

En 1828, je résolus de remonter l'Oyapock, et de tâcher de reconnaître les diverses ressources que pouvait offrir un pays entièrement vierge. Le résultat de mon voyage fut de reconnaître la salsepareille, le copahu et le caoutchouc, arbre qui donne la gomme élastique.....

L'année suivante, je repris mon expédition au mois d'août. Je remontai le fleuve tant qu'il fut navigable, et alors je m'enfonçai à une certaine distance dans l'Ouest. Je recueillis une assez grande quantité de salsepareille pour couvrir au delà les frais de mon expédition. Jusqu'à cette époque, c'était toujours du Para qu'on avait tiré la salse, dont on fait une grande consommation dans la colonie pour le traitement des maladies cutanées des Nègres; quoiqu'on n'en ignorât pas entièrement l'existence, personne ne s'était occupé de la rechercher (*Bulletin, n°* 126 (1833), p. 202).

XCIV.

WILLIAM HILLHOUSE.

1835.

M. William Hillhouse, voyageur anglais, a exploré la Guyane anglaise et l'a étudiée dans ses parties habitées comme dans ses parties encore désertes. Il a publié à Londres les observations faites pendant ses voyages, et les *Annales Maritimes* en ont reproduit deux fragments assez étendus. Ces fragments sont tout ce que nous avons pu connaître de l'ouvrage.

Les cantons habités par les Indiens sont beaucoup plus sains que ceux qui bordent la côte; quoique voisins de l'équateur, l'élévation des terres tempère la chaleur, et l'épaisseur des forêts

entretient une fraîcheur salutaire. L'air des rivières passe, en général, pour engendrer de graves et nombreuses maladies; mais cette observation s'applique seulement à celles qui coulent à travers un terrain bas et marécageux, où s'amassent des exhalaisons morbifiques que les brises de la mer ne sont ni assez fortes ni assez continues pour dissiper. Dans toute l'étendue des terrains salés et où séjournent des eaux saumâtres, les fièvres sont très-communes; mais, au delà des irruptions de la marée, les bords des rivières ont une telle réputation de salubrité que, lors même que la population serait dix fois plus considérable, elle donnerait peu d'occupation à la médecine.

Quand on se rapproche des hauteurs sablonneuses de l'intérieur, l'écoulement naturel des eaux est si complet, et les torrents ont un cours si rapide qu'ils entraînent toutes les matières impures, et les eaux surabondantes qui franchissent leur lit sont aussitôt absorbées par le sable.

Des bois épais règnent généralement auprès des ruisseaux dont la température descend environ de cinq degrés au-dessous de celle des rivières qui, par la largeur de leur surface, donnent plus de prise à l'action du soleil. Pendant les nuits, où le thermomètre est de sept à huit degrés moins élevé que dans le jour, on peut comparer l'eau de la rivière à un bain chaud, et c'est à midi que sa température est la plus basse quand la chaleur est la plus forte, la rivière n'ayant pas encore recouvré celle qu'elle avait perdue vers la fin de la nuit (*Annales Marit.*, 1835, t. Ier, p. 179).

L'extrême salubrité du climat, les mœurs simples et la vie nécessairement frugale des Indiens donnent lieu de supposer qu'avant de connaître le rhum ils parvenaient à une vieillesse même avancée, car leurs breuvages fermentés sont si doux et si diurétiques qu'il y a peu d'inconvénients à en faire excès (*ibid.*, p. 181.)

Il n'est pas douteux que si la main du cultivateur s'étendait jusqu'aux collines de l'intérieur, et que ses soins et son intelligence pussent ajouter à la fertilité naturelle du sol et à tous les avantages qu'il présente, les cantons occupés par les Indiens seraient les plus agréables à habiter et les plus féconds des régions équinoxiales; on pourrait s'y procurer facilement et en abondance du poisson, de la volaille, des plantes potagères, de l'eau excellente, et on n'a pas à y craindre la fièvre ni les piqûres des moustiques.

La géologie de Demerary offre peu de variété. Le canton de Pemeroun et les côtes sont principalement composés d'une argile alluviale bleuâtre entremêlée d' une faible couche de sable, et sur la côte de Mahaica, de sable et de débris de coquillages. Toute cette partie de la colonie convient parfaitement à la culture de la canne à sucre, du coton et des bananes, et il n'existe peut-être pas dans le monde entier une terre d'une fécondité aussi admirable; jamais elle n'a besoin d'amendement quoiqu'elle produise par acre jusqu'à six mille livres de sucre et vingt milliers pesant de bananes par année.

En avançant dans l'intérieur, l'argile perd sa teinte bleue et devient graduellement jaune; dans ce dernier état elle est toujours revêtue d'une couche de résidu végétal appelé *Pégas* qui, formé de végétaux à moitié pourris à plusieurs pieds de profondeur en beaucoup d'endroits, rend la culture très-difficile. La banane ne réussit pas dans un pareil terrain, mais il est favorable au café qu'on y cultive principalement et dont les produits sont abondants et d'une excellente qualité.

Au delà des terres *Pégas*, règnent des chaînes de monticules sablonneux, coupés par des vallées et où se trouve un léger mélange d'argile. Ces cantons sont propres à la culture du café, du cacao, du rocou, de diverses sortes de fruits et de nombreuses productions alimentaires. Dans leur direction parallèle à la côte ils sont occupés par les Araouaaks (*ibid.*, p. 183).

XCV.

SOLEAU.

1835.

En 1834, d'après le vœu exprimé par le Conseil colonial de la Guyane française, M. Jubelin, gouverneur de cette colonie, expédia pour Surinam et Demerary la goëlette de l'État la *Philomèle*, commandée par M. Guyet. Ce bâtiment portait MM. Soleau, ingénieur, et Lagrange, habitant de Cayenne, chargés de recueillir des renseignements à l'effet de répondre à une série de questions relatives à l'état de l'industrie agricole dans les deux colonies étrangères. Le Conseil colonial de Cayenne a voté l'impression des notes remises par ces messieurs à leur retour.

M. Soleau a, de son côté, publié des *Notes* sur les Guyanes et les Antilles, dans les *Annales Maritimes*, de juillet 1834.

Voici les nombres qui, pour Surinam, nous ont été dits approcher le plus de la moyenne : En déduisant du nombre d'individus au travail les ouvriers d'art qui ne font pas partie de ce qu'on appelle nègres de terrain, tels que charpentiers, maçons, etc., on compte de 7000 à 9000 livres de sucre par nègre qu'on peut mettre par jour au terrain, pour le produit d'une année.....

A Cayenne, on fait souvent de nouveaux entourages, on plante tous les ans dans des terres neuves, et l'on renouvelle complétement les plantations de coton. — A Surinam, ce sont toujours les mêmes terres qui travaillent et que le coton n'épuise pas. On se contente tous les ans, dans la saison convenable, de planter entre les cotoniers le quart ou le tiers du nombre des pieds contenus dans la pièce. La récolte est ordinairement de 4 à 500 livres par carré (*Note sur les colonies de Surinam et de Demerary*, Cayenne, imprimerie royale, 1835).

On peut donc conclure, je crois, que, si par le trop grand nombre de propriétaires une grande partie des esclaves ne se trouvait pas détournée de sa culture, si la colonie n'avait pas été malheureusement en grande partie fondée dans les terres les moins fertiles du pays, et qui emploient en pure perte une grande partie des bras, si les ateliers n'avaient pas été disséminés sur un immense territoire, dissémination qui est la cause de l'imperfection des travaux, du sort peu heureux des nègres et de la mortalité qui les décime, des immenses ravages occasionnés par les animaux qui, se réfugiant dans les parties incultes, viennent dévorer les denrées que l'on cultive ; on peut donc conclure, dis-je, que, sans toutes ces causes, il eût été probablement possible à la Guyane de prospérer.

En effet, pour peu que l'on parcoure ce pays, combien n'a-t-on pas lieu d'admirer ce luxe grandiose de végétation, dont on ne peut avoir l'idée dans les pays tempérés ! Quelles belles récoltes donneraient ces terres, dont trente ans de culture sans engrais ont à peine affaibli les qualités productives, et auxquelles, si on a un reproche à faire pour certaines cultures, c'est d'être trop végétatives ! Quelles ressources ce pays offrirait un jour à la France, si, trop peuplée, la France avait besoin d'écouler un excédant de population ! Sans doute, dans ce cas, les premiers colons qui, marchant en avant de la colonisation qui devra tou-

jours se faire du littoral à l'intérieur, se trouveront comme les colons actuels à proximité du marécage à dessécher, pourront s'en ressentir ; mais quand on ne desséchera et défrichera que de proche en proche, on pourra réussir : la conquête sera plus lente, mais elle offrira moins de dangers. Ajoutons à ce tableau que je viens de présenter, que le caractère mobile et inconstant du colon a été aussi la cause du peu de revenus faits par cette colonie ; en effet, dans l'espace de quelques années, on a vu la plus grande partie des habitants changer de culture, et perdre ainsi, dans de nouvelles plantations qui exigent toujours un certain temps pour être en rapport, plusieurs années de revenus (*Annales Marit.*, 1834, t. II, p. 11).

Toutes les terres au vent de Cayenne sont de cette nature et d'une fertilité extrêmement remarquable. L'île de Cayenne et ses environs sont occupés par des établissements de vivres, de rocou et de girofle. La portion du littoral sous le vent du chef-lieu se divise en trois parties, dont la première, la plus voisine de Cayenne, a quinze lieues de long et est occupée par des établissements de coton ; la deuxième, de quinze lieues de long, à la suite, est occupée par des ménageries ; la troisième, de vingt lieues de long, est complétement déserte, à l'exception du petit espace qu'occupe la Mana, essai de colonisation dont je ne parle pas ; en sorte que la petite population que je viens d'indiquer est disséminée non-seulement sur une longueur de cinquante lieues de côtes environ, mais encore le long des rivières sur lesquelles cette population s'étend quelquefois jusqu'à vingt lieues de profondeur, en remontant. Cette population se trouve donc disséminée sur une étendue de terrain de 3 millions d'hectares environ, qui fourniraient facilement du travail à 1 million de nègres, quelle que fut la culture adoptée ; le terrain cultivé n'occupe donc pas $\frac{1}{100}$ du terrain non cultivé qui l'avoisine : quelles communications peut-on alors établir entre des établissements de ce

genre ? On sent quelle imperfection elles doivent avoir, et combien peu la dépense est en rapport avec l'utilité (*ibid.*, p. 15).

Les terres hautes, qu'on ne fume pas, sont considérées comme peu fertiles, parce qu'elles ne produisent presque plus quand elles ont donné deux ou trois récoltes ; alors on les abandonne pour les laisser reposer; les bois repoussent ; quand ils ont atteint une grande hauteur, on les abat de nouveau pour faire travailler les terres qu'on abandonne encore; voilà la méthode de culture, qui ressemble à celle de l'Indien, il me semble difficile qu'on ne puisse pas faire mieux.

Quand ces terres hautes sont garnies de rocou ou de girofle, elles travaillent un peu de temps, parce que ces arbustes demandent du temps pour venir; mais on finit par abandonner toujours les plantations quand elles ne produisent plus, sans jamais les fumer.

C'est ainsi que l'on cultive l'île de Cayenne et ses environs.

Les terres basses, qu'on ne fume pas plus que les terres hautes, produisent indéfiniment, sans jamais s'user, et sont cultivées à la méthode hollandaise; ce sont presque les seules qui fournissent quelque chose à l'exportation, quoiqu'elles n'emploient qu'un petit nombre de bras.

Enfin il existe une troisième nature de terre qui participe de la terre haute par sa composition et de la terre basse par son peu de déclivité.

Ces terres, noyées en grande partie par les pluies de l'hivernage, ne produisent que des herbes qui nourrissent des troupeaux de bestiaux; telle est la nature de celles qui se trouvent à la suite des cotonniers et qu'on nomme savanes.

Telles sont les principales divisions du sol de la Guyane. Si le siége de l'administration n'eût pas été placé dans l'île de Cayenne en terre haute, si les établissements ne s'étaient pas trouvés disséminés tout autour de ce chef-lieu, et si le Gouver-

nement eût formé sur la rivière d'Approuague son premier établissement, en n'accordant de concessions que dans les terres fertiles des bords de cette rivière, consacrant, par exemple : aux cotons les bords de la rivière qui avoisinent la mer ; aux sucreries et aux caféries les terrains qui viennent après , en remontant ; au girofle, au rocou et aux vivres les terrains supérieurs, la colonie de Cayenne, avec sa population, aurait pu exporter pour 6 millions au moins de denrées, sans voir cette population diminuer, comme cela arrive maintenant ; et peut-être, en travaillant bien, eût-elle pu exporter jusqu'à 7 et 8 millions ; et qu'on ne croie pas que ce chiffre est exagéré. Dans la colonie anglaise de Demerary, établie sur la rivière du même nom et dont les terres sont identiques avec celles de la rivière d'Approuague, soixante-dix-sept mille esclaves fournissent à une exportation de 32 millions de francs (*ibid.*, p. 16).

CXVI.

F. A. ROUX.

1837.

M. F.-A. Roux, chirurgien de la marine royale, membre correspondant de la Société médico-chirurgicale de Montpellier, se présentant à la faculté de cette ville pour en obtenir le grade de docteur en médecine, choisit, pour sujet de sa thèse publique, des études médicales sur la Guyane française, où il avait eu occasion de se livrer à des observations pratiques. Cette thèse a été insérée *in extenso* dans les *Annales Maritimes* de 1837.

Quoique placée bien près de l'équateur, la Guyane ne jouit, comparativement aux autres contrées qui partagent cette condition topographique, que d'une température moyenne, j'allais dire peu élevée. Ainsi le thermomètre se maintient d'ordinaire entre 24° et 26° cent.; rarement il dépasse 28° : tandis qu'à Sierra-Léone, au Sénégal et en d'autres lieux de la côte d'Afrique, qui gisent par une latitude encore plus Nord, on le voit souvent dépasser 98° de Farenheit..... Sierra-Léone, le Sénégal, la Guyane sont, les uns et les autres, sous la zone torride et dans le domaine des vents alizés; mais les deux premiers reçoivent ces vents chargés des exhalaisons brûlantes des sables de l'intérieur : « Aussi semble-t-il, dit Volney, qu'on y respire à la bouche d'une fournaise, » tandis qu'ils ne parviennent à la Guyane que rafraîchis par leur passage à travers l'Atlantique (*Ann. marit.*, 1837, deuxième partie, t. II, p. 951).

Les phénomènes anémoscopiques présentent, à la Guyane, cette régularité qui les caractérise sous la zone torride. Les vents alizés y règnent à peu près exclusivement; ce sont des brises de Nord-Est qui déclinent de plus en plus à l'Est et passent quelquefois au Sud-Est. endant l'hivernage, ils font place à des vents éphémères de Nord, et, dans la belle saison, aux vents de terre qui soufflent alors chaque matin. Excepté ces derniers, tous ces vents ont une direction telle qu'ils soufflent de la mer vers l'intérieur, circonstance favorable dont j'apprécierai bientôt tout le bienfait. Leur intensité n'est jamais excessive, et la Guyane paraît être à l'abri de ces formidables ouragans qui de temps à autre bouleversent les Antilles.

Parmi les plus utiles produits des plantes de la Guyane, il faut citer en première ligne le sucre, le café, le rocou, le girofle, le coton, le cacao, le poivre, la cannelle, la muscade, le baume de copahu, le simarouba, le tamarin, le ricin, le gaïac, une foule de lianes ou de plantes douées de propriétés médicina-

les fort actives, jusqu'ici fort mal appréciées; la plupart des plantes potagères d'Europe; à titre de vivres : le manioc, les ignames, le riz, le maïs, le chou-palmiste. Au nombre des fruits il faut citer, comme les plus savoureux ou les plus nécessaires, la banane et la bacove, qui, à elles seules, représentent les éléments d'une alimentation salubre; l'ananas, les sapotilles, la maritambourg, la barbarine, les oranges, les citrons, la pommecannelle, le corossol, les mangles, la gouyave, l'avocat, l'abricot, le mombin, le cocotier, l'arbre à pain, la grenade (*ibid.*, p. 953).

Ce n'est qu'aux heures de la journée où la chaleur est la plus forte que les miasmes se produisent; mais ils sont alors rapidement entraînés dans les couches supérieures de l'atmosphère et restent sans action. Quand surgit quelque événement météorologique susceptible d'abaisser la température, l'air qui les tient en suspension se condense et les dépose alors aux surfaces de rapport qui lui sont offertes. Voilà pourquoi il est si dangereux de séjourner la nuit dans les lieux marécageux, d'y dormir, etc., etc.

Les créoles des Antilles, et généralement tous les habitants des pays chauds, ne craignent rien tant que d'être mouillés par la pluie; sans être entièrement inoffensif, cet accident ne présente pas un grand danger à la Guyane dans les circonstances ordinaires. La seule action mauvaise qui en pourrait résulter serait un refroidissement plus ou moins subit si le corps était en sueur, et l'obligation de conserver des vêtements mouillés, chose toujours nuisible (*ibid.*, p. 954).

Toutes les habitations sont établies au bord de la mer, des fleuves, des rivières, à l'embouchure des criques. Cette élection de domicile ayant été déterminée par des considérations relatives à la fertilité des terres environnantes, n'est souvent rien

moins que favorable à la santé de ceux qui l'ont faite. Toutes ces habitations sont placées fort loin les unes des autres; aussi les travaux de desséchement accomplis aux environs de chacune d'elles sur la faible échelle de l'individualisme, sont-ils restés sans résultat sur la salubrité générale du pays. Dans les quartiers montagneux, on les a bâties au sommet des mornes; disposition sage, mais qui ne peut mettre à l'abri de l'humidité, des variations de température, qui sont là plus intenses et plus marquées que partout ailleurs (*ibid.*, 955).

La ville de Cayenne est sans contredit le point le plus salubre de la colonie; ce qu'elle doit, partie à son heureuse exposition, partie aux travaux de desséchement qu'on a effectués dans ses alentours. Les nouveaux débarqués devraient s'y fixer quelque temps avant d'aller s'établir dans l'intérieur. Sa rade est également salubre; largement ouverte aux brises du large, elle se trouve au vent de tous les foyers d'infection : aussi les équipages des bâtiments qui y stationnent conservent-ils leur santé, si les officiers savent imposer à leurs hommes une ligne de conduite et les précautions hygiéniques convenables (*ibid.*, p. 957).

Rien n'est plus rare que de voir les créoles atteints de ces nombreuses infirmités qui, en France, peuplent nos maisons orthopédiques. Les exemples de longévité ne sont point rares à la Guyane, et la majeure partie est représentée par des femmes.

Les enfants sont élevés avec toute la liberté désirable; et c'est bien certainement cette incessante gymnastique de leur enfance, jointe à l'uniformité de la température, qui les préserve d'une foule d'infirmités que l'Europe voit éclore (*ibid.*, p. 959).

XCVII.

WALCKENAËR.

1837.

Le nom de M. le baron de Walckenaër fait depuis long-temps autorité en tout ce qui se rattache aux questions géographiques.

On sait qu'en 1836 le Gouvernement français, à la demande des habitants de la Guyane, fit établir, dans une petite île du lac Mapa, au Nord de la rivière de Vincent-Pinçon, un poste militaire destiné à protéger contre les brigandages des Brésiliens de Para les ménageries qu'on avait projeté d'établir dans ces magnifiques savanes. M. de Valckenaër publia, un an après, dans les *Nouvelles Annales des voyages,* un *Mémoire* où il examinait les résultats déjà acquis, et l'importance future de cet établissement.

Aux yeux du savant géographe, l'acclimatement des Européens était une question complétement résolue par les faits qui venaient de s'accomplir à Mapa. Quant aux espérances qu'on était fondé à concevoir de l'exploitation des ménageries, elles lui apparaissaient des plus séduisantes.

Malheureusement, le poste de Mapa fut, comme on sait, abandonné provisoirement peu de temps après, sur les réclamations du Brésil, soutenant que la contestation relative aux limites étant toujours

pendante, l'occupation du territoire en litige était prématurée. Depuis cette époque les choses en sont restées au même point. Le Gouvernement français, après avoir commis la faute de prendre au sérieux les prétentions élevées par le Portugal, n'a cessé de l'aggraver depuis, en acceptant tous les prétextes dilatoires par lesquels le Brésil s'efforce d'ajourner indéfiniment la reconnaissance de nos droits.

La rivière Mapa, comme on le voit sur la carte, a l'une de ses ramifications qui conduit dans le lac de ce nom; sa branche principale contourne, à peu de distance dans le Nord et dans l'Ouest, le littoral du lac, et se dirige ensuite dans l'Ouest, ayant toujours beaucoup de profondeur. Le gouverneur a fait parcourir cette branche pendant vingt lieues, et ses eaux ne paraissent point diminuées; ce qui prouve qu'elle vient de loin et qu'elle reçoit de nombreux affluents. Pendant quinze lieues de son cours, elle est bordée de terres d'alluvion d'une grande fertilité, mais qui, dans la saison humide, sont à toutes les marées couvertes de quelques centimètres d'eau salée. On pourrait à peu de frais tirer parti de ces terres vierges en creusant des fossés, en élevant des digues comme dans les terres basses de Surinam et de Cayenne. Après ces quinze lieues, le fleuve traverse des savanes naturelles, comme celles du Para, et qui, comme elles, sont propres à l'éducation du bétail, source immense de richesses pour nos voisins. Ces savanes s'étendent, dans l'Ouest, dans un espace de quatre ou cinq lieues, jusqu'à la limite des forêts vierges, qui sont aussi vieilles que le monde. Là, dans ces forêts, commence la ligne des terres arables, bonnes pour toutes les cultures qui n'exigent point une constante humi-

dité. Des fleuves nombreux sillonnent toute cette partie, et ils doivent ajouter à la facilité des communications comme à la fertilité du sol.

On voit, d'après cet exposé rapide, qu'à partir de l'embouchure de la rivière de Mapa, en suivant tout le contour du lac et jusqu'à deux ou trois lieues dans l'intérieur, le sol est composé de terres d'alluvion éminemment propres à la culture du coton, du sucre, du rocou, du riz, etc. Ensuite viennent les savanes naturelles, qui ont six lieues de profondeur et qui s'étendent jusqu'à l'Oyapock, du moins tout nous le fait supposer. Là, on pourrait élever des millions de bœufs, de chevaux qui alimenteraient toutes les colonies occidentales; on y ferait du *tasso*, comme nos voisins, et les cuirs viendraient ajouter à nos produits. Dans les grands bois commencent les terrains accidentés, présentant tantôt un sol fertile, tantôt des lieux arides, comme dans tous les pays montueux; mais, dans ces bois, on trouve le *caoutchouc*, la salsepareille, les bois d'ébénisterie les plus rares. En détruisant ces forêts, la terre conviendrait parfaitement à la culture du café, du tabac, des épices et du cacao.

Depuis le cap d'Orange jusqu'au cap Nord, que l'on regarde comme nous appartenant, la côte est sillonnée de nombreuses rivières qui toutes aboutissent à des lacs où l'on trouve une foule de poissons propres à produire l'huile recherchée dans le commerce, et à faire des salaisons d'un facile débit. Le Para ne s'approvisionnait de poisson salé que dans ces lacs; et les Indiens pêcheurs étant près de nous, la Guyane va jouir de cette nouvelle branche d'industrie. Déjà des habitants de Cayenne ont été établir des pêcheries; bientôt, sans doute, le succès en fera créer d'autres.

L'île de Maraca ou du cap Nord n'est séparée de l'embouchure de la Mapa que par un canal de deux lieues. Elle a quinze à dix-huit lieues de tour et ses terres sont d'une grande fertilité

Sur toutes les cartes, cette île est portée comme formée de terres noyées ; c'est une erreur. Jadis, en effet, il est probable qu'elle était couverte à toutes les marées ; mais aujourd'hui le sol n'est inondé que cinq ou six jours dans l'année, et seulement dans les syzygies qui ont lieu à l'époque des grandes pluies, et du débordement des fleuves. Et encore jamais on n'a vu sur le sol plus d'un à deux pouces d'eau ; il y aurait donc fort peu de travail à faire pour le garantir des rares invasions de la mer. L'île est ombragée d'arbres de haute futaie ; elle renferme une quantité prodigieuse de cerfs, de biches et de léopards, ce qui prouve que les eaux ne la couvrent jamais entièrement. Au centre, on trouve un vaste lac d'eau douce dans lequel on pêche le *lamentin*, qui donne une huile précieuse pour les arts et même pour la nourriture des Indiens (*Annales des voyag.*, 1837, t. III, p. 11).

Depuis neuf mois, plus de cent Français sont établis sur l'île de Mapa, et il n'y a eu aucun mort. Très-peu de soldats sont entrés à l'hôpital, et seulement pour de légères indispositions. Sous le rapport de la salubrité, le problème est donc encore résolu ; il est prouvé maintenant que le climat de Mapa est beaucoup plus sain que celui de Cayenne.

Maintenant, on se demande que va faire le Gouvernement de ces nouvelles possessions ? Il est certain, et ceux qui ont séjourné dans ce pays en ont l'intime conviction, que les Européens pourraient très-bien vivre sous l'équateur ; pour cela il ne faut que deux conditions : aimer le travail et être sobre. Que de familles pourraient s'enrichir en quelques années, si elles venaient s'établir à Mapa ! Mais il faudrait que le Gouvernement vînt à leur secours et s'en occupât pendant un an ou deux (*ibid.*, p. 16).

XLVIII.

FERDINAND DENIS.

1837.

M. Ferdinand Denis, qui a visité une partie assez étendue de l'intérieur du Brésil, est l'auteur de plusieurs ouvrages d'un grand mérite sur la géographie, l'histoire, la littérature, etc., de quelques-unes des contrées Sud-américaines. Il a été frappé surtout, nous a-t-il dit, de la richesse et de la prospérité relative de la province de Pernambuco, au Brésil, province dans laquelle une grande partie de la population blanche se livre, à côté et à l'égal des nègres, à la culture des denrées coloniales. On sait que la position géographique de la province de Pernambuco est, au Sud de l'équateur, à peu près la même que celle de la Guyane au Nord; aussi avons-nous emprunté quelques lignes au curieux chapitre que M. Ferdinand Denis lui a consacré dans sa *Description du Brésil* (*Univers pittoresque*) : M. Ferdinand Denis a publié, en outre, une *Histoire* et un *Résumé de l'histoire de la Guyane*, etc., etc.

Population agricole de Pernambuco. — Nous avons essayé de faire connaître en quelques mots les divisions politiques de Pernambuco, la fertilité de son territoire, la variété de

ses productions, et surtout la disposition de ses habitants à se livrer aux travaux de l'agriculture; nous avons fait voir que les blancs travailleurs y étaient en beaucoup plus grand nombre que dans les autres provinces. Nous ferons connaître maintenant la hiérarchie qui existe dans cette classe intéressante.

Les *Senhores d'engenho* sont les seuls propriétaires des terrains ; je ne connais d'exception qu'en faveur de quelques chapelles édifiées il y a cent ou cent cinquante ans par la piété des Portugais, et dotées de quelque cinquante ou soixante arpents de terre restés incultes. L'étendue de terrain possédée par les sucreries est donc immense, les capitaux qui les exploitent sont bien moins considérables qu'ils ne l'étaient dans nos îles françaises; ce sont les plus forts établissements qui ont de cent quarante à cent cinquante nègres. Il ne faudrait compter l'importance des sucreries que par le nombre de leurs nègres, s'il n'existait ici l'établissement des *lavradores.*

Les *lavradores* sont des métayers sans baux; ils cultivent la canne, mais n'ont point d'usines; ils envoient à la sucrerie dont ils relèvent les cannes qu'ils ont recueillies, là elles sont converties en sucre : moitié appartient au *lavrador*, moitié au suzerain; celui-ci garde le sirop, mais fournit les caisses ; chacun paye séparément la dîme de sa portion.

Les *lavradores* ont communément de six à dix nègres en propriété, et manient eux-mêmes la houe; ce sont des Brésiliens d'origine blanche, peu mélangés de mulâtres. J'ai compté de deux à trois lavradores par sucrerie.

Cette classe est vraiment digne d'intérêt, puisqu'elle a quelques capitaux et qu'elle travaille (*le Brésil*, p. 266).

Placée dans une situation avantageuse pour le commerce, richement pourvue par la nature de tous les végétaux utiles, la

Guyane semble n'attendre, comme les pays dont elle est entourée, que des bras laborieux qui veuillent bien exploiter ses immenses forêts et ses savanes incultes. Un fait malheureusement trop prouvé, a jusqu'à présent éloigné un grand nombre d'agriculteurs. Nous voulons parler de l'insalubrité de quelques districts inondés par des fleuves et trop peu élevés pour laisser un facile écoulement aux eaux qui les couvrent. Des hommes entreprenants ont cependant donné une preuve incontestable qu'un travail soutenu et surtout bien dirigé pouvait convertir ces plaines marécageuses en des champs fertiles. Les Hollandais, accoutumés à conquérir en Europe leur territoire sur l'Océan, ont porté dans le Nouveau-Monde l'industrie qui les distingue de toutes les nations, et l'on a vu dans la colonie de Surinam que rien n'est impossible à la persévérance des hommes (*la Guyane*, p. 3).

Les Français, qui avaient été à même de choisir le lieu de leur premier établissement, ne s'étaient point trompés en adoptant le territoire connu pendant si longtemps sous le nom de France équinoxiale. Cette contrée, limitrophe des possessions portugaises, possède presque tous les produits du Brésil, et aurait pu, au moyen d'une saine administration, arriver au plus haut degré de prospérité. On ne peut se dissimuler que l'on n'ait beaucoup exagéré les dangers que doivent y courir les nouveaux colons. Tous les districts ne sont pas également malsains, et vers l'intérieur surtout il paraît qu'on pourrait former de nombreux établissements avec la plus grande sécurité (p. 5).

XCIX.

RONMY.

1839.

M. Ronmy, commandant du génie, ancien président du Conseil colonial de la Guyane française, est encore aujourd'hui habitant et propriétaire dans cette colonie. Chargé, en 1836, d'aller reprendre officiellement possession de nos limites, et d'établir à Mapa un poste militaire, M. Ronmy eut occasion de visiter les magnifiques savanes qui s'étendent sur ce point jusqu'à une assez grande distance de la côte, et forma le projet d'y établir une vaste ménagerie capable de fournir du bétail, non-seulement à Cayenne, qui fait venir de la France une partie de sa viande de boucherie, mais encore à la consommation des Antilles. M. Ronmy rédigea un *Mémoire* où il exposait les bases de cet établissement. Mais l'abandon précipité du poste de Mapa ne lui permit pas de donner suite à ce projet.

Il nous reste à parler d'une autre opération, qui, pour être moins importante, n'en mérite pas moins l'attention des capitalistes qui voudraient s'occuper de la Guyane méridionale. Il s'agit de l'introduction du bétail dans les savanes qui se trou-

vent entre l'Oyapock et l'Araouari. Par quelque rivière que l'on pénètre dans ce vaste territoire, on arrive toujours à des savanes ; mais c'est surtout vers Mapa qu'elles paraissent réunir les meilleures conditions, par leur analogie complète avec celles de Maraca, dont elles ne sont séparées que par un bras de l'Amazone. Seules peut-être dans toute l'Amérique elles sont encore dépeuplées.....

Maintenant que le Gouvernement français est décidé à garder ce territoire, sur lequel il a des droits incontestables, on doit s'empresser de l'utiliser, et le moyen le plus sûr, le plus prompt, le moins dispendieux et le plus productif, est sans doute de peupler de bétail ses immenses savanes.....

Pour première démarche, il faudrait s'assurer de la concession ou de la vente d'un terrain assez vaste pour développer l'entreprise sur une grande échelle, et ensuite provoquer la formation d'une compagnie particulière au capital de douze cent mille ou au moins un million de francs.

De toutes les routes pour entrer dans les savanes, la plus facile paraît, jusqu'à présent, être la rivière de Mapa, qui offre un port profond et assez sûr, quoique difficile à la sortie.

Une concession limitée d'une part par la mer, depuis Mapa jusqu'à Carsewène, et qui pénétrerait par deux lignes Sud-Ouest, partant des embouchures de ces rivières, jusqu'à une profondeur de dix lieues dans les terres, offrirait un espace convenable. On y trouverait, abstraction faite des bois, lacs et rivières, plus de cinquante lieues carrées de savanes, ce qui assurerait la nourriture de 50 mille têtes de bétail.

En effet, on sait qu'une lieue carrée peut nourrir au moins mille têtes; ce chiffre est un minimum, car, dans certaines terres basses, la même surface peut en nourrir trois ou quatre fois autant. Il y a dans le Brésil et près de nous, dans le Maraca, Caviana, Meschiana, et autres îles des Amazones, de nombreux exemples où ces faits pourraient être vérifiés et étudiés. La pe-

tite île de Meschiana, entre autres, appartenant au baron de Jaquarrari, contenait avant la dernière révolution du Para, plus de vingt mille têtes, sur moins de seize lieues carrées de surface.

Sur cent vaches mises dans les savanes, soixante seulement porteront chaque année. Sur les soixante produits, la moitié périront avant d'être propres à la reproduction ou à la boucherie. Mais si l'on observe qu'après la troisième année les premiers produits entreront eux-mêmes en rapport, on verra que l'accroissement annuel dépassera trente-trois pour cent. C'est aussi ce que l'expérience réalise le plus souvent; et, quand on établit une nouvelle ménagerie dans une localité convenable, on la voit ordinairement se doubler tous les trois ans, jusqu'au jour où, ayant atteint l'extension que comporte l'étendue des pâturages, elle reste stationnaire.....

Il est donc probable qu'une importation de cinq mille têtes, faite dans l'intervalle de quatre années, atteindrait, en moins de douze ans, le nombre de cinquante mille têtes, que nous avons supposé être la limite donnée par la concession ci-dessus décrite, laquelle, arrivée à ce point de prospérité, obtiendrait facilement tous les agrandissements dont elle pourrait avoir besoin.....

Ce ne serait qu'après la cinquième année qu'on commencerait à avoir des élèves propres à l'exportation. Ces produits, qui se compteraient d'abord par deux cent cinquante, cinq cents, mille têtes, atteindraient bientôt le chiffre de quatre à cinq mille par année, résultat considérable, puisqu'il finira nécessairement par égaler et dépasser annuellement le nombre total des importations. La position heureuse de Mapa, au vent de Cayenne, Surinam, Demerary, et des Antilles, en assurera toujours le débouché à des prix avantageux.

Il paraît donc démontré qu'une compagnie qui obtiendrait ou achèterait le terrain que nous avons décrit, et en entreprendrait l'exploitation avec des capitaux suffisants, atteindrait, dans un temps assez court, les plus brillants résultats.

C.

REYNAUD.

1839.

M. Reynaud, enseigne de vaisseau, fit, en 1837-38, un voyage dans l'intérieur de la Guyane, et visita les savanes situées entre l'Oyapock et l'Amazone. Le *Mémoire* qu'il écrivit à ce sujet a été inséré dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, de janvier 1839.

Les forêts et les savanes, les savanes surtout, voilà, si je ne me trompe, l'élément fondamental de la richesse de la contrée dont je viens de donner un aperçu. Que l'on compare cette contrée, aujourd'hui déserte et inféconde, avec cette même contrée couverte des troupeaux et de la population que ses immenses savanes lui permettraient d'entretenir! Ces herbes, qui pourraient être la source de tant de biens, tombent chaque année sur la terre sans avoir donné aucun profit, tandis qu'un peu plus au Sud, sur les mêmes terrains, sur le prolongement du même système géographique, elles sont pour les Brésiliens le sujet d'un revenu considérable. A l'île de Mischiane, je me retrouvais au milieu de la même végétation que j'avais incendiée quelque temps auparavant au-dessus du lac de Mapa pour m'y frayer un passage; je foulais aux pieds le même sol; mais au lieu de la triste solitude du désert, j'étais entouré de vastes troupeaux, errant en liberté dans ces pâturages, sous la surveillance de quelques cavaliers chargés de les garder. L'île de Mischiane, qui n'a

guère que quinze lieues carrées, possède aujourd'hui quatorze mille têtes de bétail; il y a quelques années, avant les dévastations causées par les Tapouis dans les possessions des Brésiliens, elle en nourrissait vingt-cinq mille, à ce que m'a dit le directeur de l'établissement. Combien de milliers, je veux dire de millions, ne pourrait-on pas en établir dans les savanes qui s'étendent sur toute la longueur de cette région naturelle, depuis la rivière de Saint-Hilaire jusqu'à celle de l'Oyapock! Voilà une immense ferme de bétail que la France est maîtresse de se créer lorsqu'elle le voudra, et sur laquelle, jusqu'à présent, il n'existe pas une seule bête à cornes. Je ne crains pas de me hasarder en disant qu'il est dans l'ordre des possibilités que cette partie de la Guyane, aujourd'hui si négligée, grâce à ces savanes dont l'exploitation s'accorde si bien avec le naturel particulier des véritables indigènes, domine un jour, ou tout au moins contre-balance par son intérêt tout spécial la Guyane purement agricole, la seule dont on ait jusqu'à présent tenu compte.

J'ai cherché à démontrer, dans ce mémoire, que nous avions sous notre main, dans une région jusqu'ici délaissée et presque inconnue de notre territoire de la Guyane, région appartenant au même système que les bords de l'Amazone, le premier élément de la richesse, qui est la terre fertile; je le termine en exprimant l'espérance que l'autre élément, qui est la population, ne lui fera pas longtemps défaut, et que nos belles savanes deviendront pour nous, dans un prochain avenir, comme elles le méritent, le sujet d'une exploitation toute nouvelle dans nos colonies.

CI.

MONTGOMERY-MARTIN.

1839.

L'ouvrage de Montgomery-Martin sur la statistique des colonies anglaises, est, à juste titre, le plus estimé de tous ceux qui avaient paru jusqu'alors sur ces questions. Il jouit, en Angleterre, d'une confiance non contestée pour tout ce qui touche aux faits dans le présent et le passé des établissements coloniaux de la Grande-Bretagne. M. Jules Lechevalier a traduit une partie de cet ouvrage parmi les *Pièces justificatives* de son *Rapport sur les questions coloniales*. Il a fait précéder cette reproduction d'un avertissement où nous lisons : « L'esclavage et la traite ont englouti le passé des » colonies occidentales, et détruit chez elles les tra- » ditions d'industrie régulière qui commençaient à » se former. C'est un fait que la plupart des colo- » nies intertropicales ont d'abord été peuplées et dé- » frichées par les blancs. Ce fait résulte de l'histoire » des colonies espagnoles, portugaises, bataves et » françaises, et se trouve établi, pour les possessions » aujourd'hui anglaises, dans les dix-neuf colonies » qui font l'objet du présent travail.

» La *Barbade*, *Antigoa*, *Montserrat*, *Anguille*, » *Nevis*, après avoir été découvertes et nommées » par les Espagnols et par les Portugais, ont été » peuplées par des blancs de race anglaise; *Tabago*, » le *Cap de Bonne-Espérance*, la *Guyane*, par les » Hollandais; *Sainte-Lucie*, *Maurice*, *Saint-Vincent*, » la *Grenade*, la *Dominique*, *Saint-Christophe*, par » des blancs de race française; la *Jamaïque*, la *Tri-* » *nité*, *Honduras*, par des blancs de race espagnole.

» Ce sont de petites troupes d'aventuriers, sous la » conduite de gentilshommes ruinés et de flibustiers » intrépides, qui ont commencé le travail de la co- » lonisation dans la plupart de ces établissements, » sans capitaux, sans lumières commerciales et » financières, sans expérience agricole et indus- » trielle. Les établissements qui sont organisés de » la manière la plus régulière ont eu lieu sur des » terres concédées à de grandes maisons seigneu- » riales : la Barbade, à la famille de Willoughby; » et Antigoa, à la famille des Codrington. Ces fa » milles ont cédé leurs droits à des marchands qui » n'ont jamais eu que des moyens d'exploitation » très-limités.

» Il est à présumer néanmoins que, si, par un en- » semble de circonstances qu'il ne s'agit en ce moment » ni d'énumérer ni d'apprécier, la traite des Afri- » cains n'était pas venue fournir un moyen de se pro- » curer des ouvriers par voie d'émigration forcée, et

» si, d'autre part, un faux système de commerce
» n'avait pas fait préférer le travail par voie de con-
» trainte au travail salarié, un courant régulier de
» population se serait formé peu à peu, lentement,
» mais sûrement, et sans que la société coloniale
» eût besoin de subir ni les terreurs et les dou-
» leurs du régime improductif de l'esclavage, ni la
» crise longue et pénible d'une nouvelle organisa-
» tion du travail.

» Sous l'influence de la traite des noirs, on voit
» cesser tout à coup l'émigration des blancs, qui
» d'abord se développait à Montserrat et à Saint-
» Christophe à tel point qu'en une seule année,
» et encore aussi loin qu'en 1715, plus de 6000 co-
» lons de race européenne étaient venus s'établir
» dans cette colonie.

» M. Montgomery-Martin remarque cependant
» avec beaucoup de justesse que le climat de cer-
» taines parties des Indes Occidentales, où l'on a
» pensé jusqu'ici que la race noire pouvait seule
» supporter le travail des champs, était aussi dif-
» férent du climat d'Afrique que du climat d'Eu-
» rope, et que le noir y avait la même lutte à sou-
» tenir que le blanc, moins toutes les ressources
» matérielles et morales dont celui-ci peut dispo-
» ser. Au nombre des avantages spéciaux des hom-
» mes de race blanche, M. Montgomery-Martin fait
» valoir avec raison le degré d'énergie résultant de

» l'éducation morale et de la culture intellectuelle. » Les forces de la vie morale, l'activité et la ten- » sion de l'esprit sont, en effet, les plus puissants » moyens de lutte et de victoire contre l'action » malfaisante de la nature extérieure. » (*Rapport sur les questions coloniales,* in-fol. Impr. Royale, 1842, t. 1er, p. 100 et suiv.)

Deux saisons humides et deux saisons sèches marquent la révolution de l'année; chacune dure trois mois. Les premières comprennent les mois de décembre, janvier et février, et ensuite ceux de juin, juillet et août : pendant ces mois, le thermomètre est au plus bas, et le vent de terre, qui est moins sain que la brise de mer, ne cesse de régner. Les saisons de sécheresse sont très-agréables : le jour commence à poindre à quatre heures, un ciel d'azur foncé se découvre graduellement, et le soleil, se levant de l'Océan, le parcourt sans aucun nuage jusqu'aux montagnes de l'intérieur, derrière lesquelles il disparaît; à six heures une brise bienfaisante se fait sentir, ranime et vivifie la nature, et continue de souffler en augmentant de force jusqu'à six heures du soir; à ce moment elle diminue, mais assez souvent elle reprend encore pendant la nuit. Durant la saison humide, le vent est fréquemment Sud et Ouest : alors la pluie tombe par torrents, et quelquefois pendant deux ou trois jours sans interruption, tant sur la côte que dans l'intérieur. On reconnaît que la fertilité de la Guyane anglaise est plus grande que celle de la côte continue de l'Orénoque. On attribue ce fait aux eaux de l'Essequibo, du Demerary et du Berbice, qui ont moins de pente que celles du majestueux Orénoque. La fièvre jaune, si jamais elle y a existé, a depuis quelques années disparu; mais les fièvres, celles que dans l'Inde on désigne sous le nom de *jun-*

gte, atteignent es nouveaux arrivants s'ils s'exposent imprudemment à l'air de la nuit ou à un soleil vertical.

On a particulièrement cité Demerary comme celle des colonies des Indes-Occidentales où l'air est le plus mortel; mais, en examinant les faits, on voit qu'il n'en est pas ainsi. Cette colonie, que l'on considère comme très-malsaine, ne l'est pas autant qu'on aurait pu le croire. Pendant les six années qui ont fini en 1832, l'accroissement sur la population créole, composée de 40,982 individus, a été de 3,678, ou 9 p. 0/0. Les comparaisons suivantes éclairciront davantage ce fait.

Il résulte d'un appendice au Rapport fait à la Chambre des Communes d'Angleterre, sur la loi concernant cette colonie, que, sur un nombre de 10,000 individus d'un comté d'Angleterre, reconnu pour salubre, celui de Rutland, il en meurt 3,756 au-dessous de 20 ans et 5,031 au-dessous de 40; que 4,969 vivent jusqu'à 40 et au-dessus. A Londres, il en meurt 4,580 au-dessous de 20 ans, et, au-dessous de 40, 6,111; le nombre qui vit jusqu'à 40 ans et au-dessus est de 3,889. Dans la ville de Preston il est mort 6,083 personnes au-dessous de 20 ans, 7,462 au-dessous de 40 ans, et seulement 2,538 ont dépassé 40 ans. A Leeds, au-dessous de 20 ans, la mortalité a été de 6,213; au-dessous de 40 ans, 7,441; les survivants, de 40 ans et au-dessus, n'étaient plus que de 2,559. A Boston, morts au-dessous de 20 ans, 6,113; au-dessous de 40 ans, 7,459; survivants de 40 ans et au-dessus, 2,541. Comparez ces calculs à ceux pour Demerary, et qui ont donné, pour une période de trois ans, 7,016 morts, dont 1,929 au-dessous de 20 ans, 3,359 au-dessous de 40 ans, et 3,657 ayant dépassé 40 ans. Supposez que le nombre des décès ait été de 10,000 au lieu de 7,016, le résultat serait: morts au-dessous de 20 ans, 2,749; au-dessous de 40 ans, 4,788, et ayant dépassé 40 ans, 5,212, ce qui donnerait une différence de 243 en faveur de la durée de la vie à Demerary, comparée à un comté salubre d'Angleterre (Rutland), et une

différence encore plus grande en faveur de la colonie, comparée aux villes et pays précités (Montgomery Martin, *Rapp.* de M. Jules Lechevalier, 1re partie, p. 255).

Au résumé, il n'y a pas à douter que, si la culture s'étendait jusqu'aux hauteurs de l'intérieur, et que si aux avantages de la situation se joignaient quelques perfectionnements artificiels, le climat qu'habitent aujourd'hui les Indiens deviendrait plus sain et plus agréable qu'aucun autre des tropiques, indépendamment de sa richesse naturelle en poissons, bestiaux, volailles, végétaux, eau pure. On peut voir également un grand avantage négatif dans l'absence des moustiques et des fièvres (*ibid.*, p. 257).

CII.

PERROTET (1).

1842.

M. Perrotet, botaniste agriculteur, directeur des cultures du Gouvernement à Pondichéry, est l'un des hommes qui ont fait les plus louables efforts pour doter l'agriculture de la Guyane de quelques nouvelles branches d'exploitation, en même temps que pour l'amener à tirer un parti plus avantageux de celles qu'elle n'a pratiquées jusqu'ici qu'avec

---

(1) Suivant l'ordre chronologique, nous aurions dû placer ici les *Extraits* que nous avons tirés de l'ouvrage de Robert H. Schomburgh, qui porte la date de 1840. Mais il nous a paru mieux de citer cet auteur le dernier, pour des raisons que nous dirons en leur lieu.

toutes les imperfections primitives du travail humain. Chargé par le Ministre de la Marine de visiter les contrées de l'Inde où l'industrie de la soie a atteint le plus de perfection, afin d'en étudier les méthodes pratiques et d'en propager la connaissance à Bourbon, dans nos colonies des Antilles et à la Guyane, M. Perrotet mit à profit son voyage pour ravir à chacune des localités qu'il parcourut les plantes qui lui parurent de nature à prospérer dans les diverses régions de la France coloniale. Il fit lui-même les premiers essais de ces cultures à la Guyane, où il séjourna long-temps, et le succès répondit partout à son attente. Plusieurs *Mémoires* du plus grand intérêt qu'il rédigea à ce sujet ont été insérés successivement dans la *Feuille de la Guyane française*. Son *Rapport* général sur son voyage a été imprimé *in extenso*, par ordre du Ministre, dans les *Annales maritimes*, ro de mai 1842.

Le *smilase salsapareilla*, le *quassia amara* et le *simarouba* sont trois plantes indigènes des vastes forêts de la Guyane française, où elles croissent spontanément comme tous les autres végétaux sauvages.

L'usage que l'on fait dans la médecine de leurs différents produits, leur valeur spécifique dans le commerce sont généralement bien connus. Il est hors du plan de ce Mémoire d'énumérer l'emploi de ces substances précieuses dans l'art de guérir. Je me bornerai à essayer de démontrer combien il serait avanta-

geux pour la prospérité des colonies françaises, et surtout pour la Guyane, de former des cultures régulières de ces végétaux intéressants. L'établissement en serait d'autant plus facile que les plants se trouveraient sous la main, puisqu'on n'aurait que la peine de les arracher dans les bois où ils croissent naturellement.

La culture de la plupart de ces plantes n'étant que très-peu connue dans les colonies étrangères, nous serions assurés d'en retirer de bons revenus, et d'un débit d'autant plus certain que, pendant long-temps, nous en aurions l'exploitation exclusive, comme autrefois les Hollandais eurent long-temps le commerce privilégié des épices cultivées aux Moluques. Cette branche de culture ne nuirait point d'ailleurs à celle des autres denrées exploitées actuellement dans nos colonies.

Les plantes que je propose de cultiver à la Guyane comme des objets de commerce rares et précieux ne présentent rien de particulier dans leur manière de végéter. La salsepareille, par sa racine fibreuse et progressive, est au contraire d'une conservation et d'une multiplication des plus faciles.

..... Voilà à peu près tous les soins qu'exigent la plantation et la culture de ce végétal sarmenteux. Ceux d'en cueillir et d'en préparer les racines ne sont pas plus difficiles.

Des avantages réels obtenus par si peu de peine et de travail devraient être les meilleurs stimulants pour engager les habitants des colonies françaises à s'y adonner plus particulièrement. Ce ne sera, d'ailleurs, qu'en cherchant à en perfectionner la culture et en l'élevant au point dont elle est susceptible, qu'on pourra espérer d'en obtenir successivement de grands résultats.

Le *quassia amara* et le *simarouba* réussiront toujours bien lorsqu'on leur donnera un sol convenable, une culture raisonnée

et bien entendue, ce qui ne sera point difficile lorsqu'on voudra s'en occuper.

Je pourrais citer encore plusieurs autres végétaux également très-précieux que j'ai rapportés de mon voyage, et introduits à l'île Bourbon et à Cayenne, et qui ne demanderaient, pour produire, qu'un peu de soins. On les multiplierait d'autant plus facilement dans ces colonies, et surtout dans cette dernière, que le climat et la nature du terrain sont, à fort peu de chose près, les mêmes que ceux d'où ils sont originaires. Le sol de la Guyane est d'ailleurs si fertile que tout y prospère d'une manière admirable et sans qu'on soit obligé de donner à la terre les mêmes labours qu'en Europe ; il est vrai qu'elle en exige d'autres qui ne me paraissent que plus difficiles.

Pour obtenir d'heureux succès de l'exécution des divers procédés de culture que je viens d'exposer, il serait nécessaire, je dirai même indispensable, qu'ils fussent dirigés par un cultivateur habile, ayant pour lui l'art d'observer attentivement les différentes périodes de la végétation et le renouvellement des saisons, afin de pouvoir opérer à propos les divers genres de plantation dont la Guyane est susceptible ; ce qui, selon moi, n'est pas de peu d'importance sous un climat tel que celui de Cayenne, où la sève est presque toujours en mouvement dans les végétaux, et plus ou moins abondante selon la saison sèche ou pluvieuse.

Je ne finirai point cette notice sans dire un mot de la belle habitation du roi la *Gabrielle*, à Cayenne, et de l'état déplorable dans lequel j'y ai vu, en 1821, époque de mon séjour dans cette colonie, les girofliers, les muscadiers et les poivriers.

En avril 1821, j'allai à la Gabrielle pour y chercher quelques caisses de plantes en nature qu'on y avait préparées pour moi. C'est ce voyage qui m'a procuré l'occasion d'examiner en dé-

tail les plantations immenses et très-régulières d'arbres à épices, qui font la principale culture de cette grande habitation.

En arrivant au sommet de la montagne où se trouve située la maison du directeur et régisseur des cultures, je portai d'abord mon attention sur les vastes forêts de girofliers qui en décorent les alentours. Je promenai mes regards avec délices sur la hauteur prodigieuse de ces beaux arbres odoriférants; je ne respirais plus que l'air embaumé par les aromates les plus suaves exhalés de ces végétaux intéressants.

Les girofliers de la Gabrielle ont fait des progrès si rapides pendant leur jeunesse et pendant que le sol pouvait encore leur fournir la nourriture nécessaire à la constitution de leur être, qu'il est impossible aujourd'hui, même avec les échelles les plus élevées, d'atteindre leur front qui se perd dans les nues pour en cueillir le chou; et c'est cependant la seule partie de l'arbre qui soit encore en rapport. La raison en est facile à concevoir; l'extrémité de ces grands végétaux étant exposée de manière à recevoir toute l'influence atmosphérique, absorbe tous les fluides gazeux qui y sont contenus, tandis que les parties inférieures de l'arbre, qui sont totalement privées de cet air bienfaisant, parce qu'on n'a pas ménagé entre eux des intervalles suffisants, ne peuvent recevoir, par conséquent, l'impulsion nécessaire à la fructification. (*Observations sur les cultures coloniales à la Guyane française.*)

Pendant mon séjour aux îles Philippines, j'ai observé un grand arbre à feuilles pennées, qui m'a paru devoir appartenir à la famille des térébinthacées.

De son tronc il s'échappe, lorsqu'on y fait une incision longitudinale, un suc résineux très-abondant, qui se condense légère-

ment à l'air; avec le temps, il acquiert de la consistance, sans trop durcir. Frais, il répand une odeur de térébenthine très-prononcée et assez agréable.

Les peuples des îles Philippines se servent de cette résine pour enduire les caisses d'emballage; à cet effet, ils la passent sur le feu pendant un quart d'heure, comme nous le faisons pour la poix résine (*pinus abies*), que l'on appelle vulgairement poix de Bourgogne et poix grasse : après cette opération, elle durcit fortement, résiste plus long-temps que tous les autres enduits de cette nature à l'action de l'eau et au frottement. Elle remplace aussi, dans le pays, le brai gras avec lequel on goudronne les navires et on lutte les bouteilles.

J'ai rapporté un pain de cette résine du poids d'environ 15 kilogrammes. Je l'ai déposé dans les salles de botanique du Muséum d'histoire naturelle. Il serait bon d'en faire faire l'analyse chimique, afin d'en connaître toutes les propriétés.

L'arome qu'elle porte avec elle pourrait peut-être offrir quelques ressources nouvelles à l'art de guérir.....

Cet arbre vient très-bien à Cayenne : les plantations faites en août 1820, au Jardin de Naturalisation, étaient dans l'état le plus prospère au mois de juin 1821, époque où je revins en France.

Les Indiens ne se contentent point des incisions profondes faites le long du tronc de cet arbre, par lesquelles la résine flue et tombe dans de petits baquets d'écorce. Pour augmenter cette espèce de sécrétion, ils allument autour de l'arbre un grand feu : le suc résineux s'épanche alors, coule rapidement et en abondance. Peu d'heures suffisent pour épuiser l'arbre; on lui fait, deux ou même trois fois par an, subir cette rude épreuve, et, chose étonnante, sans inconvénient bien sensible. (*Notes sur un arbre résineux non encore décrit.*)

M. le gouverneur de la Guyane me parla de mon voyage et

de l'objet qui m'amenait dans la colonie. Le ver à soie sauvage et indigène à la Guyane, dont son prédécesseur avait entretenu votre Département, fut également le sujet de notre conversation. Je lui annonçai ensuite que j'apportais avec moi, pour la colonie, plusieurs espèces et variétés choisies de mûrier et des œufs de vers à soie de la race de l'Inde, dont je faisais un cas particulier.

M. l'ordonnateur me dit qu'il paraissait difficile de tirer parti du cocon indigène à la Guyane, et que personne ne s'en était occupé d'une manière sérieuse ou pour en faire un objet de spéculation. Je crus devoir répondre que, pour résoudre la question, il convenait de faire des essais, et que mon but, en venant dans la colonie, était d'y procéder, comme mes instructions me le prescrivaient.

Je présume que le dévidage du cocon du ver indigène pourra s'effectuer aussi bien et de la même manière que celui du ver à soie ordinaire, c'est-à-dire à $\frac{5}{6}$ et avec une bonne encroisure. Ce serait un article très-précieux pour Cayenne, qui possède la chenille à l'état sauvage, ainsi que l'arbre sur lequel elle vit et se nourrit. Quand on ne parviendrait, d'ailleurs, à en obtenir que de la filoselle, cela mériterait déjà, ce me semble, qu'on ne dédaignât pas cette exploitation : d'autant plus que rien ne serait aussi facile, la chenille étant robuste et sa nourriture abondante. On pourrait aisément placer cette larve sous des hangars, et l'élever et la nourrir en grand sans beaucoup de frais. Il suffirait pour cela d'établir, à côté de sa maison, des carbets, sortes de hangars couverts de feuilles de palmier ou de chaume, sous lesquels on fixerait des clayères faites sans façon aucune, qui seraient placées les unes au-dessus des autres à la distance entre elles de 40 à 50 centimètres, de la même manière, à peu près, que le sont celles qui servent aux vers à

soie ordinaires. Les résultats seraient, je crois, d'autant plus avantageux que la chenille ne craint ni les injures du temps, ni les insectes d'aucune sorte, étant armée de soies roides qui la mettent à l'abri des attaques de ses ennemis.

Des plantations de l'arbrisseau sur lequel elle puise sa nourriture seraient également faciles à établir et à bien peu de frais, les environs de Cayenne en étant couverts. On le propagerait de boutures, de marcottes et de graines, et on en ferait des pépinières qui réussiraient d'autant mieux que l'arbre est plus robuste et plus vivace.

Le Gouvernement doit encourager cette nouvelle branche d'industrie, qui me paraît à la portée de tout le monde, et surtout de la classe nombreuse des gens de couleur libres, dont l'état précaire et le dénûment doivent causer de l'inquiétude pour l'avenir.

Pendant que je me livrais aux expériences dont je viens de faire mention, les vers à soie de la race de l'Inde, que j'élevais dans un appartement voisin de celui que j'habitais, prospéraient malgré le mauvais temps et les pluies presque continuelles qui eurent lieu pendant leur éducation.

D'après ce résultat, auquel on était loin de s'attendre, j'ai dû supposer que l'éducation des vers à soie, traitée sur une grande échelle, réussirait bien à Cayenne, et d'autant mieux que, comme déjà je l'ai fait remarquer, les variations atmosphériques y sont peu ou point sensibles. Je présume que celui qui voudrait s'y adonner avec méthode et persévérance en obtiendrait de bons produits malgré l'humidité de l'atmosphère qui est presque toujours extrême sous ce climat, sauf pendant les quatre mois de sécheresse qu'on y éprouve chaque année depuis juillet jusqu'en novembre. J'ai remarqué, en effet, que la grande humidité de l'air ne contrariait pas sensiblement ces vers, surtout quand on avait soin de les tenir dans un état de propreté

constant, et que les feuilles de mûrier qui leur étaient servies n'étaient ni mouillées ni trop fraîches.

D'un autre côté, j'ai reconnu que le mûrier prospérait parfaitement à Cayenne, et beaucoup mieux que dans aucun autre pays ; qu'il y reprenait de bouture avec une facilité dont on n'a aucune idée en Europe ; qu'au bout de dix-huit mois au plus, on pouvait en posséder de vastes plantations en plein rapport, et dans le cas d'alimenter une quantité très-considérable de vers à soie; qu'il y était chargé de feuilles nutritives et bien développées toute l'année ; en un mot, qu'il n'y était sujet à aucune maladie.

En vue de tels avantages, je n'hésitai pas un instant à proposer à l'Administration locale de faire établir, dès à présent, dans le jardin de Baduel, des pépinières de mûriers pour en faire, plus tard, distribuer des plants à ceux des habitants qui seraient dans l'intention de s'adonner à l'industrie dont il s'agit, et pour en former, en même temps, des plantations régulières destinées à fournir la feuille nécessaire aux vers à soie des premières éducations que l'on serait tenté de faire par la suite. Le Gouvernement, dans ces circonstances, doit, ce me semble, donner le premier l'élan et encourager, par des essais bien dirigés, les habitants à se livrer à une industrie qui peut leur procurer des moyens d'existence et un bien-être pour l'avenir, comme aussi relever la colonie de l'état précaire dans lequel elle se trouve par suite de la baisse extraordinaire du prix des autres denrées locales.

Il existe en ce moment, à Cayenne, plusieurs espèces de mûriers, non compris les variétés que je viens d'y introduire. Ce sont les *morus indica, multicaulis, alba et Wallichii.* Les deux premières y avaient été apportées par moi au retour du voyage de circumnavigation que j'entrepris dès 1819, 20 et 21. Tous ces mûriers prospèrent également bien et développent des feuilles d'une beauté rare. L'odeur agréable qu'elles exha-

lent, lorsqu'on les froisse entre les doigts, dénote des qualités précieuses, que le ver à soie sait rechercher et approprier à sa nourriture. Elles m'ont paru riches en principes résineux et autres matières nutritives, qualités reconnues indispensables pour obtenir de belle et bonne soie des vers qui s'en nourrissent.

J'ai trouvé dans la colonie peu de personnes auxquelles le projet d'y établir l'industrie sérigène ait souri, ou qui aient même manifesté le désir de la voir s'y propager. En général, on n'y conçoit guère les innovations quelque utiles qu'elles soient. Cela tient à l'habitude où l'on y est de ne faire que ce qui a été pratiqué par ses devanciers, et de rester ainsi perpétuellement dans la routine et dans les vieux usages.

Outre l'industrie de la soie, qui peut présenter de grands avantages, Cayenne pourrait encore produire de l'indigo, la plante y croissant partout à l'état sauvage. Le bananier corde (*musa abaca* des botanistes), qui, de prime abord, semble une chose mesquine, serait cependant encore, pour les petits propriétaires, d'un produit lucratif. Il faudrait aussi en faire des plantations régulières d'une certaine étendue et en extraire les fibres, qui, comme on sait, sont très-recherchées en Europe.

Il me serait facile de citer encore une foule d'autres végétaux qui pourraient être cultivés à Cayenne, et dont l'emploi serait d'un bon revenu ; mais, je le répète, il faut vouloir s'en occuper et en comprendre l'utilité avant tout.

Tous les mûriers, de variétés et d'espèces diverses, que j'avais apportés avec moi de France, et fait planter dès mon arrivée dans le jardin de Baduel, ont parfaitement réussi. Les feuilles dont ils étaient chargés, à mon départ de la colonie, étaient grandes, larges et bien développées. J'en fis arracher une partie que je replaçai dans des caisses pour les transporter aux Antilles, où j'allais me rendre prochainement. J'eus le bonheur de les

conserver en parfait état de végétation jusqu'à leur nouvelle destination.

Dans la crainte de quelque accident imprévu, je laissai entre les mains de M. Beauvis, habitant zélé et intelligent, une portion de mes nouvelles semences de vers à soie. Je me créais ainsi une nouvelle garantie pour la naturalisation de cet insecte, dont la race précieuse méritait, à juste titre, d'être conservée dans la colonie. D'ailleurs, M. Beauvis, s'occupant déjà de l'éducation de la chenille indigène, devait être plus apte que tout autre à ce genre d'études. Il est le seul, à Cayenne, qui ait observé les mœurs et les habitudes de cette larve singulière : il a reconnu que les œufs, provenant du papillon femelle, éclosaient régulièrement six à sept jours après la ponte, et que cette éclosion n'avait lieu que pendant la saison des pluies ou par un temps très-humide ; ce qui prouverait que l'insecte non-seulement ne craindrait point l'humidité, mais, au contraire, la rechercherait comme lui étant nécessaire pour accomplir ses diverses métamorphoses. La chrysalide, d'après le même observateur, ne commence à se transformer en papillon que vers les premiers jours de la saison des pluies, époque à laquelle on la voit sortir et apparaître dans les bois ; elle se reproduit, à ce qu'il paraît, plusieurs fois durant cette saison, qui est d'environ huit mois.

M. Beauvis reconnaît les sexes à la simple inspection du cocon. Selon lui, le cocon mâle est constamment plus petit, plus ferme et plus régulier que le cocon femelle ; il distingue même les sexes dans la chenille et dans le papillon, dont le mâle, dans ces deux états encore, est toujours plus petit que la femelle, ce qui, du reste, est commun à tous les lépidoptères et même à une foule d'autres insectes d'ordres différents.

M. Beauvis est également le seul, à Cayenne, qui se soit livré, à l'égard de cette chenille, à des essais d'éducation ; il en a élevé, dans sa propre maison, à des reprises différentes, et s'est assuré

par là qu'on pouvait, sans difficulté, la soumettre au même régime, et l'astreindre aux mêmes règles que celle du *bombyx mori,* par conséquent l'élever, sur une grande échelle, à l'état privé. (*Rapport sur son voyage dans l'Inde*, etc.)

CIII.

MILLIROUX.

1842.

M. Milliroux, auteur d'une brochure dans laquelle il fait un appel à l'émigration européenne vers la Guyane anglaise, a vu cette partie de la Guyane, mais n'a pas visité la partie française. Tout en reconnaissant au territoire compris entre le Maroni et la rivière Vincent-Pinçon une valeur au moins égale à celle du territoire anglais, l'auteur juge que la Guyane française n'est nullement disposée, en ce moment, pour recevoir des habitants qui iraient s'établir isolément ou par familles. Il a raison : un homme ou une famille ne pourraient rien contre cette puissante nature sauvage, qu'il faut avant tout dompter et assouplir aux travaux agricoles. Mais ce que ne peut faire un seul homme, une nation comme la France peut le faire, et M. Milliroux lui reproche avec justice de ne l'avoir pas fait encore, quand elle a sous les yeux, depuis tant d'années, l'exemple des Hol-

landais et des Anglais, qui ont su créer et faire prospérer, sur ses frontières, de riches colonies (1).

Le sol, à partir du rivage de la mer jusqu'aux premières collines sablonneuses, et du revers de celles-ci jusqu'au pied des hautes montagnes, consiste généralement en une couche de détritus végétaux et autres d'une consistance glutineuse et tenace, d'un noir bleuâtre, épaisse en quelques endroits d'un à deux mètres, et souvent recouverte ou mêlée de sable fin. Ce sol, véritable *El Dorado* de la Guyane, est d'une fertilité prodigieuse, et peut fournir au cultivateur intelligent jusqu'à trois ou quatre récoltes par an.

Ce pays aux grandes plaines, et situé près de l'équateur, serait inhabitable si d'abondantes rosées ne venaient, la nuit, raviver la terre, et si, le jour, l'air n'y était constamment agité par le vent d'Est épuré et rafraîchi par son passage au-dessus de l'Atlantique. Le renouvellement continuel du milieu dans lequel on respire fait en lui-même éprouver un charme singulier, en même temps qu'il assure l'existence contre les suites d'une at-

---

(1) Au moment de tirer cette feuille, nous recevons de M. Milliroux une nouvelle brochure qui vient de paraître. M. Milliroux a fait entrer dans cet ouvrage un chapitre où, sous prétexte d'examiner le projet de colonisation de la Guyane française, il se livre à des attaques personnelles contre les promoteurs de ce projet. Il y a quelques mois, M. Milliroux adressait aux mêmes personnes une lettre conçue dans un sens tout différent. Sans vouloir ni rechercher ni apprécier les causes de ce changement d'opinion, nous nous bornerons à dire que M. Milliroux semble s'être étudié à défigurer, pour les combattre plus facilement, les idées qui servent de base à la *Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française.*

mosphère si fortement échauffée. Deux saisons se répètent chacune deux fois l'an ; de février en mars et d'août en novembre, se font sentir presque sans interruption de fortes chaleurs, tempérées, le jour, par les vents alizés, et, la nuit, par la brise de terre. De mai en juillet et de décembre en janvier, tombent, presque chaque jour, de lourdes ondées suivies d'éclaircies pendant lesquelles l'air est lourd et suffocant. A une ou deux journées de la côte vers le Sud, la division des saisons est moins tranchée, les nuits sont plus fraîches, les pluies plus diluviales et plus fréquemment accompagnées d'éclairs et de tonnerre.

Des tremblements de terre se font sentir quelquefois dans la Guyane. Leur direction générale est de l'Ouest à l'Est. Ils sont faibles, n'ont jamais produit d'effets désastreux, et ne sont probablement que la propagation des convulsions volcaniques de l'Archipel des Antilles et de la chaîne des Andes.

C'est ici qu'il faut rappeler, pour la réduire à sa valeur, l'opinion qui représente la Guyane comme le tombeau des Européens, comme un pays où la fièvre, les animaux malfaisants, les reptiles et les insectes se disputent la vie de tout nouvel arrivé. Ces idées fausses ou exagérées ont été mises en circulation, surtout par les déportés de Cayenne. Ces hommes, la plupart d'un âge avancé, nourris d'une politique ardente, arrêtés dans le cours d'une carrière ambitieuse, arrachés à leurs familles et étrangers par leurs habitudes à tous les efforts corporels, furent entraînés dans la Guyane contre leur gré. Le cœur justement ulcéré et l'esprit aigri par l'infortune, ils furent parqués à Sinnamary, dénués des choses nécessaires à la vie sous ce climat, et dans un lieu particulièrement insalubre. Pour eux, toute contrariété fut un obstacle insurmontable ; toute piqûre d'épingle, une blessure incurable, et tout accès de fièvre, un arrêt de mort. (*Émigration à la Guyane anglaise,* p. 21.)

La Guyane française, nous le savons, a été le théâtre de dé-

sastreux essais de colonisation. En 1764, plus de douze mille Européens furent jetés en masse sur les rives du Kourou, où ils trouvèrent à peine des abris, et où leurs provisions furent bientôt consommées ou détruites. En quelques mois, les trois quarts moururent de faim, de maladie, de désespoir. Le nombre ne fait pas toujours la force ; mais l'ignorance sur la nature réelle du pays, et la manière dont la colonisation en devait être faite, étaient si grandes, que les véritables auteurs de ce désastre en furent quittes pour un blâme temporaire ; les miasmes et les insectes en portèrent la responsabilité, et le climat fut marqué du sceau de la réprobation.

Le témoignage récent d'hommes instruits, qui ont résidé longtemps et voyagé beaucoup dans la Guyane, donne d'éclatants démentis à ces exagérations. Le docteur Hancock, après vingt-cinq ans de séjour à Demerary, attribue la plupart des maladies des Européens, dans cette colonie, à l'usage des liqueurs fermentées et spiritueuses, à la débauche et au défaut d'exercice.

Il est prouvé, dit Montgomery Martin, que, dans la Guyane anglaise, la durée moyenne de la vie, même parmi les classes ouvrières, est la même que dans le comté de Rutland, connu par sa salubrité.

Qu'il nous soit permis d'apporter comme preuve le résultat de nos propres remarques. Il y a douze ans, nous trouvâmes ici l'esclavage en vigueur : l'aspect sanitaire de la population noire, alors exposée presque sans sauvegarde aux exactions du travail forcé, était affligeant à l'excès. Cinq ans de liberté se sont à peine écoulés aujourd'hui, et il est évident, pour l'homme le moins bien disposé en faveur du nouvel état social, que la santé publique s'est améliorée, et que la mortalité est moins grande. Cette révolution a été favorable aux Européens eux-mêmes. Ils n'usent plus, comme au temps gangrené de la servitude, tous leurs loisirs dans l'intempérance et la démoralisation systématique des jeunes filles esclaves ; on ne voit plus autant de ces automates

aux traits hébétés et aux articulations rigides. Le climat du pays n'a pas changé, mais les habitudes se sont améliorées.

Terminons ce sujet en disant que le choléra-morbus, qui a sévi presque partout, ne s'est jamais montré dans la Guyane, et que les fièvres intermittentes ne règnent que dans les districts marécageux, voisins des rivages de la mer, et dans les terrains nouvellement déboisés, qui, par leur position peu élevée, ne sont point accessibles au souffle bienfaisant de la brise d'Est (p. 23).

Il a été long-temps tenu pour certain que les Européens étaient impropres au travail de la terre sous les tropiques ; mais cette prétendue vérité n'était qu'une des fausses maximes du catéchisme noir. Tous les hommes, quelle que soit leur couleur, seraient incapables de supporter ce travail s'ils devaient s'y livrer depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Les anciens esclaves y étaient contraints, et y succombaient. Mais il est prouvé, par des essais nombreux et récents, qu'un Européen peut travailler à la terre trois heures le matin, et deux heures dans l'après-midi, sans en être incommodé (p. 27).

Il est à remarquer que plus on s'éloigne des bords de la mer, plus les diverses productions végétales sont d'une constitution robuste, et plus les arbres sont hauts, droits, et d'un bois dur, compacte et odorant. Leurs variétés sont presque incalculables, et, quel que soit le pouvoir de la science, il est douteux qu'elle arrive jamais à leur assigner à toutes une place. Le botaniste Fusée-Aublet, dans son bel ouvrage sur les plantes de la Guyane, n'en a énuméré qu'une partie, et l'ingénieur Noyer n'a donné le catalogue que des arbres les plus connus. D'innombrables parasites, et des lianes surtout, enlacent les arbres de mille manières; des fleurs, aux brillantes teintes et aux formes étranges, se balancent dans l'air et à la surface des eaux, et répandent au loin leur parfum.

Nul langage ne pourrait rendre la profonde impression que fit sur nous la vue des primitives forêts de la Guyane (p. 31).

Le Gouvernement français devrait, sans délai, envoyer d'Europe une expédition à la fois scientifique, artistique et militaire, ayant mission d'explorer le pays en totalité, d'en reconnaître les caractères géologiques et hydrographiques, de fixer la longitude et la latitude de certains points principaux, mesurer l'étendue de la partie navigable des fleuves, dessiner les plus beaux points de vue, et enfin déterminer les limites politiques du pays.

Une mission analogue vient d'être confiée, par le ministère britannique, au voyageur Shomburgk, qui, à cet effet, a été investi du caractère de commissaire spécial; et, au moment où nous écrivons, lui et la Commission qu'il dirige sont occupés à reconnaître les limites Ouest de la Guyane britannique.

N'est-il pas déplorable que, dans des entreprises dont l'utilité est évidente et comme palpable, la France se laisse si souvent devancer? Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'après des améliorations, dont nous venons d'indiquer les principales, que des émigrants pourront aller dans la Guyane française chercher les avantages que nous croyons n'exister pour eux aujourd'hui qu'à Demerary. Alors nous serons les premiers à élever la voix pour attirer le courant de l'émigration vers ce beau pays que nos pères, plus enthousiastes que persévérants, avaient appelé, par anticipation, la *France équinoxiale* (p. 44).

CIV.

MOREAU DE JONNÈS.

1842.

M. Moreau de Jonnès, aujourd'hui membre de

l'Académie des sciences, et chef des travaux de la statistique générale de France, résida pendant quinze années, d'abord comme officier d'artillerie, ensuite comme officier d'état-major, dans les colonies françaises de l'Atlantique. De retour en France, il rédigea, pour le Ministère de la Marine et des Colonies, de nombreux rapports ou mémoires dont quelques-uns furent publiés, entre autres le *Rapport sur les colonies françaises, ce qu'elles sont et ce qu'elles peuvent être* (1 vol. in-folio), présenté officiellement au roi Louis XVIII par le ministre Gouvion-Saint-Cyr. Depuis 1816 jusqu'aujourd'hui, ce laborieux savant a, en outre, communiqué chaque année à l'Académie des sciences, quelques-unes de ses observations sur la physique générale, la géologie, la zoologie, la botanique, l'hygiène des Antilles, etc. Tous ces travaux, du reste, sont trop généralement connus et estimés pour qu'il soit utile de rappeler jusqu'à quel point les opinions de leur auteur méritent d'être prises en considération. M. Moreau de Jonnès a fait paraître, en 1842, des *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer*, ouvrage remarquable, et que distinguent surtout la multiplicité et l'exactitude des faits pleins d'intérêt, que l'auteur a réunis et mis en regard. Nous emprunterons à ce travail de courtes citations, relatives au travail des Européens dans les contrées intertropicales

de l'Amérique, en regrettant que notre cadre ne nous permette pas de les étendre davantage. Un *Essai statistique sur la Guyane française*, rédigé en 1817, nous fournira d'abord quelques pages dignes d'attention.

L'immensité du territoire de la colonie permet d'y choisir les pâturages convenables aux différentes espèces de bestiaux, et de peupler les déserts de l'intérieur de troupeaux nombreux et utiles. Tandis que la propagation naturelle du bétail, favorisée seulement par quelques soins des hommes, a été opérée dans l'Amérique méridionale par des peuplades d'indigènes misérables et abrutis, elle n'a été à la Guyane que l'objet d'essais sans persévérance et sans fruits.

La multiplication des troupeaux de la colonie a présenté les nombres suivants dans sa progression lente et difficile.

TABLEAU

DES PROGRÈS DE LA MULTIPLICATION DES BESTIAUX A LA GUYANE FRANÇAISE.

ANNÉES.	CHEVAUX.	BOEUFS.	MOUTONS.	COCHONS.
1695	159	400	223	»
1698	218	1,366	191	»
1716	382	1,106	524	»
1740	401	1,999	392	116
1 69	323	1,600	900	177
1789	186	5,477	830	729

La facilité que présentent les pâturages de la Guyane pour la multiplication des bestiaux est l'un des avantages que la métropole peut tirer de cette colonie.

Si l'on adopte le changement de régime que l'humanité, d'accord avec une sage politique, réclame dans la nourriture des esclaves de nos colonies occidentales et dans celle de leurs garnisons, c'est la Guyane seule qui peut fournir les bestiaux destinés à remplacer la morue et les viandes salées dont l'usage est si pernicieux entre les tropiques. Une traversée de cinq à six jours n'aurait rien de nuisible à ces animaux, qui, devenant insensiblement le fond de la subsistance des habitants de nos colonies, nous dégageraient de la nécessité d'acheter les produits de la pêche des étrangers pour alimenter journellement la population de la Martinique et de la Guadeloupe.

Tous les observateurs s'accordent à penser que l'usage de la viande fraîche, dans le régime des militaires et dans celui des esclaves des Antilles, aurait pour effet :

1° De rendre le scorbut et les dyssenteries plus rares parmi les troupes, et de diminuer, conséquemment, la perte des hommes qu'on éprouve annuellement et les frais immenses que coûtent les hôpitaux ;

2° D'assurer la vie des nègres, d'augmenter leurs forces musculaires, et de faire disparaître, du moins en partie, les maladies cutanées, les dyssenteries et la manie de manger de la terre, qui proviennent généralement de l'usage d'une nourriture non azotée, et dont les ravages diminuent sans cesse le nombre des cultivateurs de nos colonies.

La Guyane a, sur tous les autres établissements français et anglais d'Amérique, l'avantage de pouvoir élever et multiplier les bestiaux, sans avoir d'autres bornes à leur nombre que la dépréciation de leur valeur. Elle a, de plus que les colonies espagnoles et portugaises dont l'étendue et la situation permettaient le même commerce, l'avantage d'un débouché sûr, facile et réglé,

qui lui est offert par la consommation des îles de l'Archipel.

Indépendamment de ces avantages qu'elle possède exclusivement, elle partage encore, avec tous les établissements européens des deux Indes, celui de pouvoir fournir toute espèce de denrées coloniales à la métropole.

De toutes les colonies françaises et anglaises, la Guyane est la seule où l'exportation des bois puisse être entreprise sur une grande échelle. La plupart des Antilles sont maintenant privées d'arbres, celles qui conservent des forêts ne peuvent les abattre sans s'exposer à des sécheresses désastreuses; d'ailleurs ces forêts, situées à 14 ou 1500 pieds au-dessus du niveau de l'Atlantique, sont défendues par des précipices qui les garantissent de la hache des colons. Cependant le défaut général de pierres propres aux constructions, l'humidité des édifices en maçonnerie, l'appréhension continuelle des tremblements de terre rendent indispensables, dans tout l'archipel, les bois pour les charpentes des maisons, les aissentes pour les couvrir et les planches nécessaires à leurs planchers, et qu'on emploie même pour revêtir les parois extérieures et intérieures.

La guerre, qui a mis depuis si long-temps obstacle aux communications de nos colonies et aux mesures administratives avantageuses à leur prospérité, a fait naître l'usage de se servir, pour tous ces objets, de bois du Nord, importés par les Américains et vendus à haut prix. L'établissement des chantiers de la Guyane nous dégagera d'un commerce onéreux aux colonies et à la métropole, et ce sera encore un objet d'importation étrangère qui rentrera dans le domaine de l'importation nationale. Les colonies de la Guadeloupe et de la Martinique y gagneront sous le rapport du prix et de la qualité des bois qui sont mieux appropriés, par la ténacité de leur tissu, au climat de la zone torride, que les bois blancs dont on fait maintenant usage.

La Guyane y trouvera une branche de commerce qui peut devenir considérable, et qui entretiendra un cabotage actif et

avantageux ; la métropole enfin, dont le luxe et les arts ont adopté l'emploi général des bois incorruptibles pour l'ameublement des maisons, obtiendra ces bois à meilleur compte qu'en les achetant des étrangers, et elle pourra, d'ailleurs, les échanger contre les seuls produits de sa culture et de son industrie, importés à la Guyane, au lieu de les payer en numéraire, ainsi qu'il arrive lorsqu'elle ne les obtient que par le commerce étranger.

Si l'on ajoute à ces considérations celles qui résultent du fret des navires dont le prix demeurera tout entier à la métropole, par l'exploitation des forêts de la Guyane ; si l'on y joint encore l'avantage de donner à la marine marchande une occasion favorable pour ajouter à l'extension de son mouvement et de son activité, on reconnaîtra, sans doute, qu'avec la protection du Gouvernement et quelques circonstances heureuses, cette branche de commerce peut devenir importante pour la colonie et utile pour la France.....

Une administration active, éclairée, secondée par la protection d'un ministre bienveillant, naturaliserait, en peu de temps, à la Guyane française, d'autres productions dont la culture ne tarderait pas à devenir d'un degré d'importance plus ou moins grand ; celles qui suivent font déjà partie des exportations du Brésil et ajoutent à son commerce : le *thé*, le *riz*, la *salsepareille*, le *curcuma*, la *gomme de copal ;* on pourrait y joindre : le *bois de sandal*, l'*arbre à laque*, la *rhubarbe*, le *tabac de Macouba*, le *camphrier*, le *jalap*, l'*ipécacuanha*. (*Essai statistique sur la Guyane française.*)

Toutes les races, même celle des blancs, peuvent conserver, dans les îles tropicales, leur activité de corps et d'esprit, et l'exercer avec vigueur, avec énergie, avec persévérance. Pour le

prouver, il suffit d'ouvrir leur histoire ou de recueillir les souvenirs contemporains. Les Caraïbes, ces sauvages qui habitaient les Antilles lors de la découverte du Nouveau-Monde, n'ont-ils pas, dans une lutte de deux siècles contre le colosse de la puissance espagnole, déployé un génie militaire infatigable, toujours prêt pour l'attaque comme pour la défense ? Les boucaniers, ces fondateurs des premiers établissements de la France et de l'Angleterre dans l'archipel américain, n'ont-ils pas montré que, malgré une vie turbulente et licencieuse, les Européens peuvent s'y livrer aux plus rudes travaux, et braver l'ardeur du climat lors même qu'ils sont privés de tous les biens de la civilisation ? N'appartenaient-ils pas à la race blanche, et nombre d'entre eux n'y occupaient-ils pas un rang distingué, ces premiers colons de la Martinique et de la Guadeloupe qui défrichèrent, de leurs propres mains, le sol de ces belles îles, et qui fondèrent leurs cités ? Si les *engagés* qu'ils appelèrent d'Europe à leur aide, et qui, de la durée de leur service, prirent le nom de *Trente-six mois*, ne purent résister aux fatigues qu'on leur imposait, c'est qu'ils subissaient un véritable esclavage, et qu'ils en éprouvaient l'effet fatal, comme les nègres l'éprouvent aujourd'hui à une distance de deux cents ans.

Mais, au lieu de ces exemples éloignés, qu'il nous soit permis d'en citer d'autres qui appartiennent à nos jours, et dont nous avons été témoin oculaire pendant une longue partie de notre vie.

Nous avons vu à Saint-Domingue, à la Guadeloupe et à la Martinique, au commencement de ce siècle, des corps de troupes blanches, toujours alertes et en mouvement, exécuter, sur une grande échelle, des fortifications de campagne, et réussir dans ces travaux aussi promptement et avec autant de succès que si elles eussent vécu sous le ciel de l'Europe. Elles résistaient même beaucoup mieux à l'invasion des maladies tropicales que les soldats des garnisons qui vivaient dans le repos et l'oisiveté.

En parcourant les montagnes des Antilles, nous avons trouvé, dans leurs solitudes, de petites habitations délicieusement situées, dont le maître, qui cultivait ses plantations de ses propres mains, était un blanc, et même portait un nom qui s'était fait connaître dans nos assemblées nationales, ou qui jadis aurait pu être inscrit dans le livre d'or des Vénitiens. Mais ces rencontres, qui sont rares dans nos colonies, se retrouvent à chaque pas dans les Antilles espagnoles. Porto-Rico est peuplé d'anciens colons de Saint-Domingue qui s'y sont réfugiés dans leurs malheurs, et qui, guéris des préjugés de leur enfance, se livrent aux travaux des cultures. C'est à leur labeur personnel que l'île doit les belles caféyères qui font aujourd'hui sa prospérité.

Un jeune voyageur, Alex. de Jonnès, qui vient de faire une excursion de près de cent vingt lieues dans l'intérieur de Cuba, a rencontré presque partout, dans ces lieux échappés jusqu'à présent aux investigations des sciences de l'Europe, et même aux regards des observateurs, des Espagnols de race blanche, aussi bons gentilshommes que le roi Pélage, et qui néanmoins exploitent eux-mêmes, par leur travail et celui de leurs enfants, de petites propriétés que leurs soins rendent aussi belles que productives.

Ces faits, dont nous pourrions multiplier les citations à l'infini, ne laissent point douter qu'excepté dans les parties marécageuses de nos colonies, les blancs peuvent être employés aux cultures avec avantage et sans danger pour leur santé ; ils témoignent que la quantité de travail qu'on obtient maintenant, peut s'accroître considérablement en employant des ouvriers européens, et en imprimant une plus grande activité au travail des esclaves. On réussirait dans cet objet en mettant auprès des nègres des hommes libres qui leur donneraient l'exemple d'une tâche de même nature que la leur, mais double en durée, quadruple en quantité, et de plus exécutée volontairement et avec joie.....

En 1807, le blocus des ports de la Martinique ayant empêché de ravitailler cette île, il fallut, pour nourrir ses garnisons, recourir à des moyens extraordinaires. On donna aux soldats dont le service n'était pas d'une nécessité absolue, la permission d'aller travailler dans les campagnes pour leur propre compte. Malgré les circonstances critiques de ce temps, leur salaire mensuel, réglé à l'amiable, ne fut pas au-dessous de 12 gourdes ou 63 fr., avec leur nourriture, et pour un grand nombre il était beaucoup plus considérable. Les colons eurent tant à se louer de leur bonne conduite et de leurs travaux, que les demandes qu'ils faisaient de nouveaux travailleurs excédaient de beaucoup le nombre de ceux qu'on pouvait leur accorder. (*Recherches statistiques sur l'esclavage*, p. 235 et suiv.)

CV.

AUTEUR ANONYME.

1842.

On sait qu'après la mise en vigueur du bill d'émancipation définitive dans les colonies anglaises, les travaux de l'agriculture se ressentirent temporairement de l'état d'indécision et de défiance réciproque dans lequel se trouvaient les anciens maîtres et les nouveaux libres. D'un autre côté, un grand nombre de noirs, heureux, empressés de faire usage de leurs droits sociaux, employèrent les économies qu'ils avaient faites pendant la période d'*apprentissage*, à acheter un terrain, à y construire une maison, à s'y créer un jardin;

ils se montrèrent enfin aussi désireux de se procurer des moyens d'existence par leurs propres efforts et dans leur propre champ, et tout aussi intelligents à organiser le travail de leur famille, que pourraient l'être la plupart des paysans français. De cette disposition des noirs à entreprendre pour leur compte le jardinage, la culture des vivres, l'élève de la volaille, etc., résulta, pour certaines plantations, une disette de bras, et on eut la pensée d'y suppléer par l'immigration. On fit donc appel aux émigrants de toutes races, mais sans trop se préoccuper, en général, de préparer les moyens de recevoir ceux qui répondraient à cet appel. Il en advint que, dans un grand nombre de cas, les introductions de nègres d'Afrique, de coulis de l'Inde, aussi bien que d'Européens, eurent d'assez déplorables résultats; par contre, quand l'immigration fut conduite avec la prudence nécessaire, elle s'accomplit pour les trois races avec un égal succès. Nous n'insisterons pas sur cette question, qui se trouve parfaitement vidée par les volumineux documents qu'a publiés le Parlement anglais. Nous citerons seulement un passage de la lettre que nous avons reçue d'un habitant de la Guadeloupe, qui remplit dans cette colonie des fonctions élevées. Il est intéressant de voir affirmer en termes aussi positifs, par une partie des habitants les plus éclairés des colonies, par ceux

qui désirent le progrès et le développement de la puissance coloniale de la France, ce que croient devoir nier avec obstination ceux qui se font une loi de persister dans la voie de la résistance absolue.

L'espoir de la colonie de Sainte-Lucie est dans l'immigration européenne. Voici ce que m'écrivit à ce sujet, à la date du 20 mars dernier, un de mes amis, propriétaire de deux habitations, juge de paix pendant l'apprentissage.....

« Vous me demandez ce que deviennent les Allemands de M. King, s'il en est toujours content? Il se félicite plus que jamais de sa tentative : elle a réussi bien au delà de ses espérances. Ces hommes se portent à merveille, travaillent d'une manière peu commune et ne coûtent que sept gourdes par mois, nourriture comprise. Dix de ces Allemands font plus qu'un atelier de 40 noirs. Ils sont eux-mêmes très-satisfaits de leur sort. Les salariés noirs de M. King travaillent beaucoup mieux depuis qu'ils sont en contact avec ces laborieux étrangers. Il vient d'écrire pour en demander encore une soixantaine. J'en ai fait autant, et nos voisins sont décidés à suivre notre exemple. Si nous parvenons à augmenter seulement d'un tiers notre population agricole, surtout par l'immigration européenne, l'avenir nous dédommagera du présent et vaudra encore mieux que le passé. »

Voici un autre fait qui vient à l'appui de l'opinion que les Européens pourront, sinon remplacer, du moins seconder très-avantageusement les noirs dans l'exploitation de nos terres : les troupes étaient depuis plusieurs années décimées par la fièvre jaune. Quant à la dyssenterie, elle était permanente, surtout à la Basse-Terre. Plusieurs personnes pensaient que le principal préservatif contre ces fléaux, c'était l'exercice, le travail. En conséquence, elles conseillaient de disséminer les troupes dans

les quartiers, et de leur permettre de se louer sur les habitations : vous comprenez tous les avantages qui pouvaient résulter de la réalisation de cette idée. Mais, comme elle n'avait en sa faveur que l'autorité de la raison, elle ne fut pas accueillie. Elle est maintenant appuyée sur l'expérience ; depuis huit mois, nos soldats travaillent à l'établissement d'un camp à deux milles de la Basse-Terre. Tous les travaux, fouilles, terrassements, transport des matériaux, etc., travaux beaucoup plus pénibles et plus dangereux pour les Européens que ceux qui se font par les noirs sur les habitations, tous ces travaux sont exécutés par nos soldats. Ils y déploient la plus grande activité ; et quoiqu'ils soient constamment exposés à la pluie, au soleil et aux bourrasques des montagnes, il ne s'est pas encore présenté parmi eux un seul cas de fièvre jaune ou de dyssenterie. Ils se portent tous très-bien ; et personne ne pense encore à faire venir des laboureurs blancs !

CVI.

L. BERNARD.

1843.

M. Louis Bernard, général d'artillerie, après avoir accompli dans l'armée une honorable carrière, s'établit à la Guyane française et entreprit d'y exploiter une habitation. Possédant en agronomie des connaissances étendues, il dirigea tous ses efforts vers les améliorations en tout genre que l'état arriéré de l'agriculture lui paraissait exiger ; c'est

ainsi qu'il obtint, dans l'emploi de la charrue conduite par des blancs, les brillants résultats qu'il a constatés dans un ouvrage dont il a publié tout récemment un chapitre relatif à l'établissement d'une sucrerie centrale sur la rivière de Cayenne. Doué d'un esprit éclairé, fécond, assez indépendant pour s'occuper avec prudence, mais efficacement, de perfectionner les moyens d'exploitation, et pour emprunter à l'Europe quelques-uns des progrès que l'expérience lui a fait faire, M. Louis Bernard a pu, après vingt années de résidence et de travaux dans la Guyane française, consigner dans ses divers écrits des faits positifs et certains sur plusieurs questions que la théorie seule ne suffirait pas à résoudre.

..... Les fermiers de cette belle sucrerie ne seront autres que cent soldats des bataillons de Cayenne. — Faire fabriquer du sucre par des soldats européens paraîtra, aux yeux de la plupart des colons, une chose impossible, puisque, de tout temps, ils ont regardé la culture de la canne et la fabrication du sucre comme le travail le plus pénible des colonies..... etc. (*Moyens d'appliquer le travail des Européens à la culture des terres de la Guyane française*, p. 21.)

Une source de prospérité pourrait exister à la Guyane par la propagation du bétail. — Les Portugais, voisins de la Guyane, ont poussé loin cette branche d'industrie. Ils ont par milliers des bœufs et des chevaux qu'ils tuent pour en avoir la peau, tandis

qu'à Cayenne on n'a pas assez de bétail pour suffire à la consommation des blancs. Il faudrait faire venir des bœufs et des chevaux du pays des Amazones, engager, par de bonnes récompenses, des hommes du pays à venir les soigner, les établir dans les immenses savanes de Sinnamary. La propagation du bétail est prodigieuse dans les pays qui entourent Cayenne. Pourquoi ce pays seul ne jouirait-il pas du même avantage ? (*Ibid.*, p. 31.)

J'ai vu tout ce que la Guyane est susceptible d'offrir d'avantages à mon pays ; j'ai cherché à me défendre de l'enthousiasme qu'un grand sujet n'est que trop propre à inspirer ; j'ai calculé les choses froidement, et je n'en suis pas moins arrivé à un résultat qui peut paraître exagéré ; mais il est hors de doute que les terres de la Guyane sont susceptibles de donner d'immenses produits à ceux qui les leur demanderont. Je connais les causes qui rendent cette colonie stationnaire. Établissez un certain nombre de petits cultivateurs ; eux seuls sont capables de montrer ce que donnera cette terre d'une fertilité inouïe, quand elle sera cultivée comme elle doit l'être (*ibid.*, p. 39).

On ne se rend point compte des motifs qui ont empêché la culture du tabac à Cayenne. Elle enrichit cependant tous les pays qui la pratiquent, et elle est partout l'occupation des petits cultivateurs.

Quoique le tabac de Varinas soit réputé le premier du monde, les habitants de cette province lui préfèrent encore celui qui est récolté sur le Haut-Orénoque, dans des terrains qui ont une grande analogie avec ceux du haut de nos rivières. Il paraît que l'extrême humidité, qui règne dans ces parages, n'est point un obstacle à sa qualité, et il en est de même de celui du Haut-Rio-Negro, qui jouit d'une égale réputation.

On serait donc fondé à croire que les terres du haut de nos rivières seraient propres à produire du tabac de première qualité ; ce que l'on aurait été porté à révoquer en doute, si cette opinion n'était pas appuyée de celle d'un homme aussi positif et aussi judicieux que M. A. de Humboldt.

Le tabac se reproduit spontanément, à Cayenne, de ses propres semences autour des cases, à la ville, le long des rues, dans les tas de pierres ; ce qui n'empêche pas que nous tirions de l'étranger tout celui que nous consommons, et que nous n'ayons vu nos malheureux nègres payer quelquefois jusqu'à 20 centimes une seule feuille de tabac. (*Coup d'œil sur la situation agricole de la Guyane française*, 1842, p. 24.)

Le sol presque entier de la Guyane est ferrugineux, et il est déplorable que l'idée ne soit encore venue à personne d'exploiter cette source de richesse. Le fer rapporte plus à l'Angleterre que l'or et l'argent au Pérou et au Mexique. Nos montagnes ferrugineuses pourraient, à peu de frais, être exploitées comme le sont celles des Pyrénées, des Cornouailles, de Suède et mille autres. Il ne s'agirait point, du moins dans le principe, de manufacturer le fer, mais seulement de réduire le minerai en fonte brute. Rien ne serait plus facile que d'établir des hauts-fourneaux sur nos montagnes ferrugineuses ; l'argile est là pour les construire, le minerai et le bois de chauffage inépuisables sont à pied-d'œuvre ; des pentes rapides, des ruisseaux, des criques navigables débouchant dans les rivières, tout offre la facilité du transport de la gueuse jusqu'à bord des navires qui doivent la recevoir. De tels établissements ne demanderaient, dans le principe, que des carbets, si faciles à construire dans le pays, et il faut peu de bras pour alimenter les fourneaux (*ibid.*, p. 29).

Les plantes textiles croissent en abondance et spontanément à la Guyane ; tous les agaves sont de ce nombre, et il y en a une

foule d'espèces. La *pitre,* en première ligne, donne un fil d'une grande beauté : l'agave appelé dans le pays *citron de terre;* l'agave mexicain, importé, ainsi que le *voukoa,* et qui s'y sont parfaitement naturalisés, ne le cèdent en rien à la pitre, et lui sont supérieurs par le plus grand développement de leurs feuilles et l'aptitude qu'ils ont à prospérer sur les plus maigres terrains.

On tire un excellent fil de l'écorce d'une foule d'arbres sauvages, et notamment de ceux du genre *mahot.* Nous avons vu des cordes de hamac faites par un Indien avec l'écorce de l'une de ces espèces, que l'on aurait dites faites avec des fils d'argent. Le petit mahot, qui se sème de lui-même dans les terrains frais, et qui couvre le sol, est un véritable chanvre. Le tronc du bananier ne se compose que de fil et d'eau. Parmi ces musa, l'*abaka,* importé de l'Inde et bien acclimaté à la Guyane, est encore plus remarquable par la force de sa partie textile. Depuis quelques années, les Américains importent dans la colonie des canevas tissus avec le fil de l'abaka ; et on les recherche pour les tamis a passer le rocou, des châssis de fenêtre, des moustiquaires, etc. Nous avons, en France, des robes, dites d'écorce, tissées avec les fils les plus fins de ce végétal.

Les palmiers offrent aussi des filaments dont, partout ailleurs, on sait tirer un grand parti, pour des cordages, des tissus, des nattes, des hamacs, etc. Nous payons fort cher des chapeaux supposés venir de Panama, et les feuilles du cœur de plusieurs de nos palmiers sont les matériaux avec lesquels on les fait, ainsi que ces belles pagnes de Madagascar, dont les élégantes de la capitale sont si empressées de se faire faire des chapeaux (*ibid.,* p. 29).

En revenant sur l'emploi des plantes textiles, nous dirons que nous ne pensons pas qu'elles soient employées immédiatement à en retirer les fils pour des tissus : mais ce qui pourrait se faire dès aujourd'hui, ce serait de leur demander la matière brute de

la pâte à papier, matière demandée avec instances en Europe, où les chiffons de fil manquent et sont mal suppléés par le coton.

Nous avons vu des échantillons de papier magnifique fait avec la partie corticale de la canne à sucre. Nous savons, sans nous rappeler l'époque précise ni le nom de l'inventeur, que la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale a décerné, il y a un certain nombre d'années, un prix de 4,000 francs à un industriel qui lui avait présenté du papier aussi beau que celui de Chine, fabriqué avec du bambousier de Cayenne ; ces végétaux, ainsi que ceux que nous avons indiqués plus haut, fourniraient, sans nul doute, d'excellente pâte à papier ; mais nous ne voyons point immédiatement là un moyen prompt, facile, de donner en principe un travail à la génération dont il est si instant de s'occuper. Ce moyen se trouvera dans l'emploi du barlourou du pays..... Le barlourou est une plante providentielle pour la Guyane. Ses feuilles sont employées à tout : à envelopper les pains de rocou, les paniers légers dans lesquels on transporte la farine de manioc, les paquets de cassave, et tout ce qu'on veut garantir de la pluie ; mais leur principal usage est celui de couvrir les cases, les carbets, les hangars, les étables, les petites manufactures et même de très-grandes. Ces couvertures très-légères durent plusieurs années.

La nature a multiplié d'une manière inouïe cette plante utile ; on la trouve partout dans les endroits frais, à l'abri des bois revenus. On ne saurait la détruire, car ses feuilles poussent en cornet ; tant qu'elle n'est pas déracinée, elle repousse promptement après avoir été coupée.

C'est donc avec le barlourou que l'on pourrait, sans culture préalable, sans usines, fabriquer immédiatement autant de pâte à papier brute que l'on voudrait. Aussi ne balançons-nous pas à indiquer la manière simple dont on pourrait opérer (*ibid.*, p. 31).

Le vanillier, plante grasse et de nature sarmenteuse, croît spontanément dans les forêts de la Guyane ; mais, comme les arbres y sont très-rapprochés, la liane, pour jouir de l'air et de la lumière, s'élance jusqu'au sommet de l'arbre qui lui sert d'appui, et il est bien difficile de voir et d'atteindre ses gousses. On se les procure dans des clairières moins fourrées. Ce sont ordinairement les nègres qui les recherchent, et qui vont ensuite les vendre vertes à la ville, où on les prépare, d'une manière si imparfaite toutefois, qu'elles ont peu de parfum, et qu'elles ne se conservent pas long-temps. Telles qu'elles sont cependant, on les vend toujours à un prix très-élevé (*ibid.*, p. 56).

En 1779 et 1780, on fit des plantations régulières de muscadiers, de girofliers et de cannelliers sur le terrain dit de la Gabrielle. Elles furent considérablement augmentées en 1787. M. Martin multiplia tellement le giroflier, dont l'acclimatement n'avait présenté aucune difficulté, qu'il put en fournir des milliers de plantes aux habitants, et que la colonie en recensait plus de deux cent mille en 1825.

Quant au cannellier, qui se propage de semences, de boutures, de racines, il s'est tellement acclimaté à la Guyane, que ses baies, répandues dans les friches par les oiseaux, l'ont propagé dans des lieux incultes. Cependant sa culture ne s'est pas non plus étendue pour des causes que nous n'avons pas à expliquer ici. (*Mémoire sur la culture du poivrier à la Guyane française*, p. 2.)

Ce que nous écrivons aujourd'hui est un seul chapitre d'un ouvrage que nous publierons peut-être un jour, sur les moyens de mettre en valeur la Guyane française, cette belle, vaste et fertile colonie qui n'attend que des bras intelligents et des capi-

taux pour arriver aux destinées qui lui sont réservées dans un avenir plus ou moins rapproché. Nous cherchons dans cet ouvrage à prouver, par des faits positifs et des statistiques incontestables, que ce pays est loin d'être insalubre comme on le prétend, et qu'il pourra être cultivé, quand on le voudra, au moyen d'instruments aratoires mus par des animaux de labour, et conduits par des Européens. (*Projet d'établissement d'une sucrerie centrale*, etc.)

..... Parmi ces travaux, le labourage à la charrue sera le plus important; c'est lui qui amènera toutes les améliorations dont dépendra la constante fertilité du sol, et qui permettra de ne plus employer à la culture des champs cette quantité exagérée de bras qu'elle exige aujourd'hui.

On objecte, dans le pays, contre la possibilité de l'emploi des instruments aratoires dans ces sortes de terrains : 1° leur nature argileuse, qui les rend trop gâcheux pendant les pluies et d'une dureté extrême en été ; 2° la difficulté des mouvements dans un champ coupé de nombreux fossés ; 3° les racines des anciens arbres cachées sous la superficie du sol, et qui briseraient les instruments aratoires.

On pourrait observer que des terres d'alluvion entourées de digues, coupées de nombreux fossés, ne sont pas cultivées à Cayenne uniquement ; que celles des bords de l'Escaut, de la Sèvre, de la Charente et tant d'autres sont également à base argileuse, et sujettes à se gonfler par les pluies, et à devenir compactes pendant les sécheresses, et qu'elles n'en sont pas moins cultivées par des instruments aratoires, et classées parmi les plus fertiles du monde. Mais nous répondrons, d'une manière plus spéciale, en citant ce que nous avons fait dans ce genre, sur des terrains absolument pareils à ceux dont nous parlons en ce moment.

Sur une habitation en rivière, 64 *hectares de terres d'al-*

luvion ont été labourés à la charrue *par des Européens.* Cet essai est assez étendu, pour qu'il nous soit permis d'en conclure que des milliers d'hectares de terre, dans les mêmes conditions, pourraient être travaillés de la même manière.

Le sol à labourer avait été cultivé depuis long-temps ; il avait porté alternativement des cotonniers, des rocouyers, des cafiers et des cannes à sucre. A l'époque où il vint entre nos mains, une grande partie avait été abandonnée aux productions spontanées de la nature, le reste était couvert de cannes à sucre..... Nous fîmes marché avec trois hommes du corps royal d'artillerie, corps dans lequel nous avons fait notre carrière militaire : deux d'entre eux avaient été laboureurs, dans les provinces de France où l'on emploie les bœufs au labourage ; le troisième était du Midi, et habitué à labourer avec des mulets.....

On voulut se mettre à l'œuvre ; mais ici nouvelle difficulté. Les mulets étaient dressés à tourner au moulin, mais ils se montrèrent rétifs à la charrue ; les bœufs étaient encore plus indociles. Nos artilleurs étaient désespérés ; nous soutenions leur courage. Avec de la patience, de la bonne volonté, des soins que ces animaux avaient jusqu'alors été loin de connaître, on parvint en assez peu de temps à se rendre complétement maître d'eux. Le plus difficile fut de les décider à passer sur des ponts que nous avions jetés d'avance en travers des principaux fossés de division : toujours ils s'étaient arrêtés court devant ces ponts, lorsque enfin une paire de bœufs ayant pris le parti de passer à côté à travers le fossé, les autres les suivirent ; et depuis lors ils entraient sans difficulté dans le champ par la même voie.....

Le labourage commença donc d'abord d'une manière assez médiocre ; mais peu à peu la régularité s'établit, et nous finîmes par obtenir *par jour*, de *chaque araire*, un travail qui, mesuré, représentait *trente-cinq tâches de nègres.*

Sans craindre de devenir prolixe et fatigant en parlant d'un travail qui, pratiqué généralement, peut changer la face de la co-

lonie, nous entrerons dans les moindres détails qui y ont rapport. Nous risquerons d'autant moins de nous égarer dans nos souvenirs d'un temps déjà éloigné, que nous avons sous les yeux le journal de ces travaux. Nous y voyons que le labourage, ayant commencé le 18 août 1826, dix-huit jours après notre prise de possession de l'habitation, nous estimions, dès ce jour-là, le travail d'une seule charrue à 6 tâches de nègres, et le lendemain à 12 tâches.

La saison était beaucoup trop avancée, et il aurait fallu commencer le labourage deux mois plus tôt ; mais, sur ces terres *usées,* des herbes de deux pieds de hauteur couvraient entièrement le sol, et entretenaient sa fraîcheur. Nous mîmes cette circonstance à profit en ne faisant couper ces herbes qu'au fur et à mesure de la marche des charrues ; ainsi, quelques jours avant que celles-ci dussent entrer dans les divisions, nous faisions sabrer le terrain. Dans cette saison, où le soleil n'est jamais obscurci, en peu de temps les herbes séchaient assez pour être consumées par le feu, et la charrue enfouissait le produit de leur incinération.

Les terres, ainsi travaillées à l'araire, restèrent en sillons pendant tout l'été ; les vieilles herbes, dont les souches avaient été retournées, périrent jusque dans leurs dernières racines, et de long-temps nous ne les avons plus vues reparaître. Parmi ces herbes qui infestent sans cesse les champs cultivés de la Guyane, et qui font le désespoir des planteurs, il en est une, nommée Yapée, qui est un véritable fléau. Chacun des embranchements de sa racine, de la nature de celles des chiendents, est terminé en pointe aiguë qui trace sous le sol, et vient sortir à côté de la tige principale. De proche en proche, le terrain est couvert complétement par cette plante d'une belle verdure, et dont les tiges s'élèvent jusqu'à deux pieds. Mais il faut les avoir vues arrachées par la charrue pour connaître exactement l'inextricable réseau que leurs racines forment sous le sol. Le coutre, en les déchirant,

faisait un bruit qui s'entendait de loin ; plusieurs charrues ont été cassées en les traversant. Mais, exposées au soleil, les racines ont été détruites, et la plante n'a plus reparu sur les places qui avaient été labourées.

Certes, nous aurions été heureux de montrer ces travaux et leurs résultats; mais nous opérions contre l'opinion du pays, et nous mettions plus de soin à nous cacher qu'à faire étalage de travaux si satisfaisants. Nous seul savons de quelles craintes nous étions agité au sujet de la santé de nos laboureurs blancs : sans cesse nous étions occupé à ralentir leur ardeur. Ils nous disaient que *s'ils ne faisaient pas plus d'ouvrage en France, aucun maître ne voudrait les employer.* Voici comment leur journée était réglée :

Ils se levaient le matin à cinq heures, au moment où le petit jour paraît, et ils pansaient leurs animaux, chose à laquelle ces bêtes n'avaient jamais été habituées, et qui les avaient attachées aux laboureurs comme des chiens s'attachent à leurs maîtres. Avant d'aller aux champs, ils prenaient une tasse de café, mangeaient un morceau, et partaient à six heures. Ils interrompaient leur travail de manière à pouvoir être prêts à se mettre à notre table à dix heures. Nous étions heureux de partager notre repas avec des hommes dont les compagnons nous avaient suivi dans d'autres champs. Ils ne retournaient au labourage qu'à deux heures, et en revenaient à six; de sorte que, en comptant les quatre voyages d'aller et de retour, ils n'employaient que huit heures de la journée au travail. Mais cela était bien suffisant, puisque chacun d'eux avait fait le travail de trente-cinq noirs. Le soir, nous leur faisions porter leur souper dans leur chambre. Nous leur avons toujours fait donner du vin à leurs repas; et la nuit ils avaient une moustiquière, qui les mettait à l'abri des insectes tourmentants dont le pays abonde. Leurs moments de loisir étaient remplis par les réparations des charrues et des harnais, car tout cela, ces derniers surtout, était bien pitoyable. Ils soi-

gnaient leurs animaux, et s'étaient tellement attachés à eux, que nous les avons vus, plus d'une fois, revenir des champs, portant des bottes d'herbe d'une espèce qu'ils avaient reconnue leur être particulièrement agréable.

Qu'un seul de ces hommes eût péri, et un haro universel nous eût anathématisé.

Une des grandes raisons que l'on fait valoir contre le labourage, c'est la rencontre des vieilles souches, *chicots*, qui se trouvent sur le sol ou au-dessous. Cette objection ne sera pas sans importance, et nous ne la laisserons pas sans réponse, lorsque nous nous occuperons du défrichement des forêts; mais les terres des habitations en rivière étant cultivées depuis un très-grand nombre d'années, la plupart de ces chicots ont disparu. Cependant nous en avons trouvé dans les champs que nous avons labourés. Quand ils étaient visibles, on y mettait le feu, et ils brûlaient jusqu'au fond, car ces arbres sont sans pivot; il fallait ensuite remplir le trou qui s'était fait à leur place, pour que les animaux ne s'y enfondrassent point. Mais il est arrivé aussi que de grosses racines horizontales n'étaient point aperçues, et les charrues s'y sont brisées quelquefois; eh bien! on les a raccommodées. Est-ce donc un accident inconnu aux laboureurs de tous les pays, que de briser leur charrue contre une pierre, un bois invisible, et a-t-on renoncé pour cela au labourage sur toute la surface du globe?

Pour ne plus revenir sur la grande et convaincante épreuve que nous avons faite du labourage, nous dirons qu'ayant laissé le champ labouré en sillons, exposé pendant tout l'été à l'ardeur du soleil, aux premières pluies les mottes se pulvérisèrent, et que nous employâmes avec succès la herse pour égaliser le sol. Cet instrument enleva les pailles, les débris de souches des

vieilles herbes, et le sol fut parfaitement disposé à recevoir les plantations qui lui étaient destinées.

Nous n'avons jamais mis plus d'une paire d'animaux à nos très-imparfaits, très-grossiers araires, et nos harnais étaient vraiment pitoyables. Avec des attelages plus forts et mieux installés, avec de meilleurs instruments, nous ne doutons pas que l'on ne puisse effondrer ces terres pendant tout l'été; mais il y aura toujours à choisir des moments plus opportuns.

On n'est pas encore convaincu à Cayenne qu'il vaut mieux faire 20,000 kilog. de sucre sur 4 hectares seulement que sur 20. On veut avoir de grands plantages; mais les travaux qu'ils exigent, toujours pressés, faits souvent en temps inopportun, fatiguent sans produire des résultats qui leur soient proportionnés.

Si les terres s'usaient à force de produire, l'Europe serait un désert qui, depuis des siècles, ne pourrait nourrir ses habitants. C'est le contraire qui est la vérité; cette vérité s'est dévoilée partout où les terres, fatiguées à force d'avoir produit, ont été rétablies par un travail judicieux. Nous avons lu, dans le *Moniteur* du 14 août 1832, que la colonie de l'île de France, qui, en 1812, n'exportait que 484,632 kilog. de sucre, en avait exporté, en 1832, par suite de l'emploi de la charrue à l'exploitation des terres, plus de 40,000,000 de kilog.

Plus près de nous, nous savons que M. A. Pécoul ne retirait plus de son habitation de la *Montagne*, à la Martinique, que de faibles quantités de sucre à l'hectare, parce que cette habitation, la première de celles qui furent établies dans la colonie, n'avait plus que des terres *usées;* mais que, par une culture intelligente, il était parvenu à en obtenir régulièrement le triple de ce qu'on récoltait auparavant : le chiffre de ce produit, par hectare, est de 5,500 kilog., moitié cannes neuves, moitié rejetons. Pour arriver à ce beau résultat, il s'est donné quelque peine;

il a travaillé ses terres, il les a fumées, mais surtout il les a améliorées pour long-temps, par un judicieux amendement.

Presque toutes ces belles habitations en rivière (à Cayenne) qui avaient coûté tant de travaux, donné de si belles espérances, ont été abandonnées ; on y a laissé seulement quelques invalides pour faire acte de possession. De belles maisons, de vastes bâtiments, des moulins tombent en ruine, car il en coûterait trop cher de les transporter ailleurs. Le cœur est navré à l'aspect d'un tel désastre. Cette rivière de Cayenne, qui a vu fonder les premières habitations de la colonie, qui était sillonnée jour et nuit par de nombreuses embarcations, n'est plus qu'une triste solitude; les débarcadères, faute d'entretien, sont détruits par les eaux; les maisons, les avenues sont masquées par la croissance spontanée des palétuviers; les digues ne tarderont pas à être envahies par les eaux salées; et ces vastes champs, conquis à si grands frais par la main de l'homme, vont redevenir une forêt de palétuviers. Ainsi la nature, reprenant ses droits, déploiera sa végétation luxuriante sur cette terre abandonnée, et pourtant si riche en promesses!

C'est sur les bords de cette rivière que la Compagnie de colonisation de la Guyane trouvera l'emploi le plus utile de ses capitaux, si elle veut reprendre en sous-œuvre des travaux qui ne sont pas encore entièrement perdus. Nous lui indiquons la manière de le faire avec fruit dans l'ouvrage que nous publierons incessamment. Mieux que de simples particuliers, elle pourra organiser, sur ces localités, le travail en commun et la séparation de ses diverses parties; par le labour, les engrais et les assolements, elle rétablira et maintiendra ensuite la fertilité des terres : elle comprendra sans doute que ce n'est pas à l'aide du travail forcé, dont on n'obtient point de dévouement, parce qu'il n'apporte aucun profit à celui qui l'exécute, qu'elle arrivera à d'importants résultats.

Étranger comme nous le sommes à cette grande entreprise, son succès nous consolerait du chagrin profond que nous avons éprouvé, et que nous éprouvons encore, de n'avoir pu exécuter nous-même un plan qui aurait sauvé un quartier populeux, appelé l'émulation dans les autres, et fait entrer, peut-être, la Guyane dans la voie de prospérité à laquelle elle est appelée.

CVII.

GOUSSARD.

1843.

M. Goussard a habité la Guyane française de 1817 à 1823 en qualité de directeur des douanes. Animé du désir de voir et d'étudier sous ses aspects les plus divers ce magnifique pays, M. Goussard a promené ses excursions sur tous les points du littoral. Du nord au midi, sur les rives du Sinnamary de lugubre mémoire, sur les eaux fangeuses de l'Ouassa, parmi des myriades de caïmans, il a successivement remonté presque toutes les rivières de la côte. Il a campé parmi les Oyampis, et il a entendu autour de son hamac les bruyants hurlements des singes rouges. Dans sa partie habitée comme dans ses marécages les plus déserts, M. Goussard connaît la Guyane; et il en a rapporté la conviction qu'entouré de certaines précautions, le blanc peut y vivre et y travailler, et qu'il y faut le travailleur intelligent aidé de

toute la puissance artificielle de l'industrie européenne, pour tirer du chaos cette terre si féconde. M. Goussard a bien voulu adresser à ce sujet, à la Société d'études, quelques *Notes* manuscrites dans lesquelles se trouvent les passages suivants.

Les savanes situées entre l'Iracoubo et l'Organabo forment, dans la saison sèche, des prairies naturelles où déjà des bestiaux trouveraient leur nourriture; il serait très-facile, au besoin, d'y pratiquer des irrigations en établissant une prise d'eau dans l'Organabo un peu au-dessus de l'habitation Florian.

Je dois signaler aussi, et plus spécialement encore, les vastes pacages de Sinnamary, et les plaines de Passoura. Ces dernières sont dans le voisinage du point où fut situé le bourg de Kourou et où fut formée depuis la petite colonie de Laussadelphie, dont on rappela si maladroitement les derniers habitants malgré leurs instances pour y rester (1). Enfin j'indiquerai les savanes situées derrière la côte de Macouria, qui se prolongent à environ trois lieues de profondeur.

Sous l'administration de M. Maillard, on avait commencé à y établir des bestiaux.

Si je voulais signaler tous les lieux où l'on pourrait former d'excellentes prairies, je citerais d'ensemble tous les terrains d'alluvion. Je me bornerai à indiquer encore les savanes et terrains noyés de la rivière de Ouassa, qui a son embouchure dans la baie d'Oyapock. Ces terrains sont essentiellement vaseux, et les prairies qu'on y créerait n'auraient, pendant longues années, aucun besoin d'engrais. D'après la disposition du sol, je pense

---

(1) Ce passage est digne d'attention.

qu'on pourrait y pratiquer des irrigations; de sorte qu'avec ces deux conditions, de chaleur et d'humidité, on aurait à en espérer des produits prodigieux.....

Pendant tout le cours de mon exploration dans ce pays (sur l'Ouassa) je n'y ai pas vu d'autres habitants que ceux dont je viens de parler (les caïmans), quelques quadrupèdes et des myriades d'oiseaux aquatiques dont l'abondance prodigieuse offrirait, avec les poissons, d'inépuisables ressources aux colons qui viendraient peupler ces déserts.

J'ai remarqué que la chaleur y est plus intense qu'à Cayenne; mon thermomètre Réaumur, à l'ombre, s'éleva à 33 degrés au-dessus de zéro.

Les nombreux marécages qui avoisinent le fleuve et les détritus d'animaux et d'insectes exposés à une telle chaleur doivent y être une cause d'insalubrité, et je considère cette localité comme la plus malsaine peut-être de la colonie. Cependant, je me suis parfaitement bien porté pendant tout le cours de mon exploration.

Il faut encore faire remarquer que l'exploitation des forêts de la Guyane devrait être d'autant plus encouragée qu'elle pourrait fournir des bois de construction à notre marine. Nous les tirons en grande partie de l'étranger et, de jour en jour, nous sommes obligés de lui en demander davantage, par suite du déboisement successif de la France. En effet, depuis le règne de Henri IV, époque à laquelle on comptait en France environ 35,000,000 d'hectares de forêts, le déboisement s'est progressivement étendu jusqu'à l'époque actuelle, où l'on n'en compte plus que 7,000,000 d'hectares.

Sous le rapport philanthropique il serait utile et avantageux pour la métropole et pour la colonie de provoquer l'émigration de France à la Guyane, la France ayant un grand nombre de

travailleurs qui végètent malheureusement dans ses grandes villes, telles que Lyon, Rouen, Mulhouse, Paris, et parmi lesquels on trouverait quantité d'ouvriers intelligents, industrieux, qui pourraient s'acclimater à la Guyane et y devenir cultivateurs. Dans ce pays où la terre demande si peu de labeur, ils seraient les premiers et indispensables instruments pour l'établissement des industries manufacturières. On pourrait, en effet, développer dans la colonie un grand nombre d'industries essentiellement différentes de celles qui sont pratiquées dans la métropole, et qui, par conséquent, ne leur feraient pas concurrence.

Je suis convaincu que tous les travaux des plantations pourraient être faits par des travailleurs de race européenne, et qu'ils pourraient cultiver toutes les denrées qu'on a prétendu ne pouvoir être produites que par des bras esclaves. Toutefois, il est bien entendu que les blancs ne devraient pas travailler toute la journée au soleil, comme le font les nègres.

On pourrait, sans sortir du vrai, faire un tableau extrêmement séduisant de l'existence et du bien-être matériel que les émigrants trouveraient dans la Guyane. Il faudrait, pour cela, ne pas craindre d'entrer dans de minutieux détails qui leur feraient toucher du doigt quels seraient le genre de vie, les occupations, les plaisirs des colons, et leur feraient connaître la douceur du climat peu pénible durant les chaleurs, mais surtout exempt de ces six mois de froid, de misères et de tribulations pendant lesquels la nature marâtre fait, en France, des pauvres gens, les parias de notre état social; il faudrait leur parler de la chasse, de la pêche si attrayantes quand les résultats en sont si extraordinairement abondants; j'ai vu dans les savanes désertes de Ouassa les sarcelles, en se levant de terre simultanément, produire le bruit du tonnerre et former dans l'air un nuage.

On leur présenterait ainsi la perspective certaine d'un avenir d'aisance et de tranquillité.

Pour se bien porter, comme disait M. de Labarre, ancien gouverneur, « il faut considérer dans ce pays la paresse comme le seul en- » nemi qui peut nous détruire. » Sans doute ce gouverneur entendait par là qu'il fallait prendre de l'exercice et ne pas rester toute la journée dans un hamac, comme le font ceux qui se laissent affaisser par le climat; il faut surtout prendre l'air, se promener le matin, le soir environ une heure avant le coucher du soleil et mieux encore après son coucher : ce qui est facile et agréable dans la saison sèche, le ciel étant pur et la clarté suffisante; dans la saison pluvieuse ces promenades ne sont pas aussi agréables, mais elles sont moins nécessaires.

Il faut encore que l'esprit soit occupé, mais modérément. Il faut user de tout avec modération, s'abstenir, ou du moins ne faire qu'un usage très-restreint des liqueurs alcooliques; cependant les toniques sont nécessaires, et il est bon de corriger, par un peu de tafia, les limonades que la chaleur invite à boire. Le vin est aussi un breuvage convenable, et je conseille d'en boire habituellement. Ce qu'il faut surtout, c'est de la régularité dans les habitudes, dans la nourriture, éviter de faire fréquemment des repas somptueux; il faut veiller à son estomac et tâcher de ne pas le déranger. Pour cela, l'usage du thé ne peut être que fort salutaire, soit pour prévenir, soit pour réparer. Il faut enfin ne point abuser de certains plaisirs.

CVIII.

LABORIA.

1843.

M. Laboria, capitaine d'artillerie de marine, fut chargé du commandement de la compagnie de cette arme détachée à Cayenne. Pendant cinq années que

son service le retint en Guyane, il eut occasion de constater par expérience ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans l'opinion si généralement répandue sur l'impossibilité du travail européen. Il employa constamment, en effet, la plus grande partie des soldats placés sous ses ordres à construire des batteries, à faire des terrassements, à couper à la pique et à la mine le pied de la colline de roche sur laquelle est assis le fort de Cayenne, etc., etc. Ces soldats commençaient leur journée à six heures du matin et travaillaient jusqu'à quatre heures de l'après-midi, sans autre interruption que l'heure du déjeuner. Ils négligeaient de se servir des tentes qu'on leur avait fait préparer, et n'employaient pour se garantir des rayons directs du soleil qu'un large chapeau de paille. Or, M. Laboria affirme qu'en quatre ans qu'ont duré les travaux, il n'a perdu qu'un seul des militaires qui y étaient occupés, et celui-là faisait une consommation très-exagérée de tafia.

Ces faits, sur lesquels il revient à plusieurs reprises dans l'ouvrage que nous allons citer, ne pouvaient laisser à M. Laboria aucun doute sur la valeur du préjugé que tant de personnes partagent et répandent. Aussi conçut-il le projet d'établir, dans les parties incultes de la Guyane, quelques peuplades d'Européens ouvriers et cultivateurs, et c'est à ce sujet qu'il a publié un livre intitulé *De la Guyane et de ses colonisations*. Bien que décousu, parce que l'auteur

y a fait entrer un grand nombre de pages empruntées aux ouvrages de ses devanciers, ce livre ne manque pas d'intérêt. L'auteur a bien vu et bien jugé la Guyane. Comme étude de voies et moyens de colonisation, son ouvrage a moins de mérite; la partie critique n'en est pas sérieuse. Quant au *projet* proprement dit, de M. Laboria, il consisterait à disséminer successivement dans l'étendue de la Guyane un certain nombre de petits groupes isolés qui, plus tard, pourraient se rejoindre et constituer une société. C'est prendre à plaisir, pour point de départ, la situation dans laquelle se trouvait, en débarquant dans son île, le héros de Daniel de Foé.

Cette belle contrée, presque partout, semble être encore dans toute sa pureté primitive, telle qu'elle était au jour où la nature « s'est plue à y étaler toutes ses merveilles et à y rassembler, » sous un même point de vue, ce dont on ne trouve, partout » ailleurs, que des échantillons épars et imparfaits. »

Aussi, en voyant, ou en se souvenant d'une création si pompeuse et si belle, l'homme le plus froidement exact ne peut-il en parler sans colorer son récit d'un reflet de tant de poésie native.

C'est sans doute un peu pour cela qu'après un séjour de près de cinq années à la Guyane, et bien que porté naturellement à bien voir ce que je regarde, la Guyane, cette belle œuvre de Dieu, si négligée par les hommes, n'était encore pour moi, lorsqu'il fallut la quitter, qu'une magnifique énigme dont je renonçais à chercher le mot (p. 2).

La Guyane française est, de toutes nos colonies (en y comprenant celles que nous avons perdues), la plus vaste en étendue, la plus riche en éléments de prospérité agricole et commerciale, et cependant, elle a toujours été l'une des plus pauvres et des moins commerçantes.

Quelles en sont les causes? Nos fautes?..... Elles sont graves, sans doute; mais une fois reconnues, et elles ne tardèrent pas à l'être, il était facile de les éviter. On ne l'a pas fait, — d'accord; mais on peut le faire (p. 3).

Pour ménager un peu notre amour-propre de nation, sa part une fois faite dans les fautes du passé, on pourrait attribuer l'abandon de notre vaste portion du continent américain, à quelque vice caché d'une terre en apparence si riche et si belle?..... Mais Surinam, créé sur le même sol, sous le même climat, nous enlève toute excuse, surtout quand du parallèle établi entre les deux Guyanes il résulte que la nôtre est la plus naturellement favorisée des deux.

Les Hollandais, en se bornant d'abord à coloniser le premier marais boueux qu'ils ont rencontré, terrain mouvant, dépourvu d'eau douce, éloigné de tous les matériaux nécessaires aux constructions, semblent y avoir été portés par la rencontre sur un même point de tous les obstacles naturels..... On serait fondé à le croire quand on voit les plus mauvaises terres être les mieux cultivées, et les plus pernicieuses colonies être les plus riches et les mieux peuplées. La colonie hollandaise de la Guyane en est une nouvelle preuve: tout y était à faire: les matériaux, l'eau douce y manquaient.....

Tandis que nous, au contraire, en voyant dans notre Guyane de nombreux fleuves (1), coulant parallèlement vers la mer, com-

---

(1) Il y a aussi, dans la Guyane hollandaise, un grand nombre de rivières et plusieurs grands fleuves.

muniquer entre eux par des rivières qui les coupent à angles droits; des îles fertiles garanties par des caps faisant l'office de *forts avancés* et de brise lames, et qui ne sont séparées du continent que par des rivières; en voyant les berges de ces cours d'eau bordées d'allées d'arbres et d'une haie de *moucous* jouant la charmille; en rencontrant partout des montagnes de pierre à bâtir, couvertes de bois propres à la charpente, à l'ameublement; montagnes rafraîchies constamment par la brise, dominant des plaines de terreau et les arrosant de leurs sources..... ajoutez des prairies sans limites visibles; des lacs d'eau douce, des vivres dans toutes ces eaux, dans tous ces bois et sur ces côtes...: en voyant, disons-nous, tant d'avantages *tout faits*, les anciennes expéditions de la métropole n'ont rien trouvé de mieux à faire que d'admirer tout cela et de mourir de faim ou faute d'abri au milieu de tant de richesses natives qu'un travail modéré, bien dirigé, aurait fait sortir du chaos végétal et diluvien où elles se trouvent plutôt cachées qu'elles ne sont enfouies (p. 4).

Comment ne pas espérer dans l'avenir, quand il a été reconnu depuis un demi-siècle qu'à la Guyane deux hectares plantés en maïs, en riz, en diverses racines excellentes, donnent de trente à quarante milliers de substance nutritive, et qu'une famille de vingt personnes pourrait s'en nourrir et en nourrir ses animaux pendant un an (p. 13)!

La Guyane française n'est pas plus malsaine que toute autre colonie tropicale; elle a, au contraire, des avantages qu'on ne trouve pas ailleurs : elle n'est pas sujette aux ravages de la fièvre jaune, aux ouragans, aux tremblements de terre, au typhus, au choléra asiatique. L'Inde, où travaillent 80,000,000 de blancs, est plus chaude; qui empêche donc les blancs de travailler sous 23 à 25 degrés de chaleur, précisément sur la partie de l'Amé-

rique méridionale qui réunit le plus de moyens de compenser cette température?

C'est la fertilité même de cette terre qui empêche de la travailler.

Ce sont les *forces* actuelles qui font oublier que toutes les terres tropicales, appelées colonies, ont été défrichées et fertilisées par des Européens.

Il est incontestable que partout le remuement des terres cause des maladies, et que ces maladies sont plus nombreuses et plus intenses dans les terrains inondés d'eaux stagnantes; qu'une haute température peut aggraver encore ces causes normales d'affections morbides. Mais il ne s'ensuit pas que les nègres seuls puissent cultiver les terres tropicales, puisque l'Inde, l'Afrique et même l'Amérique nous montrent les cultures les plus étendues et les plus fructueuses, bien qu'elles ne soient que le résultat du travail d'hommes acclimatés, il est vrai, mais enfin qui ne sont pas des nègres.

Pendant quatre ans, nous avons occupé des blancs à des travaux de déblai et remblai de terre, à l'exploitation de 20,000 mètres cubes de roches plus dures que le granit; le travail commençait à six heures du matin et finissait à quatre heures du soir, et tous nos travailleurs ont moins produit de journées d'hôpital que le même nombre d'oisifs. Je n'ai pas perdu un seul des hommes employés à cette exploitation de 20,000 mètres cubes de rochers; tandis que j'en ai perdu quatre dans un fort détaché où les hommes restaient oisifs et ne pouvaient être convenablement surveillés.

Une compagnie de 100 nègres yolofs fut ajoutée aux travailleurs blancs, et ne put jamais rivaliser avec eux quant aux résultats obtenus. Les blancs faisaient le double de la tâche de ces nègres, qui cependant étaient tous des hommes d'élite (p. 96).

La plaine de Kaw, qui n'a pas moins de soixante-quinze kilo-

mètres carrés de surface, est *encadrée* exactement au Nord par la mer, au Sud par une chaîne de montagnes couvertes de grands bois (forêts vierges), à l'Est par la rivière de Kaw, et à l'Ouest par la rivière de Mahuri.

A partir du pied des montagnes jusqu'à la mer, elle offre une pente insensible; son sol est composé d'une couche épaisse de vase marine recouverte d'une couche de terreau dont l'épaisseur varie. Une crique, partant de la mer, finit non loin des montagnes, et peut être canalisée facilement. Les eaux douces qui coulent des montagnes pendant la saison pluvieuse, et les marées en tout temps recouvrent, plus ou moins, cette plaine bordée vers la mer d'une ligne de palétuviers. Résumons les inappréciables avantages de cette riche localité.

Tout desséchement d'une plaine noyée placée sur les bords de la mer ou sur ceux d'une rivière, nécessite trois canaux principaux au moins : un parallèle aux localités d'où viennent les eaux; et deux latéraux, conduisant les eaux du premier jusqu'à la mer ou dans les rivières qui doivent les recevoir. Une digue doit contenir les marées, qui pourraient couvrir périodiquement les terres qu'il faut dessécher. La nature a fait pour la plaine de Kaw les plus considérables de ces travaux.

Les rivières de Kaw et de Mahuri sont les deux canaux latéraux, la crique Angélique, avec quelque travail, peut devenir un troisième canal. Les terres d'alluvion qui s'amassent parce qu'elles sont arrêtées par les palétuviers sur le bord de la mer, forment un commencement de digue. Il ne reste donc plus à faire que le canal parallèle aux montagnes, qui doit relier aussi les deux rivières de Kaw et de Mahuri : ce canal est commencé.

Cette plaine unie de terreau a toute la pente nécessaire vers la mer pour y verser les eaux des canaux latéraux et des canaux particuliers des habitations qui s'établiraient infailliblement sur cette plaine.

La composition de son terrain la rendra fertile sans fumage

pour plus d'un siècle, les eaux douces de la montagne l'arrosent; et enfin ses canaux naturels, qui la lient à la mer et à l'île de Cayenne, c'est-à-dire au port d'embarquement et à la seconde plaine qui se trouve entre la rivière de Kaw et celle d'Approuague, en font un emplacement tellement privilégié par la nature que l'homme n'a plus qu'un tiers du travail à entreprendre (p. 118).

Nous nous sommes convaincu, d'après notre expérience personnelle, que, dans la Guyane défrichée, le climat n'est dangereux que pour l'oisiveté : les travaux les plus pénibles, exécutés en plein soleil pendant trois ans, n'ont point causé de mortalité parmi mes mineurs et mes terrassiers, tandis qu'un poste éloigné, par conséquent peu surveillé, et dont la garnison chassait dans les bois, faisait de longues courses ou restait oisive, m'a occasionné des maladies et plusieurs décès (p. 142).

Nous croyons donc que les *blancs* d'Europe bien choisis, bien préparés en France et pendant la traversée à leur existence future par leurs conducteurs, s'acclimateraient facilement. Nous croyons qu'une fois arrivés sur un terrain où se verraient déjà les premières maisons d'un village et un commencement de culture, de plants et de fruits, la vue de ces preuves palpables de fertilité exciterait leur courage et qu'ils demanderaient bientôt à parfaire le travail ébauché. Nous croyons, disons-nous, que les blancs actuels feraient alors pour *vivre* à la Guyane ce que leurs pères ont fait pour en commencer la première colonisation. Enfin, nous croyons qu'une bonne direction et des colons choisis, préparés moralement en France à leur nouvelle existence, reçus à couvert à la Guyane, nourris, instruits, aidés des conseils de l'ancienne colonie, pourraient mener à bien l'entreprise. La culture des denrées coloniales s'apprendra aux nouveaux colons sans qu'ils s'en doutent; car, s'ils ne l'entrepren-

nent d'abord que pour leurs besoins, ils s'apercevront bientôt qu'elle n'est pas plus pénible que celle des vivres, et que planter des cannes, récolter du girofle ou du coton ne fatigue ni ne déshonore pas plus des bras blancs que le jardinage ou le manioc. Alors, ils agrandiront leurs champs à sucre, à café et autres denrées d'échange (p. 155-158).

L'île de Vincent-Pinson, toute la partie qu'on appelle *contestée*, et qui ne l'a jamais été sérieusement, parce qu'elle est incontestable, l'Oyapock, l'Approuague, le Kaw et surtout les plaines qui séparent ces fleuves, sont autant de vastes contrées qui peuvent un jour devenir des provinces ; elles offrent déjà tout fait, naturellement, ce qui se payerait des millions en Europe : des voies de communication par eau et le voisinage de la mer.

Les îles du Salut offrent la matière d'un port de mer royal ; quatre-vingt lieues de côtes maritimes, largeur de *notre* Guyane, peuvent se multiplier par une profondeur que termine le Rio-Negro. De cette immense surface, quelques points imperceptibles sont bien connus; quelques parties seulement, plus imperceptibles encore, sont cultivées; qui sait les richesses minérales et agricoles que notre insouciance aime mieux nier que d'aller les découvrir ? Un défrichement progressif peut y faire rencontrer des mines ; le fer est partout à la Guyane ; l'argent, l'or peuvent être quelque part. Tout, dans cette Guyane, n'est-il pas caché plutôt qu'enfoui ? Déchirons le voile qui la couvre à coups de pioche, de hache, et par le soc de la charrue ; s'il ne cache rien de métallique, eh bien ! des débris de ce voile de forêts et d'eau stagnante, et de toute la terre remuée en vain pour y chercher de l'or, nous ferons de l'agriculture : plus d'un pays, actuellement riche et populeux, n'a eu, dans ses commencements, d'autres mines que celles-là (p. 159).

Pendant mon séjour de cinq ans à Cayenne, mon détachement

a constamment travaillé aux ouvrages qu'impliquent les armes de l'artillerie et du génie. Les mineurs et les terrassiers commençaient la journée à six heures, au lever du soleil, et la terminaient à quatre heures du soir. Les travaux s'exécutaient en plein soleil, et ces travaux extraordinaires ne m'ont point fourni un seul malade pendant les trois années qu'ils ont duré.

Mes huit hommes décédés sont morts des causes suivantes :

Un poste, établi sur le bord de la mer et du fleuve de Mahuri, qui passe pour le point de l'île le plus sain, mais où les hommes, moins surveillés qu'en ville, se livraient à des courses excessives, dans les bois ou ailleurs, pour chasser, etc., m'en a fait perdre. 3

En ville, par suite de boissons alcooliques.	2
En ville, du tétanos.	1
En mer, d'un coup de soleil.	1
D'une maladie chronique prise aux Antilles	1
Total.	8

En général, j'ai remarqué que les excès de marche, de table, de veille prolongée causaient le plus de maladies, et que ces maladies s'aggravaient étonnamment par le retard que l'on apportait à s'en faire traiter aussitôt l'apparition du premier symptôme.

Cayenne compte beaucoup de vieillards, relativement à sa population, et beaucoup plus parmi les femmes que parmi les hommes (2e partie, p. 8) (1).

---

(1) Ce fait, qui parait bien constaté, que le terme moyen de la vie des femmes à Cayenne est plus long que celui de la vie des hommes, s'explique facilement par la différence entre les conditions d'existence des deux sexes. Les excès de bonne chère, de boisson, de plaisirs sensuels, etc., étant les causes les plus fréquentes de mortalité prématurée, doivent nécessairement faire beaucoup moins de victimes parmi les femmes.

Une circonstance merveilleuse c'est que nos caboteurs, en allant chercher des bœufs au Para, côtoient une quarantaine de lieues d'excellents pâturages qui nous appartiennent, et dans lesquels nous ne voulons ou n'osons jeter quelques têtes de bétail.

Ainsi, les Portugais, plus industrieux que nous en ceci, nous vendent des bestiaux nourris dans des pacages qui touchent à ceux que nous laissons déserts.

Toutes ces contradictions entre les moyens et les produits, cette fertilité fabuleuse qui engendre la misère; ces côtes, ces lacs, ces fleuves nombreux qui abondent en poisson qu'on dédaigne de pêcher pour consommer de mauvais poisson salé du Nord, tout enfin plonge dans la stupéfaction quiconque a vécu en présence de cette magnifique énigme (p. 113).

Et cette Guyane, a-t-elle plus de fléaux à infliger aux Européens que Batavia, les Antilles, la Havane et tant d'autres colonies qui prospèrent, s'enrichissent, se peuplent progressivement malgré les fléaux périodiques qui viennent bouleverser le sol ou décimer les populations qui le couvrent?

La Guyane, que nous sachions, n'a jamais eu d'ouragan, de tremblement de terre, d'inondation *exceptionnelle.* La fièvre jaune n'y est point endémique : si on l'y apporte, elle y meurt isolée; le choléra, si capricieux dans ses allures mortelles, a passé par-dessus la Guyane sans la toucher, et enfin, sa mortalité est au plus bas degré du thermomètre sanitaire des colonies.

Voyons ses avantages éternels : la brise rafraîchissante, qu'on attend ailleurs à heure fixe et qui manque souvent à sa mission, est incessante à la Guyane; la température, de 23 à 25 degrés le jour, de 14 à 16 la nuit, est par conséquent moins élevée que celle de nos départements méridionaux pendant l'été. Ses fleuves nombreux, ses autres cours d'eau qui sont innombrables, ses forêts sans limites, ses plaines de terreau, ses prairies cou-

vertes d'eau, temporairement ou à demeure, sont des *inconvénients*, sans doute; mais que la population s'en empare et les plie à ses besoins, elle en construira un royaume en bien moins de temps qu'il en fallut aux plus puissantes nations de l'Europe pour devenir ce que nous les voyons.

CIX.

ITIER.

1843.

M. Jules Itier, inspecteur des douanes, chargé successivement par le Gouvernement de visiter le Sénégal, les Antilles et la Guyane française, a mis à profit ses divers voyages pour se livrer à des observations sur la géologie, la météorologie, et sur la situation industrielle de ces diverses colonies. Arrivé récemment de la Guyane, M. Itier s'occupe à rédiger, pour le Ministre de la Marine et des Colonies, un Rapport où il expose le résultat de ses études sur la Guyane. Deux chapitres détachés de ce travail ont été présentés à l'Académie des sciences, dans la séance du 23 octobre 1843, sous les titres de *Aperçus sur la constitution géologique de la Guyane française* et de *Météorologie de la Guyane française*. N'ayant pu recevoir communication du manuscrit de M. Itier, nous nous bornerons à reproduire les conclusions de son Mémoire sur la météorologie, d'après le compte-rendu qui en a été publié par le *Courrier français*.

M. Jules Itier communique à l'Académie les *Recherches météorologiques* qu'il a faites dans la Guyane française. Ce travail apporte la confirmation de ce que plusieurs voyageurs avaient déjà annoncé sans pouvoir détruire un préjugé enraciné depuis long-temps en France. Il établit que le séjour de la ville de Cayenne est aussi salubre que celui de Paris. Dans une grande partie de la province la salubrité n'est pas aussi grande, il est vrai, mais à cet égard on a encore exagéré. M. Itier assure que les campagnes de la Guyane sont au moins aussi salubres que celles de la Saintonge (*Courrier français* du 24 octobre 1843).

CX.

EYNARD.

1844.

Le chevalier Guisan, sa vie et ses travaux à la Guyane, tel est le titre d'un ouvrage qu'a fait paraître, il y a quelques jours seulement, M. Charles Eynard, de Genève. Cet ouvrage a été écrit dans le louable but de rendre hommage aux mérites de Guisan, et de rappeler à l'Europe cette vie si dévouée, si laborieuse, presque toujours agitée, souvent éprouvée, et que signalèrent surtout de grands services rendus à la France dans sa colonie de la Guyane. Homme de haute capacité, actif, d'une probité sans tache, ayant vécu au milieu de circonstances qui mirent en lumière ses talents et ses vertus, Guisan était, en effet, digne de trouver

un biographe. — Dans le récit des faits à travers lesquels se développe la vie de Guisan, nous aurons peu de chose à reproduire; il n'y a rien là qui touche au sujet qui nous occupe; les quelques pages où l'auteur raconte et juge l'expédition du Kourou pourront seules trouver place dans ce recueil.

Mais la publication de l'ouvrage de M. Eynard ne nous permet pas de différer plus long-temps d'exprimer notre pensée sur une question intéressante, que l'auteur, à notre avis, est loin d'avoir présentée à son véritable point de vue : nous voulons parler des dissensions qui éclatèrent entre Guisan et Lescallier.

M. Eynard a écrit d'après des mémoires autobiographiques de Guisan. Il s'est laissé entraîner, soit par cette prédilection qu'un biographe manque rarement d'accorder à son héros, soit en acceptant trop littéralement certaines accusations, à attribuer à Lescallier des actes ou des motifs qui nous semblent moins que probables, et dont la preuve, en tout cas, resterait à faire. A ses yeux, Guisan est le juste par excellence, inaccessible à toute autre passion que celle du bien; mais M. Eynard oublie que la passion du bien, comme toutes les autres, peut avoir ses excès, et qu'elle n'est d'ailleurs la garantie ni de la rectitude des idées et du jugement, ni de l'absence complète de cet amour-propre qui parle quelque-

fois trop haut, même dans le cœur de l'homme de bien. En revanche, M. Eynard représente Lescallier et tous les adversaires de Guisan comme des hommes pétris de lâcheté, de bassesse, de corruption, etc.; aucune expression ne lui paraît hyperbolique pour les flétrir.

Lescallier, pourtant, n'a pas manqué d'admirateurs dignes de foi; et les auteurs qui se sont occupés de la Guyane postérieurement au séjour qu'il y fit s'accordent, en général, à ne le citer qu'avec estime, avec éloges. Ses écrits et ses travaux à la Guyane, qui, dans un autre ordre, égalent ceux de Guisan, peuvent, du reste, suffire seuls à prouver qu'il n'était pas uniquement, et même qu'il n'était pas un vil et sordide intrigant.

Il est certain, toutefois, qu'il y eut, entre Lescallier et Guisan, une lutte longue et, de part et d'autre, passionnée; qu'elle prit même un caractère d'inimitié personnelle; que chacun d'eux adressa contre l'autre des plaintes au Gouvernement, et que si, en fin de compte, le Gouvernement donna gain de cause à Guisan, qui avait à Paris de puissants protecteurs dans M. Malouet et dans le comte de Broglie, il n'infligea aucune défaveur à Lescallier, qui ne fut rappelé en France qu'après avoir été pendant quatre ans ordonnateur à la Guyane.

On a pu voir, aux articles Guisan (p. 153) et Lescallier (p. 167), que nous avons rendu une égale

justice aux mérites de ces deux hommes également recommandables à nos yeux. Nous savions bien qu'ils avaient été rivaux d'abord, ennemis ensuite; nous savions bien que Lescallier a été en butte à de graves accusations de la part des habitants de la Guyane, tandis que les contrariétés que Guisan eut à supporter n'atteignirent jamais le même degré d'aigreur ni de violence. Mais, pour nous expliquer ces situations, nous n'avons pas eu besoin de nous représenter le premier comme la personnification de toutes les turpitudes, le second comme un modèle de toutes les vertus humaines. Cette explication, tous les faits, toutes les situations la révèlent, et il suffit d'avoir étudié quelque peu l'esprit général des sociétés coloniales à cette époque pour ne pas hésiter à la trouver.

Guisan et Lescallier apportèrent tous deux à Cayenne des projets d'innovations, et tous deux y trouvèrent d'abord la défiance et même la malveillance. Mais Guisan, amené par le gouverneur lui-même, et par un homme aussi favorablement placé près de l'Administration métropolitaine que l'était Malouet, fut mis tout d'abord hors de portée des menées de l'intrigue et du mauvais vouloir. En effet, Malouet, en quittant Cayenne, afin de ne pas laisser son protégé exposé aux traverses qu'il avait lieu de redouter pour lui, et afin de lui assurer les moyens de poursuivre ses travaux, le rendit indé-

pendant de toute autorité locale, lui donna la libre disposition des 1,500 nègres des ateliers du Roi, ordonna qu'il serait fourni à tous ses besoins sur sa simple demande, et lui ouvrit un crédit illimité sur le budget de la colonie. Remarquons qu'il ne s'agissait, pour Guisan, que d'introduire dans la Guyane française la culture de la canne en terre basse, ainsi qu'elle se pratiquait depuis long-temps dans la Guyane hollandaise. On le vit se mettre à l'œuvre, plutôt avec une curiosité incrédule qu'avec crainte, et il eut plutôt à supporter des épigrammes qu'une opposition quelque peu active. Sauf cette amélioration de la culture, Guisan ne présentait rien qui pût jeter l'alarme dans la colonie : humain pour les esclaves, il ne songeait pas à attaquer l'esclavage; il ne voulait pas occuper d'autres bras que ceux des nègres; il était, en un mot, le représentant éclairé, mais le représentant immobile du système colonial : travail esclave, culture de la canne.

Lescallier était, aux yeux des colons, un homme dangereux, un ennemi : il ne croyait pas qu'un pays d'une admirable fertilité, pouvant donner à profusion presque toutes les productions des deux hémisphères, dût être considéré comme monopolisé entre les mains de douze ou quinze cents propriétaires cultivant huit à dix mille hectares en canne et en café; il ne croyait pas que la France dût à perpétuité renoncer systématiquement, au

grand préjudice de sa richesse intérieure et de sa navigation réservée, à l'exploitation d'une partie si considérable de son propre sol; il ne croyait pas que l'on dût laisser périr de besoin et de misère les ouvriers malheureux de la métropole, plutôt que de les envoyer porter la cognée dans l végétation sauvage qui couvre tout un immense territoire; il ne croyait pas, enfin, que pour ne pas élever quelques difficultés autour des propriétaires d'esclaves, il fallût condamner, soit à l'inaction, soit à un travail trop peu productif, les bras libres dont le sol de la Guyane ne demandait qu'à rémunérer largement les fatigues. Lescallier était l'initiative, le représentant de l'industrie et du progrès portant une première atteinte aux institutions coloniales; avec lui venaient : le travail européen et libre, la variété indéfinie des cultures, la petite propriété, la constitution d'une classe moyenne entre les esclaves et leurs maîtres; et Lescallier souleva contre lui toutes les passions dans le cœur des partisants exclusifs de l'ancien régime colonial. Aussi, aucune mesure ne fut gardée contre lui : dénonciations, accusations, obstacles de toute espèce, manœuvres secrètes, tout fut mis en œuvre; et l'on parvint ainsi, peu à peu et par tous ces moyens à la fois, à paralyser ses efforts pour réaliser les grandes et belles vues que lui avait inspirées l'étude des richesses végétales de la Guyane.

Placés dans des situations si opposées, il n'est pas surprenant que Guisan et Lescallier ne soient pas long-temps restés en bonne harmonie dans leurs rapports obligés.

Guisan avait dû voir avec peu de satisfaction et d'un œil prévenu Lescallier entrer dans une voie qui menaçait d'ébranler les institutions sur lesquelles il basait lui même tous ses plans; il pouvait même n'être pas tout à fait exempt de jalousie, lorsque, pendant qu'il établissait à Approuague une sucrerie sur le modèle de celles de Surinam, Lescallier, non moins entreprenant, élevait, près de là, une indigoterie qui donnait, dès ses premiers jours, de magnifiques résultats, formait dans les savanes d'Ouassa et sur les bords de l'Yracoubo, des ménageries où il installait des militaires libérés du service, et cherchait, dans l'exploitation d'industries jusqu'alors inconnues ou dédaignées, de nouvelles ressources pour la colonie.

De son côté, Lescallier ordonnateur de la Guyane, entravé par mille difficultés, mille oppositions, mille tracasseries dans tout ce qu'il voulait entreprendre, ne voyait pas, sans doute, avec calme et plaisir l'ingénieur agraire jouissant d'une indépendance absolue, et disposant à son gré de toutes les ressources locales pour la réalisation de ses desseins.

Entre ces deux hommes également convaincus de l'utilité de leurs travaux, et également jaloux de

faire, la seule faculté de disposer des 1,500 nègres du Roi accordée à l'un à l'exclusion de l'autre, suffisait pour faire naître l'inimitié qui éclata bientôt. Il ne faut pas avoir fait une étude bien approfondie du cœur humain pour en juger ainsi. Il est facile aussi de reconnaître, à la manière dont Guisan s'exprime sur le compte de son rival, qu'il n'était ni plus modéré dans ses sentiments, ni plus maître de son animosité, ni moins accessible aux suggestions de l'orgueil que ne pouvait l'être Lescallier.

En 1761, le duc de Choiseul, premier ministre, avait accueilli avec faveur l'idée de coloniser la Guyane, et pour la réaliser, on fit sur le papier des projets magnifiques. Il s'agissait d'établir à la Guyane française une colonie basée sur le système féodal, en y réunissant de grands propriétaires auxquels on aurait distribué des terres et des paysans pour créer des plantations et construire des villes. Les ducs de Choiseul et de Praslin en obtinrent la concession avec des priviléges qui en constituaient une espèce de vice-royauté.

La nouvelle colonie, différant essentiellement de l'ancienne, ne devait entretenir aucune relation avec Cayenne, quoique cette ville n'en fût éloignée que de douze lieues.

Magnifique et fastueux comme il l'était, le duc de Choiseul ne craignit point la dépense dans une cause qui lui semblait celle de la grandeur et de la dignité de la nation française. Il voulait pourvoir largement à tout; mais il n'y a point de colonies sans colons : M. de Choiseul l'avait compris, et pour les avoir, il fit publier ses projets, de manière à exercer une séduction irrésistible sur ses concitoyens. Le désir de s'enrichir et l'assurance

d'y parvenir sans peine, sans travail, sans fatigue, semblaient s'être confondus et ne faire qu'une seule et même chose dans la pensée ministérielle. Il ne vint à l'esprit de personne de douter de l'issue favorable d'une entreprise qui donnait de si douces espérances aux intéressés. Law et le Mississipi ne portèrent point conseil. Gentilshommes, bourgeois, laquais, employés civils et militaires, hommes et femmes de toutes conditions, se préparèrent à l'envi à saisir la fortune qui leur tendait les bras.

Tout ceci se passait en 1761. Il ne s'agissait que de choisir un administrateur capable de mener à bien cette vaste entreprise. Les regards de M. de Choiseul se portèrent sur Étienne-François Turgot, marquis de Cousmont, frère du célèbre contrôleur général, plus connu sous le nom du chevalier Turgot.....

M. de Turgot fut donc nommé gouverneur général et M. de Chanvallon, homme de loi, jeune encore et créole de la Martinique, fut appelé au poste d'intendant général de la *France équinoxiale*, nom pompeux que devait porter désormais la Guyane française.

Cependant on travaillait avec activité à l'approvisionnement de la future colonie, qui devait être abondamment pourvue du nécessaire sans oublier l'utile et l'agréable. Rien ne fut négligé pour cela; mais malheureusement on avait peu consulté les besoins de la localité, et, pour n'en donner qu'une faible idée, on voyait figurer dans les envois destinés à la nouvelle colonie une partie considérable de patins et de casse-noisettes pour un pays où l'on ne vit jamais ni glace ni noisettes. Des marchandises de toute espèce furent débarquées à Cayenne. On en remplit tous les magasins et le rez-de-chaussée de toutes les maisons, et le surplus fut déposé dans la campagne, où l'on n'avait pas même la précaution de le faire garder.

Parmi les colons figuraient, de par M. de Choiseul, une troupe de comédiens, de musiciens et les directrices de deux maisons de prostitution, qui transportaient à la Guyane leur infâme in-

dustrie. Tout ce monde devait occuper, en arrivant, l'angle compris entre la mer et la rive gauche du Kourou. C'est sur cette plage de sable, large de deux cents pas et d'une demi-lieue de longueur, que furent dressées quelques tentes, et des baraques en branches d'arbres, pour recevoir les malheureux colons qui ne cessèrent d'y aborder pendant plusieurs mois. Qu'on se figure, à la vue des demeures qui les attendaient, la stupeur et la consternation de ces courtisans, de ces marquis, de ces nobles comtesses, qui en posant le pied sur ce sol vierge demandaient avec autorité : « Mais où sont donc nos terres, nos cannes à » sucre, nos paysans ? » Hélas ! à ce désappointement devaient succéder de bien plus amères déceptions !

M. de Chanvallon, parti après les premiers convois, s'était installé dans un beau et grand bâtiment, appartenant autrefois à la Compagnie de Jésus. Il y tenait une espèce de cour, sans trop se soucier de la réalisation de son mandat. En vain M. Préfontaine, commandant de la troupe destinée à la police, essaya-t-il de lui rappeler, en le pressant, de transporter les colons dans les savanes, prairies naturelles coupées çà et là par de petites forêts, lieux charmants et salubres qui s'étendent à la distance de douze lieues de la mer. M. de Chanvallon n'y eut aucun égard et ne voulut jamais y consentir, sans doute par crainte que la désertion ne fît manquer la belle entreprise dont il était chargé.

On aurait au moins pu conserver la vie à cette foule égarée par d'imbéciles conducteurs, pourvoir aux premiers besoins, alimenter cette troupe inutile en la transplantant dans les savanes; mais l'orgueil de M. de Chanvallon fut inflexible et sa décision sans appel. Tandis que les premiers colons désabusés se consumaient en inutiles regrets, à Paris l'enthousiasme était tel, il y avait eu tant de hâte de ne pas laisser échapper cette magnifique spéculation, qu'en moins de dix mois 12,500 personnes débarquèrent à Kourou. Elles demandèrent la permission de se procurer des rafraîchissements dans un pays où les fruits sont

abondants, exquis ; on la leur refusa. Une épidémie se déclara ; elle se propagea avec une effroyable rapidité par l'entassement des malades et la putridité qui en devint la suite. Les gémissements, les clameurs, les blasphèmes de ces infortunés, qui ne cessaient ni jour ni nuit, répandaient la terreur et l'épouvante au loin ; ils parvenaient même aux oreilles de M. de Chanvallon, trop occupé de monter un théâtre et de donner des fêtes pour approcher de ce lieu de désolation. A grand' peine on obtint que tout ce qui avait encore vie ou chance de guérison dans le camp fût envoyé quelques lieues plus haut, le long de la rivière, avec ordre de se placer sur la rive gauche du Kourou et de s'y faire des baraques. Des canons furent pointés tout autour de ce nouvel établissement et répondaient à M. de Chanvallon de la docilité et de la soumission de ses victimes.

Une abondante provision de bœuf salé, de vin, d'eau-de-vie et de farine, leur fut remise ; mais ce fut pour le plus grand nombre, privé de directions et de conseils, un piége dangereux et une source d'excès qui les rendirent aussi malheureux que leurs frères de Kourou.

Sur ces entrefaites, le gouverneur général, cédant aux instances de ses amis qui ne cessaient de lui représenter que, s'il ne se hâtait, M. de Chanvallon s'approprierait à lui seul toute la gloire de l'entreprise, aborda à Kourou, plein de jalousie contre l'intendant, et de préventions contre ce qu'il avait fait jusqu'alors. Mais quelque méfiant qu'il fût par caractère, il ne s'était point attendu au spectacle qui s'offrit à lui à son débarquement. Son premier mouvement fut de faire jeter M. de Chanvallon dans un cachot ; mais aussi inhabile et aussi égoïste que lui, il ne fit rien pour réparer ses fautes. Sans s'embarrasser des cris des malheureux qui imploraient sa pitié, ce philanthrope fit défense, sous peine de mort, de sortir du camp de Kourou et de celui des savanes. Il poussa la cruauté jusqu'à enlever au camp le plus habile des médecins, celui qui y était le plus nécessaire, et le

fixa près de sa personne, laissant les établissements confiés à ses soins dans la plus horrible confusion. Dès ce moment, qui pourrait dire ce que devint le camp de Kourou!

Les malheureux, victimes de leur soif de l'or et de leur confiance dans les promesses insensées du coupable Choiseul, livrés à toutes les tortures de la faim, de la soif, consumés par la maladie sous un soleil brûlant, soupiraient après la fin de cette lente agonie, et se tordaient dans les angoisses du désespoir en maudissant le tyran cruel et le ministre orgueilleux et vain dont la légèreté et la folie les avaient perdus. Bientôt ceux qui avaient encore quelque force se mirent à piller les malades et les mourants, et se disputèrent entre eux ce déplorable butin, sans penser à l'abîme ouvert sous leurs pas et dans lequel ils tombèrent presque tous.

Ceux qui étaient dans les savanes eurent le même sort, à cette différence près qu'ils ne reçurent aucun secours quelconque, et que leurs corps restèrent privés de sépulture.

Renfermé dans l'hôtel du Gouvernement, Turgot, impassible et invisible à la foule, s'était entouré d'un petit nombre de flatteurs et de courtisans. Toute son activité semblait concentrée dans les soins qu'il donnait à la garde de M. de Chanvallon, qu'il accusait de toutes les fautes et de tous les malheurs de cette fatale expédition.

En moins de deux ans, 30,000,000 de francs furent enfouis sans aucun résultat, et plus de douze mille personnes parties de France, bercées des plus riantes espérances et des chimères les plus douces au cœur de l'homme, succombèrent à la faim, à la soif, à la maladie, dans d'atroces souffrances, sans qu'un regard de compassion, une parole de consolation vînt adoucir l'horreur de leur supplice.

Deux cents personnes parvinrent à s'échapper et repassèrent en Europe; quelques autres s'établirent à Cayenne. Enfin, les cris des victimes, les réclamations de leurs familles, parmi les-

quelles se trouvait beaucoup de noblesse, forcèrent M. de Choiseul à faire revenir MM. de Turgot et de Chanvallon. Lui-même, gravement compromis par son insouciance et le mauvais choix de ses agents, crut devoir détourner l'attention publique ; et pour faire taire l'opinion qu'il redoutait, il chercha à l'égarer en rejetant toute la faute sur le climat de la Guyane. Pour plus de sûreté, il fit enlever de Cayenne tous les registres constatant les désordres et les calamités de Kourou. Les extraits mortuaires furent anéantis. Quant aux personnes qui auraient pu déposer comme témoins ou comme acteurs dans cet horrible drame, on les réduisit au silence par la crainte ou par l'argent.

On voudra savoir ce que devinrent MM. de Turgot et de Chanvallon. Celui-ci fut mis en prison, et y resta quelques années. M. de Turgot fut privé de sa liberté, puis au bout de quelques mois exilé dans ses terres.

CXI.

SCHOMBURGK.

1840.

Nous avons à dessein renvoyé à la fin de cette série de citations les *Extraits* que nous nous proposions de faire de l'ouvrage de Schomburgk, bien que, suivant l'ordre des dates, leur place fût marquée plus haut. Cet ouvrage, en effet, tant par le caractère et les titres scientifiques de son auteur que par les circonstances qui en ont provoqué la publication, peut être regardé comme ayant valeur d'autorité officielle; il servira donc de confirmation ou de contrôle à toutes les opinions que nous avons rassemblées jusqu'ici,

Schomburgk est, comme naturaliste, honorablement connu en Europe; il a été chargé par le gouvernement anglais d'explorer toutes les parties de la Guyane et de reconnaître, sous les rapports agricole et industriel, la valeur de cette colonie. Il a passé cinq années, de 1835 à 1839, à la parcourir en tous sens, à en étudier les productions, les ressources, les richesses encore inexploitées. Guidé dans ses observations par de profondes connaissances spéciales, disposant de toutes les facilités que le gouvernement anglais sait prodiguer aux explorateurs auxquels il confie quelque importante mission, profitant, d'un autre côté, des travaux de tous ses devanciers, Schomburgk a pu procéder dans ses recherches avec méthode, constater des faits douteux, remplir quelques lacunes, et présenter des résultats étayés de la double autorité de la science et de l'expérience. C'est, dit-il, d'après le témoignage de ses yeux qu'il parle, et son plus grand soin a été de se défendre de toute partialité en traçant le tableau de cet admirable pays. Le livre qu'il publia en 1840, sous le titre de : *A description of British Guiana geographical and statistical*, etc., présente donc à la fois le tableau le plus complet et le plus fidèle de la Guyane, et ses assertions peuvent être, en général, acceptées avec confiance. Aussi, après de nombreuses citations tronquées et décousues, et dans lesquelles nous nous sommes borné à repro-

duire ce qui avait caractère d'attestation positive, avons cru devoir donner dans leur entier les pages dans lesquelles Schomburgk traite des objets qui nous intéressent plus particulièrement, savoir : le climat, les productions des trois règnes, les établissements européens.

On ne sera point étonné, sans doute, de ne trouver dans Schomburgk que la répétition et la confirmation, sous forme régulière et d'ensemble, de toutes les observations qui ont été isolément rapportées par chacun des cent dix auteurs que nous avons appelés tour à tour en témoignage. Ainsi, depuis l'an 1596 jusqu'à l'an 1844, et presque d'année en année, les voyageurs, les savants, les administrateurs, n'ont cessé de convier l'Europe à venir dans la Guyane jouir de toutes les magnificences de la création, respirer un air salubre et tempéré, mettre à profit l'incomparable puissance de production de ses terres et les richesses natives de ses campagnes, de ses forêts, de ses eaux; et, l'an 1844, la France, dont la population laborieuse se dispute au rabais le travail insuffisant et le chétif salaire de ses manufactures, la France compte, sur les 25,000 lieues carrées qu'elle possède dans la Guyane, 6,000 citoyens et 15,000 esclaves qui végètent par impuissance de moyens et par défaut de bras :

1 habitant par lieue carrée en Guyane;

1250 sur le même espace dans la métropole.

CLIMAT.

Située sous la zone torride, la Guyane jouit cependant d'un climat plus tempéré que les autres colonies de la même latitude. Sa température moyenne est de 81° 2 (Fahreinheit); le maximum de 90° et le minimum de 74°. L'année est ordinairement partagée en deux saisons de sécheresse et deux autres de pluie. Toutefois, ces divisions n'ont pas été régulières pendant ces dernières années. La grande saison de sécheresse commence vers la fin d'août et se prolonge jusqu'à la fin de novembre; des ondées lui succèdent jusqu'à la fin de janvier; puis la sécheresse recommence au milieu de février et continue jusqu'au milieu d'avril, époque où les pluies tombent par torrents et font déborder les rivières. Durant cette époque, le vent souffle souvent de l'Ouest et du Sud-Ouest; venant de terre, il est moins sain que la brise de mer qui, pendant les chaleurs, se fait sentir depuis dix ou onze heures du matin jusqu'au soleil couchant, et quelquefois même pendant la nuit. Les mois d'octobre et de novembre sont les plus agréables de l'année; alors le ciel est pur, la chaleur modérée et le thermomètre de Fahreinheit ne s'élève pas à midi au-dessus de 85°. Pendant la saison pluvieuse, le poids écrasant de l'atmosphère est tempéré par des brises du Nord qui, depuis septembre jusqu'en novembre soufflent de l'Est et du Sud-Est. Comme elles ont traversé une vaste étendue d'eau, elles rafraîchissent l'air au point que l'on a vu le thermomètre descendre, pendant la nuit, à 74° (Fahreinheit).

C'est alors la rosée qui fournit l'humidité nécessaire à la végétation. Non-seulement dans l'intérieur, où le pays est en grande partie couvert de bois, mais encore dans les savanes, on voit le matin les arbres et les plantes couverts d'une couche humide.

Le changement de saison est marqué, à la Guyane, par de violents orages; mais, malgré l'effet saisissant que peuvent produire

le bruit du tonnerre et les éclairs qui le précèdent, les malheurs causés par la foudre sont inconnus à la Guyane. Les coups de vent y sont rares, et plus encore les ouragans furieux qui, dans les îles voisines, détruisent en peu de temps les fruits de plusieurs années de travail.

On ressent parfois quelques secousses de tremblement de terre, mais si peu fortes que les habitants y font à peine attention.

La température de l'intérieur est des plus douces et le climat très-sain. On n'y éprouve que deux changements de saison : depuis le mois d'août jusqu'en mars, il y a des pluies accidentelles, et depuis mars jusqu'en août la pluie tombe par torrents; les rivières s'enflent et débordent en causant plus ou moins de ravages, suivant les localités.

Les observations météorologiques qui suivent, ont été relevées à George-Town :

MOIS.	BAROMÈTRE EN POUCES ANGLAIS ET FRACTIONS DÉCIMALES.				THERMOMÈTRE de FAHRENHEIT.			
	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	MOYENNE.	VARIATION. PLUS GRANDE	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	MOYENNE.	VARIATION. PLUS GRANDE
Janvier	29 99	29 84	29 912	0 15	85°	75°	80° 225	10°
Février	29 97	29 83	29 890	0 14	86	75	79 69	11
Mars	30 05	29 86	29 959	0 19	85	75	80 35	10
Avril	30 00	29 84	29 911	0 16	86	78	81 7	8
Mai	30 02	29 85	29 927	0 17	86	75	81 10	11
Juin	30 02	29 86	29 942	0 16	86	76	81 166	10
Juillet	30 00	29 85	29 938	0 15	86	76	80 964	10
Août	30 04	29 83	29 949	0 21	89	78	82 532	11
Septembre	30 00	29 74	29 878	0 26	88	79	83 316	9
Octobre	29 99	29 80	29 904	0 19	89	78	83 5	11
Novembre	29 96	29 77	29 883	0 19	90	77	82 366	12
Décembre	30 01	29 82	29 905	0 19	87	75	80 19	12

Les observations précédentes donnent annuellement ce résultat :

BAROMÈTRE.				THERMOMÈTRE.			
PLUS HAUT.	PLUS BAS.	MOYNE.	PLUS GRANDE VARIAT.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	MOYNE.	PLUS GRANDE VARIAT.
30 05	29 74	29 916	0 31	90°	75°	81° 226	15°

Voici le résumé d'observations faites jour par jour, à l'ombre, de six heures du matin à six heures du soir, entre les parallèles de 2° 36′ et 6° 49′ latitude Nord, et à partir d'octobre 1835 jusqu'au 31 mars 1836.

ÉCHELLE DE FAHRENHEIT.

	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	TOTAL.
Plus haut	87° 5	89°	86° 5	88° 9	85° 9	84°	
Plus bas	79 1	82	80 1	82	81	76 5	
Moyenne	68	72	68 5	75	74	69	
Jours de pluie presque sans interruption*.	12	2	11	6	12	27	70
— à peu près sans pluie	9	10	11	16	12	4	62
— beaux et sans pluie	10	18	9	9	5	»	51

* Il faut remarquer que les années 1835 et 1836 ont été très-pluvieuses.

Moyenne des observations faites en 1838, pendant trois mois de séjour à Pirara, au milieu des savanes, dans le voisinage du lac Amucu et à 600 pieds au-dessus du niveau de la mer, la-

titude 3° 29′ Nord, longitude 59° 16′ Ouest; de six à neuf heures du matin, ou de trois à six heures du soir.

MOIS.	BAROMÈTRE EN POUCES ANGLAIS ET FRACTIONS DÉCIMALES.				THERMOMÈTRE DE FAHRENHEIT.			
	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	MOYENNE.	PLUS GRANDE VARIATION.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	MOYENNE.	PLUS GRANDE VARIATION.
Avril.....	29 500	29 286	29 394	0 214	93° 5	73° 0	82° 03	20° 5
Mai.....	29 500	29 292	29 410	0 208	91 0	73 5	81 00	17 5
Juin.....	29 496	29 310	29 429	0 186	90 0	73 5	81 07	16 5

Les mêmes observations, continuées pendant les mois de juillet et d'août, à fort Sao Joaquim de Rio Branco, latitude 3° 1′ Nord, longitude 60° 3′ Ouest, ont donné le résultat suivant :

MOIS.	BAROMÈTRE EN POUCES ANGLAIS ET FRACTIONS DÉCIMALES.				THERMOMÈTRE DE FAHRENHEIT.			
	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	MOYENNE.	PLUS GRANDE VARIATION.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	MOYENNE.	PLUS GRANDE VARIATION.
Juillet....	29 722	29 500	29 6211	0 222	86° 5	74° 8	80° 69	11° 7
Août.....	29 730	29 500	29 6178	0 230	88 0	76 0	82 16	12 0

La nuit est ordinairement de 8 à 10 degrés plus froide que le jour. Une plus grande différence encore se remarque sur le plateau du Roraima, qui s'élève à une hauteur de 7,000 pieds; là j'ai observé que la température varie de 35 degrés, depuis

cinq heures du matin jusqu'à deux heures après midi. Sur un autre plateau élevé seulement de 3,000 pieds, le thermomètre marquait de 59 à 62 degrés une demi-heure avant le lever du soleil, et 95 degrés à l'ombre entre deux et trois heures après midi.

Le moment de la plus grande chaleur du jour est celui où la température de l'eau des rivières est la plus froide. Pendant la nuit, et surtout vers le soleil levant, l'eau est à peu près de 10 degrés plus chaude que l'air. Les Indiens prennent généralement leurs bains le matin, parce que l'eau est alors à un degré convenable. Une suite d'observations m'a donné la certitude que généralement, à six heures du matin, l'eau est de 8 à 10 degrés plus chaude que l'air; qu'à deux heures après midi l'air est de 1 à 2 degrés plus chaud que l'eau, et qu'à six heures du soir l'eau est de 2 à 3 degrés plus chaude que l'air.

Le climat de la Guyane a été représenté comme insalubre et contraire aux Européens; c'est pourquoi les émigrants ont mieux aimé s'exposer aux rudes hivers du Canada ou supporter les souffrances d'une expatriation peut-être éternelle dans l'Australie, que de s'établir dans une colonie où règne un été perpétuel et où l'on peut maintenant se rendre en seize ou dix-sept jours, grâce à l'établissement des bateaux à vapeur. Il est facile de prouver, par une série d'observations, que le climat de la Guyane n'est pas aussi nuisible que celui de beaucoup d'autres contrées d'Europe. Il est reconnu que la mortalité, dans les classes laborieuses, est de 1 sur 37 ou 40. A Londres et en France, la proportion est la même pour toute la population riche ou pauvre; et dans d'autres pays, elle est plus forte : ainsi, à Naples, elle est de 1 sur 34; dans le Wurtemberg, de 1 sur 33; à Paris, de 1 sur 32; à Madrid, de 1 sur 29; à Rome, de 1 sur 25 : à Amsterdam, de 1 sur 24; et à Vienne, de 1 sur 22 1/2. En comparant la mortalité entre Demerary et

le comté salubre de Rutland en Angleterre, le calcul témoigne en faveur de la colonie pour la durée de l'existence.

Le choléra, dont les ravages furent si grands en Asie, en Europe et en Amérique, et qui enleva le dixième de la population de Québec, n'a jamais été ressenti à la Guyane, non plus que la grippe.

A une époque où la médecine n'avait pas encore découvert le moyen de traiter la fièvre jaune, beaucoup d'Européens en étaient victimes. Depuis plusieurs années déjà, on était parvenu à se débarrasser de ce fléau, lorsqu'en 1837, après un intervalle de quinze ans, il reparut de nouveau. On dut s'en prendre à des causes locales, entre autres au mauvais état des égouts, et aux immondices entassées dans les ports. Les quais qui s'étendent le long de *Water-Street*, partie la plus commerciale de George-Town, avaient primitivement été construits sur pilotis, de sorte que la marée enlevait toutes les matières délétères. A une époque plus récente on les a refaits en maçonnerie, et les ouvertures qui existent de l'un à l'autre sont trop étroites pour que le même effet puisse se produire. La décomposition rapide des matières animales et végétales, sous le ciel des tropiques, produisit, dans cette circonstance, les miasmes auxquels les médecins de la colonie attribuèrent, d'un commun accord, le retour de la fièvre jaune. Elle se manifesta d'abord dans *Water-Street*, et ne s'étendit guère au delà de ce quartier de la ville. Elle attaqua ensuite les navires amarrés le long des quais et y fit de grands ravages parmi les matelots. Dans les endroits où sévissait la maladie, il régnait une odeur pestilentielle; et l'on a généralement remarqué que les personnes atteintes de la fièvre, soit en dehors de la ville, soit à Berbice, avaient auparavant passé par *Water-Street*, et respiré de dangereuses exhalaisons. Le contact des malades ne communiquait pas le mal, que d'ailleurs l'isolement ne réussissait pas à diminuer. On n'a pas vu qu'il se soit propagé dans les parties plus élevées de l'intérieur.

En 1839, la salubrité était parfaitement rétablie, lorsque,

tout à coup, la fièvre se manifesta dans les casernes à l'Est de la ville et fit d'affreux ravages au milieu des troupes d'Europe. Le rivage voisin des casernes est couvert de mangliers et de buissons de *curida* qui recouvrent une vase d'où s'échappent des miasmes rendus dangereux par la décomposition des mollusques, des insectes et des crustacés qui cherchent un abri au milieu des racines, et qui souvent y périssent. Le vent et la marée accumulent sur ce point toutes les matières qui descendent de la rivière jusqu'à l'endroit où les bâtiments se tiennent à l'ancre, ce qui n'ajoute pas peu à l'insalubrité de l'air. La vie indolente et peu régulière des soldats avait aidé au développement de la maladie, qui ne cessa de les décimer que lorsqu'on les eût envoyés à George-Town et dans la campagne. Les troupes de Berbice et des autres postes ne furent aucunement atteintes, et il est à remarquer, comme fait curieux, que pendant quatorze ans aucun officier de ligne n'est mort à Berbice; les deux seuls qui succombèrent durant cette période étaient, l'un un chirurgien, l'autre un quartier-maître.

J'ignore à combien d'hommes s'éleva la perte de la garnison par l'effet de l'épidémie; mais, d'après des relevés officiels dressés pour 1837, on aurait inhumé 914 individus, dont:

428 blancs y compris 97 matelots.
160 apprentis cultivateurs.
326 personnes de couleur.

L'absence des renseignements nécessaires rend difficile, sinon même impossible, d'établir la proportion des décès sur un nombre donné d'habitants. En 1829, la population de George-Town s'élevait à 1,620 blancs, 4,368 individus libres de couleur et 6,612 esclaves. Au 31 mai 1832, on comptait à George-Town 8,033 esclaves; mais comme, dans cet intervalle, il n'a pas été fait de recensement, on ignore quel était le chiffre de la population lorsque la fièvre jaune se manifesta. En 1837, il est arrivé 2,050

émigrants. A cette même époque, on comptait de 4 à 5,000 blancs. En retranchant les 97 matelots on a donc : 1 décès sur 15 individus blancs ou de couleur et 1 sur 50 apprentis cultivateurs, c'est-à-dire environ 5 p. cent. de toute la population, tandis qu'avant et depuis l'épidémie les décès n'ont pas excédé 3 p. cent.

Le relevé suivant de la mortalité annuelle, sur cinq propriétés de Berbice, est extrait des documents parlementaires. Il indique les pertes qu'éprouvent les classes laborieuses.

Quantités d'apprentis :

En 1835.	1,309.
En 1836.	1,271.
Au 30 novembre 1837.	1,226.

Pour 1835:

38 décès sur 1,309 donnent une moyenne de 1 sur 34 2/5;

Pour 1836 :

45 décès sur 1,271 donnent une moyenne de 1 sur 28 1/2;

Pour 1837 :

34 décès sur 1,226 donnent une moyenne de 1 sur 36.

Ce qui n'équivaut pas à la mortalité ordinaire dans diverses contrées d'Europe, et représente un peu moins que celle que l'on constate à Londres.

Ces détails fournissent la preuve de la salubrité qui régnait à Berbice en 1837, alors que l'épidémie se faisait sentir à George-Town, d'où l'on doit conclure qu'il faut attribuer cette épidémie à des causes purement locales. On remarquera que le chiffre de la mortalité à Berbice, pour cette même année 1837, est moindre que celui des deux précédentes.

Si nous examinons maintenant la proportion de la mortalité dans les classes laborieuses des îles des Indes Occidentales, on

reconnaîtra qu'elle est plus considérable à la Trinité, à Tabago, à Saint-Vincent, à la Grenade et à la Dominique qu'à Demerary.

Les décès de 1820 à 1832, parmi les travailleurs encore esclaves alors, donnent la moyenne suivante :

Pour la Trinité.	1	sur	23.
Tabago.	1		24.
Demerary et Essequibo. .	1		33.
Berbice.	1		32.
La Jamaïque.	1		40.
La Grenade.	1		30.
Saint-Vincent.	1		32.
La Barbade.	1		35.
Sainte-Lucie.	1		34.
La Dominique.	1		32.
Antigoa.	1		36.
Saint-Christophe.	1		36.
Montserrat.	1		34.
Nevis.	1		41.

La salubrité du climat dans l'intérieur de la Guyane est devenue proverbiale. On voit beaucoup d'exemples de longévité parmi les colons qui habitent sur les rivières de Berbice, de Demerary et d'Essequibo (1). Toutes les matières nuisibles sont entraînées par les pluies qui tombent par torrents; et l'air est si pur, que l'on peut distinguer en plein jour les planètes de Vénus et de Jupiter (2). Dans l'intérieur, le climat est plus salubre

(1) Les exemples de longévité sont surtout communs sur les côtes : je connais plusieurs Européens qui habitent aujourd'hui la Guyane et jouissent d'une excellente santé, sans pourtant être venus en Europe depuis trente ou quarante ans.

(2) En revenant de la partie supérieure d'Essequibo, en 1838, nous avons vu en même temps, à trois heures après-midi, le Soleil, la Lune et Vénus.

qu'ailleurs. Je tiens de plusieurs personnes résidant sur les côtes que, se sentant malades, il leur avait suffi d'une petite excursion pour rétablir leur santé. Ce n'est pas précisément le degré de température qui constitue l'état de salubrité d'un pays, mais bien les variations soudaines de chaleur et de froid. On a pu juger, par les tables que nous avons données, que la température est plus régulière à la Guyane que dans tout autre pays du monde. Le climat de cette contrée n'est pas sujet aux alternatives de froid et de chaud ni aux vents piquants dont, sous un ciel brûlant, quelques îles ont à souffrir.

La phthisie est inconnue sur la côte. Des personnes atteintes de cette maladie et arrivant d'Europe ou du Nord de l'Amérique se sont parfaitement remises (1). Le docteur Hancock nous a assuré que, pendant un long séjour sur les côtes de la Guyane, il n'a jamais vu un exemple de phthisie pulmonaire contractée dans le pays, non plus que de gravelle. Suivant lui, il n'en est pas de même dans les îles des Indes Occidentales, par la raison toute simple que, dans la Guyane, outre l'avantage de sentir la brise de mer pendant tout le jour, il souffle la nuit un vent de terre extrêmement frais (2).

Les maladies dominantes sont la dyssenterie, la diarrhée et les fièvres.

Les fièvres intermittentes surtout sont fréquentes dans les localités humides qui sont de niveau avec les côtes de la mer. Mais on peut s'en préserver en évitant de s'exposer aux intranspirations. L'exercice et la tempérance en sont d'excellents anti-

---

(1) Depuis ces derniers temps, on a recommandé les Indes Occidentales aux personnes du Nord affligées de la dyspepsie, de maladies nerveuses et des poumons (voir l'ouvrage intitulé : Un hiver dans les Indes Occidentales et la Floride (*A Winter in the West Indies and Florida*).

(2) Le docteur Hancock cite, comme exemple du pouvoir inhérent au climat de la Guyane de guérir les affections des poumons, un Suédois arrivé de Portsmouth dans un état désespéré, et qui s'est rétabli.

dotes. On se trompe étrangement en supposant que les Européens ne sont pas capables de supporter l'exercice ou le travail sous les tropiques. Ceux qui prennent de l'exercice chaque jour, en évitant de s'exposer à un soleil vertical, et qui s'abstiennent de l'excès des liqueurs fortes, peuvent conserver une bonne santé et vivre long-temps. L'indolence et l'intempérance ont fait plus de victimes qu'aucune maladie épidémique qui ait jamais régné à la Guyane.

Si j'ai tant insisté sur l'influence que le climat de la Guyane exerce sur ses habitants, c'est pour prouver que cette colonie n'est pas aussi malsaine qu'on le dit. Il est à désirer que l'on s'occupe de dessécher et de mettre en rapport bien des terrains qui sont encore abandonnés quoique situés dans la ville même. Si les autorités locales réfléchissaient à l'importance qu'il y aurait à donner de la Guyane anglaise une idée favorable aux pays d'où peuvent venir les émigrants, elles n'épargneraient ni soins ni dépenses pour l'assainissement des villes. On a propagé les rapports les plus fâcheux sur l'influence fatale du climat à l'égard des Européens, avec aussi peu de raison que, dans les discours prononcés devant le Parlement, on a parlé de Demerary comme d'une île, et dit que cette colonie n'était qu'un vaste charnier.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES.

Il est peu de parties du globe que l'on puisse comparer à la Guyane pour la vigueur et le luxe de la végétation. L'été y est éternel; et la fertilité du sol, l'humidité du climat, ainsi que la température, assurent une succession non interrompue de fleurs et de fruits. Pour les personnes accoutumées au sommeil de la nature dans les pays du Nord où la végétation est sans charmes, la sève puissante et les émanations parfumées des plantes de cette colonie sont un objet d'étonnement et d'admiration.

Les collines, les plaines, les forêts et les marais qui diversifient l'aspect du pays produisent aussi la variété dans ses productions. Ces productions se sont augmentées de celles qu'y a introduites la spéculation et qui assurent au pauvre sa subsistance, au laboureur une large récompense de son travail, au marchand l'occasion de spéculer, et au capitaliste une augmentation de richesse.

Les scènes majestueuses que m'a présentées la nature, pendant les voyages d'exploration que j'ai faits dans la Guyane, ont laissé dans mon esprit un souvenir ineffaçable et qui s'est réveillé plus vif encore, depuis mon retour en Europe, lorsque j'ai eu à comparer à notre végétation le spectacle qui s'offre aux yeux dans les plaines, les vallons et les forêts des tropiques.

Les côtes baignées par les eaux de l'Océan sont couvertes de mangliers et de buissons de *curida* (1), dont la verdure ne s'altère pas, et qui forment comme la frange du riche tapis qui s'étend par derrière. Le paysage est animé par des légions d'ibis au plumage écarlate, d'aigrettes blanches et de magnifiques flamants que l'approche du voyageur fait fuir dans les airs ou percher sur le sommet des arbres. Sur les points que n'ont pas encore occupés les cultures, des plaines humides s'étendent en savanes qui ressemblent beaucoup aux prairies d'Europe. Elles sont arrosées par des rivières ou des courants limpides, et plantées en divers endroits de palmiers ou de bouquets d'autres arbres. En remontant les grandes rivières que l'on a nommées à juste titre les veines du pays, on les trouve couvertes d'îles verdoyantes, et, à mesure que l'on approche des forêts vierges, le paysage prend un aspect particulier aux tropiques; il semble que la puissance productive de la nature, en s'éloignant des pôles, se soit concentrée auprès de l'équateur pour paraître plus imposante et témoigner de la fécondité du sol. Des arbres gigantesques

(1) La végétation le long des côtes consiste principalement en *Rhizophora Mangle*, L. (*Avicennia nitida* et *tomentosa*), et en *Conocarpus erectus*.

élèvent leurs cimes à une hauteur inconnue dans les forêts d'Europe, et forment un contraste varié d'aspect et de feuillage (1). Les lianes grimpant à leurs troncs entrelacent leurs vastes branchages, et après en avoir atteint le sommet se laissent retomber vers la terre et représentent assez exactement les cordages d'un navire. Des groupes de palmiers, la plus majestueuse des productions végétales, dominent tous les autres arbres et balancent leur tête au souffle de la brise. La nature, comme s'il ne lui suffisait pas du sol pour déployer ses richesses, décore les arbres et leurs rameaux, les pierres et les rochers d'une végétation d'un autre genre. La surface de l'eau est souvent cachée sous des plantes dont les feuilles se marient à des fleurs d'une rare beauté. On ne peut se faire une plus juste idée de la végétation de la Guyane qu'en voyant la *Victoria regina*, la plus belle des plantes de la flore des Indes Occidentales (2). Le calme de l'air, qui souvent laisse le feuillage immobile ; la pureté du ciel, que ne voile aucun nuage, contrastent d'une manière tranchée avec le bourdonnement de la nature animée. On voit l'oiseau au plumage lustré s'élancer rapidement de fleur en fleur pour en puiser le nectar, ou s'ébattre dans la rosée qui scintille sur leurs corolles.

On s'accorde à refuser l'harmonie au chant des oiseaux d'Amérique; il y en a cependant plusieurs dont les accents, sans pouvoir rivaliser avec ceux de notre rossignol, ne manquent pas de charmes. A l'approche de la nuit, le firmament étincelle de toute la splendeur des constellations du Nord. A la voix des

---

(1) Si nous en exceptons les *conifères*, les arbres de nos forêts, tels que les chênes et autres, ne peuvent soutenir la comparaison avec les *Laurineæ*, l'*Icica* et le *Mora* des forêts tropicales.

(2) Cette plante, découverte par M. Schomburgk le 1er janvier 1837, dans la rivière de Berbice, et à laquelle la reine d'Angleterre a bien voulu permettre que son nom fût donné, couvre parfois cette rivière au point d'empêcher la navigation. On la trouve avec la *Pontedera* azurée, diverses *Utriculariæ*, la *Pistia*, espèce de *Polygonum*, et beaucoup de graminées.

chantres ailés succède le cri de la cigale, le bruit des grenouilles et celui des lézards et des reptiles. Des milliers d'insectes lumineux brillent dans le feuillage et projettent une lumière qui, sans éclairer parfaitement, aide à caractériser plus fortement une nuit des tropiques.

Les forêts presque impénétrables de l'intérieur renferment des trésors inépuisables non-seulement pour la construction, mais aussi pour l'ameublement ou pour tout autre usage servant au bien-être et à la santé de l'homme.

Les savanes produisent une grande variété de plantes médicinales; il serait trop long de les énumérer ainsi que tous les arbres utiles, je me bornerai à citer de ceux-ci les plus généralement appréciés pour certains usages.

Le *Mora* (*Mora excelsa*, Benth) peut être appelé à juste titre le roi des forêts; il dépasse en hauteur tous les autres arbres et s'élève quelquefois jusqu'à 120 pieds : il abonde dans l'intérieur; son bois est tellement serré qu'il est difficile de le fendre. Les connaisseurs lui donnent la préférence sur le chêne, et le considèrent comme meilleur pour la construction des navires. On peut l'obtenir de la force de 10 à 12 pouces carrés et de 30 à 50 pieds de longueur. Ses branches ayant une tendance à croître courbées présentent, sous ce rapport, un avantage naturel, tandis que le tronc peut servir à faire des quilles de navire, des vergues et des planches.

Le *Siperi* ou *cœur-vert* (de la famille des *Laurineæ*) est un des bois de charpente les plus utiles de la Guyane; il croît jusqu'à 60 pieds et a souvent 24 pouces de diamètre. Il est dur et très-propre à faire des planches de navire et des poutres pour la construction des maisons.

Ses graines, de la grosseur d'une noix, ont une amertume dont le docteur Rodie a extrait le principe, qui est un puissant fébrifuge. Dans les temps de disette, les Indiens grattent ce fruit dans de l'eau; il se précipite au fond du vase une espèce

de farine qu'ils mélangent dans certaines proportions avec du bois consommé : mais le pain qu'ils en retirent est amer et désagréable.

Le *cœur-vert* noir est rare. Son bois est très-recherché dans les îles; on le préfère à tous les autres, à cause de sa durée, pour faire des moulins à vent, des flèches, des axes de roue, des palettes de moulin à eau, etc.

Le *cœur-pourpre* est assez rare sur les côtes. C'est un arbre très-gros, qui s'emploie en ébénisterie pour sa belle couleur et sa durée; il a beaucoup d'élasticité, et l'on s'en est servi avec avantage pour des affûts de mortiers (1). Les Indiens l'appellent *mari wayana;* ils en enlèvent l'écorce, dès qu'il est abattu, et en font, sans beaucoup de peine, des canots auxquels on donne le nom de *peau de bois;* il y en a qui peuvent porter de 20 à 25 personnes en toute sécurité sur une eau tranquille.

Le *Kakaralli* abonde à la Guyane; on peut s'en procurer qui ont de 6 à 14 pouces carrés et de 30 à 40 pieds de longueur. On le préfère dans la colonie à la plupart des autres bois de construction, parce qu'il a la propriété de n'être jamais attaqué par le ver de mer.

Le *Wamara* mesure de 6 à 12 pouces carrés, et de 20 à 40 pieds de longueur. Il est dur, à fibres croisées, et par conséquent difficile à fendre; on pourrait le faire servir à divers usages dans l'architecture navale.

Le *Determa* est très-abondant; on en voit de 6 à 20 pouces carrés et d'une longueur de 30 à 60 pieds; on s'en sert beaucoup dans la colonie pour faire des schooners. Il faudrait qu'on eût le soin de le cheviller en cuivre, parce que les clous de fer sont exposés à se détériorer.

---

(1) Le colonel Moody, du corps royal des ingénieurs, remarque que le *cœur-vert* et le *cœur-pourpre* sont les seuls bois qui aient réussi comme affûts de mortier au siége du fort Bourbon à la Martinique.

Le *Houbaballi*, dont le grain est très-serré, s'emploie souvent pour les meubles ; il reçoit un très-beau poli; on l'équarrit de 6 à 15 pouces sur une longueur de 20 à 35 pieds.

Le *Wallaba* abonde dans toute la colonie, sa couleur est brun-rouge; on le fend sans peine et l'on en fabrique des douves, des lattes, etc. Ce bois renferme une huile résineuse, dont on ignore encore la propriété.

Le *Bully-tree* est de la plus grande force. Il a souvent six pieds de diamètre. Le temps semble avoir peu d'action sur lui, c'est pourquoi on lui donne la préférence pour la charpente des maisons, les planchers, etc. On fait de ses branches des lattes pour les couvertures; il mesure de 20 à 30 pouces carrés et peut avoir une longueur de 30 à 60 pieds.

Le *Siruaballi* s'emploie beaucoup en planchers; il renferme un principe amer qui lui donne la qualité de résister aux vers; il est en outre très-léger; on en fait des bateaux, etc.

Le *Cuamara* est estimé non-seulement pour ses graines, mais aussi comme bois de construction très-dur. On a fait l'expérience qu'un morceau d'un pouce carré et d'une longueur donnée supporte cent livres de plus que tout autre bois de construction de la Guyane d'une dimension égale. Il convient donc pour être employé lorsqu'il y a une forte pression à supporter.

Le *Cabacalli* s'obtient de 12 à 20 pieds carrés et de 30 à 50 pieds de longueur; il est durable et fort serré; on l'emploie à faire des vergues et des poteaux.

Le *Carana Wahli* ou bois de cèdre se rencontre abondamment dans l'intérieur de la Guyane, où il est estimé pour sa durée. Il distille une résine odorante. Cet arbre atteint jusqu'à 60 et 80 pieds de hauteur; on le recommande pour les mâts, les espars, etc. Son écorce de couleur rouge est astringente.

Le *Hucouya* ou bois de fer croît jusqu'à 50 pieds de hauteur et a souvent six pieds de diamètre; il a une couleur brune qui devient plus sombre en vieillissant. Il est extrêmement dur,

comme son nom l'indique, mais il ne résiste pas à l'humidité ; on s'en sert pour faire des boiseries.

Le *Si-ti-oh-balli*, ou *Bourra courra*, ou encore *bois de lettres*, est le plus précieux des bois de la Guyane ; il est d'une belle couleur brune avec des taches noires que l'on a comparées à des hiéroglyphes. Ces taches ne se voient que dans le cœur, qui a rarement plus de 12 à 15 pouces de circonférence ; on ne s'en sert que pour de petits ouvrages ou de la marqueterie. Il surpasse en beauté tous les autres bois.

Le *Simiri* ou arbre aux sauterelles arrive souvent à 60 et 80 pieds de hauteur et à un diamètre de 7 à 8 pieds. Son bois est dur et compacte, d'une belle couleur brune avec des veines. Il reçoit très-bien le poli et s'emploie, pour cette raison, en ébénisterie. Sa durée le rend précieux pour en faire des arbres de moulin. Il fournit en abondance une sorte de résine qui ressemble beaucoup à la gomme copal.

Le *Bisi* est un arbre gigantesque dont le bois a une grande durée. Les Indiens l'emploient à faire des canots, etc., et se servent de sa résine, dont la couleur est verte, pour donner un vernis à leurs arcs, etc.

Le *Ducali-balli*, l'*Itikiribourra-balli* et le *Bannia* se recommandent pour les ouvrages d'ornement. Le second est d'un beau brun tacheté comme une peau de tigre, d'où il a reçu dans la colonie le nom de bois de tigre. On ne peut en utiliser que le cœur.

Le *Yari-yari* ou *bois de lance* est un arbre mince d'une grande flexibilité. Les naturels s'en servent pour la pointe de leurs flèches, et dans la colonie on en fait des timons de voiture et une grande quantité d'espars que l'on exporte en Europe.

Le *Yaruri*, *Massara* ou *bois à rames*, dont le diamètre est de 5 à 6 pieds et dont la hauteur jusqu'aux premières branches atteint 50 pieds, semble être un faisceau de plusieurs arbres minces. La partie plate à la base du tronc sert aux na-

turels pour leurs rames. Le bois est léger, élastique et très-fort. On pourrait en tirer un bon parti pour les affûts de canon, les bastingages des vaisseaux de guerre, etc.; malgré son élasticité il ne se fend pas.

Le bois du *Soüari* ressemble beaucoup par sa nature et ses qualités à celui du Mora. On se procure de ces arbres qui ont de 20 à 40 pieds de long et de 16 à 20 pouces carrés.

Le *Siruba*, arbre de la plus grande croissance, ne se trouve que dans l'intérieur et sert beaucoup à la construction des navires. On en extrait par incision une liqueur qui a un goût de camphre.

L'*Anapaima* abonde dans la partie dont le sol est rocailleux; c'est aussi un arbre de première hauteur ; son bois est très-serré. Les Indiens font usage de son écorce, qui est très-aromatique, pour guérir les fièvres et la dyssenterie.

Le *Crab* pousse jusqu'à une grande hauteur et parfaitement droit. On l'emploie à faire des mâts et des espars, et en bâtiment pour des planchers et des cloisons. Il est rouge et léger.

Le *Tataba* acquiert aussi une grande hauteur et de fortes dimensions. Le bois en est dur et flexible, très-propre à faire des arbres de moulin, des planchers de toute espèce, des affûts de canon, etc.; on s'en sert également dans la construction des navires.

Le *Taccuba* ressemble beaucoup au *Washiba* et ne se trouve que dans les parties élevées du pays. Il est fort et très-durable, mais moins élastique que le *Washiba*.

Dans cette énumération des bois de construction de la Guyane, nous n'avons fait entrer que les plus estimés. Il y existe encore beaucoup d'autres arbres utiles, mais qui ne sont pas généralement connus.

Sous le rapport médical, le règne végétal a des productions d'un mérite reconnu : j'en parlerai en traitant des richesses et des ressources de la Guyane.

RÈGNE ANIMAL.

L'hémisphère occidental n'est pas aussi riche que l'Afrique et l'Asie pour le nombre et la taille de ses animaux. Le *jaguar* ou tigre de l'Amérique méridionale, le *puma* ou lion d'Amérique et plusieurs autres de l'espèce du chat sont les plus féroces; cependant il est rare qu'ils attaquent l'homme, et on ne les redoute que pour les ravages qu'ils font parmi les troupeaux de bœufs et de moutons.

Je n'ai pas l'intention de décrire en détail tous les animaux indigènes de la Guyane; je parlerai seulement de ceux qui servent aux besoins de l'homme et peuvent lui procurer une nourriture saine et délicate. De ce nombre sont le *tapir* ou maïpuri, le *capibara* ou waterhaas, le *labba*, l'*aguti*, l'*acuchi*, le *caïruni* ou porc sauvage, le *peccari* ou porc du Mexique et le *daim* de différentes espèces. Il y a encore d'autres animaux, tels que le *mangeur de fourmis*, l'*armadille*, plusieurs sortes de *polecats* et d'*opossums*, etc. Des troupes nombreuses de plusieurs variétés de singes peuplent les solitudes des forêts et servent à la nourriture des indigènes. Le *maniti*, lamantin ou vache de mer, se rencontre parfois dans les grandes rivières; sa chair blanche et délicate a été comparée pour sa saveur à celle du veau.

Les oiseaux ne sont pas moins multipliés. Tandis que quelques-uns nous éblouissent par la magnificence de leur plumage, d'autres rachètent ce qui leur manque sous ce rapport par une chair délicate et substantielle. A ceux-ci appartiennent plusieurs races de canards sauvages: le *powis*, le *marudi*, l'*hannaqua* qui ressemble au faisan, le *duraqua* et le *maam*, tous deux assez semblables à la perdrix d'Europe, des pigeons sauvages, etc. Je mentionnerai particulièrement le *jabiru* ou tararamu, gros oiseau qui se rencontre dans les savanes et dont la chair ne

diffère pas beaucoup de celle du bœuf; des perroquets, des *macaws* dont le plumage brille des plus vives couleurs, de bleu, de pourpre et de jaune ; les nombreuses espèces d'oiseaux-mouches resplendissant au soleil lorsqu'ils voltigent de fleur en fleur; le *toucan*, le *moqueur* d'un jaune brillant et le noir, qui tous deux suspendent leurs nids à la branche même où se sont établies des abeilles sauvages ou des guêpes avec lesquelles ils semblent avoir fait alliance et vivre comme protégés (les plus courageux des singes ou les plus aguerris des chats n'oseraient essayer de ravir leurs œufs tant qu'ils sont sous la protection de ces insectes) ; l'*oiseau-cloche* ou campanero, blanc comme la neige, portant une excroissance charnue sur la tête, et dont le cri a été assimilé au son de la cloche d'un couvent; enfin le *coq de roche* au brillant plumage avec sa crête droite demi-circulaire. Ces oiseaux donnent l'idée de la splendeur avec laquelle la nature a traité ses œuvres sous le climat des tropiques.

De toute la tribu des Sauriens le *caïman* et l'*alligator* sont peut-être les plus redoutables. Ce dernier est trop petit pour être dangereux; quant à l'autre, je ne lui ai jamais vu de dispositions à attaquer, à moins qu'il ne fût provoqué. L'*alligator* habite sur les côtes, mais le *caïman* ne se trouve que dans l'intérieur. Le *guana*, qui ressemble à un énorme lézard, a de 4 à 6 pieds de long, y compris la queue. Il est tout à fait inoffensif, et sa chair est reconnue pour très-délicate par tous ceux qui ont pu vaincre la répugnance que son aspect inspire.

Les *tortues* de terre et d'eau douce sont très-abondantes, les dernières principalement se trouvent dans la rivière Essequibo et ses tributaires. Elles se réunissent en grand nombre à l'époque où la femelle dépose ses œufs dans le sable au bord de l'eau. Ces œufs sont fort délicats; les Indiens les mangent frais ou fumés, ou bien encore en préparent une huile fort agréable au

goût et dont les Brésiliens font un grand usage en cuisine (1).

Plusieurs des serpents de la Guyane sont dangereux; mais, afin d'opposer pour ainsi dire une sauvegarde à leurs atteintes, la nature les a rendus paresseux et lents à mordre, à moins qu'ils ne soient irrités. Le *conocushi* ou roi des buissons, le *serpent à sonnettes*, le *labaria*, le *perroquet* et le *serpent de Guana*, le *capaïru* et le *serpent écarlate* sont les plus dangereux. Le *camudi* et le *colukunaru* appartiennent au genre boa; ceux-ci n'attaquent l'homme que rarement, ils se contentent de surprendre les daims et quelques autres faibles animaux.

Les rivières de l'intérieur abondent en nombreuses variétés de poissons délicieux. L'*arapaïma* ou *pirarucu* et une espèce de *silurus*, le *tau-tau*, ont de 10 à 12 pieds de long et pèsent jusqu'à trois cents livres. Le *tuganani* ou poisson du soleil, le *haïmura*, le *bashaw*, le *cartabac*, le *killbagre*, le délicieux *pacu*, l'*arouan*, le *païara*, le *piraï*, le *morocoto* ou l'osibu, le *taukidi*, le *parrau*, etc., le disputent en délicatesse à tous nos poissons d'eau douce, tandis qu'une foule d'autres encore contribuent à la nourriture de l'homme.

Il y a parmi les insectes plusieurs espèces de fourmis nuisibles à la végétation. Les *termites* ou fourmis blanches attaquent les bois et les meubles, si on les laisse s'établir dans une demeure. La piqûre du *scorpion* et la morsure du *centipède* sont douloureuses, mais sans danger. Ils habitent surtout les ruines et les vieilles maisons. La morsure de l'*araignée de buisson*, et d'une autre araignée à laquelle on donne le nom de *tarentule*, produit une inflammation à la partie attaquée, sans pourtant avoir jamais causé la mort. Le *tshiko* ou chigo, sorte de

---

(1) L'huile de tortue (*mantega de tartaruga*) est une des branches de commerce de la province de Para. La quantité qui s'en prépare dans la partie supérieure du pays des Amazones est estimée à 8,000 pots de 2 arrobas ou 64 livres anglaises chaque.

petite mouche qui pénètre dans la peau des pieds, est souvent très-désagréable. Elle infeste les cabanes abandonnées, principalement quand le sol en est sablonneux. On s'en débarrasse en grande partie par la propreté.

Les *moustiques* ne sont pas communes dans l'intérieur; mais dans certaines parties il existe une grande quantité de petites mouches du nom de *mapire* (*simulia*) dont la piqûre est insupportable (p. 27—40).

RICHESSES ET RESSOURCES DE LA GUYANE.

Aucune des possessions de la Grande-Bretagne ne l'emporte sur la Guyane comme situation, comme point de commerce et de station pour la marine de guerre. Les variétés de son sol, la puissance de sa végétation, les facilités qu'elle présente pour les communications entre les parties de l'intérieur et les côtes lui donnent une valeur inappréciable. Nous avons déjà tracé un aperçu de ses productions; nous allons essayer de rendre évident tout ce que ses ressources, en général, peuvent avoir de profitable pour les colons et pour la métropole. Nous tâcherons en même temps d'exposer combien l'exploitation de ses richesses pourrait devenir avantageuse à l'humanité.

Les terrains glaiseux et les parties marécageuses, aujourd'hui en culture, s'étendent jusqu'à des collines sablonneuses. Lorsqu'ils sont protégés contre l'envahissement de la mer et façonnés par la culture, ils fournissent des récoltes tellement abondantes, qu'il y a lieu de penser que, l'émigration aidant, les produits de la colonie doubleront tous les dix ans. Ce vaste district n'est encore couvert qu'en partie de plantations à sucre, à café et à coton, qui sont des denrées d'exportation; on y voit aussi quelques bananiers. On se fera une idée de la fertilité de ce sol, quand on saura qu'une acre de terre y produit jusqu'à 6,000 livres

de sucre ou 20,000 livres de bananes (1). On pourrait encore accroître cette fertilité si l'on dirigeait le flot de l'émigration vers la Guyane anglaise, et si plusieurs de ses productions indigènes, à peine connues, étaient ajoutées aux exportations ou à la consommation intérieure. Il ne faut que trouver le moyen de les faire connaître pour offrir de nouveaux aliments aux entreprises des émigrants.

Il n'y a pas probabilité que la Guyane anglaise contienne des mines d'or ou d'argent : j'ai exploré ses principales rivières et visité les montagnes qui traversent la colonie, sans découvrir la plus légère indication de métaux précieux. Les montagnes nues et difficiles de Pacaraïma, et la chaîne qui s'étend, en suivant la direction du méridien, dans les régions équatoriales, sont les seules que l'on pourrait soupçonner de renfermer de l'or et de l'argent dans leurs entrailles ; mais la colonie possède un trésor supérieur à tous ces métaux et capable d'enrichir des millions d'habitants. C'est sa merveilleuse fertilité et la variété de son sol ainsi que de ses productions naturelles.

Les collines sablonneuses sont suivies de savanes qui s'étendent généralement jusqu'à la première ceinture de rochers, et sont parfois accidentées de bois et de ruisseaux. Les plus vastes se trouvent entre la rivière de Demerary et celle de Berbice. Il y en a d'autres encore entre les rivières de Berbice et de Corentyn. On s'en ferait une fausse idée en les assimilant aux savanes stériles de Rupununi. Elles sont couvertes d'herbes saines et nourrissantes ; les sources et les bouquets de bois que l'on y rencontre sembleraient indiquer que la nature les destinait à servir de pâturage à

(1) On m'a assuré que sur la plantation de Mary's-hope du Corentyn une acre avait produit 8,000 livres de sucre. Quant aux bananiers, on calcule qu'une acre rapporte sept régimes de bananes par semaine durant toute l'année. Le poids de 20,000 livres indiqué plus haut n'a rien d'extraordinaire, il s'est même élevé quelquefois jusqu'à 30,000 livres.

des milliers de bêtes à cornes et de chevaux. Entre les rivières de Berbice et de Demerary elles occupent plus de 3 milles carrés. Les eaux tributaires des deux rivières, qui y entretiennent toujours la fraîcheur, et les arbres qui les couvrent de leur ombrage pendant la chaleur du jour, leur font produire d'excellent fourrage.

Le sol, entre les collines et la chaîne des montagnes centrales, est formé d'une terre forte mêlée de glaise, de terreau et quelquefois d'une matière ferrugineuse qui lui donne un aspect rougeâtre. La chaîne centrale est très-propre à la culture du café, et son sol de sable et de glaise est admirablement disposé pour recevoir la vigne et l'olivier. Les montagnes et les vallées pourraient se prêter à presque toutes les cultures; mais les revers des montagnes surtout me semblent devoir produire, avec aussi peu de travail que de dépense, des raisins de qualité égale à ceux de Madère. Ces fertiles contrées ont un avantage immense sur les îles voisines de l'Afrique, en ce qu'elles ne sont pas sujettes à de grandes sécheresses. Les missionnaires catholiques, qui, avant la lutte de l'indépendance, s'étaient répandus dans les anciennes colonies, formèrent leurs établissements au bord des rivières Caroni et Caura, tributaires de l'Orénoque, où ils cultivèrent la vigne. La guerre de la révolution détruisit leurs missions et coûta la vie à ceux qui ne purent prendre la fuite.

En remontant la rivière de Berbice et après avoir passé la chaîne centrale des montagnes, le rivage s'abaisse et forme de grands îlots vers le 4° 20' de latitude Nord. Le fond en est remarquablement solide, tandis que la surface se compose de glaise mélangée de sable et de vase apportés par les débordements périodiques de la rivière. Ce sol est très-convenable à la culture du riz, et des milliers d'acres, encore sans utilité, pourraient de cette manière aider aux besoins de l'homme. Il règne alentour une ceinture de la plus grande fertilité. Entre les deux rivières de Berbice et d'Essequibo, le terrain est très riche. Sur les bords de l'Essequibo, à l'endroit où existait autrefois un

village indien nommé Primoss, on rencontre des cocotiers qui s'étendent jusqu'à plus d'un mille de distance et sont chargés de fruits à tous les degrés de maturité. Quelques-uns de ces arbres ont pu être plantés par les Indiens, mais il est évident que la nature a beaucoup aidé à leur propagation ; leur force et l'abondance de leurs fruits prouvent que la situation leur est très-favorable (1).

La végétation, aux environs de la rivière Rupununi, est beaucoup moins belle. Les savanes qui s'étendent jusque sur ses bords sont formées de sables arides reposant sur un fond glaiseux et tout à fait stérile. De temps en temps une bordure d'arbres s'étend le long de la rivière; ils disparaissent tout à fait en s'éloignant vers l'intérieur, ou bien ils ne sont plus que rabougris. La seule partie fertile de ces savanes est au pied des montagnes.

Si nous considérons le parti que l'on pourrait tirer des productions minéralogiques de la Guyane, les glaises alluviales des flaques d'eau réclament d'abord l'attention comme étant plus voisines des parties cultivées de la colonie. Les masses immenses de belle glaise blanche de la rivière Corentyn pourraient probablement servir à la fabrication de la porcelaine ; tandis que celle qui est plus colorée et plus grossière s'emploierait avantageusement à faire les briques nécessaires à la construction des bâtiments sur les plantations à sucre, et que l'on importe à grands frais de l'Europe. Le sable qui recouvre la surface du terrain, en s'éloignant des côtes de la mer, contient beaucoup de silex et conviendrait pour fabriquer du verre. Des expériences faites à Boston ont produit de la verrerie beaucoup plus belle que celle qu'on y obtient avec le sable du pays. Les falaises offrent encore un autre intérêt; car, à en juger par leur conformation, il est probable

(1) Le Cocotier croît naturellement sur les bords de Rio-Branco, il est donc très-probable que ceux de Primoss sont indigènes.

qu'elles fourniraient du charbon de terre. Si ce fait était reconnu exact, ce serait une nouvelle ressource ajoutée aux autres. La vapeur est employée non-seulement pour la fabrication du sucre, mais encore pour débarrasser le café de son enveloppe et extraire la graine du coton. On importe à présent le charbon de la mère-patrie, moyennant un fret assez peu élevé; mais qu'arriverait-il si l'Angleterre se trouvait en guerre avec une autre puissance? En laissant de côté tous les avantages que l'on pourrait en retirer, cette circonstance seule suffirait pour démontrer l'extrême importance de la découverte du charbon de terre dans la Guyane.

Il est possible que des mines d'or et d'argent existent dans la chaîne des montagnes de Pacaraïma, cependant les Indiens n'en ont jamais montré d'échantillon; mais ils apportent souvent du cristal de roche, des calcédoines rouges et des agates colorées. Le capitaine Cordiero, qui commandait le fort Saô-Joaquim sur la frontière du Brésil, m'a dit qu'en 1835 les Indiens du haut du Rio-Branco lui avaient remis plusieurs fois des échantillons d'argent natif.

Les Hollandais tentèrent en 1721 plusieurs exploitations de mines et envoyèrent un ingénieur, du nom d'Hildebrand, pour examiner l'intérieur du pays. Cette recherche, quoique conduite avec le plus grand soin, ne fit découvrir en définitif aucun métal précieux. Le minerai rouge de fer se rencontre quelquefois dans les régions granitiques, mais le minerai brun est beaucoup plus connu. J'ai vérifié par moi-même que l'oxyde de manganèse ne se trouve qu'en petite quantité entre les mains des Indiens. Il est difficile de dire s'il y a des mines importantes de ce métal dans la Guyane, ce qui, toutefois, ne serait pas d'un grand prix, vu le petit nombre des usages auxquels on emploie le manganèse; les Indiens s'en servent pour vernir les poteries qu'ils fabriquent.

Le sol granitique à l'embouchure et dans le voisinage du Mazaruni a déjà fourni des matériaux de construction pour les

quais et les maisons. Il serait à désirer pour la colonie qu'on en fît plus souvent usage. Les couches de pierre tendre de la rivière Corentyn pourraient aussi être utilement mises à profit : on en tirerait des blocs de 10 à 12 pieds carrés.

La végétation de l'intérieur renferme des trésors qui, exploités, vaudraient des sommes énormes, et seraient d'une grande utilité. Les bois magnifiques abondent dans les forêts qui couvrent plusieurs millions d'acres ; mais, dans l'état actuel des choses, leur exploitation ne procure que de très-faibles bénéfices. On s'en sert dans la colonie, mais il ne s'en exporte guère plus de 100 à 150 pièces par an. Le peu d'importance de ces exportations ne résulte pas de la qualité inférieure du bois, car les commissaires donnent la préférence au *mora* et au *cœur-vert* sur le teak des Indes Occidentales et le chêne d'Afrique (1) ; mais le taux élevé des salaires et la difficulté d'effectuer les transports de l'intérieur jusqu'à la côte, laissent trop peu de bénéfice à l'exploitation. Il y a environ 1,800 à 2,000 personnes occupées de ce commerce ; les sept dixièmes sont des indiens, et le reste des noirs, ou des gens de couleur, à l'exception de quelques blancs.

On sait que les navires construits de bois indigène, dont deux, le *Mountaineer* et la *Christina*, font le commerce de Demerary, sont plus forts et d'une plus grande durée que les autres. Ceux qui servent à la navigation de la colonie ont également été construits du même bois.

En calculant ce qu'il en coûte pour approvisionner la marine anglaise de bois provenant de l'Amérique du Nord, de l'Italie et de la Baltique, il serait peut-être avantageux de construire un arsenal à Demerary. La rivière est navigable pour des bâtiments

(1) Plusieurs cargaisons de cœur-vert sont arrivées dans la Clyde, où il est préféré à tout autre bois, mais le manque de bras à la Guyane ne permet pas de satisfaire aux demandes. Une autre cargaison a été importée à Liverpool et achetée à raison d'un shelling par pied plus cher que tout autre bois.

de 150 à 200 tonneaux jusqu'à une distance de 100 milles de son embouchure, bien que l'entrée ne permette pas à ceux qui tirent plus de 20 pieds d'eau d'y pénétrer, même en pleine marée. Elle offre un abri sûr à un millier de navires qui peuvent jeter l'ancre sur un fond de dix brasses. Depuis le fort de la Pointe jusqu'à Hababu-Creeck, elle forme un vaste port protégé contre les coups de vent et les ouragans; il est donc évident que cette position convient parfaitement pour l'arsenal en question.

J'ai déjà parlé des qualités du mora (*mora excelsa*, Benth.), l'un des arbres que l'on trouve le plus fréquemment dans les forêts. Son bois dure long-temps, soit en dedans, soit en dehors de l'eau; il est fort, flexible néanmoins, et peu facile à fendre. Il convient parfaitement pour des quilles et des fonds de navire, pour en planchéier le pont, pour faire des vergues, etc.; sa nature compacte le recommande pour des bastingages de *men of war*, bombardières et chaloupes canonnières. Le cœur-vert n'est pas moins bon pour en débiter des planches, le siruabally pour des planchers, le cœur-pourpre pour les bastingages, les affûts de canon et de mortier, etc.; enfin le cèdre rouge, qui s'élève jusqu'à quatre-vingts pieds de hauteur, pour des mâts et des espars. La colonie est encore riche en bois d'ébénisterie, d'ornement et de tourneur, dont plusieurs sont inconnus en Europe, et qu'un petit nombre de colons seulement emploient pour leur ameublement. L'aspect élégant de ces bois rachète, en grande partie, le peu de goût avec lequel ils ont été travaillés. Parmi tous ceux de ce genre, on peut citer le bois de lettres susceptible de recevoir immédiatement un beau poli.

Si le gouvernement anglais encourageait le commerce des bois de construction, ce serait pour lui une nouvelle ressource; et la colonie y trouverait, en même temps, un double avantage. L'augmentation des demandes ferait faire des défrichements qui activeraient son développement, et contribueraient à la santé de ses habitants.

Les arbres et les plantes dont la médecine pourrait se servir, sont au moins d'une aussi grande valeur que les bois de construction ; cependant le peu de soin que l'on a mis jusqu'à présent à les rechercher les rend sans utilité, et peut les faire considérer comme des richesses perdues. Il serait trop long de vouloir décrire toutes les plantes médicinales dont abondent les forêts de l'intérieur, je me bornerai à citer les plus remarquables.

Les arbres de la famille des lauriers sont très-abondants à la Guyane, et n'ont pas moins de valeur pour leurs qualités aromatiques et stomachiques, que pour l'huile volatile qu'on en obtient en faisant une incision dans l'écorce. On emploie cette huile dans les affections rhumatismales, et, en général, à l'extérieur comme répulsif et à l'intérieur comme diurétique et diaphorétique. Dans la colonie, elle vaut 17 fr. 50 c. le quart de gallon ; on peut en obtenir plusieurs quarts par une seule incision.

L'écorce du *laurus cinnamomoides* est astringente et aromatique. Le *mabaima* ou *amabaima*, ainsi appelé par les naturels et auquel les Brésiliens donnent le nom de *casca preciosa*, est une écorce douce et aromatique provenant d'un arbre également de la famille des lauriers. Je ne doute pas que celui qui produit les noix de sassafras (*laurus pulcheri*) ne soit indigène à la Guyane.

Les forêts de ce pays recèlent des plantes qui ont une grande vertu fébrifuge. Au bord de la rivière de Berbice et sous les quatrième et cinquième parallèles, on trouve en abondance la *quassia amara* ; et plus loin au Sud, la *portlandia hexandra*. Plusieurs des *anonaceæ*, telles, par exemple, que l'*uvaria febrifuga* (*frutta de burro* des Colombiens), sont employées comme fébrifuges. Les Indiens du Rupununi attachent une grande valeur à l'écorce d'un arbre qu'ils nomment *allissau ;* ne l'ayant pas vu dans sa floraison, j'ai jugé qu'il appartenait à la famille des bucku (*diosmæ*). Le *simaruba*, le *tachia guyanensis*, le *malpighia febrifuga* et

plusieurs autres seraient également utiles par leurs propriétés fébrifuges.

La famille des violettes renferme une plante dont on tire l'ipécacuanha : c'est la racine du *cephaelis ipecacuanha* qui fournit la meilleure production de ce genre. Une petite plante rampante de l'espèce *vandellia* est employée avec grand succès par les Indiens comme émétique.

Les propriétés diurétiques et émulsives de la salsepareille sont assez connues; la *sarsa* du Rio-Negro est la plante de cette nature la plus estimée. La Guyane en possède plusieurs espèces, et le *duroquaro*, l'une de celles qui y sont indigènes, est employé très-efficacement par les Indiens. Si la *smilax syphilitica*, que l'on considère comme la meilleure salsepareille, ne se trouvait plus, on pourrait la cultiver à la Guyane anglaise. Les racines de la *phiolacca decandra*, de l'*helicteris sacarotha* et de la *waltheria douradinha* sont employées dans les maladies vénériennes.

Le caoutchouc, dont on fait tant d'usage, est fourni par plusieurs arbres et plantes, savoir : une espèce de figuier et plusieurs sujets de la famille des *euphorbiaceæ*; le *hya-hya* ou arbre à lait distille une substance laiteuse renfermant une petite portion de caoutchouc.

Plusieurs arbres des forêts de la Guyane sont renommés pour les qualités odorantes et curatives de leur résine. Le baume de copahu est fourni par le genre des *copaifera*, dont il y a plusieurs variétés. J'ai souvent rencontré dans les montagnes de Canucu la variété que l'on regarde comme fournissant ce suc en plus grande quantité. L'*icica carana* produit une substance qui ressemble à la gomme élémi ; l'*icica acouchini*, le baume acouchi; l'*humirium floribundum*, le baume umiri ; et l'*amyris ambrosiaca*, arbre immense, la résine de conima. Cet arbre appelé *haiowa* ou *sepou* par les Indiens est très-abondant. La fève de tonka a une forte odeur et renferme un principe dont on

retire un extrait qui a reçu le nom de coumarin. Plusieurs espèces d'*anoniaceæ* rendent aussi une gomme odorante que les Indiens estiment beaucoup; on peut tirer une huile essentielle de leurs fleurs. L'arbre aux sauterelles ou *hymenæa* fournit la gomme anime, qui pourrait remplacer la gomme laque; il est très-abondant.

Le dali, espèce de *myristica*, arbre majestueux, se rencontre très-souvent sur les bords des rivières. Ses graines, traitées à l'eau bouillante, fournissent un suif végétal dont on a réussi plusieurs fois à faire de la chandelle.

Une huile végétale qui l'emporte sur toutes les autres s'extrait de la noix du *carapa guyanensis;* on s'en sert, dans la colonie, pour l'éclairage. On extrait aussi une huile douce du fruit de certains palmiers, entre autres de l'*acuyuru* (*astrocaryon aculeatum*) et du *cucurit* (*maxiliana regia*).

Il y a beaucoup de bois de teinture très-estimés. Je citerai le bois de Brésil, le fustic, le lana (*genipa americana*) qui donne le noir, le *serada*, le *maparakuni erythroxylum*, plusieurs *malpighidæ* et principalement l'*arnatto* ou *rocou* qui est indigène et croît sans aucun soin (1). Le *bignonia chica* fournit une teinture semblable, à celle du rocou et qui y est contenue en telle abondance qu'elle coule comme une résine si l'on fait une entaille au bois. La couleur est orange-vif. A la même famille appartient le manariballi (*jacaranda-ovali* et *acuti-folia*) duquel on tire un excellent remède contre une horrible maladie, le *yaws*, en faisant prendre intérieurement

(1) On s'imaginerait difficilement que le *rocou*, si utile en teinture, s'importe aujourd'hui de France par New-York, pour éviter le droit étranger semblable à celui qui pèse sur le café dû au travail des esclaves. Cette plante est indigène à la Guyane; les rives du Corentyn supérieur en sont couvertes, mais les bras manquent pour tirer parti des productions de la colonie.

aux malades une décoction de ses feuilles et en leur prescrivant de s'en laver le corps.

La Guyane possède plusieurs arbres dont l'écorce est propre à la tannerie. Les Brésiliens se servent pour cet usage de l'écorce de l'*avicennia tomentosa* et d'une espèce de *malpighia* très-abondante dans l'intérieur. Le cœur du mora est estimé à l'égal du chêne pour la tannerie.

On trouve dans les forêts divers fruits agréables au goût et très-sains. On distingue dans le nombre l'ananas, la goyave, le fruit appelé marmalade, les fruits si délicieux des *anona*, de la sapotille, de plusieurs espèces de *passiflora*, les noix de Brésil et suwarow ou souari. Ces noix proviennent du *cariocar tomentosum*. D'autres espèces encore du même genre peuvent être considérées comme les noix les plus délicieuses et fourniraient au besoin une huile douce et agréable.

Les feuilles de plusieurs arbres *bromeliæ*, croissant dans les savanes arides, fournissent une fibre extrêmement forte et durable dont les indigènes font du fil et des cordes. Les fibres de l'*agave vivipara* ont été employées au même usage; et de celles du palmier *ita* (*mauritia flexuosa*) les Indiens Warrau et Arawaak confectionnent des hamacs, des cordages et des paniers. Les cordages ne résistent pas long-temps à l'humidité, ce qui tient à la manière dont ils sont fabriqués. La culture du palmier piazaba pourrait devenir d'un très-grand avantage; il est indigène sur le Rio-Negro et le Cassiquiare; de ses pétioles on fabrique des cordages extrêmement légers qui flottent sur l'eau, et ont plus de durée que le chanvre pour la navigation des rivières. On les emploie beaucoup dans la marine du Brésil, et de grandes quantités s'en exportent au Para et dans les îles des Indes Occidentales.

Produits d'exportation de la colonie. Vues pour utiliser les vastes étendues de terre de l'intérieur aujourd'hui tout à fait incultes.

La fertilité du sol est tellement grande que les Indiens ont à peine quelques soins à donner à la culture de leurs champs à provisions. Ils plantent la cassave, le maïs, le bananier, la patate douce, l'igname, etc., et laissent à la nature à faire le reste. Les terrains qu'ils choisissent d'ordinaire au pied ou sur les flancs des montagnes, et qui ne leur coûtent que fort peu de peine à mettre en état, fournissent d'abondantes récoltes pendant toute l'année. J'ai envoyé à George-Town de échantillons de cassave, d'ignames et de maïs cultivés au pied de la chaîne du Pacaraïma en 1836; on a reconnu que, pour la grosseur et la qualité, ces productions surpassaient celles qu'on cultive sur les côtes.

Les régimes de bananes que j'ai eu occasion de voir sur les montagnes de Canucu, à 3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, auraient soutenu la comparaison avec les plus forts de l'île si fertile de Porto-Rico. On croit généralement sur la côte que le bananier ne réussit bien que dans un sol boisé. Cet arbre, qui est une des nécessités de la vie aussi bien que le macusias et le wapisianas, ne réussit pas moins cependant, peut-être même profite-t-il mieux dans les terres glaiseuses et sablonneuses des hautes régions. Ceci s'applique encore à une autre espèce de banane appelée *bacauve*.

Les produits d'exportation de la colonie consistent aujourd'hui en sucre, en café et en coton. Il serait inutile d'insister sur l'importance de la culture du premier de ces articles, qui a été la cause principale de la prospérité de la colonie. Le café et le coton, que l'on cultivait autrefois presque exclusivement, sont maintenant très-négligés; on donne la préférence à la canne à sucre, mais jusqu'à présent on ne l'a cultivée que sur les côtes. La force

es cannes que j'ai vues dans diverses parties de l'intérieur, prouve cependant que ce sol ne lui est pas moins favorable. Quelques-unes avaient de 6 à 7 pieds de circonférence quoiqu'elles fussent situées à 2,300 et 2,500 pieds au-dessus du niveau de la plaine, et qu'elles n'eussent été l'objet d'aucun soin. A Mourre-Mourre-Patée, sur la rivière Essequibo, établissement caraïbe abandonné, la nature seule produit des cannes aussi belles que jamais on en ait vu sur les côtes.

Le café a été, pendant un certain temps, presque le seul produit d'exportation de Berbice et de Demerary; depuis, on l'a beaucoup négligé pour s'occuper du sucre. L'usage qu'on fait du café dans le monde civilisé a augmenté au point que l'importation en a triplé en dix ans et peut être portée à 20,000 tonneaux. En 1831, la consommation qui s'en est faite en Angleterre a été de 9,865 tonneaux ou plus de 22 millions de livres. Sa culture est donc d'un grand intérêt pour la colonie. A présent elle est limitée aux régions des côtes dont le sol est fort riche. Le caféier y acquiert une grande vigueur, mais son fruit n'est pas d'une bonne qualité. La situation la plus favorable serait incontestablement le penchant des collines, où le sol est moins fort : peut-être n'y a-t-il pas, dans toute la Guyane, une exposition plus convenable à ce produit que la chaîne centrale de ses montagnes. Si une augmentation de population permettait de mettre l'intérieur du pays en culture, cette région produirait un café égal en qualité à celui de la Martinique, le meilleur des Indes Occidentales; et en peu de temps ses exportations dépasseraient celles de la Jamaïque, qui sont pourtant de 20 millions de livres. Les dépenses premières pour la création d'une plantation à café étant peu considérables, ce serait un encouragement pour les nouveaux colons. Avec des soins et en faisant choix d'un sol et d'une situation convenables, je ne vois pas pourquoi le café de la Guyane ne parviendrait pas à valoir celui de Moka.

Les cotons indigènes sont très-abondants; les Indiens en ont généralement plusieurs buissons autour de leurs cabanes ; mais l'Indien Macusi le cultive plus en grand. Les hamacs que les indigènes en fabriquent sont plus forts et d'un meilleur usage que ceux qui viennent d'Europe. La culture du coton, comme celle des autres articles d'exportation, ne s'est jamais étendue au delà des côtes ; mais on l'a en grande partie abandonnée parce que le coton obtenu par le travail libre dans les colonies anglaises n'a pu soutenir la concurrence contre le coton des États-Unis obtenu par le travail des esclaves.

Si, sous le rapport du prix de main-d'œuvre et du nombre des travailleurs, la Guyane anglaise pouvait rivaliser avec les États-Unis, elle produirait en quantité illimitée des cotons de toute nature. Les différentes espèces, depuis la plus grande longueur jusqu'à la plus belle sorte de coton court, pourraient y être cultivées; celui qui ne réussirait pas dans un terrain ou sous une certaine exposition réussirait sur un autre point. Les 280 milles de côte, depuis la rivière Corentyn jusqu'à l'Orénoque, produiraient des cotons de qualité à soutenir la concurrence contre les meilleurs du monde.

Je ne partage pas l'opinion de ceux qui pensent que le beau coton ne peut se récolter à plus de 20 milles de la mer. J'ai vu des échantillons pris sur des cotonniers sauvages de l'intérieur, et dont les connaisseurs admiraient la longueur et l'apparence soyeuse. Chaque pied de cette espèce de cotonnier était couvert d'une grande quantité de coton qui, sans avoir une grande force, était d'excellente qualité. Les propriétaires de la côte auraient grand intérêt à changer leur semence.

Productions végétales non encore cultivées pour l'exportation ou pour la consommation intérieure, et que les émigrants n'ayant que de faibles capitaux pourraient cultiver avec avantage.

De ce que, jusqu'à présent, le sucre, le café, le coton ont été presque les seuls objets de la culture à la Guyane, il n'en faut pas conclure qu'on ait eu raison de négliger toute autre exploitation. La fertilité du sol assure de beaux bénéfices aux capitaux que l'on emploierait à lui faire produire certains articles qui ouvriraient de nouvelles ressources à la colonie. Si l'émigration que l'on a dirigée vers des points plus éloignés se portait vers la Guyane anglaise, et faisait disparaître la disproportion qui existe entre la quantité de terres exploitables et le nombre effectif des travailleurs, le fermier entreprenant, qui saurait que son capital est insuffisant pour satisfaire à toutes les dépenses de la fabrication du sucre, ne choisirait il pas une autre industrie dont il pourrait s'attendre à retirer un ample dédommagement de ses peines et de ses avances? L'augmentation de la population laborieuse fera époque dans l'histoire de la colonie. Jusqu'ici, le spéculateur concentrait toute son attention sur la production du sucre, pour laquelle il hasardait non-seulement sa fortune, mais encore celle des autres; le nouvel état de choses amènera un grand changement dans l'agriculture; il se formera une classe de cultivateurs que l'on pourra assimiler aux fermiers de la métropole. Les vastes établissements qui existent aujourd'hui se subdiviseront en plusieurs parties moins difficiles à conduire : les travaux des champs, de la fabrication et de la distillation ne se combineront plus; chacun suivra l'industrie vers laquelle ses moyens de fortune ou ses capacités le porteront. Les terres conviennent à beaucoup de cultures parmi lesquelles le moins riche des cultivateurs aura encore à choisir. Il résultera néces-

sairement de tout cela de nouveaux encouragements pour les entreprises commerciales, et une augmentation de prospérité. J'ai déjà dit, en passant, que dans le nombre des productions végétales de la Guyane, il en est beaucoup qui sont recherchées en Europe et auxquelles on pourrait en adjoindre d'autres; je vais citer celles que, d'après les observations recueillies dans mes voyages à l'intérieur, je sais pouvoir être cultivées avec succès.

Le riz serait une branche d'industrie très-productive. Comme depuis quelques années on en a fait la principale nourriture des travailleurs, il serait très-important qu'on le cultivât en grande quantité, sinon pour l'exportation, au moins pour satisfaire aux besoins de la colonie, qui ne tire pas parti des ressources qu'elle pourrait utiliser. La culture du sucre a, depuis long-temps déjà, envahi des milliers d'acres sur lesquelles on cultivait auparavant le bananier, dont le fruit servait principalement à sustenter les cultivateurs. Le terrain sur les côtes conviendrait très-bien à la production du riz. En laissant de côté ce qui est à présent planté en cannes, il existe entre les rivières Berbice et Essequibo, au 4° 20′ latitude Nord, un espace que la nature elle-même semble avoir disposé pour la production de cet article; il s'y trouve des moyens naturels d'irrigation, et dès que les inondations périodiques commencent à se retirer, on pourrait déposer les semences dans la vase molle qui reste découverte. Les rives de la rivière Berbice sont si basses dans cette partie que, même dans les temps de grande sécheresse, il serait aisé de profiter de ses eaux. Je suis convaincu que l'on ferait deux récoltes de riz chaque année. On sait qu'un M. Bielstein, qui cultivait cet article sur une petite échelle, vers la partie inférieure de l'Essequibo, fit, à diverses reprises, trois récoltes dans un an. Le riz couvrirait alors des milliers d'acres de terres qui, maintenant, présentent l'aspect d'un véritable désert, et l'on aurait, pour les classes les plus pauvres, une nourriture que

l'on est obligé de tirer, en grande partie, de l'étranger.

Entre toutes les céréales, le maïs mérite une attention spéciale : il est indigène à la Guyane, mais le sol de la côte ne lui est pas très-favorable; celui que cultivent les Indiens de l'intérieur est d'une qualité dont la supériorité est reconnue. En Égypte, on en fait le principal objet de la culture; on s'en occupe beaucoup aussi aux États-Unis, principalement dans le Sud, d'où il s'exporte à la Guyane anglaise.

Le millet indien que l'on cultive tant aux Indes Occidentales serait aisément recueilli en grande quantité à la Guyane; aux îles Barbades, il sert presque seul à la nourriture des classes laborieuses.

La plus grande des améliorations serait l'introduction à la Guyane du blé Victoria, déjà naturalisé dans nos colonies des Indes Occidentales et dans l'Amérique du Sud ; tout fait présumer qu'on le cultiverait avec succès. Il croît aussi bien, à ce que l'on rapporte, dans les plaines arides que sur les montagnes humides, et fournit annuellement trois récoltes. Cet article, en ajoutant aux ressources de la colonie, tendrait à la rendre moins dépendante de l'étranger pour ses importations. L'augmentation énorme du prix de cette denrée indispensable, lorsque les arrivages n'égalent pas les besoins, prouve dans quelle situation précaire se trouvent les habitants quant à leur subsistance. Le blé Victoria a réussi à la Barbade et à la Jamaïque, qui ne peuvent être comparées à la Guyane pour la fertilité et la diversité des terres. Il n'est pas improbable qu'avec un travail suffisant on pourrait en récolter, dans cette dernière colonie, autant que dans les environs de Calcutta. En présence de la disette et de la famine qui désolent aujourd'hui la Nouvelle-Galles du Sud et la terre de Van Diémen, c'est presque un devoir sacré pour la législature d'encourager, par tous les moyens possibles, l'introduction et la culture en grand de cette céréale, afin de mettre la Guyane à l'abri de semblables calamités.

Les seules colonies anglaises où l'on cultive le cacaotier, sont la Trinité, la Grenade et Saint-Vincent. A la Jamaïque et à la Guyane, on lui a préféré la canne à sucre. Quoique le cacao occupe un rang important parmi les importations en Angleterre, elle n'en reçoit de ses colonies qu'une quantité insignifiante.

Le cacaotier se plaît dans un sol riche et meuble, où les eaux puissent être amenées. En traversant de la rivière Berbice à l'Essequibo, nous vîmes des cacaotiers sur l'emplacement d'un ancien établissement caribi abandonné. Sans doute que, dans l'origine, ils avaient été plantés par les Indiens, mais d'après leur nombre et la distance où ils étaient de la rivière, je jugeai que la nature les avait propagés. Bien qu'ils fussent ombragés par des arbres plus grands, ils avaient atteint une hauteur de 30 à 40 pieds, et l'abondance de leurs fruits prouvait que le terrain leur convenait parfaitement. Les forêts près du Rio-Branco abondent en cacaotiers sauvages dont les fruits sont recueillis par la faible population de ce pays, pour son propre usage. La culture de cet arbre occuperait utilement les habitants les moins riches, parce qu'elle ne coûte presque ni soins ni dépenses. M. de Humboldt, en parlant de l'Amérique espagnole, dit que la plantation du cacaotier y est faite par les personnes d'une humble condition, qui amassent, par ce moyen, une fortune lente mais certaine pour eux et leurs enfants; un seul homme suffit pour les aider dans leurs travaux, et trente mille arbres, une fois plantés, assurent l'existence d'une génération et demie.

Différentes espèces de vanille sont originaires de la Guyane; on en trouve de grandes quantités le long de ses rivières et dans les parties boisées qui entrecoupent les savanes. On sait que la vanille se mêle au chocolat pour lui donner une saveur aromatique. Elle est encore employée à divers autres usages par les confiseurs. L'huile et la substance balsamique contenues dans les plus petites de ses graines pourraient en outre avoir des pro-

priétés médicinales. La culture de cette plante ne présente aucune difficulté; il suffit de planter des boutures entre les arbres et de les préserver des mauvaises herbes. Ce serait donc une addition importante à faire aux plantations de cacaotiers. En 1825, la vanille coûtait en Allemagne 225 fr. la livre; on la paye à la Martinique de 25 à 30 dollars.

Le tabac est considéré comme indigène à l'Amérique du Sud, d'où, dit-on, il fut introduit dans la Virginie et de là rapporté dans la Guyane par sir Walter Raleigh. Sans que ce soit une nécessité de la vie, son usage est si répandu qu'il constitue une partie importante du revenu des nations. Sous ce rapport, il est intéressant d'en soigner la culture. A l'exception du macouba qui se récolte à la Martinique, dans un sol particulier, le tabac de Cuba est le plus estimé. Un échantillon que j'envoyai de l'intérieur de la Guyane anglaise à la Chambre de Commerce de George-Town fut déclaré valoir en qualité le tabac de La Havane, et même lui être supérieur sous le rapport du peu d'épaisseur de ses côtes. D'après un juge compétent, on n'a jamais importé dans la Guyane un tabac aussi excellent.

Tous les Indiens ont quelques pieds de tabac dans leurs jardins. Après les avoir plantés ils ne s'en occupent plus, et pour en conserver les feuilles ils se contentent de les suspendre dans leurs cabanes. Ces feuilles possèdent cependant ce que les connaisseurs appelleraient un haut goût et des qualités aromatiques. Combien n'augmenterait-on pas l'excellence de cette plante en donnant les soins convenables à sa culture!

Quoique le *cannellier* ne soit pas indigène à l'île Bourbon et à Maurice, il y a été cultivé avec succès; il y est maintenant naturalisé. On l'introduisit en 1772 à la Guyane; plusieurs planteurs en ont quelques arbres dans leurs jardins, mais on n'en a jamais fait un objet de commerce. La vigueur de cet arbre et la force qu'il acquiert seraient pourtant des indices du parti qu'on en pourrait tirer pour l'exportation. Le sol dans

lequel on le cultive à Ceylan est composé d'un sable fin, reposant sur une riche terre végétale. Il y a dans la Guyane de vastes étendues d'un sol pareil. On prétend qu'à Ceylan, 25 à 36 mille individus sont occupés de la culture du cannellier et de la préparation de son écorce pour la livrer au commerce. J'ai déjà dit que la Guyane possède une espèce de cannellier sauvage qui lui est propre, et dont les naturels se servent comme médicament.

La *noix muscade* ne serait pas un objet de culture moins important; on en a fait l'essai à la Trinité, et la Société d'encouragement, en déclarant que les échantillons qu'on lui avait transmis égalaient en qualité les produits de l'Orient, a récompensé le cultivateur en lui décernant une médaille d'or. On tire principalement cette denrée des contrées de l'Est. Pour faire ressortir les avantages qu'il pourrait y avoir à la cultiver, je ferai remarquer qu'on en consomme en Angleterre 10,000 livres par mois ou 120,000 livres par an. Il y en a une espèce qui est indigène à la Guyane; mais ses fruits, qui sont petits et très-âcres, ne sont pas propres à être employés comme épices.

Le *poivre* a été cultivé avec succès à Cayenne, et forme déjà pour cette colonie un article d'exportation; le sol riche des montagnes, des vallées, et des bords des rivières qui ne sont pas sujettes aux inondations, est celui qui convient le mieux à cette culture. La plante ayant besoin d'un tuteur, on pourrait lui donner pour appui le cannellier ou le muscadier.

Le poivrier rapporte abondamment à Sumatra : un plant arrivé à toute sa croissance a produit de 6 à 7 livres de grains; cependant on estime le produit moyen de 1000 pieds à 450 livres seulement. Le pimento (1) de l'Amérique du Sud serait probablement un article d'un haut intérêt si les épices de l'Est n'avaient pas été introduites à la Jamaïque; il croît dans des lieux où rien ne peut réussir. Si la Guyane voulait s'adonner à la culture des épices,

(1) Arbuste connu sous le nom de Bois d'Inde dans les Antilles françaises.

les rives du Rupununi seraient à cet effet une situation parfaitement convenable.

Le *gingembre* que l'on cultive aux Indes Occidentales est plus estimé que celui de l'Est, mais on en fait un commerce moins important.

Les *cardamomes* sont la production d'une plante de la même famille que le gingembre et pourraient être cultivés comme lui, ainsi que le *turmeric* ou *curcuma* estimé non seulement pour ses propriétés stimulantes et aromatiques, mais aussi parce qu'il peut servir à la teinture.

L'*indigo* importé de l'hémisphère occidental a joui, pendant quelque temps, d'une réputation supérieure à celui de l'Est. Toutefois sa culture a été négligée, et l'on préfère aujourd'hui l'indigo du Bengale à tous ceux de l'Amérique, dont les Brésiliens et les Colombiens seulement s'occupent encore. Si l'on accordait une attention sérieuse à ce produit, il est probable qu'il reprendrait de l'importance dans le commerce. Il réussit surtout dans les climats humides, c'est pourquoi l'intérieur de la Guyane et principalement les parties nouvellement défrichées lui conviendraient bien.

On pourrait encore s'occuper utilement de quantité d'autres produits qui restent tout à fait négligés, entre autres de la plante qui fournit l'*opium* dont l'Angleterre s'approvisionne en Turquie, du *séné*, de nombreuses espèces de *casse* indigènes à la Guyane, de la *salsepareille*, du *quinquina* ou *écorce du Pérou*, etc.; ces cultures réussiraient très-bien dans la colonie. A ces plantes médicinales nous pourrions ajouter la *vigne*, le *figuier* et l'*olivier* déjà cultivés avec succès par les missionnaires sur la rivière Carony avant les dissensions intestines de la Colombie. L'insecte qui produit la *cochenille* et le *ver à soie* seraient encore une addition utile. Les relations de l'Angleterre avec la Chine ne sont rien moins qu'assurées; et l'on sait quelle est l'importance du commerce du thé, dont le sort est

étroitement lié à la question qui s'agite en ce moment. On a essayé de cultiver le thé à la Trinité; on y aurait réussi, mais la canne à sucre, qui absorbe tous les intérêts, y a mis obstacle. La Guyane, possédant le même sol que la Trinité, pourrait entreprendre cette culture.

Les rivières de la Guyane, à certaines époques de l'année, fourmillent de poissons ; durant cette période, des troupes d'hommes remontent l'Essequibo jusqu'aux Chutes pour pêcher le *pacou;* ils en prennent d'immenses quantités qu'ils salent légèrement et qu'ils font sécher sur les rochers.

Un poisson d'une tout autre importance que le pacou est le plus gros de tous ceux qui peuplent le Rupununi; on l'appelle *arapaima* ou *pirarucu;* il est quelquefois de 12 pieds de long et pèse plus de 300 livres; on le mange frais ou salé; il sert de subsistance à un grand nombre d'habitants du Rio-Negro et du fleuve des Amazones. Si, pendant la saison de sécheresse, on s'occupait de la pêche dans le Rupununi, on en tirerait des quantités considérables de poisson pour la consommation intérieure et pour en faire un commerce d'occasion sur la côte. Entre autres délicieux poissons, je citerai le *laulau*, dont la grosseur égale parfois celle de l'*arapaima;* le *gillbagre,* le *lucanani*, l'*haimara,* le *cartabac,* le *paiara,* le *bashaw* et d'autres encore qui, pour la délicatesse, rivalisent avec les poissons les plus estimés d'Europe. La pêche est totalement négligée et ne profite que très-peu. Lorsque les rivières commencent à s'enfler, le poisson remonte vers la source ; alors trouvant abondamment à se nourrir des plantes que les torrents gonflés par les pluies leur amènent, ils ne mordent pas à l'hameçon.

Le gibier, notamment le *daim,* se rencontre quelquefois en abondance dans les savanes supérieures ; en traversant celles qui sont voisines des montagnes Pacaraima, il nous est arrivé d'en tuer quatre ou cinq en peu d'heures. Le *maipuri* ou tapir fréquente les forêts aux environs des marais et des rivières;

sa chair, qui a de la ressemblance avec celle du bœuf, est fort goûtée par les Indiens. Deux espèces de *porc sauvage*, l'*acouri* ou agouti, le délicieux *cuba* ou paca, le *waterhaas* ou capybara, ainsi que plusieurs autres animaux, fournissent aussi aux besoins et à la sensualité de l'homme.

L'espèce ailée a beaucoup de ressemblance par le plumage et le goût exquis de la chair avec nos oiseaux d'Europe. Au nombre des plus estimés il faut citer le *powis* ou dindon sauvage, l'*hannaqua* ou faisan de la Guyane, le *dauraqua* ou perdrix, l'*anamo*, le *curri-curri*, l'*oie de l'Orénoque* ou wanama, et une nombreuse variété de *canards*, parmi lesquels le muscovi qui est indigène. Je ne pense pas que le règne animal puisse fournir aucun article au commerce, à l'exception de quelques peaux de daim ou de *chien de mer*, la loutre de la Guyane; plussieurs chapeliers m'ont dit que cette dernière vaut le meilleur castor. Il en est autrement des troupeaux de *bœufs sauvages* et de *chevaux* qui paissent dans les vastes savanes auprès des montagnes de Pacaraima, et qui, à très-peu d'exceptions près, n'ont jusqu'ici servi qu'à la pâture des animaux féroces. La superstition des Indiens les empêche de manger la chair des bêtes à cornes, et le petit nombre de Brésiliens qui habitent le long de la forteresse de Saô Joaquim n'en ont guère besoin pour leur nourriture; on les tue plutôt pour la valeur de leur cuir. Ces bestiaux proviennent de quelques fermes appartenant au gouvernement du Brésil et qui avaient été établies à la fin du siècle dernier par le brigadier Manoel de Gama. Il y en a deux non loin du fort de Saô Joaquim, au confluent du Tacutu avec le Rio-Branco, et deux autres plus loin à l'Est. Pendant les troubles causés par la révolution, on les négligea toutes; les deux plus éloignées du fort ayant été tout à fait abandonnées, les bestiaux se dispersèrent sur les savanes, où ils ont multiplié. En traversant les savanes voisines de la rivière Mahu, j'en rencontrais souvent des troupeaux de 30 à 40. Le capitaine Cordiero, qui

commandait alors à Saô Joaquim, m'assura qu'il y en avait plusieurs milliers sur les rives du Tacuta et du Rio-Branco. D'après lui, ce qui en existe encore dans les fermes impériales du voisinage ne s'élève pas à moins de 3,000 qui sont soignés par des bouviers et dont le nombre ne diminue pas. La chair de ceux que l'on abat est salée et séchée, puis, tous les trois ou quatre mois, on l'envoie à Barra ou Manaos avec les cuirs que l'on a recueillis.

Il a été constaté par plusieurs médecins distingués que la maladie et la mortalité parmi les troupes envoyées d'Europe dans la colonie doivent être attribuées au mauvais choix de la nourriture, relativement à l'humidité du climat, surtout à Demerary; et qu'il est de toute nécessité que les soldats reçoivent une ration de viande fraîche plus forte que ne l'indiquent les règlements militaires. Les fournitures de viande fraîche sont aujourd'hui une charge pesante pour la colonie, parce qu'on la fait venir des îles et principalement de Porto-Rico.

J'ai déjà parlé de l'excellence des vastes savanes situées entre les rivières de Berbice et de Demerary pour les pâturages, et de leur supériorité sur celles du Rupununi. Le climat de ces régions est excessivement sain, et la terre est si bien arrosée par des sources et par de petits ruisseaux, qu'on n'a pas à redouter d'y éprouver jamais, comme dans les savanes du Rupununi, une disette d'eau qui s'opposera toujours, je le crains bien, à ce que cette contrée reste habitée par des Européens ou par leurs descendants. Si des colons entreprenants s'occupaient des pâturages et les peuplaient de bestiaux pris dans les savanes du Rio-Branco, la viande fraîche serait bientôt à aussi bon marché qu'aux Etats-Unis. Alors les paysans de la Guyane anglaise pourraient s'en procurer à un prix qui ne serait plus hors de proportion avec les salaires qu'ils reçoivent.

On n'éprouverait pas de grandes difficultés à conduire des bestiaux du Rio-Branco aux savanes qui s'étendent entre les rivières de Berbice et de Demerary; ils seraient menés jusqu'au pied du mont Makarapan, et de là embarqués dans des bateaux

ou dans de larges canots construits dans le voisinage du Makarapan. En choisissant l'époque où les rivières sont pleines, les cataractes sont peu redoutables; les navires de 40 tonneaux passent les plus difficiles, qui sont celles de l'Orénoque. L'administrateur des fermes brésiliennes du Rio-Branco m'a dit, lors de mon séjour au fort Saô Joaquim, que les bestiaux y étaient au nombre de 5,000 environ et valaient six dollars par tête. Les pâturages des savanes de la rivière de Berbice sont de même nature, et comme ils sont situés dans une meilleure localité et qu'ils sont mieux arrosés, le succès de fermes que l'on peuplerait de bétail ne pourrait être douteux.

Je ne puis terminer mes observations relativement aux richesses de la Guyane anglaise, sans revenir encore une fois sur l'importance de son commerce de bois de construction, et sur les profits qu'on en pourrait tirer s'il y avait assez de colons qui se livrassent à l'abattage de ces bois. A présent, sauf quelques exceptions, ce commerce n'est exploité que par des personnes qui l'entreprennent avec de trop faibles capitaux. Cependant on en a vu qui finissaient par amasser une fortune.

La propriété de certains bois pour les constructions navales est sans égale et surpasse parfois, dit-on, celle du teak. Le cœur-vert, le mora et le souari ou sewarri sont incontestablement les plus convenables pour cet usage. Depuis 10 à 12 ans, on a envoyé quantité de cœur-vert brun à Liverpool et à Greenock. Suivant ce que l'on m'a rapporté, les constructeurs et autres intéressés dans la Marine sont d'opinion, après une expérience de 10 ans, que ces bois, pour la force et la durée, sont supérieurs au chêne; le prix en est déjà augmenté.

Si l'on s'était servi de ces bois dans les chantiers royaux, depuis 15 ou 20 ans, au lieu de construire les bâtiments en chêne d'Angleterre ou d'Afrique, on n'entendrait pas, au dire des hommes compétents, si souvent parler de leur détérioration rapide. Quelles dépenses de réparations le Gouvernement

ne se serait-il pas épargnées ! Si donc le Bureau de la marine voulait se rappeler que la Guyane anglaise peut fournir les bois les plus beaux et les plus durables, et en approvisionner seule tous les chantiers de construction de la Grande-Bretagne, il en recueillerait un double bénéfice : d'une part une économie pour le Gouvernement, et de l'autre une augmentation de demandes pour cette production importante de la colonie. On pourrait faire une première expérience en établissant un chantier pour y réparer ceux de nos croiseurs de la station des Indes Occidentales, dont le tirant d'eau n'excède pas 18 à 19 pieds. Les dépenses à faire seraient peu importantes, si l'on considère les conséquences d'un pareil essai en cas de succès.

Les bois d'ornement, lorsqu'ils ont reçu le poli, ne le cèdent à ceux d'aucun autre pays. Le manque de bras est la principale cause pour laquelle ces trésors restent en partie enfouis et n'ont encore excité qu'une faible attention. Les demandes de bois indigènes ont été si considérables, que les exploiteurs n'ont pu y satisfaire (p. 88 à 117).

La Grande-Bretagne souffrant d'une surabondance de population, on a pensé que l'émigration, effectuée sur une grande échelle, remédierait aux maux qui résultent de cette excessive agglomération de créatures humaines. Les ministres ont déjà pris des mesures à cet effet, et la Commission de colonisation est chargée de les seconder autant qu'il dépendra d'elle. Jusqu'ici l'émigration a été dirigée vers la Nouvelle-Galles du Sud et les colonies adjacentes ; elle a reçu un tel développement, que le nombre des émigrants, relevé à 1,500 il y a neuf ans, était de 15,000 en 1838. Malgré tous les avantages que peut offrir l'Australie, son éloignement, la perspective de ne plus revoir sa famille et son pays, l'existence de tribus hostiles qui s'opposent à l'établissement des colons, la rigueur de l'hiver et, ce qui n'est pas moins sérieux, le manque d'eau

dans beaucoup de districts, sont des considérations à peser mûrement. La famine s'est fait sentir sur quelques points. La détresse des pauvres pendant le mois d'octobre 1839 et les souffrances produites par la disette paraissent avoir été effrayantes. A Hobart-Town, des centaines d'enfants des deux sexes, plus ou moins vêtus, mourant de faim au milieu de la plus rude saison de l'année, privés de feu et de tout soulagement, étaient chassés dès le point du jour hors de leurs misérables réduits par la nécessité de chercher quelque moyen de ne pas succomber. « La charité est ici la seule ressource du malheureux, qui ne peut obtenir aucun emploi. Si même il était possible de s'en procurer, quel travail seraient capables de faire de faibles enfants pour gagner de quoi subsister ! » (*Gazette coloniale du 5 février* 1840.)

Une pareille misère est inconnue dans la Guyane anglaise. Dans toute l'étendue de ce riche et magnifique pays, le climat est égal et la nature si bonne qu'on ignore ce que c'est que la taxe des pauvres.

Il a été recommandé à la Commission de colonisation, toutes circonstances étant d'ailleurs égales, d'envoyer de préférence, dans la Nouvelle-Galles du Sud, de jeunes couples mariés mais n'ayant que peu ou point d'enfants ; parce que, bien que les enfants puissent devenir un jour d'un grand secours pour la colonie, le manque de bras y est tel qu'il faut des travailleurs effectifs et non en espérance.

Examinons les avantages que la Guyane anglaise peut offrir au chef d'une nombreuse famille qui veut émigrer. « Les plantations à café, dit un journal de la Guyane, sont parfaitement convenables pour occuper des individus de tous âges et de tout sexe. Les pauvres de l'Irlande, de l'Angleterre et de l'Écosse qui ont beaucoup d'enfants ne peuvent s'en faire aider dans leurs travaux, parce que, dans les districts surtout où l'agriculture est la principale occupation, on a besoin de gens vigoureux ; en

sorte que les individus faibles et les enfants ne contribuent en rien à leur propre entretien. Mais que mille pauvres cultivateurs, ayant chacun une famille de dix personnes, arrivent dans la Guyane, ils trouveront de l'ouvrage pour tous ceux qui sont en état de cueillir une baie de café. Un homme travaillant raisonnablement peut gagner ainsi un dollar par jour. Cette besogne est d'une telle facilité et si peu fatigante que de jeunes enfants sont capables de la faire.

On sait qu'il faut de 4 à 5 mois pour se rendre dans l'Australie, tandis qu'un bâtiment à voiles arrive à la Guyane en cinq semaines et, grâce à l'organisation d'une compagnie de navigation à vapeur fondée dans le but d'ouvrir des communications régulières et rapides avec les fertiles colonies de l'empire britannique, on passera bientôt à Demerary en 16 ou 18 jours. Il s'écoulera peut-être des générations avant que des communications aussi promptes s'établissent avec l'Australie.

L'équipement nécessaire pour émigrer à la Guyane anglaise est peu de chose, en comparaison de ce dont il faut se munir pour le voyage de la Nouvelle-Galles du Sud ou du Canada. La longue durée et la rigueur des hivers, l'obligation de se pourvoir de provisions et de vêtements pour la première année, en attendant de pouvoir profiter d'une récolte tardive, méritent une sérieuse attention.

Les grands propriétaires producteurs de sucre et les cultivateurs sont les deux principales classes de la population de la Guyane anglaise ; les classes intermédiaires qui lient d'ordinaire les extrêmes manquent entièrement. L'émigrant ayant seulement un faible capital est celui qui conviendrait le mieux pour remplir ce vide Son attention se porterait vers la culture des productions qui exigent le moins de mise de fonds et de travail manuel. En parlant des articles de cette nature, j'ai mentionné plus haut les épices de toute espèce, le thé, le tabac, l'indigo, le rocou, la vigne, le cacao, le riz, le bananier et le maïs. Les nombreux fruits des tropiques, entre autres l'ananas, que l'on pourrait exporter

en grande quantité pour l'Angleterre, dès qu'un service de bateaux à vapeur sera établi, offriraient aux émigrants une spéculation avantageuse.

Je reviens sur l'importance dont serait la culture du coton entreprise en grand à la Guyane, où les terres voisines des côtes et une partie de celles de l'intérieur sont propres à en produire les plus belles sortes. Des considérations politiques doivent rendre désirable de se prémunir contre le dommage qui résulterait pour l'Angleterre d'une diminution dans l'importation d'un article si nécessaire à ses manufactures, diminution que les convulsions intérieures des États à esclaves ou la guerre pourraient un jour occasionner. Sous ce rapport, la Guyane est le pays le plus convenable pour le développement d'une immense culture. Si l'une des circonstances dont nous parlons se présentait, l'excédant de population nécessaire à la Guyane pour satisfaire à l'augmentation des demandes occasionnerait nécessairement un plus grand écoulement des marchandises anglaises, et indemniserait la Grande-Bretagne de la perte qu'elle éprouverait dans les États-Unis, d'où les capitalistes de la Nouvelle-Angleterre cherchent déjà à exclure son commerce en établissant eux-mêmes de grandes manufactures.

On s'étonne que les facilités extraordinaires offertes à la colonisation par la Guyane anglaise n'aient pas donné lieu à une nombreuse émigration d'Européens. La fécondité de son sol et la puissance de la végétation sous les tropiques assurent à l'agriculteur une suite non interrompue de récoltes. Il n'a pas à redouter d'hiver qui fasse suspendre ses travaux, d'ouragans dévastateurs qui détruisent ses espérances, ni de tremblement de terre qui puisse répandre l'horreur et la désolation dans les champs de son industrie. Le climat est le même pendant toute l'année. Le territoire, dont la richesse est sans égale, s'étend pendant plusieurs centaines de milles, à partir des côtes baignées par l'Atlantique jusqu'aux sources des rivières, dont les bords fourniraient

aisément des moyens d'existence à des millions d'habitants, et qui permettraient d'établir la navigation intérieure la plus active.

L'histoire ancienne et moderne nous apprend que le commerce a toujours langui dans les contrées très-fertiles qui n'offraient pas de moyens suffisants pour les communications intérieures. La facilité que les rivières de la Guyane donnent à la navigation intérieure est un des plus grands avantages de cette colonie. Les rivières d'Essequibo, de Demerary, de Berbice et de Corentyn sont navigables pour des schooners et des bâteaux à vapeur, et ne présentent d'obstacle qu'à une distance de 50 à 120 milles, distance à laquelle on rencontre les premières cataractes. D'après toutes les séductions que le pays offre aux colons, il y a lieu d'espérer que, lorsqu'un jour sa population et sa culture se seront augmentées, cet obstacle sera vaincu aussi facilement que l'ont été ceux qui existaient dans le Saint-Laurent à l'époque des premiers établissements au Canada.

Un court espace de 2,000 à 2,400 pieds sépare le bassin de l'Amazone de celui de l'Essequibo. Durant la saison pluvieuse, on peut se rendre par eau de Demerary jusqu'à la rivière des Amazones et dans l'Orénoque supérieur. Avec très-peu de peine, on pourrait étendre la navigation intérieure jusqu'à Santa-Fé de Bogota et même jusqu'à l'Océan Pacifique à l'Ouest, et jusqu'à Buenos-Aires au Sud. Ce que je dis là n'est point imaginaire : je me trouvai un jour avec un marchand de Matto-Grosso, qui était venu par le Madeira et offrait les articles de sa cargaison dans les petits villages le long du Rio-Negro ; je tiens de lui qu'en partant de Matto-Grosso par le Madeira on entre dans le Marmore et son tributaire le Guapore ; qu'alors, en transportant les canots par terre pendant trois milles, on trouve l'Aguapeki, qui arrose le Jaura et le Paraguay. La rivière Napo communique avec Quito, l'Ucayali avec Cuzco, et l'Huallaga avec Lima. En remontant le Rio-Negro et pénétrant dans l'Orénoque par le

Cassiquiare, le Meta, son tributaire, conduit sans interruption à la Nouvelle-Grenade et à 8 milles de Santa-Fé de Bogota. Quand même la Guyane anglaise ne posséderait pas la fertilité qui la distingue particulièrement, elle serait encore d'une grande importance par les facilités qu'elle offre à la navigation intérieure.

Pourquoi donc, pourrait-on dire, la Guyane reste-t-elle dans un état stationnaire? La réponse à cette question est toute simple. Cette contrée ayant été représentée à tort comme malsaine, rien jusqu'ici n'a encouragé les émigrants à venir y exercer leur industrie et y chercher une occupation profitable. Mais, si le gouvernement anglais portait son attention sur ce vaste champ pour y envoyer l'excédant de sa population, si d'ailleurs on en connaissait mieux toute la fertilité, il n'y a pas à douter qu'un grand nombre de personnes s'empresseraient de profiter des avantages qu'il offre. On avait proposé de vendre les terres appartenant à la couronne et d'en employer le prix à couvrir les dépenses de l'émigration. Ce plan se recommande de lui-même; on l'a exécuté pour l'Australie, qui en a recueilli un immense profit; et l'on peut croire que la Guyane n'en retirerait pas un moindre si on le lui appliquait. Jusqu'ici on s'est borné à faire des concessions provisoires, soit pour l'occupation des terres, soit pour l'abattage des bois; mais si l'on entrevoyait pour la colonie une perspective plus heureuse, il se présenterait bientôt des acquéreurs pour traiter au comptant (1).

Je sais que l'on s'occupe d'une mesure semblable, et que le Gouvernement a proposé à la législature de la Guyane d'encourager, par une ordonnance, l'introduction des agriculteurs, en affectant une certaine somme, prise sur les revenus de S. M. dans la colonie, à seconder l'immigration. On doit nommer des agents

---

(1) Dans l'origine, le prix des terres de la couronne dans l'Australie était de 17 fr. 50 l'acre. Maintenant, la concurrence est ouverte, on les adjuge au plus offrant.

extérieurs sur tous les points des côtes orientales et occidentales d'Afrique et à Madagascar, excepté toutefois aux endroits qui sont dans les limites de la charte accordée à la Compagnie des Indes. Chaque cultivateur capable, en arrivant à la Guyane, recevrait une indemnité proportionnée à la longueur du voyage; et ceux qui ne trouveraient pas à s'occuper immédiatement seraient pourvus d'un logement et de rations, jusqu'à ce qu'ils se fussent procuré des moyens d'existence.

Si cette ordonnance ne contenait pas de conditions restrictives, elle aurait pu établir la prospérité de la colonie sur une base solide; il faut espérer pourtant que le projet recevra son exécution.

On se trompe grandement lorsqu'on s'imagine que la chaleur du climat sous les tropiques ne permet pas aux Européens de s'y livrer au travail. J'ai vu les cultivateurs espagnols de Porto-Rico travailler dans les champs avec autant d'activité que les Africains, et pourtant, me dit-on, plusieurs d'entre eux ne faisaient que d'arriver d'Espagne. On s'accorde à reconnaître que les classes inférieures des créoles de Porto-Rico s'exposent aussi bien que les noirs aux variations de pluie et de chaleur, et je n'ai pas remarqué que les Portugais et les Maltais venus à la Guyane aient eu à souffrir du climat.

Les Européens seraient particulièrement propres aux travaux qu'exigent le café, le cacao, les épices, et les autres produits dont la culture est ombragée par des arbres qui serviraient à les protéger contre les ardeurs du soleil. Si encore leur travail de chaque jour était restreint à trois heures dans la matinée et deux heures dans l'après-midi, je ne doute pas qu'ils ne pussent s'employer avec avantage et sans danger pour leur santé.

En rendant l'émigration attrayante aux artisans et aux industriels, qui, avec les meilleures dispositions pour le travail, parviennent à peine, dans la métropole, à gagner une misérable subsistance, on les déterminerait à passer à la Guyane, où ils se trouveraient supérieurs à leurs concurrents, ceux-ci seraient alors

obligés pour vivre de se livrer aux travaux des champs. Des ébénistes, des peintres, des charpentiers, des vitriers, des cordiers, des tonneliers, des briquetiers, des plombiers, etc., s'y occuperaient autant qu'ils le voudraient et avec un grand avantage pour eux-mêmes.

L'introduction d'émigrants industrieux venus de la mère-patrie et l'établissement de colons à l'intérieur serviraient à propager graduellement la culture. Il en résulterait deux conséquences importantes. En premier lieu, à mesure que la civilisation s'étendrait, on verrait s'accroître la richesse de la colonie; d'un autre côté, tandis que les travaux nécessaires pour féconder le sol contribueraient à la santé de ceux qui s'en occuperaient, l'exemple d'Européens industrieux aurait une puissante influence morale sur le petit nombre d'aborigènes qui habitent encore la Guyane anglaise. Malgré la répugnance actuelle de ces Indiens à cultiver les terres sur les côtes, ils se décideraient probablement à se rendre utiles s'il se formait des établissements dans l'intérieur.

Au-dessous d'Aritaka, sur les deux rives de l'Essequibo, il y a de vastes districts de terres fertiles avec d'immenses forêts d'excellent bois de construction. Les terres qui s'étendent entre les collines sablonneuses et les premières chutes de la rivière de Demerary, le pays qui longe les rives de la petite rivière de Wicki et dont les savanes, comme à Wieroni, se recommandent par leurs pâturages, les terrains montueux du voisinage des chutes de la Berbice, et ceux qui sont situés entre la partie supérieure de la même rivière et celle d'Essequibo, tout près de Primoss, seraient très-favorables à la colonisation. Le sol en est varié et très-productif, les dépenses qu'il faudrait faire pour en effectuer le défrichement seraient compensées par la valeur des bois à abattre.

L'embouchure du Corentyn présente une situation convenable pour la fondation d'une ville, sur l'emplacement qu'occupent au-

jourd'hui les plantations Eliza et Mary, et Skeldon. Les terrains au Sud de Skeldon se composent d'un sol vierge excessivement fertile. On craint que l'accroissement de l'île *Crab* ne finisse par obstruer le chenal navigable du port de Berbice ; si ce malheur arrivait, il donnerait une importance d'autant plus grande au Corentyn.

La mise en culture de tant de vastes terrains contribuerait au bonheur du pays, et la Grande-Bretagne serait largement récompensée des encouragements qu'elle aurait accordés aux émigrants. Elle importe du Brésil et des États-Unis pour plusieurs millions d'articles qui pourraient être récoltés dans ses propres colonies, si l'on se décidait à y introduire des cultivateurs amenés de l'Est, en se conformant à de sages règlements. Il existe dans la Guyane des régions immenses, susceptibles d'entretenir des milliers de pauvres créatures qui, dans notre hémisphère, luttent aujourd'hui contre la famine et tous les maux qui l'accompagnent. Les importations des manufactures anglaises augmenteraient avec la population et avec la prospérité de la colonie. Une foule d'individus qui ne vivent qu'à l'aide de la taxe des pauvres, pourraient y aller chercher une existence heureuse, prendraient rang au nombre des consommateurs et contribueraient ainsi à augmenter la prospérité nationale.

La Guyane possède tout ce qui est nécessaire pour former un centre de colonisation ; sa fertilité et le grand nombre de communications par eau qui la coupent la mettent à même de soutenir la comparaison avec les contrées de l'Est les plus favorisées, et de devenir, comme l'a prédit sir Walter Raleigh, l'*El dorado* des possessions occidentales de la Grande-Bretagne (p. 145 à 155).

DOCUMENTS OFFICIELS.

Nous avons épuisé la liste des auteurs et voyageurs, qui, placés dans les circonstances et les situations les plus diverses, se sont accordés, depuis deux siècles et demi, à témoigner en faveur de la salubrité de la Guyane, à admirer la fécondité de ses terres, l'abondance et la variété des ressources qu'un travail intelligent pourrait en tirer. Après cette lecture, les esprits les plus prévenus, ceux qui ne se représentaient cette colonie qu'à travers le souvenir de la catastrophe du Kourou, ou des scènes pathétiques de Sinnamary, commenceront à penser, sans doute, que la Guyane pourrait bien avoir été calomnieusement rendue responsable de ces tristes événements.

Il nous reste à extraire des *Documents officiels* quelques fragments qui, nous l'espérons, compléteront l'œuvre de réhabilitation que nous avons entreprise. Ce n'est pas toutefois que nous attri-

buions aux *Documents officiels* la valeur d'une vérité absolue; l'erreur se glisse partout; partout aussi l'homme est exposé à subir l'influence du préjugé. Mais il est vrai de reconnaître qu'on accorde généralement, et avec raison, surtout de nos jours, une grande confiance aux assertions qui émanent de l'autorité administrative. On voudra bien remarquer, du reste, que nous n'avons classé, sous le titre de *Documents officiels*, qu'un très-petit nombre de pièces. Nous avons considéré comme simples *auteurs*, les administrateurs qui ont traité des questions où leur opinion pouvait être engagée par quelque cause de situation personnelle, aussi bien que ceux qui ont eu à se prononcer sur des événements ou sur des faits, dont ils étaient trop voisins pour que leurs jugements doivent être acceptés sans examen.

Quant aux *Lettres*, *Rapports*, etc., réunis dans les paragraphes II et III ci-après, sous les titres de *Cultures et productions* et de *Emploi des garnisons coloniales aux travaux publics*, les faits qui y sont affirmés ne laissent pas plus de prise à la contestation que les chiffres de *statistique* exposés dans le paragraphe IV.

---

§ I.

PUBLICATIONS

DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

---

1. — Précis historique *de l'expédition du Kourou, Guyane française; imprimé par ordre de M. le Ministre de la Marine et des Colonies. — Imprimerie Royale* (1842). — (Extraits.)

Les colons furent les premiers à se méprendre sur le but de la colonisation : séduits par les descriptions des richesses de la contrée, de la beauté du sol, de la vigueur de la végétation, ils crurent trouver à la Guyane l'abondance sans travail ; tandis que les plus rudes fatigues pouvaient à peine les garantir de la misère sur une terre vierge, où l'homme devait tout attendre de lui-même. Les agents de l'administration n'eurent pas une meilleure intelligence des desseins du Gouvernement : tandis qu'ils étaient appelés à accomplir une œuvre toute de dévouement et de sacrifices, ils ne pensaient qu'à s'enrichir au plus tôt et croyaient, comme leurs administrés, qu'une fortune facile et immédiate les attendait au bout de leur traversée. Aussi la plupart se lancèrent avec une légèreté inouïe dans une entreprise qui exigeait une race endurcie comme les Puritains qui les premiers peuplèrent les solitudes de l'Amérique du Nord. Qui le croirait, un des premiers soins de ces agents fut d'emmener et d'installer dans la colonie une troupe de musiciens et de comédiens (p. 5) !

La colonisation de la Guyane avait été entreprise si légèrement et avec tant de précipitation, qu'on n'avait pas même déterminé l'endroit précis de sa fondation, et qu'on mit à la voile, pour la première expédition, sans connaître le point où l'on planterait les tentes, dans cette vaste étendue de savanes et de forêts (p. 17).

Au milieu de ces démêlés, les travaux commencés furent mal achevés; d'autres, qu'on aurait dû entreprendre, furent négligés, et quand l'émigration conduite par M. de Chanvalon arriva au camp, l'établissement n'était encore qu'ébauché; le nombre des cases était de beaucoup inférieur à celui des colons; l'objet de la mission préliminaire de M. de Préfontaine était manqué, et l'expédition se trouvait en butte à tous les inconvénients et à tous les périls que cette mission avait pour objet de lui faire éviter (p. 24).

On n'avait pas fixé le sort et le traitement de la plupart des employés; on avait expédié au sieur Lair le brevet de prévôt de la maréchaussée, mais il n'y avait pas de maréchaussée; et eût-elle été formée, on n'avait pas de chevaux pour la monter; lors même qu'on eût acheté ces chevaux en France, on n'avait pas de bâtiments pour les transporter. On était convenu d'envoyer dans la colonie du bétail qui pût faire souche, car les savanes offraient toutes les ressources désirables pour l'éducation des bestiaux. Or non-seulement les taureaux et les génisses nécessaires n'avaient point été achetés, mais le bâtiment qui devait les transporter n'était pas frété. L'ancienne colonie, ruinée par la dernière guerre, n'avait pas alors un seul bâtiment en état de tenir la mer. Cependant on avait reconnu la nécessité d'entretenir, par mer, des communications entre les deux colonies et avec les divers points de la côte. En conséquence, on avait demandé pour cet usage deux brigantins. Ils n'avaient pas été

achetés. Il en était ainsi d'une multitude d'objets qui pouvaient paraître, en France, d'utilité secondaire, mais qui étaient, en réalité, de la première nécessité pour la prospérité de la colonie (p. 28).

L'intendant se concerta avec son subordonné, et ils reconnurent que, par suite du défaut d'embarcations, il ne faudrait pas moins de trois mois pour transporter à Kourou tous les passagers du convoi, avec leurs bagages, ainsi que les effets et provisions destinés à la colonie. Il était permis d'espérer que, pendant cet intervalle, les colons déjà établis parviendraient à compléter, malgré la saison, le nombre de carbets indispensables aux nouveaux arrivants; mais les colons ne se croyaient pas tenus de travailler gratuitement pour le Roi et pour le bien-être général de la colonie. Bien qu'ils n'eussent point acheté de terres, qu'ils n'eussent payé ni leur passage, ni leur nourriture, ils prétendaient non-seulement posséder immédiatement, mais encore s'enrichir sans peine et sans délai. On conçoit combien ces dispositions devaient ajouter d'obstacles à ceux qui naissaient du climat, du dénûment de l'ancienne colonie, et de la défiance manifestée par les administrateurs de Cayenne (p. 37).

M. de Chanvalon fut averti au mois de février que la frégate la *Ferme*, commandée par M. d'Amblemont, était en route pour la Guyane, et qu'elle amenait quatre cent treize passagers. L'intendant courut au camp, qu'il n'avait pas visité depuis les derniers jours de décembre.

L'examen le convainquit de l'impossibilité de faire place au surcroît de population qu'on lui annonçait. L'installation des colons des précédents convois ne pouvait être terminée avant six semaines, sans qu'on pût même espérer d'achever, dans cet intervalle, les travaux nécessaires à leur établissement (p. 40).

Au moment où il écrivait ces lignes, l'intendant apprenait l'arrivée d'un nouveau convoi qui n'apportait pas moins de mille deux cent seize hommes et femmes, pour la réception desquels il n'y avait point de logements préparés, pas même de tentes. Les îlets du Salut étaient encombrés par les passagers de la *Ferme*. Il n'y avait point d'hôpital sur ces rochers; celui du camp regorgeait de malades, et déjà cent cinquante colons gisaient sur les sables des îlets sans autre abri que la toile et presque sans secours. Augmenter la population du camp, c'était augmenter l'épidémie dont on avait déjà signalé les symptômes; d'un autre côté, la contagion régnait à bord de plusieurs bâtiments du convoi: les commandants avaient hâte de se défaire de leurs passagers, et ceux-ci avaient hâte de quitter le foyer de la contagion. Cayenne fermait son port à ces émigrants, écume de la population de l'Est de la France et qui se présentaient sans outils, sans vivres, sans vêtements, apportant avec eux un esprit de paresse et d'indiscipline dont on vit plus tard les déplorables effets. Ces malheureux avaient été transportés sur la *Corisante*, la *Légère*, la *Garonne*, la *Baleine*, l'*Actif*, le *Saint-Esprit* et le *Saint-Antoine*. C'était le convoi dont la conduite avait été réservée, dans le principe, au chevalier Turgot; mais celui-ci n'avait pas cru à propos de quitter Paris. A l'aspect des misères apportées par cette division navale, M. de Chanvalon s'écria en s'adressant à M. de Préfontaine : « On veut nous perdre! »

Provisoirement, on avait laissé les émigrants sur les bâtiments qui les avaient amenés. La mort, accomplissant une double tâche, diminua, d'une part, le nombre des nouveaux venus, et, de l'autre, leur fit place parmi les anciens colons. Les commandants des divers bâtiments insistèrent, d'ailleurs, pour se débarrasser de leurs passagers. Bon gré, mal gré, l'intendant dut autoriser le débarquement. C'est ainsi que deux mille trois cents hommes furent installés aux îlets du Salut, sur ce rocher qui

pouvait tout au plus recevoir transitoirement les quatre cents personnes amenées par la *Ferme* (p. 48).

Dans le courant d'avril, le *Centaure* avait encore conduit à la Guyane trois cent quarante-huit colons nouveaux. En mai, les *Deux Amis*, le *Prince George*, l'*Amphitryon*, la *Balance*, le *Parham*, en débarquèrent neuf cent soixante. A partir de cette époque, la confusion devient telle au Kourou qu'on perd la trace des autres envois de colons; envois qui continuèrent, pendant le cours de l'année, jusqu'à la concurrence de près de neuf mille, ainsi que le constate M. de Chanvalon dans sa défense. Il déclare également que l'épidémie régnait à bord de la plupart des vaisseaux ; que la majeure partie des émigrants n'avaient ni vivres ni outils. Comment cette foule nombreuse trouva-t-elle place dans un camp d'une étendue à peine suffisante pour contenir et abriter les mille quatre cent vingt-neuf passagers du premier convoi (p. 51)?

C'est à la même époque qu'il faut reporter la construction d'un théâtre. Suivant la déclaration d'un prêtre de la colonie, le sieur Brouet, cet emplacement aurait pu être utilisé pour loger le clergé, qui était réduit à coucher dans l'église. Le sieur Chambon, médecin, se plaignit aussi plus tard du refus qu'on lui aurait fait de ce hangar pour placer les malades.

Il reste prouvé que, pendant les premiers mois de leur établissement, les colons furent principalement occupés à des simulacres de banquets, à des noces, à un semblant de comédie. Les esprits ne se contentèrent pas de ces distractions. Les inimitiés personnelles, les calomnies, les scandales publics remplissaient le funeste loisir des colons..... D'un autre côté, ces hommes, auxquels l'inaction était si funeste, ne voulaient pas travailler. Suivant l'opinion de l'intendant, on leur avait persuadé, au moment de leur débarquement à Cayenne, que, loin d'être assujet-

tis à aucun travail, ni pour les besoins publics, ni pour les concessionnaires, ils étaient destinés eux-mêmes à posséder des concessions. Ces espérances ayant été déçues, plusieurs se mutinèrent; et leur soulèvement était d'autant plus dangereux que les maladies avaient déjà décimé les troupes destinées à les contenir (p. 55).

Quelques exemples, qui appartiennent à la même époque, semblent prouver que les concessionnaires auraient pu, avec du zèle et de l'industrie, non-seulement éviter une partie des désastres dont ils furent accablés, mais encore fonder des habitations susceptibles d'acquérir quelque prospérité. On peut mentionner les établissements formés sur la rive gauche du Kourou par le baron d'Haugwitz, l'un des plus importants concessionnaires, et ceux créés plus tard par le baron de Bessner. Ce dernier plaça, à la Guyane, dix familles allemandes. Plusieurs prospérèrent par l'ordre et le travail, tandis que les autres se ruinèrent par la paresse et la révolte (p. 60).

---

2. — Précis *sur la colonisation des bords de la Mana à la Guyane française, imprimé par ordre de M. le Ministre de la Marine et des Colonies.—Imprimerie Royale* (1835). — (Extraits.)

A leur arrivée dans la colonie, les commissaires européens n'avaient pas tardé à s'apercevoir que la colonisation projetée inquiétait les intérêts locaux, en même temps qu'elle blessait les préjugés des habitants, et qu'une sourde opposition y existait contre les plans du Gouvernement de la métropole. Ils reconnurent notamment que les colons de Cayenne auraient préféré des noirs d'Afrique à des laboureurs français, et des dépenses faites dans

l'intérêt direct et immédiat de leurs cultures à des dépenses ayant pour objet de faire cultiver les productions coloniales par des hommes libres. Des personnes notables se laissèrent gagner à cet esprit d'opposition, que vint accroître la mésintelligence qui éclata quelques mois plus tard entre le chef de la colonie et celui de l'exploration (p. 13).

L'administrateur en chef de la Guyane française s'empressa de faire connaître au ministre l'opinion qu'un examen consciencieux des divers documents relatifs à l'exploration lui avait suggérée. Il commençait par déclarer que la Commission avait heureusement rempli l'objet principal de sa mission et que le succès passait toute attente. « Entre la Mana et le Maroni, écrivait-il, et » notamment du 5° $\frac{3}{4}$ au 4° $\frac{1}{2}$ de latitude Nord, la qualité du sol » est partout admirable ; partout le terrain est accessible, ma- » niable, tel enfin qu'il est rare de rencontrer sur le globe des » espaces aussi étendus présentant autant d'avantages à la popu- » lation et à l'industrie. » S'expliquant sur la question de l'acclimatement des colons européens, qu'un grand nombre d'habitants de Cayenne déclaraient impossible, il ne se dissimulait aucune des difficultés d'une telle entreprise ; mais il pensait qu'avec certaines précautions, on parviendrait à triompher des obstacles, et il avait même la confiance que les nouveaux colons prospéreraient dans les contrées où l'on se proposait de les établir, ces contrées n'étant ni moins salubres, ni moins habitables que les Guyanes anglaise et hollandaise (p. 18).

Peu de temps après leur installation, les travailleurs se mirent à l'ouvrage. Les sapeurs se firent remarquer par leur courage et leur bonne volonté ; on eut lieu également d'être satisfait des orphelins. Il n'en fut pas de même des orphelines et des ouvriers militaires : celles-là s'abandonnèrent à la paresse et au liberti-

nage, ceux-ci à l'ivrognerie et à toutes sortes de vices. Il éclata même parmi eux des désordres si graves que, pour les réprimer, la présence d'un détachement de gendarmerie devint nécessaire ; et il fallut retirer de l'établissement et rappeler à Cayenne ces ouvriers, que l'on avait choisis sans le discernement nécessaire dans la population des ports de Brest et de Rochefort (p. 32).

M. Vaillant, lieutenant de vaisseau, aide-de-camp du gouverneur, fut préalablement envoyé par lui pour prendre connaissance de la situation de l'établissement. Il arriva le 19 septembre 1823 au poste supérieur, que, depuis l'installation des ouvriers amenés en juillet, on désignait plus généralement sous le nom de *Nouvelle-Angoulême.* Il y trouva un nombre considérable de malades. Des fièvres pernicieuses s'étaient déclarées, et, sur les cinquante personnes qui en étaient atteintes, douze avaient déjà succombé. Ces fièvres, bien qu'engendrées par l'insalubrité de la localité, se trouvaient bien aggravées par les excès des immigrants et par les privations que les malades avaient eues à supporter. Le gouverneur avait vainement pris le soin d'expédier à l'avance de Cayenne les différents objets nécessaires au service de l'hôpital ; les difficultés de la navigation du fleuve s'étaient opposées à l'envoi de ces objets du poste inférieur à la Nouvelle-Angoulême, et ils étaient restés déposés dans les magasins de ce poste. Ce fâcheux état de choses cessa bientôt, et moins de dix jours après le nombre des malades se trouvait réduit à moitié (p. 34).

En prenant possession du port de la Nouvelle-Angoulême, les immigrants s'étaient mis à planter leurs terres en végétaux alimentaires, tels que riz, maïs, ignames, patates, etc., et à étendre leurs défrichements. Ils rivalisèrent entre eux d'ardeur pour le travail sans que leur santé en éprouvât d'abord le moindre dérangement. La saison des pluies étant survenue, ils se virent

forcés de tourner leurs efforts d'un autre côté. Pour donner un écoulement aux eaux pluviales, qui n'avaient pas tardé à inonder les savanes réservées aux pâturages des bestiaux, il leur fallut se mettre à creuser des fossés de desséchement (p. 47).

Les immigrants n'avaient pas tardé à retourner à la culture de leurs champs. Cinq mois après leur arrivée, une récolte de riz et de maïs vint récompenser le zèle qu'ils avaient apporté dans leurs travaux. Leur bétail, trouvant une nourriture abondante dans les savanes, prospérait et se multipliait. Leur santé continuait d'être excellente, et la réapparition de la saison pluvieuse n'occasionna parmi eux que de légères indispositions. M. Gerbet, entre les mains de qui M. Milius avait concentré le commandement des établissements de la Mana, en profitait pour assurer, par tous les moyens possibles, le bien-être de ses compatriotes. Ceux-ci n'ayant plus assez de terres à cultiver, on leur en concéda de nouvelles; ils se mirent avec ardeur à y faire des abatis et à les défricher. Les vivres qu'ils avaient plantés promettant de leur fournir une récolte abondante avant la fin de l'année, ils voulurent essayer, dans ces nouveaux terrains, la culture des plantes qui produisent les denrées coloniales. Éblouis par les grands profits qu'ils en attendaient, ils oubliaient que ce n'était point dans ce but qu'on les avait transportés à la Mana. Avant de songer à la production des denrées coloniales, ils devaient d'abord s'attacher à résoudre la question de savoir si des cultivateurs européens pourraient, sans secours étrangers, suffire à leurs besoins par la culture des vivres. Ils ne réfléchissaient point, d'ailleurs, que ces plantes demandaient, pour la plupart, plusieurs années de soins et des dépenses assez fortes, avant d'offrir des bénéfices, et ils travaillaient du matin au soir, sans prendre de repos, comme s'il ne fallait que quelques mois pour être payés de leurs peines. Vainement M. Gerbet, effrayé de l'imprudence avec laquelle ils s'exposaient en plein midi aux

rayons du soleil, leur représenta les dangers qu'ils couraient, la cupidité et l'amour-propre l'emportèrent sur ses sages avis. Bientôt des céphalalgies attaquèrent les travailleurs les plus opiniâtres. Deux des chefs de famille tombèrent gravement malades et ne durent leur salut qu'aux soins empressés qui leur furent prodigués. On ne fut pas aussi heureux à l'égard du fils aîné de la famille Briffe. Atteint d'une inflammation cérébrale, uniquement provoquée par son entêtement à braver sans précaution les feux dévorants du climat, il expira le troisième jour de son entrée à l'hôpital. Cet événement répandit la consternation parmi les immigrants. Leur découragement fut au comble, mais il dura peu ; la belle apparence de leurs plantations de riz, dont ils espéraient prochainement une riche récolte, eut bientôt chassé de leur esprit toute triste pensée. La mort du jeune cultivateur ne corrigea personne, pas même les membres de sa famille, qui semblaient vouloir réparer sa perte en redoublant d'activité pour le travail. Ce fut à tel point que M. Gerbet eut besoin d'employer son autorité pour les arracher de leurs champs.

Au commencement de décembre, la récolte du riz eut lieu ; c'était la seconde que faisaient les immigrants. Elle ne répondit point à leur espoir, les grandes chaleurs en avaient détruit la moitié; celle du maïs, qu'ils firent peu de temps après, fut plus avantageuse; ils en vendirent une portion à l'un des bâtiments de la station navale, et retirèrent de ce marché une somme de 750 francs. Quant à leurs plantations pour la production des denrées coloniales, elles avaient parfaitement réussi, surtout le cacao ; mais ce n'était encore que des pépinières, qui, pour le moment, ne pouvaient leur être d'aucune utilité. Les avantages que promettait l'accroissement progressif de leurs bestiaux étaient beaucoup plus positifs : grâce aux excellents pâturages des savanes, ils prospéraient à vue d'œil, et les immigrants pouvaient prévoir le moment où ils tireraient de cette branche d'industrie les ressources les plus précieuses.

Déjà une année s'était écoulée depuis le jour où les cultivateurs du Jura avaient touché pour la première fois le sol de la Mana. Ils célébrèrent tous cet anniversaire avec enthousiasme.

Loin de regretter d'avoir quitté leurs foyers pour venir se fixer à la Guyane, ils ne laissaient échapper aucune occasion de témoigner leur reconnaissance envers le Gouvernement qui leur avait procuré la *position heureuse* dont ils jouissaient sur les *bords fortunés de la Mana* (1) (p. 49).

Au commencement de juin 1826, M. de Missiessy se rendit au port de la Nouvelle-Angoulême; il y fut frappé de la propreté, de l'ordre et de l'air d'aisance qui régnaient dans les cases des immigrants, du parfait entretien de leurs jardins et de leurs enclos plantés de vivres, de la beauté de leur bétail et de la richesse des pâturages des savanes. Les immigrants jouissaient, d'ailleurs, de la meilleure santé, quoiqu'ils continuassent de se livrer au travail pendant toute la journée. M. de Missiessy rappela aux trois familles que tous leurs efforts devaient être tournés vers la culture des vivres et non vers la production des denrées coloniales, parce que, les secours du Gouvernement venant à cesser, il ne leur resterait plus d'autres ressources pour exister.

M. Gerbet avait à peine quitté les bords de la Mana, qu'un changement complet s'opéra dans les habitudes et les dispositions morales de la presque totalité des cultivateurs du port de la Nouvelle-Angoulême. Ces hommes, qui jusqu'alors avaient déployé tant d'ardeur et d'activité dans leurs travaux, s'abandonnèrent presque tout à coup à l'indolence et à l'inertie, et cessèrent de cultiver leurs champs. Les motifs de ce brusque changement ne sont pas très-explicitement indiqués dans les rapports

(1) Lettre du sieur Giboudeau au sieur Trevé, à Arbois, datée du port de la Nouvelle-Angoulême, le 7 décembre 1825; lettre du 18 décembre 1825, adressée à M. de Muyssard par les trois chefs de famille.

des agents de l'administration locale. Il paraîtrait que la sévérité du successeur de M. Gerbet à l'égard des immigrants fut la première cause de leur découragement. Il paraît, en outre, que leurs forces n'étaient plus en rapport avec les travaux auxquels ils devaient continuer à se livrer.

Les fièvres avaient atteint quelques-uns d'entre eux. Les rapports nouveaux que reçut le Département de la Marine prouvaient d'ailleurs que les renseignements jusqu'alors fournis sur le compte de ces immigrants n'étaient pas complétement exacts (1). Il en résultait, par exemple, qu'une seule des trois familles, et c'était la moins nombreuse, se composait de véritables laboureurs; et que les deux autres (les familles Pageoz et Giboudeau) ne convenaient point à la colonisation. Les membres de la famille Pageoz étaient des vignerons : leur chef, homme fort adonné au vin, avait, de même que tous ses enfants, le goût de la dépense; il paraît qu'il avait dissipé en France un patrimoine de soixante mille francs avant de passer à la Mana, et qu'il s'était expatrié dans l'unique espoir de faire une prompte fortune. La famille Giboudeau n'était guère formée d'éléments meilleurs, et son chef, ancien maquignon, beaucoup plus expert dans ce métier que dans celui d'agriculteur, n'était venu à la Mana que dans le dessein d'y tenir cabaret (p. 53).

---

(1) M. le commissaire de la marine Gerbidon, qui, étant en mission dans nos colonies de l'Ouest, a visité le port de la Nouvelle-Angoulême au mois de mars 1828, s'exprime ainsi dans une lettre au Ministre de la Marine, du 9 avril suivant :

« L'établissement a été formé *sur un banc de sable*, ce qui rend toute » culture un peu étendue presque impossible..... Dans les premiers temps » de leur installation, tous les émigrants se sont livrés avec ardeur au tra- » vail : une belle récolte a récompensé leurs efforts. Leur zèle a continué, » mais la terre était déjà comme épuisée : ils n'ont presque rien obtenu. » De nouveaux labeurs ont été plus malheureux encore et le décou- » ragement les a gagnés. »

Depuis plus d'un an, le Département de la Marine, profitant du séjour à Paris de M. Gerbet, s'occupait de cette nouvelle immigration. Il n'existait encore, à ses yeux, aucun motif sérieux de renoncer à la colonisation de Mana. La possibilité, pour les Européens, de se livrer au travail de la terre sous le climat de la Guyane pouvait être regardée comme une question résolue par le petit nombre de décès survenus parmi les familles du Jura. Quant au peu de succès des essais de culture tentés par ces familles, il s'expliquait par l'état d'isolement où elles avaient vécu pendant leur séjour au port de la Nouvelle-Angoulême, et par l'impuissance où s'était trouvée l'administration locale de maintenir l'ordre et l'unité d'action dans une société qui ne relevait, pour ainsi dire, que d'elle-même (p. 58).

---

3. — Notice statistique *sur la Guyane française, imprimée par ordre de M. le Ministre de la Marine et des Colonies. — Imprimerie Royale.* (1837.)

En 1797, la Guyane française vit débarquer sur ses rives les seize déportés du 18 fructidor. L'année suivante, plus de 500 nouveaux déportés y arrivèrent successivement. La plus grande partie de ces malheureuses victimes de nos troubles civils périt de chagrin, de dénûment et de maladies, dans les déserts de Sinnamary, d'Approuague et de Conanama. Le sort funeste de tant d'infortunés, dont beaucoup de causes étrangères aux localités précipitèrent la fin, et les sombres récits de ceux des déportés du 18 fructidor qui parvinrent à revenir dans leur patrie, ne firent que confirmer, en France, l'opinion fâcheuse qu'avait déjà établie le fatal dénoûment de l'expédition du Kourou, sur l'insalubrité de la Guyane française; et, depuis cette époque, ni le temps ni l'expérience n'ont pu détruire complétement encore

cette réputation d'insalubrité, d'ailleurs si peu méritée. Le climat de la Guyane n'est pas malsain. Il a long-temps existé en France, contre sa salubrité, d'injustes préjugés, qu'une connaissance plus exacte du pays ne permet plus aujourd'hui de conserver. Si de nombreuses victimes ont succombé dans la plupart des tentatives de colonisation qui ont été faites jusqu'à ce jour à la Guyane, leur perte doit être attribuée plutôt à l'imprévoyance, aux privations et à la nostalgie qu'à l'insalubrité du climat. Malgré la constante élévation à laquelle la température se soutient et l'extrême humidité qui règne pendant la plus grande partie de l'année, l'air est aussi pur à Cayenne et sur les habitations anciennement défrichées et placées au bord de la mer, que dans les provinces méridionales de la France. La fièvre jaune n'a jamais exercé de ravages dans la colonie ; la garnison y fait peu de pertes, et les Européens nouvellement arrivés n'y sont point soumis à des maladies d'acclimatement.

Il suffit, en effet, aux Européens récemment débarqués, pour se soustraire aux influences fâcheuses de la chaleur humide du climat, d'éviter tout excès, de ne point s'exposer découverts aux rayons du soleil, et de s'éloigner, pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre, des lieux situés sous le vent des plaines marécageuses. Les défrichements et les desséchements qui continuent à s'exécuter à la Guyane française tendent d'ailleurs constamment à assainir le pays, en reculant de plus en plus la limite des forêts, et en diminuant l'étendue des terres noyées (p. 174).

Les vents qui dominent sur la côte de la Guyane française sont ceux du Nord-Nord-Est et du Sud-Est ; les plus forts sont ceux de la partie du Nord-Est. Pendant la saison sèche, de juillet en décembre, les vents soufflent de l'Est au Sud. Aux approches et vers la fin de cette saison et de la saison pluvieuse, ils tendent à rallier la partie de l'Est. Pendant la saison pluvieuse, de décembre en juin, ils soufflent de l'Est au Nord.

Les *ouragans*, ces fléaux qui désolent les Antilles, sont inconnus à la Guyane française.

Quant aux *raz de marée*, ils ne se font guère sentir que dans l'arrière-saison, aux mois de novembre et de décembre, et sont loin d'être aussi dangereux qu'aux Antilles.

Depuis trente ans, on n'a éprouvé à la Guyane française que deux tremblements de terre : le premier en 1714, et le second en 1821 ; ils n'ont point causé de dommages notables (p. 175).

---

§ II.

CULTURE ET PRODUCTIONS.

Quatre pièces seulement trouveront place dans ce paragraphe ; nous avons fait entrer dans les *Extraits* précédents la plupart des documents que nous aurions pu considérer comme officiels.

1. — Bois. (1775.)

Procès-verbal *de visite et épreuve de pièces de bois de la Guyane, présenté par M. Dunesac, enseigne de vaisseau.*

A laquelle (épreuve) nous, capitaine de vaisseau, commissaire de la Marine et ingénieur, constructeur nommé par le Conseil de Marine, avons fait procéder devant nous par le maître mâteur du port et plusieurs autres charpentiers entretenus ;

Pour comparer des solives de chacune desdites pièces, avec des solives égales de bois de chêne et des autres espèces de bois de France que nous avons jugées les meilleures. Ces solives ont été éprouvées successivement sur un montant auquel on a fait un trou d'un pouce carré sur cinq de profondeur, en laissant douze pouces de saillie ou portée à la pièce ; à cette distance, on a attaché un plateau pour le charger de poids jusqu'à faire rompre lesdites pièces, ce qui nous a donné les différences de leur force respective. Ce résultat est relaté en regard du nom de chaque

pièce, où nous avons aussi noté leur pesanteur, ainsi que les propriétés que nous leur avons reconnues.

(*Suit le tableau comparatif.*)

Nous avons l'honneur de rendre compte au Conseil que, d'après les épreuves comparatives rapportées ci-dessus, et d'après l'expérience des maîtres qui ont opéré avec nous, nous avons estimé que la majeure partie des bois de la Guyane égalaient nos meilleures espèces de France, et quelques-uns nous ont même paru bien supérieurs, ce qui nous a portés à conclure qu'il serait d'un très-grand avantage pour le service du Roi de s'en procurer pour la construction de ses vaisseaux, ne fût-ce même que des pièces droites, massives, et particulièrement des bordages. Nous présumons que quelques-uns de ces bois pourraient être exempts de la piqûre des vers, ce qui serait très-important.

Signé : *Chevillard*, *Boisseau de la Galernerie*, *Pierre Montplaisir.*

---

2. — Emploi de la charrue. (1822.)

M. Prosper Thibault, régisseur de l'habitation royale de Tilsit, fut chargé, en 1822, par M. le baron de Laussat, gouverneur de la Guyane, de faire des essais pour l'emploi de la charrue dans les cultures en *terres basses*, et de former quelques ouvriers à l'usage de cet instrument. On lui donna six bœufs domptés et six jeunes nègres, et il fit ses expériences sur une habitation voisine de la ville de Cayenne, dont toute la population fut témoin des beaux résultats

qu'il obtint. Le 1er décembre de la même année, M. Thibault adressa au gouverneur un *Rapport* qui fut inséré dans la *Feuille de la Guyane française*, n° 177. On y lit :

Il est aujourd'hui bien prouvé que trois nègres et trois paires de bœufs labourent, à six et sept pouces de profondeur, 800 toises de superficie de terre dans un jour, tandis que 50 nègres les piocheraient difficilement à la houe dans le même espace de temps ; et encore le travail de la houe ne serait-il pas comparable à celui de la charrue. S'il s'agit de sillons pour planter les cannes à sucre et le manioc ou le maïs, etc., la charrue sera beaucoup plus expéditive et meilleure de beaucoup que la houe. Prenons pour exemple les cannes à sucre ; un habitant sucrier, faisant ses tranches à quatre pieds de distance, emploiera au moins quarante nègres à la manière ordinaire pour un carré de terre, tandis que trois nègres et trois paires de bœufs sillonneront ce même carré de 2,500 toises de superficie, dans un jour.

C'est une appréciation modérée que de fixer le rapport du travail de la charrue au travail ordinaire de la houe, de trois nègres et six bœufs à cinquante nègres pour le labourage en plein, et à quarante nègres pour le sillonnage.

Quant au sarclage des plantes, une terre labourée a le grand avantage que le sarcloir y passe avec facilité, au lieu qu'il ne peut pas aller dans une terre non labourée. Le sarcloir fait l'ouvrage de au moins dix nègres, et est par conséquent extrêmement précieux pour les cultures auxquelles l'herbe est nuisible.

La charrue exhausse d'ailleurs les terres basses et les rend meubles, poreuses, susceptibles de recevoir les influences de l'air; la charrue fait aussi fructifier les plantes.

3. — Emploi de la charrue. (1825.)

Réflexions *sur l'introduction de la charrue et du sarcloir à la Guyane française.*

La charrue et le sarcloir ont été introduits à Cayenne par M. le baron de Laussat. Une école théorique et pratique de labourage avait été ouverte aux propriétaires d'habitations, pour y venir puiser des leçons de culture, sous la direction du sieur Thibault, agronome distingué de la Louisiane. Un très-petit nombre d'habitants répondirent à cet appel.

Les premiers essais de cet instrument eurent lieu en terres basses et en terres hautes, en présence d'habitants recommandables par leurs connaissances en économie rurale.

De nombreux sillons furent tracés sous leurs yeux, dans le quartier de Macouria, sur l'habitation la Béarnaise, appartenant à M. Tonat, sur celle de M. de Lagotellerie, sur le canal Laussat, sur les habitations royales de Mont-Joly et de Baduel, et enfin sur l'habitation de M. Hugues, appelée Quartier général, située en terres basses, sur les bords du canal Torcy.

Ces essais semblaient devoir assurer le triomphe de la charrue sur la houe et la pelle; mais la force de l'habitude et de la routine reprit bientôt le dessus, et la charrue fut mise de côté.

L'acquisition de la charrue et celle du sarcloir n'en sont pas moins un titre de gloire qui recommande à la reconnaissance des Guyanais la mémoire de M. le baron de Laussat.

Aujourd'hui, on annonce qu'on va exiler de la colonie ce précieux instrument de labourage, quoiqu'on fût convenu, dans l'origine, que la charrue quadruplerait la population noire des campagnes. On doit s'affliger, sans doute, de cette espèce de répugnance que montrent les cultivateurs de la Guyane à faire usage

de la charrue, qui, attelée d'une ou de deux paires de bœufs pourrait équivaloir au travail de 25 à 30 noirs. (*Feuille officielle de la Guyane française*, t. IV, p. 37.)

---

4. — Coton indigène a la Guyane. (1825.)

AVIS OFFICIEL.

(*Feuille officielle de la Guyane française*, t. VI.)

La Commission d'exploration vers les sources de l'Oyapock, ayant visité, dans le cours de son expédition, la tribu indienne des Oyampis, a trouvé cultivée, chez ces peuples, une espèce de cotonnier dont le coton est égal, si même il n'est supérieur en beauté à celui de Fernambouc.

Les habitants qui désireraient en naturaliser chez eux l'espèce sont invités à passer au secrétariat des Archives, où il leur en sera distribué quelques graines.

Cayenne, le 14 janvier 1825.

Par ordre,
Le Secrétaire archiviste,
Signé: R. de Lagotellerie.

---

§ III.

EMPLOI DES GARNISONS COLONIALES

AUX TRAVAUX PUBLICS.

Nous avons réuni indistinctement sous ce titre des documents relatifs aux trois colonies françaises de l'Amérique.

On a pu reconnaître, en lisant ce recueil, que tous ceux qui ont eu occasion de comparer la Guyane aux îles du vent et sous le vent s'accordent à affirmer que son climat est plus sain; que la température y est moins élevée et beaucoup plus agréable; que, sous tous les rapports enfin, elle présente des conditions plus favorables à la santé des Européens. Si donc il est prouvé qu'aux Antilles les Européens peuvent, moyennant certaines précautions, travailler dans la campagne sans qu'il en résulte de sérieux dangers pour leur santé, et même qu'en se livrant à ces travaux ils préviennent la plupart des maladies auxquelles l'oisiveté les expose, on devra en conclure, ce nous semble, qu'il n'y a aucune raison d'en redouter pour eux de plus funestes effets à la Guyane.

Personne n'ignore que, de tout temps les soldats du génie et de l'artillerie de marine, souvent aussi

les militaires de toutes armes, en garnison aux colonies, y ont été employés aux travaux de fortifications, de routes, de constructions, etc. Nous en avons rapporté plusieurs exemples dans le cours de ces extraits. Les pièces officielles qui vont suivre prouveront jusqu'à quel point on est fondé à dire que les détachements ainsi occupés jouissaient d'une meilleure santé que ceux qu'on laissait livrés à la vie de caserne. Ceci n'empêche pas que nous n'entendions chaque jour répéter que l'Européen est incapable de labourer la terre entre les tropiques. — Quelles limites oserait-on assigner à l'empire que le préjugé peut exercer sur certains esprits, quand on voit des hommes de bonne foi et raisonnables d'ailleurs, représenter comme impossible dans un champ ce qui s'accomplit chaque jour, aux yeux de tous, sur les chemins, en rase campagne, sur les chantiers découverts, dans les carrières, sur les places publiques, etc., où probablement la température n'est pas plus douce, où les rayons du soleil ne sont ni moins ardents ni moins directs, où toutes les dispositions atmosphériques n'exercent pas une plus bénigne influence. Il est vrai qu'on prétend, pour justifier cette étrange contradiction, que, le cultivateur ouvrant le sein de la terre, les miasmes délétères s'échappent plus abondamment des détritus qui en recouvrent la surface. Mais les ouvrages d'art ne se posent pas simplement

sur le gazon; mais un bastion, une contrescarpe ne se bâtissent pas sur terrain plat. Pour établir une route, un pont, un aqueduc, pour faire les terrassements, les glacis, les fossés, les déblais et remblais que nécessitent les travaux des fortifications, les ouvriers militaires des colonies remuent le sol tout autant au moins que le fait le laboureur pour ensemencer son champ et entretenir ses ruisseaux d'écoulement. Quand les soldats des régiments coloniaux ont bâti dans la vase les forts du Port-au-Prince, et tracé à travers des marais, sur une longueur de cinquante lieues marines, la route du Cap à Jacmel, dans l'île de Saint-Domingue; quand ils ont fait, à la Martinique, la route du Fort-Royal à Bellevue; quand ils ont défriché, à la Guyane, une grande partie des terres basses de Macouria et du Petit-Cayenne, etc., etc., ils n'étaient pas moins exposés aux miasmes que s'ils eussent creusé des trous pour y planter de la canne.

Mais lors même, et nous sommes loin de l'admettre, qu'il faudrait tenir compte d'une certaine différence entre la situation du laboureur et celle du pionnier, cela ne s'appliquerait qu'à un état de choses temporaire, et seulement pour les colons qu'on placerait sur des terrains humides, en leur laissant le soin de les rendre propres à la culture. Il s'ensuivrait tout au plus que, pour les travaux,

le dessèchement et le premier labour, il faudra, ce que personne ne songe à nier, prendre, dans la Guyane, les précautions et les moyens de salubrité qu'on ne doit négliger nulle part en pareil cas. On peut même être certain qu'on n'éprouvera, à ce sujet, sur aucun point de la Guyane, des difficultés égales à celles que présentaient, sous le plus beau ciel de l'Europe, les Marais-Pontins. Là, les émanations méphitiques, qu'aucun vent n'entraînait, formaient dans l'air, à partir du sol, une couche de plusieurs pieds de hauteur, stagnante, et qu'on ne respirait jamais sans danger. La brise de mer qui souffle sans interruption sur les rivages de la Guyane est un bienfait dont ne jouissent pas les côtes de l'Italie. On n'a pas craint cependant d'entreprendre le dessèchement de ces marais, et l'œuvre se poursuit avec succès. Que serait-ce si l'on s'aidait dans ces travaux, comme on pourra et comme on devra le faire dans les terres basses de la Guyane, de l'*excavador*, machine qui, suivant des expériences désormais satisfaisantes, creuse un canal profond à peu près aussi facilement qu'une charrue, attelée de deux bœufs, trace un sillon dans nos champs?

On conviendra bien, enfin, que toutes ces objections, toutes ces distinctions, plus subtiles que sérieuses, n'auront plus aucun prétexte, si, comme il sera très-possible de le faire, on prend soin

de n'installer des colons nouveaux que sur des terrains déjà desséchés et assainis.

GUYANE.

1792.

1. — Questions *relatives au poste de Macary* (1).

Aucun défrichement n'avait été exécuté sur les bords du Macary, lorsqu'on jugea utile d'y établir un poste militaire. On sait que ce sont les hommes qui doivent occuper le poste qui sont chargés de s'y préparer eux-mêmes l'habitation, surtout lorsqu'il arrive, comme dans le cas dont il s'agit, que l'emplacement désigné est hors de portée de tout centre de population. Près de deux ans après l'installation d'un détachement à Macary l'autorité militaire adressa à l'officier qui le commandait un certain nombre de questions sur l'état de la garnison. Une seule de ces questions peut nous intéresser ici. Nous la rapporterons ainsi que la réponse qui y fut faite.

---

(1) Ce poste était situé sur la rivière *Macary* ou *Mariacari*, qui se jette dans la mer à quelque distance au Nord de la rivière de Vincent-Pinçon.

QUESTION. — M. Mezilliac (c'était l'officier) croit-il qu'un poste militaire soit bien sainement placé où il est?

RÉPONSE. — Il n'est certainement pas sainement placé sur une langue de terre, au milieu d'un lac fangeux de près de cinquante lieues d'étendue; cependant pendant vingt-un mois je n'ai pas perdu un seul homme.

Ce 12 décembre 1792. *Signé :* MEZILLIAC.

GUYANE.

1818.

2. — LETTRE *écrite à S Exc. le Ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, par M. le comte Carra-Saint-Cyr, commandant et administrateur pour le Roi de la Guyane française.*

Cayenne, le 7 mai 1818.

MONSEIGNEUR,

Depuis le Rapport que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Excellence, dans ma lettre du 12 mars dernier, sur le service de l'hôpital, le nombre d'individus qui y avaient été traités, la nature des maladies régnantes, etc., aucun événement extraordinaire n'a eu lieu, et nous n'avons pas perdu un seul homme.

Les fièvres intermittentes continuent à prédominer, mais elles cèdent facilement à l'usage varié du quinquina.

Je reçois tous les matins le rapport du médecin en chef de l'hôpital; et je crois devoir transcrire ici littéralement celui d'aujourd'hui.

Rapport du 7 mai 1818.

Malades existant à l'hôpital de Cayenne.

Fiévreux (pas une seule fièvre de mauvais caractère). .	32
Blessés (tous ulcères simples).	9
Maladies légères.	2
Total.	43

Signé : VANAULD,
Médecin chargé du service.

Je dois dire à Votre Excellence que ces résultats heureux, bien différents de ceux qu'on pouvait attendre, *d'après le service pénible et forcé* que le bataillon a été obligé de faire *pendant les trois premiers mois* de son arrivée, ont pour première cause le climat de la Guyane, peu connu et trop décrié ; mais ils sont principalement dus ensuite au zèle, aux talents distingués de M. Vanauld et aux soins constants et inappréciables de nos respectables sœurs hospitalières. Les officiers de santé et d'administration ont également rivalisé de zèle et de dévouement.

Il n'existe, dans la colonie, aucune espèce de maladie dont la propagation puisse être à craindre, et les renseignements qui m'ont été fournis jusqu'à ce jour sur la santé publique sont très-satisfaisants.

J'ai l'honneur, etc.,

Signé : CARRA-SAINT-CYR.

Cette lettre, dit le Journal officiel de la Marine en la publiant, nous fournit l'occasion de reproduire ici les courtes réflexions insérées dans le *Moniteur* du 24 prairial an VI, sur un ouvrage intitulé : *Des moyens de mettre en valeur et d'ad-*

ministrer la Guyane, par Daniel Lescallier, ancien ordonnateur de cette colonie et de la Guyane hollandaise.

« La Guyane française, jadis décorée du magnifique nom de *France équinoxiale*, est un vaste continent baigné par la mer sur cent quarante lieues de côtes, et qui a une surface presque égale à celle de la France.

» Cette contrée n'est point malsaine, comme on le croit vulgairement : la chaleur y est moindre que dans nos autres colonies de la zone torride, et les forêts ni les pays noyés (que mal à propos on appelle marais) n'ont rien de nuisible; s'il y périt des Européens, c'est le libertinage qui les tue et l'usage des liqueurs fortes.

» On a trop ignoré l'importance de cette colonie : on ne sait pas combien cette contrée est fertile ; elle produit du riz et toute espèce de vivres ; ses pâturages sont excellents ; ses forêts sont composées de bois propres pour la marine et sont remplies de gibier ; ses mers sont très-poissonneuses; toutes les denrées coloniales y croissent avec succès ; le café de la Guyane est le meilleur après le *moka;* le coton y est supérieur au coton des autres colonies ; le sucre y a un grain plus gros et mieux cristallisé ; le tabac y est aussi bon que celui du Brésil ou de Saint-Vincent; les épiceries de l'Inde et tous ses fruits les plus délicieux y sont naturalisés. »

GUYANE.

1822.

3. — Ordonnance *du gouverneur, en date du* 16 *mai* 1822, *concernant la solde du travail des ouvriers du génie militaire.*

S'il eût été reconnu que le travail pouvait être nuisible aux Européens dans la Guyane, l'Autorité locale se serait bien certainement bornée à employer les soldats du génie en garnison dans cette colonie, dans les seuls cas de nécessité absolue pour le service militaire. L'Administration veille avec assez de sollicitude à tout ce qui concerne la santé des soldats pour qu'on ne puisse l'accuser d'exposer légèrement leur vie. Nous voyons cependant que tous les travaux qui se rattachent plus ou moins directement aux fortifications et aux voies de communication sont exécutés par les détachements du génie et de l'artillerie. L'ordonnance qui suit, réglant le salaire des ouvriers militaires, prouvera assez que ce n'est pas seulement dans des occasions fortuites qu'ils sont appelés sur les chantiers; ils exécutent *seuls*, dans les colonies, où il n'y a pas comme en France d'ouvriers à la journée, les travaux pour lesquels on les fait presque toujours aider, dans les places de la Métropole, par des ma-

çons, des manœuvres, etc. On peut cependant entendre la plupart des colons français affirmer que les Européens ne pourront supporter, à aucune condition, les travaux de culture dans la Guyane; ils ne s'aperçoivent pas que les faits de chaque jour leur opposent une évidente contradiction; et ils ne veulent pas voir, à côté du nègre qui creuse un trou à canne, le sapeur du génie ouvrant une tranchée profonde; à côté de l'esclave mesurant l'effort de son bras à la crainte du châtiment, et fuyant une fatigue gratuite autant que le lui permet la vigilance du commandeur, l'Européen libre, n'épargnant ni ses efforts ni sa fatigue, et faisant, dans sa journée, le travail de quatre esclaves.

Nous, Pierre-Clément, baron de Laussat, etc., etc.

Vu l'ordonnance, etc., etc.

Considérant qu'il a été reconnu, etc., etc.

Après en avoir délibéré en Conseil de Gouvernement et d'Administration,

Avons ordonné et ordonnons, pour être exécuté provisoirement et sauf l'approbation de Sa Majesté, ce qui suit :

Article 1er. La solde de travail des ouvriers du génie militaire, organisés en détachement dans cette colonie, sera divisée en trois classes et payée d'après le tarif suivant :

1re CLASSE, composée du tiers des ouvriers, et dans laquelle seront compris les quatre caporaux, *un franc soixante-quinze centimes* par journée de travail.

2e CLASSE, composée du second tiers des ouvriers, *un franc cinquante centimes.*

3e CLASSE, composée du dernier tiers des ouvriers, *un franc vingt-cinq centimes.*

Art. 2. Il sera d'ailleurs payé une solde de travail, savoir :

A un des sous-officiers du détachement des ouvriers du génie, *deux francs cinquante centimes.*

Aux deux autres, *deux francs* à chacun, lorsqu'ils seront employés aux travaux.

Art. 3. Le présent tarif n'empêchera pas de contracter avec les ouvriers du génie des *marchés à l'entreprise* lorsque le directeur du génie militaire le jugera convenable.

La présente ordonnance sera enregistrée au Contrôle de la Marine.

Donné en notre hôtel, à Cayenne, le 16 mai 1822.

Signé : baron DE LAUSSAT.

MARTINIQUE, GUADELOUPE, SÉNÉGAL.

1824.

4. — LETTRES *des gouverneurs de ces colonies.*

En 1823, le Gouvernement consulta les administrateurs des colonies françaises sur la question de savoir s'il était convenable, dans l'intérêt de la santé des troupes formant les garnisons de ces établissements, d'empêcher les soldats de se livrer à des travaux étrangers au service militaire, notamment à ceux de l'agriculture. Les *Annales Maritimes* ont

publié les réponses des administrateurs de la Martinique, de la Guadeloupe et du Sénégal, desquelles il résulte que les soldats des garnisons de ces colonies ont souvent été employés à des travaux fatigants et continus, et que parmi ceux qui étaient ainsi occupés on comptait moins de malades que parmi ceux qui restaient dans l'oisiveté. Nous n'avons pu nous procurer la réponse du gouverneur de la Guyane; mais il est assez constant, d'après toutes les preuves accumulées dans le présent recueil, que, de toutes nos colonies intertropicales, la Guyane est celle dont le climat est le plus sain et le plus agréable.

Extrait d'une lettre de M. le comte DONZELOT, *gouverneur de la Martinique.*

Fort-Royal, 9 novembre 1823.

Pendant plus de deux ans, des militaires tirés du bataillon d'infanterie, et réunis aux ateliers, ont travaillé volontairement sous mes yeux, sans qu'un seul ait seulement été atteint de maladie un peu sérieuse. De semblables ateliers ont été employés au Fort-Bourbon et à Saint-Pierre avec le même succès. Plus de soixante hommes de la compagnie de sapeurs travaillent journellement aux routes qui environnent la ville du Fort-Royal; cette compagnie compte à peine quelques sapeurs à l'hôpital. Tout récemment, les canonniers viennent d'être astreints à des corvées extraordinaires et à des manœuvres de force en plein air pour l'armement des batteries, et l'on ne s'est pas aperçu que cela ait occasionné, dans cette arme, un surcroît de malades.

Le travail, même dans les plus fortes chaleurs du jour, dans les lieux sains, est au contraire fort salutaire : voilà le fait constaté ici par les Autorités que leurs fonctions appellent à observer.

Extrait d'une lettre de M. le contre-amiral JACOB, *gouverneur de la Guadeloupe.*

Basse-Terre, 30 novembre 1823.

En général, on peut remarquer que les militaires qui obtiennent des permissions de se louer pour travailler au labourage ou à d'autres travaux, sont les sujets qui jouissent de la meilleure santé et dont la tenue est la plus satisfaisante.

Extrait d'une lettre de M. ROGER, *commandant pour le Roi, au Sénégal.*

Saint-Louis, 14 novembre 1823.

Il faut conclure de ce qui précède que les militaires placés au Sénégal et dans les autres colonies peuvent être appliqués aux travaux de l'agriculture; mais que ces travaux ne doivent pas être tout à fait ceux des manœuvres en France, et qu'ils ne doivent pas avoir lieu pendant la grande chaleur. C'est ainsi que, dans nos établissements d'outre-mer, nos troupes pourraient être utilisées pendant la paix, grand art si bien connu des anciens et si complétement étranger aux modernes.

Plusieurs militaires ont été employés au Sénégal sur nos établissements naissants. Ils commencent à y former des nègres laboureurs. L'expérience m'a appris que, toute proportion gardée, il n'y a pas eu plus de maladies et de décès parmi les soldats employés aux cultures que parmi ceux qui sont restés au quartier. (*Annales maritimes*, 1824, t. Ier, p. 297 et suiv.)

GUYANE.

1826.

5. — Projet *d'un dépôt d'acclimatement, à Cayenne, pour les troupes destinées à tenir garnison dans les colonies des Antilles.*

La salubrité relative de la Guyane est tellement constatée que, de 1825 à 1828, l'Administration métropolitaine a élaboré le projet de faire de cette colonie une station d'acclimatement pour les militaires qui vont faire le service de la Martinique et de la Guadeloupe ; il s'agissait de construire, sur un point quelconque de l'île de Cayenne, les bâtiments nécessaires pour recevoir quelques bataillons. Les troupes destinées aux garnisons des Antilles eussent été envoyées d'abord à ce dépôt pour y faire un séjour d'un ou deux ans, et se préparer, par cette transition, à vivre sous un climat moins facile et sous une température moins agréable.

Les Archives du Dépôt des Fortifications de la Marine contiennent un très-grand nombre de pièces relatives à ce projet, qui a reçu l'approbation de tous les hommes compétents à l'appréciation desquels il a été soumis. En parcourant ces pièces, nous nous sommes demandé pourquoi ce projet n'avait pas encore été exécuté, ce qui peut tenir aux

dépenses assez considérables qu'entraînerait sa réalisation. Nous nous bornerons à citer un seul des documents qui s'y rapportent.

1° Les inconvénients de l'envoi direct des troupes français s aux Antilles sont réels, parce qu'il a été constamment observé que l'arrivée simultanée d'un grand nombre d'Européens aux îles du Golfe du Mexique y occasionne un plus grand développement de la fièvre jaune, et parce que les vents d'Ouest constamment régnants sur les côtes de la Manche et du Golfe de Gascogne ne permettent pas d'arriver en Amérique à l'époque convenable de l'année.

2° Une année d'acclimatement ne peut qu'être favorable en rassurant le moral du soldat, en rectifiant les idées exagérées qu'il se fait des dangers du climat, en habituant son physique à une température élevée et en lui faisant prendre les usages auxquels on doit se plier pour prévenir les fâcheux effets d'une excessive chaleur.

3° Cayenne, dont on sait que le climat est peu nuisible aux Européens, est convenable à un dépôt d'acclimatement : elle offre effectivement plus de ressources que Gorée et la chaleur y est habituellement moindre que celle qu'on éprouve dans cette île d'Afrique.

Au Fort-Royal de la Martinique, le 18 mars 1826.

Le maréchal-de-camp des armées du Roi,
inspecteur général,

Signé : BAUDRAND.

GUYANE.

1837.

6. — Défrichement *de l'île de Mapa; établissement d'un poste fortifié.*

Nous devons nous borner, au sujet de l'établissement du poste de Mapa, à publier la lettre que nous avons reçue de M. Pellegrin, qui accompagna, en qualité de chirurgien, le détachement envoyé pour prendre possession de nos frontières réelles. Les documents dont parle M. Pellegrin n'étant pas parvenus au Ministère de la Marine, nous n'avons pu en prendre connaissance. Il est important de faire remarquer que l'île de Mapa, où nos soldats furent obligés d'exécuter eux-mêmes tous les travaux de leur installation, est située dans un lac marécageux, au milieu d'une immense étendue de terres noyées et impraticables; qu'elle se trouve placée, en un mot, dans toutes les conditions qui ont fait accuser, trop légèrement, d'insalubrité les terres bases de la Guyane.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dans laquelle je vois que vous désirez connaître l'influence du climat de Mapa sur les Européens qui ont habité cette contrée de la Guyane, et particulièrement sur ceux qui se sont livrés à des travaux pénibles.

Pendant deux années que j'ai été chargé du service de santé à Mapa, je n'ai eu aucune mortalité par suite de l'influence du climat sur les militaires qui ont travaillé constamment au défrichement de ce vaste emplacement.

Vous pouvez, Monsieur, demander communication des rapports sanitaires que j'ai adressés tous les mois à l'autorité du chef-lieu, et qui doivent avoir été envoyés au Ministre de la Marine pendant les années 1836 et 1837. Non-seulement ils justifient ce que j'avance, mais vous y trouverez plus de développement sur ce que vous désirez connaître.

Je serais heureux, Monsieur, si les faibles renseignements que je m'empresse de vous fournir peuvent aider à détruire les injustes préventions qui pèsent sur la Guyane.

Je suis, etc.

Signé : PELLEGRIN,

Chirurgien de la Marine à Cayenne.

Bordeaux, 26 juillet 1843.

ANTILLES.

1841.

7. — Fragment *d'un Mémoire adressé à l'Administration, par l'un des officiers supérieurs des garnisons des Antilles.*

J'aurais désiré que, chaque année, il y eût un fonds disponible pour relever les fortifications qui sont en ruines depuis 1816. Des corvées de travailleurs auraient pu être tirées du régiment, moyennant une légère indemnité. Si l'organisation eût prévu ces dispositions, je pense que nous aurions obtenu de bons résultats. Je dois vous dire que je suis entré, autant que je l'ai pu, dans cette voie, et que l'expérience m'a démontré que les hommes qui travaillent modérément sont rarement malades. Il est indispensable qu'ils trouvent quelque intérêt dans leur travail.

GUYANE.

1842.

8. — Extrait *des Procès-verbaux des séances de la Commission nommée pour examiner le projet de colonisation de la Guyane française.*

M. Félix Couy, vice-président du Conseil Colonial de la Guyane, et M. Boudeau, commissaire-commandant du quartier d'Oyapock, furent appelés

par la Commission de colonisation de la Guyane pour lui donner, sur cette colonie, les renseignements que leur expérience les avait mis à même d'acquérir. Dans la séance du 11 mars 1842, M. Couy lut à la Commission un Mémoire auquel M. Boudeau déclara adhérer complétement. En voici un passage.

Je n'émets aucun doute sur la réussite des nouveaux travailleurs, de quelque couleur qu'ils soient. Déjà, sous Malouet, lorsque Guizan commença ses premiers défrichements dans les terres d'alluvion, ce furent des grenadiers qui, au moyen d'une légère rétribution, abattirent dans les vases les premiers palétuviers de l'habitation Grossou et des autres établissements du quartier de Macouria.

A la ville, chaque compagnie du bataillon fournit huit travailleurs. Ne voyons-nous pas la majeure partie de ces soldats blancs travailler à l'ardeur du soleil et faire chaque jour des mètres cubes de roches de grison ?

A Approuague, lorsque j'ai établi le bourg qui existe aujourd'hui, le poste militaire se composait de dix blancs et de huit yoloffs. Ces soldats entretenaient les fossés d'écoulement, les chemins, et cultivaient dix-huit ares de bananiers. Ils travaillaient, d'après l'ordre du gouverneur, de 6 heures du matin à 10 heures, et de 2 heures à 6 heures. Plusieurs sont restés un an, et je ne me suis pas trouvé dans le cas d'envoyer aucun d'eux à l'hôpital de Cayenne. La perte de 2 pour cent que j'ai déjà mentionnnée à l'occasion du bataillon justifie cette assertion. (*Procès-verbaux des séances*, p. 51.)

A Mana, nous savons que madame Javouhey fait travailler à

la culture, concurremment avec ses négresses, ses sœurs converses, au nombre d'une vingtaine, qu'elle a toutes amenées de France. Je n'ai point entendu dire qu'elle ait eu à regretter la perte d'une seule d'entre elles.

Les paysans du Jura, conduits par le commandant Gerbet, n'ont-ils pas parfaitement réussi pendant tout le temps de la présence de cet officier au milieu d'eux ?

Nos régisseurs, dont le travail de surveillance, de courses et d'activité est de tous les instants pendant les 24 heures du jour, et bien autrement pénible que celui des noirs, résistent néanmoins à ces fatigues, malgré les excès de tout genre auxquels ils se livrent, le plus souvent sans aucun frein. (*Procès-verbaux des séances*, p. 51.)

M. le commandant de Saint-Clair, qui a long-temps habité la Guyane, invité par M. le comte de Tascher, Président de la Commission, à faire connaître son avis sur la possibilité d'acclimater dans cette colonie des travailleurs européens, ne s'exprime pas moins explicitement que M. Couy. Voici comment son opinion est motivée :

La conviction de M. le commandant de Saint-Clair sur la possibilité d'appliquer des Européens à des travaux de force sous cette latitude est profonde et complète. M. de Saint-Clair a commandé en second les troupes à l'époque où M. Milius fut chargé de diriger la tentative de la Mana ; la mauvaise issue de cette expédition n'a pu détruire pour lui la force du fait dont il était le témoin. Dans le même temps, il prêtait aux habitants des soldats qu'on employait à des travaux rudes et pénibles ;

moyennant une bonne nourriture, qu'il était, du reste, facile de leur procurer avec les salaires élevés qu'ils recevaient, ils ont supporté très-bien l'épreuve, et leur santé s'est maintenue excellente. Après cet exemple, M. le commandant de Saint-Clair ne peut avoir de doute sur la possibilité d'acclimater des travailleurs européens (p. 111).

M. de Maisonneuve demande à quelles précautions hygiéniques étaient soumis les soldats qu'on employait dans les habitations, combien durait leur travail et quelle en était la nature.

M. Favard (délégué ou représentant officiel de la colonie près du Gouvernement) répond que, pour lui, il leur faisait abattre les arbres et défricher le terrain, opération aussi pénible que celle de la culture proprement dite. Il avait soin de les faire reposer pendant les heures les plus chaudes, et de leur distribuer des boissons rafraîchissantes dans le milieu du jour; leur nourriture, en outre, était bonne et substantielle. Moyennant ce régime, il en obtint un bon service, et jamais il n'en a renvoyé de malade. Il leur donnait de deux à trois francs par jour. Dans quelques habitations, ils étaient employés à scier du bois, à équarrir des troncs d'arbres, à confectionner des planches, tous travaux encore très-fatigants, et qui s'exécutaient au soleil. Ceux qu'on occupait dans la ville cassaient le granit nécessaire aux constructions des établissements publics particulièrement. Il est vrai que l'on n'en a jamais employé à la culture même de la terre; mais, encore une fois, comme elle n'est pas plus pénible que les ouvrages qu'on leur faisait exécuter, on peut légitimement conclure à la possibilité de les y appliquer avec autant de succès (p. 113).

L'extrait suivant d'une lettre adressée le 15 mars 1842, à M. Favard, délégué de la Guyane, par M. Albert, commandant des troupes à Cayenne, a été lu par M. le délégué à la Commission dans la séance du 11 mai 1842.

« Depuis mon retour à Cayenne, et ainsi que je l'avais pratiqué pendant ma courte année de commandement, il y a quatre ans, j'ai employé ma troupe à des corvées du matin et du soir, et obtenu d'elle des travaux tellement extraordinaires que le génie de la colonie n'a pu que s'en apercevoir; et comme cette occupation avait le double avantage de profiter à la colonie et d'entretenir ma troupe en bonne santé (car, dans les colonies, l'oisiveté tue autant le soldat que l'intempérance, et l'extrême fatigue serait peut-être moins dangereuse que l'extrême repos), une Commission a été nommée. »

Voici ce qui termine le Rapport de cette Commission :

« D'après les travaux de terrassement que l'on a vu effectuer à la troupe, en peu de temps, dans les environs du fort et du rivage de la mer à Cayenne, en ne l'employant que comme corvée trois heures le matin et deux heures le soir, avec la très-légère rétribution de 50 centimes de vin par corvée, la Commission a pensé que ce serait activer et considérablement diminuer la dépense des travaux que d'y employer des troupes, et cet avantage serait assuré en augmentant de cinq à six compagnies la garnison actuelle (p. 176). »

MARTINIQUE.

1843.

9. — Ordonnance *de M. le contre-amiral Duval-d'Ailly, gouverneur de la Martinique.*

D'après de longues et de nombreuses expériences qui ont été faites, il a été reconnu que l'emploi des troupes aux travaux d'intérêt public avait eu d'excellents résultats sous le rapport hygiénique. Le Gouverneur de la Martiniqne, M. le contre-amiral Duval-d'Ailly, a pris, en conséquence, un arrêté qui appelle les sous-officiers, caporaux et soldats des troupes d'artillerie et d'infanterie de la marine stationnées dans la colonie, à l'exécution des travaux de fortifications et des bâtiments militaires, ainsi qu'aux travaux relatifs aux ateliers du service transatlantique, exécutés au compte du Département de la Marine.

Les officiers affectés à la surveillance des travaux recevront une indemnité qui sera réglée à raison de 100 fr. par mois pour les capitaines, et de 60 fr. par mois pour les lieutenants et sous-lieutenants.

Le prix de la journée de travail est ainsi fixé :

Ouvriers d'art : sous-officiers, 1 fr. 75 c. par jour ; caporaux, 1 fr. 50 c. id. ; soldats, 1 fr. 20 c. id.

Travailleurs non ouvriers : sous-officiers surveillants, 1 fr. 50 c. par jour ; caporaux, 1 fr. 20 c. id. ; soldats travailleurs, 90 c. id.

(*Moniteur Parisien* du 18 juillet 1843.)

---

§ IV.

RENSEIGNEMENTS

DE STATISTIQUE COMPARÉE.

1. — TABLEAU COMPARATIF

DE LA MORTALITÉ DANS LES PRINCIPALES VILLES DE L'EUROPE ET DANS LA GUYANE FRANÇAISE.

DÉSIGNATION DES LIEUX.	PROPORTION de la mortalité annuelle.	MOYENNE générale de la mortalité annlle.
EUROPE. (D'après Montgomery-Martin.)		
En France, il meurt annuellement.	1 individu sur 38	1 sur 30 $\frac{30}{100}$
A Naples	1 34	
A Berlin	1 34	
Dans le Wurtemberg	1 33	
A Paris	1 32	
A Nice	1 31	
A Madrid	1 29	
A Rome	1 25	
A Amsterdam	1 24	
A Vienne	1 23	
GUYANE FRANÇAISE*. (D'après la Statistique officielle.)		
En 1836, il est mort	1 individu sur 30	1 sur 28 $\frac{80}{100}$
En 1837	1 26	
En 1838	1 27	
En 1839	1 34	
En 1840	1 28	
En 1841	1 28	

* La proportion de la mortalité à la Guyane est calculée sur le nombre total des habitants, blancs, libres et esclaves. Or, l'équilibre des sexes n'ayant pu se rétablir encore depuis la cessation de la traite, il y a parmi les esclaves plus d'hommes que de femmes, et la reproduction n'y atteint pas son chiffre normal. Cette circonstance doit donc naturellement occasionner une augmentation accidentelle dans le chiffre de la mortalité.

2. — TABLEAU COMPARATIF

DE LA MORTALITÉ PARMI LES GARNISONS DES COLONIES FRANÇAISES, RELEVÉ SUR LES DOCUMENTS OFFICIELS POUR LES VINGT ANNÉES DE 1819 A 1838.

DÉSIGNATION des colonies.	TOTAL des effectifs annuels de la garnison.	TOTAL du nombre des décès.	MOYENNE générale de la mortalité annuelle.
Sénégal	10,575	1,309	1 sur 8 8/100
Guadeloupe	37,314	3,770	1 9 90/100
Martinique.....	39,298	4,044	1 9 75/100
Guyane française.....	9,176	296	1 31
Bourbon.....	9,627	266	1 36 28/100

CATALOGUE

BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA GUYANE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DE NOMS D'AUTEURS.

Ce catalogue est loin d'être complet; nous le savons. Quelque persévérance que nous ayons apportée dans nos recherches, nous ne prétendons pas avoir retrouvé tous les ouvrages qui ont été écrits sur la Guyane. Nous avons eu surtout peu de moyens de nous procurer des renseignements sur les livres publiés à l'étranger, qui doivent être nombreux. Nous poursuivrons ce travail, et nous accueillerons avec reconnaissance les communications qu'on voudrait bien nous adresser à ce sujet. En publiant ce catalogue, tout imparfait qu'il est, nous n'avons eu d'autre pensée que de faciliter l'étude de la Guyane aux personnes qui s'intéressent au sort de cette importante colonie; c'est pour cela que nous avons, autant que possible, indiqué les bibliothèques dans lesquelles se trouvent les ouvrages. Nous avons cru aussi que, pour plus de clarté, et contrairement aux usages des bibliographes, il serait mieux de ne citer qu'une seule fois le titre de chaque ouvrage quel qu'ait été le nombre de ses éditions.

ABRÉVIATIONS

POUR L'INDICATION DES BIBLIOTHÈQUES OÙ SE TROUVENT LES OUVRAGES.

AM. — Archives de la Marine.
BA. — Bibliothèque de l'Arsenal.
BC. — Bureaux des Colonies au Ministère de la Marine.
BD. — Bibliothèque du Dépôt de la Marine.
BF. — Bibliothèque de M. Ferdinand-Denis.
BH. — Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
BM. — Bibliothèque du Ministère de la Marine et des Colonies.
BR. — Bibliothèque Royale.
BS. — Bibliothèque de la Société d'Études pour la colonisation de la Guyane.
BT. — Bibliothèque de M. Ternaux-Compans.
BX. — Bibliothèque du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.
BZ. — Bibliothèque Mazarine.
DF. — Dépôt des Fortifications de la Marine.

(Les chiffres placés entre parenthèses à la fin du titre d'un ouvrage, indiquent la page du présent recueil où cet ouvrage est cité.)

CATALOGUE

BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA GUYANE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS D'AUTEURS.

1* ACUÑA (Christoval de). — 1*. Nuevo descubrimiento del gran rio de las Amazonas, Madrid, in-4°, 1641. BT.

2 AIGREMONT (Jean de Laon, sieur d'). — 2. Relation du voyage des François fait au Cap de Nord, en Amérique, par les soings de la Compagnie établie à Paris, et sous la conduite de M. de Royville, leur général, avec une ample description du pays, des mœurs et façons de vivre des sauvages, et l'observation des hauteurs. Paris, in-12, 1654. BT (31).

3 AIMÉ. — 3. Déportation et naufrage de J.-J. Aimé, ex-législateur, suivi du tableau de vie et de mort des déportés à son départ de la Guyane, avec quelques observations sur cette colonie et sur les nègres. Paris, in-8°, 1800. BR (215).

4 ALBON (Lefebvre d'). — 4. Mémoires concernant la colonie de Cayenne. Ms., 1710. AM (62).

5 ALIBERT. — 5. Le soldat de Louis XIV (*Physiologie des passions*, t. 2), 1824. BR.

6 ANONYME. — 6. Extraits de certaines lettres espagnoles concernant Guiana, *à la suite des* Mémoires sur les parties du monde

---

* Les numéros placés à la marge forment une série par noms d'auteurs; les numéros placés dans la ligne forment une série par titres d'ouvrages.

nouvellement découvertes et principalement la Guyane (*Traduction française des voyages de Raleigh et de Keymis*). Ms., 1597. BR.

7 ANONYME. — 7. Lettres écrites de Cayenne, touchant ce qui s'est passé à la descente des François et leur établissement en Amérique. Paris, 1653.

8 ANONYME. — 8. Beschryving van Surinam, gelegen op het vaste Landt van Guyana, in America. Amsterdam, in-4°, 1671.

9 ANONYME. — 9. Ausführliche Beschreibung der Insel Surinam, in-12, 1672.

10 ANONYME. — 10. Relation de la Guyane et de ce qu'on y peut faire (dans le *Recueil de divers voyages faits en Afrique et en Amérique*). Paris, in-4°, 1674. BD (51).

11 ANONYME. — 11. Mémoire à Mgr le marquis de Seignelay, pour le rétablissement et l'augmentation de l'isle de Cayenne. Ms., 1685. DF (52).

12 ANONYME. — 12. Précis sur l'établissement de la colonie de Cayenne (sans date ni nom d'auteur). Ms. 1700 (?). AM (59).

13 ANONYME. — 13. Beschriving van de volksplanting Surinam. Leuwarden 1718, in-4°.

14 ANONYME. — 14. Recueil des voyages dans l'Amérique méridionale, contenant diverses observations remarquables touchant le Pérou, la Guyane, etc. Amsterdam, 3 vol. in-12, 1738.

15 ANONYME. — 15. Mémoire abrégé et dénombrement de la colonie de l'Isle et terre ferme de Cayenne. Ms. 1753. AM.

16 ANONYME. — 16. Mémoire sur la Guyane françoise. Ms., 1763. DF (93).

17 ANONYME. — 17. Établissement d'une peuplade de blancs dans la Guyane (sans date ni nom) Ms., 1775 (?) AM (122).

18 ANONYME. — 18. Remarques sur le tableau historique et politique de Surinam, de M. Fermin. Amsterdam, in-8°, 1779.

9 ANONYME. — 19. Mémoire sur la Guyane. Ms., 1780. DF (135).

20 ANONYME. — 20. Mémoire sur Cayenne, exposant les moyens d'y établir et d'y faire prospérer des colons européens. Ms., 1780. DF (142).

21 ANONYME. — 21. An historical and political view of the present and ancient state of the colony of Surinam in south America, with the settlements of Demerary and Essequibo, by a person who lived there ten yéars. London, in-8°, 1781.

22 ANONYME. — 22. Observations sur la multiplication des bestiaux dans la Guyane française. Cayenne, in-4°, 1787.

23 ANONYME. — 23. Essai historique sur la colonie de Surinam, sa fondation, etc..., avec l'histoire de la nation juive, portugaise et allemande y établie, rédigé sur des pièces authentiques y jointes, et mises en ordre par les régents et représentants de ladite nation. Paramaribo, in-8°, 1788.

24 ANONYME. — 24. Réflexions sur la colonie française de la Guyane. Paris, in-8°, 1788. BD (159).

25 ANONYME. — 25. Geschiednis der colonie van Surinam. Amsterdam, 1791, in-8°.

26 ANONYME. — 26. Nachricht von Surinam und seine Einwohner sonderlich der Arawacken, Waranen und Karaïben. Görlitz, in-8°, 1808.

27 ANONYME. — 27. Notes sur la situation générale de la Guyane française, recueillies d'après les rapports des habitants de cette colonie revenus en France dans le courant de 1815, et observations sur la reprise de possession de cette colonie, ainsi que sur ses limites. Ms., 1815. DF (255).

28 ANONYME.— 28. The colonial Policy of Great Britain, considered with relation to her north American provinces and west India Possessions; by a Britisch Traveller. London, 1816. BS (259).

29 ANONYME. — 29. Notes sur l'établissement formé à Tonnegrande, par M. le baron de Bessner, en 1768-1772 (*Feuille de la Guyane française*, t. 2, p. 468), 1821. BC.

30 ANONYME. — 30. Note sur la culture du *Voakoa*, palmier trans-

porté de l'île Bourbon à la Guyane (*Feuille de la Guyane française*, t. 5, p. 460), 1824. BC (327).

31 ANONYME. — 31. Des moyens à employer pour la conservation, l'entretien et le ménagement du bétail, et prévenir les ravages des épizooties à la Guyane, par M***, cultivateur (*Feuille de la Guyane française*, t. 5, p. 453), 1824. BC (326).

32 ANONYME. — 32. Liste des bois de la Guyane française, propres à la confection des meubles et aux constructions navales et civiles (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2). 1825. BR.

33 ANONYME. — 33. Expédition envoyée en 1824, par M. le baron Milius, gouverneur de la Guyane, aux sources de l'Oyapock et du Maroni ; description des terres qu'ils arrosent ; salubrité du climat ; objet de l'expédition ; avantages qu'on pourrait en retirer (*Annales maritimes*, 2e partie). 1825. BR.

34 ANONYME. — 34. Compagnie pour l'exploitation des bois de construction civile et maritime, et autres produits de la Guyane française. Paris, in-8o, 1826.

35 ANONYME. — 35. Indication d'un moyen préservatif contre les insectes qui ravagent à Cayenne les plantations de cotonniers (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2). 1826. BR.

36 ANONYME. — 36. Notice sur la Guyane; salubrité de son climat ; procédés de culture et de l'égrénage du coton employés aujourd'hui dans la colonie. — Immenses avantages que la France peut en retirer (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er). 1826. BR (347).

37 ANONYME. — 37. Succès de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie à la Guyane française (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er). 1827. BR.

38 ANONYME. — 38. Considérations sur la Guyane française et sur les moyens de donner à cette colonie une impulsion créatrice). Broch. in-4o. Paris, 1835. BT.

39 AROD (D'). — 39. Mémoire sur la Guyane française, ou exposé des renseignements indiqués par les instructions de S. E. le

duc de Luxembourg, ambassadeur extraordinaire de S. M. à la cour du Brésil, et fournis par les habitants notables de la colonie au lieutenant de vaisseau comte d'Arod. Ms., 1817. DF (261).

40 AUBERT (Armand). — 40. Résultats de la liberté des noirs à Cayenne, de 1794 à 1803. Saint-Pierre-Martinique, in-4°, 1837. BT.

41 AVEZAC (d'). — 41. Rapport sur le voyage de M. Leprieur dans l'intérieur de la Guyane, fait au nom d'une Commission spéciale (*Bulletin de la Société de géographie*, novembre). 1834. BR.

42 BAGOT. (J). — 42. Journal contenant ses remarques dans son voyage pour la visite des bois propres à la construction des navires. Ms., 1777. DF (134).

43 BAGOT (Théodore de). — 43. Notice sur un voyage dans l'intérieur de la Guyane (*Bulletin de la Société de géographie*). 1841. BR.

44 BAJON. — 44. Mémoires pour servir à l'histoire de Cayenne et de la Guyane françoise, par M. Bajon, chirurgien de l'île de Cayenne. Paris, 2 vol. in-8°, 1777. BT. (123).

45 BANCROFT (Edwards). — 45. An Essay on the natural history of Guiana in south America, etc. London, in-8°, 1769.

46 BARBÉ-MARBOIS. — 46. Journal d'un déporté non jugé, ou déportation en violation des lois, décrétée le 18 fructidor an V, 2 vol. in-8°. Paris, 1835, BR (368).

47 BARKSHIRE. — 47. A publication of Guiana's Plantation, newly undertaken by the Right hon^ble the Earle of Barkshire (Knight of the most Noble Order of the Garter), and Company for that most famous River of the Amazones in America. Wherein is briefly shewed the lawfulnesse of plantations in forraine Countries; hope of the natives conversion; nature of the River; qualitie of the Land, Climate, and people of Guiana; with the provisions for mans sustenance, and commodities therein growing,

for the trade of Merchandise: and manner of the Adventure. With an Answer to some objections touching feare of the Enemie. London, in-4°, 1632. BT (30).

48 BARRE (DE LA). — 48. Description de la France équinoxiale, ci-devant appelée Guyane, et par les Espagnols *el Dorado*, nouvellement remise sous l'obéissance du Roi, par le sieur de La Barre, son lieutenant-général en ce pays. Paris, in-4°, 1666. BT (43).

49 BARRÈRE (PIERRE). — 49. Nouvelle relation de la France équinoxiale, contenant la description des côtes de la Guyane, de l'isle de Cayenne, le commerce de cette colonie, les divers changements arrivés dans ce pays, et les mœurs et coutumes des différents peuples sauvages qui l'habitent, avec des figures dessinées sur les lieux. Paris, in-12, 1743. BA (75).

— 50. Essai sur l'histoire naturelle de la France équinoxiale. Paris, in-12, 1749. B T.

50 BAUMONT (SIMON VAN). — 51. Pertinente beschryvinge van Guiana, gelegen aen de vaste kust van America. Amsterdam, in-4°, 1676.

51 BAUSSAY (DE). — 52. Mémoire sur les avantages de l'introduction à la Guyane française de la culture du tabac. Ms., 1784. DF.

52 BAUVE (ADAM DE). — 53. Voyage dans l'intérieur de la Guyane de MM. Adam de Bauve, P. Ferré et Leprieur. (*Bulletin de la Société de géographie*, de 1832 à 1834, passim.) BR (375).

53 BEAUREGARD (DE). — 54. Mémoires de Mgr. J. Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, chanoine de premier ordre au chapitre royal de Saint-Denis, précédés de sa vie écrite sur des notes et des documents authentiques. 2 vol. in-12, Poitiers, 1842. (Dans le 2e volume se trouve un mémoire intitulé : *Ma Déportation à la Guyane*. 1797-1801). BR.

54 BEAUVESET (MASCLAVY DE). — 55. Mémoire au sujet d'un établissement à la Guyane, autrement dite France équinoxiale, sur la rive d'Orénoc, terre ferme de l'Amérique. Ms., 1742. AM (74).

55 BEHAGUE (DE). — 56. Prospectus d'un projet d'établir la Guyanne, présenté par le sieur de Béhague, à son retour de Caienne (avec 70 mémoires explicatifs des détails de ses propositions). Ms., 1764. AM.

56 BELLIN. — 57. Description géographique de la Guyane, contenant les possessions et les établissements des François, des Espagnols, des Portugais, des Hollandais dans ces vastes pays, etc. Paris, 1 vol. in-4°, 1763. BT. (101.)

57 BENOIT (J.-P.). — 58. Voyage à Surinam. Bruxelles, 1 vol. in-fol. orné de cent dessins d'après nature, 1840.

58 BERKEL (ADRIAN VAN). — 59. Beschreibung seiner Reisen nach Rio de Berbice und Surinam. Memmingen, in-8°, 1789.

59 BERNARD (LOUIS). — 60. Mémoire sur les moyens d'appliquer le travail des Européens à la culture des terres de la Guyane française. La Rochelle, in-8°, 1827. BM (431).

— 61. Coup-d'œil sur la situation agricole de la Guyane française, par M. le général Louis Bernard. Paris, in-8°, 1842. BS (433).

— 62. Mémoire sur la culture du poivrier à la Guyane française, depuis son introduction, en 1787, jusqu'à la présente année 1843. Paris, in-8°, 1843. BS (437).

— 63. Projet d'établissement d'une sucrerie centrale sur la rivière de Cayenne, à la Guyane française, par le général Louis Bernard, ancien élève de l'École polytechnique. In-8°, 1843. BS (437).

60 BESSNER (*Baron* DE). — 64. Collection de mémoires et autres pièces relatifs à l'établissement de Tonnegrande, de 1775 à 1785. Ms. AM.

— 65. Collection de mémoires, 1775-1785. Ms. DF.

61 BEYER. — 66. Beytrage zur Kentniss des gegenwärtigen Zustands von Surinam. Nürnberg, in-8°, 1821.

62. BIET (ANTOINE). — 67. Voyage de la France équinoxiale en l'isle

de Cayenne, entrepris par les François en l'an 1652. Paris, in-4°, 1664. BT. (39)

63 BLANCHE. — 68. Esquisse sur la colonisation de la France équinoxiale. Ms., 1819. DF (272).

64 BLOME (A.). — 69. Verhandeling over den landbow in de colonie Surinam. Haarlem, in-8°, 1786.

BOISBERTHELOT. (*Voyez* GUISAN.)

65 BOLINGBROKE. — 70. A voyage to the Demerary, containing a statistical account of the settlements there, and of those on the Essequebo, the Berbice, and other contiguous rivers of Guyana. London, in-4°, 1807. BT (231).

66 BONNEFOUX. — 71. Guide pour la navigation de la Guyane française, d'après les observations nautiques de la goëlette du Roi *la Provençale*, dans sa croisière de juillet et août 1822, rédigé par son commandant, M. Bonnefoux, lieutenant de vaisseau. (*Feuille de la Guyane française*, pages 387, 397, 403.) 1822. BC.

BONPLAN. (*Voyez* HUMBOLDT.)

67 BOSCH (VAN DEN). — 72. Nederlandsche Bezittingen in Azia, Amerika en Afrika in derzelver toestand en aangelegenheid voor dit Ryk, wysgeerig, staatshuishoudkundig en geographisch beschouwd, met byvoeging der noodige sabellen, en eenen atlas nieuwe kaarten voor van den Bosch, generaal majoor. 2 vol. in-8°. Amsterdam, 1818. BX.

68 BOULAYE (DE LA). — 73. Mémoire concernant l'isle de Cayenne et la terre ferme de la Guyane appartenantes au Roy, et des veües qu'on peut avoir pour cette colonie. 28 février 1715. Ms., AM. (64.)

69 BRANFORT. — 74. History of Guiana.

BRESSON. (*Voyez* MENTELLE.)

70 BRODEL. — 75. Itinéraire de M. Brodel, géographe, en août, septembre et octobre 1770, dans l'exploration qu'il fit en traversant par terre le quartier d'Approuague, depuis l'embouchure de la

rivière de ce nom jusqu'aux rivières de l'Oyapoc et du Camopy. (*Feuille de la Guyane française*, tome 3, p. 421, 428, 438, 469, 483, 500.) 1770. BC.

— 76. Mémoire sur l'exploitation des bois de la Guyane. Ms., 1774. DF.

71 BRUN. — 77. Lettre du P. Brun, du pays des Arcarets, à la Guyane, le 17 janvier 1671. Ms., BR. (49.)

72 BRUNO-RIVIÈRE. — 78. Observations générales sur la Guyane française et projet d'amélioration de cette importante colonie. Bordeaux, in-8°, 1827. BD (349).

73 CARRA-SAINT-CYR.— 79. Lettre écrite à S. E. le Ministre secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies, par M. le comte Carra-Saint-Cyr, commandant et administrateur pour le Roi de la Guyane française, sur l'état de bonne santé des troupes. (*Annales maritimes*, 2e partie.) 1818. BR.

74 CASIMIR. — 80. Gründlicher Bericht des in America zwischem dem Rio Orinoco und Rio de las Amazonas sich erstreckenden Strich Landes welches die Ostindische Compagnie dem Grafen Friedrich Casimir zu Hanau ueberlassen hat. Francfort, in-4°, 1669.

75 CASTELL (William). — 81. A short discovery of the coasts and continent in America from the equinoxiall northwards and the adjacent iles. London, 1664, in-4°.

76 CASTELLANOS. — 82. Primera parte de las elegias de varones illustres de las Indias, compuestas por Juan de Castellanos, beneficiado en la cuidad de Tunja en el nuevo reyno de Grenada. Madrid, in-4° 1589.

(Une grande partie de cet ouvrage est consacrée à l'histoire de la découverte des pays voisins de l'Orénoque).

77 CAULIN (Fr. Antonio). — 83. Historia corografica, natural y evangelica de la nueva Andalucia, provincias de Cumana, Guayana y vertientes del Rio Orinoco. Madrid, in-fol., 1779.

78 CHAPEL. — 84. Mémoire sur le minerai de fer de grand'marée

dans la Guyane française, par M. Chapel, sous-inspecteur des mines. 1788. Ms. DF (147).

— 85. Rapport sur mon voyage de Sinnamary, en 1789, avec une carte minéralogique de cette partie de la colonie. Ms. 1791. DF.

79 CHEVILLARD. — 86. Desseins du cardinal Richelieu sur l'Amérique, et ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis l'établissement des colonies, avec un ample traité du naturel, de la religion et des mœurs des Indiens insulaires et de la terre ferme. Rouen, in-4°, 1659.

80 CHEVILLARD. — 87. Procès-verbal de visite et épreuves de pièces de bois de la Guyane présentées par M. Dunesac, enseigne de vaisseau, faites par MM. Chevillard, Boisseau de La Galernerie et Pierre Montplaisir. Ms. 1775. DF.

81 CHIEUSSE. — 88. Introduction des plantes du Brésil à la Guyane, par M. le lieutenant de vaisseau Chieusse (*Annales maritimes*, IIe partie, t. 2), 1827. BR.

82 CLARK. — 89. A Summary of colonial Law, the practice of the court of Appaals, etc.

83 CLODORÉ. — 90. Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terre ferme de l'Amérique, pendant la dernière guerre avec l'Angleterre et depuis, en exécution du traité de Breda, avec un journal du sieur de La Barre en la terre ferme et l'isle de Cayenne, accompagné d'une exacte description du pays, mœurs et naturel des habitants; le tout recueilli des mémoires des principaux officiers qui ont commandé en ces pays, par J. C. S. D. V. (J. Clodoré, secrétaire de vaisseau). Paris, 2 volumes in-12, 1671. BT.

84 *CODE*. — 91. Code de procédure civile adopté à la Guyane française, publié à Cayenne le 18 août 1821. BT.

COLS. (*Voyez* DESFONTAINES.)

85 *COMITÉ*. — 92. Rapport du comité de vaccine de Cayenne, sur les vaccinations opérées à la Guyane française (*Ann. maritimes*, 2e partie, t. 2) 1832. BR.

86 *COMMISSAIRES.* — 93. Rapport des commissaires de la Société royale de médecine, sur le mal rouge de Cayenne ou éléphantiasis. Paris, in-8°, 1785. BT.

87 *COMMISSION.* — 94. Expériences faites à Brest sur les bois de la Guyane. Rapports de la Commission chargée de la visite et de l'examen des bois de la Guyane (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2). 1826. BR (321).

88 *COMMISSION.* — 95. Procès-verbaux de la Commission de colonisation de la Guyane, ouvrage publié par ordre de S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies. 1842. BC (570).

89 CONDAMINE (DE LA). — 96. Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, depuis la côte de la mer du Sud jusqu'aux côtes du Brésil et de la Guyane, en descendant la rivière des Amazones. Paris, in-8°, 1745, BR (78).

90 COUSINÉRY. — 97. Relation d'un voyage fait à Demerary, et à Surinam, en décembre 1829, janvier et février 1830, d'après les ordres de M. Jubelin, gouverneur de la Guyane française, par M. Cousinéry, ingénieur en chef de cette colonie, avec 12 cartes et plans (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2), 1831. BR (365).

91 COUTURIER DE SAINT-CLAIR. — 98. Voyage d'exploration de la Gabrielle à la mer, dans les savanes noyées, d'ordre du Gouvernement, en avril et mai 1782 (*Feuille de la Guyane française*, t. 2). BC.

92 DECAZE. — 99. Compagnie de colonisation générale à la Guyane française, proposée à l'industrie nationale. Paris, in-8°, 1826. BR (345).

93 DENIS (FERDINAND). — 100. La Guyane, ou histoire, mœurs, usages et coutumes des habitants de cette partie de l'Amérique. Paris, 2 vol. in-18, 1823. BR (391).

— 101. Résumé de l'histoire du Brésil, suivi du résumé de l'histoire de la Guyane. Paris, 1 vol. in-18, 1825. BR.

94 DEPONS. — 102. Voyage à la partie orientale de la terre-ferme

dans l'Amérique méridionale, fait pendant les années 1801-1804. Paris, 3 vol. in-8°, 1806. BD.

95 DESFONTAINES. — 103. D'un mémoire du Cit. Leblond, sur la culture du poivrier à la Guyane française (*Annales du muséum d'hist. nat.* t., 1er), 1802. BR.

— 104. Rapport fait à l'assemblée administrative du musée d'histoire naturelle, sur l'arbre quinquina, 23 décembre 1818 (*Feuille de la Guyane française*, t. 2. p. 660). BC.

96 DESFONTAINES, JUSSIEU, COLS et VAUQUELIN. — 105. Rapport fait à l'Institut des sciences et des arts sur le mémoire du Cit. Leblond sur la culture du roucouyer à la Guyane française (*Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Seine*). 1804. BR.

DESMARCHAIS. (*Voyez* LABAT.)

97 D. L. S. — 106. Dictionnaire Galibi présenté sous deux formes : 1° commençant par le mot français; 2° par le mot Galibi, précédé d'un essai de grammaire, Paris, in-8°, 1763.

98 DUCHESNE. — 107. Nouveau plan de république à établir dans les montagnes de la Guyane. Ms. 1794. AM.

99 DUMONTEIL. — 108. Rapport sur un voyage d'exploration fait dans l'intérieur de la Guyane française par M. Dumonteil, ingénieur de la marine. Ms. 1820. DF (308).

— 109. Mémoire détaillé sur les bois de la Guyane française, par M. Dumonteil, officier du génie maritime, chargé d'exploiter les forêts qui bordent les rivières voisines de Cayenne (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2) 1823. BR (312).

EIDOUS. (*Voyez* GUMILLA.)

100 ENNERY (D'). — 110. Détails particuliers sur Cayenne et ses établissements, adressés à M. le duc de Praslin. Ms. 1789; DF (107).

101 ESSARS (DES). — 111. Mémoire de M. des Essars, contrôleur de la marine, à l'occasion d'un voyage qu'il a fait par terre en 1748, à Approüac et à Oÿapoc, province de Guyane en Amé-

rique, avec M. d'Orvilliers commandant dans la colonie de Cayenne, pour en examiner les terrains, les plantes, les situations, et enfin tous les avantages que l'on peut tirer de ces postes. Ms. 1748. AM (84).

102 EYNARD (Charles).—112. Le chevalier Guisan, sa vie et ses travaux à la Guyane. Paris, 1 vol. in-12, 1844. BR (461).

103 FERMIN (Philippe). — 113. Traité des maladies fréquentes à Surinam, avec une Dissertation sur le fameux crapaud de Surinam, nommé Pipa. Maëstricht. 1764. BR.

— 114. Histoire naturelle de la Hollande équinoxiale, ou description des animaux, plantes, fruits et autres curiosités qui se trouvent dans la colonie de Surinam. Amsterdam, in-8°, 1765. BR.

— 115. Description générale, historique, géographique et physique de la colonie de Surinam, contenant ce qu'il y a de plus curieux et de plus remarquable touchant sa situation, ses rivières, ses forteresses, son gouvernement et sa police, avec les mœurs et les usages des naturels et habitants du pays, ainsi que des renseignements sur l'économie générale des esclaves negres, etc., enrichie de figures et d'une carte topographique. Amsterdam, 2 vol. in-8°, 1769. BR. (108).

104 FERNAGUS. — 116. Relation de la déportation et de l'exil à Cayenne d'un jeune Français, sous le consulat de Buonaparte, en 1802. Paris, in-8°, 1816. BD.

105 FEROLLES (de). — 117. Relation de mon voyage des Amazones. Ms. 1697. DF (55).

FERRÉ. (*Voyez* Bauve.)

FITZ-MAURICE. (*Voyez* Lescallier.)

106 FORTIA (de). — 118. L'art de vérifier les dates, 3e partie, t. 15. Paris, in 8°, 1834. BR.

107 FRESNEAU. — 119. Mémoire du sieur Fresneau, ingénieur en chef de Cayenne, sur divers sucs laiteux d'arbres qu'il a découverts en cherchant la résine élastique. Ms. 1749. DF (85).

108 FREYTAG. — 120. Mémoires du général Freytag. Paris, 2 vol. in-8°. (Avec des *Notes curieuses et intéressantes*, par C. de B.) 1824. BF (328).

109 FROGER. — 121. Relation d'un voyage fait en 1695, 1696 et 1697, aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et isles Antilles, par une escadre des vaisseaux du Roi, commandée par M. de Gennes, faite par le sieur Froger, ingénieur volontaire. Paris, in-8°, 1698. BD.

110 FUSÉE-AUBLET. — 122. Histoire des plantes de la Guiane françoise rangées selon la méthode sexuelle. Londres (Paris), 4 vol. in-4°, 1775. BR.

GALERNERIE (Boisseau de La). (*Voyez* Chevillard.)

111 GATIER. — 123. Instruction sur les côtes de la Guyane, au Nord-Ouest de Cayenne, et sur les meilleures manières de les remonter, par M. Gatier, lieutenant de vaisseau. (*Annales maritimes*, 2e partie, tome 2.) 1826. BR.

—124. Notes sur la Guyane française, les mœurs et les habitudes des indigènes, par M. Gatier, capitaine de vaisseau. (*Annales scientifiques d'Auvergne*, t. 2). Clermont-Ferrand, in-8°, 1829, BR (363).

112 GAUTIER. — 125. Plan d'une colonie, à la Guyane française, sur les bords d'Oyapock et d'Ouenary. In-4°, 1791. DF (161).

113 GÉRARD (Léger). — 126. Mémoire sur les ménageries de la colonie de la Guyane, sur le haras royal de Mont-Joly et sur l'éducation des animaux de trait, par M. Léger-Gérard, médecin vétérinaire. (*F. de la G. franç.*, t. 6.) 1825. BC (540).

114 GIRAUD. — 127. Mémoire sur les causes du peu de produit des terres de Cayenne et sur les moyens d'y remédier. Broch. in-4°, 1767. DF (105).

115 GIRAUD (C.-F.-F.-J.). — 128. Mémoire sur la colonie de la Guyane française et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession, rédigé sur les notes d'un colon (M. Vidal). Paris, an XII, in-8°, BD (228).

116 GODIN-DES-ODONOIS. — 129. Mémoire sur la navigation de l'Amazone. L'agrandissement des Etats de S. M. Ms., 1750. DF (87).

— 130. Mémoire sur les différents bois de l'île de Cayenne. Ms., 1750. DF (91).

117 GOTELLERIE (DE LA). — 131. Mémoire sur le giroflier, avec quelques mots sur le poivrier, le cannellier et le muscadier (*Feuille de la Guyane française*, t. 2). 1820. BC (278).

118 GOUSSARD. — 132. Notes sur la Guyane française. Ms., 1843, BS (445).

119 GRENOT. — 133. Expériences faites pour comparer la bonté de différentes espèces d'indigo, par le sieur Grenot, marchand teinturier, à Paris. Ms., 1763. BR (95).

120 GRILLET. — 134. Lettre du P. Grillet, de Cayenne, le 3 février 1671. Ms., BR (49).

121 GUISAN. — 135. Précis d'un voyage fait à Oyapock, par MM. de Boisberthelot et Guisan, pour l'examen des terres sur la rive gauche de l'Oyapock. Ms., 1778. DF (156).

— 136. Journal d'un voyage fait dans les savanes noyées comprises depuis la rive droite de la rivière de Mahuri, à la rive gauche de celle de Kaw, par MM. le chevalier de Boisberthelot et Guisan, ingénieur, d'après les ordres et les instructions de MM. de Fiedmond et Malouet (Dans les *Mémoires de Malouet*, t. 2). 1778. BR.

— 137. Des savanes de Kaw, aujourd'hui canal de Torcy. Première reconnaissance du terrain. Extrait du rapport de M. Guisan, ingénieur agraire, du 3 mars 1778 (*Feuille de la Guyane française*, t. 2). 1778. BC (157).

— 138. Mémoire sur l'exploitation des bois de la Guyane française. Cayenne, in-4°, 1785. DF.

— 139. Traité sur les terres noyées de la Guyane, appelées communément terres basses, sur leur desséchement, leur défrichement, leur culture et l'exploitation de leurs productions,

avec des réflexions sur la régie des esclaves et autres objets. Cayenne, in-4°, 1788. BR (153).

122 GUMILLA. — 140. Informe que hace à S. M. el P. Joseph Gumilla, sobre impedir a los Indios Caribes y a los Olandeses las hostilidades que experimentan las colonias del gran Rio Orinoco, y los medios mas oportunos para este fin. In-fol., 1740. BR.

— 141. El Orinoco illustrado y deffendido. Madrid, 1745, 2 vol. in-4°, — traduit par Eidous, sous le titre de : Histoire naturelle civile et géographique de l'Orénoque et des principales rivières qui s'y jettent, dans laquelle on traite du gouvernement, des usages et des coutumes des Indiens qui l'habitent, des animaux, des arbres, des fruits, des herbes, des racines médicinales qui naissent dans le pays. Avignon, 3 vol. in-12, 1758. BR.

123 HARCOURT (Robert). — 142. A relation of a voyage to Guiana describing the climate, situation, fertilitie, provisions and commodities of that country, containing seven provinces and other signories within that territory, together with the manners, customes, behaviour and disposition of the people. London, in-4°, 1613. BT (28).

124 HARTSINCK (J.-J.). — 143. Beschryving van Guiana of de wilde kust in zuid-America. Amsterdam, 2 vol. in-4°, 1770.

125 HENRY (P.-F.). — 144. Tableau de la colonie de Cayenne, à la suite du voyage à Surinam, de Stedman. Paris, in-8°, 1798. BR.

126 HILLHOUSE (William). — 145. Voyage dans la Guyane anglaise, en 1830, 1831, par M. Hillhouse, employé supérieur à Demerary, dans le journal de la Société royale de géographie de Londres. 1832. (Un fragment en a été traduit dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. 1er. 1833), BR.

— 146. Notice des Indiens vivant dans la Guyane anglaise (*Annales des Voyages*, t. 1er). 1835. BR (376).

127 HUMBOLDT. — 147. Voyage aux régions équinoxiales du Nou-

veau continent, fait en 1799-1804, par MM. de Humboldt et Bonplan. Paris, grand in-4°, 1814-1825. BR (237).

— 148. Mémoire sur les limites de la Guyane française (*Archives politiques de Schall*, t. 1er). BR.

— 149. Sur quelques points importants de la géographie de la Guyane (*Annales des Voyages*, t. 2). 1837. BR.

128 *INSTRUCTIONS*. — 150. Instructions nautiques sur les côtes de la Guyane. In-4°, imprimerie impériale, 1808. DF.

129 ITIER (Jules). — 151. Aperçus sur la constitution géologique de la Guyane française, *Mémoire* présenté à l'Académie des Sciences dans sa séance du 23 octobre 1843. Ms (460).

— 152. Météorologie de la Guyane française, *Mémoire* présenté à l'Académie des Sciences dans sa séance du 23 octobre 1843. Ms.

130 JACQUEMIN. — 153. Mémoire sur la Guyane française, in-12, Paris, 1798. BT (185).

131 JANIÇON (F.-Michel). — 154. Etat présent de la République des Provinces-Unies et des pays qui en dépendent. Lahaye, 2 vol. in-12, 1739. BR.

132 JEANNET-OUDIN. — 155. Compte que rend de sa gestion M. G. Jeannet-Oudin, commissaire civil délégué à Cayenne. Cayenne, in-8°, an III, BD.

133 JONNÉS (Alex. Moreau de). — 156. Essai statistique sur la Guyane française. Ms., 1817. DF (420).

— 157. Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer. Paris, 1 vol. in-8°, 1842. BS (425).

134 JOUY (de). — 158. L'Hermite de la Guyane, ou observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIXe siècle. Paris, 1817, 3 vol. in-12. BR.

JUSSIEU. (*Voyez* Desfontaines.)

135 KEYEN. — 159. Kurtzer Entwurf von New-Niederland, New-

York und Guyana, aus dem Holländischen. Leipzig, in-4°, 1672.

136 KEYMIS (Laurence). — 160. A relation of the second voyage to Guyana, performed and Written, in the yéar 1596, London, in-4°, 1598. BM.

137 KŒNIG. — 161. Surinam und seine Bewohner, etc. Erfurt, in-8°, 1805.

138 LABAT. — 162. Voyage du chevalier Des Marchais, en Guinée, isles voisines et Cayenne. Paris, 4 vol. in-12, 1730. BT (67).

139 LABORDE (de). — 163. Voyage fait à la rivière de Maroni par ordre du gouverneur pour découvrir l'arbre appelé *Quachi-cassia amara*. Ms., 1771. DF.

— 164. Voyage fait par ordre de la cour de France, en 1772, par M. de Laborde, médecin à Cayenne, dans l'intérieur des terres de la Guyane, vers le cap Cachipour, dans la dépendance d'Oyapock. Ms. (113.)

140 LABORIA. — 165. De la Guyane française et de ses colonisations, par Laboria, capitaine d'artillerie de marine, officier de la Légion-d'Honneur. Paris, 1 vol. in-8°, 1843. BS (449).

141 LACROIX (de). — 166. Mémoire sur la Guyane française adressé au Ministre par M. de Lacroix, commissaire-général de la marine, ordonnateur de la colonie; daté de Cayenne le 15 mai, 1775. Ms. BS (116).

142 LAFOND DE LADEBAT. — 167. Projet de culture, de population et de commerce à la Guyane française. Ms. 1776. DF.

LAGRANGE. (*Voyez* Soleau).

143 LALAÜE.— 168. Mémoire sur la Guyane. Ms. 1777. DF (133).

144 LAROCHE (Catineau-). — 169. Mémoire sur le projet de coloniser la Guyane supérieure, 29 avril 1819. Ms. BS.

— 170. Exposé des moyens à employer pour peupler la Guyane supérieure de cultivateurs européens. 26 juillet 1821. Ms. BS.

— 171. Notice sur la Guyane française, suivie des motifs qui

font désirer que la colonisation projetée sur la Mana soit dirigée par une association en concurrence avec le Gouvernement. Paris, in-8°, 1822.

— 172. De la Guyane française, de son état physique, de son régime intérieur et du projet de la peupler avec des laboureurs européens, ou Examen d'un écrit de M. le marquis de Barbé-Marbois sur le même sujet, suivi de considérations sur le commerce colonial de la France et sur l'administration spéciale de ses colonies. Paris, in-8°, 1822. BT (287).

145 LARTIGUE (DE). — 173. Instruction nautique sur les côtes de la Guyane française, rédigée d'après les ordres du Ministre de la marine et des colonies. Paris, in-8°, 1827. DF.

146 LARUE (DE). — 174. Histoire du 18 fructidor, ou Mémoires contenant la vérité sur divers événements qui se rattachent à cette conjuration, précédés du Tableau des factions qui déchirent la France, et terminés par quelques détails sur la Guyane considérée comme colonie, par le chevalier de Larue, l'un des députés déportés à Sinnamary au 18 fructidor. Paris, in-8°, 1821. BR (279).

147 LAUGIER. — 175. Examen chimique des terres de la Mana, dans la Guyane française; réflexions sur leur nature et l'emploi qu'on en pourrait faire (*Annales Maritimes*; 2e partie, t. 2). 1824. BR.

148 LEBLOND (J.-B.). — 176. Moyen de faire disparaître les abus et les effets de la mendicité, par l'émigration volontaire à la Guyane. In-8°, 1791 (254).

— 177. Observations sur la culture du cannellier à la Guyane française (*Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Seine*, t. 1er), 1800. BR (254).

— 178. Rapport à la Société d'agriculture du département de la Seine sur le Mémoire présenté par le citoyen Mongrolle, fait en la séance du 28 fructidor an X, par le citoyen Leblond, (*à la suite de l'ouvrage de* Mongrolle). 1802. BT (245).

— 179. Mémoire sur la culture du poivrier à la Guyane française. Ms. 1802. BH.

— 180. Mémoire sur la culture des terres dans la Guyane française et sur les moyens de civiliser les naturels du pays. (*Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Seine*, t. 5), 1803. BR.

— 181. Mémoire sur la culture du rocouyer à la Guyane française, sur le rocou du commerce, sur les moyens de simplifier sa préparation et d'améliorer sa qualité, et sur les avantages qui en résulteraient pour cette colonie, le commerce et les arts (*Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Seine*, t. 6.), 1804. BR.

— 182. Observations sur la fièvre jaune et sur les maladies des tropiques. Paris, in-8°, an XIII. BF (248).

— 183. Voyage aux Antilles et à l'Amérique méridionale, commencé en 1776 et fini en 1802, contenant un précis historique des révoltes et des guerres dont l'auteur a été témoin, et de nouveaux détails sur les mœurs, les usages des nations sauvages ou policées qu'il a visitées, etc. in-8°, 1813 (le 1er volume a seul été publié, le voyage de l'auteur en Guyane n'y est pas compris). BR.

— 184. Description abrégée de la Guyane française. Paris, in-8°, 1814. BF (249).

149 LEBLOND (F.-F.). — 185. Projet d'une colonisation agricole et industrielle, à fonder à la Guyane française, comme moyen d'affranchissement progressif, par M. F.-F. Leblond, propriétaire à Cayenne. Paris, in-8°, 1843. BS.

150 LECHEVALIER (Jules). — 186. Études et avant-projet d'une institution financière, ayant pour but de développer le commerce maritime et de faciliter la réorganisation des colonies françaises. Paris, in-folio, 1840. BS.

— 187. Renseignements sur les questions coloniales. Paris, in-8°, 1841. BS.

— 188. Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française, ou premier aperçu d'un nouveau mode de population et de culture, pour l'exploitation des régions tropicales, suivie de plusieurs pièces et documents, etc., etc., (3e *publication de la Société d'Etudes.*) Paris, in-8°, 1844. BS.

— 189. Rapport à M. le duc de Broglie sur un voyage fait aux Antilles et à la Guyane pendant les années 1838-1839. Paris, 2 vol. in-folio, Imprimerie royale, 1842-1844. BS.

151 LEIGH (Charles).— 190. His voyage to Guiana and plantation there of in 1604.

LEMOINE. (*Voyez* D'Orvilliers.)

LEPRIEUR. (*Voyez* Bauve.)

152 LESCALLIER. — 191. Projet et moyen pour la culture et le desséchement d'un espace de terrain entre le Kaw et l'Approuague, capable de former un grand moyen d'accroissement et de prospérité à la Guyane française. Ms. 1785. DF (167).

— 192. Mémoire sur l'état actuel de la colonie de Cayenne et Guyane française, au 1er janvier 1786, dressé en conformité de la lettre du Ministre du 3 juin 1785, par MM. Fitz-Maurice et Lescallier. Ms. 1786. DF (170).

— 193. Mémoire sur la colonie de la Guyane française. Ms., 1788, DF (171).

— 194. Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane. Paris, in-8°, 1791. BT (175).

— 195. Notion sur la culture des terres basses dans la Guyane, et sur la cessation de l'esclavage dans ces contrées. Paris, in-8°, 1798. BA.

— (*Voyez* Robert.)

153 LESCARBOT. — 196. Histoire de la Nouvelle-France, contenant les navigations, découvertes et habitations faictes par les François ès Indes occidentales et Nouvelle-France, souz l'aveu et authorité de noz Roys très-chrétiens, et les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses depuis cent ans jusques

à hui, par Marc Lescarbot, advocat au Parlement, témoin oculaire d'une partie des choses ici récitées. Paris, in-8°, 1609. BR.

154 LESCHENAULT DE LA TOUR. — 197. Voyage à Surinam, par M. Leschenault de La Tour, en mission dans les colonies de l'Ouest, à la fin de 1823 et au commencement de 1824. In-4°, Cayenne, 1824. BS.

155 *LETTRES ÉDIFIANTES.* — 198. Lettres édifiantes écrites des missions étrangères (*Missions de l'Amérique* passim). BR.

156 LINGENDES (Vidal de), — 199. Mémoire à consulter pour les colons de la Guyane française, spoliés par violation de la capitulation du 12 janvier 1809 avec le portugal. Paris, in-8°, 1839. BR.

157 LOHMAN (Van. C. W). — 200. Reise nach Cayenne aus dem französischen. Hamburg, in-8°, 1799.

LORET. (*Voyez* Milthiade.)

158 LUDER (A.-F.).— 201. Statistische Beschreibung der Besitzungen der Holländer in America. Braunschweig. In-8°, 1792.

159 LUDWIG. — 202. Neueste Nachrichten von Surinam von J.-F. Ludwig : herausgegeben mit anmerkungen, von P.-F. Binder. Jena, in-8°, 1788.

160 MALOUET. — 203. Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guyane française et hollandaise, par V. P. Malouet, ancien administrateur des colonies et de la Marine. Paris, 6 vol. in-8°, an X. BR (203).

— 204. Voyage dans les forêts et dans les rivières de la Guyane (*Mélanges de littérature* de Suard, t. 1er). Paris, 1803, BR.

161 MARTIN (Joseph). — 205. Notice sur la culture des arbres à épiceries introduits à Cayenne, par J. Martin, botaniste chargé de la direction des jardins et pépinières coloniales dans la Guyane française (*Annales du Muséum d'histoire naturelle,* t. 1er) 1802. BR.

— 206. Lettre sur la culture de l'arbre à pain à la Guyane, et sur l'amidon qu'on retire de son fruit, ainsi que sur la culture des arbres à épiceries dans la colonie, par J. Martin, directeur des cultures coloniales des arbres à épiceries à Cayenne (*Annales du Muséum d'histoire naturelle*, t. 12). 1808. BR.

162 MARTIN (R. Montgomery). — 207. Statistics of the colonies of the Britsch empire in tho west Indies, south America, north America, Asia, Australasia, Africa and Europe. London, 1 vol. in-8°, 1839. BS (399).

163 MAW (Henri Lister). — 208. Journal of a passage from the Pacific to the Atlantic, Crossing the Andes in the northen provinces of Peru and descinding the river Marañon or Amazon. London. 1829, in-8°.

164 MENTELLE (Simon). — 209. Voyage géographique dans l'interieur de la Guyane française, allant de Cayenne, par la rivière de l'Oyapock, aux Indiens Aramichaux, aux Indiens Emérillons, et redescendant par l'Arawoua et le Maroni, pour regagner Cayenne par la côte d'Iracoubo et de Sinnamari, en mars et trois mois suivants, 1767 (*Feuille de la Guyane française*, t. 2). BC.

— 210. Voyage de S. Mentelle autour de la Guyane française, en 1767. Dissertation de ce géographe sur la carte qu'il en a tracée (*Feuille de la Guyane française*, t. 3). BC.

— 211. Mémoire joint à la carte géographique du voyage fait par MM. Bresson et Mentelle dans l'intérieur de la Guyane. Ms., 1768, DF.

— 212. Mémoire sur la géographie de la Guyane française. Ms., 1776. DF.

— 213. Mémoire sur les limites entre les possessions française et portugaise à la Guyane et au Para (*Feuille de la Guyane française*, t. 3), 1796. BC.

— 214. Mémoire sur les colonisations de blancs européens

cultivateurs, à la Guyane française (*Feuille de la Guyane française*, t. 1er), 1799. BC (190).

165 MÉRIAN (Melle Sibylle de). — 215. Histoire générale des insectes de Surinam, contenant leurs descriptions, leurs figures, leurs différentes métamorphoses, de même que les descriptions des plantes, fleurs et fruits dont ils se nourrissent. Amsterdam, in-fo 1726. BR.

166 MÉRIMÉE. — 216. Rapport sur un échantillon de résine provenant de la Guyane française, fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, le 25 avril 1827. (*Annales Maritimes*, 2e partie, t. 2). BR.

167 MILHAU (de). — 217. Histoire de l'isle de Cayenne et province de Guyane, enrichie de plusieurs cartes et figures, par M. de Milhau, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et conseiller du Roy au séneschal et présidial de Montpellier. 3 vol. in-8o. Ms., 1732. BH. (71).

168 MILLIROUX. — 218. Émigration à la Guyane anglaise. Paris, in-8o, 1842. BS (415).

— 219. Demerary, transition de l'esclavage à la liberté. Colonies françaises, future abolition. Paris, in-8o, 1843. BS.

169 MILTHIADE. — 220. Voyage aux Oyampis, entrepris le 4 janvier 1822, par Jules Milthiade, ancien aspirant de marine (*Feuille de la Guyane française*, t. 4), 1822. BC (286).

— 221. Voyage de J. Milthiade et P. Loret, d'Oyapock aux Émerillons et à la rivière Inini, en tournant les sources de l'Approuague, en août et septembre 1822 (*Feuille de la Guyane française*, t. 3), 1822. BC.

170 *MINISTÈRE*. — 222. Précis sur la colonisation des bords de la Mana à la Guyane française, imprimé par ordre de l'amiral Duperré. Paris, in-8o, 1835. BS (538).

— 223. Notice statistique sur la Guyane française, imprimée par ordre de M. le Ministre de la Marine et des Colonies. Paris, 1838. 1 vol. in-8o (réimprimé par la *Société d'Études* pour

la colonisation de la Guyane française (2e *publication*). 1 vol. in-8°, 1843. BS. (545).

— 224 Précis historique de l'expédition du Kourou. Paris, in 8°, 1842. BS (533).

171 MIRBEL. — 225. Rapport sur la culture du pavot à Cayenne. Extraction de l'opium (*Annales maritimes*, t. 1er) 1834. BR.

172 MONGROLLE. — 226. La France équinoxiale. Paris, in-8°, 1802. BT (220).

MONTPLAISIR (Pierre). (*Voyez* Chevillard.)

173 MOQUET (Jean). — 227. Voyage en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales. Paris, in-8°, 1616. BT.

174 NICHOL (John). — 228. An houre-glass of Indian news or a discourse showing the miseries and distressed calamities endured by 67 Englishmen which were sent for a supply to the planting in Guiana in the yéar 1605. London, in-4°, 1607.

175 NOUVION (Victor de). — 229. Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane, de 1596 à 1844 (4e *publication de la Société d'Etudes*). Paris, in-8°. BS.

— 230. Catalogue bibliographique de la Guyane (*publié par la Société d'Etudes*), broch. in-8°, Paris, 1844. BS.

176 NOYER. — 231. Précis historique de la culture du muscadier à Cayenne (*Feuille de la Guyane française*, t. 2), 1821. BC.

— 232. De la résine élastique et de quelques autres substances analogues (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2), 1823. BR (352).

— 233. Mémoire sur le phénomène de marée connu à Cayenne sous le nom de la *barre* (*Ann. marit.*, 2e partie, t. 2), 1824. BR.

— 234. Mémoire sur les naturels de la Guyane, leur religion, leurs lois, leurs mœurs, leur industrie, leur chasse, leur pêche, leurs armes, leur musique, leurs danses, leurs maladies, leur médecine, etc. (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er), 1824. BR.

— 235. Du manioc, de sa culture et de ses produits (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er), 1824. BR.

— 236. Réflexions sur le projet d'une colonie de cultivateurs européens à Mana dans la Guyane française.

— 237. Mémoire sur la Guyane française. Cayenne, in-8°, 1824. BM (355).

— 238. Notice sur le caïman et sur l'agami (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er), 1826. BR.

— 239. Notice sur les couroumous ou vautours de la Guyane (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er), 1826. BR.

— 240. Forêts vierges de la Guyane française, considérées sous le rapport des produits qu'on peut en retirer pour les chantiers maritimes de la France. Paris, in-8°, 1827 (355).

— 241. De l'état actuel de la géographie de la Guyane française et d'un projet d'exploration dans l'intérieur de cette contrée (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er), 1830. BR.

— 242. Notice sur la vie de Simon Mentelle (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er), 1834. BR (357).

— 243. Lettre adressée à la Société de géographie (*Bulletin de la Société de géographie*, t. 2), 1834. BR (358).

177 ORVILLIERS (D'). — 244. Mémoire concernant la colonie de Cayenne, par MM. d'Orvilliers et Lemoine. Ms., 1748. DF (80).

178 PAGAN (*comte de*). — 245. Relation historique et géographique de la rivière des Amazones dans l'Amérique, extraicte de divers auteurs, et réduite en meilleure forme avec la carte d'icelle rivière et de ses provinces. Paris, in-8°, 1655. BR (36).

179 PAUL. — 246. Notice sur la Guyane française, par M. Jacques Paul, négociant à Cayenne. Ms., 1819. DF (267).

180 PAZOS (D. VICIENTE). — 247. Projet de l'établissement de navigation à vapeur entre la Guyane française et les républiques

du Pérou, de l'Équateur et de la Bolivie, présenté au Gouvernement de S. M. le Roi des Français. Broch. in-8°. 1844. BS.

181 PELLEPRAT (Pierre). — 248. Relation des missions des Jésuites dans les isles et dans la terre ferme de l'Amérique méridionale. Paris, in-8°, 1655. BT (37).

182 PENAUD. — 249. Journal d'un voyage sur la côte méridionale de la Guyane française, pendant les mois de février, mars et avril 1836, par M. Penaud, lieutenant de vaisseau (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2), 1836. BR.

183 PERROTET. — 250. Observations sur la culture du vanillier e sur les moyens d'en conserver les boutures (*Feuille de la Guyane française*, t. 5), 1824. BC.

— 251. Notes sur un arbre résineux non encore décrit (*Feuille de la Guyane française*, t. 5), 1824. BC (408).

— 252. Observations sur les cultures coloniales à la Guyane française, particulièrement sur la formation de plantations régulières du *smilase salsepareille*, du *quasia amara* et du *simarouba*, et sur la conservation des arbres à épices à l'habitation royale de la *Gabrielle* (*Feuille de la Guyane française*, t. 5, p. 32-40, 60), 1824. BC (404).

— 253. Rapport sur un voyage dans l'Inde. (*Annales maritimes*, n° de mai 1842). BR (409).

184 PETERS. — 254. Meirkwürdige Reise van Amsterdam nach Surinam und zurück nach Bremen, in den jahren 1783 und 1784. Bremen, 1788.

185 PETIT-PUY (Boyer de). — 255. Véritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que fit M. de Bretigny en l'Amérique occidentale, avec une description des mœurs et des provinces des sauvages de cette grande partie du cap Nord ; un dictionnaire de la langue et un advis très-nécessaire à tous ceux qui veulent habiter ou faire habiter ce païs-là, ou qui désirent y établir des colonies, le tout faict sur les lieux, par P. Boyer, sieur de Petit-Puy. Paris, in-12, 1654. BT (35).

186 PHILIBERT. — 256. Nomenclature des objets d'histoire naturelle apportés de Chine, des Philippines et des Manilles dans la colonie de Bourbon, dans celle de Cayenne, et au Muséum à Paris, par M. Philibert, capitaine de vaisseau, commandant l'expédition composée de la gabare la *Durance*, et de la flûte le *Rhône* (*Annales maritimes*, 2e partie), 1820. BR.

187 PHILIPPE (DE SAINT-). — 257. Précis historique des premiers établissements du quartier de Macouria et de l'état actuel de ses cultures en terres basses par M. de Saint-Philippe, habitant-propriétaire (*Feuille de la Guyane française*, t. 2, p. 120). 1820, BC (277).

188 PISTORIUS (THOMAS). — 258. Beschryvinge van Surinam. Amsterdam, in-4°, 1763.

189 PITOU (L.-A.). — 259. Voyage à Cayenne, dans les deux Amériques et chez les anthropophages. Paris, 2 vol. in-8°, 1805. BC (234).

190 POLONY. — 260. Instruction nautique et locale pour les voyages à la Guyane française, rédigée l'an V de la République, par le capitaine de vaisseau Polony. Rochefort, in-4, 177, DF.

191 PORTAL (Le baron). — 261. Rapport au Roi sur l'exploration qui a eu lieu, pendant les mois de novembre et de décembre 1820, dans la Guyane française pour la découverte d'un endroit propre à former une colonie de familles et de cultivateurs tirés de France; détails de l'expédition, possibilité reconnue d'établir une colonie sur la rive gauche de la Mana (*Annales maritimes*, 2e partie). 1821. BR.

192 PRÉFONTAINE (DE). — 262. Parallèle de la partie Nord et du Sud de la Guyane française, avec un plan d'établir une nouvelle colonie composée de cinquante habitants; le sieur de Préfontaine offrant tous les biens qu'il possède à l'Amérique pour caution de l'entreprise. Ms. 1762. DF (96).

— 263. Maison rustique à l'usage des habitants de la partie de la France équinoxiale connue sous le nom de Cayenne, par

M. de Préfontaine, ancien habitant, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandant de la partie Nord de la Guyane. Paris, 1 vol. in-8°, 1763. BT (98).

193 PRUDHOMME — 264. Voyage à la Guyane et à Cayenne, fait en 1789 et dans les années suivantes, par L. M. B., armateur (voyage supposé). Paris, in-8°, 1798. BD.

194 RALEIGH (WALTER). — 265. The discoverie of the empire of Guiana, with a relation of the city of Manoa, wich the Spaniards call el Dorado, and of the provinces of Emeria, Arromaya, Amapaya, etc., performed in the yéar 1595. London, in-4°, 1596, BM (27).

195 RAMEL. — 266. Journal de Ramel, adjudant général, commandant-général, commandant de la garde du Corps législatif de la République française avant le 18 fructidor, sur quelques faits relatifs à cette journée, sur la déportation à la Guyane, etc. Londres, in-8°, 1799. BR (199).

196 RAMEL (*suite à*).—267. Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor et nouveaux mémoires des déportés à la Guyane, écrits par eux-mêmes et faisant *suite au Journal de Ramel*; contenant de nouveaux détails sur leur transport à la Guyane et leur séjour dans la colonie, l'arrivée de la frégate la *Décade* ayant à bord 193 déportés, la mort de Rovère, Laville-Heurnois, etc., etc., et tout ce qui s'est passé à la Guyane jusqu'au 23 ventôse an VII, auxquels on a ajouté une nouvelle relation de l'évasion de Pichegru, Barthélemy, Ramel, etc., etc. Paris (sans date), 1 vol. in-8°. BR.

197 RAYNAL. — 268. Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes. Amsterdam, 6 vol. in-8°, 1770. BR (19-109).

198 *RÈGLEMENT*. — 269. Règlement de police sur les nègres de la Guyane, du 6 janvier 1759. Cayenne, in-folio, 1785. DF.

199 RENAU. — 270. Description de la Guyane. Ms. 1700. DF (56).

200 REYNAUD. — 271. Mémoire sur la partie de la Guyane qui s'étend entre l'Oyapock et l'Amazone, et sur la communica-

tion de l'Amazone au lac Mapa par la rivière Saint-Hilaire, par M. Reynaud, enseigne de vaisseau (*Bulletin de la Société de géographie*, janvier 1839). BR (397).

201 RICHARD. — 272. Mémoire sur l'introduction de diverses plantes utiles dans les colonies françaises de la Guyane (*Mémoires de l'Institut*, partie des sciences mathématiques et physiques, t. 2). BR.

202 RICHTER. — 273. Observations astronomiques et physiques faites dans l'île de Cayenne. Paris, in-folio, 1679.

203 RIEMER (J.-A.). — 274. Missions reise nach Surinam und Berbice. Zittau, in-8°, 1801.

204 ROBERT. — 275. Remarques et vues sur les avantages de la culture de l'indigo dans les basses terres d'Approuague, par MM. Robert et Lescallier. Ms. 1785. DF (144).

205 ROCHELLE. — 276. Mémoire concernant la transplantation des gommiers arabiques à la Guyane. Ms. 1764. DF.

206 RODRIGUEZ (Manoel). — 277. El Marañon y Amazonas. Historia de los descubrimientos, entrada y reduccion de naciones, trabajos malogrados de algunos conquistadores y dichosos de otros, asi temporales como espirituales, en las dilatadas montanas y mayores rios de la America. Madrid, in-folio, 1684.

207 RONMY. — 278. De l'émancipation des esclaves à la Guyane française, et des moyens d'atténuer les effets de cette mesure, par M. Ronmy, chef de bataillon du génie. Brochure in-8°. BS.

208 ROQUETTE (de La). — 279. Rites funèbres des Indiens des bords du Rio-Negro (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 1er). 1828. BR.

209 ROSEMBOURG (de). — 280. Mémoire exposant le projet de peupler la Guyane française de familles acadiennes. Ms., 1780. DF (138).

210 ROTSCHIEDS (E.-K.). — 281. Medicinische und chirurgische

Bemerkungen ueber den Klima, die Lebenswisse und Krankheiten der Einwohner der hollandische colonie Rio Essequebo. Francfurt-am-Mayn, in-8°, 1796.

211 ROUX. — 282. Études sur la Guyane française, extrait de la thèse présentée et publiquement soutenue à la faculté de médecine de Montpellier, le 18 juillet 1837, par M. F.-A. Roux, chirurgien entretenu de la marine royale, membre correspondant de la Société médico-chirurgicale de Montpellier, pour obtenir le grade de docteur en médecine (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2). 1837. BR (383).

212 RUYZ-BLANCO (Mathias). — 283. Conversion de Piritu de Indios Cumanagotes, Palenques y otros, sus principios y incrementos que hoy tiene, con todas las cosas mas singulares del pais, politica y ritos de sus naturales, practica que se observa en su reduccion y otras cosas dignas de memoria. Madrid, in-12. 1690.

213 SACK (Albert von). — 284. A narrative of a voyage to Surinam; of a residence there during 1805, 1806 and 1807, and of the author's return to Europe by the way of north America : by baron Albert von Sack, chamberlain to his Prussian Majesty. London, in-4°, 1810.

214 SAINT-AMANT (Ch. de). — 285. Des colonies et particulièrement de la Guyane française, en 1821. Paris, in-8°, 1822. BT (292).

215 SANFORT (Robert). — 286. Surinam Justice in the case of several persons proscribed by certain Usurpers of Power in that Colony; Being a publication of that perfect Relation of the Beginning, continuance, and end of the late disturbances in the colony of Surinam, set forth under that Title, by William Byam, esq. (sometime Rightfull) governour of that colony. London, in-4°. 1662. BT.

216 SCHOMBURGK.—287. A description of british Guyana, geographical and statistical, exibiting his ressources and capabilities. London, in-8°, 1840. BT (473).

— 288. Twelve views in the interior of Guyana. London, in-fol° 1841. BH.

217 SOLEAU. — 289. Notes sur les colonies de Surinam et de Demerary, par MM. Soleau et Lagrange. Cayenne, 1835. BM (379).

— 290. Notes sur les trois Guyanes, française, hollandaise, anglaise, et sur les Antilles françaises, par M. Soleau, ingénieur des ponts et chaussées (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2). 1835. BR (381).

218 SOMMELSDICK. — 291. Consideration over der directie van der colonie van Surinam ende het gouvernment van de Heer Sommelsdick aldaar. In-folio, 1787.

219 SPRENGEL.—292. Gilij. Nachricht von dem land Guyana, dem Oronoco fluss und dem dortigen wilden, aus dem italienischen auszugweise uebersetzt. Hambourg. In-8°, 1785.

220 STEDMAN. — 293. Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guyane, traduit de l'anglais; par Henry. Paris, 4 vol. in-8°, an VII. BR (166).

221 SUQUE.— 294. Tableau de la Guyane française; par M. Suque, ancien officier de l'administration de la marine à Cayenne. Ms., 1802, DF (217).

222 TASCHER (Comte de). — 295. Rapport à S. E. M. le maréchal duc de Dalmatie, Président du Conseil des Ministres, par M. le comte de Tascher, pair de France, Président de la Commission de colonisation de la Guyane française, in-8°, 1843. BS.

223 TEENSTRA. — 296. Verslag wegens de meest Bekend edele en onedele houtsoorten, heester en rankgewassen in de Kolonie Suriname (dans l'ouvrage intitulé : *Bydragen tot de natuurkundige wetenschappen,* etc.) Amsterdam, 1831.

— 297. De Landbouw in de Kolonie Suriname voorofgegaan door eene geschied en natuurkundige beschouwing dier Kolonie. 2 vol. in-8° avec atlas. BX.

224 TERNAUX-COMPANS. — 298. Notice historique sur la Guyane française (1re *publ. de la Société d'Etudes*). In-8°, 1843. BS.

225 TERRASSON. — 299. Observations sur la Guyane française. Ms., 1819. DF (264).

226 TERRAUBE (Gallard de). — 300. Tableau de Cayenne ou de la Guyane française. Paris, in-8°, an VII. BM. (194).

227 TERTRE (du). — 301. Histoire générale des Ant-isles habitées par les François, enrichie de cartes et de figures, par le R. P. Jean-Baptiste du Tertre, de l'ordre des FF. prescheurs. Paris, 4 vol. in-4°, 1671. BR (9).

228 THEVET (André). — 302. Les singularitez de la France Antarctique, autrement nommée Amérique, et de plusieurs terres et isles descouvertes de nostre temps. A Paris, in-4° 1558. BZ.

229 THIBAULT. — 303. Introduction du labourage à bœufs ou à chevaux dans la Guyane française. Rapport de M. Thibault (Prosper), instructeur royal de labourage, à M. le commandant et administrateur de la colonie pour le Roi 1er décembre 1822 (*Feuille de la Guyane française*, t. 3, p. 477), 1822. BC (549).

230 THOMAS. — 304. Mémoire sur l'utilité dont peuvent être à la France les forêts de la Guyane, par M. Thomas, sous-inspecteur de la Marine (*Annales marit.*, 2e partie), 1816. BR (257).

231 THURY (Héricart de). — 305. De la croissance du palmiste et du boabab à Cayenne, lettre adressée par M. Héricart de Thury, président de la Société royale d'agriculture, au Ministre de la Marine (*Annales Marit.*, 2e partie), 1842. BR.

TOUR (Leschenault de La) (*voyez* Leschenault).

232 ULLOA. — 306. Dissertacion historica y geographica sobre el meridiano de demarcacion entre los dominios de España y Portugal, y los parages por donde passa en la America meridional conforme à los tratados y observaciones. Madrid, in-12, 1649. BD.

VAUQUELIN (*voyez* DESFONTAINES).

VIDAL (*voyez* GIRAUD).

VIDAL DE LINGENDES (*voyez* LINGENDES).

233 VIGNAL. — 307. Coup d'œil sur Cayenne; par M. Vignal, habitant de cette colonie. Paris, in-8°, 1823. BT. (323).

234 WALCKENAËR (le baron). — 308. Mémoire sur les nouvelles découvertes géographiques faites dans la Guyane française et sur le nouvel établissement formé à l'île de Mapa (*Annales des Voyages*, t. 3), 1837. BR. (387).

235 WALTER. — 309. A voyage in the West-Indies containing various observations made during a residence in Barbadoes and several of the leeward Island, with some notices and illustrations relative to the city of Paramaribo in Surinam, with engravings, by J. A. Walter, surgeon Royal navy. London, in-8°, 1820.

236 WARREN (G). — 310. An impartial description of Surinam upon the continent of America, with an history of several strange beats, birds, fishes, serpents, insects, and customs of that colony. London, in-4°, 1667.

237 WATTERTON (CHARLES). 311. Wanderings in south America, the north-west of the United-States, and the Antilles, etc. London, in-4° 1825.

238 WILSON (JOHN). — 312. Account of Guiana in 1606.

239 ZENY. — 313. Rapport de M. Zeny, sous-ingénieur des constructions navales, sur l'état des colonies de Surinam et de Demerary, sous le rapport de leur administration, de leur culture et de leur commerce (*Feuille de la Guyane française*, t. 5, p. 338 et suiv.), 1824. BC (358).

— 314. Des moyens de mettre en valeur les terres de la Guyane, par M. Zeny, sous-ingénieur de la marine (*Annales maritimes*, 2e partie, t. 2), 1828. BR (361).

FIN.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
POUR LA COLONISATION DE LA GUYANE FRANÇAISE.
N° 4.

EXTRAITS DES AUTEURS ET VOYAGEURS QUI ONT ÉCRIT SUR LA GUYANE,

SUIVIS

DU CATALOGUE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA GUYANE,

PAR

VICTOR DE NOUVION,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES, ETC., ETC.

Les sources de la prospérité de nos colonies ne sont point taries; elles ont encore du champ, beaucoup de champ devant elles. Tel est l'état de leur agriculture, qu'en renouvelant les plantes qui s'épuisent et se détériorent, en multipliant l'usage de la charrue et des autres instruments aratoires, en augmentant l'élève des bestiaux, en multipliant les engrais, on y peut changer la face du sol..... La même carrière de progrès leur est ouverte en ce qui touche la partie industrielle des exploitations.

(RAPPORT fait par M. le duc de Broglie, Président de la Commission coloniale, p. 68.)

PARIS.

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,

RUE DE VAUGIRARD, 36.

1844

8. Par lois de *police* et de *sûreté*, ayant force obligatoire pour tous, il faut entendre, non-seulement les lois proprement dites, mais encore les ordonnances, les arrêtés, les règlemens administratifs rendus en vertu des lois.

9. Les lois *pénales* tracent la limite des choses [illegible]mises, en punissant l'a[illegible] et le crime;

[illegible] Mais cet article 16 soulève la grave question de savoir s'il exige la majorité absolue de tous les membres qui composent l'assemblée (la moitié de 459 membres dont se compose la Chambre des députés plus 1 (230 voix), ou seulement telle majorité qu'il conviendrait à une chambre de déterminer elle-même.

— L'art. 48 du règlement de la Chambre des pairs est ainsi conçu : « La chambre ne peut prendre une délibération ni procéder à une élection que lorsque le tiers des pairs ayant voix délibérative est présent. » Ainsi, la Chambre des pairs n'a jamais cessé de croire que, quels que fussent les termes de l'art. 16 de la Charte, ils ne portaient point empêchement à ce qu'une Chambre déterminât elle-même le chiffre de sa majorité.

— La Chambre des députés, au contraire, a toujours donné à cet article une interprétation tout opposée. Dans son règlement primitif, adopté le 25 juin 1814, elle avait arrêté cette règle : « La présence de la majorité des députés des départemens est nécessaire pour la validité des votes de la Chambre. » Et cette disposition s'est maintenue en vigueur jusqu'à ce jour.

— La règle posée par la Chambre des députés est conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte, car en demandant seulement la *présence* de la majorité, c'est-à-dire de la moitié plus un (230), la Charte accorde qu'une loi soit valablement votée quand elle a réuni le quart des suffrages de l'assemblée plus un (116). V. l'important *Traité de la confection des lois*, par MM. Valette et Benat Saint-Marsy, p. 144, 160, 161, 171.

De l'adoption et du rejet des lois.

[illegible] donne lieu à aucun message [illegible] ni à aucune [illegible]

Autres Publications de la Société d'Études.

N° 1. **NOTICE HISTORIQUE SUR LA GUYANE FRANÇAISE**, par M. H. Ternaux-Compans; 1 vol. in-8°. 1843 (la première édition est épuisée).

N° 2. **NOTICE STATISTIQUE SUR LA GUYANE FRANÇAISE**, avec une carte de la Guyane. Extrait des *Notices statistiques sur les Colonies françaises*, publiées par le Département de la Marine et des Colonies; 1 vol. in-8°, 1843. Prix : 3 fr. 50.

N° 3. **NOTE SUR LA FONDATION D'UNE NOUVELLE COLONIE DANS LA GUYANE FRANÇAISE**, ou premier aperçu d'un nouveau mode de population et de culture pour l'exploitation des régions tropicales, suivi de plusieurs pièces et documents, etc., etc., par M. Jules Lechevalier; 1 vol. in-8°, 1844. Prix : 3 fr. 50.

Publications du Ministère de la Marine et des Colonies.

QUESTIONS relatives à l'abolition de l'Esclavage. — **INSTRUCTIONS** adressées à MM. les gouverneurs des colonies. — **AVIS** des conseils coloniaux. — **DÉLIBÉRATIONS ET AVIS** des conseils spéciaux; 1 vol. in-4°.

PROCES-VERBAUX des séances de la Commission coloniale, présidée par M. le duc de Broglie,

1re partie, du 4 au 18 juin 1840; 1 vol. in-4°.

2e partie, du 22 décembre 1840 au 12 mai 1841; 1 vol. in-4°.

3e partie, du 31 janvier au 30 mai 1842; 1 vol. in-4°.

RAPPORT fait par M. le duc de Broglie, Président de la Commission coloniale, au Ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies; 1 vol. in-4° de 438 pages.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS COLONIALES adressé à M. le duc de Broglie, Président de la Commission coloniale, par M. Jules Lechevalier; 3 vol. in-folio (le 1er et le 2e vol. ont été publiés, — le 3e est sous presse).

PRÉCIS SUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE dans les colonies anglaises, 1840-43; 5 vol. in-8°.

REVUE COLONIALE, in-8°, paraissant tous les mois.

PROCÈS-VERBAUX des séances de la Commission de colonisation de la Guyane française, présidée par M. le comte de Tascher; 1 vol. in-4°, 1842.

RAPPORT à S. Ex. le Président du Conseil des Ministres, etc.; par M. le comte de Tascher, pair de France, Président de la Commission de colonisation de la Guyane française. (Inséré au Moniteur universel du 18 mars 1843.)

PARIS. IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON.

aug-	Gard.	Nîmes.	702	576	Le 10	547	Sarthe.	Le Mans.	399	337	Le 7	401
d'un	Garonne (Haute).	Toulouse.	669	586	Le 11	713	Seine.	Paris.	211	183	Le 6	214
ance	Gers.	Auch.	743	592	Le 10	687 (l)	Seine-et-Marne.	Melun.	»	»	Le 3	»
nais	Gironde.	Bordeaux.	573	495	Le 11	677 (m)	Seine-et-Oise.	Versailles.	46	42	Le 4	44 (A)
r la	Hérault.	Montpellier.	752	592	Le 9	550 (n)	Seine-Inférieure.	Rouen.	21	19	Le 4	19
r en	Ille et-Vilaine.	Rennes.	346	307	Le 11	748 (o)	Sèvres (Deux).	Niort.	137	110	Le 5	122 (B)
fois	Indre.	Châteauroux.	259	230	Le 7	347 (p)	Somme.	Amiens.	416	349	Le 8	409 (C)
et	Indre-et-Loire.	Tours.	242	201	Le 6	254	Tarn.	Albi.	128	217	Le 5	128
art.	Isère.	Grenoble.	568	479	Le 6	231 (q)	Tarn-et-Garonne.	Montauban.	657	545	Le 10	679
—	Jura.	Lons-le-Saulr.	411	339	Le 9	556	Var.	Draguignan.	633	541	Le 10	636
de	Landes.	Mont-de-Marsa.	702	588	Le 8	397 (r)	Vaucluse.	Avignon.	890	669	Le 12	881
de	Loir-et-Cher.	Blois.	181	157	Le 11	691	Vendée.	Bourbon-Vend.	707	467	Le 11	681 (D)
tre	Loire.	Montbrison.	443	281	Le 5	175	Vienne.	Poitiers.	447	385	Le 8	433
ci-	Loire (Haute).	Le Puy.	505	437	Le 8	443	Vienne (Haute).	Limoges.	343	293	Le 7	324 (E)
du	Loire-Inférieure.	Nantes.	389	340	Le 9	508	Vosges.	Épinal.	380	343	Le 7	380
é-					Le 7	390 (s)	Yonne.	Auxerre.	384	311	Le 7	376 (F)
03									168	147	Le 5	168

par Auxerre, 463 par

764 par Vizille.

(h) 301 par Tonnerre, 309 par Troyes.

(i) 387 k. par Chaumont et G. 397 par Frétigny, 405 par Troye

(p) 347 k. par Fougères, 355 par Alençon.

par Vendôme 232 par

(z) 756 k. par Bordeaux Limoges et Tarbes (service

(æ) 843 k. par Mouli Narbonne ; 901 p

ar Saint-Ét

LIBRARY OF CONGRESS
0 015 922 274 3